SOMMAIRE DES ANNEXES. — Les Inspecteurs des Pharmacies (DEMACHY). — Au pays du Kaiser... tonic (F...) — La Vie pharmaceutique. — Pharmacie militaire. — Formulaire. — Nouvelles. — Variétés. — De la manière de servir les clients. — Miel artificiel. — Production et consommation du cacao. — Les Pousses de bambou en guise d'asperges. — Un couple de fumeurs d'opium. — Office Pharmaceutique.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***Sur le silicotungstate de nicotine et sur le dosage de cet alcaloïde,*** par MM. G. BERTRAND et M. JAVILLIER.
2° ***Analyse d'un calcul intestinal,*** par M. P. GUIQUES.
3° ***La protection de la santé publique,*** par M. E. TASSILLY.
4° ***Les médicaments nouveaux.***
5° ***Rapport présenté à M. le ministre de l'Instruction publique au nom de la Commission de Réforme des Etudes pharmaceutiques,*** par M. R. DELAUNAY.
6° ***Le service pharmaceutique dans les hôpitaux belges et hollandais,*** par M. P. COUROUX.
7° ***Contes d'apothicaire,*** par M. L. G. TORAUDE.

Etc., etc., etc.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE PARIS

Les Inspecteurs des Pharmacies.

On nous signale de toutes parts que des conflits se sont élevés à propos de la désignation des Inspecteurs de Pharmacie, et l'on nous demande notre avis.

Il nous est difficile de répondre dès maintenant d'une façon absolue, mais nous ne manquerons pas de le faire dans un prochain numéro, dès que nous aurons en mains les renseignements nécessaires.

Il nous semble cependant établi que certains Préfets ont outrepassé leurs pouvoirs. Les Directeurs des Ecoles, sont en effet seuls chargés de la désignation des Inspecteurs, et le rôle des Préfets doit en principe se borner à transmettre aux personnalités choisies, en les commissionnant, les pouvoirs qui leur sont nécessaires.

La commission qui a élaboré le règlement d'administration publique qui doit régir ces nominations, a certainement voulu éviter, dans la mesure du possible, l'intrusion de la politique dans l'affaire, et on ne peut que la féliciter de ce souci légitime.

On nous signale quelques Préfets qui ont cru devoir ne pas tenir compte de la décision des Ecoles et ont prétendu imposer leur volonté aux Directeurs. Ceux-ci ont résisté, et cette attitude est tout à leur éloge. Nous indiquerons prochainement les départements où se sont produits ces conflits, et ce qui en sera résulté.

D'autre part, l'autorité donnée aux Directeurs a entraîné aussi quelques abus. Comme exemple, et nous nous contenterons de signaler celui-ci pour

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-41

PARIS (4e)

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

aujourd'hui, le fait qui se passe dans une de nos Écoles — mettons de l'Ouest. Le Directeur de cet établissement, pour des raisons *que nous croyons connaître*, et entièrement étrangères à l'exercice de la Pharmacie, a refusé de désigner deux de ses professeurs qui se trouvent être précisément, l'un exerçant encore sa profession, l'autre ayant quitté depuis quelques années seulement son officine. Les deux candidats choisis par le Directeur ont, il est vrai, une influence très considérable dans la politique locale.

Il ne faut pas s'effrayer outre mesure de ces conflits qui se résoudront certainement avec un peu de bonne volonté chez les intéressés et surtout sous l'influence de circulaires nouvelles, qui ne manqueront pas, croyons-nous, de venir sous peu remettre toutes les choses au point.

Malgré les instructions reçues, quelques Préfet et Directeurs ont désigné des Inspecteurs titulaires d'officines dans la circonscription où ils doivent exercer leurs fonctions. C'est là une illégalité contre laquelle nous ne saurions trop nous élever, et qui ne peut évidemment subsister.

Pour terminer, citons un fait plus agréable à enregistrer. Presque partout, les Syndicats et Pharmaciens ont accueilli avec satisfaction la nomination, comme inspecteurs, des Professeurs Pharmaciens de nos Écoles. On semble considérer avec raison qu'on obtient ainsi le maximum de garantie et d'impartialité.

DEMACHY.

Au Pays du Kaiser... Tonic

Nous recevons la lettre suivante, que nous insérons sans commentaires, nous réservant de revenir, au besoin, sur la question. Nous avons cependant vérifié l'exactitude des allégations de notre confrère. N. D. L. R.

Mon cher confrère,

En 1906, le *B. S. P.* publiait une lettre concernant la contrefaçon des produits de marque, et je m'empresse de constater, non sans quelque fierté, que personne ne trouva mauvais que vous ayez donné l'hospitalité à cette protestation, peut-être un peu exagérée, mais justifiée en quelque sorte par les agissements louches qu'elle signalait et dont étaient victimes certaines maisons allemandes.

Cela tient à ce que nous sommes dans notre pays, trop souvent dénigré injustement, doués d'un esprit de probité commerciale que nous ne rencontrons pas toujours ailleurs, comme le prouvera la suite de ma lettre. Loin de moi la pensée de chercher à nous débarrasser de cette délicatesse, mais il ne faut pas cependant qu'elle nous fasse jouer le rôle de dupe que nous distribuent ces mêmes maisons étrangères par la façon dont elles reconnaissent nos bons procédés.

J'ai entre les mains le prospectus d'une société comprenant plus de cent cinquante maisons allemandes, de produits chimiques et pharmaceutiques, parmi lesquelles celles dont nous trouvions correct de respecter les marques, non seulement à l'Étranger, mais en France même.

A titre de réciprocité, l'*E. D. A.*[1], dans sa *Propagandabroschüre*, fait appel au chauvinisme allemand pour boycotter les spécialités américaines, anglaises

1. *Exportvereinigung deutscher Apotheker und Fabrikanten der pharmazeutischen Industrie.* Berlin, SW, 11.

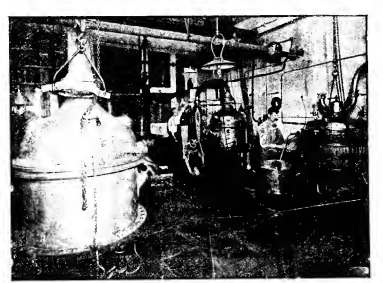
Laboratoire Pharmaceutique de DAUSSE Aîné

BOULANGER-DAUSSE & Cie

Pharmaciens de 1re Classe

PETITS-FILS ET GENDRE DE DAUSSE AINÉ

4, rue Aubriot, PARIS (4e) — *TÉLÉPHONE 290-28*



Fabrique spéciale

D'EXTRAITS PHARMACEUTIQUES

Fondée en 1834

PILULES avec INSCRIPTION IMPRIMÉE

Pastilles Comprimées

PASTILLES PHARMACEUTIQUES

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

2 MÉDAILLES D'OR à l'Exposition Universelle de Paris 1900

et françaises et incite à leur contrefaçon, non pas en Allemagne, mais dans les pays étrangers.

On dit dans cette brochure, dont la première page est ornée de l'annonce du « Kaiser-Tonic » avec le portrait impérial ne vous déplaise :

Que l'Allemagne a le corps pharmaceutique le plus scientifiquement instrúit et le plus consciencieux du monde ;

Qu'il est terrible de penser que des Allemands sont obligés d'employer *à l'Etranger* des produits étrangers *pour les soins de leur petite santé!* ce qui enlève ainsi des sommes énormes à l'Allemagne ;

Qu'il faut, enfin, des médicaments allemands aux Allemands *résidant à l'Etranger* ;

Que l'Allemagne, avec *sa modestie proverbiale*, dédaigne l'ignoble réclame des produits étrangers (voyez plutôt le Kaiser... Tonic , et laisse ses drogues s'imposer d'elles-mêmes.

Mais ceci n'est rien que du bluff germanique, dont nous n'aurions point pris souci. Le reste est plus intéressant.

Le devoir de l'*E. D. A.* est de faire la lumière sur la valeur de médicaments étrangers qui ne sont pas dignes de porter ce nom.

Et nous trouvons alors une longue liste des spécialités américaines, anglaises et françaises les plus connues, les unes qualifiées de *Reklamemittel*, ce qui peut se traduire par article de bazar, les autres, plus favorisées, sont simplement *zu teuer*, trop chères ; à côté, un ou plusieurs numéros d'ordre renvoyant aux produits de contrefaçon.

Or, je le répète, ceci n'est point écrit pour l'Allemagne seulement, mais pour les pays étrangers !

J'estime que dans cette circonstance il n'y a plus ni spécialistes, ni antispécialistes, et que nous devons tous être d'accord pour réprouver de pareils procédés.

En ce qui me concerne, je suis loin d'être partisan des spécialités françaises ou étrangères, je les subis, comme tant d'autres; mais si sur le marché étranger mes sympathies vont tout naturellement aux entreprises de mes compatriotes, mon chauvinisme n'irait pas jusqu'à approuver des manœuvres du genre de celles qu'emploient les Allemands qui ne sont pas chauvins !

Tout en respectant les marques de fabrique, j'ai toujours désiré qu'elles disparussent, en tant que produits pharmaceutiques. J'ai compris la lutte loyale qui consiste à montrer aux médecins qu'il n'y a pas d'inconvénient à prescrire les produits sous leur nom chimique, lorsqu'une marque sérieuse française en garantit la pureté. Mais je n'ai jamais songé à exporter cette lutte et à la baser sur un dénigrement systématique.

Enfin, bien que notre modestie soit moins proverbiale que celle de nos voisins d'outre-Rhin, qu'il me soit permis, en terminant, de comparer notre attitude et celle des Allemands. Il me semble que, encore une fois, nous avons le beau rôle ; conservons-le, mais du moins ayons-en le bénéfice.

Il faut que la plus grande publicité soit donnée aux agissements de nos voisins. J'estime que, par le bon exemple d'impartialité qu'il a donné jadis, le *B. S. P.* est plus que tout autre journal qualifié pour stigmatiser cet acte de concurrence déloyale[1]. F.

1. Au moment de mettre sous presse, nous avons communication d'une protestation énergique de quelques maisons allemandes contre cette Société. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques

FREYSSINGE

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ECOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ELÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR

6, Rue Abel. PARIS (anct R. de Rennes, 83)

ADRESSE TÉLÉGR. : **FREYSSINGE — PARIS**

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.

VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

**Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.**

Dépôts à PARIS : 58bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

LA VIE PHARMACEUTIQUE

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PHARMACIENS DE FRANCE

Mutualité et Pharmacie. — Les membres des Sociétés de secours mutuels ont-ils le droit d'exiger le remboursement, par ces Sociétés, du prix des médicaments livrés par des pharmaciens non agréés, lorsque les médicaments, nécessaires aux malades, ont été comptés au tarif convenu entre les Sociétés et leurs fournisseurs ?

Cette question a été examinée, il y a quelques mois, par les tribunaux de Montpellier.

Le juge de paix s'était prononcé pour l'affirmative.

Sur appel de la Société, le tribunal civil de Montpellier, 1re chambre, a rendu, le 15 juillet 1908, le jugement suivant, qui est devenu définitif :

. . . .

Attendu que la Société prétend ne pas devoir le montant des frais pharmaceutiques par le motif que Brun a fait prendre les médicaments qui lui étaient nécessaires chez un pharmacien non agréé par elle ;

Mais attendu qu'il n'est pas contesté que les médicaments aient été fournis au tarif adopté pour les fournitures aux Sociétés de secours mutuels ;

Que si Brun ne s'est pas adressé aux pharmaciens agréés, il ne peut donc en résulter aucun préjudice pour la Société, que celle-ci doit indemniser Brun, conformément à l'article 39 des statuts, qui stipule que les membres participants ont droit aux médicaments pendant toute la durée de la maladie et aussi en vertu du principe que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui.

CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DE LA SEINE

Exemple à suivre (voir précédent *B. S. P.*). — Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos confrères que la journée du 6 novembre a été féconde en résultats : elle a eu de très heureux lendemains.

Quelques-uns d'entre eux - enragés sceptiques — avaient pu supposer que l'ordre du jour de la *Société médicale du 13e arrondissement*, publié dans le dernier *Bulletin*, serait un ordre du jour purement platonique.

Profonde aura été leur erreur : l'Assemblée médicale a tenu parole et les médecins adhérent au *Centime mutuel* ont *tous* envoyé leur démission.

Vous lisez bien, chers confrères :

TOUS ont démissionné.

Qu'en pensent nos incorrigibles sceptiques ?

La pharmacie mutualiste est ouverte, *il ne pouvait en être autrement.*

Il reste maintenant au Comité directeur le soin d'assurer le service médical avec des médecins choisis en dehors du quartier. Nous attendons cette organisation avec calme et nous en reparlerons.

La tache d'huile va s'agrandissant. Après les médecins, ce sera le tour des Sociétés d'abandonner ces faux mutualistes.

« La fortune nous vient en dormant », nous dit un proverbe. Il faut croire que la médecine pharmaceutique n'a jamais été visée par la sagesse des nations.

N'écoutons pas les proverbes, faisons connaître partout cette bonne entente

FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France. — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le **FUMIGATOR** est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

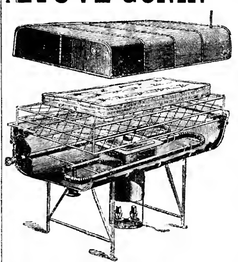
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRES ET PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ÉTUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1 m/m. cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarb et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

médico-pharmaceutique et sachons profiter des avantages que nous confère la loi de 1884.

Le résultat obtenu dans la 13e fait réfléchir bien des personnalités:

Et non des moindres.

M. Postel.

Elections à la Chambre de commerce. — Au sujet des élections de la Chambre de commerce, M. le Président est heureux d'annoncer à ses collègues qu'un siège a été offert à M. Crinon, qui a bien voulu accepter sous la réserve que sa candidature serait présentée par notre *Chambre syndicale.*

Procès des bandagistes. — Les bandagistes s'étaient pourvus en cassation contre l'arrêt qui avait déclaré licite la vente par les pharmaciens d'appareils orthopédiques, bandages, etc. La Cour de cassation a rejeté leur pourvoi.

BULLETIN DU SYNDICAT DES ALPES-MARITIMES

De l'évolution en pharmacie. — M. Ricardou : Une des premières améliorations doit être l'unification du diplôme, afin d'éviter les jalousies mesquines entre membres d'une même famille, afin de réaliser entre nous plus de cohésion, plus d'unité. Nous sommes dans un siècle de liberté et d'égalité : nous devons donc éviter les froissements de classes. La chose a été faite pour les médecins : pourquoi ne le serait-elle pas pour les pharmaciens ?

Nous devons ensuite demander que nos Ecoles soient uniformément dénommées Facultés de pharmacie. La Faculté des Lettres crée des docteurs ès lettres, la Faculté des Sciences des docteurs ès sciences, la Faculté de Médecine, des docteurs en médecine, la Faculté de Droit des docteurs en droit, pourquoi les docteurs en pharmacie ne seraient-ils pas diplômés par des Facultés de pharmacie ?

Election du Bureau pour 1909 :

Président : M. G. Pégurier;
Vice-présidents : MM. Scoffier et Ferlet;
Secrétaires : MM. Bartoli et Guillabert (de Nice);
Trésorier : M. Allégre;
Membres : MM. Emanuel, Plésent, H. Faraut, Fiés, Imbert, Strafforelli, Renaut et Bezos.

Sont nommés Inspecteurs des pharmacies, MM. :

Raphélis, pharmacien à Cannes, lauréat de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Montpellier, pour la circonscription sanitaire de Nice;

G. Pégurier, docteur en pharmacie à Nice, chimiste-expert, pour la circonscription sanitaire de Cannes;

Féral, pharmacien à Nice, ancien préparateur de l'Ecole de médecine et pharmacie de Marseille, pour la circonscription sanitaire de Menton;

Ricardou, pharmacien à Cannes, ancien interne des hôpitaux de Paris, pour la circonscription sanitaire de Grasse;

Liotard, pharmacien à Nice, docteur en médecine, pour la circonscription sanitaire de Puget-Théniers.

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCC^R^

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

****

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur ; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

****



Mes produits se trouvent* sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie ; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris

(Prix des thèses, sciences chimiques)

décernée à M. Ferdinand ROQUES, ph^ien^ de 1re classe, 1895-1896.

BULLETIN DE PHARMACIE DU SUD-EST

M. Lautié : Une autre question sur laquelle existe l'union du Sud-Est est celle de la réglementation de la spécialité. En très grande majorité nous avons répondu affirmativement au référendum de l'Association générale, malgré nos sentiments envers les spécialités et leurs propriétaires. Nous attendons impatiemment que la Commission nommée fasse connaître le résultat de ses travaux. Quel sera ce résultat? Je l'ignore; mais, en attendant, il me semble que messieurs les spécialistes feignent de plus en plus d'ignorer les pharmaciens, singulière façon de témoigner leurs vifs désirs d'une entente réelle avec nous!

Je ne veux pas terminer cet article sans dire que j'ai éprouvé un grand plaisir en constatant l'entrée de plusieurs confrères du Sud-Est dans les Chambres et les Tribunaux de commerce, où ils peuvent rendre des services signalés à notre profession. A nos amis Fortuné, Albigès, membres des Chambres de Commerce de Béziers et de Montpellier; G. Fabre, président du Tribunal de Commerce de Narbonne, j'adresse mes sincères compliments. Aux autres confrères du Sud-Est, qui ont été élus ou qui ont été simplement candidats, comme M. Cabannes, d'Ouveillan, j'adresse les mêmes compliments. Je leur envoie à tous mes sincères félicitations.

Syndicat de l'Aude. — Bureau : MM. Gourdou, d'Alzonne, *président*; Lautié, de Narbonne, *vice-président*; Marty, de Carcassonne, *vice-président*; Mot, de Carcassonne, *secrétaire général*; Brosset, de Carcassonne, *secrétaire adjoint*; Sarcos, de Carcassonne, *trésorier*.

La liberté de prescrire. — M. Labussière : Le 6 septembre dernier, à l'issue d'un banquet qui réunissait le groupe régional pour l'Isère de la *Prévoyance médicale*, M le Dr Bellencontre a prononcé un discours dont nous reproduisons l'extrait suivant :

« ... N'entrez point en lutte avec le Corps pharmaceutique très éprouvé « très aigri, nous le savons. Quand vous avez adopté un produit, prescrivez-« le méthodiquement, donnez au pharmacien le temps de se le procurer « (l'indication en est rarement urgente), *ne le faites point figurer seul sur une « ordonnance* autant que possible; vous verrez alors tomber la résistance du « pharmacien et ses inquiétudes, car il ne redoutera plus de s'approvisionner « de spécialités qui lui restent parfois pour compte. »

Étrange autant qu'inédite solution du conflit qui divise le corps médico-pharmaceutique.

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PHARMACIENS DU SUD-OUEST ET DU CENTRE

La suppression du stage. — M. Boutes : Cette question, si intéressante pourtant, ne passionne pas la masse ; elle intéresse ceux qui ne voient dans le stage que le moyen d'avoir des commis à bon compte et ceux plus rares qui se préoccupent surtout de l'enseignement et de l'éducation.

J'analyserai les lettres de ceux-ci; je ne dirai rien de celles de ceux-là.

« Vous êtes pour le stage avant, moi pas. Telle fut l'opinion de la Société « de Pharmacie du Sud-Ouest, émise en 1897 (voir le *Bulletin* de cette année,

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

« p. 289). Je m'y tiens encore malgré les plaintes de ceux qui recherchent « des aides à peu de frais. Je m'y tiens parce que je redoute la mentalité qui « est faite à la majorité de nos futurs confrères dans leur passage à l'officine, « à cause de cette première empreinte que peu surent effacer et que moins « encore effaceront. On en fait des commis d'épicerie, ayant le dédain de « tout scrupule à propos de notre art. Manipuler, qu'importe au patron; « faire l'article, voilà le principal. Le stagiaire continuera à faire l'article et « fondera une pharmacie au rabais... »

Un autre exprime la même opinion et ajoute :

« Nous prétendions adopter une profession libérale, où le gain est le juste « prix d'un travail réfléchi et scrupuleux. »

Et comme s'ils s'étaient donné le mot, presque tous concluent contre le stage avant et disent :

« Le stage avant nous éloignera de plus en plus de cet idéal...

« Si au contraire nos jeunes gens étaient d'abord façonnés par des profes- « seurs, peut-être, coifferaient-ils moins bien les flacons, mais au moins ils « sauraient pour quelle bonne raison ils le font. Ils prépareraient correcte- « ment beaucoup de produits que nous fournissent les usines; ils auraient « pris goût aux côtés scientifiques si multiples de notre art; ils seraient « armés pour remplir plus tard un rôle vraiment considéré et utile. Sortis « des mains des professeurs, ils nous arriveraient, pour le stage après, un « peu pédants sans doute et hérissés de notions que les anciens ignoreraient « ou auraient perdues de vue, mais ils dédaigneraient de grossir les rangs « des commerciaux et vaudraient à la Pharmacie sa renaissance. »

Syndicat de la Charente-Inférieure. — Bureau : Sont élus après vote au scrutin secret : MM. Cartier, de Saint-Jean-d'Angély, *président*; Bouraud, de Saintes, *vice-président*; Bernard, de Saintes, *secrétaire général*; Buisson, de La Rochelle, *secrétaire adjoint*; Angibeau, de Saintes, *trésorier*.

BULLETIN DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE L'EST

Compérage médico-spécialiste. — Après discussion, le conseil vote l'ordre du jour de M. Leclerc ainsi conçu : « L'Assemblée de la Fédération des syndicats de l'Est demande que les syndicats pharmaceutiques cherchent, en commun avec les syndicats médicaux, à constituer des comités mixtes qui étudieraient, pour les résoudre amiablement, toutes les questions intéressant les deux professions.

Syndicat de la Côte-d'Or. — Bureau pour 1909 : *Président* ; M. Kauffeisen ; *Vice-président* : M. Fréjacque ; *Secrétaire général* : M. Baudot ; *Trésorier* : M. Mugnier ; *Secrétaire des séances* : M. Bourgeon ; *Bibliothécaire-archiviste* : M. Rapin ; *Conseillers* : MM. Derône, Nodot, Serbourcé.

Loire et Haute-Loire. — Bureau pour 1909 : *Président* : M. Husson, à Saint-Etienne ; *Vice-présidents* : MM. Goutaland, à Roanne, et Ménard, à Montbrison ; *Secrétaires* : MM. Chevret, et Chevalard, à Saint-Etienne ; *Trésoriers* : MM. Savolle et Rousson, à Saint-Etienne ; *Bibliothécaire-archiviste* : M. Tardivi, à Saint-Etienne ; *Conseillers* : MM. Barrot, à Saint-Etienne; Bialou, à Roanne; Fraisse et Futin, à Saint-Etienne ; Simon, à Saint-Chamond.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL

Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL — Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES

SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL

Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.

L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**
pour éviter la substitution de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA

doit porter les Signatures : Ch. Le Perdriel   Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

Saône-et-Loire. — Le bureau de l'Association est constitué comme il suit : *Présidents honoraires* : MM. Bernard, de Pierre ; Bourgeois, de Louhans ; *Président* : M. Bernard, de Charolles ; *Vice-président* : M Daclin, de Cluny ; *Secrétaire général*: M. Combaud, de Mâcon ; *Trésorier* : M. Lacroix, de Mâcon ; *Conseillers* : MM. Bouvet, Crétin, Bouillet, Bernard, Gamet.

Société de secours mutuels des pharmaciens de Saône-et-Loire. — *Président* : M. Maillet ; *Secrétaire* : M. Bridon ; *Trésorier* : M. Lacroix.

DU JOURNAL " LA PHARMACIE "

Modération dans l'application de la loi sur les falsifications, M. Gouilon : Cette loi sur les fraudes et falsifications commerciales semblait bien rigoureuse en sa procédure, et pouvait faire naître de légitimes appréhensions aux commerçants — disons ici aux pharmaciens — très honnêtes et très consciencieux, chez lesquels on aurait pu trouver un produit altéré accidentellement, mais qui aurait été évidemment supprimé au moment où le défaut serait apparu.

Nous avons déjà signalé des possibilités de ce genre ; c'est ainsi que dans notre numéro 6 de l'année 1906, page 353, nous disions :

« En restant dans leur rôle, les Commissions d'inspection (aujourd'hui, il faut dire les inspecteurs) peuvent avoir une tendance, surtout au début, à l'appliquer avec trop de rigueur. Il ne faudrait pas que la simple négligence d'un pharmacien fût considérée comme une intention de tromperie. Nous avons plusieurs fois cité ces exemples : d'un sirop fermenté, d'une huile ou pommade rancie, d'un extrait moisi, etc., susceptibles de se trouver accidentellement dans une officine, ce qui suffirait, si l'on voulait être absolu dans l'application de la loi, à constituer la détention de produits détériorés destinés à la vente, et quoi qu'il soit évident qu'au moment de l'emploi, le pharmacien s'apercevrait des altérations et réformerait les produits défectueux.

« Les substances médicamenteuses sont si diverses, et un grand nombre si facilement altérables, que la vigilance du pharmacien peut se trouver en défaut, et que cela n'implique ni une intention ni une probabilité de tromperie. »

Les mêmes considérations sont *en partie*, applicables aux commerces des denrées alimentaires.

Elles ont sans doute été exposées aux ministres compétents, qui les ont comprises, et ont voulu rassurer le commerce honnête, en laissant entendre que la loi ne visait que les fraudeurs conscients de leurs tromperies.

Tel a été le but d'une circulaire de M. Briand, ministre de la Justice, adressée aux procureurs généraux (*Officiel*, du 30 septembre 1908).

Préparation à base de saccharine. — M. Ferri, pharmacien, prépare et vend, au détail comme en gros, une spécialité pharmaceutique à base de saccharine, sous le nom de *Sucre Edulcor* ; la Régie voulut l'obliger à n'expédier ce produit qu'en l'accompagnant d'acquits-à-caution, c'est-à-dire des formalités fiscales. M. Ferri résista, et la Régie lui intenta un procès qui s'est terminé par des acquittements devant toutes les juridictions, car l'affaire est allée jusqu'en Cassation.



AVIS



"PYROLÉOL" ASEPTIQUE EDET

Adopté par le Ministère de la Marine

Suppression de la Douleur

Restitutio ad integrum

Le meilleur topique autoclavé, kérato-plastique

PLAIES ATONES
GERÇURES DES SEINS

BRULURES

LABORATOIRE CH EDET, ALENÇON

Tous les principaux Droguistes et Commissionnaires de France.

FLACONS AUTOCLAVÉS *Vente aux prix marqués.*	Petit 50 cc.	Quart 125 cc.	Demi 250 cc.	Grand 500 cc.
	1 75	2 75	4 50	8 »

RÉGLEMENTATION U. R. — PRIME 20 %

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés*, des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques*.

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 500 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

PHARMACIE MILITAIRE

Corps de santé militaire.

Promotions. — *Au grade de pharmacien principal de 1re classe* :

(Choix.) M. Maljean, pharmacien-principal de 2e classe à l'hôpital de Versailles. Maintenu provisoirement à son poste actuel.

(Choix.) M. Jegoux, pharmacien-principal de 2e classe à l'hôpital Begin-Saint-Mandé. Maintenu provisoirement à son poste actuel.

Au grade de pharmacien principal de 2e classe.

(Choix.) M. Guillot, pharmacien-major de 1re classe à l'hôpital Desgenettes, à Lyon. Maintenu à son poste actuel.

(Choix.) M. Ricard, pharmacien-major de 1re classe à l'hôpital militaire du Dey, à Alger. Maintenu à ce poste.

Au grade de pharmacien-major de 1re classe :

(Choix.) M. Nanta, pharmacien-major de 2e classe à l'hôpital de Perpignan. Maintenu à son poste actuel.

(Ancienneté.) M. Pau, pharmacien-major de 2e classe à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains. Maintenu provisoirement à son poste actuel.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe :

Premier tour (ancienneté). M. Millant, pharmacien aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Alger. Maintenu provisoirement.

Deuxième tour (choix). M. Heintz, pharmacien aide-major de 1re classe aux hôpitaux de la division d'Oran. Maintenu provisoirement.

FORMULAIRE

Farine lactée, genre Nestlé.

La préparation de ce produit consiste à chauffer de la farine de riz à 150° sous pression, afin de transformer l'amidon en dextrine. On mélange ensuite à cette farine une quantité déterminée de lait de vache et on évapore dans le vide à une température inférieure à 40°. Le produit obtenu est additionné de sucre, réduit en pâte, cuit au four et finalement pulvérisé finement.

Cette farine lactée contient environ 46 °/o de sucre (saccharose et lactose), 5 °/o de matières grasses, 30 °/o de dextrine et 15 °/o de matières protéiques.

(Journal de Pharmacie d'Anvers.)

Pilules savonneuses dites de Boissy.

Résine de scammonée	āā 0 gr. 05
Savon médicinal	
Poudre de cascara sagrada.	
Podophylline	āā 0 gr. 01
Extrait de belladone.	

Pour une pilule. — 60 semblables argentées.

(*Form. Soc. Ph. Anvers.*)

LOOCH BLANC DU CODEX
Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE
E. BREMANT, Succr (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* 45, rue Monge, PARIS (Ve Arrt))
Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.
PRIX { Le flacon pour 24 loochs : 5 fr. 50 (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : 3 25 (pl. 25 c. p. le fl.) } DÉPOTS { PARIS et PROVINCE } Chez tous les droguistes et commissionnaires.
Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.
Spécialités de la maison { Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU / Poudre et pommade de WATRIN }
Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, 4 fr. 50 (pl. 50 c. p. le fl.)
Expédition franco de port et d'emballage
Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de 5 fr. 50 par kilo).

PAPIERS A FILTRER PRAT-DUMAS
Ronds et Gris tous formats, toutes qualités
PRAT-DUMAS & Co, Inventeurs
à Couze-Saint-Front (DORDOGNE)
Filtres Plissés PRAT-DUMAS

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE
Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels
CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ
MME VVE GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ
279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)
SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc
Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques
Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)
CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le
Lactagol
Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.
DOSE : 3 à 4 cuillerées à café par jour
Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : 3 *fr.* 50

L'Iodovasogene, à 6 %
Iodosol
n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.
Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de 1 *fr* 60 *et de* 4 *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boîte de 10 capsules : 1 *fr.* 60; *de 25 caps.* 4 *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Pour tous documents, littérature, échantillons,
S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, rue Payenne, Paris (3e)**

Farines chocolatées.

I. —	Farine de riz	500
	Cannelle pulvérisée	7
	Vanilline	0,10
	Sucre blanc	300
	Chocolat finement pulvérisé	1.000
II. —	Cacao en poudre	360
	Fécule de pommes de terre	550
	Farine de riz	500
	Sucre vanillé	1.500
	Sel de cuisine	75

(*Journal de Pharmacie d'Anvers.*)

NOUVELLES

Légion d'honneur. — Aux félicitations faites à nos amis et collaborateurs promus récemment dans la Légion d'honneur à l'occasion du cinquantenaire de la Société chimique, nous sommes heureux d'ajouter celles que nous adressons à notre rédacteur principal, M. Em. Perrot, également élevé à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition coloniale et maritime de Bordeaux.

Sont également promus *chevaliers* :

M. le Dr Gaillard, ancien interne en pharmacie des Hôpitaux de Paris; M. Isambert (Louis-Georges), pharmacien de 1re classe de la marine; M. Fazeuilles, pharmacien-major de 2e classe de l'armée; M. Fleury, professeur à l'École de médecine et pharmacie de Rennes, au titre de pharmacien de réserve.

M. Georges, pharmacien principal de 1re classe retraité, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nous apprenons avec plaisir :

La nomination de M. Cornette, pharmacien, comme adjoint au maire du XIIIe arrondissement.

Les nominations suivantes de nos confrères aux dernières élections au Conseil prud'homal, au Tribunal et à la Chambre de commerce de Paris.

Conseillers Prud'hommes (*Pharmacie*) : MM. Chenal et Jaboin.

Juge titulaire au Tribunal de commerce pour deux ans (*Pharmacie*) : M. Collin;

Juge suppléant pour deux ans (*Produits pharmaceutiques*) : M. Comar.

Membres de la Chambre de commerce (*Pharmacie*) : M. Crinon.

Nos félicitations à ces confrères.

En province, M. Beauclair a été nommé directeur du Bureau municipal d'Hygiène de Dax.

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Gulpsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA
Médicament Aliment.

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

M. Grandeur a été élu, le 20 décembre, membre de la Chambre de commerce de Mont-de-Marsan.

Nous félicitons nos deux distingués confrères, ex-secrétaire et ex-président de la Fédération du Sud-Ouest et du Centre.

Association amicale des Etudiants en pharmacie de France. — A l'issue de son Assemblée générale tenue le 9 décembre, l'Association amicale des Etudiants en pharmacie de France a procédé à l'élection de son comité qui se trouve ainsi constitué pour 1909.

Président : Arquevaux ; *vice-présidents* : Deschamps, Lenoir ; *secrétaire général* : Delluc ; *trésorier* : Bazin ; *secrétaire-adjoint* : Debœuf ; *trésorier-adjoint* : Guesdon ; *bibliothécaires* : Bouvin, Dorie ; *archivistes* : Aygalenq, Mlle Quentin ; *conseillers* : Battegay, Chayssac, Desmonts, Dezaille, Durand, Flamand, Gontard, Guyader, Mouchel-Lafosse.

VARIÉTÉS

De la manière de servir les clients.

La moitié du plaisir procuré par un repas préparé à la maison vient de ce que la cuisinière le sert elle-même. Les restaurants sont en état d'infériorité sous ce rapport, parce que nous ne connaissons pas et ne pouvons pas voir l'homme qui fait la cuisine. N'est-ce pas vrai ?

Eh ! bien, c'est d'un avantage analogue que profite le propriétaire d'un petit magasin, qui peut quitter son bureau et s'occuper personnellement des besoins de ses clients.

C'est son atout et il devrait le jouer.

Presque chaque personne a des idées compliquées sur sa propre importance, et la nature humaine aime à être appréciée.

Les clients apprécient l'attention dont ils sont l'objet de la part du propriétaire du magasin. Cela montre qu'il s'intéresse à eux.

Personne de nous n'aime un homme insouciant, surtout quand son insouciance nous concerne. Mais un marchand gagne entièrement la faveur de clients en perspective, quand il prend un intérêt personnel à leurs achats. Faites-en l'essai.

La discrétion est la meilleure partie de cet intérêt que le marchand devrait manifester. Montrer trop d'empressement envers les clients, ce serait les renvoyer dégoûtés. Vous le savez.

La rose pourrait sentir tout aussi bon si elle portait le nom d'oignon ; mais l'homme a un plaisir particulier à entendre résonner son nom.

Il semble qu'il sonne bien. Nous sommes tous comme cela sous ce rapport.

C'est une des formes du « moi » universel dont nous sommes tous affligés.



LES ÉNERGÈTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiq' & Physiologiquem' titrés

VALÉRIANE
BYLA

ap. 4h — 41 P.
ap. 1h35 — 48 P.
ap. 13 min. — 41 P.
Normal — 50 P.
Suc de Valériane

SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET · COLCHIQUE
Chaque Flacon 3'.50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

Accueillez le client en le nommant par son nom, mais prononcez ce nom correctement. Le client en éprouvera une sensation plus agréable que si on lui passait la main dans le dos.

Prononcer incorrectement le nom d'un homme est chose pire que de se tromper sur l'âge d'un bébé.

Toutes ces petites choses semblent insignifiantes, mais ce sont les petites choses qui comptent, de sorte qu'il ne faut pas les négliger.

Quand un marchand a commencé à servir un client, il doit aller jusqu'au bout, jusqu'à ce que la vente soit effectuée. Le marchand commet une grave erreur s'il ne va qu'à moitié chemin, sous prétexte que ses commis sont très occupés, et confie le client au premier commis qui a le temps de s'en occuper.

Cela est souvent considéré comme un manque d'égards, et les clients s'en froissent.

Ils pensent que le marchand est très indifférent à leurs achats, et de leur côté ils se soucieront peu de faire des achats dans ce magasin.

Pouvez-vous les en blâmer ?

Non, car vous êtes fautif. Le marchand ne devrait pas se désintéresser d'un acheteur, dès qu'un commis est prêt à servir cet acheteur. En agissant ainsi, il blesse le sentiment d'importance que le client avait de soi-même tant que le propriétaire s'occupait de la vente.

Chaque fois qu'un marchand remet un client entre les mains d'un commis, il court un risque, parce qu'il jette une douche froide sur ce client au moment psychologique où celui-ci était prêt à faire un achat. Le marchand devrait finir la vente.

L'influence de cet intérêt personnel peut devenir un facteur important de l'augmentation des ventes. Si petit qu'un magasin puisse être, cette petitesse même peut être mise à profit. Elle permettra au propriétaire du magasin de s'occuper personnellement d'un plus grand nombre de clients.

Le Prix Courant Montréal (Canada).

Miel artificiel.

Le professeur Herzfeld, d'Allemagne, a récemment fait connaître des faits intéressants concernant la manufacture de miel artificiel en Europe. On a remarqué que, quand on produit l'interversion presque complète du sucre raffiné, dans des conditions bien déterminées, ce sucre se solidifie de la même manière que le miel naturel, après un long repos et qu'on peut le dissoudre facilement par la chaleur.

A cause de la production accrue du miel artificiel, les éleveurs d'abeilles ont cherché à se protéger et on se propose de faire passer une loi à cet effet, le but proposé étant d'obliger les manufacturiers à ajouter à leur produit quelque substance qui indique que le miel est artificiel. D'autre part, on prétend que l'addition de sucre interverti au miel naturel tend à améliorer sa qualité et surtout à le faire digérer plus facilement.

Le sucre étant à peu près la seule substance alimentaire produite à l'état de pureté absolue, ledit professeur estime que son addition au miel ne peut pas être considérée strictement comme une adultération. Les abeilles prennent souvent des produits de fleurs ayant un mauvais goût, et le chimiste Keller a trouvé que le miel provenant de fleurs de châtaignier a quelquefois

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et Co.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

une saveur désagréable. La fleur du blé donne un miel dont le goût ressemble à celui des amandes amères, et le miel produit par les fleurs d'asperges est des plus mauvais.

Le miel produit par les abeilles qui butinent le colza est d'une nature huileuse, et l'oignon donne son goût au miel qui en provient. Dans de tels cas, le goût du miel est beaucoup amélioré par l'addition du sucre interverti.

Le professeur Herzfeld donne une méthode pratique pour la préparation de ce genre de miel. Il met 1 kgr. de sucre raffiné de haute qualité dans un récipient émaillé, propre et y ajoute 300 cm³ d'eau et 1,1 gr. d'acide tartrique. Il chauffe le tout à 110° C. au-dessus d'un feu ouvert, en agitant constamment, et cette chaleur est maintenue jusqu'à ce que le liquide prenne une belle couleur jaune d'or; cette opération dure environ trois quarts d'heure. Par ce procédé très simple, on peut produire facilement du miel artificiel. Il y a maintenant sur le marché de nombreuses essences pour produire l'arome du miel, mais aucune d'elles ne peut remplacer le miel naturel. Toutefois, si on prend le produit artificiel fait de la manière décrite ci-dessus, et qu'on y ajoute du miel naturel à la saveur prononcée, tel que le miel provenant de la fleur de bruyère, on peut obtenir un excellent produit... qu'il faudra avoir soin de ne pas laisser passer pour du miel naturel, si on tient à se garer de la loi sur les fraudes.

Production et consommation du cacao.

Parmi les produits coloniaux, un de ceux dont la production et la consommation augmentent encore régulièrement et qui pour cette raison mérite de fixer l'attention des planteurs, est le cacao, au sujet duquel le *Gordian* de Hambourg, a donné dans ces derniers temps quelques statistiques qui valent la peine d'être mises, partiellement sous les yeux des lecteurs. C'est ainsi que pour les années 1905 et 1906 il y a presque dans tous les pays une augmentation sensible de production, les chiffres indiquent des kilos.

	1905	1906
Brésil	21.090.088	25.135.307
San-Thomé	25.379.320	25.619.560
Équateur	21.127.833	24.237.630
San-Domingo	12.784.660	14.617.669
Trinidad	20.018.560	13.162.860
Venezuela	12.700.555	12.864.609
Afrique Occidentale Anglaise	5.620.240	9.738.964
Grenade	5.455.600	5.057.030
Ceylan	3.542.813	2.507.152
Jamaïque	1.474.509	2.503.142
Cuba	1.792.944	2.475.792
Haïti	2.343.200	2.107.905
Java	1.491.795	1.622.247
Fernando-Po	1.862.945	1.557.864
Surinam	1.641.851	1.480.568
Colonies allemandes	1.454.153	1.367.977
Colonies françaises	1.179.401	12.62.090
Sainte-Lucie	700.000	800.000
Dominique	596.700	600.000
État du Congo	194.638	402.429
Divers	800.000	1.000.000
Totaux	143.331.605	149.020.595

En 1904, la production totale était de 148.248.004 Kos; c'était la plus forte

VÉRITABLES

BOULETTES FAG

Contre les Maux de Dents

Dépôt Général des Boulettes **FAG : 22, rue Franklin**, à Courbevoie (Seine)

A Messieurs les Pharmaciens,

Nous vous présentons une nouvelle spécialité dont la vente a pour vous **LES NOMBREUX AVANTAGES SUIVANTS** :

LES Boulettes **FAG** sont très efficaces et **GUÉRISSENT RADICALEMENT** les plus violents maux de dents.

ELLES CALMENT INSTANTANÉMENT LA DOULEUR.

D'un emploi très commode pour le malade, elles sont d'une manipulation facile pour le Pharmacien, étant bien présentées dans un tube enfermé dans une boîte.

LEURS QUALITÉS AROMATIQUES ET ANTISEPTIQUES LES RENDENT INCOMPARABLES

DE PLUS UN LARGE BÉNÉFICE VOUS EST ASSURÉ PAR LES REMISES CI-DESSOUS.

Par 12 boîtes,	remise de	50 % ..	Toutes les commandes sont expédiées **FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE**
25 »	»	50 % ..	
50 »	»	55 % ..	Paiement à 30 jours de fin de mois, sauf pour les commandes de 12 boîtes dont le montant, 7 fr. 50, doit être joint en mandat ou timbres-poste.
100 »	»	57 % ..	
250 »	»	60 % ..	

PRIX DE VENTE AU DÉTAIL : 1 fr. 25 LA BOITE
Prix minimum exigé : Un franc.

PUBLICITÉ :

Malgré tous ces avantages, nous sommes disposés, lorsqu'un Pharmacien après une 1re commande d'essai nous fera une deuxième commande d'au moins 100 boîtes, à établir des prospectus à son nom, ou des **AFFICHES ÉGALEMENT A SON NOM ET TOUTES TIMBREES SUR LESQUELS** (prospectus ou affiches) **NOUS LUI RÉSERVERONS UN QUART DE LA SURFACE POUR UNE RECLAME PERSONNELLE**

Exceptionnellement et à titre d'échantillons, nous enverrons à MM. les Pharmaciens, *franco*, **par paquet recommandé**

6 BOITES BOULETTES FAG CONTRE 3 FRANCS
EN MANDAT OU TIMBRES-POSTE

(Cette offre ne peut être utilisée qu'une seule fois.)

LES BOULETTES FAG CONTRE LES MAUX DE DENTS vous assurent une **LARGE RÉMUNÉRATION**, en même temps qu'elles sont d'une **VENTE AGRÉABLE ET FACILE** par suite de leurs qualités et de leur efficacité, qui les feront redemander par votre client le

Toutes les Commandes doivent porter l'engagement de ne pas vendre au-dessous de 1 franc et être adressées au

Dépôt général des Boulettes FAG 22, rue Franklin, à COURBEVOIE (Seine)

ELLES SONT TOUTES EXPÉDIÉES FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE
avec un ou plusieurs tableaux de vitrine ou d'intérieur.

production observée jusqu'à cette époque, et elle excédait celle de 1903 de 15.000.000 de K^os environ.

Comme le montre cette statistique en 1906, le Brésil a dépassé San-Thomé, et il paraît très probable que le Brésil maintiendra cette position, car il se trouve dans des conditions très favorables pour étendre cette culture, dont les produits s'écoulent facilement aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne et en France. Il est fort probable que San-Thomé ne parviendra plus à augmenter notablement sa production, car il ne reste guère de terrains à mettre en valeur comme au Brésil.

San-Domingo, la Côte occidentale d'Afrique, tant les possessions anglaises que françaises, allemandes et l'État Indépendant du Congo verront leur production encore augmenter car la culture commence à peine à y produire ; les chiffres pour le Congo cités plus haut sont suggestifs ; ceux du Togo qui ont passé de 10.635 K^os en 1904 à 13.000 en 1905 et 28.637 en 1906 ne sont pas moins démonstratifs, bien que dans cette dernière colonie les terrains appropriés à cette culture ne soient guère étendus.

Pour les colonies françaises, malheureusement l'augmentation de production n'a pas été très conséquente, il y aurait lieu d'étudier avec soin les causes qui influent ce très léger avancement dans la production donnée ci-dessous :

Exportation du cacao des colonies françaises.

	1905	1906
Guadeloupe	637.804	675 322
Martinique	469.982	472.897
Congo	50.558	89.587
Guyanne	14.716	15.697
Madagascar	6 254	8.297
Reunion	86	290
Totaux	1.179.403	1.265 090

Si la production a augmenté dans presque tous les pays producteurs et en tous cas assez fortement dans son ensemble, la consommation a augmenté elle aussi, mais dans des proportions bien plus fortes

Le tableau ci-dessous nous la donne pour les années 1905 et 1906.

	1905	1906
États-Unis	34 958.420	37 654.473
Allemagne	29.433.100	35.250.500
France	21.747.600	23.403.800
Angleterre	21.106.000	20.132.040
Hollande	10.737.400	11.221,000
Suisse	5.218.400	6.406.900
Espagne	6.1 2.945	5 607.864
Belgique	3.018 997	3.865.810
Autriche-Hongrie	2.668.500	3.312.800
Russie	2.230 400	2.675.940
Italie	971 500	1.385.000
Danemark	1.125.000	1.190.000
Canada	654.086	1.035.182
Suède	900 000	1.000 000
Australie	600.000	650.000
Norvège	493.813	580.043
Portugal	138.000	150.000
Finlande	60.000	86.252
Totaux	142.374.163	155.680.604

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boites conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . (*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi iodure de Hg (aqueux) à 0.02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0 05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.) . . . . . . à 0,0 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

Dans deux pays seulement, en Angleterre et en Espagne, la consommation a été moindre en 1906 qu'en 1905.

Il est intéressant de noter que la consommation de 1906 dépasse la production de cette année, tandis que pour les deux années précédentes il y aurait léger excès de production ; il paraît bien certain que la consommation n'a pas atteint son maximum, on peut donc espérer encore de bons prix pour cette denrée.

Nous ne pouvons entrer dans de nombreux détails sur la question de la culture, mais nous tenons à signaler l'avis de certains connaisseurs anglais qui estiment, probablement avec raison, qu'il y a lieu de cultiver les variétés de qualité moyenne à bon rendement. Le bénéfice à retirer de cette culture dépendra en grande partie des soins donnés aux plantes et des conditions dans lesquelles se fera la préparation des fèves.

Le planteur devra autant que possible avoir recours, pour mettre une plantation en valeur, à une machinerie capable de lui fournir un produit régulier; dans cet ordre d'idée les inventions vont vite et récemment M. Hamel Smith, le directeur du « Tropical Life » de Londres a conseillé un appareil nouveau qui semble appelé à un bel avenir[1]. É. D. W.

Les pousses de bambou en guise d'asperges.

On donne le nom de *pousses de bambou* (Cochinchine, Annam, Tonkin) : *mâng tre* ; Cambodge : *lum pćang*) à de jeunes tiges de bambous, non encore ramifiées, d'une forme conique, à diamètres variables selon les espèces, engainées dans une enveloppe généralement recouverte de petits poils piquants. Ces jeunes tiges issues du rhizome de la plante émergent du sol, au pied des touffes de bambou, avec une grande vigueur de développement.

Les Annamites, de même que les Chinois et les Japonais, en font une assez grande consommation comme assaisonnements des viandes de porc et de poulet. Elles sont généralement vendues en vert sur tous les marchés indochinois à toutes les époques de l'année, et parfois coupées et desséchées dans les petits magasins de détail indigènes.

Cependant, au Tonkin, la récolte des pousses de bambou s'effectue ordinairement à deux époques de l'année : au cinquième mois (juin) et au dixième mois (novembre). C'est en effet à ces deux époques de l'année que les tiges apparaissent en plus grand nombre au pied des souches où elles sont recueillies à l'aide d'un couteau, en prenant bien garde aux piquants protecteurs de la jeune pousse.

Les pousses récoltées au dixième mois, dénommées *mâng mùa* sont considérées comme meilleures que celles obtenues au cinquième mois et qui portent l'appellation de *mâng chiêm*.

Beaucoup d'espèces locales de bambou produisent de ces pousses alimentaires; d'autres espèces en fournissent également, mais ne sont pas consommées en raison de leur amertume persistante.

Les pousses préférées proviennent du *tre vâu*, petit bambou assez répandu, de 6 à 8 mètres de hauteur, à feuillage ornemental. Cette qualité de pousse correspond à celle fournie en Cochinchine par le *tre le*.

1. How to get the Cacao-drying difficulty by Hamel Smith in *Tropical Life* décembre 1907, p. 170. L'appareil « Hamel Smith » est construit par David Bridge et Cie, Castleton Manchester.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

315. — M. Malaquin, pharmacien à Tonnerre, achèterait d'occasion, un centrifugeur à eau, à quatre tubes ou à défaut, un centrifugeur à main, quatre tubes deux vitesses. Achèterait également Hematocrite de Daland, le tout en bon état.

317. — A céder de suite, chef-lieu de canton, pharmacie, 17.000 affaires. Prix : 20.000. Seule dans localité. Beau logement avec grand jardin. Pays de chasse et de pêche.

318. — Sur les bords de l'Océan, ville très importante, à céder bonne pharmacie, maison ancienne, réputation irréprochable. Bénéfices nets : 12.000 fr. Grandes facilités de paiement.

319. — Résidence agréable près Paris, bonne petite affaire à augmenter. Bénéfices nets : 10.000 fr. Grandes facilités de paiement.

320. — A Paris : après justification des bénéfices, s'élevant à 45.000 fr., à céder pour 150.000 fr., pharmacie très bien située; belle affaire d'association.

321. — A Paris : à céder dans excellente pharmacie d'angle, exploitée depuis 25 ans par le même titulaire; conditions exceptionnellement avantageuses; bénéfices nets : 14.500 fr. Loyer peu élevé; appartement très confortable.

322. — A 2 heures de Paris, grandes facilités de communication, ville très agréable et très riche, à céder après 30 ans d'exercice, pharmacie de tout repos, très bien placée. Recettes : 32.000 fr. Bénéfices : 14 000 fr. Prix : 45.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

323. — A Paris, dans quartier populeux et très commerçant, pharmacie avec superbe appartement au-dessus. Recettes : 33.000 fr. Loyer : 3.500 fr. Bénéfices : 12.600 fr. Prix : 38.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

324. — En banlieue, jolie et vaste pharmacie d'angl , faisant avec 38.000 fr. de recettes, 16.000 fr. de bénéfices nets. Ppix : 45.000 fr. Comptant : 15.000 fr.

325. — Région Est, pharmacie merveilleusement installée, très grande maison. Recettes : 125.000 fr.

326. — Titulaire ferait association de trois ans et vendrait sur bénéfices réalisés en commun. Apport demandé : 10.000 fr.

327. — Pharmacien de Paris, ferait échange avec confrère de province le titulaire annonce : Recettes : 26.000 fr. Bénéfices : 8.000 fr. Pharmacie d'angle sur avenue.

328. — A Paris, bon quartier, pharmacie bien installée, avec bel appartement. Recettes : 20.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfices : 9.000 fr. Comptant demandé : 8.000 fr.

329. — A Paris, quartier centre, pharmacie très bonne réputation, beaucoup d'avenir. Recettes : 30.000 fr. Loyer 2.500 fr. Bénéfices : 10.500 fr. Prix à débattre, dont 20.000 fr. comptant.

330. — Situation d'avenir pouvant convenir tout particulièrement à jeune homme de bonne famille. Association dans pharmacie-droguerie; maison ancienne; ville du centre. Bénéfices nets : 50.000 fr. Apport demandé : 50.000 fr.

331. — On demande à acheter un autoclave d'occasion.

333. — Premier élève, sérieux, bonnes références, demande place sérieuse.

334. — Installation vieux chêne, à céder pour cause de transformation. Croquis à disposition. Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, Troyes.

335. — A céder, dans une ville très importante : Pharmacie et *Maison de fabrication sur place et de vente* (gros et détail) d'orthopédie, bandages, ceintures, instruments de chirurgie et accessoires. Affaires (1907) : 165.000 fr. Bénéfices nets : 40.000 fr. Prix : 120.000 fr. Marchandises en sus. Facilités de paiement. Références excellentes.

336. — Microscope excellent d'occasion pour recherches histologiques, botaniques et bactériologiques. Faire offres à M. Candau, pharmacien et chirurgien-dentiste, 13, place de la République, Orléans.

337. — On achèterait grande pharmacie commerciale ou autre, laissant de 20 à 30.000 francs de bénéfices nets. Capitaux A. C. D Bureau du journal.

338. — A céder, dans grande ville de l'ouest, pharmacie d'angle bien installée. Bénéfices nets : 22.000 francs. Concours assuré du vendeur, pendant 6 mois. Prix : 2 fois 1 2 les bénéfices, marchandises en plus. Comptant : 20.000 francs.

339. — Pharmacien, établi 15 ans, Paris. Références. Accepterait situation modeste da s spécialité ou industrie pharmaceutique.

Celles dont la réputation suit immédiatement sont données par le *tre gai* et le *tre may* et en Cochinchine par le *tre lô o*.

La troisième sorte est attribuée au bambou *tre giang*, et enfin les qualités les plus ordinaires sont fournies par les *tre núa rai*, *tre núa bay* et *tre núa bit* dont la cuisson s'opère à l'aide d'une eau fortement saturée de sel, pour en chasser l'amertume.

Les pousses dépourvues de leur enveloppe engainante sont coupées par tranches ou longitudinalement et mises à cuire dans l'eau bouillante. L'eau est renouvelée une ou deux fois, et pour quelques espèces on ajoute du sel. Ainsi cuites elles constituent un légume assez agréable au goût, qui rappelle un peu celui du fond d'artichaut ou de la racine de cardon. Les Japonais les mangent ainsi, mais d'autres fois ils les conservent dans la saumure ou dans le vinaigre.

Nos indigènes les soumettent aussi, comme les Chinois d'ailleurs, à une dessiccation après cuisson. Le produit ainsi préparé et que l'on n'a qu'à plonger dans l'eau chaude pour le faire revenir, sans qu'il ait rien perdu de son goût, se nomme au Tonkin, en Cochinchine et en Annam : *mâng tre kho* ; au Cambodge il porte le nom de *tum kriêm*.

Un couple de fumeurs d'opium.

Du *Caducée* :

Au moment où l'opinion publique se préoccupe, en France, des fumeurs d'opium, il est bon de signaler des faits comme ceux que M. Anglade a présenté à la Société de médecine de Bordeaux.

Il s'agit d'un couple de fumeurs d'opium. Le mari, âgé de cinquante ans, se trouvait en Indo-Chine à l'âge de vingt-trois ans, et c'est là qu'il a commencé à fumer. Receveur en France, il a repris son habitude, s'est marié, et depuis 1891, mari et femme ont fumé l'opium tous les jours (10 gr. d'extrait toutes les semaines). Le mari est calme; la femme commence à délirer et a des terreurs constantes.

Il convient de faire remarquer que la femme boit du vin en fumant l'opium, et le mari point. Est-ce là l'explication de la différence de l'état mental des deux fumeurs. M. Anglade ne le pense pas. Il croit que, chez la femme, les troubles psychiques sont dus à l'opium, qui a développé, chez elle, un délire dont sa mère avait été atteinte.

M. Petit de la Valléon, à l'encontre de cette opinion, a fait remarquer que le délire de l'opium est un délire heureux, tandis que celui de cette femme est terrifiant.

Quoi qu'il en soit, il y a à retenir de ceci : la facilité avec laquelle on peut, en France, fumer l'opium, la persistance, dans la métropole, de cette habitude contractée aux colonies, et enfin les dangers de la contagion par l'exemple, qui amène la « fumerie familiale ».



Exiger le Flacon d'origine

la Signature *et* l'Étiquette verte



TOUX RHUME CORYZA

Dans toutes les bonnes Pharmacies ou contre mandat de 3 fr. à BLANCARD Pharmacien 40, Rue Bonaparte PARIS (6e)

GRAINS DE KIPSOL AUX TANIN ET CACAO ACTIFS — SPÉCIFIQUE DU CORYZA — BERTAUT-BLANCARD Frès PHARMACIENS 40 Rue Bonaparte PARIS — LA BOITE 3 Frs

KIPSOL en pilules facile à avaler. Arrête en quelques heures RHUME de CERVEAU

2 à 7 par jour. 1 toutes les 2 heures.

SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES

TOLÉRANCE MÉDICAMENTEUSE ASSURÉE

Médication intestinale

Toutes les Maladies

Enrobage Duplex **GLOBULES FUMOUZE** Glutino-ésineux

Insolubles dans l'Estomac, graduellement solubles dans l'Intestin.

PRINCIPAUX GLOBULES FUMOUZE : Antipyrine, — Biline, — Iodure de Potassium ou de Sodium, — Pancréatine, — Purgatifs, — Pyramidon, Salicylate de Soude, — Sécrétigène (laxatifs), — Thyroïdine, — Véronal, etc.

Voies urinaires — Syphilis

Ni Odeur **CAPSULES RAQUIN** Ni Renvois

A enveloppe de gluten insoluble dans l'Estomac.

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

PRINCIPALES CAPSULES RAQUIN : Copahivate de Soude, — Baltal (Santal Copahivique), — Iodure de Potassium, — Protoiodure d'Hydrargyre, Salol-Santal, — Santal, — Goudron, — Ichthyol, — Terèbenthine, etc.

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 27 novembre 1908.

M. Copaux a repris l'ancien travail de Daniel Klein sur les borotungstates. Il en confirme la donnée principale, c'est-à-dire l'existence de deux séries de borotungstates, mais il en modifie complètement les formule.

Les acides borotungstiques ont pour formule :

$$B^2O^3.28\,TuO^3.6\,H^2O + 56H^2O \quad \text{et} \quad B^2O^3.24\,TuO^3.5\,H^2O + 61\,H^2O.$$

M. Béhal présente, au nom de MM. Valentiner et Schwarz, une note dans laquelle ces derniers contredisent les affirmations de M. Auger (*B. S. P.*, t. **15 annexes, p. 138**) et maintiennent que leur solution aqueuse saturée de fluoroforme est bien conforme aux données énoncées par eux.

M. Auger maintient ses affirmations antérieures, discute les brevets de MM. Valentiner et Schwarz et présente une analyse de leur produit.

M. Fourneau ayant eu l'occasion d'analyser à deux reprises de l'eau fluoroformée de MM. Valentiner et Schwarz, confirme les résultats obtenus par M. Auger.

M. Haller fait part à la Société des recherches qu'il a entreprises, en collaboration avec M. Bauer et Mlle Lucas, sur l'action de l'amidure de sodium sur les cétones aromatiques ou mixtes.

MM. Bouveault et Blanc ont étudié l'amide obtenue par M. Semmler en fixant l'amidure de sodium sur la camphénylone. Cette amide a été transformée successivement en uréthane méthylique, puis en une amide que l'acide nitreux a transformée en un alcool qui a pu être identifié avec le *β-isopropylcyclopentanol*.

Cette amide a la constitution (I) et la camphénylone possède la formule (II) qui a déjà été proposée par Wagner :

```
(I)        CH.CH<CH³                 (II)       CH———C<CH³
          /     \  CH³                          /    \  |  CH³
      H²C        CH²                        H²C       CH² |
        |        |                            |       |   |
      H²C————————CH.CO.NH²                  H²C———————CH.CO
```

M. Blanc a effectué par une voie différente la synthèse de la camphénylone. Cette synthèse confirme absolument les formules adoptées par M. Wagner et M. Bouveault.

Séance du 11 décembre 1908.

M. Bougault, au nom de M. Bourdier et au sien, fait une communication sur un nouveau groupe de principes immédiats naturels.

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE

CONCESSIONNAIRES
DES
PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C. L.
SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

M. Fouard communique les premiers résultats qu'il a obtenus dans l'étude de la gélification spontanée de l'amidon colloïdal.

M. Delépine donne des détails sur une préparation de l'aldéhyde crotonique par action de l'acide sulfurique sur les vapeurs d'aldéhyde. Après les manipulations convenables, on obtient 30 °/₀ d'aldéhyde crotonique, un peu d'un dimère $C^8H^{12}O^2$, bouillant vers 195°, lequel est un aldéhyde, et des résines.

Cette préparation peut être rendue infiniment plus facile en partant de paraldéhyde, moins cher et moins volatil. Le rendement atteint 34 °/₀, soit 43 °/₀ de la théorie.

L'étude chimique du corps $C^8H^{12}O^2$ sera pénible à cause du faible rendement, mais possible en raison de ce qu'il donne des dérivés cristallisés.

M. A. Brochet présente quelques recherches qu'il a entreprises avec M. G. Boileau sur la transformation électrolytique de l'azote ammoniacal en azote nitrique. Les essais ont été faits en employant successivement des électrodes en charbon, en platine et en fer. On ne peut arriver à des résultats intéressants, bien qu'il y ait formation d'acide nitrique.

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

A. Brissemoret et R. Combes : **Contribution à l'étude du rôle biologique des quinones** (LXV, 497, 4 décembre 1908). — Les quinones peuvent jouer un rôle dans la défense des végétaux qui en contiennent contre la déprédation de petits animaux. La grande quantité d'insectes morts que l'on trouve sur les feuilles de noyer riches en juglon (oxynaphtoquinone) semble confirmer cette manière d'envisager le rôle de ces substances chimiques.

Une oxynaphtoquinone se rencontre également dans la *Dionæa muscipula*, la plante carnivore de Darwin.

J. Escallon et A. Sicre : **Recherches de l'indol dans les cultures microbiennes à l'aide du furfurol** (LXV, 507, 4 décembre 1908). — Dix centimètres cubes de culture microbienne additionnés d'un volume égal de solution alcoolique de furfurol, puis de HCl pur, goutte à goutte, donnent une belle coloration jaune orangé si le milieu de culture renferme de l'indol.

C. Fleig et M. Lisbonne : **Nouvelles recherches sur le précipito-diagnostic du kyste hydatique** (LXI, 512, 4 décembre 1908).

D. Olmer et J. Monges : **Exploration fonctionnelle de l'intestin dans la fièvre typhoïde** (LXV, 512, 4 décembre 1908).

Œschner de Coninck et Chauvenet : **Sur quelques réactions de l'iodoforme** (LXV, 503, 4 décembre 1908). — L'idoforme avec les acides NO^3H, HCl, SO^4H^2, l'eau oxygénée, l'eau régale, l'acide chromique, le bichromate de potasse, le bioxyde de manganèse, l'oxyde d'uranium, etc., etc., donne des réactions chimiques intéressantes susceptibles d'applications.

A. Borrel : *Demodex* **et infections cutanées** (LXV, 596, 18 décembre 1908).

Pariset : **Essai de détermination de l'unité du pouvoir amylolytique dans les recherches sur la quantité d'amylase** (LXV, 593, 18 décembre 1008).

M. J.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & CIE

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

M. Léger : **Sur l'aloésol, phénol à fonction complexe, préparé à l'aide de certains aloès.** — Les aloès bruts du Cap et de l'Ouganda, à l'exclusion des aloès à isobarbaloïne, donnent en solution dans HCl concentré et par addition de $KClO^3$, outre des aloïnes chlorées, un corps cristallisable $C^{14}H^4Cl^4O^3$ qui serait le dérivé tétrachloré d'un phénol inconnu que l'auteur dénomme aloésol. Ce composé, insoluble dans l'eau, est peu soluble dans l'éther, plus soluble dans le toluène, surtout à chaud; il est soluble dans le carbonate de soude, l'ammoniaque et les alcalis. Les solutions alcalines, de couleur jaune, deviennent rouge-vineux par l'eau oxygénée. L'acide azotique l'attaque à chaud en donnant de l'acide oxalique et de la quinone perchlorée et en dégageant l'odeur de la chloropicrine. Le corps tétrachloré réduit à froid le permanganate et à chaud le nitrate d'argent ammoniacal; il fond à 267°-268°. Avec le chlorure d'acétyle il donne un dérivé acétylé se présentant en prismes jaunâtres, fusibles à 125°. Avec la poudre de zinc en solution acétique presque bouillante il donne l'hydroaloésol bichloré, qui se sépare par refroidissement en aiguilles incolores, fusibles à 275°, ne réduisant pas le nitrate d'argent ni le permanganate. Ce composé fournit lui-même un dérivé acétylé fusible à 150°-151°, dérivé incolore s'il est obtenu avec l'anhydride acétique, jaune s'il est préparé avec le chlorure d'acétyle en tube scellé. La variété jaune, traitée par quantité théorique de Na, donne l'hydroaloésol bichloré.

M. François : **Sur une modification de la préparation de la monométhylamine par l'acétamide bromé.** — Modification de la méthode d'Hoffmann élevant le rendement de 35 à 72 °/₀. La solution bromée est préparée au moyen de l'acétamide, du brome, de l'eau et du carbonate de chaux, substance n'ayant aucune action sur le brome, incapable par conséquent d'en absorber en formant des hypobromites et des bromates. De plus, la réaction entre cette solution et la soude à 30 °/₀ est faite à la température du bain-marie bouillant, de façon continue, au moyen d'un dispositif qui ne met en jeu que de petites portions à la fois.

M. Breteau : **Les pharmaciens militaires japonais pendant la guerre russo-japonaise.** — Etude sur l'organisation du service pharmaceutique de l'armée japonaise en temps de paix et en temps de guerre.

MM. Jaboin et Beaudoin : **Sur la radioactivation artificielle des eaux minérales et sur l'élimination du bromure de radium soluble.** — La radioactivité des eaux minérales est due à ce fait qu'elles tiennent en dissolution de l'émanation du radium et non du radium en nature. Or, l'émanation se détruit spontanément de moitié en quatre jours, ce qui explique les différences de propriétés d'une eau minérale prise à la source et d'une eau transportée. Les auteurs assurent qu'il est possible de réaliser pratiquement la radioactivation artificielle des eaux minérales naturelles par addition de bromure de radium soluble. Dans un rapport présenté au nom de la Commission nommée par la Société de Pharmacie, à l'effet d'examiner ce travail, M. Meillère constate la possibilité : 1° de conférer à une eau minérale la radioactivité permanente; 2° de procéder au dosage rigoureux de cette radioactivité. Les expériences des auteurs prouvent que le radium ingéré ne séjourne pas dans l'organisme, mais qu'il s'élimine dans les quelques jours qui suivent l'ingestion. E. C.

NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES DE JANVIER 1908

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

BRETEAU. — **Guide pratique des falsifications et altérations des substances alimentaires**, 8 planches coloriées et 143 figures, 1907 . . . . **6 25**

GÉRARD. — **Traité des urines**, 42 fig. et 1 pl. en couleurs. 2e édition, 1907. . . . . . **7 25**

MERCIER. — **Guide pratique pour l'analyse des urines.** 5e édition, 1907, 49 fig., 5 pl. coloriées **3 50**

HERZEN. — **Guide formulaire de thérapeutique génerale et spéciale.** 4e édition, 1907, cartonné souple **8 25**

POUCHET. — **Précis de Pharmacologie et de Matière médicale**, 1907. . . . . . **13 50**

CERBELAUD. — **Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie.** 2e édition, 1907, relié . . . . . **9 fr.**

LITTRÉ et GILBERT. — **Dictionnaire de médecine et de pharmacie.** 4 fascicules; le 5e et dernier paraîtra en février. Chaque fascicule **4 50**

DEGUY et GUILLAUMIN. — **Traité de Microscopie clinique**, 1906 . . . . **45 fr.**

GAUTIER et DÉLÉPINE. — **Chimie organique.** 3e édition, 1906. . . . . **16 fr.**

CHINON. — **Médicaments nouveaux.** 1906. **3 fr. 50**

Formulaire des Pharmaciens français. **1 fr. 75**

GUIART et GRIMBERT. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique.** — 2e édition revue et augmentée, 1908. **13 50**

GÉRARD et BONN. — **Traité pratique d'analyse des denrées alimentaires**, 42 fig., 1908. **13 50**

BESSON. — **Technique microbiologique.** — 4e édition, 375 fig., 1908. . . . . **14 50**

LITTRÉ et GILBERT. — **Dictionnaire de Médecine et de Pharmacie complet**, en 5 fascicules. Chaque fascicule **4 50**

PEYREGNE. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . **1 fr.**

WURTZ. — **Dictionnaire de Chimie**, *avec tous les suppléments parus* (lettre PLU). 13 volumes reliés. . . . . **185 fr.**

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger. — Abonnement sans frais à tous les journaux.

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Arsenic à l'état organique)

Gouttes Clin Dosées de 1/5 de centigr. de **Cacodylate de Soude pur** par goutte.

Globules Clin à 1 centigr. de **Cacodylate de soude pur** par globule.

Dose moyenne : 0 gr. 10 de **Cacodylate de Soude** par jour, correspondant en **Arsenic** à 0 gr. 06 d'acide arsénieux ou à 6 gr. 15 de **Liqueur de Fowler.**

ADRÉNALINE CLIN

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{1000}$.

COLLYRE d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{5000}$.

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate). En tubes stérilisés pour **Injections hypodermiques.** Titrés à 1/2 milligr. par c. c.

ADRENALINE CLIN chimiquement pure. En divisions de 5 centigr.

CLIN ET COMAR — PARIS

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

M. Bardet, à l'occasion de la communication de M. Palier, fait observer qu'il faut plus s'attacher aux faits cliniques qu'aux faits expérimentaux. Or, plus d'un médecin s'est bien trouvé de cette médication, et c'est un fait.

Pour M. Bize, les expériences de M. Palier ne lui paraissent pas très probantes. Il rappelle que la théorie du traitement des entérites par les bouillons de culture est basée uniquement sur ce fait « que, dans les milieux de culture contenant 10 °/₀ de sucre une bactérie ferment mixte (ferment des albuminoïdes et ferment acide des hydrates de carbone) est susceptible d'arrêter l'action et le développement d'un ferment simple (ferment des albuminoïdes surtout) et que, dans les mêmes conditions, un ferment mixte fort peut arrêter l'action et le développement d'un ferment mixte faible. Ces actions empêchantes sont uniquement dues à la quantité des acides produits au cours de l'attaque des hydrates de carbone [1] ».

M. Barbier se demande avec raison si l'amélioration survenue dans l'état du malade est due à la médication lactique ou au changement de régime concurremment institué. Néanmoins, une préparation lactique, le Yoghourth, lui a donné des résultats remarquables chez les enfants, les typhiques, et dans les dyspepsies gastro-intestinales.

P. Gallois : **L'esprit scientifique médical** (28.10.08 ; XIII, 380).

J. Laumonier : **La cure de « plein large »** (28.10.08; XIII, 385).

Laquerrière et Dausset : **L'état actuel de leurs résultats cliniques au moyen de la douche d'air chaud** (11.11.08; XIII, 396).

E. Schoull (de Nice) : **Nouveau cas de guérison apparente de cirrhose atrophique du foie par l'organothérapie** (11.11.08; XIII, 413).

E. Schoull (de Nice) : **Complication de coqueluche traitée par le fluoroforme** (11.11,08 ; XIII, 419). — Il s'agit d'un enfant de cinq ans qui avait plus de quarante quintes par vingt-quatre heures et eut des complications broncho-pulmonaires. Des doses progressives d'eau fluoroformée (jusqu'à CXX gouttes par jour) amenèrent la diminution des quintes dans leur intensité et leur fréquence; dans la journée, elles ne dépassèrent pas six à huit, au bout d'une semaine; dans la nuit, elles tombèrent, en quinze jours, à trois ou quatre; au bout de cinq semaines, l'enfant était guéri. Chez un autre enfant, qui vivait avec le premier atteint de coqueluche, l'eau fluoroformée fut donnée à titre préventif, et l'enfant, qui commençait à tousser, ne prit pas la coqueluche.

G. Rosenthal : **Traitement de la tuberculose par les injections intraveineuses de fluorure de sodium, d'après les recherches du Dr Miguel Gil Caravès, de Santiago** (11.11.08; XIII, 422). — Le Dr Miguel se sert d'une solution chlorurée physiologique dosée à 3,5 °/₀; la dose par jour est de 4 cm³ en deux injections. Les injections ne produisent pas de douleur locale si elles sont bien appliquées; mais si elles sont données hors des veines, la douleur est terrible. Quelques minutes après, la plupart des malades ont une brève douleur au ventre. Les résultats sont « admirables » : amélioration de l'appétit, augmentation de poids, diminution de la toux, de l'expectoration,

[1] H. Tissier : *Tribune médicale*, février 1906.

PROCÉDÉS ET APPAREILS
DE
DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket primes).
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

du nombre des bacilles, atténuation et même disparition des phénomènes locaux, chute de la fièvre vespérale. Le traitement est tout à fait inoffensif, puisque son auteur a fait des milliers d'injections, pendant plusieurs mois, à ses malades, sans provoquer le moindre accident. En dépassant les doses journalières de 0 gr. 14 ou 0 gr. 15 de fluorure de sodium, on provoque des symptômes d'intoxication très passagère qui consistent en soif, anorexie, vomissements, fièvre, tremblements, insomnie, etc.

J. Chevalier : **Sur le fluoroforme** (25.11.08; XIII, 427). — L'activité thérapeutique du fluoroforme reste intacte. Nous n'en avons point eu jusqu'ici entre les mains et, de l'avis de tous les chimistes compétents, les méthodes actuellement connues ne permettent de préparer que des mélanges de fluoroforme, d'iodofluoroforme et d'oxyde de carbone difficilement séparables, surtout pour les deux premiers. Si l'eau fluoroformée, ne contenant que de l'air dissous et des traces d'oxyde de carbone, guérit la coqueluche, cette maladie est également guérie, ou considérablement améliorée, par d'autres médications tout aussi extraordinaires ; exemple : la *sodersеine*, solution d'arséniate de soude électrolytique renfermant 5 dixièmes de milligramme d'arséniate de soude par litre, administrée à la dose de 200 cm³ par jour; la teinture de *Drosera*, à la 6e dilution, donnée à la dose de V gouttes par les homéopathes, ou le corail rouge à la 30e dilution. L'homéopathie guérit parce que, chez les enfants, la meilleure thérapeutique est souvent de n'en pas faire.

Catillon : **A propos des injections intra-veineuses de strophanthine** (25.11.08; XIII, 431). — On peut, sans courir de risques, obtenir des effets plus rapides et plus énergiques en administrant le strophanthus par la voie stomacale à dose plus élevée.

S. Artault de Vevey : **Sur de nouvelles applications de l'alcoolature de marrons d'Inde contre les varices en général et certaines hémoptysies** (25.11.08; XIII, 432). — L'emploi systématique et prolongé, chez les variqueux, de cette alcoolature, à la dose de X gouttes avant chaque repas, suffit pour faire disparaître complètement les varices chez de nombreux malades, pour les atténuer chez d'autres assez fortement pour leur permettre de marcher. Les résultats furent aussi remarquables dans des hémoptysies dues à des varices de la trachée.

J. Chevalier : **Sur la préparation et le titrage des produits opothérapiques** (25.11.07; XIII, 437). — Les préparations opothérapiques que l'on trouve dans le commerce sont très variables. Il serait utile de ne conserver que deux ou trois modes de préparation : la poudre de pulpe totale pour la voie gastrique, l'extrait avec le sérum physiologique pour la voie hypodermique et, dans certains cas, soit l'extrait glycériné, soit l'extrait alcoolique. L'auteur partage l'avis de M. Choay qui préconise la préparation d'extraits totaux dans le vide et à froid. Il ne partage pas celui de M. Catillon qui préconise l'emploi de l'éther pour dégraisser ces poudres opothérapiques et faciliter leur conservation. Car l'éther n'est pas un dissolvant neutre, mais agit souvent comme un oxydant, et de plus il peut enlever des corps peu connus mais très actifs. Avec M. Pouchet il a démontré que les extraits glycérinés de glandes thyroïdes étaient peu actifs, alors que les extraits faits avec du sérum physiologique possédaient une activité comparable à celle du suc de la glande fraîche.

M. Catillon fait observer qu'il se sert d'éther de pétrole et non d'éther

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

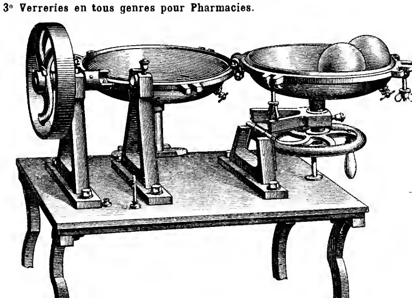
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

sulfurique pour dégraisser les glandes et que les produits obtenus par ce traitement sont plus actifs et se conservent mieux.

J. de Rey-Pailhade : **Sur le poids de philothion contenu chez l'homme adulte** (25.11.08; XIII, 445).

G. Bardet : **Sur les laxatifs** (24, 6, 08; XIII, 302). — Dans les actions qui interviennent physiologiquement pour provoquer les garde-robes, il en est une qui a une très grosse importance : c'est le volume des fèces. Un gros bol fécal excite les contractions de l'intestin et facilite l'expulsion. L'humidité du bol exerce aussi une action favorable. C'est pourquoi l'on prescrit les légumes verts, etc., les médicaments, comme la graine de lin, la graine de moutarde, etc., qui sont mucilagineuses. C'est dans le même ordre d'idée que Schmidt, de Dresde, a préconisé les divers lichens et les variétés d'agar-agar.

Hallion : **Les ferments intestinaux dans la constipation dyspeptique** (24.6.08; XIII, 305). — Un certain nombre de troubles, d'allure toxique, sont souvent associés à la constipation, mais ils peuvent bien être des symptômes de dypspepsie intestinale au même titre que la constipation elle-même. La médication par l'extrait d'intestin et plus spécialement par l'extrait duodénal supprime au bout de quelques jours la constipation, et il arrive aussi très souvent que les divers symptômes dépendant de la dyspepsie intestinale s'amendent sans que la constipation soit influencée. L'administration prolongée de l'extrait de bile est aussi très souvent efficace contre la constipation (soit à l'intérieur, soit en lavements).

Burlureaux : **Conclusion de la discussion sur la purgation** (24.6.08; XIII, 306).

R. Gaultier : **Moulages des garde-robes de nourrisson présentés dans un but didactique d hygiène digestive infantile** (24.6.08; XIII, 311).

Dausset et Laquerrière : **Présentation d'un dispositif pour douche à air surchauffé** (24.6.08 ; XIII, 312).

A. Zimmern et S. Tucchini : **Les actions thermiques des courants de haute fréquence** (10.6.08; XIII, 316).

L. Rénon : **Du pragmatisme en médecine : la thérapeutique pragmatique** (24.6.08; XIII, 319). La médecine ne peut se comprendre que si elle est pragmatique (du mot grec πραγματικος, qui étudie les faits en eux-mêmes, propre à l'action, efficace, énergique). Elle est la science de l'observation, l'empirisme associé à la science. La médecine pragmatique est libre et indépendante par essence et ne peut se rattacher à aucune espèce de système médical, comme la médecine expérimentale de Claude Bernard. La thérapeutique pragmatique utilise toutes les médications qui soulagent les malades, quelles que soient leurs origines.

E. Deschamps : **L'action thérapeutique de la galvanisation** (24.6.08; XIII 325).

Brissemoret : **Le fluorure de calcium en thérapeutique** (24.6.08; XIII, 331). — Le fluorure de calcium possède un rôle physiologique nettement déterminé. C'est un ciment précieux qui, en soudant les particules de carbonate et de phosphate de chaux et de magnésie, dont le squelette des animaux est surtout formé, lui communique une solidité et une dureté qu'il n'aurait pas au même degré sans son intervention. Notre organisme en élimine chaque jour de

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2 %** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. - Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie **15, rue d'Argenteuil, 15** — PARIS —

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches,** etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de PÉTROSELINE MENTHOLÉE

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

0 gr. 003 à 0 gr. 005; nous puisons ce sel qui nous est nécessaire dans l'eau de boisson. Si l'alimentation n'arrive pas à restituer à l'organisme ses pertes de fluor, les troubles de la nutrition des os ne tardent pas à se produire. M. A. Robin emploie pour cette reminéralisation la formule suivante :

Carbonate de magnésie	0 gr. 10
Carbonate de chaux ppté	ãã 0 gr. 25
Phosphate bicalcique	
Fluorure de calcium	0 gr. 01
Sucre blanc	1 gr.

m. pour un paqnet à prendre chaque jour.

Dans un cas de carie dentaire, M. Brissemoret a obtenu de l'administration du fluorure de calcium pendant quinze jours par mois, à la dose de 5 milligr. par jour continuée pendant six mois, les meilleurs résultats.

Le fluorure de calcium est presque complètement insoluble dans l'eau pure, plus soluble dans l'eau chargée de CO^2 ou sels ammoniacaux ou acidulée par HCl. Il existe en solution dans un grand nombre d'eaux minérales : Pougues, Vichy (Dames), Royat (Saint-Marc), La Bourboule (Choussy), Evian (Cachat).

Le fluorure de calcium peut se prescrire comme les phosphates et les carbonates terreux chez l'enfant pendant la croissance, contre la carie dentaire, dans les fractures, la tuberculose, pendant la grossesse et l'allaitement. On le prescrira à la dose de 1 à 10 milligr., *pro die*, d'après la formule :

Fluorure de calcium	0 gr. 75
Phosphate de potasse	3 gr.
Phosphate de soude	5 gr.
Phosphate de magnésie	ãã 10 gr.
Phosphate bicalcique	
Citrate de soude	15 gr.
Lactose Q. S. pour	100 gr.

(une demi-cuillerée à café 2 fois par jour au moment des repas). Pour les fractures, on peut utiliser la formule suivante :

Fluorure de calcium	0 gr. 05
Fluorure de magnésium	0 gr. 02
Bromure de calcium	2 gr. 50
Phosphate bicalcique	ãã 5 gr.
Carbonate de chaux	

(A diviser en 20 paquets ; 2 par jour.)

Soit sous forme de combinaisons organo-minérales (sirop d'œufs de Guibourt, sirop de lait de Robinet, poudre de coquilles d'huîtres, dents de veau).

E. Choay : **Influence du mode de préparation sur l'activité des extraits opothérapiques** (24.6 08 ; XIII, 335). — Ce travail a été publié dans ce Bulletin, XV, p. 431, août 1908. E. D.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Seance du 13 novembre 1908.

MM. Dausset et Laquerrière. : **Traitement par la douche d'air chaud.** — Les auteurs présentent des réflexions sur soixante-dix cas traités par la douche d'air chaud à courant d'air rapide. Ce procédé leur paraît jouir de

SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & C[ie]

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1[RE] CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & C[IE]

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

propriétés spéciales qui le rendent supérieur aux autres moyens thermiques capables de provoquer l'hyperhémie.

Ils confirment les bons résultats signalés par d'autres dans les névralgies, le rhumatisme, l'eczéma, l'hydarthrose, et essaient de préciser les indications de cette méthode nouvelle.

Enfin, ils croient être les premiers à apporter des observations pour les affections suivantes : *dans les plaies suppurantes*, la douche d'air chaud tarit rapidement la suppuration et provoque une prompte cicatrisation; *dans les raideurs articulaires*, elle fait résorber les œdèmes périarticulaires, et détermine une analgésie qui permet de mobiliser dès les premières séances; dans les *radiodermites chroniques*, on obtient la disparition du prurit, et on fait diminuer ou disparaître les télongiectasies et l'état atrophique de la peau.

M. E. Schoull (de Nice) : **De l'insomnie syphilitique.** — L'auteur estime que dans toute insomnie rebelle ou récidivante, ne relevant pas d'une cause bien déterminée, il faut songer à la syphilis, quand bien même le malade n'accuserait aucun antécédent syphilitique.

Séance du 28 novembre 1908.

M. de Keating-Hart : **Présentation de malades cancéreux traités par la fulguration.** — L'auteur explique ce qu'est sa méthode, soit une combinaison de la puissante étincelle de haute fréquence et de l'exérèse chirurgicale. Celle-ci, dans les cas présentés, a pour caractéristique d'avoir été limitée aux seules lésions macroscopiques. L'insuffisance manifeste de cette exérèse est une preuve de l'action spéciale de l'étincelle.

La méthode comporte des difficultés réelles, c'est ce qui explique les nombreux échecs signalés par ceux qui l'ont mal appliquée. En revanche, les résultats heureux se multiplient, qui contre-balancent largement ces échecs. La présentation des malades et les projections de ce soir le démontrent.

M. Richelot : **Sur un cas de laryngotomie inter-crico-thyroïdienne.** — L'auteur rappelle que dès 1882, il publiait un mémoire dans lequel il disait que pour ouvrir les voies aériennes *chez l'adulte* en cas d'asphyxie par œdème sus-glottique, tumeur ou sténose du larynx, l'incision de la membrane crico-thyroïdienne était plus facile et moins dangereuse que la trachéotomie. L'appareil instrumental est presque nul, le manuel opératoire très simple. Il y a de la peau, une couche de tissu cellulaire, la membrane crico-thyroïdienne; ni vaisseaux, ni nerfs sur la ligne médiane. De telle sorte que *chez l'adulte*, quand on est libre de choisir entre l'ouverture du larynx et celle de la trachée, la première est préférable de tous points, *la seconde est imprudente.*

M. Letulle : **Cancer primitif des bronches.** — Se basant sur trois observations personnelles, l'auteur décrit les formes anatomo-pathologiques du cancer primitif des bronches. Il montre qu'il existe trois variétés de cette lésion, *l'une interstitielle*, d'ordinaire épithélioma cylindrique; la seconde *végétante*, caractérisée par le développement de bourgeons d'épithélioma atypique; la troisième *caverneuse*, secondaire à une bronchectasie ancienne et constituée par un épithélioma pavimenteux lobulé. Au point de vue clinique, il s'agit de types extrêmement protéiformes.

Dr Dubar.

Le Gérant : A. Frick.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS
26 et **28, Rue du Dragon**

LONDRES
37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX
POUR
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse ☎ **TRADOB**



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Sur le stage (R. DELAUNAY). — Lettres de province. — La vie pharmaceutique. — Prix de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine. — Pharmacie militaire. — Formulaire. — Nouvelles. Variétés. — Bibliographie.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***Un rasoir à lame mobile pour histologie***, par le Profr RADAIS.

2° ***Études physiologiques et chimiques sur les semences de Persil***, par MM. LUTZ et OUDIN.

3° ***L'urée chez quelques Champignons supérieurs***, par MM. GORIS et MASCRÉ.

4° ***Sur l'urobiline dans les urines***, par le Prof. GUIGUES.

5° ***La protection de la santé publique***, par M. TASSILLY.

6° ***La Lavande***, par M. LAMOTHE.

7° ***Étude d'un dépôt dans une teinture d'écorces d'oranges amères***, par MM. GORIS et FLUTEAUX.

8° ***Médicaments nouveaux.***

9° ***Projet de loi concernant la spécialité pharmaceutique et la commandite en pharmacie.***

Etc.

Sur le stage.

Je suis reconnaissant au *B. S. P.* d'avoir accueilli *in extenso* le rapport que j'ai remis au Ministre de l'Instruction publique au nom de la Commission des réformes des Études pharmaceutiques.

Nos confrères ont ainsi pu juger, documents sous les yeux, de l'esprit dans lequel se sont effectués les travaux de la Commission, de la nature des difficultés qu'elle a rencontrées et des raisons qui l'ont guidée dans le choix des solutions qu'elle préconise.

La Commission n'a pas eu la prétention de faire œuvre parfaite : elle s'est efforcée de faire œuvre utile. Je crois qu'elle a fait œuvre excellente.

Je n'ai pas connaissance qu'on ait jusqu'ici formulé de protestations sur le programme des matières à enseigner, ni sur la disposition et la durée des Études. Les points accessoirement traités ont également trouvé grâce devant la critique.

La durée et la place du stage ont seules, dans les milieux syndicaux, été le motif occasionnel d'une campagne ardente, dont les promoteurs n'attendent plus que les résultats, assure-t-on, pour essayer d'influencer les décisions ministérielles.

La plupart des Syndicats de province, sinon tous, ont reçu le mot d'ordre d'avoir à signaler à leurs députés et sénateurs que les décisions de la Commission sur la durée et la place du stage vont entraîner la *ruine de notre pro-*

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-41

PARIS (4e)

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

fession. Il a été même ajouté qu'il y a urgence à ce que les élus fassent dès maintenant auprès du Ministre une pressante démarche.

J'ai vu quelques-unes des lettres publiées dans les organes professionnels sous le couvert et l'autorité des syndicats; j'ai reçu communication de quelques autres adressées par les présidents de ces organisations à plusieurs de mes collègues de la Chambre. Par l'intermédiaire de ces derniers, j'ai prié nos confrères de vouloir bien ne pas s'exagérer leurs craintes. Je leur ai dit également de ne pas isoler, comme beaucoup le veulent faire et le font pour la facilité de leur discussion, la réforme du stage.

Celle-ci doit être envisagée dans ses rapports avec l'ensemble de la réforme: elle ne constitue que la partie d'un tout; sa valeur est relative dans la refonte complète des Études. Il importe essentiellement, nous le répétons, de ne pas l'isoler..

Si les modifications du stage ne correspondaient pas, à des changements profonds dans l'organisation et la direction des Études, si pendant ces mêmes Études il n'y avait pas une large compensation à cette diminution, nous aurions été des premiers à partager les préoccupations de nos confrères. L'année de stage serait insuffisante. Mais envisageons bien sous son jour véritable la réforme proposée. Considérons-la comme faisant corps intime avec les Études et reconnaissons que celles-ci sont disposées de telle sorte que le stage devient le couronnement logique des années d'acquisition théorique.

En toute sincérité, je ne crois pas qu'on puisse justifier les sévérités dont certains se montrent prodigues.

On me permettra, je l'espère, d'oublier et de faire oublier le caractère dont la Commission a bien voulu m'investir momentanément.

Et je demanderai à une pratique professionnelle de bientôt quinze années l'excuse d'avoir eu cette querelle une opinion personnelle que je sacrifierais sans hésitation si je la soupçonnais nuisible aux intérêts et à l'avenir d'une profession que je veux toujours plus grande et plus honorée.

*
* *

Avec beaucoup de soin, dans les nombreuses controverses auxquelles il m'a été donné d'assister depuis quelques mois, je me suis efforcé de trouver de nouvelles raisons militant en faveur du stage préscolaire. Je n'ai pu y réussir.

Tant de fois les Congrès se sont prononcés dans un sens et tant de fois dans un sens opposé, que chacun pouvait autrefois, en toute tranquillité, se rallier indifféremment à l'un ou à l'autre des systèmes préconisés. Il avait la certitude d'être en éminente compagnie et pouvait se prévaloir d'aussi excellentes raison que son voisin et adversaire. En parlant ainsi, je considère la forme ancienne des Études.. Aujourd'hui que celle-ci est modifiée, je puis me déterminer logiquement, et je conclus que le stage doit être postscolaire. J'ajoute volontiers que les praticiens des villes où s'effectuera la scolarité trouveront un avantage à l'état de choses nouveau ainsi que nos futurs étudiants.

L'Ecole, dès la première année, donnera l'enseignement pratique. Sans vouloir médire outre mesure de celui que reçoivent nos stagiaires actuels, je doute que l'Ecole ne puisse faire aussi bien. Ne savons-nous pas tous à quels rudiments l'apprentissage professionnel est actuellement ramené, par la force

Laboratoire Pharmaceutique de DAUSSE Aîné

BOULANGER-DAUSSE & Cie

Pharmaciens de 1re Classe

PETITS-FILS ET GENDRE DE DAUSSE AINÉ

4, rue Aubriot, PARIS (4e) — TÉLÉPHONE 290-28



Fabrique spéciale

D'EXTRAITS PHARMACEUTIQUES

Fondée en 1834

PILULES avec INSCRIPTION IMPRIMÉE

Pastilles Comprimées

PASTILLES PHARMACEUTIQUES

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

2 MÉDAILLES D'OR à l'Exposition Universelle de Paris 1900

même des choses ? Quelles sont donc les maisons où les préparations de laboratoire se font comme autrefois ? Quelles sont donc les pharmacies où l'emploi de ces mêmes préparations est rendu indispensable par l'exécution des prescriptions médicales ?

Car nous sommes injustes envers nous-mêmes. Si le pharmacien a cédé à une évolution commerciale et industrielle, il a obéi aussi et parallèlement à une diminution, sinon à une disparition complète de l'art de formuler. La fonction crée l'organe. Le médecin ne croit plus ou semble ne plus croire à l'art thérapeutique ; il n'en demande plus l'application; le pharmacien s'est incliné, souvent lésé dans ses intérêts et froissé presque toujours dans ses convictions intimes.

Je ne puis admettre, et nous sommes quelques-uns à penser ainsi, que la préparation de solutions destinées à un malade est plus difficile et nécessite des soins plus méticuleux que celle des solutions destinées à des analyses volumétriques.

Je repousserai également cette opinion que la préparation d'une foule de médicaments magistraux offre de plus sérieuses difficultés que les manipulations destinées à la production d'alcaloïdes ou de glucosides, isolés en vue de l'utilisation commerciale ou de l'analyse quantitative.

Sans vouloir prétendre que ces manipulations sont l'occupation unique de l'étudiant, nous devons reconnaître que ces manipulations, il en fait actuellement, que, plus tard, il en fera davantage.

Dans la pratique ordinaire de la pharmacie, le stagiaire n'a d'autre contrôle que celui du pharmacien dont il peut aisément surprendre la bonne foi et tromper la surveillance. Les médicaments qu'il délivre ne sont jamais, sauf de très rares exceptions, l'objet d'un examen analytique rigoureux.

A l'Ecole, au contraire, ce contrôle peut être permanent, effectif, puisque les résultats des opérations sont vérifiés quotidiennement par les professeurs ou les chefs de travaux.

Indiscutablement, l'Ecole sera mieux placée pour donner cette éducation première. C'est une simple question d'organisation, il suffit de la réaliser.

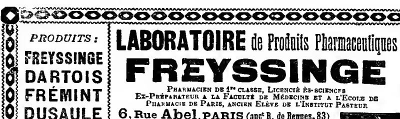
***

Le stage conservera son but. Donner à l'étudiant l'habitude de la clientèle, du public ; lui fournir, avant qu'il soit libéré de toute surveillance, les occasions de discipliner son esprit aux pratiques d'une profession qui a ses règles et qui comporte des devoirs et des obligations morales. Par le stage, se continuera la tradition.

Et si, pour ne pas surcharger au delà du sensé les obligations de l'étudiant, le stage officiel a été prévu d'une année, il ne s'ensuit pas que, sauf cette année-là et en dehors de cette année-là, le futur pharmacien doive ne pas fréquenter l'officine.

J'ai la conviction que les étudiants seront nombreux qui *suivront leurs cours* en aidant les pharmaciens établis.

Dans un même ordre d'idées peu différent, j'aurais accepté volontiers que le stage dans les hôpitaux eût la valeur légale du stage à l'officine. Pourquoi ma proposition n'a-t-elle pas été acceptée ? Il eût été si facile d'organiser le concours de l'Internat vers la fin de la deuxième année d'Ecole, après les deux années qui comportent précisément les cours pratiques de pharmacie.



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

ce que les pharmaciens des hôpitaux n'ont pas accepté, et je n'ai pas à juger des raisons qui les ont guidés, ils devront peut-être le demander un jour eux-mêmes. Si on le leur accorde, personne ne s'en plaindra.

***

Pourquoi certaines marques de mauvaise humeur ?

Pourquoi rendre les reglements proposés responsables de ne pas améliorer magiquement une profession qui souffre? Je ne veux croire à aucune rivalité de personnes, ni à aucune conspiration ténébreuse.

En ces sortes de questions, comme en toutes du reste, il faut s'efforcer d'apporter de la clarté, de la logique et de la franchise.

Parmi les raisons non avouées de cette mauvaise humeur, n'y a-t-il pas la préoccupation, assurément respectable, de confrères qui, devant le nombre constamment en diminution des étudiants et des stagiaires, redoutent de ne pouvoir un jour céder leurs officines?

Hélas! je le redoute comme eux, d'autant plus que ce sont les officines pauvres qui, plus que les autres, sont exposées à cette alternative. Mais ce mal que je déplore, que nous déplorons tous, provient-il de l'état futur des choses ou de l'état actuel?

La pharmacie souffre, elle souffre du passé : elle souffrira encore, tant qu'une organisation nouvelle, prudente et sage, mais résolument réformatrice, n'aura pas eu comme conséquence d'entraver les causes de décadence qui, à brève échéance, deviendraient des causes de ruine irrémédiable pour beaucoup.

A cette œuvre de relèvement, le concours de tous est utile, indispensable même. Que chacun, à tous les degrés, nous l'apporte, réconfortant, désintéressé.

R. Delaunay.

N. B. — Dans le numéro du 16 Janvier du Journal *de Pharmacie et de Chimie*, M. le Dr H. Martin fait la critique de la partie du rapport qui concerne le stage.

M. Martin a siégé à la Commission. Je ne lui conteste pas le droit dont il use aujourd'hui.

Mais j'ai noté avec surprise quelques-unes de ses appréciations et constaté avec regret qu'il me prête des idées qui n'ont jamais été miennes et que je n'ai jamais exprimées.

M. le Dr Martin a lu le rapport. Il l'a certainement compris.

Alors ? R. D.

Lettres de province.

I. — L'entente médico-pharmaceutique.

Dans le calme relatif de notre existence provinciale, la plus grande distraction consiste à suivre la marche des événements qui se déroulent dans la capitale. Paris! Ce nom seul évoque, à notre mémoire charmée, de charmants souvenirs! Il nous rappelle, avec tant de magnificence trompeuse, notre vie d'étudiant, notre vie studieuse et gaie des bons jours du Quartier latin où les

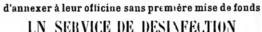
FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

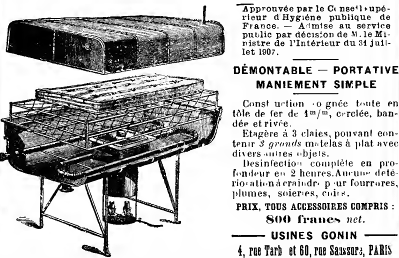
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRES ET PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ÉTUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

seules inquiétudes étaient alors l'épreuve cruelle des examens et la conquête tant désirée du diplôme libérateur. Ah! ce diplôme! Cette bienfaisante peau d'âne où notre *asinus*, comme dirait l'autre, se *fricatait d'asinum*.

Où sont, hélas! les illusions, les rêves, les chimères, les délicieux et enthousiastes projets d'avenir! La réalité brutale, la lutte pour la vie, brutale aussi, lutte insidieuse, sournoise, constante, perfide, terrible, ont remplacé toute la théorie majestueuse de nos félicités imaginaires!... Et nous voilà comme les autres, nous qui avions si bien rêvé d'être autres que nos devanciers.

... Cependant, ces temps derniers, une grave question vient d'arriver jusqu'à nous. Il s'agit de l'entente médico-pharmaceutique, mise en avant par nos confrères parisiens, reprise par les confrères des villes importantes, et au sujet de laquelle il nous semble bon d'apporter aujourd'hui, sinon une opinion nouvelle, tout au moins le fruit des réflexions que notre vie monotone et régulière et des exemples choisis dans notre modeste milieu nous ont permis de mûrir longuement, avec sagesse et avec attention.

Le corps médical a-t-il intérêt à vivre en bonne intelligence avec le corps pharmaceutique, et ce dernier doit-il envisager avec satisfaction une « entente cordiale » avec le corps médical?

Telle est la question.

Et voici la réponse :

« La majorité est pour l'affirmative dans l'un et dans l'autre parti. Quelques « esprits chagrins opposent, il est vrai, des restrictions dues à des froisse-« ments personnels. Mais ici, comme en tout, l'intérêt général doit prévaloir « et les efforts des syndicats et des groupements doivent tendre à résoudre « les difficultés et à atténuer les conflits. »

C'est dans cet esprit, en effet, que les médecins du XIIIe arrondissement de Paris se sont unis avec les pharmaciens pour refuser, à l'unanimité, leur adhésion à une Mutuelle dite *le Centime pour tous*.

C'est dans ce même esprit que les syndicats pharmaceutiques de l'Est ont voté un ordre du jour, présenté par M. Leclerc, et ainsi conçu : « L'assemblée « de la fédération des syndicats de l'Est demande que les syndicats pharma-« ceutiques cherchent, en commun avec les syndicats médicaux, à constituer « des comités mixtes qui étudieraient, pour les résoudre à l'amiable, toutes « les questions intéressant les deux professions. »

Et c'est dans cet esprit encore que nous entrons, à notre tour, dans le mouvement.

Il existe, dans notre chef-lieu, un syndicat pharmaceutique. De même, il s'y est fondé, il y a quelque temps, un syndicat médical. L'élan donné par Paris a eu chez nous son contre-coup et la fameuse question à l'ordre du jour vient naturellement de s'y trouver posée.

Nous avions pensé tout d'abord à n'y examiner que des faits d'intérêt local. Mais le Solon et le Lycurgue, qui sommeillaient dans nos âmes à des profondeurs insoupçonnées jusqu'alors, se sont réveillés tout à coup, si bien qu'au lieu de modestes aperçus régionaux, ce n'est rien de moins qu'un code tout neuf de déontologie que nos syndiqués ont songé à établir.

... Quand on prend du cordon on n'en saurait trop prendre.

... Alors, en avant les grands problèmes! En avant les discussions sur l'exercice illégal de la médecine chez les pharmaciens et sur l'exercice illégal de la pharmacie chez les médecins! En avant les grands mots de neutralité, de correction, de conscience!! Nous voilà, petit orchestre municipal, lancé dans la musique de Wagner!...

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCCR

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur ; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine



Mes produits se trouvent sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie ; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris

(Prix des thèses, sciences chimiques)

décernée à M. Ferdinand ROQUES, phien de 1re classe, 1895-1896.

Or, parlons peu, mais parlons bien. Et voyons, avant tout, l'état moral de la question.

Le receveur des finances Adolphe d'Houdetot a écrit quelque part une phrase débutant ainsi : « Nous recherchons l'amitié de ceux dont nous redoutons l'inimitié... »

Y a-t-il donc véritablement, suivant les pessimistes, une si grande inimitié entre les deux professions, et les concessions nécessaires n'ont-elles d'autre but que de réduire cette inimitié et de la transformer en une amitié de circonstance?

Nous répondrons nettement : non! — Il y a des malentendus de faits et de préventions. Il y a, de part et d'autre, des gens qui s'ignorent et auxquels cette ignorance est néfaste. Il y a des esprits disposés à tout transformer en mal et à interpréter dans un sens, souvent absurde et toujours défavorable, les actes les plus minimes. Et certaines culpabilités, clamées à grand fracas par des cerveaux prompts à la suspicion et à la calomnie, seraient promptement réduites à néant si elles pouvaient être discutées et examinées de bonne foi et avec aménité.

Il y a en outre, et des deux côtés, trop de titulaires. L'existence devient de plus en plus pénible pour tous, parce que les chances de succès sont excessivement divisées. Le mal est donc *intus et extra* pour parler latin, si c'est encore permis.

Et comme il est admis que le besoin crée l'organe, l'entente répond à la nécessité.

Un code de déontologie est donc une hypothèse qu'il est sage d'envisager. Mais avant tout, nous demandons : « que les anciens griefs soient oubliés; « les susceptibilités apaisées; les conflits actuellement en cours résiliés; les « partisans égalisés... » Il faut, puisqu'en somme il s'agit d'une harmonie à créer, créer aussi de nouveaux esprits. Avant de se tendre les mains, il est prudent de les purifier. Il convient de signer une amnistie loyale et franche. Des baisers si l'on veut, mais pas à la mode du dénommé Judas ou du dénommé Lamourette.

Il faut marcher du même pas, c'est entendu. Mais, comme à l'armée, il faut, pour marcher ensemble, partir ensemble. Il est indispensable que tous les pieds gauches se lèvent au commandement... Et je crains bien que quelques fâcheux ne veuillent encore partir que du pied droit.

Dans notre chef-lieu, il y a des frères ennemis. Croyez-vous que les discussions très heureuses des deux syndicats les aient réconciliés? Ils se regardent toujours, quand ils se regardent, comme des chiens de faïence mis dos à dos. Ceci n'a pas changé cela. Le phénomène porte un nom : cela s'appelle un faux départ.

... Dans cette lettre déjà longue, nous ne voulons envisager qu'un ou deux points de la situation. Si notre façon de voir les choses est du goût de nos lecteurs, qu'ils le disent et nous continuerons Nous avons le temps, en province, d'écrire de longues lettres : nous ne sommes vraiment occupés que les jours de marché Et chez nous, il n'y en a qu'un par semaine.

Néanmoins, avant de pénétrer plus avant dans les détails, j'indiquerai, pour finir, une petite question à côté de la grande, et vous verrez qu'elle a son importance : c'est la question des sanctions.

Il est indispensable qu'un code, qu'il soit de déontologie ou de justice civile, porte des sanctions; sans quoi il ne serait pas viable, sa vitalité n'étant ni défendue, ni garantie. Supposons donc que le nôtre en porte trois : 1° obser-

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison L. FRÈRE (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE.**

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression,* pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

vation; 2° réprimande; 3° amende. Si tous les pharmaciens et tous les médecins signent les engagements, rien n'est plus simple. Mais si les signataires sont seulement les membres des groupements ou des syndicats, leur situation sera, vis-à-vis des non syndiqués et des non groupés, plus difficile et plus douloureuse. S'il est avec le ciel des accommodements, il n'en est pas avec le code, fût-il de déontologie médico-pharmaceutique. Il faut donc trouver un biais. — Pensez-y. J'y vais songer de mon côté en allant lire, sous l'orme du Mail, les dernières nouvelles de Paris.

3 février 1909.

Un Provincial (1).

(1) Nous sommes heureux de publier cette intéressante lettre d'un de nos correspondants qui désire, momentanément, conserver l'anonymat. Espérons qu'il voudra bien continuer et nous pouvons l'assurer de notre appui, s'il veut bien dans les lettres suivantes entrer un peu plus dans le vif des questions indiquées. — Em. P.

LA VIE PHARMACEUTIQUE

SYNDICAT DES PHARMACIENS DE L'OISE

(**Bulletin n° 25.**)

Président honoraire : M. Delondre, à Compiègne; Président : M. Mansenceau, à Compiègne; Vice-président : M. Watin, à Crèvecœur; Secrétaire : M. Bataille, à Beauvais; Trésorier : M. Gérard, à Compiègne; Conseils : MM. Domart, Lacombe, Pia, Frigaux.

A propos d'une modification de ses statuts, ce syndicat avait posé à plusieurs personnes compétentes la question suivante :

Pour fonder un groupement professionnel, sous quelle loi doit-on se placer de préférence: Loi de 1884; Syndicat, ou loi de 1901; Association ?

Réponse du concours pharmaceutique :

Certains médecins que nous avons vus préfèrent l'association, parce que ce régime accorde aux médecins le droit de se coaliser contre l'Etat, le département et la commune, que lui refuse la loi de 1884 comme n'étant pas des commerçants. Les pharmaciens, au contraire, n'ont rien à gagner à changer un de leurs syndicats en association, parce que ce régime ne leur donne aucun droit de plus et les restreint davantage sur certains points.

Pour les pharmaciens donc, pas de doute : c'est le syndicat qui est à conseiller.

Réponse du service du contentieux de la Pharmacie centrale de France :

« Il n'y a guère en réalité que la différence d'un mot entre la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et la loi sur les associations du 1er juillet 1901. Il semble que, lors de la création de cette dernière loi, on aurait dû abroger la loi de 1884 faisant double emploi.

« Si vous vous constituez en syndicat vous vous appelez « Syndicat » et si

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE
La Seule admise dans les Hôpitaux Civils
EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les
SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL
Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.
L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**
pour éviter la substitution de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA
doit porter les Signatures : Ch. Le Perdriel Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL – PARIS

vous vous constituez en association (art. 5 de la loi) vous vous appelez « Association ». C'est donc plutôt une variété de mots.

« La loi de 1901 permet toutefois une capacité juridique plus grande (art. 11) si on la désire, et celle de 1884 autorise les Unions de syndicats si on veut créer des fédérations. »

Projet d'association médico-pharmaceutique. — M. MANSENCEAU fait part d'une démarche, faite en avril, à l'issue de la réunion, sur l'initiative du Bureau, auprès des membres du Syndicat des médecins de l'Oise, assemblés dans l'Hôtel de Ville de Creil.

Il a été envisagé, lors de cette entrevue, la formation d'une Association médico-pharmaceutique, association indépendante des syndicats déjà existants des deux parts. Elle serait établie et les bases en seraient discutées par une Assemblée comprenant :

Le bureau de l'Association des médecins, auquel s'adjoindrait le Dr MORAT, de Chantilly, président honoraire.

Et le bureau du Syndicat des pharmaciens, auquel viendrait se joindre M. LOISEL, ancien président de ce groupement.

SYNDICAT DES PHARMACIENS DE L'AISNE

Le *Bulletin* contient une grande quantité de renseignements intéressants sur les nombreuses questions discutées en ce moment dans le monde pharmaceutique. Il est impossible de faire des coupures et nous regrettons de ne pouvoir notamment insérer en entier le rapport de M. VIGNERON, secrétaire du Syndicat.

On peut ne pas partager les opinions émises par notre sympathique confrère, mais on doit s'incliner devant le travail aussi désintéressé que considérable fourni par le dévoué Secrétaire du Syndicat pour la défense des intérêts de la pharmacie.

Nous nous associons pleinement aux paroles prononcées par M. HUYON. « Je m'en voudrais, aujourd'hui que la Société syndicale des pharmaciens de l'Aisne tient ses assises dans une des salles de notre coquet Hôtel de Ville, je m'en voudrais, dis-je, au risque de tomber dans des redites, de ne pas apporter mon tribut d'éloges à ce confrère militant, également soucieux du maintien des prérogatives comme des intérêts matériels de notre profession.

« Et, en effet, VIGNERON, en ces derniers temps, s'est dévoilé comme un des plus brillants défenseurs de la pharmacie. »

A propos de la réforme des études pharmaceutiques, le Syndicat de l'Aisne a protesté contre le rejet du stage après la scolarité. Sans que notre opinion soit modifiée, nous sommes prêts à nous incliner devant cette unanimité des groupements pharmaceutiques, mais nous n'avons trouvé dans la circulaire rédigée par le Syndicat aucun argument nouveau qui puisse nous convaincre et que nous puissions discuter.

Nous demanderons seulement à notre ami VIGNERON comment il peut concilier avec le désir général de la limitation cette phrase de la circulaire qu'il signe :

« En outre, les étudiants peu fortunés se verront obligés d'abandonner la profession déjà bien délaissée, étant donné l'état précaire de la majorité d'entre nous. »



AVIS



"PYROLÉOL" ASEPTIQUE EDET

Adopté par le Ministère de la Marine

Suppression de la Douleur

Restitutio ad integrum

Le meilleur topique autoclavé, kérato-plastique

PLAIES ATONES
GERÇURES DES SEINS

BRULURES

LABORATOIRE CH EDET, ALENÇON

Tous les principaux Droguistes et Commissionnaires de France.

FLACONS AUTOCLAVÉS	Petit 50 cc.	Quart 125 cc.	Demi 250 cc.	Grand 500 cc.
Vente aux prix marqués.	1 75	2 75	4 50	8 »

RÉGLEMENTATION U. R. — PRIME 20 %

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques*.

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES
(garantie pure, lavée à l'alcool.)

FLACONS AUTOCLAVÉS
50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 500 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

Ne serait-ce pas un bien à la fois pour la profession et pour ces étudiants peu fortunés ? Ne serait-ce pas honnête de les sauvegarder de cet état précaire cause de tous nos maux, quand bien même il devrait en résulter une certaine gêne pendant quelque temps pour la vente des officines et pour les pharmaciens actuels ?

Nous savons très bien que telle n'est pas votre préoccupation personnelle, mon cher secrétaire, mais d'autres l'ont eue, et l'ont indiquée au début de la discussion. Cet argument et d'autres du même ordre ne sont plus mis en avant, mais ils subsistent encore, soyez en persuadé. H. H.

CHAMBRE SYNDICALE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Composition du Bureau pour 1909. — Président : M. Leprince ; vice-présidents : MM. Champigny et G. Prunier ; secrétaires des séances : MM. J. Castanet et E. Galbrun ; trésorier : M. L. Surun.

SYNDICAT DES PHARMACIES COMMERCIALES

Comité pour 1909. — Président : M. Mille, de Paris ; vice-présidents : MM. Guédeney et Dr Mougin, de Paris ; secrétaire : M. Coudray, de Mézières ; trésorier : M. Lacouture, de Provins ; membres : MM. Cayron, de Châteauroux ; Crestey, de Melun ; Dupuy, de Paris ; Gœtz, de Paris ; Pozzi, de Troyes ; Rémy, de Paris.

Comme conséquence des nouveaux règlements et lois (inspection, fraudes), à l'assemblée générale de ce syndicat, une Commission spéciale a été nommée avec mandat d'étudier la création d'un laboratoire d'analyses dont la mission consisterait à examiner les produits livrés à chacun des membres. Il serait puéril de songer à faire contrôler toutes les fournitures qui seraient faites, mais, par des prélèvements répétés et inopinés, les fournisseurs seraient constamment tenus en haleine et les pharmacies continueront ainsi à offrir le maximum de garanties.

La Commission a pris l'engagement d'aboutir dans un délai de trois mois.

Prix de l'Académie des Sciences.

Prix Jecker. — Le prix est décerné à M. Ph. Barbier, professeur de chimie générale à la Faculté des Sciences de Lyon.

Prix Berthelot. — M. Fosse. Ce prix a été décerné cette année pour la première fois.

Prix Desmazières. — Des mentions honorables sont attribuées à M. Paul Hariot, ex-interne des hôpitaux, assistant au Muséum d'histoire naturelle, et à Mlle Marguerite Belèze.

Prix de Coincy. — Le prix est décerné à M. Paul Guérin, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

Prix Barbier. — Une mention honorable est accordée à M. Charles Blarez, professeur de chimie à Bordeaux.

Prix Martin Damourette. — Le prix est décerné à M. Eugène Colin, membre de la Société de pharmacie.

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succ[r] (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (V[e] Arr[t])

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement developper le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX Le flacon pour **24** loochs **5 fr. 50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) || **DÉPOTS** PARIS et PROVINCE **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boites métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Specialités de la maison **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4 fr. 50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5 fr. 50** par kilo).

PAPIERS A FILTRER PRAT-DUMAS

Ronds et Gris tous formats, toutes qualités

PRAT-DUMAS & C°, Inventeurs

à Couze-Saint-Front (DORDOGNE)

Filtres Plissés PRAT-DUMAS

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

M[me] V[ve] GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ *279, rue Saint-Jacques, PARIS (V[e])*

SERINGUES EN VERRE DE 1[cc] A 20[cc]

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines**. Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

DOSE : 3 à 4 cuillerées à café par jour

Prix de la boite pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**

Creosotosol (Créosotovasogène, 20 %).

Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).

Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).

Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).

En flacons de **1** *fr* **60** *et de* **4** *fr.*

Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).

En capsules gélatineuses de 3 grammes.

Boite de 10 capsules : **1** *fr* **60**; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, rue Pavenne, Paris** (3[e])

Prix de l'Académie de Médecine.

PRIX HENRI BUIGNET. — 1.500 francs.

L'Académie décerne le prix à M. E. LÉGER, pharmacien des hôpitaux de Paris, pour son travail : *L'hordénine, alcaloïde retiré des touraillons d'orge.*

PRIX DESPORTES.

Mention honorable à M. le Dr L. LAFAY, de Paris : *Etudes thérapeutiques*; et à MM. Em. PERROT, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, et P. HURRIER, docteur en pharmacie, de Paris : *Matière médicale et pharmacopée sino-annamites.*

PRIX THÉODORE HERPIN (de Genève). — 3.000 francs.

Le prix est décerné à M. le Dr Albert DESCHAMPS, de Riom, le frère d'un de nos distingués confrères de province dont nos lecteurs connaissent les intéressants travaux sur l'énergétique : *Les maladies de l'energie*; *les asthénies générales*, etc.

PRIX JULES LEFORT. — 600 francs.

L'Académie décerne :

Un prix de 400 francs à M. le Dr P. CARLES, agrégé libre de la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux : *Résumé de travaux sur l'hydrologie.*

Un prix de 200 francs à M. Albert BUISSON, docteur en pharmacie, au Mans : *Contribution à l'unification des méthodes analytiques pour le dosage de l'ammoniaque dans les eaux.*

Une mention honorable est accordée à M. Henri BOCQUILLON-LIMOUSIN, docteur en pharmacie, à Paris : *Etudes des produits des colonies françaises, eaux minérales.*

PRIX NATIVELLE. — 300 francs.

L'Académie décerne le prix à M. Léon BOURDIER, docteur en pharmacie à Paris : *Recherche biochimique des glucosides dans le plantain (aucubine) et dans la verveine (verbenaline).*

PRIX VERNOIS. — 700 francs.

Mention honorable à M. Louis GAUCHER, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier : *Etude bactériologique des huîtres de Cette et de l'etang de Thau.*

PHARMACIE MILITAIRE

Corps de santé de la marine.

Nominations : Au grade de pharmacien principal : MM. AUCHÉ et RONZIÈRES. Au grade de pharmacien de 1re classe : MM. GUENEAU et SCHLUTZ.

Pharmaciens coloniaux.

Nomination au grade de pharmacien aide-major de 1re classe : MM. FINELLE, à la Guyane ; MM. BONNAFOUS, CESARI, LIOT, à Madagascar.

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules.	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE
QUINA
Médicament
Aliment.

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

Pharmaciens militaires.

M. LOISEAU est nommé élève à l'Ecole d'application du service de santé militaire.

Sont désignés : MM. les pharmaciens-major PAU, pour l'hôpital Desgenettes à Lyon ; VALLET, pour l'hôpital d'Amélie-les-Bains ; TALADE, pour la réserve des médicaments à Marseille ; REMY, pour les hôpitaux militaires de la division d'Oran.

Réserve et territoriale. — Promotions :

Pharmacien principal de 1re classe de réserve : M. le pharmacien principal de 1re classe de l'armée active ROMAN, à Lyon.

Pharmacien aide-major de 1re classe de réserve : M. le pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée active TAUPIN, à Biarritz.

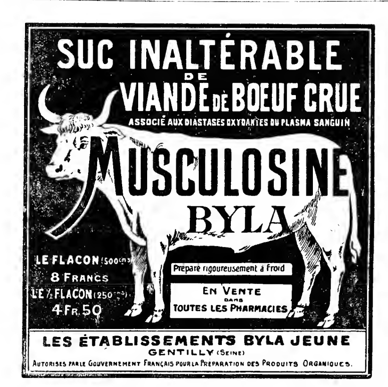
Pharmacien aide-major de 2e classe de réserve, MM. les pharmaciens de 1re classe : REUGE, à Treignat ; AUDOIN, à Paris ; DÉGORCE, à Chelles ; DELANOUE, à Bois-Colombes ; LEBATARD, à Paris ; VILLEJAN, à Gien ; HERMELIN, à Bellevue-Meudon ; WAGNER, à Verneuil (Eure) ; NÉE, à Sancerre ; LEBAS, à Bourges ; JAMIN, à Nangis ; GUILLON, à Lusignan ; RUAUX, à Paris ; LEFORT, à Paris ; ANTONINI, à Uzès ; CHARRUEL, à Saint-Etienne (Loire) ; SAVOYE, à l'Horme (Loire) ; RABARON, à Juvisy ; SINOQUET, à Rouen ; CABAILLE, à Bordeaux ; BADIN, à El-Biar (Alger) ; BENOIST, à Paris ; JURAIN, à Roanne ; DARRIGADE, à Paris ; BASSEPORTE, à Paris ; CAILLAU, à Argentat ; LASNE, à Châtellerault ; PEYROT, à Brantôme ; PATÉ, à Carignan ; CORRE, à Riom ; MARTIN, à Paris ; DEFFINS, à Paris ; BLANCHARD, à Reuilly (Indre) ; MOUNIER, à Lyon ; PINEL, à Pont-de-Cherny ; BRUSSON, à Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne) ; ALLIOT, à Paris ; MENGUS, à la Ménitré ; LEGEAY, à Chartres ; SELINGAND, à Paris ; HURBAIN, à Nevers ; JACQUET, à Solignac ; NAVARRE, à Paris ; LAURENT, à Cornimont ; LEGRONIER, à Paris ; MONNIAUX, à Besançon ; ROBERT, à Paris ; SASSY, à Béziers ; MICHON, à Lyon ; PIETREMENT, à Étampes ; PUY, à Montpellier ; ANIONY, à Cannes ; CHEVALLIER, à Paris ; LESAGE, à Paris ; COL, à Clermont-Ferrand ; BLUTEAU, à Gensac-la-Pallu ; CARTIER, à Noisy-le-Sec ; MARÉCHAL, à Lyon ; BRIDEL, à Paris ; BOUCHET, à la Verpillère (Isère) ; DELÉAGE, à Lyon ; CUSSET, à Saint-Étienne ; AUREILLE, à Paris ; DEVERNE, à Paris ; LAVIALLE, à Gentilly ; BOULLIAC, à Paris ; LIMARIX, à Beyrat-le-Château ; UZAC, à Luchon ; PRAT, à Lyon.

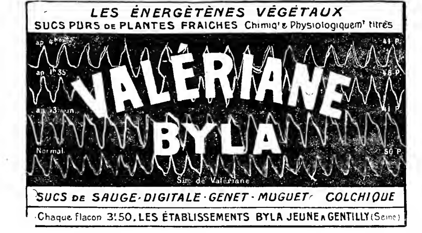
Pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. les pharmaciens de 1re classe, THOREL, à Paris ; HÉBERT, à Saint-Lô ; CHABERT, à Pontoise ; MILLET, à Rambouillet.

Marine.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : M. FAZEUILLES, pharmacien-major de 2e classe ; M. IZAMBERT (Louis-Georges), pharmacien de 1re classe ; dix-neuf ans quatre mois de services, dont trois ans un mois à la mer ou aux colonies, Tonkin 1892-1894.

Est promu officier de la Légion d'honneur, M. GEORGES, pharmacien principal de 1re classe retraité.


SUC INALTÉRABLE
DE
VIANDE DE BOEUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON (500cm3)
8 FRANCS
LE ½ FLACON (250cm3)
4 FR. 50
Preparé rigoureusement à Froid
EN VENTE
DANS
TOUTES LES PHARMACIES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES.


LES ÉNERGÈTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiq' & Physiologiquem' titrés
VALÉRIANE
BYLA
Normal
50 P.
Suc de Valériane
SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET · COLCHIQUE
Chaque flacon 3f50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

FORMULAIRE

Cérat de savon.

Emplâtre simple	20 gr.
Cire blanche	1 gr.
Savon en poudre	1 gr. 25

Liquéfier par la chaleur les deux premières substances ; ajoutez le savon et mélangez en agitant jusqu'à refroidissement.

(*Form. nat. belge de prép. pharm.*).

Emulsions huileuses.

Les émulsions huileuses peuvent se préparer au moyen d'un mélange appelé émulsite dont voici la formule :

Emulsite.

Gomme adragante	10 gr.
Gomme arabique	5 gr.
Gluten	5 gr.
Glycérine	20 cm^3
Eau	50 cm^3
Alcool	10 cm^3

Mélanger les gommes et le gluten. Ajoutez la glycérine et l'eau, puis l'alcool, en triturant soigneusement pour obtenir un mélange homogène. Conserver dans des récipients bien bouchés.

Cette émulsite s'emploie sous forme diluée au 1/10.

NOUVELLES

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 15 décembre 1908, un concours s'ouvrira, le 21 juin 1909, devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

— Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 18 décembre 1908, un concours s'ouvrira, le 21 juin 1909, devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de cliniques médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succ^rs^

Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et C°.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN

21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL

GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Doctorat ès Sciences. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Vu le décret du 16 janvier 1898, relatif au doctorat ès sciences ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 1905 ;

Après avis de la commission des sciences du Comité consultatif de l'enseignement public.

Arrête :

Les pharmaciens de 1re classe aspirant au doctorat ès sciences (sciences physiques ou naturelles) sont admis à subir les épreuves sans produire le diplôme de licencié ès sciences.

Ils devront toutefois justifier :

1° Pour les sciences physiques, du certificat d'études supérieures de physique générale et du certificat d'études supérieures de chimie générale ;

2° Pour les sciences naturelles, de deux des certificats d'études supérieures de sciences ci-après, à leur choix :

Zoologie ou physiologie ;

Botanique ;

Géologie ou minéralogie.

Élection à l'Académie de Médecine. — M. le Docteur Meillère, pharmacien en chef de l'hôpital Necker, chef des travaux chimiques à l'Académie, vient d'être élu, le mardi 16 février, membre de l'Académie de Médecine, en remplacement du Professeur Riche, décédé.

Distinctions honorifiques. — *Chevalier de la Légion d'honneur.* — M. le médecin-major de 2e classe Garnaud, à Madagascar.

Officiers de l'Instruction publique : MM. Archambault, à Saint-Jean d'Angely ; Baudin, à Montargis ; Baudran, à Beauvais ; Berrehar, P. honoraire, à Brest ; Dr Berquet, à Calais ; Dr Blaeque, à Paris ; Chaussebourg, à Gençay ; Coquille, à Courbevoie ; Dizard, à Paris ; Henry, à Paris ; Dr Lafont, à Clermont-Ferrand ; Lingrand, à Paris ; Massoni, à Calvi ; Revil, à Chambéry ; Simon, à Belfort ; Vaillant, P. honoraire, à Paris ; Vellutini, à Paris.

Officiers d'Académie : MM. Bain, à Marseille ; Barillot, à Périgueux ; Barrault, au Vésinet ; Bazin, à Bordeaux ; Beua, à Belfort ; Bernard, à Suresnes ; Bertillon, à Arcueil-Cachan ; Bertrand, à Lyon ; Boisson, à Paris ; Bornet, à Ballancourt ; Breteau, professeur agrégé au Val-de-Grâce ; Cabanis, à Nîmes ; Carette, à Songeons (Oise) ; Caboche, à Paris ; Caron, à Amiens ; Chénegros, à Nogent-sur-Marne ; Depoutre, à Cambrai ; Fages, à Salier-du-Salat ; Faucillon, à Paris ; Fauquert, à Auvers-sur-Oise ; Galaine, à Rennes ; Gentil, à Bastia ; Guillot, à Isigny ; Harlay, à Charleville ; Jarron, à Aubière (Puy-de-Dôme) ; Jarrousse, à Paris ; Dr Julien, à Paris ; Lachaussée, à Menat ; Lacouture, à Provins ; Largeau, à Paris ; Legendre, à Toulouse ; Léger, à Paris ; Lemoine, à Binic ; Letellier, à Bacqueville ; Luton, à Beaumont-sur-Oise ; Martin, à Paris ; Maugay, à Béthune ; Mayniel, à Paris ; Meiller, à Lyon ; Mennéchet, à Pau ; Molles, à Moissac ; Monteil, à Cambrai ; Morel, à Noirétable ; Nugou, à Aurillac ; Paillard, à Paris ; Perrotin, à Paris ; Peyrelade, à Neuvic ; Pila, à Petreto-Bichisano (Corse) ; Servat, à Massat ; Sœnen, à la Rochelle ; Stévenin, à Hirson ; Therre, à Alfort ; Thibal, à Millau ; Thibaut, à Paris ; Thuau, à Angers ; Tulasne, à Paris ; Dr Turon, à Saint-Médard-en-Jalfes (Gironde) ; Valette, à Lyon ; Viviez, à Lille.

VÉRITABLES

BOULETTES FAG

Contre les Maux de Dents

Dépôt Général des Boulettes **FAG : 22, rue Franklin**, à Courbevoie (Seine)

A Messieurs les Pharmaciens,

Nous vous présentons une nouvelle spécialité dont la vente a pour vous **LES NOMBREUX AVANTAGES SUIVANTS :**

LES Boulettes **FAG** sont très efficaces et **GUÉRISSENT RADICALEMENT** les plus violents maux de dents.

ELLES CALMENT INSTANTANÉMENT LA DOULEUR.

D'un emploi très commode pour le malade, elles sont d'une manipulation facile pour le Pharmacien, étant bien présentées dans un tube enfermé dans une boîte.

LEURS QUALITÉS AROMATIQUES ET ANTISEPTIQUES LES RENDENT INCOMPARABLES

DE PLUS UN LARGE BÉNÉFICE VOUS EST ASSURÉ PAR LES REMISES CI-DESSOUS.

Par 12 boîtes,	remise de	50 % ..	
25	»	50 % ..	
50	»	55 % ..	
100	»	57 % ..	
250	»	60 % ..	

Toutes les commandes sont expédiées **FRANÇO DE PORT ET D'EMBALLAGE**

Paiement à 30 jours de fin de mois, sauf pour les commandes de 12 boîtes dont le montant, 7 fr. 50, doit être joint en mandat ou timbres-poste.

PRIX DE VENTE AU DÉTAIL : 1 fr. 25 LA BOITE
Prix minimum exigé : Un franc.

PUBLICITÉ :

Malgré tous ces avantages, nous sommes disposés, lorsqu'un Pharmacien après une 1[re] commande d'essai nous fera une deuxième commande d'au moins 100 boîtes, à établir des prospectus à son nom, ou des **AFFICHES ÉGALEMENT A SON NOM ET TOUTES TIMBREES SUR LESQUELS** (prospectus ou affiches) **NOUS LUI RÉSERVERONS UN QUART DE LA SURFACE POUR UNE RECLAME PERSONNELLE**

Exceptionnellement et à titre d'échantillons, nous enverrons à MM. les Pharmaciens, *franco*, **par paquet recommandé**

6 BOITES BOULETTES FAG CONTRE 3 FRANCS
EN MANDAT OU TIMBRES-POSTE

(Cette offre ne peut être utilisee qu'une seule fois.)

LES BOULETTES FAG CONTRE LES MAUX DE DENTS vous assurent une **LARGE RÉMUNÉRATION**, en même temps qu'elles sont d'une **VENTE AGRÉABLE ET FACILE** par suite de leurs qualités et de leur efficacité, qui les feront redemander par votre clientele.

Toutes les Commandes doivent porter l'engagement de ne pas vendre au-dessous de 1 franc et être adressées au

Dépôt général des Boulettes FAG. 22, rue Franklin, à COURBEVOIE (Seine)

ELLES SONT TOUTES EXPÉDIÉES FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE
avec un ou plusieurs tableaux de vitrine ou d'interieur.

Commandeur du Mérite agricole : M. Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

Officier du Mérite agricole : M. Billaudeau, pharmacien en chef de la marine.

Chevaliers du Mérite agricole : Boulangé, à Bompey (Meurthe-et-Moselle); Chauvet, à Avignon; Habrial, à Quimperlé; Viguier, à Gap.

Prix des Eaux minérales : Parmi les récompenses accordées par le ministre de l'Intérieur aux personnes qui se sont distinguées pour leurs travaux spéciaux pour les eaux minérales, nous sommes heureux de signaler :

M. le Dr Fleury, professeur de matière médicale à l'École de Rennes, qui obtient une médaille de vermeil pour son précis d'Hydrologie.

M. Bocquillon-Limousin, docteur en pharmacie, qui reçoit une médaille d'argent pour ses Recherches sur les eaux minérales des Colonies françaises.

Nécrologie pharmaceutique. — MM. Audoie, à Pauillac; Bazin, à Bordeaux; Boisieau, à Cambrai; Bouyer, à Pantin; Breton, à Lussac; Clouet, à Reims; Dorval, à Falaise; Gervy, à Toury; Gousteau, à Orléans; Heudier, à Paris; Jacques, à Nancy; Jobert, à Auxerre; Lefebvre, au Tréport; Lafont, à Saint-Flour; Lévigne, à Lyon; Magny, à Manosque; Odinet, à Paris; Petitot, à Fontainebleau; Prost, à Arinthod; Régy, à Teillet; Richest, à Paris; Sicardon, à Cazeres; Thomas, à Paris; Voituret, à Soissons.

Internat en Pharmacie dans les Asiles publics d'aliénés de la Seine. — Le mercredi 6 janvier 1909 s'est ouvert à l'Asile Sainte-Anne un concours pour la nomination aux places d'internes en pharmacie des asiles de la Seine. Quinze candidats étaient inscrits. Le jury était composé de MM. Thabuis, président; Sonnié-Moret, Léger, Barillé et Lévêque.

La reconnaissance des drogues simples comprenait : Salsepareille, consoude, ratanhia; feuilles d'oranger, d'eucalyptus, de pervenche, de ronces; petite centaurée, mélilot, pensée sauvage, douce-amère; semences de fenouil, d'angélique, de strophanthus, fleurs de violettes, noix de galle, gomme adragante, uva ursi, racine de guimauve, antimoine.

Les reconnaissances de composés comprenaient :

Première série : Alcoolat de cochléaria, eau de rose, sirop de Désessartz, élixir parégorique, acide borique, chlorate de potassium, poudre de Dower, diascordium, extrait de quinquina, perchlorure de fer ; — dissert. : perchlorure de fer;

Deuxième série : Eau de laurier-cerise, alcoolat de Fioraventi, baume Tranquille, teintures d'arnica, de quinquina, acide citrique, poudre d'opium, sirop de ratanhia, extrait d'ergot de seigle, iodure de potassium ; — dissert. : iodure de potassium.

Oral. Première série : Carbonate de soude, pommades mercurielles;

Deuxième série : Phosphate tricalcique, eau de fleurs d'oranger.

Questions restées dans l'urne : Recherche et dosage du glucose dans l'urine, sirop antiscorbutique; oxydes de mercure, extrait d'opium, eau oxygénée, laudanum de Sydenham, acide azotique, miel rosat.

Ecrit : Zinc et ses composés, eaux distillées, substances fournies par les solanées.

Questions restées dans l'urne : I. Composés oxygénés du carbone, vins et

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boites conditionnées (avec lime)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . (*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0,05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.). . . . . . à 0,01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**

(2) Les boites d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boites au moins**, assorties ou non.

(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boites de 6 ; **0 20** boites de 10 et **0 25** boites de 12.

vinaigres médicinaux, rhubarbes et sénés. II. Soufre et ses composés hydrogénés; préparations galéniques de Belladone, vanille, café et thé.

A la suite de ce concours, ont été proposés pour être nommés internes titulaires: MM. Beaulaton, Douris, Manceau, Presset; et internes provisoires, MM. Capitrel, Lemée, Fabre.

Société chimique de France. — Le bureau et le Conseil sont constitués de la façon suivante pour 1909 :

Président : M. Pascalis; Vice-Présidents : MM. Haller, André, Béhal, Moureu; Secrétaire-général : M. Freundler; Secrétaire : M. Marquis; Trésorier : M. Petit.

Membres du Conseil : MM. Hanriot, Hébert, de Laire, Le Bel, Bouveault, Lauth, Tanret, Desgrez, Auger, Maquenne, Hamonet, Valeur, Chenal, Verneuil.

Membres du Conseil non résidents : MM. Arth, Barbier, Sabatier, Wahl, Berg, Denigès, Urbain, Lambling, Ville.

VARIÉTÉS

Biologie d'une centenaire.

Nous voulons parler de Mme Annette Pierson, née le 16 juin 1807, à Rezelieure, arrondissement de Lunéville, actuellement pensionnaire à l'Asile des vieillards de Nice. Ce vieillard, qui porte vaillamment le poids de ses années, eut un fils, mort au sanglant combat d'Inkermann, pendant la guerre de Crimée.

Son centenaire a été fêté le 16 juin dernier.

Actuellement, Mme Pierson se lève à 9 heures du matin et se couche à 5 h. 1/2 du soir. Elle marche encore bien; sa stature est droite; cependant sa vue baisse beaucoup; elle a gardé une bonne mémoire du passé. Notre centenaire dort convenablement, se réveille vers le milieu de la nuit, mange quelques bouchées de pain, et se rendort jusque vers les 7 h. 1/2 du matin.

Son poids est de 51 Kos, sa taille égale 1 m. 56.

Voici son régime : Le matin, à 7 h. 1/4, Mme Pierson prend un quart de litre de café; vers les 10 heures, un quart de litre de bouillon gras; au déjeuner, vers midi, potage gras, viande avec un peu de légumes; au dîner, le soir à 6 heures, potage gras, un fruit bien mûr. A chacun des repas, la boisson est composée d'un verre de vin rouge sucré, ainsi qu'à 3 h. 1/2; jamais de liqueurs.

La quantité moyenne de pain est de 440 gr. par jour.

Voici la composition des urines :

Un examen, fait il y a deux ans, avait donné pour les vingt-quatre heures :

Densité	1.010
Volume	1.250 cc.
Acide phosphorique	1 gr. »
Chlorures	4 gr. »
Acide urique	0 gr. 35

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

322. — A 2 heures de Paris, grandes facilités de communication, ville très agréable et très riche, à céder après 30 ans d'exercice, pharmacie de tout repos, très bien placée. Recettes : 32.000 fr. Bénéfices : 14 000 fr. Prix : 45.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

323. — A Paris, dans quartier populeux et très commerçant, pharmacie avec superbe appartement au-dessus. Recettes : 33.0 0 fr. Loyer : 3.500 fr. Bénéfices : 12.600 fr. Prix : 38.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

324. — En banlieue, jolie et vaste pharmacie d'angle, faisant avec 38.000 fr. de recettes, 16.000 fr. de bénéfices nets. Ppix : 45.000 fr. Comptant : 15.000 fr.

325. — Région Est. pharmacie merveilleusement installée, très grande maison. Recettes : 125.000 fr. Titulaire ferait association de trois ans et vendrait sur bénéfices réalisés en commun. Apport demandé : 10.000 fr.

327. — Pharmacien de Paris, ferait échange avec confrère de province le titulaire annonce : Recettes : 26.000 fr. Bénéfices : 8.000 fr. Pharmacie d'angle sur avenue.

328. — A Paris, bon quartier, pharmacie bien intallée, avec bel appartement. Recettes : 20.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfices : 9.000 fr. Comptant demandé : 8.000 fr.

329. — A Paris, quartier centre, pharmacie très bonne réputation, beaucoup d'avenir Recettes : 30.000 fr. Loyer 2.500 fr. Bénéfices : 10.500 fr. Prix à débattre, dont 20.000 fr. comptant.

330. — Situation d'avenir pouvant convenir tout particulièrement à jeune homme de bonne famille. Association dans pharmacie-droguerie ; maison ancienne ; ville du centre Bénéfices nets : 50.000 fr. Apport demandé : 50.000 fr.

331. — On demande à acheter un autoclave d'occasion.

333. — Premier élève, sérieux, honnes références, demande place sérieuse.

334. — Installation vieux chêne, à céder pour cause de transformation. Croquis à disposition. Grande Pharmacie de la Croix-Rouge. Troyes.

335. — A céder, dans une ville très importante : Pharmacie et *Maison de fabrication sur place et de vente* (gros et détail) d'orthopédie, bandages, ceintures, instruments de chirurgie et accessoires. Affaires (1907) : 165.000 fr. Bénéfices nets : 40.000 fr. Prix : 120.000 fr. Marchandises en sus. Facilités de paiement. Références excellentes.

336. — Microscope excellent d'occasion pour recherches histologiques, botaniques et bactériologiques. Faire offres à M Candau, pharmacien et chirurgien-dentiste, 13, place de la République, Orléans.

337. — On achèterait grande pharmacie commerciale ou autre, laissant de 20 à 30 000 francs de bénéfices nets. Capitaux A. C. D Bureau du journal.

338. — A céder, dans grande ville de l'ouest, pharmacie d'angle bien installée. Bénéfices nets : 22.000 francs. Concours assuré du vendeur, pendant 6 mois. Prix : 2 fois 1 2 les bénéfices, marchandises en plus. Comptant : 20.000 francs.

339. — Pharmacien, établi 15 ans, Paris. Références. Accepterait situation modeste dans spécialité ou industrie pharmaceutique.

340. — On demande à acheter; des vases et vieux pots de pharmacie; S'adresser, à M. Hodecent, pharmacien à Montmirail (Sarthe).

341. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, achèterait : vases, mortiers, pots de pharmacie en étain ou faïence ancienne, ainsi que curiosités de pharmacie ou de médecine.

342. — Dans l'Ouest, sur les bords de l'Océan, grande ville. Affaire en progression à céder avec des conditions avantageuses et concours temporaire du vendeur. Recette : 90.000 fr. Loyer : 1.2 0 fr. Bénéfices : 22.000 fr. Prix : 55.000 fr., plus marchandises.

343 — A Paris, quartier très agréable; belle avenue, pharmacie bien installée, laissant 17.000 fr. de bénéfices avec appartement superbe. Comptant demandé 15 à 20.000 fr. Facilités pour le surplus.

344. — Après décès, à la porte de Paris, pharmacie bien installée, bel appartement. Recettes : 58.000 fr. Loyer : 1.700 fr. Benefices : 17.000 fr. On traiterait avec 20.000 fr. comptant.

345. — Résidence très agréable, 1/2 heure de Paris, pharmacie d'angle bien installée. grand et beau logement. Bénéfices : 16.000 fr. à traiter avec 20.000 fr. comptant.

L'analyse de ces derniers temps a fourni :

Densité.	1.013
Volume.	600 cc.
Urée	2 gr. 70
Acide phosphorique.	0 gr. 63
Chlorures.	2 gr. 40
Acide urique	0 gr. 25

N'étant pas le médecin de l'Asile des vieillards de Nice nous n'avons pu compter le nombre des pulsations. Comme on le voit, les quantités des éléments sont en dessous de celles des urines d'une personne d'âge moyen. On pouvait d'ailleurs s'y attendre, étant donné le ralentissement des fonctions de nutrition à un âge avancé.

(*Revue Rose.*) Dr Ernest Lioiard (Nice).

BIBLIOGRAPHIE

Pilules apéritives à l'extrait de Montaigne, et **Les heures libres**, *gaillardises et curiosités historiques des temps passés*, deux livres de Pierre Pic, édités par G. Steinheil, 3, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

Le premier volume, in-18, de 152 pages, avec 13 planches hors texte et un portrait en couleur de Montaigne (3 fr. 50). Le 2e, in-8 de 388 pages, avec 80 reproductions de portraits anciens (8 francs).

L'auteur nous indique que ses Pilules sont préparees et ses Heures libres recueillies *ad usum medici*; elles ne se trouveraient certainement pas à leur place dans une bibliothèque de jeunes filles, mais les pharmaciens et bien d'autres s'intéresseront certainement à ces extraits choisis dans l'œuvre de celui qui disait : « Mes ancêtres avaient la médecine à contre-cœur par quelqu'inclination oculte et naturelle : car la veue mesme des drogues faisoit horreur à mon père. »

Montaigne n'est pas aisé à lire, et nos occupations ne nous laissent guère le temps de feuilleter ses œuvres, pas plus que les mémoires anciens dont l'auteur a recueilli, dans *Les heures libres*, les passages les plus intéressants pour nous. Il faut donc remercier M. Pierre Pic de nous permettre de faire cette lecture d'une façon aussi aisée qu'agréable, sans oublier de le féliciter du choix de son éditeur.

M. Pierre Pic fait fort bien les pilules. M. Steinheil les dore agréablement; en somme, une spécialité bien présentée qui aura le rare mérite d'être aussi goûtée des pharmaciens que des médecins.

LIGATURES CHIRURGICALES

stérilisées à 120° à l'autoclave par les procedés

J. TRIOLLET

ASEPSIE, SOLIDITÉ ET SOUPLESSE PARFAITES

CATGUTS RESORBABLES parce que stérilisés dans un milieu miscible aux liquides de l'organisme.



SOIES plates (ou rondes) tressées spécialement pour l'usage chirurgical.

CRINS triés stérilisés à 120° dans une solution phéniquée glycérinée.

FILS DE LIN, DE BRONZE D'ALUMINIUM, D'ARGENT, etc.

CHLOROFORME ANESTHÉSIQUE

en ampoules scellées de 30 et 50 grammes ou en flacons.

Drains, Compresses et tous objets de **Pansement**

Prix spéciaux pour cabinets médicaux, maisons de santé et établissements hospitaliers.

BERTAUT-BLANCARD Frères, Phiens, 40, rue Bonaparte, PARIS. - Téléphone { 823 34 / 714-58



SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



DÉPÔT CENTRAL : FUMOUZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.
DÉTAIL : Pharmacie CHAUMEL, 87, Rue Lafayette, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MÉDECINE

MOUREU : **Rapports sur des demandes d'autorisation pour des sources d'eaux minérales** (15.7.08 ; LX, 51).

NETTER : **Raffineurs et tuberculose** (Rapport sur un travail des Drs SAMUEL BERNHEIM et DIEUPART) (15.7.08 ; LX, 57).

HUCHARD : **Quelques considérations sur les causes, la nature et le traitement de l'artériosclérose** (15.7.08 ; LX, 59).

HENRI BENJAMIN : **Rapports sur le concours pour le prix Alvarenga de Piauhy (Brésil) en 1908** (21.7.08 ; LX, 80).

HALLOPEAU : **Rapports sur le prix Daudet** (21.7.08 ; LX, 87).

WEISS : **Rapports sur le prix Buignet** (21.7.08 ; LX, 89).

H. HALLOPEAU : **Note sur les différentes voies de propagation secondaire du** *Treponema pallidum*, **leur rôle dans l'expression symptomatique de la maladie et la possibilité d'y mettre obstacle par un traitement local atoxylien** (21.7.0 ; LX, 94). — Il faut recourir à de bonnes préparations, telles que l'atoxyl cristallisé et les acétotoxyls ; plus particulièrement celui d'Erlich (*arsacétine*). On emploiera, pour les injections locales, des doses de 0 gr. 10 d'atoxyl cristallisé et pour les injections massives de 0 gr. 35 d'arsacétine, renouvelées deux fois par semaine ; on arrivera ainsi au chiffre hebdomadaire de 1 gr. 40.

DUGUET : **Rapports sur les travaux des stagiaires aux eaux minérales (Fondation Gerdy)** (28.7.08 ; LX, 108).

DUGUET : **Rapports sur les demandes d'autorisation pour des sources d'eaux minérales** (28.7.08 ; LX, 110).

DUGUET : **Rapport sur la découverte, près de Joachimstal, de sources contenant du radium** (28.7.08 ; LX, 112).

L. LANDOUZY et L. LAEDERICH : **Phtisie septicémique ou forme subaiguë de septicémie tuberculeuse avec déterminations pulmonaires et pleurales ; cutanées (érythème polymorphe, noueux) ; périostées (nodosité sur le crâne et les coudes) ; articulaires et périarticulaires ; endo et péricardiaques** (28.7.08 ; LX, 113).

KELSCH, CAMUS et TANON : **L'immunité et l'immunisation vaccinales dans leurs rapports avec la voie de pénétration du virus. L'immunisation par les revaccinations** (28.7.08 ; LX, 128).

Rapport de M. A. NETTER sur un travail de M. VAQUEZ relatif au **Traitement des épanchements pleuraux récidivants par les injections gazeuses stérilisées** (6.10.08 ; LX, 173).

HUCHARD : **Les fausses maladies du cœur et les cardiopathies fonctionnelles dans leurs rapports avec le service militaire** (6.10.08 ; LX, 181).

J. TEISSIER (de Lyon) : **Nouvelles recherches sur la sérothérapie des néphrites** (6.10.08 ; LX, 188). — Cette méthode, qui consiste à traiter les

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904

EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS
STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE

CONCESSIONNAIRES
DES
PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C. L.
SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentes comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

accidents auto-toxiques de l'insuffisance rénale par des injections sous-cutanées de sérum sanguin extrait de la veine rénale de la chèvre, n'est que l'application toute naturelle des conceptions de CLAUDE BERNARD et de BROWN-SÉQUARD sur les sécrétions glandulaires internes de cette notion établie par BERNARD et dont BRA a montré tout le parti qu'on en pouvait tirer, à savoir : « Que les produits de sécrétions glandulaires internes, devaient incontestablement prédominer dans le sang veineux émanant de ces glandes. » Elle a été appliquée chez un enfant de quinze ans atteint de néphrite aiguë et présentant des signes de grande urémie, qui guérit après une injection de 20 cm³ de sérum. D'autres faits, il ressort que le sérum relève l'état général, stimule les forces, possède une action anti-dyspnéique très heureuse, diminue le taux de l'albumine, augmente l'urée et abaisse sensiblement la toxicité urinaire. L'auteur expose sept autres faits cliniques qui donnèrent d'aussi remarquables résultats et émet diverses hypothèses relatives à son mode d'action : stimulante sur la fonction des épithéliums ou sur l'activité glomérulaire, neutralisant les cytotoxines ou les néphrotoxines secrétées par les épithéliums en voie de désorganisation, antitoxique indirecte par déplacement et libération des toxalbumines de leurs combinaisons chlorurées et leur destruction par le foie.

Discussion du **Rapport de M. Widal sur les épidémies en** 1906 (13.10.08; LX, 210. — 20.10.08; LX, 255. — 3.11.08; LX, 300. — 10.11.08; LX, 326). — A la suite de cette discussion, l'Académie a émis les vœux suivants :

1° La déclaration des maladies visées à l'article 4 de la loi du 15 février 1902, et dont l'Académie a établi la liste, est obligatoire solidairement pour le chef de famille, le logeur en chef de l'établissement, et par le médecin traitant;

2° Poursuite rigoureuse de toute infraction et application des peines prévues par la loi; peines dont la sévérité sera augmentée si l'expérience les montre insuffisantes;

3° Désinfection effectuée par des gens de métier, pourvus de moyens de locomotion leur permettant de se rendre immédiatement au foyer infecté;

4° Obligation formelle de mettre en vigueur les règlements sanitaires communaux prévus par l'article 1er de la loi;

5° Inspection sanitaire obligatoire pour chaque département et confiée à des fonctionnaires largement appointés;

6° Création d'un enseignement pratique de l'hygiène dans la Faculté de médecine, où puissent être éduqués et tenus au courant des méthodes nouvelles, les agents chargés de la protection de la santé publique.

7° Des notions d'hygiène publique entreront non seulement dans le programme des études, mais encore dans le programme des écoles, lycées et collèges.

E. BOINET : **Observation d'un anévrisme de l'aorte ascendante et de la crosse de l'aorte** (10.11.08; LX, 337).

P. REYNIER : **Traitement de certaines formes d'infection puerpérale par le courant continu d'oxygène** (13.10.08; LX, 223). — Une observation se dégage de l'observation des faits, c'est qu'il n'y a pas une infection puerpérale, il y a des infections puerpérales à lésions multiples très dissemblables, pour lesquelles une thérapeutique spéciale pour chaque cas doit être constituée. Dans certains cas graves, dus à des infections anaérobiques, l'auteur a employé l'oxygène à l'état de gaz et les résultats ont été très encourageants.

E. D.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR

Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX

Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[IE]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée	20	35
	Pepsine extractive	50	85
	Pepsine en paillettes	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40

Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières***.
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 22 janvier 1909.

M. Blanc expose une méthode de synthèse de la menthone qu'il considère comme correcte. L'anhydride β-méthylglutarique est réduit par le sodium et l'alcool amylique en une lactone (I) :

$$\text{I.}\quad CH^3.CH\left\langle\begin{matrix}CH^2.CH^2\\CH^2.CO\end{matrix}\right\rangle O \qquad \text{II.}\quad CH^3.CH\left\langle\begin{matrix}CH^2.CH^2Br\\CH^2.CO^2C^2H^5\end{matrix}\right.$$

Celle-ci est transformée en éther δ-bromé (II); puis celui-ci par le malonate d'éthyl sodé en (III); le produit est traité par l'iodure d'isopropyle, ce qui donne un éther dont l'acide correspondant donne l'acide α-isopropyl-β-méthylpimélique ; l'anhydride de ce dernier par perte de CO^2 fournit la menthone inactive :

$$\text{III.}\quad CH^3.CH\left\langle\begin{matrix}CH^2.CH^2.CH(CO^2C^2H^5)^2\\CH^2.CO^2C^2H^5\end{matrix}\right. \qquad \text{IV.}\quad CH^3.CH\left\langle\begin{matrix}CH^2.CH^2.C\left\langle\begin{matrix}CH(CH^3)^2\\(CO^2C^2H^5)^2\end{matrix}\right.\\CH^2.CO^2C^2H^5\end{matrix}\right.$$

M. Kohn-Abrest a soumis la poudre d'aluminium à une analyse aussi complète que possible ; il a cherché notamment à doser l'aluminium total, et l'aluminium à l'état métallique ou sous un état très voisin de l'état métallique. Le métal se dose en l'attaquant par le sulfate ferrique et en déterminant le sulfate ferreux formé :

$$3Fe^2(SO^4)^3 + 2Al = Al^2(SO^4)^3 + 6FeSO^4.$$

M. Béhal communique les résultats de ses recherches sur l'action des acides organiques sur les dérivés halogénés cycliques.

Les dérivés monohalogénés (tels que $C^6H^5.CH^2Cl$) sont décomposés à l'ébullition en donnant HCl et l'éther-sel correspondant. Un grand nombre de dérivés halogénés métalliques, les oxydes, les carbonates ou les sels organiques décomposables par HCl, jouent un rôle activant. Certains d'entre eux fournissent de plus des produits de condensation. D'autres, au contraire, ont une action retardatrice.

Les dérivés dihalogénés (tels que $C^6H^5.CHCl^2$) réagissent à l'ébullition sur les acides organiques pour donner naissance aux aldéhydes correspondantes ($C^6H^5.CHO$, par exemple), aux anhydrides des acides organiques employés et à HCl.

M. Béhal a trouvé que la réaction précédente était activée, comme dans le premier cas, par une série de composés métalliques.

M. Béhal mentionne enfin l'action des acides organiques sur les dérivés trihalogénés. L'acide acétique donne, par exemple, avec $C^6H^5.CCl^3$, de l'anhydride acétique, de l'anhydride mixte acétobenzoïque et HCl ; l'anhydride mixte se transforme, comme on le sait, en anhydrides acétique et benzoïque.

M. D.

NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES DE JANVIER 1908

En Vente

à la LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

BRETEAU. — **Guide pratique des falsifications et altérations des substances alimentaires**, 8 planches coloriées et 143 figures, 1907 . . . . **6 25**

GÉRARD. — **Traité des urines**, 42 fig. et 1 pl. en couleurs. 2e édition, 1907. . . . . . **7 25**

MERCIER. — **Guide pratique pour l'analyse des urines.** 5e édition, 1907, 49 fig., 5 pl. coloriées **3 50**

HERZEN. — **Guide formulaire de thérapeutique générale et spéciale.** 4e édition, 1907, cartonné souple **8 25**

POUCHET. — **Précis de Pharmacologie et de Matière médicale**, 1907. . . . . . **13 50**

CERBELAUD. — **Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie.** 2e édition, 1907, relié . . . . . **9** fr.

LITTRÉ et GILBERT. — **Dictionnaire de médecine et de pharmacie.** 4 fascicules; le 5e et dernier paraîtra en février. Chaque fascicule **4 50**

DEGUY et GUILLAUMIN. — **Traité de Microscopie clinique**, 1906 . . . . **45** fr.

GAUTIER et DÉLÉPINE. — **Chimie organique.** 3e édition, 1906. . . . . **16** fr.

CHINON. — **Médicaments nouveaux.** 1906. **3** fr. **50**

Formulaire des Pharmaciens français. **1** fr. **75**

GUIART et GRIMBERT. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique.** — 2e édition revue et augmentée, 1908. **13 50**

GÉRARD et BONN. — **Traité pratique d'analyse des denrées alimentaires**, 42 fig., 1908. **13 50**

BESSON. — **Technique microbiologique.** — 4e édition, 375 fig., 1908. . . . . **14 50**

LITTRÉ et GILBERT. — **Dictionnaire de Médecine et de Pharmacie complet**, en 5 fascicules. Chaque fascicule **4 50**

PEYREGNE. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . **1** fr.

WURTZ. — **Dictionnaire de Chimie**, *avec tous les suppléments parus* (lettre PLU). 13 volumes reliés. . . . . **185** fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger. — Abonnement sans frais à tous les journaux.

ÉNÉSOL

(*Salicylarsinate de Mercure*)

AVANTAGES DE L'ÉNESOL

1° **Toxicité excessivement faible;**

2° **L'ÉNÉSOL n'est pas douloureux en injections;**

3° **L'activité thérapeutique de l'ÉNÉSOL est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels injectables.**

L'ÉNÉSOL est délivré en **AMPOULES** *de 2 cm³ dosées à 3 cgr. par cm³ (6 cgr. par ampoule).* — La boite de 10 Ampoules, **4** fr.

SOLUROL

(*Acide thyminique pur*)

ÉLIMINATEUR PHYSIOLOGIQUE DE L'ACIDE URIQUE

Le **SOLUROL** est indiqué dans la **Goutte aiguë** et **chronique**, dans la **Lithiase rénale** et les manifestations de l'**Arthritisme**. Il augmente l'excrétion de l'acide urique et diminue l'intensité de la douleur et des crises. On doit surtout l'employer dans les périodes intercalaires.

0 gr. 75 de **SOLUROL** *par jour sous forme de* **COMPRIMÉS au SOLUROL** *dosés à 0 gr. 25.*

LABORATOIRES CLIN, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

C. Fleig : **Recherche dans l'urine, des chromogènes du bleu de méthylène par les oxydants (persels, H^2O^2) en milieu acide** (LXV, 620, 18 décembre 1908). — On porte à l'ébullition quelques centimètres cubes d'urine contenant quelques gouttes d'acide acétique, on ajoute 1 cm³ d'eau oxygénée ou quelques gouttes d'une solution à 5 °/₀ de persulfate d'ammoniaque et l'on continue à chauffer quelques instants ; le liquide qui par action de l'acide acétique et de la chaleur n'avait pris qu'une teinte verte plus ou moins foncée ou vert-bleu, se colore immédiatement en bleu franc par addition de l'oxydant, et cette coloration atteint tout de suite son intensité maxima.

A. Brissemoret : **Sur la juglone** (LXV, 666, 25 décembre 1908). — La juglone existe dans les feuilles de noyer à l'état préformé et ne prend pas naissance, comme on le croit généralement, par oxydation des hydrojuglones α et β. Cette juglone serait combinée dans la plante soit au glucose, soit à un tanin et cette combinaison serait facilement dissociée par les solvants tels que la benzine, etc.

M. Garnier et L. Simon : **Digestion de la viande chez le lapin** (LXV, 675, 25 décembre 1908).

Cl. Gautier et T. Nogier : **Procédés de différenciation de l'indol et du scatol et de caractérisation de ces corps dans leurs mélanges** (LXV, 646, 25 décembre 1908). — Réactions de coloration obtenues par le mélange de quantités infinitésimales de solution aqueuse de scatol ou d'indol avec une solution alcoolique de paradiméthylamino-benzaldéhyde et d'HCl pur et concentré. Les matières colorantes formées se dissolvent dans le chloroforme en changeant de teinte, et ces solutions chloroformiques examinées à la lumière bleue de la lampe en quartz de Kromayer donnent des indications précises permettant la différenciation de ses deux composés voisins.

C. Fleig et ~~H.~~ M. Lisbonne. — **Action vasomotrice comparée de divers aldéhydes sur le rein** (LXV, 579, 22 décembre 1908). — Les aldéhydes formique, cinnamique, etc., exercent sur le rein des vaso-contractions extraordinairement intenses, suivies d'une vaso-dilatation progressive. L'action des aldéhydes anisique et cuminique est presque nulle.

M. Doyon, Cl. Gautier et A. Policard : **Action du chloroforme inhalé ou ingéré sur l'excrétion urinaire de l'urobiline. Rapport avec les lésions hépatiques** (LXV, 574, 11 décembre).

M. Weinberg et M. Parvu : **Diagnostic de l'échinococcose par la recherche des anticorps spécifiques** (LXV, 562, 11 décembre 1908). — Le sérum des malades atteints d'échinococcose renferme des anticorps spécifiques; leur urine en paraît complètement dépourvue. La recherche des anticorps spécifiques peut apporter un précieux concours dans l'établissement du diagnostic différentiel chez les malades porteurs de tumeurs abdominales. L'emploi du liquide de kyste hydatique de mouton rend cette recherche très praticable.

G. Patein : **Composition chimique du sérum sanguin d'un homme intoxiqué par l'oxyde de carbone** (LXV, 584, 11 décembre 1908). — L'intoxication par l'oxyde de carbone s'accompagne de modifications qualitatives et quantitatives des albumines du sérum, qui témoignent d'une altération profonde de la crase sanguine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS
DE
DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³. **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (**ticket-primes**).
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

Ph. Russo : **Des pigments floraux** (LXV, 579, 11 décembre 1908). — Les fleurs de la série cyanique (rouge, violet, bleu), sont toutes acides, mais à des degrés différents. Il semble n'y avoir qu'un seul pigment et il y a lieu de se demander si ce dernier ne serait pas susceptible de changer de teinte suivant le degré d'acidité. M. J.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

M. Lebas : **Sur l'aucubine.** — Malgré les grandes différences d'aspect présentées par les diverses variétés d'*Aucuba japonica*,— variétés *elegantissima*, *latimaculata*, *longifolia*, *punctata*, *salicifolia*, *viridis*, — la méthode de traitement de MM. Bourquelot et Hérissey fournit dans tous les cas un même produit : l'aucubine pure et cristallisée.

M. Ronchèse : **Application de la méthode gazométrique au dosage exact de l'urée.** — Lorsqu'on veut établir le rapport azoturique, la méthode gazométrique est insuffisante pour deux causes : décomposition incomplète de l'urine par l'hypobromite de soude et mise en liberté d'azote aux dépens d'autres substances azotées, telles que créatinine, acide urique et ammoniaque. La plus grande cause d'erreur est fournie notamment par NH^3, qui dégage la totalité de son azote, soit 82,3 °/₀ de son poids. Pour l'acide urique, les expériences de l'auteur prouvent que l'hypobromite dégage environ la moitié de l'azote de ses solutions et que celles-ci, préalablement déféquées au sous-acétate de plomb, précipitent environ 95 °/₀ de leur acide. D'où cette conséquence que la présence d'acide urique est négligeable si l'on fait agir l'hypobromite sur l'urine déféquée. Enfin, pour la créatinine le réactif, dont la sensibilité est d'autant plus grande qu'il est plus riche en brome, fournissant environ 12 °/₀ de l'azote, l'erreur est encore négligeable. Comme suite à ces constatations, M. Ronchèse a pratiqué une série de dosages gazométriques en opérant soit directement sur l'urine, soit sur l'urine déféquée, soit en procédant d'après la méthode précise de Folin : il a noté que les chiffres trouvés dans ce dernier cas sont comparables à ceux que l'on obtient en retranchant des résultats fournis par l'urine déféquée, les chiffres d'ammoniaque provenant d'un dosage au formol et exprimés en urée. En conséquence, il préconise le mode opératoire suivant : 10 cm^3 d'urine sont additionnés de 10 cm^3 du réactif plombique — Sous-acétate de plomb liquide 100 cm^3; eau distillée 150 cm^3 —; on agite, on filtre et on compare le volume d'azote dégagé avec celui qui est fourni par un volume deux fois moindre d'une solution d'urée pure à 2 °/₀. Si l'urine contient du sucre, on additionne la prise d'essai de la solution type d'urée de 1 cm^3 de solution de glucose à 5 °/₀. Pour doser NH^3 on étend avec de l'eau distillée 10 cm^3 d'urine à 100 cm^3, on ajoute quelques gouttes de phénolphtaléine et on neutralise à la soude décinormale; on verse ensuite 20 cm^3 de solution neutre de formol au 1/2 et on titre à la soude jusqu'à coloration rose. Au nombre de centimètres cubes nécessaires on ajoute, pour correction, 0 cm^3,1 pour 3 cm^3, et le chiffre obtenu, multiplié par 0 gr. 30, égale NH^3 par litre exprimée en urée. Ce produit, retranché du nombre de grammes d'urée par litre fourni par le dosage gazométrique, donne enfin le poids d'urée contenue dans un litre d'urine.

M. Poulenc est élu membre résidant.

M. François : **Sur la théorie de la préparation de la monométhylamine par les solutions d'acétamide bromé.** — D'après Hofmann, la formation de la

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

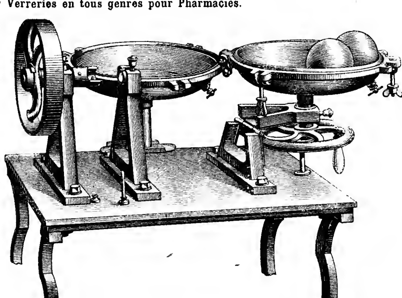
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

monométhylamine par l'action de la potasse sur l'acétamide bromé, vers 70°, répond à l'équation :

$$CH^3 - CO - NHBr + NaOH = NaBr + CO^2 + CH^3 - N^2H^2.$$

Il y aurait d'abord production de cyanate de méthyle que KOH transformerait ultérieurement en méthylamine.

Des recherches de M. François il résulte que, dans les solutions d'acétamide bromé qui servent à la préparation de la monométhylamine, il existe une molécule d'acide hypobromeux pour une molécule d'acétamide; le brome n'existant qu'à l'état d'acide hypobromeux et à l'état libre. En conséquence, la formation de la monométhylamine, par chauffage de ces solutions en présence d'un alcali concentré, résulte d'une simple oxydation produite par l'acide hypobromeux, dans certaines conditions de température et d'alcalinité. L'équation peut s'écrire :

$$CH^3 - CO - NH^2 + O = CH^3 - NH^2 + CO^2.$$

M. Vaudin : **Sur l'essai du sulfate de quinine.** — L'auteur passe en revue les conditions de pureté exigées par le Codex de 1908; il trouve le nouvel essai trop rigoureux et demande, pour des raisons économiques, une tolérance plus large. M. Vaudin propose à la Société de nommer une Commission pour examiner la question : cette proposition est rejetée.

M. Buisson : **Sur des pseudo-calculs biliaires.** — Ces calculs ne présentaient ni noyau, ni stries radiées; leur analyse a donné :

Poids d'un calcul : 1 gr. 154; sous-nitrate de bismuth, 24 °/₀; carbonate de chaux, 11 °/₀; magnésie, 18 °/₀; bicarbonate de soude, 62 °/₀. Une enquête a permis d'établir qu'il s'agissait de cachets répondant à la composition ci-dessus.

M. Barillé : **Notice sur la biographie et l'œuvre scientifique d'**Edouard Landrin.

Prix des Thèses (sciences physiques) : Conformément aux conclusions du rapport de M. Vicario, la Société décerne une médaille d'or à M. Ronchèse et une médaille d'argent à M. Daufresne.

Commissions : 1° Des candidatures au titre de membre correspondant, étranger et national : MM. Thibault (Pierre-Eugène), Hérissey, Fourneau, Breteau, Meillère et Martin.

3° De vérification des comptes : MM. Viron, Preud'homme, Dumesnil.

Renouvellement du bureau (1909) : Président, M. Patein; vice-président, M. Thibault (Paul-Eugène); secrétaire général, M. Bourquelot; archiviste, M. Guinochet; trésorier, M. Vaudin; secrétaire annuel, M. Carette.

E. C.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 11 Décembre 1908.

Les maisons de régime. — Rapport présenté au nom d'une commission composée de MM. Caron de la Carrière, Dedet, Froussard, H. Huchard, Ch. Leroux, Mazeran, par M. Mazeran (de Châtel-Guyon), rapporteur.

Dans ce rapport documenté, le Dr Mazeran fait connaître à la Société les deux systèmes d'organisation de ces maisons à l'étranger : ou bien la maison

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2 %** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes — **Sérum d'après Quinton** (**Eau de mer isotonique**), en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2 fr. 50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. ; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS —

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de **PÉTROSELINE MENTHOLÉE**

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées ; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et **un sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

HÉMAGÈNE TAILLEUR
Maladies des Femmes
(Douleurs, Irrégularités des Menstrues)
PRIX 2F25

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

de régime proprement dite, placée sous la direction immédiate du médecin, tel que le sanatorium Clara-Bailia de Homburg, ou bien l'hôtel aménagé pour la cure du régime ainsi que cela fonctionne à Lausanne sous l'impulsion du Dr Combes.

Puis il étudie les maisons de régime françaises, en séparant celles qui existent dans les stations thermales et celles existant en dehors de la ville d'eau. Il constate que la France n'est pas restée en arrière dans l'évolution de la science diététique appliquée, mais il regrette qu'on n'ait pas affirmé au loin, à l'étranger, ce qui se fait dans l'ombre et le silence. Enfin, l'auteur érige la maison de régime modèle en étudiant successivement les différents facteurs qui interviennent dans la construction de celle-ci. Il souhaite la réalisation de cet établissement diététique qui assurera la cure de régime parfaite.

Les tables de régime. — Rapport présenté au nom d'une commission composée de MM. Caron de la Carrière, Dedet, Froussard, H. Huchard, Ch. Leroux, par M. Dedet (de Martigny), rapporteur.

M. Dedet, après avoir étudié très consciencieusement l'institution des tables de régime à l'étranger (Carlsbad, Marienbad, Wiesbaden, Krauznach, Ems), passe en revue les différents modes de procéder dans les stations hydrominérales françaises.

Avec beaucoup de compétence, il décrit l'organisation des tables de régime dans les principales stations (Vichy, Châtel-Guyon, Plombières, Saint-Nectaire, Vittel, Contrexéville, Martigny). Partout il constate les efforts, l'évolution franche des idées de régime et leur application pratique. Il met en opposition ce qui se passe en Allemagne, où ce sont surtout des éléments de forme qui dominent. La réputation étrangère des tables de régime est surfaite et nous n'avons en France rien à prendre à l'étranger.

Enfin, le rapporteur propose de substituer à l'expression « tables de régime » celle de « cartes de régime », comme beaucoup plus rationnelle et réalisable.

M. Boursier. — La table de régime, tant vantée à l'étranger, n'existe pas : elle consiste simplement à éliminer du menu un certain nombre de mets. C'est en France que la question des tables de régime a été la mieux solutionnée, et M. Boursier cite comme modèle de table de régime ce qui a été fait à Saint-Nectaire, où la clinique est absolument limitée à une seule maladie qui a besoin d'un régime alimentaire spécial et sévère.

Pour de nombreuses stations de France, la solution serait d'installer des cartes de régime. On arrivera ainsi à obtenir des hôteliers de fournir des mets en rapport avec les prescriptions médicales. La table d'hôte tend à disparaître des stations, et le repas à la carte permettra de faire suivre au malade le régime approprié à son état.

M. Cazaux pense que les tables de régime ne sont indispensables que dans certaines stations où l'on traite les affections de l'estomac et les maladies de la nutrition. D'ailleurs, il s'est produit un changement de mœurs dans les villes balnéaires, qui simplifie la question non des *tables*, mais des *cartes* de régime : les baigneurs aisés négligent la table d'hôte et choisissent sur le menu du restaurant les mets qui leur conviennent. Quant aux gens peu fortunés, ils trouvent dans les maisons dites particulières une cuisinière qui leur prépare l'alimentation conseillée par le médecin. La question est donc, pour une bonne part, résolue en France.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques
et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & C[ie]

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1[RE] CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & C[IE]

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE
ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle de 1900

Séance du 26 Décembre 1908.

M. DESNOS : **Résultats éloignés des prostatectomies.** — L'importante communication de M. DESNOS, trop spéciale pour que nous la reproduisions dans le *Bulletin*, a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. L. LUYS, P. REYNIER, P. GUILLON, LE FUR.

M. GUELPA : **Renouvellement des tissus. Rajeunissement des fonctions.** — Après avoir démontré que la maladie, résultat de la perturbation apportée dans un organisme sain par l'intoxication provoquée par les déchets organiques et leurs productions toxiques, déchets et intoxications affaiblissant la résistance cellulaire et rendant plus faciles les infections et intoxications exogènes, l'auteur déclare qu'il importe, pour rétablir l'état de santé, de faire éliminer au plus tôt par l'organisme ces déchets et produits toxiques. Il est donc nécessaire tout d'abord d'empêcher les intoxications exogènes produites par l'alimentation et les putréfactions intestinales. L'auteur recourt dans ce but au jeûne absolu. Il déclare que si ce moyen n'a pas encore la place qu'il mérite dans la thérapeutique, c'est qu'il est nécessaire de lui adjoindre la purgation répétée pour assurer le charriage et l'évacuation des produits journaliers des infections intestinales. Il a appliqué sa cure dans de nombreux cas, plus particulièrement chez des affectés de maladies de la nutrition : diabète, asthme, états congestifs généraux et pulmonaires, et les résultats ont été des plus brillants.

M. LAUSSEDAT : **Les maisons de régime et les tables de régime** (*Suite de la discussion*). — Le travail de M. DEDET sur les tables de régime aboutit à l'impossibilité d'instituer en méthode générale les régimes de table d'hôte et conclut à la nécessité de la carte de régime prescrite par les médecins. C'est à ce résultat que la Société médicale de Royat est arrivée après les essais infructueux de l'établissement des tables de régime, essais remontant à 1895. M. LAUSSEDAT a étudié cette carte avec FRÉDET et la Société médicale qui l'a fait imprimer en deux colonnes pour les aliments permis et les aliments défendus sur lesquels on peut ajouter ou effacer.

Depuis cinq ans, M. LAUSSEDAT a insisté, avec HEITZ et MOUGEOT, auprès des hôteliers sur la nécessité d'instituer un régime déchloruré absolu ou très restreint suivant les cas chez nos cardiopathes et artério-scléreux, rénaux ou simplement hypertendus. Le pain sans sel et le régime déchloruré sont d'un usage courant dans la plupart des hôtels de Royat.

M. MAURICE FAURE (de Lamalou) : Les maisons de régime et les tables de régime sont entrées dans les mœurs, sinon des stations et des médecins, du moins dans les mœurs des malades, et nous ne pouvons éviter de les étudier et de les accepter. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une des formes de l'évolution de la médecine telle qu'elle se poursuit à notre époque, évolution qui tend à réunir les formes principales de thérapeutiques d'une affection déterminée dans un lieu unique et sous la direction d'un médecin responsable et compétent, ce qui donne au malade le maximum de facilités et de garanties.

Dr DUBAR.

Le Gérant : L. PACTAT.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS
26 et 28, Rue du Dragon

LONDRES
37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX
POUR
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse ⊤ **TRADOB**



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Rapport d'un Inspecteur des Pharmacies. — L'entente médico-pharmaceutique. — Une « Affaire » médicale. — La réforme des études pharmaceutiques (H. FROSSARD). — Au pays du Kaiser... Tonic. — Déclaration. — A propos des remèdes secrets. — Nouvelles. — Pharmacie militaire. — La vie pharmaceutique.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***La Pharmacognosie***, par le Professeur EM. PERROT.

2° ***Influence des chlorures sur le dosage des nitrates dans les eaux***, par MM. G. PERRIER et L. FARCY.

3° ***Préparation de l'essence de Criste marine***, par M. F. BORDE.

4° ***Un réactif général des phénols***, par M. J. POUGNET.

5° ***L'Aldéhyde formique gazeux, liquide, solide et dissous,*** par M. DELÉPINE.

6° ***La protection de la sante publique*** (*suite et fin*), par M. E. TASSILLY.

Etc.

Rapport d'un Inspecteur au Directeur d'une de nos grandes Écoles de province.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur l'inspection des pharmacies et autres dépôts de médicaments que j'ai faite dans le département du .., à la suite de la Commission que j'ai reçue, sur votre proposition, de M. le Préfet de ce département.

Je diviserai ce rapport en trois parties correspondant aux visites que j'ai simultanément effectuées : 1° chez 100 pharmaciens; 2° chez 16 vétérinaires; 3° chez 23 fabricants d'eaux gazeuses et 4° chez 6 dépositaires d'eaux minérales.

PHARMACIES : 1° *Officines*. — Les pharmacies dans le département sont, dans la partie réservée au public, sinon luxueuse toujours, du moins, d'un confort suffisant et généralement propres. Quelques-unes m'ont paru avoir une installation rudimentaire et deux seulement ont été de ma part, à cause de leur négligence manifeste, l'objet pour leurs titulaires de justes observations et de vifs reproches. Ces derniers ont été entendus et j'ai la promesse formelle que la tenue de ces pharmacies ne donnera plus lieu, dans l'avenir, à des plaintes nouvelles.

Le matériel existant dans la pharmacie même et immédiatement nécessaire

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Frès & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-41

Adresse télégraphique
DARRASDROG - PARIS

à l'exercice de la profession, est défectueux. On trouve bien des balances pour les pesées importantes, des trébuchets pesant au centigramme, mais nulle part, sauf trois ou quatre exceptions au plus, on ne voit de balance de précision sensible au milligramme. La plupart des pharmaciens sont donc dans l'impossibilité de faire une analyse pondérale de leurs produits et de délivrer, avec certitude, sans avoir recours à un artifice préalable, certaines préparations magistrales dans lesquelles entrent des doses comportant des milligrammes ou des fractions de milligramme. Les pharmaciens se rendent d'ailleurs eux-mêmes très bien compte de cette difficulté puisque, pour suppléer à l'insuffisance de leurs balances, certains d'entre eux pour préparer, par exemple, 20 pilules renfermant chacune 1 milligr. ou moins de substance active, en préparent 5 et 10 fois plus et que d'autres font appel à des produits tout dosés et tout faits que leur livre l'industrie pharmaceutique.

Il n'est pas besoin d'insister sur une pareille manière de faire. Dans le premier cas, c'est de l'argent perdu ou l'obligation de jeter ou de conserver des produits qui ne seront peut-être plus prescrits et qui, dans tous les cas, n'auront plus la fraîcheur première; et dans le second, l'emploi d'une drogue dont les pharmaciens ignorent complètement et la composition et le dosage. Ce dernier est bien mentionné sur l'étiquette du marchand, mais est-ce suffisant? Non. Bien des exemples le prouvent, vous le savez.

2° *Laboratoires*. — Le laboratoire, c'est-à-dire le local où le pharmacien prépare lui-même les produits qui lui sont nécessaires, n'existe pour ainsi dire pas dans les pharmacies du département. L'alambic, les bassines à sirops et à extraits, les capsules, les appareils à épuisement, les tamis et autres instruments tels que microscopes et autoclaves se trouvent peu, ou font défaut. Dans toute ma tournée, j'ai trouvé trois ou quatre alambics et encore l'un d'eux n'était-il là que pour témoigner que depuis bien longtemps on avait fait appel à ses services oubliés[1].

Derrière les pharmacies existent bien des locaux à usage de dépôts et médicaments ou de décharge, mais de laboratoire proprement dit, il n'y en a pas. Je parle d'une façon générale, toujours, car je tiens à dire que j'ai trouvé avec une grande satisfaction, des pharmaciens faisant eux-mêmes, avec un soin et un succès dignes d'éloges, les préparations les plus courantes. Je ne citerai point ici leurs noms, car, dans cette première tournée de nouvelle inspection, d'avertissement si l'on veut, j'ai pris la résolution de ne nommer personne ; mais l'an prochain, je signalerai en première ligne les officines où l'on fait de nombreuses préparations, comme je signalerai également les noms de ceux qui, n'ayant tenu aucun compte de justes observations et de mes confraternelles recommandations, se trouveront en défaut, par leur faute, lors d'une visite ultérieure.

A ce propos, je vous dirai, mon cher Directeur, que si j'ai pris cette détermination, cette année, de faire le silence sur ce que j'ai constaté pendant mon

1. Le pharmacien-inspecteur dont il s'agit ici n'a sans doute pas voulu insister sur le manque absolu dans la majorité des pharmacies du moindre appareil pour les dosages. Le Codex, cependant, en prescrit un certain nombre et nous insisterons sur la nécessité de certains de ces appareils pour les analyses biologiques, que le médecin des campagnes les plus éloignées demande aujourd'hui au pharmacien. Ce n'est pas une énorme dépense et qui est vite récupérée par tout praticien instruit soucieux de sa réputation près du public médical qui l'entoure. Les exemples abondent. — N. D. L. R.

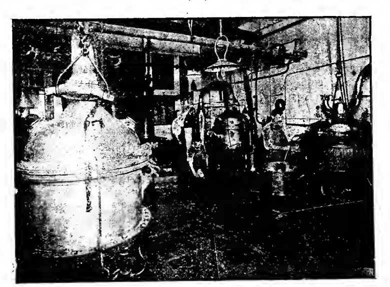
Laboratoire Pharmaceutique de DAUSSE Aîné

BOULANGER-DAUSSE & Cie

Pharmaciens de 1re Classe

PETITS-FILS ET GENDRE DE DAUSSE AINÉ

4, rue Aubriot, PARIS (4e) — *TÉLÉPHONE 290-28*



Fabrique spéciale

D'EXTRAITS PHARMACEUTIQUES

Fondée en 1834

PILULES avec INSCRIPTION IMPRIMÉE

Pastilles Comprimées

PASTILLES PHARMACEUTIQUES

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

2 MÉDAILLES D'OR à l'Exposition Universelle de Paris 1900

inspection et de ne pas faire de prélèvements officiels, comme la loi nouvelle sur la répression des fraudes me le permettait, c'est que, dès le début, je me suis rendu rapidement compte que la plupart des pharmaciens se trouvaient, ou de bonne foi ou par ignorance, en défaut sur la qualité d'un certain nombre de produits qu'ils avaient chez eux.

Devant de semblables constatations j'ai tenu, cela m'a semblé humain, à attirer, une fois pour toutes, l'attention de tous les pharmaciens sur les conséquences irrémédiables, pour eux, de l'application de la loi nouvelle lorsque, à la suite des analyses officielles, il serait reconnu qu'un de leurs produits est préparé par d'autres moyens que ceux indiqués dans la Pharmacopée française ou dans une prescription médicale.

Beaucoup de pharmaciens que j'ai vus ne paraissaient pas se douter de la gravité de la nouvelle loi sur les fraudes et il m'a fallu insister bien souvent, avec énergie, pour leur rappeler que, seuls, ils étaient responsables de la qualité de tous les produits dont ils étaient détenteurs. C'est dans ces conditions et pour ces raisons que je n'ai pas fait de prélèvements officiels;

3° *Produits.* — Les produits que l'on trouve dans les pharmacies ne sont plus préparés dans ces dernières et, dans ce département, je n'ai relevé qu'un tout petit nombre de pharmaciens préparant eux-mêmes les médicaments les plus usuels. Ceci résulte de l'absence presque complète d'outillage que j'ai signalé plus haut. Quelques sirops y sont bien obtenus; mais le plus souvent ils le sont d'une façon tout à fait illégale. Je vous citerai notamment les sirops : antiscorbutique, d'écorces d'oranges amères, de tolu et autres qui sont faits, le premier surtout, avec des composés dont la préparation est extra-officinale, par conséquent illégale.

Aucun extrait proprement dit : extrait d'opium, extrait de belladone, de quinquina, d'ergot, de seigle, etc., etc., n'est préparé. Les teintures, seules, et principalement celles qui nécessitent le simple contact de l'alcool avec la substance médicamenteuse, sont obtenues dans beaucoup de pharmacies : mais celles qui, comme la teinture de camphre, ne sont pas frappées d'un droit de régie, sont achetées toutes faites. Ces dernières, comme toutes les préparations achetées en droguerie, ne sont l'objet d'aucun contrôle de la part du pharmacien et, à ce propos, je dirai immédiatement que sur 17 préparations diverses sortant de différentes maisons, que j'ai prélevées officieusement pour me rendre compte de leur composition, j'en ai trouvé 5[1] qui eussent donné lieu, certainement, à des ennuis regrettables pour leurs détenteurs.

Il y a donc là un fait de la plus haute importance pour la santé publique et pour le pharmacien lui-même, et que je tiens à signaler. Le pharmacien qui ne prépare plus ses produits : sirops, extraits, teintures, pilules, pâtes, poudres, etc., paie, à cause de la concurrence effrénée qui existe aujourd'hui, le meilleur marché possible et accepte les yeux fermés, et comme étant de bonne qualité, des produits qui peuvent être défectueux et qu'il ne contrôle jamais.

J'ai attiré l'attention de tous les pharmaciens sur ces faits et j'ai tenu à les mettre en garde de la façon la plus vive et la plus pressante, au sujet des prélèvements officiels qui seront faits de préparations dont ils sont les seuls responsables devant les tribunaux.

1. Soit une proportion de 29 %.



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques

FREYSSINGE

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR

6, Rue Abel, PARIS (anct R. de Rennes, 83)

ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE—PARIS

Franco de port et d'emballage à partir de 60 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.

VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, **Membre du Jury.** { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences **concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides**
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux **Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin,** etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

Je serais désireux, mon cher directeur, que la partie de ce rapport qui concerne les pharmaciens, fût communiquée à M. le président de leur Syndicat, de façon à ce que ce dernier mette une dernière fois en garde ses confrères contre les dangers qui les menacent, à l'occasion de prélèvements effectués sur des produits fabriqués et non garantis qu'ils achètent, et dont ils peuvent si facilement se mettre à l'abri, soit en préparant eux-mêmes les produits les plus courants, soit en faisant au moins les essais du nouveau Codex, ou en exigeant, tout simplement, de leurs fournisseurs, des garanties de pureté et de dosage, écrites et formelles.

Les conséquences de semblables exigences seront d'abord, de voir dans les pharmacies des produits irréprochables, de mettre ainsi les pharmaciens à l'abri de toute surprise, d'augmenter sans doute les prix d'un certain nombre de médicaments que quelques-uns vendent à vil prix, et de mettre enfin, peut-être, un frein à ce marchandage lamentable dont j'ai été souvent le témoin attristé. Les pharmaciens consciencieux et sérieux ne se plaindront pas de ces conséquences, bien au contraire, et la pharmacie ne fera que reconquérir, grâce à la loi nouvelle, une considération qu'elle avait jadis et qui est si compromise aujourd'hui.

Vétérinaires. — J'ai très peu de chose à dire des dépôts de médicaments que j'ai trouvés chez les vétérinaires que j'ai visités. Je dirai simplement ceci, c'est que ces dépôts, sauf trois exceptions, sont absolument mal tenus. Les toxiques ne sont pas enfermés à clé dans des placards et les poisons les plus dangereux, comme le sublimé corrosif et l'arsenic, par exemple, sont dans un local ouvert presque toujours et à la portée de toutes les mains. J'ai rappelé à MM. les vétérinaires les précautions qu'ils devaient prendre et j'ai l'espoir que dans une visite ultérieure, l'inspecteur trouvera, chez ces praticiens, des dépôts de médicaments bien tenus. Il serait utile, en attendant, que l'administration attirât l'attention de MM. les vétérinaires sur un pareil laisser-aller.

Fabriques d'eaux gazeuses. — J'ai pendant toute ma tournée visité vingt-trois fabriques d'eaux gazeuses et, parmi celles-ci, un certain nombre qui ne m'avaient pas été signalées par la Préfecture et qui fonctionnaient sans aucune autorisation. Il y a lieu d'attirer, d'une façon toute spéciale, l'attention de l'Administration Préfectorale sur le fonctionnement de ces établissements. Les appareils sont en général bien tenus, mais l'eau dont on se sert, m'a paru laisser à désirer souvent. Quelques fabricants emploient bien l'eau de la canalisation urbaine du lieu, quand elle existe, mais certains et beaucoup, se servent tout simplement d'eau de puits situés dans leur propriété ou de fontaines placées dans leur voisinage. Or, comme nulle part, et pour cause, je n'ai pu obtenir de comptes rendus analytiques de ces eaux, vous voyez le danger que peuvent présenter à certaines époques de l'année, surtout l'été où les touristes affluent dans cette partie de notre pays, l'emploi de pareilles eaux gazeuses, eaux de seltz ou limonades. N'est-ce pas là l'origine possible d'épidémies de fièvre typhoïde ou de grippe que l'on a constatées dans certaines agglomérations du département et notamment à..., où M. le Dr C..., médecin des épidémies, en signalait tout récemment une à M. le Préfet dans sa lettre en date du 28 novembre dernier et qui m'a été communiquée, pour avis, par l'administration préfectorale? C'est très vraisemblable après ce que j'ai vu.

Je vous serai donc très obligé, mon cher directeur, d'attirer l'attention de

FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

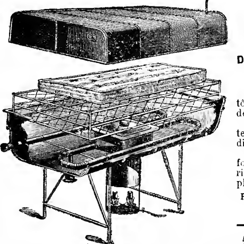
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ÉTUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de $1^{m}/^{m}$, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS : 800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

M. le Préfet sur cette importante question, de façon à ce que lors d'une prochaine inspection, les fabricants d'eaux gazeuses puissent tous montrer à l'inspecteur une autorisation que je n'ai pu obtenir nulle part[1], autorisation portant à la fois sur les appareils dont ils se servent et, surtout, sur l'eau qu'ils emploient et qui doit être préalablement soumise et avant toute chose au contrôle du Conseil d'hygiène départemental.

Dépôts d'eaux minérales. — On ne trouve de dépôts d'eaux minérales dans le département qu'à B., où j'en ai visité six. Ces dépôts sont en général bien tenus et les eaux placées dans un lieu frais. Je n'ai eu que deux observations à faire à cet égard, dans deux maisons où les bouteilles étaient tenues debout et au rez-de-chaussée.

Cette visite des dépôts d'eaux minérales m'a permis de constater que dans deux : ceux de M. C., herboriste, et de M. P., droguiste, on y faisait de la pharmacie clandestine sous le couvert, surtout chez ce dernier, de vente de produits photographiques. J'ai mis M. P. en demeure d'avoir à retirer dans les quarante-huit heures tous les produits que j'avais vus et, avant mon départ de la ville, j'ai pu constater que ces produits avaient disparu de son magasin.

Je n'en attire pas moins l'attention de M. le Préfet sur ces deux commerçants qui auraient été déjà condamnés, paraît-il, pour exercice illégal de la qharmacie. Je dois signaler également à l'Administration des faits de même ordre qui m'ont été rapportés par des pharmaciens au sujet de religieuses qui auraient des dépôts de médicaments dans différentes communes du département, mais que, par crainte de représailles, sans doute, on n'a pas voulu me signaler.

Je dois enfin porter à la connaissance de l'Administration préfectorale que quelques vétérinaires se sont plaints à moi, de façon très vive, d'être mis en concurrence déloyale par des gens, des empiriques, non munis de diplômes, qui le plus souvent sont des maréchaux, et chez lesquels il existe des dépôts illégaux de médicaments.

Voici encore un dernier point, mon cher directeur, sur lequel j'attire particulièrement votre attention, de façon à ce que, au sujet de cet exercice illégal de la pharmacie et de ces dépôts illégaux de médicaments, nous ayons des instructions formelles au moment de la prochaine inspection.

Nota. — Vous avez remarqué sans doute que, dans ce rapport, je n'ai pas fait mention des dépôts de médicaments existants chez les médecins de la campagne. Je n'ai procédé, en effet, à la visite d'aucun de ces dépôts : la liste ne m'en avait pas été communiquée, d'abord; puis ensuite, en raison de l'époque tardive où l'inspection était ordonnée, je n'aurais pas eu le temps d'aller à la recherche des médecins, tous très éloignés des voies ordinaires de communication.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc. L.

1. Il n'en est heureusement pas de même partout, et dans la région parisienne en particulier, ces faits ne se présentent jamais ou d'une façon très exceptionnelle.
N. D. L. R.

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCCR

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

****

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur ; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

****





DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie ; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. **Ferdinand ROQUES**, phien de 1re classe, 1895-1896.

Lettres de Province.

II. — L'ENTENTE MÉDICO-PHARMACEUTIQUE.

Suivant la promesse que renfermait ma précédente lettre, je me suis promené sous l'Orme du Mail, à la recherche du biais libérateur. Il s'agissait, si vous voulez bien vous le rappeler, de trouver un moyen pour préserver les intérêts des médecins et des pharmaciens, décidés à s'entendre cordialement entre eux, contre les « fraudeurs », c'est-à-dire aussi bien contre ceux qui manqueraient à la parole donnée, que contre les indépendants qui n'auraient signé aucun engagement.

Je crains que les ombres projetées par le soleil couchant ne m'aient pas été aussi propices que je le désirais. Elles ont, en tout cas, été peu fécondes, car une seule solution s'est présentée à mon esprit : elle consiste à rédiger une note contenant l'exposé très net de la situation, note adressée à tous les médecins et à tous les pharmaciens sans exception, note exposant les décisions des deux groupes, dans leur esprit et dans leur fond, et portant à la connaissance générale l'état des sanctions acceptées de part et d'autre. Il y serait ajouté que ces sanctions, votées par une majorité importante, auraient tout leur effet, le but poursuivi étant des plus honorables et l'état des situations respectives ne pouvant qu'y gagner.

Si quelque confrère, mieux inspiré, veut bien nous apporter le concours de ses lumières, il va sans dire que nous l'accueillerons avec plaisir. Nous l'attendons... sous l'orme, c'est le cas de le dire.

Ceci posé, examinons une à une les questions portées au débat.

Les deux premières ont trait : l'une *à l'exercice illégal de la médecine par les pharmaciens*; l'autre, *à l'exercice illégal de la pharmacie par les médecins.*

Elles demandent l'une et l'autre quelque commentaire.

Qu'entend-on par *exercice illégal de la médecine par les pharmaciens?*

Je vous vois sourire. J'aborde de front la difficulté et vous frémissez d'aise à l'idée que je vais me débattre dans un cercle d'où je ne pourrai sortir!...

Il n'en est rien.

Lorsque le jeune apothicaire quitte les bancs en amphithéâtre de l'École de pharmacie et pénètre, nouvel officiant, dans le temple officinal qu'il a payé de ses deniers, son âme est belle. Aucune déception n'a encore marqué de son empreinte cruelle la noble vaillance qui l'anime. Il n'a qu'un but : montrer à l'univers — (en l'espèce sa clientèle), — comment il comprend son devoir.

Le premier client pénètre chez lui. Le sourire aux lèvres, le néophyte s'avance :

— « Vous désirez, Madame ?...

— « Monsieur, depuis deux ou trois jours je digère mal. Je voudrais, soit une potion, soit quelques cachets, soit toute autre chose à votre avis, susceptible de m'enlever ce poids qui me pèse sur l'estomac...

— « Madame, il serait sage de consulter votre médecin...

— « Mais je ne suis pas assez malade, Monsieur! J'ai une indisposition et voilà tout...

— « Une indisposition peut être le signe avertisseur d'une gastralgie, d'une dyspepsie, d'un état grave. Croyez-moi, voyez votre médecin.

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE** (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une iuscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

— « Si c'est tout ce que vous me conseillez, Monsieur, je vous remercie. Au plaisir de vous revoir. »

La cliente disparaît et ne revient plus. Ses doléances ont été écoutées par un autre confrère qui, plus au courant, lui a consenti quelque calmant, quitte à l'envoyer à son tour, mais à la visite suivante, chez le médecin. Cependant, comme il a accédé à son premier désir, la confiance de la malade lui est acquise, car « celui-là, au moins, a essayé de la guérir ».

La journée s'écoule, pleine d'incidents de toute nature :

C'est un quidam qui a la diarrhée, qui souffre des dents, d'un lombago, d'une névralgie, dont le bébé a avalé un noyau de cerise, dont la belle-mère a attrapé un torticolis, la femme un gros rhume et le beau-père une cuite!. . Une coquette se précipite : « Monsieur, j'ai un cil dans l'œil! » — La cuisinière du voisin s'est coupé le doigt en troussant un poulet. — La femme de ménage a une écharde entrée dans l'ongle en frottant le parquet. — Le gosse de la concierge a une bosse au front, résultat d'une dégringolade trop brusque, effectuée à califourchon sur la rampe de l'escalier... et le chat de sa noble mère a reçu un coup-de-la-gueule-du-chien-de-la-locataire-du-cintième! — « Un sale cabot, Monsieur, qui a eu déjà deux fois la maladie! » — Le fils du boucher, dont les cheveux collés à la moelle de bœuf reluisent comme un verglas sous un soleil d'hiver, a reçu de notre chère Vénus, un malencontreux coup de talon... Il va même entrer dans les détails quand tout à coup, tableau... Rassemblement, rumeurs! Un sergot fait irruption : le cycliste du *Petit Journal* a écrasé un mitron!...

Notre jeune potard est exsangue... Il murmure, tel un bréviaire, les incompatibilités de l'iode avec l'ammoniaque, du nitrate d'argent avec le chlorure de sodium; les cent quarante et quelques moyens de doser l'urée dans les trois mille deux cents uréomètres connus... Il voit danser dans son cerveau les formules innombrables de toutes les synthèses... à peine, par un rapprochement incongru, la silhouette de la coquette lui a-t-elle fait songer aux goniomètres de Babinet et de Wollaston... Mais ce ne fut qu'un éclair!... Et ce qui, hélas! n'en fut pas un, c'est qu'après avoir envoyé en bloc tous ces malheureux au médecin, au dentiste, à l'oculiste, au vétérinaire et au diable, il a constaté avec effroi que sa caisse était vide!

Huit jours après, contraste : Il a, comme dit l'autre, changé son fusil d'épaule. Tout en restant prudent et discret, il a donné : une potion calmante à la dame; un odontalgique au supplicié de la troisième molaire; un liniment au rhumatisant; de l'antipyrine au névralgique. Il a décollé, tel un prestidigitateur, le cil de l'œil de la coquette; fait un pansement à la cuisinière; extirpé l'écharde du doigt de la femme de ménage; soigné la bosse du garnement et caressé, de sa main savante, le chat de Mme Pipelet. Dans un flacon à belle étiquette, il a compté les capsules de santal (en songeant peut-être aux odalisques), et, pour la grande joie du populo, il a couvert de dix mètres de bandes et d'un tas de coton, la tête du mitron, endommagée par le cycliste du *Petit Journal*!

Que vouliez-vous qu'il fît contre tous?
Qu'il mourût...
Ou que Rothschild alors vînt et le secourût!

La morale de ce tableau de mœurs, — si tant y a qu'un tel tableau puisse s'adorner d'une morale, — c'est que le public rentre plus aisément dans une

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE
La Seule admise dans les Hôpitaux Civils
EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les
SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL
Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.
L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**
pour **éviter** la **substitution** de **similaires** inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA
doit porter les Signatures : Ch. Le Perdriel — Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

maison ouverte, dans un magasin, comme l'est l'officine du pharmacien, plutôt que dans le cabinet du médecin le plus accueillant.

Le médecin n'est pas toujours présent. Il est à ses visites, à ses malades. Le pharmacien, au contraire, est toujours là.

Il est toujours là, et le malade est plus loquace avec lui, plus à son aise, moins gêné au milieu du va-et-vient de la maison, qu'il ne l'est auprès de son médecin, qui l'écoute en silence, un peu comme le ferait un juge.

Le décor apporte aussi sa note : les bocaux alignés, les flacons multicolores des vitrines, les accessoires, l'odeur même de l'officine, influent sur l'esprit de l'intéressé. Il y a du mystère et de l'inconnu dans une boutique d'apothicaire. Or, rien n'est plus sensible au mystérieux qu'un cerveau de malade.

Et puis, disons-le bien haut, aucune loi sage et faite selon les besoins véritables, n'existe. Le pharmacien n'a aucun droit et il se trouve dans l'obligation. — Je dis bien : *dans l'obligation*, — de passer outre.

Songez donc qu'il a, pour ne citer qu'un exemple, le droit absolu de vendre 20 gr. d'iodure de potassium cristallisé, et qu'il devient répréhensible quand il vend ce même iodure en solution dans 500 gr. d'eau distillée !

— « Mettez, me disait un jour spirituellement mon confrère Hubac, lors d'un de mes voyages à Paris, mettez un commissaire de police et un délégué du corps médical, pendant un jour, dans une officine achalandée et priez-les d'écouter les clients et d'écouter le pharmacien. Ils entendront celui-ci se débattre, s'excuser, se dérober, tandis que l'insistance de son interlocuteur le poussera jusqu'à ce qu'il en obtienne satisfaction. Ils verront alors dans quelle situation inextricable se trouve le malheureux. »

N'y a-t-il donc aucun remède à cet état de choses ?

Pardon, il en est un. C'est une question de tact et de doigté qui le régit : *Il ne faut pas d'abus*. La force prime le droit et ce n'est que contraint et forcé que le pharmacien doit faire œuvre médicale. Il doit y apporter la réserve la plus grande, se contenter de donner l'indispensable et se retrancher au moment voulu devant les exigences de la clientèle.

Il peut donner des conseils, mais pas de consultations. Il doit aider, diriger son client, tout en lui faisant comprendre qu'il ne peut engager sa responsabilité. En agissant ainsi, il donnera satisfaction à tous : au client qui reconnaîtra sa bonne volonté et son empressement ; au médecin auquel il laissera sa juste part et son action dominante.

Telle est la tactique du pharmacien.

Par contre, le médecin, s'il comprend ses intérêts et les difficultés d'une situation, créée par les mœurs et par l'habitude, devra montrer quelque tolérance. Il devra aussi ne pas renvoyer son malade muni d'une ordonnance remplie de spécialités, *plus ou moins spéciales*, ne laissant au pharmacien que des bénéfices ridicules et le mettant dans la situation grotesque d'un commis de parfumerie débitant exclusivement des produits de marque.

Chacun a son amour-propre : si chacun évite d'en froisser la sensibilité, il ressortira de cette précaution une confiance mutuelle et une assurance, où la dignité de tous sera garantie et respectée.

Les faits étant ainsi posés, il reste à en définir les termes. Nos législateurs, nouveau jeu, pourraient peut-être en trouver la définition dans cet article, proposé et accepté par notre syndicat de province, et qui est ainsi libellé :

Question : *Exercice de la médecine par les pharmaciens?*
Réponse : *Le pharmacien doit s'interdire l'exercice de la médecine.*



AVIS



"PYROLÉOL" ASEPTIQUE EDET

Adopté par le Ministère de la Marine

Suppression de la Douleur

Restitutio ad integrum

Le meilleur topique autoclavé, kérato-plastique

PLAIES ATONES
GERÇURES DES SEINS **BRULURES**

LABORATOIRE CH EDET, ALENÇON

Tous les principaux Droguistes et Commissionnaires de France.

FLACONS AUTOCLAVÉS	Petit 50 cc.	Quart 125 cc.	Demi 250 cc.	Grand 500 cc.
Vente aux prix marqués.	1 75	2 75	4 50	8 »

RÉGLEMENTATION U. R. — PRIME 20 °/o

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques.*

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 500 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

Toutefois, il lui sera loisible de délivrer une première fois, soit un médicament spécialisé par lui, soit une préparation composée d'un médicament simple dans un véhicule approprié, avec étiquette explicative.

Il lui sera également loisible de faire un premier pansement.

N. B. — *Certains pharmaciens, ayant pris l'initiative d'apposer sur leurs récipients une étiquette passe-partout portant l'indication* **en attendant le médecin,** *le corps médical serait heureux de voir cette habitude se généraliser.*

Le mois prochain, nous verrons la question corollaire : *Exercice de la pharmacie par les médecins,* — à moins que d'ici là le *B. S. P.* ne nous ait fermé ses portes, — ou la mort ouvert ses bras.

UN PROVINCIAL.

15 mars 1909.

Une « Affaire » médicale.

Sous ce titre, et sous la signature du Dr TUSSAU, un journal, « *l'Echo de la Médecine et la Chirurgie* », sans doute jaloux des lauriers de la Prévoyance médicale », se lance à son tour dans la constitution d'une Société qui « outre ses traités avec des Sociétés d'eaux minérales, possède déjà des contrats de lancement exclusif pour *sept grandes spécialités* dont plusieurs appartiennent à divers professeurs de Facultés ! L'émission des actions à 100 francs qui ne sont plus qu'au nombre de 2.500 est garantie par la Société *La Mining Consortium* et Cie, 85, rue Saint-Lazare, Paris.

Pauvre malade, voici que déjà près de cinq mille médecins, dit-on, ont intérêt à prescrire le suc de viande X, la farine Y et quelques autres produits dont tu te passerais bien, mais dont la consommation va doubler des honoraires également dus à ton docteur. Ce n'était pas assez, une Société financière médicale va se pourvoir d'eaux minérales, de spécialités pharmaceutiques et ses adhérents te forceront par leurs ordonnances à apporter encore ton obole supplémentaire au prix de la consultation.

Et l'on nous parle dans les discours officiels de dévouement, de désintéressement, etc., etc.

Prenez garde, messieurs les docteurs, le public pourra bien à son tour perdre toute confiance et vous traiter en mercantis. Vous l'aurez voulu. De semblables pratiques sont non seulement blâmables mais dangereuses. L'art de prescrire est en France officiellement bien négligé, ne va-t-il pas devenir tout à fait inutile? La tribune est ouverte dans ce journal qui a le souci de sa dignité et nous accueillerons avec plaisir tous articles sur cette évolution quelque peu scandaleuse de la mentalité médicale.

La Réforme des Études pharmaceutiques.

Le rapport de la Commission des Etudes pharmaceutiques n'a pas une bonne presse syndicale. On ne saurait le nier. Il y a donc une cause à cette levée de boucliers de praticiens. Peut-être serait-il intéressant de la rechercher pour l'appuyer si elle est légitime, la combattre si l'intérêt personnel est seul en jeu.

D'abord, qui dirige les syndicats? D'excellents confrères, mais presque

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succ^r (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arr^t))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX — Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.)

DÉPOTS — PARIS et PROVINCE — **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison — **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** — **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

PAPIERS A FILTRER PRAT-DUMAS

Ronds et Gris tous formats, toutes qualités

PRAT-DUMAS & C°, Inventeurs

à Couze-Saint-Front (DORDOGNE)

Filtres Plissés PRAT-DUMAS

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

MME V^VE GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ

279, rue Saint-Jacques, PARIS (V^e)

SERINGUES EN VERRE DE 1^cc A 20^cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau ; rapidement absorbé et éliminé ; effets certains ; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3). **analgésique puissant et sûr.**

Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).

Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).

Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).

Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).

En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*

Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).

En capsules gélatineuses de 3 grammes.

Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60** ; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, rue Payenne, Paris** (3e)

toujours domiciliés *dans les villes* et encore plus souvent *dans les chefs-lieux*, car il est nécessaire de pouvoir entretenir des relations courtoises et journalières avec les autorités qui, elles, habitent toutes le chef-lieu. Mais si on considère que beaucoup de ces chef-lieux sont le siège *des Ecoles* et si d'un autre côté on envisage ce fait indiscutable que les réunions des Syndicats sont presque toujours composées uniquement des pharmaciens de la ville et de ceux *qui ont des élèves*, car les autres ne peuvent facilement s'absenter, on peut en déduire que :

1° Ceux qui protestent contre le nouveau programme sont justement ceux qui profitent des stagiaires actuels;

2° Les mêmes profitent des élèves suivant les cours.

Or, rien de tout cela ne serait possible dans le nouvel état de choses, les stagiaires n'existant plus et les élèves suivant les cours ne sachant rien de pratique et ne songeant probablement pas à s'enfermer dans une officine pour gagner cent sous par jour, car ils seront, je pense, en majorité, à l'abri de cette question d'argent.

Je crois pouvoir affirmer que les pharmaciens des campagnes, qui sont le plus grand nombre, sont tous dévoués à la nouvelle réforme qui les délivrera des rabaisieus, et des fabricants de pharmaciens par économie.

Le seul reproche que je puisse adresser au rapport, c'est celui de considérer les grandes boîtes comme début final de la pharmacie.

J'y adhérerais si les élèves employés par celles-ci étaient tous pharmaciens; mais je trouve étrange qu'un législateur qui n'a pas abrogé la loi de Germinal couvre l'exercice illégal de la pharmacie par 10 ou 20 professionnels, lâchés dans le Codex sans surveillance le plus souvent. Il suffirait qu'un petit potard fasse constater l'absence de diplôme de la plupart d'entre eux huit jours de suite pour que, à 500 francs d'amende par infraction, les grandes boîtes aient bientôt vécu. La limitation s'impose. HENRI FROSSARD.

Au pays du Kaiser... Tonic.

A propos de la lettre publiée dans notre numéro de janvier, intitulée : « Au pays du Kaiser... Tonic », nous recevons les documents suivants que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

« Monsieur,

« Par la presse professionnelle, nous avons pris connaissance de votre publication au sujet de la « *Exportvereinigung deutscher Apotheker und Fabrikanten der pharmaceutischen Industrie, Berlin* ». Les fabriques chimico-pharmaceutiques réunies dans notre association sont très fâcheuses à cause de la méprise y paraissant de nos relations avec la nommée « Exportvereinigung », c'est pourquoi nous nous permettons de vous informer que nous n'avons *absolument rien à faire* avec celle-ci et que nous réprouvons son agissement chauvinique.

« Déjà, au mois de juillet de l'année passée, nous nous vîmes obligés d'écrire dans cette connexion à M. LÉON DARASSE, président de la Chambre Syndicale de la Droguerie à Paris, qui alors, dans une séance de « l'Union des fabricants », a fait lecture de notre lettre, et cette Union nous a concédé

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS-CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boite de pilules.	4 50	» »	» »
La boite de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** : Ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** : Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine).	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA *Médicament Aliment.*

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME

30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.

102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

de faire part de son contenu aux membres de l'Union, ce que nous avons fait par environ 200 lettres parties dans ces dernières semaines. Nous joignons à la présente une copie de ladite lettre à l'adresse de M. LÉON DARASSE, en nous tenant assurés que celui-ci n'aura rien à y redire. Pour tout autre renseignement que vous désireriez dans cette affaire, nous sommes volontiers à votre disposition.

« En présence de ce que nous venons d'expliquer, nous vous prions de bien vouloir faire dans le prochain numéro de votre estimé journal, des éclaircissements y relatifs, afin que les lecteurs sachent ce qui en est de « l'Exportvereinigung », et que les plus grandes fabriques de notre ressort se tiennent loin d'elle.

« Veuillez agréer, etc.

« ZENTRALSTELLE FÜR MARKENSCHUTZ. »

Pour le Comité :

la maison en présidence,

VEREINIGTE CHININFABRIKEN ZIMMER UND C°.

Il est regrettable que dans un pays où l'on se dit très sévère sur les questions de délicatesse commerciale, une pareille équivoque ait pu durer aussi longtemps. Nous constatons non sans fierté qu'il n'en serait pas de même en France et après avoir enregistré avec plaisir la protestation des maisons soussignées, nous considérons l'incident comme clos, en ce qui nous concerne.

N. D. L. R.

Déclaration.

Le prix courant de « l'Union pour l'exportation des pharmaciens et fabricants de l'Industrie pharmaceutique », Berlin S. W. II., fondée en 1908 a été déjà à plusieurs reprises l'objet de discussions dans les journaux intéressés. Voir : *Apotheker Zeitung*, 1907, pages 148, 1078, 1100, 1115, et *Pharmazeutische Zeitung*, 1908, n° 38, page 381, et n° 41, page 410.

Ce prix courant contient un certain nombre d'indications qui avaient pour résultat direct de créer une fausse idée sur l'attitude prise par les maisons ci-dessous vis-à-vis de cette Union.

Ainsi on trouve dans l'article d'introduction de ce prix courant les remarques suivantes :

« Au commencement de l'année 1907, un certain nombre de fabricants de « l'industrie pharmaceutique se réunissaient etc., »

« Tandis que dès le début plus de 60 fabricants se rassemblaient pour agir « par travail commun sous le drapeau de l'Union pour l'exportation etc..., »

« Par vote unanime, il a été décidé par tous les fabricants intéressés « d'accorder un rabais de 10 °/₀ sur les prix pratiqués en Allemagne, procédé « par lequel il a été rendu possible d'indemniser l'acheteur des frais d'expé- « dition et de douane causés par l'achat direct etc..., »

Ensuite paraissent sous le titre « Liste des Fabricants » en partie des pharmacies, des laboratoires, des fabriques de produits pharmaceutiques, des fabriques de produits chimiques, afin qu'on puisse croire que toutes ces maisons se trouvaient en relations les plus directes avec cette « Union »

Nous ne savons pas si c'est le cas avec les autres firmes mentionnées, car nous ne nous sommes pas entretenus avec eux sur cette affaire.


RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES


LES ÉNERGÈTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiqt & Physiologiquemt titrés
VALÉRIANE
BYLA
41 P.
48 P
41 P.
Normal
50 P
Suc de Valériane
SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET & COLCHIQUE
Chaque Flacon 3f50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

Il est bien possible que des marchandises provenant de nos maisons tombent par la voie des intermédiaires dans les mains de « l'Eda », mais certainement aucune des maisons soussignées n'est jamais entrée en relations commerciales directes avec celle-ci.

Comme, cependant, les démarches faites par nous jusqu'ici pour arriver à correction de cette liste n'ont pas encore abouti à un résultat satisfaisant et comme il semble qu'aussi à l'étranger cette interprétation erronée tende à se répandre, nous nous voyons forcés à

DÉCLARER

que les firmes mentionnées ci-après ne se trouvent nullement en relations commerciales avec l'*Exportvereinigung und Fabrikanten der pharmazeutischen Industrie*, Berlin S. W. II., au contraire, protestent énergiquement pour avoir été mentionnées par cette Union dans sa liste.

Vereinigte Chemische WERKE, A. G., Charlottenburg,
C. F. BOEHRINGER UND SOHNE, Mannheim-Waldhof,
KNOLL et C°, Ludwigshafen am Rhein.
E. MERCK, Darmstadt,
William PEARSON, Hamburg,
Aktien-Gesellschaft für Anilin Fabrikation, Berlin,
J. D. RIEDEL A.-G., Berlin,
Chemische Fabrik von HEYDEN A.-G., Radebeul-Dresden,
Vereinigte Chininfabriken ZIMMER UND C°., G. m. b. H., Frankfurt a/M.

Traduction d'une insertion parue dans le n° 6 de la *Pharmazeutische Zeitung*, octobre 1908.

A propos des remèdes secrets.

La question des remèdes secrets, si souvent traitée, a fait l'objet, ces temps derniers, d'un mémoire de M. l'Inspecteur des pharmacies, DULIÈRE, auprès de l'*Académie royale de médecine de Belgique*. Cette communication est, à tous points de vue, intéressante, et sa lecture nous suggère quelques réflexions qui peuvent intéresser le corps pharmaceutique.

M. DULIÈRE, à la suite de circonstances diverses, a été conduit à analyser trois remèdes secrets différents : la « *Chasopine* », l' « *Antimorphine* » et la poudre de « *Coza* ». Les deux premiers étaient vendus, au titre « spécialités », *comme spécifiques contre la morphinomanie*, le troisième était préconisé contre l'ivrognerie.

La poudre de Coza, dont la vente n'est pas permise partout, est bien connue en France ; aussi, ne nous y arrêterons-nous pas. A l'analyse, M. DULIÈRE y a trouvé du bicarbonate de soude avec une petite quantité de carbonate neutre et quelques centigrammes de poudre végétale inerte.

La « *Chasopine* », analysée, lui a fourni un principe alcaloïdique donnant avec netteté les caractères de la morphine. Il en a été retiré 0,80 °/₀, correspondant à une solution d'environ 1 °/₀ de chlorhydrate. L'exactitude du dosage a d'ailleurs été reconnue par le fabricant lui-même.

L' « *Antimorphine* » n'a pas fourni de résultat moins surprenant. L'alcaloïde que M. DULIÈRE en a retiré fournit de façon nette les réactions spécifiques de la morphine. Il ajoute d'ailleurs, à la fin de son compte rendu : « Ces carac-

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut

Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succ^rs

Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS

pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.

SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE

de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques

Titres rigoureusement garantis

VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE

Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et C°.** — DIRECTION : **Engeline L. DE REEDE**

CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE

DE FRANCE

TRANSMISSION

DES

OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN

21, rue Gay-Lussac, 21

PARIS

TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS

Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL

GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes, Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

tères me permettent d'affirmer que le remède vendu sous le nom d'*antimorphine* est exclusivement de la morphine ». On ne saurait être plus affirmatif. La raison d'être de ce remède est peut-être dans son prix plus rémunérateur. La fiole de 55 cm^3 ne coûte que 25 francs.

Il faut faire remarquer que les fabricants déclarent que leur produit est surtout constitué par l'extrait d'*Argemone mexicana* et se basent sur les analyses contradictoires de cette plante. Ils ajoutent même naïvement dans leur prospectus qu'on retrouve, à l'analyse, des traces de morphine, l'absence ou la présence de cette substance n'ayant jamais été confirmée ou infirmée.

Nous devons ajouter que ces deux produits spéciaux sont de fabrication étrangère. Et c'est précisément sur ce point que nous tenons à attirer l'attention de nos confrères français. Le remède secret, la spécialité sans formule peut devenir un danger très réel, et causer même un préjudice aux spécialistes français. Les détaillants vendent, sous un nom de guerre quelconque, un produit dont il ne leur est pas permis de vérifier la teneur. Reçue bien empaquetée, bien encapuchonnée, la spécialité ne peut pas être violée, et doit être vendue telle. Une seule chose est connue : son efficacité... théorique. Quel est le répondant du pharmacien français sincère qui la débite sur la foi du prospectus ? Personne. Or, la nouvelle loi sur les fraudes la guette. Il tombe sous son application, et il n'est pas douteux que les tribunaux comprendront difficilement qu'il soit vendu contre la morphinomanie des remèdes dont le principe actif serait précisément la morphine, produit qui ne peut plus être délivré que sur ordonnance médicale.

D'autre part, les pharmaciens sont fortement intéressés dans l'importation de ces soi-disant remèdes auprès de leur clientèle. La réclame en est discrète et la livraison sûre. Les fabricants étrangers savent parfaitement éviter les droits de douane. Le colis postal est là, et surtout la poste pour laquelle il n'y a plus, non pas de Pyrénées, mais bien plutôt de Rhin.

Nous tenons à attirer l'attention de nos confrères sur le danger réel que présente pour eux l'introduction par le colis postal ou la poste de spécialités étrangères. Il s'agit, en l'occurrence, de produits « spéciaux » qui ne peuvent même pas se réclamer du nom de « spécialités », car il faut bien reconnaître que tous les fabricants français qui ont porté si loin la renommée de la spécialité française seront les premiers à réprouver des faits semblables.

Devant la mentalité particulière aux fabricants étrangers, les spécialistes français n'auraient-ils pas eux-mêmes intérêt à demander l'inscription, sinon de la formule, tout au moins du principe constituant du produit vendu ?

NOUVELLES

Académie des Sciences. — Notre maître vénéré, M. le professeur JUNGFLEISCH, aujourd'hui au Collège de France, a été élu membre de l'Académie des Sciences.

Une erreur de mise en page nous a privé du plaisir d'annoncer cette bonne nouvelle dans notre numéro de février.

Nous arrivons donc trop tard comme nouvellistes, mais non point comme élèves du nouveau membre de l'Institut, pour lui exprimer la vive satisfaction que nous avons ressentie de son élection et pour le prier d'agréer nos respectueux compliments. H. H.

VÉRITABLES

BOULETTES FAG

Contre les Maux de Dents

Dépôt Général des Boulettes **FAG** : **22, rue Franklin**, à Courbevoie (Seine)

A Messieurs les Pharmaciens,

Nous vous présentons une nouvelle spécialité dont la vente a pour vous **LES NOMBREUX AVANTAGES SUIVANTS** :

LES Boulettes **FAG** sont très efficaces et **GUÉRISSENT RADICALEMENT** les plus violents maux de dents.

ELLES CALMENT INSTANTANÉMENT LA DOULEUR.

D'un emploi très commode pour le malade, elles sont d'une manipulation facile pour le Pharmacien, étant bien présentées dans un tube enfermé dans une boîte.

LEURS QUALITÉS AROMATIQUES ET ANTISEPTIQUES LES RENDENT INCOMPARABLES

DE PLUS UN LARGE BÉNÉFICE VOUS EST ASSURÉ PAR LES REMISES CI-DESSOUS.

Par 12 boîtes, remise de	**50** % ..	Toutes les commandes sont expédiées **FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE**
25 » »	**50** % ..	
50 » »	**55** % ..	Paiement à 30 jours de fin de mois, sauf pour les commandes de 12 boîtes dont le montant, 7 fr. 50, doit être joint en mandat ou timbres-poste.
100 » »	**57** % ..	
250 » »	**60** % ..	

PRIX DE VENTE AU DÉTAIL : 1 fr. 25 LA BOITE

Prix minimum exigé : Un franc.

PUBLICITÉ :

Malgré tous ces avantages, nous sommes disposés, lorsqu'un Pharmacien après une 1re commande d'essai nous fera une deuxième commande d'au moins 100 boîtes, à établir des prospectus à son nom, ou des **AFFICHES ÉGALEMENT A SON NOM ET TOUTES TIMBREES SUR LESQUELS** (prospectus ou affiches) **NOUS LUI RÉSERVERONS UN QUART DE LA SURFACE POUR UNE RECLAME PERSONNELLE**

Exceptionnellement et à titre d'échantillons, nous enverrons à MM. les Pharmaciens, *franco*, **par paquet recommandé**

6 BOITES BOULETTES FAG CONTRE 3 FRANCS
EN MANDAT OU TIMBRES-POSTE

(Cette offre ne peut être utilisee qu'une seule fois.)

LES BOULETTES FAG CONTRE LES MAUX DE DENTS

vous assurent une **LARGE RÉMUNÉRATION**, en même temps qu'elles sont d'une **VENTE AGRÉABLE ET FACILE** par suite de leurs qualités et de leur efficacité, qui les feront redemander par votre clientèle.

Toutes les Commandes doivent porter l'engagement de ne pas vendre au-dessous de 1 franc et être adressées au

Dépôt général des Boulettes FAG, 22, rue Franklin, à COURBEVOIE (Seine)

ELLES SONT TOUTES EXPÉDIÉES FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE
avec un ou plusieurs tableaux de vitrine ou d'intérieur.

Distinctions honorifiques. — *Officiers de l'Instruction publique* : MM. Barbe, à Paris; Berthod, à Paris; Colnion, à Louvroil (Nord); Dhuique, à Beauvais; Grès, à Paris; Guillemin, à La Rochelle; Monmoine, à Matha (Charente-Inférieure); Richard, à Elne (Pyrénées-Orientales); Vacher, à Paris.

Officiers d'Académie : MM. Aguilar, à Alger; Augueux, à Paris; Aumasson, à Nantes; Bouyer, à Herbault (Loir-et-Cher); Carpentier, à Paris; Casse, à Saint-Hippolyte du Fort (Gard); Champenois, à Paris; Combault, au Raincy; Daguin, à Saint-Maur-les-Fossés; Grall, à Brest; Guéguen, pharmacien principal de la marine, à Brest; Guillaumin, à Paris; Hutan, à Paris; Lacoste, à Auch (Gard); Lecluse, à Catillon-sur-Sambre (Nord); Métrinal, à Paris; Nauge, à Paris; Poirée, à Paris; Rémy, à Paris; Sébire, à Saint-Lô; Simon, à Paris; Tronche, à Chelles (Seine-et-Marne); Velluet, à Paris; Weil, à Paris.

Officiers du Mérite agricole : E. Charon, à Paris; M. Famelart, à Paris; M. le professeur Perrot.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. Bouty, à Paris; Chatelain, à Paris; Dumée, à Meaux; Rozé, à Goult (Vaucluse).

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. — *Médaille d'argent* : M. Bernard, pharmacien honoraire à Bordeaux.

Mentions honorables : MM. Vallée, pharmacien à Oucques; Hérin, pharmacien à Thumeries; Millet, pharmacien à Paris.

Conseillers du Commerce extérieur : Sont renommés pour cinq ans, MM. Bélières; Lavenir; Ménétrier, de Paris; Jouisse, d'Orléans.

M. Ferdinand Dreyfus, sénateur, a été nommé membre de la Commission chargée de l'élaboration du tarif des frais médicaux et pharmaceutiques en cas d'accidents du travail, en remplacement de M. Gourju.

Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris. — Composition du Jury : M. Villejean, *président*, et MM. Patein, Meillère, André, Preudhomme, Voiry, Dutau.

Nécrologie pharmaceutique du mois. — MM. Dupuy (Augustin-Jacques), à Paris; Chaumel du Planchat, à Paris; Gely, à Bessèges; Martin, à Tournon-sur-Rhône; Barlerin (Georges), à Tarare; Bertrand (Noel), à Lyon; Prince (François), honoraire à Lyon; Basset, à Ugines (Savoie); Roger (Charles-Émile), à Abbeville; Gossart (Adolphe-Auguste), honoraire, à Ribécourt; Sonnerat (Émile), à Paris).

PHARMACIE MILITAIRE

Corps de santé des armées de terre et de mer. — M. Levernieux, pharmacien aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran, passe à l'hôpital militaire de Givet; M. Savary, pharmacien aide-major de 2e classe de l'hôpital militaire de Givet, passe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran; M. Auché, pharmacien de 1re classe, est nommé pharmacien principal; M. Schluty, pharmacien de 2e classe, est nommé pharmacien de 1re classe; M. Bonic, élève en pharmacie du service de santé de la marine, est nommé pharmacien de 3e classe.

Service de santé militaire. — Par décret du 15 février 1909, les élèves en

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (avec lime)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.). . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0.01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . *(Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.)*	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.). . . . . . à 0,01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2 fr.** en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

pharmacie du service de santé militaire reçus pharmaciens de 1[re] classe, le pharmacien de 1[re] classe directement admis après concours à l'École d'application du service de santé militaire, dont les noms suivent, ont été nommés au grade de pharmacien aide-major de 2[e] classe pour prendre rang du 1[er] février 1909 et provisoirement dans l'ordre alphabétique ci-après. Ces aides-majors sont pourvus de l'emploi de pharmacien aide-major de 2[e] classe élève à l'École d'application du service de santé militaire.

MM. Adenot, Daruty, Debucquet, Leulier, Loiseau.

M. Gautier, pharmacien major de 1[re] classe, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division d'Oran.

Troupes coloniales. — *Au grade de pharmacien aide-major de 2[e] classe* : MM. Adenot, Daruty, Debucquet, Leulier, Loiseau.

Tous ces aides-majors sont admis comme élèves à l'École d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille.

Corps de santé de la marine. — *Nominations* : Au grade de pharmacien principal : M. le pharmacien de 1[re] classe Auché.

Au grade de pharmacien de 1[re] classe : M. le pharmacien de 1[re] classe Schl' ty.

Au grade de pharmacien de 3[e] classe : M. l'élève du service de santé Bouic.

Question posée a l'examen d'aptitude pour l'avancement au choix. — *Composition écrite* : Généralités sur les sucres.

Essai d'un médicament : 1. Sucre de canne contenant 2,5 °/₀ de glucose; 2. Chlorhydrate basique de quinine contenant 10 °/₀ de cinchonidine; 3. Calomel contenant 1 °/₀ de sublimé et 20 °/₀ de sulfate de baryum; 4. Acide chlorhydrique pur contenant 2 °/₀ d'acide sulfurique, 0,5 °/₀ d'acide sulfureux et 0,05 °/₀ d'acide arsénieux.

Examen d'une denrée alimentaire : 1. Eau (au point de vue de la potabilité) contenant, par litre : acide azoteux 0 milligr. 25, acide nitrique 30 milligr. ammoniaque salifié 2 milligr. ammoniaque albuminoïde 1 milligr.

2. Vin blanc additionné, par litre, de 5 gr. de glucose, de 300 milligr. de SO^2 libre et de 1 gr. d'acide citrique.

3. Lait additionné, par litre, de 1 cm^3 d'eau oxygénée à 10 volumes.

4. Huile d'olive additionnée de 30 °/₀ d'huile d'arachide et de 10 °/₀ d'huile de sésame.

LA VIE PHARMACEUTIQUE

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PHARMACIENS DE FRANCE

La Prévoyance médicale. — (Question posée au sujet de ladite Société.) M. le Secrétaire général. — Notre collègue Fabre, président de la Société de l'Allier, nous a transmis la lettre d'un membre de sa Société lui demandant « son avis sur la possibilité, sans déchoir, de s'inscrire à la *Prévoyance médicale* ». M. Fabre demande au Conseil général quelle réponse il doit faire à cette question.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chauffard, Gairal, Lande, Lepage, Rist, etc., le Conseil décide de porter la question à l'ordre du jour de la séance de novembre, et nomme une Commission composée du

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

322. — A 2 heures de Paris, grandes facilités de communication, ville très agréable et très riche, à céder après 30 ans d'exercice, pharmacie de tout repos, très bien placée. Recettes : 32.000 fr. Bénéfices : 14.000 fr. Prix : 45.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

323. — A Paris, dans quartier populeux et très commerçant, pharmacie avec superbe appartement au-dessus. Recettes : 33.000 fr. Loyer : 3.500 fr. Bénéfices : 12.600 fr. Prix : 38.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

324. — En banlieue, jolie et vaste pharmacie d'angle, faisant avec 38.000 fr. de recettes, 16.000 fr. de bénéfices nets. Ppix : 45.000 fr. Comptant : 15.000 fr.

325. — Région Est, pharmacie merveilleusement installée, très grande maison. Recettes : 125.000 fr. Titulaire ferait association de trois ans et vendrait sur bénéfices réalisés en commun. Apport demandé : 10.000 fr.

327. — Pharmacien de Paris, ferait échange avec confrère de province le titulaire annonce : Recettes : 26.000 fr. Bénéfices : 8.000 fr. Pharmacie d'angle sur avenue.

328. — A Paris, bon quartier, pharmacie bien intallée, avec bel appartement. Recettes : 20.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfices : 9.000 fr. Comptant demandé : 8.000 fr.

329. — A Paris, quartier centre, pharmacie très bonne réputation, beaucoup d'avenir Recettes : 30.000 fr. Loyer 2.500 fr. Bénéfices : 10.500 fr. Prix à débattre, dont 20.000 fr. comptant.

330. — Situation d'avenir pouvant convenir tout particulièrement à jeune homme de bonne famille. Association dans pharmacie-droguerie ; maison ancienne ; ville du centre. Bénéfices nets : 50.000 fr. Apport demandé : 50.000 fr.

331. — On demande à acheter un autoclave d'occasion.

333. — Premier élève, sérieux. honnes références, demande place sérieuse.

334. — Installation vieux chêne, à céder pour cause de transformation. Croquis à disposition. Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, Troyes.

335. — A céder, dans une ville très importante : Pharmacie et *Maison de fabrication sur place et de vente* (gros et détail) d'orthopédie, bandages, ceintures, instruments de chirurgie et accessoires. Affaires (1907) : 165.000 fr. Bénéfices nets : 40.000 fr. Prix : 120.000 fr. Marchandises en sus. Facilités de paiement. Références excellentes.

336. — Microscope excellent d'occasion pour recherches histologiques, botaniques et bactériologiques. Faire offres à M. Candau, pharmacien et chirurgien-dentiste, 13, place de la République, Orléans.

337. — On achèterait grande pharmacie commerciale ou autre, laissant de 20 à 30.000 francs de bénéfices nets. Capitaux A. C. D. Bureau du journal.

338. — A céder, dans grande ville de l'ouest, pharmacie d'angle bien installée. Bénéfices nets : 22.000 francs. Concours assuré du vendeur, pendant 6 mois. Prix : 2 fois 1/2 les bénéfices, marchandises en plus. Comptant : 20.000 francs.

339. — Pharmacien, établi 15 ans, Paris. Références. Accepterait situation modeste dans spécialité ou industrie pharmaceutique.

340. — On demande à acheter ; des vases et vieux pots de pharmacie ; S'adresser, à M. Hodecent, pharmacien à Montmirail (Sarthe).

341. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris. achèterait : vases, mortiers, pots de pharmacie en étain ou faïence ancienne, ainsi que curiosités de pharmacie ou de médecine.

342. — Dans l'Ouest, sur les bords de l'Océan, grande ville. Affaire en progression à céder avec des conditions avantageuses et concours temporaire du vendeur. Recette : 90.000 fr. Loyer : 1.200 fr. Bénéfices : 22.000 fr. Prix : 55.000 fr., plus marchandises.

343. — A Paris, quartier très agréable ; belle avenue, pharmacie bien installée, laissant 17.000 fr. de bénéfices avec appartement superbe. Comptant demandé 15 à 20.000 fr. Facilités pour le surplus.

344. — Après décès, à la porte de Paris, pharmacie bien installée, bel appartement. Recettes : 58.000 fr. Loyer : 1.700 fr. Bénéfices : 17.000 fr. On traiterait avec 20.000 fr. comptant.

345. — Résidence très agréable, 1/2 heure de Paris, pharmacie d'angle bien installée, grand et beau logement. Bénéfices : 16.000 fr. à traiter avec 20.000 fr. comptant.

Bureau, auquel sont adjoints MM. Chauffard, Gairal, Gassot, Lubet-Barbon et Rist.

Voici maintenant le passage du procès-verbal de la séance du même Conseil général du 14 novembre 1908, relatant le résultat de sa délibération :

Réponse à la Société de l'Allier. — M. le Secrétaire général rappelle que le Conseil général a été saisi par M. Fabre, président de la Société de l'Allier, d'une question qui lui avait été posée par un membre de cette Société.

Ce confrère demandait si un membre de l'Association générale devait adhérer à une association intéressant des médecins à la vente des produits qu'ils prescrivent.

Une Commission, nommée pour décider quelle réponse pouvait être faite à cette question, a proposé la formule suivante :

« *Le Conseil général charge M. le Secrétaire général d'écrire à M. le Dr* Fabre *que, rappelant les règles déontologiques dont il a toujours recommandé l'observation, il estime qu'en dehors de ses légitimes honoraires le médecin qui n'exerce pas la pharmacie ne doit pas retirer de bénéfices du fait de ses prescriptions.*

M. le Président. — Je tiens à bien préciser, sinon les termes de la réponse qui va être adressée à M. Fabre, du moins les conditions dans lesquelles on lui a répondu. Consulté par le Président d'une Société locale sur une question qui, de par nos statuts, est justiciable du Conseil général, celui-ci ne pouvait refuser d'y répondre. Il ne pouvait non plus, sans mériter la mésestime de tous les membres de l'Association, renier les principes qu'il a maintes fois déjà développés et commentés publiquement. Mais ce faisant, le Conseil général n'oublie pas que le statut fondamental de l'Association est l'autonomie absolue des Sociétés unies, et, par autonomie, il entend la liberté de pensée, de parole et de conscience de chacun de ses membres. Si le Conseil général ne cache pas son drapeau, il entend n'excommunier personne. Il importe que chacun le comprenne et qu'on ne voie jamais, dans les réponses que nous faisons aux questions qui nous sont posées, que des conseils désintéressés, ne pouvant modifier notre vif désir de maintenir plus étroits chaque jour les liens confraternels qui nous unissent tous.

La réponse proposée est adoptée à l'unanimité.

Désinfection. — Il est donné lecture d'une lettre de M. Burlet, secrétaire du Syndicat de la Savoie, qui demande que l'Association générale intervienne auprès du ministère de l'Intérieur pour demander que les pharmaciens puissent être désignés comme chefs de poste.

Il a été répondu à M. Burlet que des démarches dans ce sens avaient été faites auprès de l'administration compétente qui était opposée à ce que les pharmaciens soient choisis comme chefs de poste. Actuellement, le ministère de l'Intérieur semble disposé à laisser les conseils généraux et les préfets organiser à leur gré le service de désinfection dans leur département : c'est ce qui résulte de l'exemple donné dans le département de l'Ain. En conséquence, c'est auprès des conseils généraux et aux préfets que les Syndicats pharmaceutiques doivent intervenir.



Exiger le Flacon d'origine
la Signature *et* l'Étiquette verte



TOUX RHUME CORYZA

Dans toutes les bonnes Pharmacies ou contre mandat de **3** fr. à BLANCARD Pharmacien 40, Rue Bonaparte PARIS (6e)

GRAINS DE KIPSOL AUX TANIN ET CACAO ACTIFS — SPÉCIFIQUE DU CORYZA — BERTAUT-BLANCARD Frères PHARMACIENS 40 Rue Bonaparte PARIS — LA BOITE 3 Frs

KIPSOL
en pilules facile à avaler.
Arrête en quelques heures
RHUME de CERVEAU
2 à 7 par jour 1 toutes les 2 heures.

SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES

TOLÉRANCE MÉDICAMENTEUSE ASSURÉE

Médication intestinale

Toutes les Maladies

Enrobage Duplex **GLOBULES FUMOUZE** Glutino-résineux

Insolubles dans l'Estomac, graduellement solubles dans l'Intestin.

PRINCIPAUX GLOBULES FUMOUZE : Antipyrine, — Biline, — Iodure de Potassium ou de Sodium, — Pancréatine, — Purgatifs, — Pyramidon, Salicylate de Soude, — Sécrétigène (laxatifs), — Thyroïdine, — Véronal, etc.

Voies urinaires — Syphilis

Ni Odeur **CAPSULES RAQUIN** Ni Renvois

A enveloppe de gluten insoluble dans l'Estomac.
Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

PRINCIPALES CAPSULES RAQUIN : Copahivate de Soude, — Baltal (Santal Copahivique), — Iodure de Potassium, — Protoiodure d'Hydrargyre, Salol-Santal, — Santal, — Goudron, — Ichthyol, — Térébenthine, etc.

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

G. Massol : **Sur la radio-activité des gaz de l'eau thermale d'Uriage** (Isère) (**147**, 844 ; 9.11.08). — 10 litres des gaz dégagés de l'eau dans son parcours du puits de captage au réservoir donnent une radio-activité de 0,150 milligr.-minute ; tandis que pour les gaz dissous, cette radio-activité atteint 0,500 millig.-minute.

P. Besson : **Radio-activité des eaux d'Uriage-les-Bains** (Isère) (**147**, 848 ; 9.11.08). — Cette radio-activité est de 0,012 milligr.-minute pour les gaz provenant de 10 litres d'eau.

E. Jungfleisch et H. Leroux : **Sur l'identité de l'alcool ilicique avec l'amyrine-α** (**147**, 862 ; 9.11.08). — La formule de l'alcool ilicique est $C^{30}H^{50}O$. L'alcool ilicique est identique à l'α-amyrine.

A. Muntz et P. Nottin : **L'emploi agricole de la cyanamide de calcium** (**147**, 900 ; 16.11.08). — La cyanamide de calcium (chaux azotée) est un composé azoté obtenu industriellement en faisant agir l'azote à 1000° sur le carbure de calcium. Ce produit nouveau constitue un engrais très sensiblement analogue au sulfate d'ammoniaque ; l'appréhension de voir s'épuiser les stocks naturels de nitrate doit donc disparaître, puisque l'on sait produire cet engrais artificiel avec l'azote de l'air, dont la source est illimitée.

O. Boudouard : **Sur les matières humiques des charbons** (23,11.08 ; **147**, p. 986). La formule de ces matières se groupe facilement autour de $C^{18}H^{14}O^{6}$, $C^{18}H^{18}O^{9}$, $C^{18}H^{14}O^{9}$, $C^{18}H^{14}O^{11}$.

Ed. Defacqz : **Combinaisons du silicium et de l'uranium. Bisiliciure d'uranium $Si^{2}Ur$** (30.11.08 ; **147**, 1050). — L'inflammation en un point d'un mélange convenable d'aluminium en limaille, de soufre en fleurs, de silice calcinée et d'oxyde d'uranium donne une masse d'où l'on peut extraire le siliciure $Si^{2}Ur$.

A. Colson : **Sur un mode de production des carbures éthyléniques à partir des éthers-sels** (30.11.08 ; **147**, 1054). En chauffant à 315° du benzoate ou du stéarate d'éthyle, on obtient de l'éthylène et l'acide de l'éther-sel.

M. Godchot : **Hydrogénation du triphénylméthane : Tricyclohexylméthane** (30.11.08 ; **147**, 1057). — L'auteur a pu fixer 18 atomes d'hydrogène sur le triphénylméthane par la méthode de Sabatier et Senderens. Le tricyclohexylméthane $(C^{6}H^{11})^{3}CH$ est un liquide incolore, de densité 0,8406 à 18°, bouillant à 140° sous 20 mm.

J. Sarrazès et G. Guérive : **Sur la valeur thérapeutique du sulfate d'hordénine** (30.11.09 ; **147**, 1076).

M. Guichard : **Action de la chaleur sur l'anhydride iodique** (14.12.09 ; **147**, 1306). — L'anhydrique iodique porté à la température à laquelle commence sa décomposition, retient une partie de ses éléments à l'état occlus et sensiblement dans la proportion même de leur combinaison. De sorte que l'ana-

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE

CONCESSIONNAIRES
DES

PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C. L.
SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement a la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

lyse totale d'un acide iodique bruni par la chaleur donne les mêmes chiffres que pour le produit blanc.

L.-H. Philippe : **Préparation et propriétés de la gluco-heptite** β (28.12.09 ; **147,** 1841). On fixe l'acide cyanhydrique sur le glucose ; on obtient deux nitriles α-et-β-glucoheptoniques. La réduction à fond de la lactone glucoheptonique β conduit à la glucoheptite β, $C^7H^{16}O^7$. Celle-ci cristallise en petites tablettes rectangulaires fusibles à 130-131°, très faiblement dextrogyres, $\alpha_D = +48'$. Son heptacétine est plus dextrogyre, $\alpha_D = +34°8$.

M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Rapport de M. Gilbert sur un mémoire de M. G. Sardou (de Nice) relatif à l'**Action thérapeutique de l'adrénaline employée en badigeonnage cutané** (20.10.08; LX, 238). — M. Sardou a utilisé, outre l'action vaso-constrictive de l'adrénaline, son action vaso-constrictrice suivie de vaso-dilatation réactionnelle. Rougeur, tumeur et chaleur diminuent. Ainsi sont atténuées dermites, érythèmes, œdèmes, prurits, éruptions et autres processus aigus, et aussi des processus chroniques : dermatoses, eczéma, acné, couperose, nœvi, etc.

Le pouvoir de l'adrénaline ne se limite pas à la peau et les modifications vasculaires plus étendues en profondeur permettent d'influencer les organes sous-jacents. Un grand nombre de manifestations douloureuses, de causes variées, ont pu être atténuées ou arrêtées ; douleurs de contusion, douleurs articulaires, périostiques, osseuses, épiphysaires ; douleurs de durillons ou de bourses séreuses enflammées ; céphalées congestives, névralgies diverses, sciatiques, arthralgies ; douleurs dites rhumatismales, points de côté post-pleurétiques et après zona; certains rhumatismes chroniques, des entorses, des arthrites et périarthrites traumatiques ; des arthrites sèches douloureuses, des douleurs de fractures, des varices douloureuses et enflammées.

Des phénomènes douloureux plus profonds viscéraux on été également influencés dans certains cas : douleurs hépatiques, rénales, viscérales, gastriques, intestinales, etc.

Outre la sédation de la douleur, d'autres phénomènes, dus à la modification vasculaire, s'accomplissent simultanément ; les spasmes cèdent, l'intolérance s'atténue, l'activité normale tend à se rétablir.

Par l'adrénalisation, M. Sardou a pu écourter ou enrayer des crises congestives asthmatiformes, d'autres crises dyspnéiques chez un brightique atteint de bronchite chronique, une asthénie cardiaque consécutive à une gêne respiratoire prolongée. Il a observé le rétablissement de la perméabilité de l'œsophage dans un cas de cancer de ce conduit, la diminution du volume et de la douleur dans une poussée de cancer du sein. La même rétraction des tissus gonflés a permis la réduction d'une hernie étranglée et celle d'un phimosis rebelle aux moyens habituels.

La suractivité de la vaso-dilatation consécutive à l'action vaso-constrictive de l'adrénaline est capable d'entraîner pour les tissus languissants des conséquences heureuses. C'est ainsi que les applications d'adrénaline ont amené la diminution des crises dans plusieurs faits d'aphyxie locale et fait régresser l'infiltration congestive comme dans le périarthrite. Peut-être aussi faut-il attribuer à cette gymnastique vasculaire l'action d'arrêt de l'adrénaline sur

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[IE]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE $\frac{C}{C}$

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES $\frac{C}{C}$

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche.	Kil.	40
Liquide, 2 fois — —	»	12

PANCRÉATINE $\frac{C}{C}$ Titre 50 Kil. 120

DIASTASE $\frac{C}{C}$. . . . . Kil. 120

PEPSINES $\frac{C}{C}$ sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

les processus infectieux au début : parotidite, lymphangites, périphlébites variqueuses, piqûres envenimées.

La solution d'adrénaline employée est au millième ou à d'autres titres suivant les cas.

A. Chauffard : **Le cancer du corps du pancréas** (20.10.08 ; LX, 242).

Hutinel : **L'intradermo-réaction à la tuberculine, d'après les recherches de M.** Ch. Mantoux (27.10.08 ; LX, 276).

M. Gréhant : **Sur le dosage exact du formène (grisou) et de l'oxyde de carbone dans les mines de houille par des procédés simplifiés** (27.10.08 ; LX, 286).

Hanriot : **Sur la station thermale de Vichy** (10.11.08 ; LX, 319).

Dieulafoy : **Polioencéphalite syphilitique. Efficacité du traitement spécifique** (10.11.08 ; LX, 353).

Raymond : **Observation à propos de la communication précédente** (17, 11, 08 ; LX, 381).

L. G. Richelot : **Sur le traitement médical des affections pelviennes** (17.11. 08 ; LX, 390).

Rapports sur des demandes d'autorisation pour des sources d'eaux minérales (24.11.08 ; LX, 413).

L. Landouzy : **Mission en Amérique : au Congrès international de la Tuberculose, à Washington** (24.11.08 ; LX, 419).

Hallopeau et Rollier : **Sur les cures solaires directes, dans les stations d'altitude** (24.11.08 ; LX, 422).

C. Weiss : **Les échanges respiratoires des nouveau-nés et l'indice d'oxygénation** (1 12.08 ; LX, 458).

P. Reynier : **De l'action du cinnamate de soude dans la tuberculose pulmonaire et les tuberculoses externes** (1.12.08 ; LX, 442). — C'est sur les conseils du Dr Lascot qui avait vu employer cette médication en Espagne par le Dr Benitez Alonso et les élèves du Dr Sanchez Herrero, que l'auteur expérimenta cette nouvelle thérapeutique dans son service d'hôpital. Déjà entre 1890 et 1898 le Dr Landerer, chirurgien de l'hôpital de Stuttgart, avait signalé l'action remarquable du baume du Pérou et de son acide, l'ac. cinnamique, sur la tuberculose pulmonaire et sur les tuberculoses chirurgicales et plus tard, il avait remplacé l'ac. cinnamique par le cinnamate de soude, plus soluble, et il engageait à s'en servir en injections intraveineuses, dans lesquelles il conseillait de ne pas dépasser la dose de 25 milligr. par injection. Cependant le traitement de Landerer tomba dans l'oubli. Sanchez Herrera, en Espagne, employa les injections sous-cutanées ou intramusculaires, et augmenta progressivement les doses préconisées par Landerer ; il arriva à injecter ainsi d'abord 3 centigr., puis 10, 20, 60 et 70 centigr. de cinnamate de soude. D'après les recherches confirmatives du Dr Blusson, élève de M. Reynier, on peut augmenter sans danger les doses de cinnamate de soude ; il faut arriver aux doses d'un gr. de cinnamate par K° d'animal pour déterminer des phénomènes d'intoxication non mortels. Sanchez Herrera et après lui d'Espina rapportèrent aussi plusieurs observations de tuberculoses avancées guéries par cette méthode.

Le Dr Reynier essaya à son tour ces injections sous-cutanées ou mieux intra-musculaires de cinnamate de soude, aux doses de 10 centigr. contenus

NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES DE JANVIER 1908

En Vente

à la LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

BRETEAU. — **Guide pratique des falsifications et altérations des substances alimentaires**, 8 planches coloriées et 143 figures, 1907 . . . . 6 25

GÉRARD. — **Traité des urines**, 42 fig. et 1 pl. en couleurs. 2e édition, 1907. . . . . . 7 25

MERCIER. — **Guide pratique pour l'analyse des urines.** 5e édition, 1907, 49 fig., 5 pl. coloriées 3 50

HERZEN. — **Guide formulaire de thérapeutique générale et spéciale.** 4e édition, 1907, cartonné souple 8 25

POUCHET. — **Précis de Pharmacologie et de Matière médicale**, 1907. . . . . . 13 50

CERBELAUD. — **Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie.** 2e édition, 1907, relié . . . . . 9 fr.

LITTRÉ et GILBERT. — **Dictionnaire de médecine et de pharmacie.** 4 fascicules; le 5e et dernier paraîtra en février. Chaque fascicule 4 50

DEGUY et GUILLAUMIN. — **Traité de Microscopie clinique**, 1906 . . . . 45 fr.

GAUTIER et DÉLÉPINE. — **Chimie organique.** 3e édition, 1906. . . . . 16 fr.

CHINON. — **Médicaments nouveaux.** 1906. 3 fr. 50

Formulaire des Pharmaciens français. 1 fr. 75

GUIART et GRIMBERT. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique.** — 2e édition revue et augmentée, 1908. 13 50

GÉRARD et BONN. — **Traité pratique d'analyse des denrées alimentaires**, 42 fig., 1908. 13 50

BESSON. — **Technique microbiologique.** — 4e édition, 375 fig., 1908. . . . . 14 50

LITTRÉ et GILBERT. — **Dictionnaire de Médecine et de Pharmacie complet**, en 5 fascicules. Chaque fascicule 4 50

PEYREGNE. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . 1 fr.

WURTZ. — **Dictionnaire de Chimie**, *avec tous les suppléments parus* (lettre PLU). 13 volumes reliés. . . . . 185 fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger. — Abonnement sans frais à tous les journaux.

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(*Arsenic à l'état organique*)

Gouttes Clin Dosées de 1/5 de centigr. de **Cacodylate de Soude pur** par goutte.

Globules Clin à 1 centigr. de **Cacodylate de soude pur** par globule.

Dose moyenne : 0 gr. 10 de **Cacodylate de Soude** par jour, correspondant en **Arsenic** à 0 gr. 06 d'acide arsénieux ou à 6 gr. 15 de **Liqueur de Fowler.**

ADRÉNALINE CLIN

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{1000^e}$.

COLLYRE d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{5000^e}$.

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate). En tubes stérilisés pour **Injections hypodermiques.** Titrés à 1/2 milligr. par c. c.

ADRENALINE CLIN chimiquement pure. En divisions de 5 centigr.

CLIN ET COMAR — PARIS

dans 10 cm³ de sérum physiologique et renouvela ces injections tous les deux jours. Il a pu réunir ainsi 21 observations dont on trouvera les principales dans la thèse du Dr Blusson et sur ces 21 observations pour 19 il n'a eu qu'à se louer de ces injections, en voyant 10 malades arriver à la cessation complète de la toux et des phénomènes stéthoscopiques. Dans un seul cas, le cinnamate de soude n'a rien produit. Il s'agissait d'une poussée de granulie qui s'était déclarée chez une jeune accouchée à la suite d'une rougeole.

L'hyperleucocytose que l'on constate après ces injections peut expliquer en partie l'action thérapeutique du cinnamate de soude. Il est permis aussi de le considérer comme un médicament dont la spécificité, d'après l'hypothèse de Behring, ne serait autre que la propriété qu'a une substance de se combiner avec les poisons engendrés par certaines bactéries pour donner naissance à des produits non toxiques.

Le Dr Reynier pense toutefois que le traitement reconstituant aide l'action du cinnamate de soude et que les deux se complètent.

On peut augmenter progressivement les doses sans danger jusqu'à 30 ou 40 centigrammes tous les deux jours.

Rapport de M. R. Blache au nom de la commission permanente de l'Hygiène de l'Enfance sur les mémoires et travaux adressés à cette Commission en 1907-1908 (8.12.08 ; LX, 473).

R. Blanchard, Ch. Leroux et R. Labbé : **Nouveau cas de « *Dipylidium caninum* », à Paris** (8.12.08 ; LX, 520).

Rapport général sur les prix décernés par l'Académie en 1908, par M. Troisier (15.12.08 ; LX, 527).

Sujets des prix proposés pour l'année 1909. Prix Daudet : *De la sérothérapie dans le traitement des tumeurs cancéreuses.* — Pour 1910. Prix Herpin : *Traitement abortif, soit à leur début, soit dans la période d'incubation, des maladies causées par les trypanosomes.* Prix Louis : *Des méthodes hémostatiques internes.* Prix Orfila : *De l'épuration des eaux usées des villes et des eaux résiduaires des usines.*

Rapport de M. Yvon ; **Sur la délivrance du nitrate d'argent sur prescription des sages-femmes** (22.12.08 ; LX, 890).

Rapport de M. F. Raymond sur un travail de M. Marinesco (de Bucarest) intitulé : **Deux cas de sclérose en plaques améliorés par la radiothérapie** (5.1.09 ; LXI, 15).

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 12 février 1909.

M. Guerbet expose la suite de ses recherches sur la préparation de l'acide campholique gauche. Il l'obtient avec un rendement de 75 °/₀ en oxydant l'α-camphol gauche par la potasse caustique, méthode qu'il a publiée antérieurement pour la préparation de l'acide campholique droit.

L'acide campholique gauche fond à 106-107° mais $\alpha_D = -46°,5$; il bout à 255° sous 760 mm. de pression, comme son isomère droit. Il possède d'ailleurs les mêmes propriétés chimiques que cet isomère. L'acide campholique

PROCÉDÉS ET APPAREILS
DE
DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2 fr. 50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2 fr. 50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1 fr. 75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket-primes)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

gauche et ses dérivés présentent des propriétés physiques et chimiques semblables à celles de leurs isomères droits : ils en sont les inverses optiques.

L'action à 250° de la potasse caustique sur l'isobornéol a fourni de même à M. Guerbet un acide campholique inactif dont il poursuit l'étude.

M. Copaux présente, au nom de M. Boiteau et au sien, un mémoire intitulé : *Nouveaux documents sur le dosage du bore.*

M. Moureu a employé le titrage à la glycérine pour doser l'acide borique dans une eau thermale; il a obtenu des résultats satisfaisants. Il signale toutefois que l'évaporation des eaux contenant de l'acide borique est accompagnée d'une perte de cet acide, perte que l'on ne peut éviter que par une alcalinisation.

M. Brochet fait la critique de la théorie de M. Chancel relative au fonctionnement du « procédé à cloche ».

M. Gabriel Bertrand et Mlle Rozenband ont étudié l'action des acides sur la peroxydiastase. Les acides paralysent l'action de cette substance catalytique, mais autrement que celle de la laccase et de la tyrosinase. Tout d'abord, il faut en employer davantage; la peroxydiastase est moins sensible aux acides. Ensuite, au lieu de se diviser en deux groupes, celui des acides qui, à doses extrêmement petites, arrêtent la réaction diastasique, et celui des acides inactifs, avec la peroxydiastase, les acides se rangent en une série continue d'activité décroissante.

En comparant les résultats, on est conduit à admettre entre la peroxydiastase et les acides des relations physicochimiques assez inattendues, en partie même inexplicables dans l'état actuel de nos connaissances. La peroxydiastase est influencée à la fois par la fonction acide et le radical auquel cette fonction est attachée.

M. Bougault, en réduisant le sulfate de cuivre par l'hypophosphite de sodium, a obtenu un cuivre doué d'une activité catalytique remarquable. Ce cuivre, chauffé au bain-marie bouillant avec une solution aqueuse d'hypophosphite de sodium, oxyde ce sel en dégageant de l'hydrogène. La quantité de ce gaz dégagée, en opérant avec une quantité illimitée d'hypophosphite, peut être très grande, par rapport à la quantité de cuivre mise en jeu; ainsi, M. Bougault a obtenu, avec 1 mol. Cu, plus de 36 mol. H^2 sans user totalement l'activité du métal.

MM. G. Bertrand et Javillier (voir *B. S. P.*, t. **16**, p. 7, 1909) indiquent une méthode nouvelle de dosage de la nicotine basée sur la précipitation de l'alcaloïde à l'état de silicotungstate, décomposition du silicotungstate par la magnésie, entrainement de la nicotine par la vapeur d'eau et titrage alcalimétrique. Ils donnent la formule et les propriétés du silicotungstate de nicotine.

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

G. Barthet et H. Biery : **Sur la digestion du stachyose** (LXV, 735, 1908). — D'après les recherches des auteurs il semblerait que l'invertine est incapable d'hydrolyser les trois polyoses (raffinose, gentianose, stachyose) pour donner naissance à une molécule de lévulose et un nouveau biose ou triose. Ce dédoublement se produit sous l'action d'un ferment qui serait différent

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

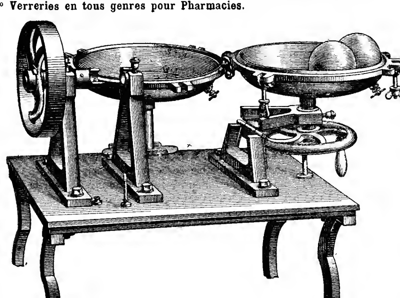
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc.;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

de l'invertine et que les auteurs n'ont pas dénommé. Ils ont pu en effet trouver un ferment agissant uniquement sur le saccharose et ne dédoublant pas au contraire les trois polyoses, dans le suc pancréatique de chien, les macérations aqueuses intestinales de lapin et de chien, filtrées ou non à la bougie de BERKEFELD, le suc gastro-intestinal d'*Homarus vulgaris*; le suc digestif d'*Aplysia punctata*, etc. Au contraire le suc d'*Helix Pomatia*, d'*Astacus fluvialis*, hydrolyse à la fois le saccharose, le raffinose, le gentianose et le stachyose.

C. GERBER : **Fonctionnement des présures aux températures voisines de 0°** (LXV, 708, 1908). — La présure du suc d'Algues brunes semble se différencier de la présure animale par son activité aux basses températures; à 0° la coagulation du lait se fait encore très rapidement surtout si on augmente la proportion de sels de calcium, tandis qu'au-dessous de 20° la présure de veau n'agit plus.

C. GERBER : **La loi de proportionnalité inverse et les présures végétales aux températures élevées** (LXV, 739, 1908). — Les présures végétales classées d'après l'auteur en trois groupes (*Broussonetia*, *Ficus*, *Carica*) se comportent différemment aux températures élevées. Les deux derniers groupes, en particulier, ne suivent plus la loi de proportionnalité inverse, tandis que les présures du premier groupe suivent cette loi.

J. COTTE : **Sur les floraisons tardives de l'année 1908** (LXV, 748, 1908).

OECHSNER DE CONINCK : **Sur une réaction de l'iodoforme en présence du chloroforme ou du bromoforme** (LXV, 723, 1908). — On dissout de l'iodoforme dans un excès de chloroforme, et on laisse tomber un cristal d'$(NO^3)^2Pb$; il se produit une coloration rose clair, qui passe au rose foncé et au rouge solférino. En opérant avec le bromoforme à froid il ne se produit rien; à chaud, il se développe une coloration rouge vineux, puis rouge-grenat.

M. J.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 9 janvier 1909.

De l'état antérieur dans les accidents du travail. — M. DABOUT est partisan de tenir compte de l'état antérieur dans les accidents du travail; il rappelle les différentes théories et les articles publiés sur cette question dans ces dernières années, et il s'appuie sur des considérations juridiques et médicales; entre autres, il fait une distinction entre *la capacité ouvrière proprement dite et la capacité professionnelle*, et donne des exemples nombreux de différents cas pathologiques où l'influence de l'état antérieur est l'évidence même. Il conclut en disant que l'expertise médico-légale devient inutile si l'on ne veut pas tenir compte de l'état antérieur du sujet. Dans ce cas, il n'y aurait qu'à se rapporter aux barêmes si nombreux publiés dans des manuels où rentrent la plupart des cas confiés aux experts.

M. SMESTER : Il y a des cas multiples d'affection acquise par l'ouvrier au cours même de son travail et qui complique ou aggrave les accidents. Serait-il juste de faire subir une diminution d'indemnité à cet ouvrier, à l'occasion

ADRIAN & Cie, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS —



Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de **PÉTROSELINE MENTHOLÉE**

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et **un sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

d'un accident qui s'aggrave du fait d'une affection acquise dans les établissements où il travaille?

M. Antonelli : La question intéresse le capital ouvrier engagé dans les assurances syndicales ou mutualistes tendant à se substituer aux Compagnies d'assurance. Les oculistes sont bien placés pour juger de l'importance de l'*état antérieur* dont il est juste à tout point de vue de tenir compte dans l'évaluation définitive des responsabilités. Certainement, le *livret de santé*, et surtout d'*état oculaire* pour chaque ouvrier, serait précieux pour le jugement précis de toute suite d'accident du travail.

Mais pratiquement, il est impossible d'obtenir ce livret, car l'examen médical de l'ouvrier, au moment de l'embauchage, n'est fait que par quelques grandes entreprises, par exemple les Compagnies de chemins de fer, et ne peut pas se généraliser.

Tables et maisons de régime. — M. Chassevant estime que les cartes de régime conviennent mieux que les tables de régime dans les stations hydrominérales. Ces cartes doivent être établies par l'ensemble des médecins de la station, mais chaque médecin traitant doit préciser qualitativement et quantitativement la ration alimentaire du malade. Cette notion doit être établie scientifiquement par les méthodes physiologiques et chimiques précises. Le médecin doit se renseigner d'une manière complète sur le bilan nutritif de son malade, l'état du chimisme stomacal, de l'évolution du bol alimentaire, de l'assimilation et de la désassimilation. Ces investigations scientifiques sont indispensables pour établir le diagnostic et le traitement des dyspepsies, diabète et albuminurie.

M. Le Rouvillois (de Bourbon-l'Archambault) : Il y a autant de régimes que de malades, ce qui rend très difficile, si ce n'est impossible, l'organisation de tables spéciales. Le médecin thermal doit se borner à prescrire par écrit à ses clients le régime dont ils ont besoin, et c'est à ceux-ci à en réclamer l'exécution dans leur hôtel. Ce sera facile, s'ils ont la ferme volonté de l'obtenir, en prenant leurs repas à des tables séparées. L'institution des maisons de régime sera excellente. C'est la meilleure solution de la question, car les hôteliers, redoutant leur concurrence, mettront de la bonne volonté pour satisfaire ceux de leurs clients astreints à une alimentation particulière.

M. Marcel Labbé : Les rapports de M. Mazeran et de M. Dédet marquent l'heureuse tendance des médecins d'aujourd'hui à s'occuper de la diététique autant que de la pharmaceutique. C'est grâce au soin que nous prendrons de la diététique et de l'organisation culinaire que nous parviendrons à donner à nos stations hydrothermales les qualités qu'elles méritent et que certaines stations allemandes et suisses possèdent à un plus haut degré. Mais la même formule ne peut s'appliquer à toutes les stations, il y en a dont la spécialisation unique rend l'organisation facile et permet l'institution des *tables de régime*.

Dans d'autres, une spécialisation multiple nécessite des *cartes de régime*.

D'autres, enfin, reçoivent des malades ayant besoin de régimes différents et individuels, distincts en qualité et en quantité, de sorte que la maison de régime y est indispensable.

M. Maurice Faure : Il s'est produit une évolution dans la thérapeutique, et c'est pour avoir compris mieux que nous et plus vite cette évolution que nombre de maisons et de stations étrangères ont prospéré mieux que les

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques
et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & Cie

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE
ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle de 1900

nôtres. Pas plus que le chirurgien ne se désintéresse de l'opération qu'il a prescrite et qu'il exécute lui-même, le médecin spécialisé dans la cure des maladies de la nutrition ne peut se désintéresser de la préparation des régimes et de leur consommation. Il en est de même d'ailleurs dans les maladies de plus en plus nombreuses dont la thérapeutique est devenue active et exige le concours d'installations, de matériel, de climats, d'eaux, etc., bref, ne peut, par conséquent, s'exécuter partout, et notamment au domicile du malade.

Séance du 23 janvier 1909.

Malades traités par la fulguration. — Présentation de malades, par M. Juge, de Marseille.

Renouvellement des tissus, rajeunissement des fonctions. — Discussion par MM. Lombard, L. Régys, Godleski, Roubinovitch et Cayla.

De l'emploi de l'argent colloïdal dans l'infection puerpérale. — M. Theuveny a traité les infections puerpérales ayant résisté à la thérapeutique courante (injections intra-utérines, curettages, etc.) par les préparations à l'argent colloïdal. Après s'être servi sans succès appréciable successivement de pommades au collargol, de pansements intra-utérins aux solutions de collargol, d'électrargol, de métabiases (argent colloïdal non isotonique), d'injections intra-utérines avec ces mêmes solutions, il pense que seules, les injections intra-veineuses de solutions d'argent (électrargol ou métabiases) sont susceptibles d'amener de bons résultats.

M. Georges Rosenthal, à la suite de recherches de laboratoire, croit utile d'employer des doses beaucoup plus fortes d'électrargol, atteignant 100 à 200 cm^3 par vingt-quatre heures.

M. Dartigues ne croit pas à l'utilité du traitement local par l'électrargol; pour lui, le traitement local doit être purement mécanique et détersif. Il n'y a d'utile que le curettage et les lavages, peu importent les solutions; ce qu'il y a d'important n'est pas ce que l'on met dans l'utérus, mais ce que l'on en retire par un curettage soigné et vraiment complet.

Tables et maisons de régime. — M. Joly (Bagnoles-de-l'Orne). Le régime alimentaire est le complément indispensable de la cure thermale. Le médecin doit, pour chaque cas particulier, ordonner le régime comme il ordonne le traitement thermal. Il faut que dans les stations, le régime d'exception spécial soit celui qui n'est pas thérapeutique.

MM. Maurice Faure et Marcel Labbé présentent des conclusions sur l'organisation des tables et maisons de régime, dont il résulte que les médecins d'aujourd'hui ne doivent plus se contenter de formuler des régimes alimentaires, ils doivent veiller à leur application et avoir à leur disposition l'outillage nécessaire pour assurer cette application.

M. Mazeran, rapporteur de la question des régimes, avant de présenter les conclusions, tient à remercier le Dr Ch. Leroux, protagoniste de la discussion qui a eu son retentissement non seulement en France, mais à l'étranger. Puis, d'accord avec les docteurs Marcel Labbé et Maurice Faure, il dépose ses conclusions.

Dr Dubar.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS
26 et 28, Rue du Dragon

LONDRES
37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX
POUR
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone 702-39 | Adresse ⊤ TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Réponse au B. S. P. — Notes de Pharmacie pratique : Teintures vendues sous le nom d'Extrait de henné ou d'Extrait végétal. — Formulaire. — La vie pharmaceutique. — Nouvelles. — Pharmacie militaire.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***Essai d'une terminologie des corps désignés sous le nom de tanins***, par MM. PERROT et GORIS.

2° ***Action du réactif sulfovanillique sur quelques composés chimiques***, par MM. ARNOULD et GORIS.

3° ***L'histoire des terres médicinales et le cataplasme de kaolin***, par M. H. SCHELENZ.

4° ***Le sirop iodotannique***, par M. R. DOURIS.

5° ***Les vapeurs nitreuses dans l'atmosphère des ateliers***, par MM. HEIM et HÉBERT.

6° ***Ce qu'on dit du Codex : les huiles essentielles et produits dérivés***.

7° ***Les travaux du 1er Congrès international pour la répression des fraudes***.

Médicaments nouveaux.

Etc.

Réponse au B. S. P.

Dans le *B. S. P.* de février dernier, mon ami HUBAC semble considérer comme « pas assez nouveaux », les arguments fournis par le Syndicat de l'Aisne pour combattre le stage post-scolaire, tout simplement parce que ce sont ceux qu'a invoqués l'immense majorité des groupements pharmaceutiques. En philosophie, on admet, ce me semble, que si l'universalité n'est pas une preuve absolue, elle constitue cependant une forte présomption, dont on doit tenir compte.

Je n'ai pas la prétention de convaincre ceux qui ne pensent pas comme nous sur ce sujet; cependant, m'adressant ici à des praticiens, j'exposerai, en peu de mots, des arguments généraux, susceptibles d'intéresser les défenseurs de la pharmacie, quelle que soit leur nuance dans ce débat.

« *Qu'ont voulu les novateurs?* Relever le niveau intellectuel et, par voie de conséquence, le niveau moral de la profession (entre nous, ne mâchons pas les mots). Et pour cela, il est nécessaire, se sont-ils dit, de modifier profondément le recrutement professionnel.

Rien de mieux, et jusqu'ici, il y a accord parfait.

Le moyen : Les novateurs préconisent le stage d'un an après l'École, la majeure partie des praticiens préfère la réorganisation du stage placé avant l'École, et d'une durée de deux ans.

Tous admettent donc la *nécessité* du stage, et puisqu'ils le veulent, il est permis de supposer que *tous*, le veulent *sérieux et utile*.

Le stage *post-scolaire* d'une durée d'un an peut-il avoir ces deux qualités et

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copabu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

TÉLÉPHONE — (*Anciennement rue Simon-le-Franc, 21*) — *Adresse télégraphique*

Nos 129-22 et 129-41 — **PARIS** (4e) — DARRASDROG — PARIS

n'offre-t-il pas d'autres inconvénients très graves pour l'instruction professionnelle du futur pharmacien?

Le stage *pré-scolaire* heureusement modifié ne peut-il pas, d'une façon plus certaine, nous donner le résultat désiré?

Telles sont les questions que nous devons nous efforcer de résoudre aussi impartialement que possible.

1° *Le stage post-scolaire ne peut être sérieux.* — Pourquoi? parce que tout d'abord, dans sa généralité, le programme d'examen de validation de stage fait double emploi avec l'ensemble des examens déjà passés à l'École, — la différence ne porte que sur la reconnaissance des médicaments, — et cette gymnastique peut s'acquérir en passant seulement quelques heures par semaine dans une officine. Ensuite, cet examen passé à la veille de partir au service militaire, le sera avec toute l'indulgence accordée jadis au 4e définitif, et l'on justifiera celle-ci en disant : que « ce n'est qu'en forgeant qu'on devient forgeron »?... Le stage post-scolaire, dans ces conditions, nous apparaît donc comme une simple formalité qui, peu à peu, perdra sa raison d'être... tout comme certains articles de la loi de germinal...?

2° *Le stage post-scolaire ne peut être utile.* — Car le futur stagiaire ne pourra, *en un an*, acquérir des connaissances suffisamment solides pour qu'elles s'impriment dans le futur praticien qu'il sera. D'ailleurs, en un temps aussi court qui sera d'ailleurs encore diminué, il ne pensera guère à profiter de l'expérience de celui qui ne sera déjà plus « le patron-ami », mais peut-être davantage le « concurrent de demain » et inversement.

3° *Le stage post-scolaire a des inconvénients.* — Nous venons de voir qu'il ne pouvait donner au futur pharmacien « la pratique de son art », ce qui est déjà un grave défaut. Ensuite, il ne permet pas, comme le stage pré-scolaire, de le préparer à recevoir utilement l'enseignement de l'École. Dans ces conditions, les élèves « nouveau régime » ne comprendront pas suffisamment l'utilité des cours de pharmacie, puisqu'ils ignoreront jusqu'aux noms des médicaments qui y seront étudiés; ils ne pourront donc discerner et encore moins s'assimiler les détails parfois capitaux pour la bonne exécution d'une préparation. Ces cours seront pour eux de véritables compilations indigestes qu'ils devront rabâcher au même titre que les classifications dans les sciences naturelles (et chacun de nous sait ce qu'il en retient au bout de quelques années de pratique).

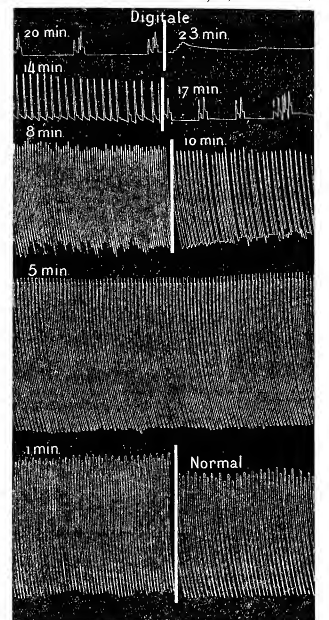
Donc, les cours les plus importants de l'École passeront au second plan dans l'esprit de l'étudiant qui leur préférera de beaucoup ceux où l'on aborde la science pure.

Enfin, le *stage post-scolaire*, tel qu'il est prévu, ne permettra pas à l'étudiant de compléter, chez le pharmacien, les connaissances incomplètes qu'il aura reçues à l'École en ce qui concerne l'essai et l'identification des médicaments : cette partie de notre instruction doit être enseignée *entièrement* à l'*École*. Voilà où il faut rénover et rénover hardiment, en n'ayant pas peur de fixer dès maintenant *les crédits nécessaires*.

Je crois que ce... « léger détail » a été omis de la part des réformateurs, et je crains de ce côté des mécomptes très graves. Cependant M. Delaunay lui-même admet que des changements dans ce sens sont indispensables puisqu'il écrit : « Tout cela est une simple question d'organisation, il suffit de la réaliser ». Parfait, mais je ne crains pas de le répéter, pour cela, il est indispensable de posséder les crédits nécessaires. *C'est par là qu'il faut commencer*, ici comme partout ailleurs.

EXTRAITS DAUSSE

BOULANGER-DAUSSE & Cie, 4, rue Aubriot, PARIS



Extrait fluide de **DIGITALE** à poids égal de **FEUILLES FRAICHES** stérilisées.

(Cet extrait ne se vend qu'en vrac.)

Les praticiens craignent que de ce côté il y ait, comme toujours, insuffisance notoire, et d'ailleurs la commission de réforme elle-même semble l'avoir admis, puisqu'elle place encore au programme de l'examen de stage l'essai et l'identification des médicaments. Les novateurs comptent donc sur ce stage pour compléter l'instruction scientifique de l'Ecole. Ceci n'est pas douteux et c'est une question de fait qui s'impose à tous, mais c'est la meilleure preuve de l'utilité *d'un stage sérieux* et partant *d'une durée suffisante*.

Que les partisans du stage post-scolaire d'une année veuillent bien y réfléchir et ils verront bien vite que le désir de bien faire n'est pas toujours suffisant pour faire de bonnes réformes; qu'ils se rappellent qu'il peut être dangereux de considérer les promesses, voire même les possibilités d'aujourd'hui pour les réalités de demain, et qu'ils n'oublient pas que tout récemment, après avoir demandé bien haut, le relèvement scientifique de la profession, on a placé l'Inspection sous la direction du ministère de l'Agriculture, alors que jusqu'alors nous étions bien plus logiquement sous celle de l'Instruction Publique (la circulaire du ministre de l'Agriculture, datée du 21 décembre 1908, est à ce sujet très édifiante par elle-même aussi bien que par ses résultats). Restons donc sur le terrain pratique et pour ne pas nous égarer, profitons de l'expérience acquise, c'est-à-dire, *modifions* simplement, *par voie de perfectionnement, le stage actuel.*

Modifications à apporter au stage actuel pour arriver au but cherché. — Lui donner une durée minima de deux années, et le faire valider par un examen pour lequel on voudra bien élaborer *un programme* ; ce dernier programme serait établi de concert avec les titulaires des chaires de pharmacie de nos Ecoles et les délégués des praticiens.

Enfin tout candidat à cet examen devrait présenter un cahier de stage renfermant obligatoirement l'étude des questions fixées par le programme susindiqué.

J'estime que, dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, on pourrait logiquement refuser les candidats n'ayant pas les connaissances et aptitudes suffisantes, et qu'alors vraiment, il serait permis de parler de *sélection à la base*.

Celle-ci était impossible, tant que le diplôme de seconde classe existait, mais maintenant que tous les candidats sont bacheliers, il est de toute nécessité de créer *ce programme uniforme* pour l'examen de validation du stage *pré-scolaire*. — Ceci dit, j'aborde très aisément la question plus particulièrement posée par l'ami HUBAC au sujet de cette phrase : « En outre, les étudiants peu fortunés se verront obligés d'abandonner la profession déjà bien délaissée... »

Il y a là toute une question... plutôt sociale que professionnelle, que je me garderai bien de traiter, n'étant ni philosophe, — ni écrivain sur les études sociales; — mais, avec beaucoup d'autres, je laisse à l'observation le soin de répondre. Notre profession, *libérale en son principe*, et commerciale ensuite par nécessité, doit son prestige aux travailleurs; est-ce bien toujours parmi les plus riches d'entre nous, le plus souvent spécialistes à tous crins, ne cherchant qu'à dauber le bon public, que nous trouverons cet élément vital indispensable au maintien de la place honorable (sinon honorifique) que nous devons avoir dans la société? — Je ne le pense pas et je n'en veux pour preuve que la liste assez respectable des savants qui ont honoré la profession et souvent aussi, l'Ecole de Pharmacie, et dont les *débuts modestes* se sont déroulés



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE
Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur à la Faculté de Médecine et à l'École de Pharmacie de Paris, ancien Élève de l'Institut Pasteur
6, Rue Abel, PARIS (anc' R. de Rennes, 83)
ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE—PARIS
Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.
VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET
Ticketistes

COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
VICHY
24, boulevard des Capucines, PARIS
Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS
GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.
GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

en pharmacie, grâce à la bienveillante sollicitude des pharmaciens — *ancien style*.

L'intérêt de tous est d'être large et accueillant pour toute intelligence favorablement disposée à notre genre d'études; l'examen de stage pré-scolaire, bien préparé et passé sérieusement sera, là encore, tout indiqué pour faire une heureuse sélection *à la base*.

Et pour ceux qui croient à la limitation (que celle-ci nous laisse libres ou nous assimile à des fonctionnaires), je pense qu'un stage passé au concours des capacités serait encore préférable à l'entrée... libre... seulement pour les plus fortunés.

Au surplus, la limitation est pour moi une douce chimère qui pourrait bien réserver à ses adeptes une déception des plus cruelles..

En attendant, travaillons à ce que le stage et l'Ecole soient le plus profitables possible à nos successeurs, car le bien acquis par le travail sera encore la meilleure base pour évoluer dignement sous quelque régime que nous soyons placés. Le stage pré-scolaire m'apparaît, pour ce but. bien supérieur à son cadet post-scolaire.

Vigneron,
Secrétaire général du Syndicat de l'Aisne
et de la Fédération Picardie-Champagne.

NOTES DE PHARMACIE PRATIQUE

Teintures à la paraphénylènediamine et au chlorhydrate de paraphénylènediamine, au diamidophénol, à l'acide pyrogallique, à l'acide gallique, vendues sous le nom d'Extrait de henné ou d'Extrait végétal. Leurs inconvénients. Formules.

Qui n'est pas chimiste aujourd'hui?

Ce n'est pas le médecin; il déteste cette science par principe.

Ce n'est pas le pharmacien non plus; il est trop craintif, trop hésitant lorsqu'il s'agit d'un produit nouveau.

Le chimiste du jour, c'est le coiffeur-parfumeur!

Rien ne peut arrêter ce dernier, pas même l'emploi d'un composé de trente-quatre lettres; nous avons cité le *chlorhydrate de paraphénylènediamine*.

Plus pratique que le pharmacien qui s'effraye toujours des progrès de la chimie organique, malgré les sages leçons du Pr Jungfleisch, le coiffeur a créé d'abord une nomenclature beaucoup plus simplifiée que celle du maître.

Ainsi les trente-quatre lettres se réduisent immédiatement à quatre : la *Para*, et cela suffit pour désigner amplement le nouveau dérivé.

Et tandis que le pharmacien hésite à essayer le composé, il faut au coiffeur un vaste champ d'expériences.

D'ailleurs, pourquoi n'essayerait-il pas? Le produit hygiénique (ou dit hygiénique) n'est soumis à aucun règlement[1]. Son nom harmonieux indique qu'il est indispensable.

Aucune responsabilité ou si peu, rien à redouter pour son préparateur, pas même les futures lois sur les fraudes, pas même les vieux décrets désignés,

(1) Nous croyons savoir qu'une réglementation est actuellement à l'étude. N. D. L. R.

FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

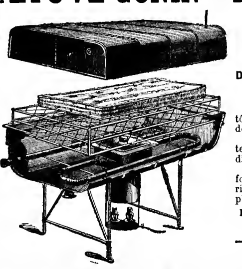
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRES ET PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS : 800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

je crois, par nos grands-pères, sous le terme de « tromperie sur la marchandise » !

Or, vendre de la Para[1], c'est vieux jeu; mais de l'Ursol, du Juvenia, du Fo, de la Teinture vénitienne, Teinture *végétale* inoffensive, du Henné concentré, du Triple extrait végétal, avec la belle mention : « Teinture inoffensive », voilà de quoi tenter nos élégantes trop confiantes qui doivent leur flavescence, leur acajou, leur noir-bleu aux ressources de la chimie moderne. Les nombreux eczémas déterminés par le produit n'arrivent qu'aux personnes qui doivent en avoir ou qui ont le sang trop fort!

Les quelques scotomes de l'œil dont l'origine déconcertait les plus habiles cliniciens ne se produisent que chez des personnes qui travaillent trop, de la tête, ou qui ont les nerfs optiques plus forts que le sang, nous dit encore le coiffeur-parfumeur !

Et les deux cas de mort signalés à Lyon ? Hum, hum, les croquemorts un peu fumistes vous diront que les femmes n'avaient qu'à être moins coquettes et qu'elles n'avaient qu'à changer de position : La para ne vaut jamais rien ! Nous allions oublier les photographes qui sont encore des chimistes et des malins et des observateurs. Après avoir remarqué qu'ils ne pouvaient plus utiliser leur diamidophénol, sans donner des eczémas ou des phlyctènes énormes aux doigts, ils ont cherché un nouveau débouché à leur produit.

L'association avec la Para était tout indiquée. L'un n'est pas plus mauvais que l'autre, quoi ! Et peut-être que le mélange des deux est excellent? Deux substances nuisibles mélangées donnent parfois un excellent dérivé. C'est classique.

Nous publions ci-dessous quelques formules, et nous croyons inutile de recommander à nos confrères de *ne jamais les essayer même sur leurs clients.*

I. — *Teinture progressive à la Paraphénylènediamine.*

Le produit est contenu dans un seul flacon et répond à la formule :

Paraphénylènediamine	10 gr.
Eau distillée	960 gr.
Alcool à 90°	20 gr.
Glycérine neutre à 30°	30 gr.

Dissoudre à chaud la para dans 250 grammes d'eau environ, ajouter le restant de l'eau, l'alcool, la glycérine. Agiter et filtrer.

II. — *Teinture progressive à la Paraphénylènediamine.*
Formule avec parfum à la mode (Rose blanche).

Paraphénylène diamine	10 gr.
Eau distillée de rose	930 gr.
Essence de rose de Bulgarie privée de son stéaroptène	0 gr. 25
Teinture de patchouli à 1/5	V gouttes.
Essence synthétique d'Ylang-Ylang	XX —
Alcool à 95°	50 gr.
Glycérine neutre	20 gr.
Ammoniaque *pure*	10 gr.

Préparer comme la première formule.

Mode d'emploi : Pour la première formule, dégraisser les cheveux; passer la teinture au moyen d'une brosse douce, 3 à 5 applications suffisent pour arriver à la teinte plus ou moins foncée.

Pour la deuxième formule, il est inutile de dégraisser les cheveux.

(1) Ne pas confondre avec la Teinture de Para (feuilles de caoutchouc), qui entrera tôt ou tard dans les médicaments nouveaux.

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCCR

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

****

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

****

MARQUE  DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent* sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. Ferdinand ROQUES, ph^{ien} de 1re classe, 1895-1896.

Les nuances sont superbes, mais ces deux formules sont dangereuses.

III. — *Teinture instantanée à la paraphénylènediamine et à l'eau oxygénée.*

Le produit est contenu dans deux flacons et répond à la formule :

1er *Flacon* (liquide incolore) :

Eau oxygénée hyperacide, à 10 volumes.

2e *Flacon* :

Paraphénylènediamine	20 gr.
Eau distillée (ou eau de rose)	1 litre.
Ammoniaque pure	5 à 10 gr.

On dissout la para dans 250 gr. d'eau distillée portée préalablement à l'ébullition, on ajoute le restant de l'eau et en dernier lieu l'AzH^3.

Mode d'emploi : On dégraisse les cheveux, on applique la solution de para (2e flacon), puis aussitôt l'eau oxygénée qui se décompose plus facilement en présence de l'AzH^3. Entre des mains habiles, on obtient de superbes teintes. (Teinture aussi dangereuse que les précédentes.)

IV. — *Teintures instantanées à la paraphénylènediamine et au diamidophénol.*

Au lieu d'H^2O^2, on emploie parfois le bichromate de potasse dissous dans l'eau distillée et auquel on ajoute de la *para au dernier moment.*

Il est préférable de faire encore ici deux solutions :

1re *Solution* :

Bichromate de potasse	5 gr.
Eau distillée	1 litre,

2e *Solution*, suivant les teintes à obtenir prendre :

A. Noir	Chlorhydrate de paraphénylènediamine	20 gr.
	Eau distillée	1 litre.
B. Châtain.	Diamidophénol	5 gr.
	Paraphénylènediamine	5 gr.
	Eau distillée	1 litre.
C. Blond.	Chlorhydrate de paraphénylènediamine	1 gr.
	Diamidophénol	2 gr. 50
	Eau distillée	1 litre.

Pour employer C, on ajoutera à la première solution de bichromate 10 fois son volume d'eau.

Lorsque le coiffeur est habile, il peut obtenir toutes les nuances depuis le *blond cendré*, *blond vénitien*, *châtain clair*, *châtain foncé*, jusqu'au *bleu-noir*.

Mais ces préparations sont encore plus dangereuses que les premières et donnent parfois de véritables brûlures, suivies d'eczémas très étendus et difficiles à guérir.

On peut oxyder par l'eau oxygénée au lieu d'employer le bichromate.

Enfin, non seulement on vend sous le nom de *henné concentré*, de la *paraphénylènediamine*, mais aussi du *diamidophénol* ou des préparations de henné additionnées d'acide *pyrogallique* ou *gallique*. Parmi les rares extraits de henné véritables, il faut en citer qui sont additionnés de *sulfate de cuivre*, ou d'extrait aqueux de feuilles d'indigo, ce qui les rend peu dangereux.

V. — *Réactions différentielles de la paraphénylènediamine du diamidophénol, de l'acide pyrogallique, de l'acide gallique et du henné.*

Connaître les formules, c'est peu de chose puisqu'elles sont toutes dangereuses, mais les vérifier c'est le devoir du pharmacien. Or, jusqu'ici les réac-

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison L. FRÈRE **(A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)**

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

tions étaient peu nombreuses et non à la portée de tous les laboratoires. L'Union pharmaceutique avait publié une excellente réaction due à Erdmann. Les produits suspects (teintures, cheveux, pelleteries) étaient traités à chaud par l'HCl pur dilué à 1/4; la solution se colorait en brun.

La liqueur portée à l'ébullition prenait en quelques minutes une *teinte rouge-cerise* plus ou moins nette. La solution filtrée, refroidie et diazotée par le nitrite de soude, passait du rouge au *brun-jaune*. Le diazoïque formé se combinait avec l'acide β-naphtol disulfonique en donnant un violet intense qui colorait en bleu une bande papier filtre.

A cette réaction, nous avons ajouté les suivantes qui sont très sensibles et à la portée de tous les laboratoires. Elles ne demandent que quelques minutes et permettent de différencier :

La paraphénylènediamine, le diamidophénol, l'acide pyrogallique, l'acide gallique, le henné.

Si le liquide suspect est très coloré, on le dilue avec quantité suffisante d'eau distillée et on filtre au besoin :

1° A 5 cm³ de liquide filtré (et dilué au besoin à 1/5, 1/10), on ajoute :

V gouttes d'eau de javel puis I seule goutte d'acide chlorhydrique dilué au 1/10; on note la teinte formée suivant le produit;

2° On verse ensuite, un excès d'HCl pur, non dilué : la teinte disparaît ou s'accentue suivant le composé;

3° On additionne une nouvelle prise de liqueur suspecte d'un peu de nitrite de soude, puis d'HCl; on observe la coloration produite suivant le dérivé employé.

Le tableau ci-dessous établit nettement les différences obtenues avec ces réactifs :

RÉACTIFS	AVEC LA PARAPHÉNYLÈNEDIAMINE	AVEC LE DIAMIDOPHÉNOL	AVEC L'ACIDE PYROGALLIQUE	AVEC L'ACIDE GALLIQUE	AVEC LE HENNÉ (décoction ou extrait aqueux)
1° 5 cm³ de liquide suspect filtré et dilué, traités par V gouttes d'eau de Javel et une seule gtte d'HCl dilué à 1/10e, donnent. . . .	Une superbe teinte **Vert émeraude** très fugace.	Une belle teinte **Rouge framboise** très stable.	Une teinte **Jaune brun** couleur vésuvine.	Une teinte **Noir rouge** puis noir foncé.	La teinte **ne se modifie pas** ou s'accentue très légèrement.
2° Si l'on verse un excès d'HCl pur non dilué dans le mélange ci-dessus.	La teinte **disparaît** immédiatement	La teinte **s'accentue** et passe au rouge vineux.	La teinte **s'atténue** et passe au jaune-citron foncé.	La teinte **disparaît**, le liquide devient jaune ambré clair.	La teinte **disparaît**, le liquide devient incolore.
3° Une nouvelle prise de 5 cm³ de liquide suspect additionnée de 0 gr. 20 environ de nitrite de soude, puis d'HCl, donne.	Une teinte **Jaune vif** s'atténuant par addition d'un excès d'HCl.	Une teinte **Brun-jaune** analogue aux solutions de vésuvine persistant par addition d'un excès d'HCl.	Une teinte **Jaune-orange**, couleur des solutions de bichromate.	Une teinte **Jaune-paille** très clair.	Une teinte qui ne change pas ou qui s'atténue.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE
La Seule admise dans les Hôpitaux Civils
EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les
SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL
Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.
L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom LE PERDRIEL
pour éviter la substitution de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA
doit porter les Signatures : Ch. Le Perdriel Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

En dehors de ces réactions très sensibles et faciles, nous pourrions ajouter que :

La solution de *perchloruré de fer* détermine, avec l'extrait de henné dilué, une *teinte vert olivâtre*, tandis qu'elle donne, avec les solutions de paraphénylènediamine diluées, une teinte *vert-émeraude*, passant rapidement au *violet*, puis au *vert très foncé*; mais ces dernières réactions sont communes à un grand nombre de composés et prêtent trop à la confusion!

Lorsqu'on a caractérisé la paraphénylènediamine on *peut encore contrôler sa présence* par la réaction classique de la paraphénylènediamine sur le lait cru.

On sait que la solution de paraphénylènediamine sert à différencier le *lait cru* du *lait cuit*.

On ajoutera donc un peu de teinture à la paraphénylènediamine à 5 mc. de lait cru additionné préalablement de II gouttes d'eau oxygénée : il se formera une coloration bleue très nette.

Avec le lait bouilli ou stérilisé à + 80°, cette teinte ne se produit pas.

Les teintures à la paraphénylènediamine seule ou mélangée comportent parfois un flacon d'eau oxygénée qui sert d'oxydant.

On peut reconnaître l'eau oxygénée, en mettant un petit cristal d'acide chromique et en ajoutant de l'éther qui par une légère agitation se colore en *superbe bleu de France*.

Cette réaction est très sensible et suffit pour caractériser l'eau oxygénée.

On procède au besoin au titrage par la méthode classique.

R. CERBELAUD,
Ancien interne des hôpitaux de Paris.

FORMULAIRE

Emulsite au dixième (1).

Emulsite	10 gr.
Glycérine	10 gr.
Eau	80 gr.

Mélangez soigneusement au mortier et conservez en flacons bien bouchés.

On emploie, sauf indications spéciales, 30 gr. d'émulsite à 1/10 pour 10 gr. d'huile.

Exemple d'émulsine fait à l'aide d'émulsite :

Looch blanc.

Huile d'amandes douces	10 gr.
Sirop simple	25 gr.
Eaux de fleurs d'oranger	10 gr.
Emulsite au 1/19	30 gr.
Eau	15 gr.

Introduisez l'huile, l'émulsite et l'eau de fleurs d'oranger dans un flacon, Emulsionnez par agitation, ajoutez le sirop et l'eau et agitez.

(*Form. nat. belge de prép. pharm.*)

1. Voir *B. S. P.* février 1909.



AVIS



"PYROLÉOL" ASEPTIQUE EDET

Adopté par le Ministère de la Marine

Suppression de la Douleur

Restitutio ad integrum

Le meilleur topique autoclavé, kérato-plastique

PLAIES ATONES

GERÇURES DES SEINS

BRULURES

LABORATOIRE CH. EDET, ALENÇON

Tous les principaux Droguistes et Commissionnaires de France.

FLACONS AUTOCLAVÉS *Vente aux prix marqués.*	Petit 50 cc.	Quart 125 cc.	Demi 250 cc.	Grand 500 cc.
	1 75	2 75	4 50	8 »

RÉGLEMENTATION U. R. — PRIME 20 %

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques*.

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 500 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

Onguent de Scott.

Onguent mercuriel	30 gr.
Cérat de savon (voir plus haut).	30 gr.
Camphre pulv.	4 gr.

Mélangez soigneusement.

(*Form. nat. belge de prép. pharm.*)

LA VIE PHARMACEUTIQUE

BULLETIN DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DE LA SEINE

Réglementation. — La *Caisse mutuelle pharmaceutique de retraites* a encaissé la somme de 50 francs, montant d'une transaction intervenue entre le *Groupe des Tickettistes* et un pharmacien qui avait signé des tickets afférents à des produits vendus au public par un autre confrère au-dessous du prix minimum. En outre, en échange de sa renonciation aux poursuites, le Groupe a fait signer au délinquant l'engagement suivant :

« Je soussigné....., pharmacien à....., m'engage par les présentes à respecter désormais fidèlement et intégralement toutes les clauses du règlement des *Tickettistes*, telles qu'elles sont énoncées dans les préfaces des catalogues de ce groupe datés de juin 1907 et d'octobre 1908, et notamment celle qui est ainsi conçue : « Il est rigoureusement interdit à qui que ce soit de signer un ticket si le produit correspondant n'a pas été vendu *au public* dans la maison du signataire. »

« En cas d'inobservation de l'une quelconque des clauses énoncées dans les règlements ci-dessus indiqués, je m'engage à verser la somme de *cinq cents francs* pour chaque infraction régulièrement constatée. »

Fermeture d'une pharmacie municipale. — L'Assistance publique ayant décidé la fermeture du dispensaire de la rue de Vaugirard, les pharmaciens du VIe arrondissement ont été sollicités d'accepter la fourniture aux indigents avec un rabais de 40 °/₀ sur le tarif de la Chambre syndicale. Nos confrères du VIe arrondissement se sont alors réunis pour examiner en commun la réponse à faire à cette proposition. Ils ont reconnu que le rabais considérable qui leur était demandé n'était pas compatible avec l'élévation constante du prix des matières premières et les augmentations croissantes des charges qui pèsent sur l'exercice de notre profession.

En conséquence, ils ont décidé de répondre collectivement par une proposition de 25 °/₀ de rabais sur la 18e édition.

Les pharmaciens ne sont pas débitants de boissons. — De nombreux confrères de la banlieue ont reçu des circulaires émanant de l'Administration des contributions indirectes, de la lecture desquelles il paraissait résulter l'obligation, pour le pharmacien, de se munir d'une licence spéciale s'il voulait vendre de l'alcool pur (pour usage médical), de l'alcool vulnéraire, de l'alcoolat de mélisse, etc.

Il n'en est rien.

Voici ce que dit le Directeur des Contributions indirectes, au sujet de l'alcoolat de mélisse et du vulnéraire :

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succr (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arrt))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) || **DÉPOTS** { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

Mme Vve GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ *279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)*

SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines**. Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour

Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau ; rapidement absorbé et éliminé ; effets certains ; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60** ; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux Usines PEARSON. Bureaux, 11, rue Payenne, Paris (3e)

Mais, entre ces deux catégories, trouvent place des produits qui, sans être exclusivement médicamenteux, possèdent cependant certaines propriétés curatives ou hygiéniques et *dont la vente rentre normalement dans l'exercice de la profession de pharmacien.* Tel est le cas, notamment, de *l'alcoolat de mélisse* et du *vulnéraire.* Ces produits sont soumis aux mêmes droits et formalités que tous les autres spiritueux ; mais *leur vente par les pharmaciens n'entraîne pas pour ceux-ci le paiement de la licence.*

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES PHARMACIENS DE FRANCE

La prochaine assemblée générale du syndicat aura lieu le mardi 6 avril, à deux heures, à l'hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton, à Paris.

M. Langrand, à propos du rapport de M. Delaunay, dit que son adoption aurait, en effet, pour résultat un tel bouleversement dans l'exercice de notre profession que celle-ci, autant dire, n'existerait plus.

Il y aurait peut-être encore des marchands de médicaments, mais des pharmaciens, certainement non.

Prétendre, en effet, que l'on peut apprendre d'une façon sérieuse et convenable ce que nos maîtres appelaient avec raison *la pratique de l'art pharmaceutique* en douze mois de stage, constitue déjà une gageure audacieuse; mais placer, en outre, cette année de stage à la suite de la scolarité, c'est-à-dire alors que l'étudiant, reçu en quelque sorte pharmacien, sera certain de pouvoir s'établir douze mois après, c'est de toute évidence l'inciter, alors qu'il ne pensera déjà plus qu'à cette occurrence, à considérer le stage comme un stade terminal, accessoire et sans portée, simple période de temps à franchir dans les meilleures conditions possibles, et dont la validation sera obtenue par lui grâce à quelques notions pratiques aussi rapidement qu'incomplètement apprises, soit chez un camarade, soit même dans la pharmacie dont il aura projeté l'acquisition à date fixe. Le jeune diplômé sera peut-être un scientifique, et j'ai le droit de me demander s'il le sera plus que nous, mais il ne sera sûrement pas un pharmacien au sens classique et logique du mot, et c'est de cela que nous avons le droit et le devoir de nous alarmer.

Et pour finir.

M. Delaunay semble envisager presque allègrement la marche vers le commerce, c'est-à-dire vers la ruine, d'une profession qui fut toujours scientifique et qui, que M. Delaunay le décrète ou non, restera scientifique ou ne sera plus.

Il s'agirait de s'entendre! Les uns reprochent à la C. R. E. P. de vouloir faire des savants qui ne seront plus commerçants; les autres de vouloir commercialiser la pharmacie! Alors!

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PHARMACIENS DU SUD-OUEST ET DU CENTRE

(**Bulletin de Janvier.**)

M. Mouliet. — **A propos de l'inspection** :

Eh! Eh! Savez-vous bien, prolétaires du pilon, que si véritablement nous devons tout fabriquer, peser, mesurer, vérifier et contrôler *par nous-mêmes*, nous n'aurons plus guère, hélas! le temps de *débiter*? Or (on en dira ce

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Gulpsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS



Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

qu'on voudra), débiter pour un commerçant, même quand il se double comme le pharmacien d'un savant et d'un artiste, c'est tout aussi sacré que, pour des... fonctionnaires, de passer chaque mois à la caisse du trésorier payeur de leur administration. C'est ici le cas de le dire ou jamais : « le débit fait le profit », et, quand ce ne serait que des... patates artificielles, on ne mange pas chez nous qu'on n'ait respectablement encaissé de quoi payer ses fournisseurs et... le reste. Ça, c'est la première raison d'être de notre diplôme : *primum vivere*... l'Etat n'a que trop tendance à l'oublier, voilà pourquoi je me fais un devoir de le rappeler une fois de plus, en passant.

. . . .

Contre 10.000 pharmaciens exerçants, je vois 200 droguistes peut-être, presque tous groupés en un riche et puissant syndicat (1). Pourquoi ce syndicat ne ferait-il pas, lui, *facilement*, ce que nous ferions, nous, très difficilement? Pourquoi ne deviendrait-il pas l'auxiliaire loyal de la répression des fraudes et de l'inspection pharmaceutique en fondant *un laboratoire central d'analyses et de contrôle* des p-r-i-n-c-i-p-a-l-e-s drogues vendues par ses membres, y compris les *nouveaux produits* venus de France et de l'Etranger? Pourquoi ne créerait-il pas *un label* de garantie des marchandises passées par ce laboraratoire?

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PHARMACIENS DE FRANCE

Service des Assurances. — Maurice Lajoux, administrateur délégué, 1, rue Saint-Georges, Paris (IXe).

Assurance contre le bris des glaces. — Cette assurance a pour objet de garantir MM. les Pharmaciens, membres de la Chambre syndicale, contre les bris de glaces et carreaux et, d'une manière générale, contre les accidents de miroiterie.

La Société garantit tous les accidents, quelle qu'en soit la cause, sans aucune restriction.

MM. les Pharmaciens qui sont assurés actuellement à des Compagnies peuvent, moyennant une petite cotisation, se couvrir contre toutes les exceptions des conditions générales de leur police.

Ils peuvent également assurer les parties du risque non comprises dans leur police, telles que : lettres, carreaux et glaces d'intérieur, etc...

La cotisation demandée est considérablement inférieure à celle que MM. les Pharmaciens payent actuellement aux Compagnies qui les assurent.

Tous les sociétaires, étant en même temps assureurs et assurés, la totalité des bénéfices leur reviendra, prélèvement fait des frais généraux et de la réserve. La quote-part revenant à chacun sera réduite du montant de la prime à échoir.

(1) Ce syndicat jeune encore (une année à peine d'existence), examinera cette question avec intérêt, croyons-nous, et la solutionnera sans doute. Pourquoi ne subventionnerait-il pas un laboratoire particulier, à la tête duquel se trouveraient — il n'en manque pas — des chimistes et des micrographes de compétence reconnue, dans lequel, moyennant une rétribution convenable, chaque adhérent pourrait faire exécuter les essais et analyses dont il aurait besoin ?


RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES


LES ÉNERGÉTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiq't & Physiologiquem' titrés
VALÉRIANE
BYLA
Normal
50 P
48 P
Suc de Valériane
SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET & COLCHIQUE
Chaque flacon 3f50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

SYNDICAT DES PHARMACIENS DU LOIR-ET-CHER

A propos de la Réglementation de la spécialité. — ... Tous les Bulletins des Syndicats pharmaceutiques de la France entière ont déclaré, répètent et redisent encore, à en être las, qu'il faut :

1° Débarrasser le Pharmacien de la paperasserie fastidieuse des tickets et des primes ;

2° Donner de suite au Pharmacien la remise à laquelle il a légitimement droit, remise de 25 °/₀ au minimum ;

3° Faire cesser le marchandage auquel le Pharmacien lui-même a habitué son client, par la différence entre le prix marqué et le prix de vente;

4° Obliger enfin le Pharmacien à vendre la spécialité le prix marqué.

Pour atteindre ce but, le dommage véritable est que chacun avait son plan et n'en voulait guère démordre.

Et cela donne, tout de suite, la note juste de l'entente entre pharmaciens.

Ne sommes-nous pas beaucoup trop loin du Syndicat modèle, celui que tient dans sa main un chef écouté ? Avons-nous à notre tête un citoyen genre Pataud, et valons-nous les électriciens, au point de vue de la discipline? Non, n'est-ce pas ? Et nous savons bien tous, au fond de notre conscience, que c'est cet esprit de discipline qu'il nous faut acquérir, et que, pour réglementer la Spécialité, il faut, avant tout, trouver le moyen de réglementer le Pharmacien.

NOUVELLES

Nécrologie. — Nous apprenons, avec le plus grand regret, la mort d'un excellent et distingué confrère, M. Augustin Damart, qui était certainement l'un des doyens du corps pharmaceutique en exercice.

Issu d'une vieille famille audomaroise — les Damart de Maisonfort — qui a compté parmi les siens plusieurs pharmaciens de l'armée, notre confrère était né à Saint-Omer le 12 février 1833. Elevé par son père, qui débuta lui-même par être pharmacien-major sous Louis XVIII et Charles X, il suivit les cours de l'Ecole supérieure de Paris. Reçu interne des hôpitaux au concours de 1855, il obtint son diplôme de pharmacien de première classe en 1858.

A. Damart passa ensuite quelque temps à la Pharmacie centrale de France, en qualité de chimiste préparateur, puis, à la mort de son père, il revint s'installer à Saint-Omer, qu'il ne devait plus quitter, dans la maison où son grand-père avait fondé, en 1773, la pharmacie où il vient de succomber.

École supérieure de pharmacie de Paris : **Concours d'agrégation** (*section de Chimie*). — Le jury était composé de MM. Bouchardat, président; Villiers, Gautier, Moureu, Lebeau, Fonzes-Diacon, Favrel.

Ce concours s'est ouvert le 15 février. Candidats : MM. François, Cousin, Bougault, Valeur et Defacqz.

1re *Épreuve.* — Épreuve écrite de pharmacie : les candidats en ont été dispensés.

2e *Épreuve.* — Leçon de trois quarts d'heure, après trois heures de préparation sans notes ni livres.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

Agents des Balances : **H. L. BECKER Fils et Co.** — Direction : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

MM. François : chlore et composés oxygénés.
Bougault : cuivre et composés binaires.
Cousin : soufre et composés hydrogénés.
Valeur : acides-alcools.
Defacqz : arsenic, composés hydrogénés et oxygénés.

3e *Épreuve*. — Leçon de une heure après vingt-quatre heures de préparation.

MM. François : uréides.
Bougault : dicétones.
Cousin : diamines.
Valeur : fluorures et chlorures métalliques.
Defacqz : bases quinoléiques.

4e *Épreuve*. — Les candidats ont eu à analyser un mélange renfermant : acides phosphorique, arsénique, chlorhydrique, bromhydrique; bismuth, calcium, strontium, sodium, et à faire l'analyse toxicologique d'un vin. Le vin était additionné d'acide oxalique.

5e *Épreuve*. — Argumentation des thèses :

M. François a argumenté la thèse de M. Valeur : action de l'ozone sur les composés organiques;

M. Bougault, la thèse de M. Defacqz : métaux alcalino-terreux (chimie et toxicologie);

M. Cousin, la thèse de M. Bougault : hydrogénation, déshydrogénation et déshydratation par catalyse;

M. Valeur, la thèse de M. François : aluminium et composés (à l'exclusion des silicates);

M. Defacqz, la thèse de M. Cousin : composés oxygénés du carbone (chimie et toxicologie).

A la suite de ce concours, ont été nommés par arrêté ministériel en date du 2 avril 1909, MM. Valeur et Bougault.

Concours d'agrégation (*section de Pharmacie*). — Le Concours d'agrégation pour une place d'agrégé de pharmacie s'ouvrira le 3 mai prochain à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Le Jury est ainsi composé : MM. Guignard, *président*, et MM. Bourquelot, Radais, Perrot, Grimbert (Paris), Jadin (Montpellier), Grélot (Nancy).

Concours de l'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. — 1° *Reconnaissance des simples* : Sur 161 candidats inscrits pour 41 places, 132 ont répondu à l'appel, 5 ont été éliminés à cette première épreuve.

2° *Reconnaissance des médicaments composés* :

1re *Séance*. — Rhubarbe pulvérisée, poudre d'agaric, eau de roses, baume de Fioraventi, vin de gentiane, teinture d'arnica, sirop de chicorée composé, emplâtre simple, onguent populeum. *Dissertation* : *Extrait d'opium*.

2e *Séance*. — Poudre de quinquina, poudre de scamonée, huile camphrée, eau de laurier-cerise, eau-de-vie allemande, vin de rhubarbe, emplâtre de Vigo, extrait de gentiane, pastilles de chlorate. *D.* : *Sirop antiscorbutique*.

3e *Séance*. — Semen contra pulvérisé, bicarbonate de soude, vin aromatique, teinture d'eucalyptus, sirop de tolu, laudanum de Sydenham, masse d'Anderson, pommade mercurielle, ergotine. *D.* : *Eau de laurier-cerise*.

VÉRITABLES

BOULETTES FAG

Contre les Maux de Dents

Dépôt Général des Boulettes **FAG** : 22, rue Franklin, à Courbevoie (Seine)

A Messieurs les Pharmaciens,

Nous vous présentons une nouvelle spécialité dont la vente a pour vous **LES NOMBREUX AVANTAGES SUIVANTS** :

LES Boulettes **FAG** sont très efficaces et **GUÉRISSENT RADICALEMENT** les plus violents maux de dents.

ELLES CALMENT INSTANTANÉMENT LA DOULEUR.

D'un emploi très commode pour le malade, elles sont d'une manipulation facile pour le Pharmacien, étant bien présentées dans un tube enfermé dans une boîte.

LEURS QUALITÉS AROMATIQUES ET ANTISEPTIQUES LES RENDENT INCOMPARABLES

DE PLUS UN LARGE BÉNÉFICE VOUS EST ASSURÉ PAR LES REMISES CI-DESSOUS.

Par 12 boîtes, remise de 50 %..
25 » » 50 %..
50 » » 55 %..
100 » » 57 %..
250 » » 60 %..

Toutes les commandes sont expédiées **FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE**

Paiement à 30 jours de fin de mois, sauf pour les commandes de 12 boîtes dont le montant, 7 fr. 50, doit être joint en mandat ou timbres-poste.

PRIX DE VENTE AU DÉTAIL : 1 fr. 25 LA BOITE
Prix minimum exigé : Un franc.

PUBLICITÉ :

Malgré tous ces avantages, nous sommes disposés, lorsqu'un Pharmacien après une 1re commande d'essai nous fera une deuxième commande d'au moins 100 boîtes, à établir des prospectus à son nom, ou des **AFFICHES ÉGALEMENT A SON NOM ET TOUTES TIMBREES SUR LESQUELS** (prospectus ou affiches) **NOUS LUI RÉSERVERONS UN QUART DE LA SURFACE POUR UNE RECLAME PERSONNELLE**

Exceptionnellement et à titre d'échantillons, nous enverrons à MM. les Pharmaciens, *franco*, **par paquet recommandé**

6 BOITES BOULETTES FAG CONTRE 3 FRANCS EN MANDAT OU TIMBRES-POSTE

(Cette offre ne peut être utilisée qu'une seule fois.)

LES BOULETTES FAG CONTRE LES MAUX DE DENTS vous assurent une **LARGE RÉMUNÉRATION**, en même temps qu'elles sont d'une **VENTE AGRÉABLE ET FACILE** par suite de leurs qualités et de leur efficacité, qui les feront redemander par votre clientèle.

Toutes les Commandes doivent porter l'engagement de ne pas vendre au-dessous de 1 franc et être adressées au

Dépôt général des Boulettes FAG, 22, rue Franklin, à COURBEVOIE (Seine)

ELLES SONT TOUTES EXPÉDIÉES FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE avec un ou plusieurs tableaux de vitrine ou d'intérieur.

4e *Séance.* — Guimauve pulvérisée, jalap, essence de térébenthine, eau de cannelle, sirop d'iodure fer, huile de ricin, axonge, extrait de rhubarbe, diascordium. *D.* : *Emplâtre simple.*

5e *Séance.* — Poudre de cannelle, poudre de Dower, salicylate de soude, sirop d'écorces d'oranges amères, vin de quinquina, élixir parégorique, emplâtre de ciguë, teinture de benjoin, extrait de ratanhia. *D.* : *Eau distillée.*

6e *Séance.* — Eau de fleur d'oranger, Acétate d'NH^4, sirop de Desessartz, teinture de cannelle, poudre de réglisse, poudre d'ipéca, beurre de cacao, baume opodeldoch, extrait de fougère mâle. *D.* : *Miel rosat.*

7e *Séance.* — Poudre d'eucalyptus, poudre de sucre de lait, eau de chaux, alcoolat vulnéraire, teinture de noix vomique, vin de la Charité, sirop de bourgeons de pins, onguent citrin, extrait de colombo. *D.* : *Kermès.*

8e *Séance.* — Poudre de digitale, gomme adragante pulvérisée, sirop de fleur d'oranger, glycérine, baume tranquille, perchlorure de fer, teinture de cannelle, crème de tartre soluble, masse de cynoglosse. *D.* : *Sirop de quinquina.*

9e *Séance.* — Poudre de valériane, poudre de guimauve, eau de roses, alcool camphré, teinture d'iode, vin de gentiane, sirop de nerprun, pommade d'Helmerich, extrait de gaïac. *D.* : *Iodure de K.*

10e *Séance.* — Poudre de ratanhia, poudre d'alun, chloral, eau de menthe, sirop tartrique, teinture d'aloès, extrait de quinquina, lanoline, vin antiscorbutique. *D.* : *Baume tranquille.*

11e *Séance.* — Cubèbe pulvérisé, salol, eau distillée de tilleul, alcoolat de mélisse, teinture de coca, oxymel scillitique, vin de la Charité, extrait de digitale, emplâtre diachylum. *D.* : *Perchlorure fer.*

Supériorités médicales. — Nous extrayons du journal *Le Temps* du 5 avril :

« Le Concours des Hôpitaux. »

« Le concours d'admissibilité pour le titre de médecin des hôpitaux est « terminé. On connaît les incidents qui l'ont marqué : d'une part, la dési- « gnation à l'avance par un de nos confrères des candidats dont, vu la com- « position du jury, le succès lui paraissait assuré, et d'autre part, la démis- « sion de M. Huchard, président du jury, qui a voulu protester avec éclat « contre ce mode de concours. »

« Ce sont bien les dix candidats désignés par notre confrère qui ont été « déclarés admissibles, neuf avec 40 points (maximum), et le dixième avec « 39 points. »

« Un grand nombre de médecins ont applaudi au geste du docteur Huchard « et lui ont envoyé leur approbation... »

Nous ne croyons pas que les médecins seuls applaudissent au geste de M. Huchard. Tous ceux qui s'intéressent, pour eux-mêmes ou pour leurs amis, à l'équité des concours s'y joindront sans réserve.

Nous voulons seulement attirer l'attention de nos lecteurs sur le second alinéa. Sur 20 épreuves, les dix ineffables candidats en ont affronté 19 avec la note 20 sur 20, la vingtième ayant encore rapporté un respectable 19.

Ce sont là des notes tellement inconnues dans les concours pharmaceutiques de toute espèce, pour les hôpitaux aussi bien que pour les écoles, que

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur

8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3

(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (avec lime)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.). . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . (*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0.02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0 05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.) . . . . . . à 0,01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**

(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.

(3) Ampoules **forme bouteille** : **vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

nous nous trouvons bien confus d'avoir si peu de Science quand les docteurs (en médecine) en ont tant.

Quel dommage que l'on n'ait pas les sténographies ou les phonogrammes d'épreuves subies avec tant de superbe! 20 sur 20, c'est le maximum, le summum, l'échelon suprême, la perfection! Et quel beau recueil de questions parfaites on aurait fait avec ces épreuves depuis qu'elles sont consacrées par d'aussi élogieuses appréciations, car cela ne date pas d'hier. Personnellement, nous nous souvenons qu'étant interne en pharmacie, nous vîmes sur la porte de l'hôpital où se passait un concours de médecin des hôpitaux, qu'un ancien interne en médecine de notre connaissance avait eu 19. Vite de courir pour le féliciter! Heureusement, avant de l'atteindre, nous avions rencontré un de nos collègues également ami du candidat; lorsque nous lui eûmes fait part de notre joie : « Mais, nous dit-il, le malheureux est perdu, il n'a que 19; son désespoir est affligeant. » Il y a de cela près de quinze ans. Il fallait déjà avoir 20.

Tout ceci pour dire à nos confrères lecteurs de ce Bulletin, qu'il n'est pas étonnant que la profession médicale prétende briller d'un incomparable éclat. Elle cherche à donner au profane une illusion complète : comment ne seraient-ils pas au-dessus du commun des gens qui, pris dans le tas, en n'importe quel concours, en n'importe quoi, en n'importe quelle époque, ont la gloire de faire si bien qu'on affiche à la porte des hôpitaux qu'ils sont plus parfaits que les livres; car dans les livres ou tout au moins dans les préfaces, on voit très souvent des auteurs solliciter l'indulgence des lecteurs pour une œuvre encore imparfaite.

Mieux que cela, le candidat, 20 sur 20!

Nous ajouterons donc : « Honneur au docteur Huchard d'avoir éventé ce bluff! »

Un Pharmacien.

Société de pharmacie de Lyon. — Une touchante cérémonie a eu lieu pour la remise d'un souvenir de la Société à M. Vidal, président d'honneur, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance.

Des discours ont été prononcés par MM. Patel, Muller, professeur Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie; Malleval, Guilbert, Cotton et M. Vidal lui-même qui, sur la demande de ses collègues, a présidé ensuite la séance.

Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine. — Le banquet annuel a eu, cette année, un éclat particulier. M. Augis, chef-adjoint du cabinet du ministre, et le représentant, a remis à M. Labelonye, trésorier, la rosette d'officier de l'instruction publique et les palmes académiques à M. Geslin, le dévoué fondateur de la Caisse des retraites.

Le bal de la Pharmacie française. — La soirée du 12 mars a été un succès pour l'Association des étudiants en pharmacie.

Rien ne fut négligé pour assurer à cette manifestation le cachet qui sied à l'élite intellectuelle que forment les pharmaciens français.

Les plus luxueux salons de Paris lui ont servi de décor; elle eut lieu dans les Salons de la Galerie des Champs-Elysées, 72, avenue des Champs-Elysées, le 12 mars, sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le buffet, tenu par la maison Potel et Chabot, et l'orchestre conduit par

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

323. — A Paris, dans quartier populeux et très commerçant, pharmacie avec superbe appartement au-dessus. Recettes : 33.000 fr. Loyer : 3.500 fr. Bénéfices : 12.600 fr. Prix : 38.000 fr. Comptant : 20.000 fr.

324. — En banlieue, jolie et vaste pharmacie d'angle, faisant avec 38.000 fr. de recettes, 16.000 fr. de bénéfices nets. Prix : 45.000 fr. Comptant : 15.000 fr.

325. — Région Est, pharmacie merveilleusement installée, très grande maison. Recettes : 125.000 fr. Titulaire ferait association de trois ans et vendrait sur bénéfices réalisés en commun. Apport demandé : 10.000 fr.

327. — Pharmacien de Paris, ferait échange avec confrère de province le titulaire annonce : Recettes : 26.000 fr. Bénéfices : 8.000 fr. Pharmacie d'angle sur avenue.

328. — A Paris, bon quartier, pharmacie bien intallée, avec bel appartement. Recettes : 20.000 fr. Loyer : 1.000 fr. Bénéfices : 9.000 fr. Comptant demandé : 8.000 fr.

329. — A Paris, quartier centre, pharmacie très bonne réputation, beaucoup d'avenir. Recettes : 30.000 fr. Loyer 2.500 fr. Bénéfices : 10.500 fr. Prix à débattre, dont 20.000 fr. comptant.

330. — Situation d'avenir pouvant convenir tout particulièrement à jeune homme de bonne famille. Association dans pharmacie-droguerie ; maison ancienne ; ville du centre. Bénéfices nets : 50.000 fr. Apport demandé : 50.000 fr.

331. — On demande à acheter un autoclave d'occasion.

333. — Premier élève, sérieux, bonnes références, demande place sérieuse.

334. — Installation vieux chêne, à céder pour cause de transformation. Croquis à disposition. Grande Pharmacie de la Croix-Rouge. Troyes.

335. — A céder, dans une ville très importante : Pharmacie et *Maison de fabrication sur place et de vente* (gros et détail) d'orthopédie, bandages, ceintures, instruments de chirurgie et accessoires. Affaires (1907) : 165.000 fr. Bénéfices nets : 40.000 fr. Prix : 120.000 fr. Marchandises en sus. Facilités de paiement. Références excellentes.

336. — Microscope excellent d'occasion pour recherches histologiques, botaniques et bactériologiques. Faire offres à M. Candau, pharmacien et chirurgien-dentiste, 13, place de la République, Orléans.

337. — On achèterait grande pharmacie commerciale ou autre, laissant de 20 à 30.000 francs de bénéfices nets. Capitaux A. C. D. Bureau du journal.

338. — A céder, dans grande ville de l'ouest, pharmacie d'angle bien installée. Bénéfices nets : 22.000 francs. Concours assuré du vendeur, pendant 6 mois. Prix : 2 fois 1/2 les bénéfices, marchandises en plus. Comptant : 20.000 francs.

339. — Pharmacien, établi 15 ans, Paris. Références. Accepterait situation modeste dans spécialité ou industrie pharmaceutique.

340. — On demande à acheter ; des vases et vieux pots de pharmacie ; S'adresser, à M. Hodecent, pharmacien à Montmirail (Sarthe).

341. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, achèterait : vases, mortiers, pots de pharmacie en étain ou faïence ancienne, ainsi que curiosités de pharmacie ou de médecine.

342. — Dans l'Ouest, sur les bords de l'Océan, grande ville. Affaire en progression à céder avec des conditions avantageuses et concours temporaire du vendeur. Recette : 90.000 fr. Loyer : 1.200 fr. Bénéfices : 22.000 fr. Prix : 55.000 fr., plus marchandises.

343. — A Paris, quartier très agréable ; belle avenue, pharmacie bien installée, laissant 17.000 fr. de bénéfices avec appartement superbe. Comptant demandé 15 à 20.000 fr. Facilités pour le surplus.

344. — Après décès, à la porte de Paris, pharmacie bien installée, bel appartement. Recettes : 58.000 fr. Loyer : 1.700 fr. Bénéfices : 17.000 fr. On traiterait avec 20.000 fr. comptant.

345. — Résidence très agréable, 1/2 heure de Paris, pharmacie d'angle bien installée, grand et beau logement. Bénéfices : 16.000 fr. à traiter avec 20.000 fr. comptant.

346. — On demande à acheter : Saccharimètre-polarimètre à pénombre, étuves, alambic, etc. Inutile faire offres si pas en excellent état. Laboratoire A. Duval, 1, rue des Plantes, Bicêtre (Seine).

M. O. Falkenstein, chef d'orchestre des bals au ministère des Travaux publics, assurèrent à cette fête un éclat magnifique et une réussite parfaite.

Les efforts de l'A. A. ont trouvé ici un bel encouragement, et le succès obtenu, malgré le peu de temps laissé aux organisateurs, fait entrevoir, pour les années futures, de superbes résultats.

PHARMACIE MILITAIRE

Corps de santé militaire.

M. Boutin, pharmacien-major de 2e classe, est nommé pharmacien-major de 1re classe (choix).

M. Chateney, pharmacien aide-major de 2e classe, est nommé pharmacien-major de 1re classe (ancienneté).

M. Bernard, pharmacien aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Oran (Casablanca), passe à l'hôpital militaire de Perpignan.

M. Belair, pharmacien aide-major de 2e classe de l'hôpital militaire de Perpignan, passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

Sont nommés pharmaciens aides-majors de 2e classe de réserve : MM. Rivière, Dourthe, Malgoye,, Ehrwein, Lucas, Tardieux, Lucas M., Lévêque, Muller, Breton, Blanchard, Fercocq, Billaudel, Logié, Ricquier, Soupiroy, Allard, Lacroix, Brossard, Tulou, Bertram, Boulais, Weitz, Hoguet, Taclet, Magnenaud, Bury, Lesage, Vasseur.

Troupes coloniales.

M. le pharmacien aide-major de 1re classe Lambert, détaché à l'Ecole d'application du service de santé à Marseille, est nommé pharmacien-major de 2e classe et maintenu à son poste.

Sont affectés : A l'Hôpital militaire de Versailles, M. le pharmacien principal de 2e classe Payen, précédemment affecté à l'hôpital Bégin.

A l'Hôpital thermal de Vichy (saison 1909), M. le pharmacien-major de 2e classe Massion, de l'Hôpital militaire de Bordeaux.

Tableau d'avancement 1909.

Pour le grade de pharmacien-principal de 2e classe, M. le pharmacien-major de 1re classe Loste.

Pour le grade de pharmacien-major de 1re classe, les pharmaciens-majors de 2e classe Ehrhart et Mirville.

Pour le grade de pharmacien-major de 2e classe, les pharmaciens aides-majors de 1re classe Lambert G. A. I. et Colin.

Corps de santé de la Marine.

M. le pharmacien principal de la marine Auche (A.), actuellement professeur à l'Ecole principale du Service de santé de la marine à Bordeaux, est désigné au choix pour être attaché au laboratoire central de pharmacie à Paris, en remplacement de M. le pharmacien-chef de 2e classe, Robert.

LIGATURES CHIRURGICALES

stérilisées à 120° à l'autoclave par les procedés

J. TRIOLLET

ASEPSIE, SOLIDITÉ ET SOUPLESSE PARFAITES

CATGUTS RESORBABLES parce que stérilisés dans un milieu miscible aux liquides de l'organisme.



SOIES plates (ou rondes) tressées spécialement pour l'usage chirurgical.

CRINS triés stérilisés à 120° dans une solution phéniquée glycérinée.

FILS DE LIN, DE BRONZE D'ALUMINIUM, D'ARGENT, etc.

CHLOROFORME ANESTHÉSIQUE

en ampoules scellées de 30 et 50 grammes ou en flacons.

J. TRIOLLET
CATGUT
Stérilisé à 120°
N° 2
BLANCARD
40 Rue Bonaparte

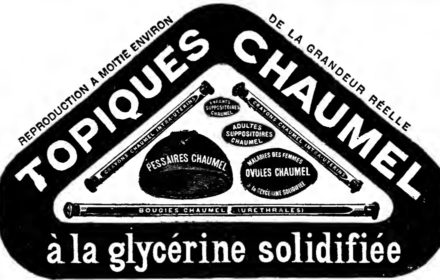
Drains, Compresses et tous objets de **Pansement**

Prix spéciaux pour cabinets médicaux, maisons de santé et établissements hospitaliers.

BERTAUT-BLANCARD Frères, Ph^iens, 40, rue Bonaparte, PARIS. - Téléphone { 823-34 714-58



SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



DÉPÔT CENTRAL : FUMOUZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.
DÉTAIL : Pharmacie CHAUMEL, 87, Rue Lafayette, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

P. Lebeau : **Sur les siliciures d'hydrogène** (4.1.09; **148**, 43). — Le gaz qui provient de la décomposition du siliciure de magnésium par l'acide chlorhydrique contient de l'hydrogène, du siliciure d'hydrogène SiH^4, un autre siliciure *gazeux* Si^2H^6, et un siliciure liquide, peut-être Si^2H^4. Le silicoéthane Si^2H^6 avait été décrit comme un liquide par Moissan et Smiles.

A. Guépin : **Énorme calcul urique de la vessie urinaire chez l'homme** (11.1.09; **148**, 119). — Le calcul en question pesait 220 gr., avec les dimensions 8,5 × 6,8 × 4,5 cm.

C. Matignon et R. Trannoy : **Préparation rapide de phosphure de calcium pour l'obtention de l'hydrogène phosphoré** (18.1.09; **148**, 167). — On chauffe ensemble au rouge du phosphate de calcium avec de l'aluminium en poudre et on allume ensuite à la surface. On obtient une masse contenant du phosphure de calcium que l'eau détruit avec formation de gaz hydrogène phosphoré (souillé d'un peu d'hydrogène). Les réactions sont :

$$3(PO^4)^2Ca^3 + 8\,Al^2 = 8\,Al^2O^3 + 3\,P^2Ca^3$$
$$P^2Ca^3 + 6\,H^2O = 2\,PH^3 + 3\,Ca(OH)^2.$$

A. Haller et Ed. Bauer : **Sur un procédé général de préparation des monoalcoyl-, dialcoyl- et trialcoylacétophénones** (11.1.09; **148**, 70). — On traite la cétone à alcoyler par l'amidure de sodium en milieu benzénique, ce qui donne un dérivé monosodé. Sur ce dérivé monosodé, on fait réagir un iodure alcoolique; en répétant l'alcoylation sur la cétone obtenue, on obtient une, deux, trois substitutions. Exemple :

$$C^6H^5.CO.CH^3 + NH^2Na = C^6H^5.CO.CH^2Na + NH^3;$$
$$C^6H^5.CO.CH^2Na + IC^2H^5 = C^6H^5.CO.CH^2.C^2H^5 + NaI;$$
$$C^6H^5.CO.CH^2.C^2H^6 + NH^2Na = C^6H^5.CO.CHNa.C^2H^5 + NH^3, \text{ etc.}$$

A. Haller et Ed. Bauer : **Sur un mode de préparation général des acides trialcoylacétiques** (18.1.09; **148**, 127). — Les trialcoylbenzophénones obtenues par le procédé indiqué ci-dessus chauffées avec de l'amidure de sodium, donnent une combinaison que l'eau détruit avec formation de benzine, soude et amide d'un acide acétique trialcoylé.

$$C^6H^5.CO.C.R_1R_2R_3 + NaH^2N + H^2O = C^6H^6 + NaOH + R_1R_2R_3C.CO.NH^2.$$

J.-B. Senderens : **Sur une nouvelle méthode de préparation des oxydes alcooliques** (25.1.09; **148**, 227). — L'alumine *précipitée* décompose à 240° l'alcool ordinaire en eau et oxyde d'éthyle, avec un rendement presque théorique. On prépare de même l'oxyde de méthyle et l'oxyde de propyle.

M. D.

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

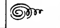
2 Grands Prix PARIS Exposition Universelle 1900

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PARIS

2 Grands Prix St-LOUIS (U.S.A.) Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS
STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE

CONCESSIONNAIRES
DES
PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C. L.
SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 26 février 1909.

M. A. Gautier rappelle (à propos d'un mémoire de R. Willstatter et Benz) qu'il a découvert et décrit complètement la chlorophylle cristallisée exempte de fer et renfermant du magnésium.

M. Nicolardot indique les résultats obtenus dans une première étude de l'action du protochlorure de soufre sur les métalloïdes et sur les métaux seuls ; le soufre, le phosphore, l'arsenic, l'antimoine, l'étain, le fer, l'aluminium et le mercure sont nettement attaqués. Le chlorure de soufre paraît agir comme le ferait l'acide chlorhydrique.

En commun avec M. Krell, M. Nicolardot a cherché à séparer le plomb de l'antimoine par une méthode rapide, qui évite de passer par les sulfosels. Les alliages sont attaqués par l'acide nitrique étendu; l'oxyde d'antimoine est insolubilisé par dessiccation et chauffage à 200°. Dans ces conditions, le nitrate de plomb reste soluble et tout l'oxyde d'antimoine est insolubilisé. Par filtration dans des cylindres en terre poreuse, on retient tout l'oxyde d'antimoine et on le réduit par l'hydrogène pour le peser.

M. Berger, au nom de M. Darzens et au sien, présente une préparation pratique des dérivés β halogénés du naphtalène qui consiste à traiter le β naphtol sodé par les chlorures et bromures de phosphore. Les composés tribalogénés fournissent les meilleurs rendements : 49 0/0 pour le naphtalène chloré, 38 0/0 pour le naphtalène bromé.

M. Simon expose à la Société ses idées sur l'application de la loi de Petit et Dulong à la détermination des poids atomiques des éléments.

M. J. Pastureau a fait agir l'eau oxygénée sur la glycérine en présence de sulfate ferreux, suivant la méthode de Fenton et Jackson; il a constaté que dans cette oxydation il ne se fait ni aldéhyde glycérique ni dioxyacétone : la glycérine est intégralement transformée en formol et en acide formique, quelle que soit la concentration.

MM. Lespieau et Dupont font remarquer qu'ils ont indiqué, le 23 novembre 1906 (*Bull. Soc. ch.* 1907, p. 4), la préparation de la diméthyline du glycol $CH^2OH.C \equiv C.CH^2OH$, que M. D. Gauthier décrit dans sa thèse de doctorat soutenue le 26 février 1909 à Paris.

Séance du 12 Mars 1909.

M. Fouard expose ses recherches sur l'action des alcalis et de la chaleur sur l'amidon colloïdal.

M. Hanriot présente une note sur les acides chloraliques, produits d'oxydation des divers chloraloses. Ceux-ci se convertissent généralement en acides $C^7H^7Cl^3O^6$, que le chloralose primitif soit un pentose ou un hexose, mais dans ce dernier cas, il y a départ d'une molécule de CO^2. Seul parmi les chloraloses examinés, le mannose fait exception.

Une étude approfondie de ces acides a montré que celui dérivé du dextrose est identique à celui que l'on obtient en partant du xylose. De même l'acide galacto- et l'acide arabinochloraliques ont des propriétés identiques.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[IE]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières***.
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat)
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

M. Delépine expose en détail la préparation des composés verts iridosulfuriques dont il avait annoncé l'existence antérieurement (*Bull. Soc. chim.* (3), t. XXXV, p. 342, 1906).

La dilution de l'acide sulfurique devenu vert par ébullition avec du chloroiridite d'ammonium donne deux sels *verts* :

(I) $HO(H^2O)Ir(SO^4)^2(NH^4)^{0,5}H^{1,5}$, en tétraèdres

(II) $HO(H^2O)Ir(SO^4)^2(NH^4)^{1,5}H^{0,5}$, en aiguilles.

Les circonstances de formation de ces sels indiquent que leur acide ou acide iridodisulfurique est un acide très fort. Un excès d'ammoniaque permet d'obtenir un sel *brun* plus riche en ammoniaque :

(III) $Ir(HO)^2(SO^4)^2(NH^4)^{7/3}H^{2/3}$.

On a encore un autre sel vert à $2NH^4$ en enlevant 1/7 de l'ammoniaque du sel III ou en ajoutant 1/2 NH^3 au sel II.

La composition de ces substances se laisse interpréter par les notations de Werner ou de Blomstrand-Jörgensen ; elle ne se comprend pas si l'on se borne à juxtaposer des sulfates d'iridium et d'ammonium à de l'eau et, au besoin, à de l'eau et à de l'ammoniaque.

M. Bouveault présente, au nom de M. Henri Vigreux, un appareil à épuisement et un appareil à doser l'ammoniaque pouvant servir également à doser l'alcool dans les vins.

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

J. Sellier : **Sur l'identité du ferment protéolytique et de la présure** (LXV, 754, 1908). — A la suite de recherches sur les sucs digestifs des animaux invertébrés marins, l'auteur en arrive à conclure à l'identité du ferment protéolytique et de la présure.

A. Auché : **Recherche simultanée de l'urobiline, de son chromogène et des pigments biliaires vrais** (LXV, 757, 1908).

A. Auché : **Séparation de l'urobiline et de la bile** (LXV, 758, 1908).

G. Bainier et A. Sartory : **Etude d'un Aspergillus pathogène. *Aspergillus fumigatoïdes*** (XLVI, 1908, 22). — Espèce voisine de *A. fumigatus* et s'en différenciant par ses conidies et ses ascospores.

H. Bierry et G. Barthet : **Le dédoublement du manninotriose** (XLVI, 1908, 13). — Les macérations d'*Aspergillus* dédoublent le stachyose (mannéotétrose) en lévulose et manninotriose. Le suc gastro-intestinal d'*Helix pomatia* effectue le même dédoublement, puis le ferment agit ensuite sur le triose pour le dédoubler à son tour. Il semble que, dans ce dédoublement, il se forme un biose et du galactose identifié par son osazone.

L. Gaucher : **Recherches sur la digestion du lait. Les diverses phases de la traversée gastrique** (XLVI, 1908, 23). — La majeure partie de la caséine traverse l'estomac durant la première heure sans y être peptonisée.

Lesné et Cawadias : **Recherches expérimentales sur la transmissibilité de la tuberculose par les livres ayant servi à des tuberculeux** (XLVI, 1908, 114).

N. Gréhant : **Emploi des rongeurs (lapins) pour la recherche et le**

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. **11** fr. **50**

Lemoine et Gérard. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. **6 25**

Bouchardat. — **Formulaire magistral**, 1909. **3 50**

Bocquillon-Limousin. — **Médicaments nouveaux pour 1909** **2 75**

Le Corps humain, image en couleurs de 0m 45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes **1 50**

Crinon. — **Médicaments nouveaux**. 1909. **3** fr. **50**

Philippe. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** **5 50**

Cerbelaud-Bayard. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques. procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . **11** fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . **1 50**

Gillet. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . **2 75**

Rouf. — **Code des pharmaciens, herboristes. droguistes, marchands d'accessoires,** 2e édition **2 50**

Hinard. — **Analyse des laits et produits lactés** **2 25**

Guiard et Grimbert. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique**, 2e éd 1908 . . . . **13 50**

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes **0 30**

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons **0 30**

Bourrey et Marquet. — **Traité d'analyse chimique. industrielle. commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. **18** fr.

Peyregne. — **Formules fondamentales de la Chimie organique**. . . . . **1** fr.

Peyregne. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . **1 50**

Yvon et Michel. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . **8** fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(Arsenic à l'état organique)

Gouttes Clin Dosées de 1/5 de centigr. de **Cacodylate de Soude pur** par goutte.

Globules Clin à 1 centigr. de **Cacodylate de soude pur** par globule.

Dose moyenne : 0 gr. 10 de **Cacodylate de Soude** par jour, correspondant en **Arsenic** à 0 gr. 06 d'acide arsénieux ou à 6 gr. 15 de **Liqueur de Fowler.**

ADRÉNALINE CLIN

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{1000}$.

COLLYRE d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{5000}$.

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate). En tubes stérilisés pour **Injections hypodermiques**. Titrés à 1/2 milligr. par c. c.

ADRENALINE CLIN chimiquement pure. En divisions de 5 centigr.

CLIN ET COMAR — PARIS

dosage de l'oxyde de carbone dans les mines de houille et dans les appartements (XLVI, 1908, 69). — L'auteur recommande de laisser séjourner les lapins dans la pièce supposée suspecte, pendant quelques heures, puis de prélever 50 à 60 cm³ de sang dans l'artère carotide et de faire une analyse au moyen de son appareil à extraction des gaz du sang. Il a pu de cette façon retrouver une assez forte proportion de CO dans le sang d'un lapin ayant vécu deux heures dans une atmosphère renfermant un dix-millième de ce gaz toxique.

A. Gouin et P. Andouard : **Du bilan azoté de la nutrition** (XLVI, 1908, 101).

A. Sartory et A. Filassier : **De l'influence nocive des ventilateurs dans l'aération des locaux collectifs** (XLVI, 1908, 93). — Les auteurs appellent les ventilateurs à ailettes en communication avec l'air extérieur, et les ventilateurs brasseurs d'air à palettes des instruments dangereux pour la santé publique.

L. Rénon et A. Delille : **L'opothérapie indirecte** (XLVI, 1908, 89). — A côté de l'opothérapie directe, dans laquelle on désire qu'un extrait agisse sur la glande correspondante, vient se placer l'opothérapie indirecte qui consiste à stimuler ou modifier le fonctionnement d'une glande par l'ingestion d'extraits d'une glande différente.

Lippens : **Sur une réaction différentielle du *B. coli* et du bacille typhique** (XLVI, 1908, 95), — On introduit dans 2 tubes à essai 2 cm³ d'eau salée physiologique puis 2 gouttes de globules centrifugés et lavés de cheval, et dans chaque tube 1 cm³ de culture jeune, en bouillon, de bacille d'Eberth, et à l'autre quantité égale de colibacille cultivé dans les mêmes conditions. Après cinq à six minutes, le mélange d'Eberth conserve son aspect initial, tandis qu'au contraire le mélange coli prend une couleur violette. Ces modifications se produisent généralement au bout de huit à dix minutes, elles demeurent évidentes pendant quinze minutes et finalement disparaissent.

F. Guégen : **Sur la culture et la biologie du *Xylaria polymorpha*** (XLVI, 1908, 124).

A. Richaud et Bidot : **Sur la composition d'un liquide d'hydrosalpinx** (XLVI, 1908, 145). — Ce liquide renfermait une assez grande quantité de cholestérine, 1,12 pour 750 cm³ et de la pseudomucine.

W. Œchsner de Coninck et Chauvenet : **Sur quelques réactions de l'iodoforme** (XLVI, 1908, 130). — L'iodoforme entre en réaction avec différents oxydes métalliques, tels que oxydes de manganèse, de fer, de plomb, oxydes de nickel, de bismuth, d'antimoine, etc.

En général, il y a dégagement de CO^2, formation d'un iodure métallique, et dans certains cas d'acide iodhydrique et aussi d'iode libre.

M. Weinberg et L. Boidin : **A propos des anticorps spécifiques dans le sérum des malades atteints d'echinococcose** (XLVI, 1908, 135).

A. Rochaix : **Nouveau mode de recherches des nitrites dans l'eau de boisson** (CXLVI, 171, 1908). — Nouveau mode de recherche des nitrites basé sur l'action de l'acide azoteux, sur le chlorhydrate de diméthyldiaminotoluphénazine symétrique connu sous le nom de « Rouge neutre » (Neutral-roth des allemands). On verse 20 cm³ de solution de rouge neutre à 0,20 °/₀₀ dans un verre à expériences, on y ajoute 10 cm³ d'eau à analyser et 1 à 3 cm³ d'une

PROCÉDÉS ET APPAREILS
DE
DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket-primes)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

solution d'SO^4H^2 à 20 °/₀; dans le cas de la présence des nitrites le mélange prend une teinte violette, qui passe rapidement au *bleu très franc.*

J. Ville et E. Derrien : **Réactions colorées des acides biliaires avec les aldéhydes furaniques. Véritable mécanisme de la réaction de Pettenkofer** (XLVI, 175, 1908). — La réaction de Pettenkofer serait due à la formation dans l'action de l'SO^4H^2 sur le sucre de l'oxyde de méthylfurfurol. Parmi les réactions colorées que donne l'acide cholatique avec les aldéhydes furaniques et avec les sucres pouvant produire ces aldéhydes, il faut admettre trois catégories de réactions bien distinctes, basées sur la différence des spectres d'absorption : La *réaction furfurolique* (Mylius); la *réaction méthylfurfurolique* (Neuberg et Rauchwerger) ; la *réaction oxyméthylfurfurolique* (Pettenkofer).

C. Gerber et Daumezon : **La présure des ascidies** (XLVI, 193, 1908).

C. Gerber et Daumezon : **Relations entre la résistance des présures et la température des organismes qui les secrètent** (XLVI, 196, 1908).

M. J.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 6 janvier 1909.

M. P.-E. Thibault, secrétaire annuel, rappelle les travaux présentés à la Société au cours de l'année 1908.

Après lecture du rapport de M. Vicario sur les prix des thèses, une médaille d'or est décernée à M. Ronchèse et une médaille d'argent à M. Daufresne.

M. Schmidt, président sortant, prononce quelques paroles d'adieu et procède à l'installation du nouveau bureau.

M. Patein inaugure sa présidence par un très brillant discours qui soulève les vifs applaudissements de la Société.

Membres correspondants : Conformément aux conclusions du rapport de M. H. Martin sont nommés : 1° membre correspondant étranger, M. Gadamer, de Breslau; 2° membres correspondants nationaux, MM. Galimard, de Semur, et Vernes, de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

M. Dumesnil lit son rapport sur la vérification des comptes du trésorier.

Sur la proposition du Président, la Société de Pharmacie de Paris adresse aux pharmaciens italiens l'expression de ses sentiments de douloureuse sympathie, à l'occasion de l'épouvantable catastrophe qui vient de frapper la Sicile et la Calabre.

Séance du 3 février 1909.

MM. Richaud et Bidot : **Sur une nouvelle réaction colorée des protosels de fer et sur quelques applications de cette réaction.** — En cherchant les peptones par l'acide phosphotungstique en présence d'alcali, dans une urine préalablement débarrassée des albumoses au moyen du sulfate d'ammoniaque à saturation, les auteurs ont constaté l'apparition d'une teinte bleue. Cette coloration ne peut être attribuée au sel ammoniacal, ni aux composés xanthiques; de ce qu'elle se produit très nettement avec les sels ferreux, à l'exclu-

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

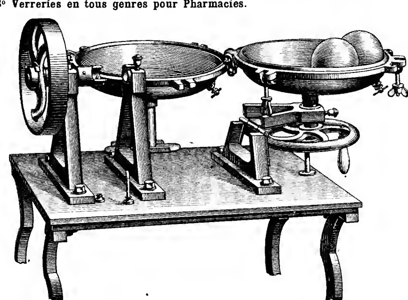
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

sion des sels ferriques, il résulte que la réaction est spéciale aux premiers sels. La sensibilité de cette réaction est telle que les auteurs entrevoient la possibilité de l'utiliser en médecine légale : ainsi, dans le cas d'un linge souillé par de l'urine, il suffit de toucher la tache avec une baguette de verre trempée dans le réactif phosphotungstique, puis d'ajouter une goutte de lessive de soude pour voir immédiatement apparaître une magnifique teinte bleue. La réaction est également positive avec le lait et le suc gastrique ; elle est, au contraire, négative avec le sérum sanguin. Enfin, dans les eaux minérales on peut arriver, par ce moyen, à déceler de très petites proportions de fer.

M. Carette : **Formation de l'iodoforme au moyen de l'iodure d'azote et de l'acétone.** — Sous l'influence de NH^3 en excès, l'iodure d'azote se décompose à la lumière en ses éléments. En présence d'acétone une partie de I libre donne de l'acétone iodée, qu'un excès de NH^3 transforme en iodoforme et en acétate d'ammoniaque ; le reste de I engendre de l'iodure d'ammonium.

M. Bougault : **Sur le réactif de Covelli pour la recherche de l'arsenic.** — Réclamation de priorité : la solution d'hypophosphite de Ca dans HCl concentré proposée par Covelli est, en somme, une solution chlorhydrique d'acide phosphoreux, comme dans le cas du réactif proposé en 1902 par M. Bougault.

M. Guillaumin : **Liquide péritonéal.** — Liquide de ponction contenant de nombreux globules gras, pas de cholestérine, une alcali-albumine, peu de matières minérales insolubles.

MM. Feuilloux, Guillaumin, Lacroix, Lemeland et Roussel posent leur candidature au titre de membre résidant.

M. Guareschi, membre correspondant italien, remercie la Société pour l'adresse envoyée à l'occasion de la catastrophe de Messine.

E. C.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance solennelle extraordinaire du 3 février 1909

Sous la présidence de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, ont été célébrées à la fois l'inauguration officielle de la Société de médecine de Paris agrandie et la commémoration du centième anniversaire de la fondation de l'ancienne Société de médecine et chirurgie pratiques, qui seule des trois Sociétés fusionnées n'avait pas atteint son siècle.

Assistaient à la séance deux cents personnes.

M. Dignat, président, montre le rôle rempli, depuis plus d'un siècle, par les trois plus anciennes sociétés médicales et particulièrement par la Société de médecine et chirurgie pratiques dont on célèbre le centième anniversaire. Ces trois sociétés n'en forment plus désormais qu'une seule : la Société de médecine de Paris, qui a su grouper au même titre aussi bien les plus grands noms de la médecine officielles que les simples praticiens, dans une commune émulation pour le travail.

M. Paul Guillon, secrétaire général, lit une notice historique sur la Société de médecine et chirurgie pratiques, dont son grand-père, son père et lui-même ont successivement été membres pendant quatre-vingts ans, puis M. Bardet prononce l'éloge de Dujardin-Beaumetz.

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boites de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton** (**Eau de mer isotonique**), en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie **15, rue d'Argenteuil, 15** — PARIS —

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de PÉTROSELINE MENTHOLÉE

HÉMAGÈNE TAILLEUR Maladies des Femmes (Douleurs, Irrégularités des Menstrues) Prix 2f 25

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées ; il **est à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Séance du 12 février 1909

Renouvellement des tissus, rajeunissement des fonctions (*Suite de la discussion*), par M. Roeser et MM. Maurel et Guelpa.

Tuberculose laryngée et syphilis méconnue. Evolution et traitement. — M. Dubar montre que la syphilis et la tuberculose peuvent former une association morbide ou *métissage* dont la symptomatologie affecte des caractères tantôt spéciaux et tantôt se rapportant aux deux diathèses précédentes. Le traitement doit être dirigé contre la syphilis, et dans le cas particulier, l'emploi du biiodure d'hydrargyre en solution aqueuse a donné des résultats. Toutefois, les lésions ressortissant à la tuberculose ont évolué sans rétrocéder. Donc, il convient d'instituer également un autre traitement; au premier rang, il faut citer l'iode combiné au ratanhia, le méthylarsinate disodique à *hautes doses* (10 à 20 centigrammes par vingt-quatre heures), et les inhalations médicamenteuses renouvelées huit à dix fois par jour et faites selon une technique précise.

Tables et maisons de régime. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. Dedet, Leroux, Maurice Faure, Dignat, Marcel Labbé, Nigay, Audistère, Mazeran, les conclusions des rapporteurs sont acceptées.

La gymnastique musculaire électrique. — M. Laquérière montre que l'électricité permet, en déterminant des contractions musculaires artificielles, de réaliser une gymnastique qui est applicable dans les états les plus divers, même lorsque le muscle n'obéit pas à la volonté. La contraction musculaire électrique peut être employée seule, c'est alors *l'électro-cinémathérapie*; mais l'auteur a montré que grâce aux progrès de l'appareillage électrique, on peut faire travailler électriquement le muscle sur une résistance extérieure, on a alors *l'électro-mécanothérapie* qui ne peut être employée que dans certains cas.

Séance du 27 février 1909.

De l'état antérieur dans les accidents du travail (*suite*). — M. Dupuy de Frenelle montre le rôle de l'état antérieur et du terrain dans l'évolution des blessures. Au point de vue thérapeutique, il est primordial de tenir compte de cet état antérieur.

Tube pour la stérilisation instantanée des sondes. — M. Dupuy de Frenelle présente un tube qui permet de stériliser instantanément les sondes par les vapeurs de formaline portées à 60°.

Autonomie des Facultés et Écoles de médecine. — M. Louis Régis donne lecture du rapport qu'il a rédigé avec M. P. Gallois au nom d'une commission composée de MM. Chassevant, Ducor, Le Für, Leredde, Ozenne, Tolédano et Wicart.

Les réformes sont très difficiles à effectuer à la Faculté de médecine parce que les projets qu'elle peut formuler sont soumis à l'approbation du Conseil de l'Université, puis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, avant d'être proposés à la signature du Ministre. Dans ces passages successifs à travers ces milieux plus ou moins compétents, les projets primitifs de la Faculté sont déformés ou remplacés par des dispositions contraires. La Commission est donc d'avis de supprimer tous ces intermédiaires et de réclamer l'autonomie des Facultés et Écoles de médecine spécialement au point de vue budgétaire.

Dans le Conseil de Faculté, la Commission voudrait voir figurer aussi des

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — EXPORTATION

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & CIE

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

représentants, des praticiens et des étudiants dans une proportion à établir. Elle propose que pour ne pas annuler les minorités, les délégués soient élus d'après le système de la représentation proportionnelle.

Elle demande en outre l'introduction en France du privatdocentisme tel qu'il est pratiqué dans la plupart des pays étrangers. Comme corollaire, elle voudrait que les professeurs soient en partie au moins payés par leurs élèves et que l'hôpital public ou privé devienne le centre de l'enseignement.

M. Le Für montre que la nécessité de l'Autonomie vient d'être surabondamment démontrée par la série des incidents récents concernant la réforme des Etudes médicales : C. E. M. S. Certificat d'admissibilité à l'agrégration et nouveau décret venant de paraître sur l'organisation des études médicales. Toutes ces réformes ne peuvent absolument pas donner satisfaction au corps médical, car elles sont malheureusement conçues et proposées par des bureaux ou administrations et non par les représentants librement élus du corps médical.

M. Toledano demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance de manière à élargir le débat.

Séance du 12 mars 1909.

M. Bouvet : **De l'état antérieur dans les accidents du travail** (*suite*). — L'auteur pense que cette question devrait être solutionnée sans parti pris dans chaque cas particulier. Il y a des cas où cet état antérieur est insaisissable; d'autres où l'état antérieur coopère comme facteur indéniable à la marche des suites d'accidents, et où, en bonne logique, il devrait être pris en considération. Enfin, parfois, l'état antérieur joue dans l'évolution de l'affection un rôle si prépondérant qu'il pourrait être uniquement invoqué : il faut alors rechercher la signature du traumatisme allégué pour éviter de le considérer comme cause, lorsqu'il n'est que révélateur ou prétexte.

M. Dabour cite des cas personnels où l'état antérieur du blessé à la suite d'un accident du travail est la seule raison de son incapacité de travail. Il aurait été heureux qu'on lui fît des objections sur les définitions qu'il a données de la capacité ouvrière et de la capacité professionnelle. M. Dabout rappelle le caractère forfaitaire de la loi de 1898, les modifications que cette loi a fait subir à la jurisprudence de droit commun; il ne pense pas qu'il soit équitable et juste de ne jamais tenir compte de l'état antérieur comme le voudraient les jugements de la Cour de cassation, et il rappelle les raisons qu'il a déjà données précédemment pour que l'expert tienne compte, dans l'appréciation de l'incapacité permanente, de l'état antérieur pathologique du blessé.

Autonomie des Facultés et Écoles de médecine. — La Société de médecine de Paris émet des vœux demandant pour les Facultés et Écoles de médecine l'autonomie dans les limites compatibles avec le droit de contrôle de l'État.

Aux conseils des Facultés élargis seraient adjoints des médecins praticiens; enfin, l'hôpital devrait devenir le véritable centre de l'enseignement.

Dr Dubar.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS
26 et 28, Rue du Dragon

LONDRES
37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX
POUR
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse ፐ TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Lettres de province. — Lettre à propos du projet de loi (BUSSIÈRES) sur l'exercice de la pharmacie. — A propos des pharmaciens des colonies. — La vie pharmaceutique. — Nouvelles. — Bibliographie. — Formulaire.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***Détermination du degré de pollution des eaux de mer par le dosage des matières organiques,*** par M. C. LENORMAND.

2° ***Sur une variété de fer organique,*** par MM. P.-J. TARBOURIECH et P. SAGET.

3° ***Dosage des matières grasses dans les produits de charcuterie,*** par M. G. VERRIER.

4° ***Des bouillies fermentées,*** par M. L. MEUNIER.

5° ***La gale des cimentiers,*** par M. A. SARTORY.

6° ***A propos de l'*Argemone mexicana**, par M. M. LEPRINCE.

7° ***Caractérisation et dosage des poussières et vapeurs plombiques dans les ateliers des industries du plomb,*** par MM. F. HEIM et A. HÉBERT.

8° ***Le dédoublement fermentif des corps gras végétaux,*** par M. J. CAMO.

9° ***Ce qu'on dit du Codex.***

Etc.

Lettres de Province.

III. — L'ENTENTE MÉDICO-PHARMACEUTIQUE.

C'était chez nous, jeudi dernier, jour de grand marché — on appelle ici cette réunion la foire de Pâques. — Un très aimable hasard m'ayant procuré la visite d'un médecin de mes amis et celle d'un de mes vieux confrères parisiens, venus l'un et l'autre dans notre coquet pays s'y reposer deux ou trois jours, je les conviai l'un et l'autre à dîner chez moi.

Pendant le repas, largement arrosé de bon vin, chacun dit son fait au gouvernement; s'éleva, comme il convient, contre les déconcertantes attitudes des saisons; apporta son jugement, conforme aux opinions de son journal habituel, sur les lettres et les idées du jour et, peu à peu, par un penchant naturel et par un besoin inné de parler de soi, qui est en nous à l'état latent et que la chaleur communicative du divin Bacchus exalte et fait s'épanouir, une discussion s'engagea sur l'état des professions que chacun représentait.

Le médecin parla « médecine » et l'apothicaire « pharmacie ».

C'est là où je les attendais.

Mais je ne les laissai pas divaguer à leur aise ou s'étendre complaisamment sur leurs vertus personnelles. Je dirigeai, au contraire, le débat sur l'objet de

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-41

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

nos désirs communs, c'est-à-dire sur notre projet d'une entente médico-pharmaceutique.

Le médecin parla d'abord :

— « Vous êtes, dites-vous, anéantis par la spécialité et je ne connais pas un apothicaire qui ne rêve de devenir spécialiste un jour. Ce mal dont vous souffrez, vous voulez le répandre. Ce que vous condamnez chez les autres, vous l'admettez quand votre intérêt propre est en jeu. Cela s'explique, ajoutez-vous, par ce fait que, victimes d'une concurrence effrénée, vous cherchez un moyen de créer un état secondaire, un à côté où vous espérez trouver des compensations. Mais si le mouvement s'accélère, vous serez bientôt engloutis par le flot que vous aurez grossi vous-mêmes, chacun jetant un produit nouveau, une onde nouvelle dans le courant tumultueux.

Si je parle ainsi au point de vue pharmaceutique, j'avoue qu'au point de vue médical, nous vous imitons. Jamais on n'a vu tant de médecins spécialistes. La gorge, le nez, l'oreille, les yeux, la vessie, l'utérus: voilà les organes qui occupaient jadis quelques-uns d'entre nous. On y a ajouté le cœur et l'estomac. Puis se sont ouverts des cabinets de consultation où les maladies sont, désormais, classées. La tuberculose a ses médecins. Il y en a pour la goutte, pour l'appendicite, pour les rhumatismes, l'artério-sclérose. Il y en a pour la peau (soit dit sans métaphore!). Il y en a, et non des moindres, qui font état de pédicures. L'un traite les enfants; l'autre les femmes, l'autre les Auvergnats!... Les chirurgiens se spécialisent aussi et beaucoup d'entre nous deviennent dentistes. Où donc rencontrer le médecin, tout bonnement médecin?... Dans quelques petites villes, peut-être?... Et les cliniques?... Et les dispensaires?... Et les hôpitaux?...

Où voyez-vous maintenant, mon cher hôte, l'action bienfaisante de votre entente médico-pharmaceutique?... Nous ne nous entendons déjà pas beaucoup entre nous! Comment réaliser votre joli rêve, dont l'utopie est flagrante, autant que l'intention est louable?

— ... Puisque vous m'interrogez, répondis-je, je me servirai d'un petit fait qui s'est passé dernièrement au Conseil municipal de notre ville, pour vous ramener ensuite au point où je veux en venir, c'est-à-dire à notre question d'entente commune. On discutait dans notre conseil au sujet des vitesses dangereuses où les antomobiles, parcourant nos localités, se livrent impunément. Chacun des conseillers présents supposait, sans doute, qu'un règlement définitif serait la conclusion du débat. Pas du tout. Ce fut un arrêté sur la marche des bicyclettes qui en sortit. Nous avions fait un pas en arrière.

Si j'engagais avec vous une discussion sur l'état actuel des professions qui nous intéressent, je risquerais fort de ressembler à notre conseil local et me verrais amené à répéter tout ce qui a été dit et redit depuis longtemps.

Laissons donc, — pour le moment du moins, — les doléances inutiles et considérons seulement le sens qu'il s'agit de donner à nos efforts pour tirer précisément de notre union un bien-être, si modeste qu'il soit.

Vous venez de brosser un tableau, — un tableau noir, — de nos misères et, par une discrétion de bon aloi, vous n'avez pas ajouté que le médecin reprochait au pharmacien d'accaparer sa clientèle, pas plus que vous n'avez osé dire que le médecin gênait l'apothicaire dans quelques points.

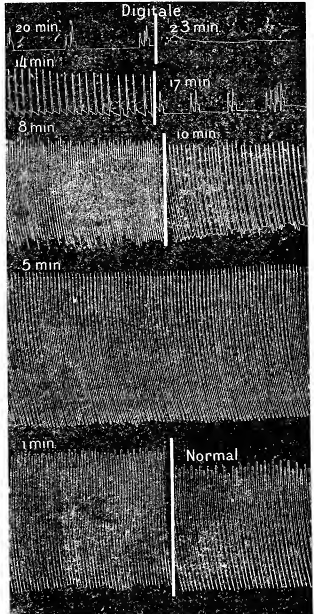
Parlons-en donc entre nous et en toute liberté.

Au reproche immodéré qui nous est adressé par le corps médical (1), permet-

(1) Voir à ce sujet notre *Lettre II*, n° de mars 1909, pages 54 et suivantes.

EXTRAITS DAUSSE

BOULANGER-DAUSSE & Cie, 4, rue Aubriot, PARIS



Extrait fluide de DIGITALE à poids égal de FEUILLES FRAICHES stérilisées.

(Cet extrait ne se vend qu'en vrac.)

tez-moi d'en opposer quelques-uns que nous adressons, de notre côté, à vos confrères. Nous serions heureux, par exemple, que les analyses qui font partie de notre bagage scientifique, fussent laissées à nos soins. Beaucoup d'entre vous, avec une incroyable légèreté, nous écartent de ce domaine, adressent les examens chimiques ou bactériologiques qu'ils ont reconnus nécessaires, à des cabinets spéciaux. Ils touchent de la part de ces praticiens particuliers un appoint supplémentaire sous forme de remises, en font même état dans leurs honoraires, frustent ainsi le pharmacien d'une source loyale de bénéfices et l'offensent dans une certaine mesure.

Ils agissent de même en ce qui concerne les accessoires. Un client a-t-il besoin d'un appareil, bandage, ceinture, bas à varices, etc.? Ils l'envoient, muni d'une carte d'introduction, chez un fabricant. Celui-ci les en récompense par une part qu'il leur attribue sur le prix des fournitures et le médecin se met ainsi dans le rôle d'un commerçant quelconque. Il n'est plus l'homme de l'art. Il devient boutiquier et marchand et enlève au pharmacien qui est, lui, commerçant par état, une branche de son commerce.

En ce temps d'hypodermie, nous reprochons encore à beaucoup d'entre vous de se procurer les ampoules ou solutions titrées qu'ils emploient, par une autre voie que celle du pharmacien, fournisseur de leurs clients. Le prétexte qu'ils invoquent est que le pharmacien en question ne prépare pas toujours lui-même les ampoules qu'il revend. — Cet argument est spécieux...

Ils ne les préparent pas davantage, eux qui, cependant, injectent leur contenu sans que leur responsabilité soit en cause. Le pharmacien, au contraire, est toujours responsable du produit qu'il met en vente. A côté donc du bénéfice retiré à l'officine, c'est une garantie qu'ils retirent à leur action — sans compter la perte qu'ils font subir au pharmacien lésé.

Que dirons-nous maintenant si nous touchons à cette fameuse exploitation des spécialités au bénéfice du médecin? — Ici, mon cher convive, la question devient grave. Elle devient question sociale. Il y rentre une sorte de stupeur et les mots pour la définir sont délicats à choisir. —

On a parlé, à ce sujet, de la conscience qui doit diriger la décision du médecin au chevet du malade. Eh bien ! il ne faut pas que cette conscience soit tributaire d'une arrière-pensée de gain irrespectueux. D'ailleurs, une conscience pure est une conscience libre. Il n'y a plus de liberté pour elle si son action est subordonnée à un calcul d'intérêts. L'appât d'un bénéfice est trop tentateur, trop matériel, pour que l'idée morale y puisse prévaloir.

Que le pharmacien crée des spécialités; qu'il en tire gloire et profit, c'est son rôle indiscutable; c'est sa fonction; c'est son gagne-pain. Qu'il fasse appel au médecin pour les conseiller, en lui indiquant les particularités qui en font la valeur, c'est obligatoire, parce que, précisément, il est légal que le médecin ordonne et que son ordonnance fasse autorité.

Mais les honoraires médicaux doivent seuls donner au médecin la juste satisfaction que ses besoins, ses travaux, sa vie nécessitent et la mise en vente des médicaments, spécialisés ou non, doit, d'un autre côté, apporter seule, au pharmacien, les ressources qui lui sont nécessaires...

En attendant, mon cher hôte, notre café refroidit et je suis un amphitryon détestable!... »

... — « Pour moi, reprit mon vénérable confrère et ami, j'ai bu le mien, tandis que tu parlais. Je l'ai bu à lentes gorgées, en même temps que je buvais tes paroles. Ton café est bon. Tes paroles sont judicieuses. Mais comme, de



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE
PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ECOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ELÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR
6, Rue Abel, PARIS (anct R. de Rennes, 83)
ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE — PARIS

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.

VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.
GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

[library stamp]

nous trois, je suis le plus vieux et que des cheveux blancs ornent malencontreusement ma tête, vous me permettrez, peut-être, de divaguer un peu à mon tour. J'essaierai, d'ailleurs, tout en divaguant, de répondre à l'un et à l'autre.

Nous exerçons, mes amis, des professions libérales. Ce qui les distingue, c'est le caractère pour ainsi dire immatériel de leur bénéfice. Un avocat, un médecin, vendent, non leurs exploits ni leurs prescriptions, mais les connaissances spéciales que ces écrits représentent. Dans l'évaluation du prix d'une potion, le pharmacien fait aussi rentrer en ligne de compte une indemnité professionnelle justifiée par les études qu'il a suivies.

Et, si je réunis vos théories sur la spécialité, qu'elle soit d'origine purement pharmaceutique ou obéisse illégalement à une complicité médicale, il n'en résulte pas moins que le bénéfice retiré par le pharmacien vendeur est insuffisant à ses besoins. — Les 15 ou 20 p. 0/0 qui suffiraient à un épicier, par exemple, ou à un commerçant de détail, dont les ventes sont constantes — (on mange tous les jours et on n'est pas malade tous les jours!) — ne peuvent satisfaire un pharmacien, dont la vente n'est motivée que par une cause exceptionnelle, forfuite, passagère. —

Ce fait a été reconnu par les statisticiens qui constataient, à une époque où le pharmacien n'était pas encore victime du bluff monstrueux des prix réduits, des produits spécialisés vendus sans gain, des eaux minérales sacrifiées, etc., etc. — qui constataient, dis-je, qu'un groupement de mille âmes assurait l'existence d'une épicerie, tandis qu'il en fallait compter trois mille pour établir la moyenne honorable nécessaire à l'existence normale d'une pharmacie. Le chiffre d'affaires d'une officine n'atteint pas celui d'une épicerie. Les recettes de 30, 40 et 50.000 francs sont celles des pharmacies courantes. Leurs frais sont en rapport avec ce chiffre, car il ne faut pas oublier que le pharmacien prépare le médicament qu'il débite. Il faut du temps, beaucoup de temps, pour fabriquer des pilules, des suppositoires, des cachets, voire une potion. Cela se chiffre par les émoluments du personnel et des dépenses de matériel. Ne l'oublions pas.

Si, cependant, nous admettons pour un instant que toutes les spécialités puissent rapporter un bénéfice constant de 25 °/₀; que le médecin, soutenu par cette idée, les prescrive à outrance, et à tel point que le bénéfice finisse par fournir un total rémunérateur, nous nous exposerons — *experto crede Roberto*! — à ce que le client ne réponde pas à notre attente.

La maladie, n'est-ce pas, est un accident? Dans les budgets moyens, elle est l'intruse. Elle passe après le luxe, l'inutile, le bibelot. Le malade ne dépassera pas le faible total qui lui reste. Des spécialités, laissant 25 °/₀ de bénéfices, seront chères. Pour une spécialité de 4 fr. 50, le même malade aura :

1 potion	1 fr. 40
Cachets	1 fr. 50
1 purgatif	0 fr. 60
Tisane et divers	1 fr. »
Total	4 fr. 50

Il se guérira et se soignera *longuement* à prix égal et tiendra entre ses mains des médicaments nombreux. Soyez certains qu'il donnera sa préférence au médecin qui le maintiendra dans cette voie.

Il arrivera donc ceci : l'abus des spécialités tuera la spécialité.

FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS

d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

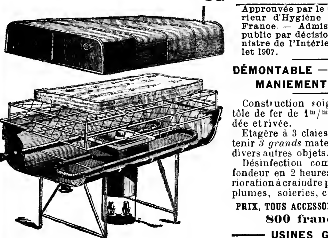
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRES ET PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1 m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN
4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

Les cliniques, surtout celles qui s'abstiendront d'en prescrire, regorgeront de malades, parce qu'elles leur donneront des médicaments courants.

...En parlant ainsi, je suis l'écho d'un vieux personnage, qui vit toujours et qu'on aura du mal à tuer, fût-on médecin et apothicaire : ce vieux personnage est le dénommé « bon sens ».

C'est en son nom que je parle ici. C'est en son nom encore que je vais répondre à une objection toute faite.

Il y a, m'objectera-t-on, des pauvres et des riches: nous conserverons les prescriptions pour les pauvres et réserverons les riches pour l'achat des spécialités... Vous êtes orfèvre, monsieur Josse !...

Douce illusion ! Les malades les plus nombreux, hélas ! ce sont les pauvres. Ensuite, viennent les malades de la classe moyenne, nombreux aussi.

Quant aux malades riches, aux malades susceptibles de payer largement la spécialité, ce ne sont pas eux qui feront vivre l'ensemble du corps médical ou pharmaceutique. Ces malades-là sont ceux qui ont, comme médecins, de grands praticiens, des célébrités au nom connu. Ce sont ceux qui vont aux eaux, qui habitent Nice pendant l'hiver, Vichy, Contrexéville, etc., pendant l'été. Ces malades-là échappent à l'action directe et régulière. Ils ne font que passer.

Pour rester dans la vérité, pour donner à la situation toute sa valeur, il est donc plus sage d'envisager ce qui est possible.

Je crois donc qu'une entente convenable entre nos deux professions, basée sur les ressources moyennes de la clientèle payante, doit se contenter de ces ressources et ne pas outrepasser ce qui est acceptable et honorable.

Le médecin qui comprendra ces choses, qui donnera au pharmacien, par l'emploi judicieux et sage de ses connaissances, l'occasion de gagner loyalement son existence, aura en lui un allié, qui lui accordera son estime et — chose plus grave — sa neutralité.

Le pharmacien qui saura réserver au médecin sa place, le soutenir dans son action, donner à son client toute la confiance que le médecin mérite et dont il a besoin, aura, de son côté, rempli son devoir.

Telles sont, mes amis, les divagations d'un potard vieilli sous le harnois. Elles ne sont pas prétentieuses. Elles ne sont pas exagérées. Elles répondent, comme je vous le disais tout à l'heure, aux inspirations du bon sens.

Quant à les codifier, je laisse ce soin à d'autres esprits. Chacun en sa place et chacun à sa place, voilà tout le secret de l'harmonie rêvée. Il ne faut, pour la réaliser, qu'une éducation appropriée. Cette éducation sera, si vous le permettez et pour employer le même mot que vous, l'éducation des consciences. Il faut éclairer les consciences ténébreuses. Que les plus intelligents et les plus clairvoyants d'entre vous saisissent le flambeau et fassent jaillir la lumière. Le grand jour de la discussion illuminera, je l'espère, d'un éclat favorable, les ombres douloureuses qui s'agitent depuis trop longtemps parmi nous.

Et là-dessus, mes amis, j'allume ma vieille pipe que j'ai méthodiquement bourrée tout en parlant et dans la fumée de laquelle tous mes songes creux vont bientôt s'épanouir.

Mai 1909. UN PROVINCIAL.

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET C[ie]

FERDINAND ROQUES SUCC[R]

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en pondre, en tablettes de tontes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

MARQUE  DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. **Ferdinand ROQUES**, ph[ien] de 1[re] classe, 1895-1896.

Lettre à propos du projet de loi (Bussières) sur l'exercice de la pharmacie.

Monsieur le Directeur du Bulletin des Sciences pharmacologiques, *Paris.*

La lecture, dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, de la proposition de loi de M. Bussières, député, dont l'objet est de donner un statut légal à l'industrie des spécialités pharmaceutiques, montre une fois de plus combien il est regrettable que les diverses fractions de la communauté pharmaceutique persistent à rechercher isolément les moyens de l'arracher à l'anarchie juridique qui lui est propre.

Avec un zèle louable, et souvent éclairé, les différents groupes de la profession étudient, à leurs points de vue spéciaux, des projets de réglementation qu'ils croient, avec une bonne foi certaine, devoir convenir aux besoins présents, et même futurs, de la pharmacie française. Invariablement toutefois ils paraissent vouloir ignorer la situation de fait de tous les autres groupements congénères, leurs droits acquis, leurs besoins propres et les services que dans la mesure de leurs capacités diverses ils rendent au commerce français, à la thérapeutique et à la pharmacie elle-même.

Quoi qu'en pensent beaucoup d'entre nous, des frontières très mobiles et seulement idéales séparent les différents groupes d'intérêts en présence. Ceux-ci sont d'ailleurs beaucoup plus souvent solidaires qu'antagonistes et il ne saurait être impossible, avec un peu de largeur de vues et de sens rassis, de trouver une solution équitable au problème de législation professionnelle qui préoccupe depuis si longtemps le corps pharmaceutique français.

Il est bien évident d'ailleurs que si, contre toute vraisemblance, un groupe quelconque obtenait des deux Chambres, par force ou par surprise, le vote d'une loi non adéquate aux besoins généraux de toute la profession, cette loi serait frappée de caducité dans son essence même.

C'est dans cet esprit que m'apparaît s'imposer la constitution d'un Comité professionnel mixte — formé par des délégués des Ecoles de pharmacie et de toutes les Chambres syndicales et associations s'occupant exclusivement ou occasionnellement des questions pharmaceutiques, — ayant pour mission de rechercher les bases d'une entente commune en vue d'établir la législation qui doit remplacer celle de Germinal an 11.

Toute autre méthode de travail ne peut aboutir qu'à des résultats incertains, dangereux et précaires.

Georges Roché,
Docteur ès sciences,
Pharmacien, ancien interne des Hôpitaux de Paris,
Administrateur-délégué des Etablissements Poulenc frères.

A propos des pharmaciens des colonies.

Nous nous sommes, à différentes reprises, occupés de l'intéressante situation de nos confrères de l'armée coloniale, et encore une fois nous attirons l'attention sur ce corps déshérité.

Aux inconvénients mentionnés dans les *Extraits* du *Bulletin des Sciences pharmacologiques*[1] et du *Caducée*[2], inhérents à la situation particulièrement

1. *Bull. Sc. Pharm.*, n° 10, oct. 1907.
2. *Caducée* du 26 oct. 1907.

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

précaire faite aux pharmaciens coloniaux comparativement à celle des pharmaciens de l'armée métropolitaine et de la marine, vient s'en ajouter un autre de nature à blesser quelque peu la dignité de ces serviteurs trop oubliés.

Les pharmaciens des troupes coloniales sont actuellement affectés dans les hôpitaux militaires de la métropole en attendant leur tour de départ. Or, ils peuvent rencontrer là comme chefs des camarades du cadre métropolitain non seulement de même âge et de même promotion, mais d'âge moins élevé et appartenant à des promotions plus récentes; c'est ainsi, par exemple, qu'on peut en ce moment citer une promotion (celle du Val-de-Grâce 1902) dans laquelle les pharmaciens métropolitains sont promus au grade de major de 2e classe, tandis que leurs collègues coloniaux stationnent et stationneront longtemps encore dans le grade d'aide-major de la deuxième moitié de liste. Serait-ce à dire que les pharmaciens des troupes coloniales ont démérité? Bien au contraire, à notre avis.

Il ne faudrait pourtant pas oublier que ceux-ci remplissent aux colonies d'importantes fonctions. Ils sont chargés des analyses cliniques et chimiques, des expertises, de la délivrance des médicaments aux malades. Ils sont gestionnaires de vastes approvisionnements de médicaments, objets de pansements, etc., et de plus météorologistes, membres de diverses Commissions (d'hygiène, de réception des vivres); en un mot, ils sont placés à la tête de services de toute nécessité et encourent de grandes responsabilités. Parfois, c'est à un seul pharmacien qu'incombent ces charges multiples. Nous possédons sur ce sujet un dossier des plus intéressants concernant particulièrement l'Afrique occidentale et le Congo, sur lequel nous reviendrons sans doute quelque jour. Nous ne voudrions pas établir un dangereux parallèle entre les services rendus par les médecins des troupes coloniales et ceux rendus par nos confrères, mais pourquoi ne pas faire appliquer aux pharmaciens un régime identique?

Cette situation est cependant connue du ministre de la Guerre. Il est vraiment curieux de constater que partout, dans notre corps d'officiers, on compte le séjour aux colonies comme une cause d'avancement, et que pour les pharmaciens ce séjour semble influer en sens contraire.

Comparons, en effet, la situation des médecins à celle des pharmaciens des troupes coloniales. Ainsi, en passant sous silence le grade de principal de 1re classe, puisqu'il n'est représenté que par un seul pharmacien, nous constatons que la moyenne de l'âge pour le grade de :

Principal de 2e classe	est de	49 ans	pour les médecins;	de	52	pour les pharmaciens.
Major de 1re classe	—	42	—	—	48,4	—
Major de 2e classe	—	35,8	—	—	42	—
Aide-major de 1re cl.	—	29,5	—	—	34	—

Ce tableau[1], à lui seul, serait susceptible de démontrer l'urgence de la réorganisation du cadre des pharmaciens des troupes coloniales sur les bases d'une plus grande équité, équité à laquelle des voix très autorisées font vainement appel depuis 1907!!

Y aurait-il donc des résistances assez puissantes pour vaincre la bonne volonté évidente du ministre de la guerre? Nous ne voulons pas y croire, et nous espérons bien que le droit triomphera bientôt, si l'on ne veut pas voir

1. Tableau dressé d'après les effectifs réels du corps de santé, à la date du 28 avril 1909.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL
Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.

L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**
pour éviter la substitution de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA
doit porter les Signatures : Ch. Le Perdriel Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

le découragement s'emparer de ces modestes serviteurs dont le recrutement est depuis longtemps remarquable et qui ont rendu et rendent chaque jour les services les plus incontestés. Em. Perrot.

LA VIE PHARMACEUTIQUE

ASSOCIATION CORPORATIVE DES PHARMACIENS DE RÉSERVE ET DE TERRITORIALE

L'assemblée générale, suivie du banquet, a consacré le succès de cette jeune Société.

M. Langrand, président, remercie les confrères présents, retrace en quelques mots l'œuvre de l'A. C. P. R. T. et rend hommage à tous ceux qui, depuis sa création, lui ont apporté un concours aussi actif qu'efficace. Les résultats obtenus en un si court espace de temps sont le gage de ce que peut produire l'union de tous les pharmaciens de réserve et de territoriale sous le drapeau de l'A. C. P. R. T.; aussi espère-t-il que les confrères qui ne sont pas encore inscrits se feront un devoir d'apporter le conconrs de leur adhésion et de leur activité.

M. Henri Martin, secrétaire général, expose les travaux de la Société et termine en disant :

J'aurai terminé, mes chers camarades, lorsque je vous aurai prié une dernière fois de vous associer à l'expression de notre gratitude. Tous ces « merci » vous semblent, sans doute, monotones, mais comment ce mot ne monterait-il pas sans cesse à nos lèvres, puisque tout le monde est bon pour nous? Merci donc à l'*Association fédérative des médecins de réserve et d'armée territoriale*, notre sœur aînée, à la Presse médicale et pharmaceutique, et particulièrement au *Caducée*, qui nous donne tant de preuves de sa bienveillance. Merci à tous ceux qui nous accueillent et qui nous aident.

N'est-il pas réconfortant de voir ainsi notre jeune association grandir dans une atmosphère de sympathie générale? Nos rapports avec nos confrères de l'armée active sont empreints de la plus grande cordialité; le corps pharmaceutique nous sourit et nous encourage; les pouvoirs publics nous témoignent une amabilité qui constitue, en quelque sorte, la reconnaissance officielle de notre association. Je crois pouvoir dire, mes chers confrères, que nous sommes en bon chemin et qu'en deux ans nous avons donné des preuves d'une vitalité peu commune, sous l'impulsion de notre infatigable président.

M. Bertaut-Blancard, trésorier, donne l'exposé de la situation financière qui est très satisfaisante.

Ratification du choix des Délégués de l'A. C. P. R. T. dans les 14e, 18e et 19e Corps d'Armée. — Le Président met aux voix la nomination commedé légués de MM. Evesque, pour le 14e corps; Planès, pour le 18e; Gardetto, pour le 19e (province de Constantine).

MM. Evesque, Planès et Gardetto sont nommés à l'unanimité.



AVIS



"PYROLÉOL" ASEPTIQUE EDET

Adopté par le Ministère de la Marine

Suppression de la Douleur

Restitutio ad integrum

Le meilleur topique autoclavé, kérato-plastique

PLAIES ATONES
GERÇURES DES SEINS **BRULURES**

LABORATOIRE CH EDET, ALENÇON

Tous les principaux Droguistes et Commissionnaires de France.

FLACONS AUTOCLAVÉS	Petit 50 cc.	Quart 125 cc.	Demi 250 cc.	Grand 500 cc.
Vente aux prix marqués.	1 75	2 75	4 50	8 »

RÉGLEMENTATION U. R. — PRIME 20 °/₀

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques.*

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*) | **FLACONS AUTOCLAVÉS** 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 500 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

Renouvellement partiel du Conseil. — Le résultat du scrutin, dépouillé en séance, donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés. 159
Majorité absolue. 80

Ont obtenu : MM. LANGRAND, 157; BERTAUT-BLANCARD, 157; DESESQUELLE, 156; HOCBOCQ, 155; PAPILLAUD, 155. Ces confrères sont élus pour trois ans.

Obtiennent, en outre : MM. POUGNET, DECROS et DOUMERC, I.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PHARMACIENS DE FRANCE

Falsification des médicaments. — M. COLLARD : Au mois de novembre 1907, je signalais de nombreuses falsifications de farines de lin et de moutarde et j'invitais nos confrères à vérifier leurs produits. J'attirerai aujourd'hui leur attention sur la poudre de noix vomique, dont de nombreux échantillons ont été reconnus mélangés à diverses substances.

Tandis que dans le premier cas aucune excuse ne pouvait être invoquée par les acheteurs, les farines ayant été payées meilleur marché que les graines, il peut sembler que la faute du pharmacien n'existe pas dans la falsification de la poudre de noix vomique, produit préparé par très peu de maisons, même des plus importantes. On a pu lire récemment qu' « il suffisait d'exiger, des fournisseurs, des garanties de pureté et de dosage, écrites et formelles ». Ces garanties ne mettent nullement les pharmaciens à l'abri de poursuites.

BULLETIN DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DE LA SEINE

A la suite des dernières élections, le bureau et les commissions sont ainsi composés :

MM. DUFAU, président; BEAU, vice-président ; POSTEL, secrétaire général; LAURENCIN, secrétaire-adjoint.

Conseillers des circonscriptions pour trois ans : MM. LONGUET, DESNOIX, HERBAIN, BROUANT, CORDIER, BLANCHARD.

Membres du Comité disciplinaire : MM. BOUSQUET, LAFAY, RENARD, JABOIN.

Obligations imposées par le nouveau Codex. — Le 15 mai prochain, les pharmaciens français vont avoir à se conformer rigoureusement aux prescriptions du *Codex* de 1908. Aussi, le Conseil de la *Chambre syndicale de la Seine* a-t-il pensé qu'il serait utile d'appeler l'attention de nos confrères sur certains points particuliers de notre nouveau formulaire légal.

Sans vouloir en aucune façon commenter le *Codex*, le Conseil a simplement cherché à préciser quelques points dont l'inobservation pourrait, à un moment donné, attirer de graves ennuis à tous les pharmaciens.

D'une manière générale, le pharmacien doit exiger de son droguiste qu'il ne lui délivre que des produits portant la dénomination « *Du Codex* ». Ce sont ces produits seuls qui peuvent et doivent entrer dans la composition des médicaments destinés à la médecine humaine.

Certes, le pharmacien peut avoir chez lui d'autres produits; mais, dans ce cas, ceux-ci doivent être placés bien à part et avec des étiquettes ne laissant aucun doute sur leur destination.

Rien ne l'empêche, par exemple, d'avoir de l'eau oxygénée pour tous autres usages que la médecine humaine et ne répondant pas aux exigences

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succr (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arrt))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) || **DÉPOTS** { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

Mme Vve GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ *279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)*

SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boîte pour un traitement de 12 jours : **3** *fr.* **50**

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60**; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Produits réglementés — (Prime Lorette 25 o/o)

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges, Paris** (4e)

du *Codex*. Dans ce cas, le flacon doit porter une étiquette avec, par exemple, la mention « *Eau oxygénée industrielle* ».

Il en serait de même pour de l'iodure de potassium à moins de 98 °/₀ destiné à des usages photographiques, etc., etc.

BULLETIN DU SYNDICAT DES PHARMACIENS DU NORD DE LA FRANCE

Promesse de clientèle d'assurance... en échange d'une assurance. — Un confrère signale les agissements d'un courtier d'assurance qui parcourt la région et promet aux pharmaciens, moyennant la signature d'un contrat d'assurance-maladie, la fourniture exclusive de médicaments à tous les assurés pour maladie de la section qu'il vient de créer. Or, très souvent, cette section ne comprend que deux assurés : le pharmacien et le médecin qui, lui aussi, s'est laissé prendre au piège, et le pharmacien doit payer une importante prime pendant de nombreuses années, sans jamais avoir les clients promis.

Le Bureau engage les confrères ayant signé un tel contrat, et ils sont nombreux dans la région, à se grouper et en écrivant à M. Bury, pharmacien, rue Saint-Sauveur, à Lille, qui centralisera les plaintes.

Assurances contre les accidents. — Du *Journal des Valeurs industrielles et d'assurances :* La hausse générale est à enregistrer dans ce compartiment. Les bons résultats industriels que nous annoncions dans nos précédents numéros ont confirmés par l'annonce d'une augmentation de dividende pour plusieurs Compagnies.

La *Préservatrice* est en progrès aux environs de 3.250 francs.

Le *Soleil* s'avance à 540 francs et la *Générale* à 100 francs.

Le *Secours*, qui augmente son dividende de 1 fr., est recherché à 175 francs.

L'*Urbaine-Seine*, qui porte son dividende de 28 à 32 fr., est demandée à 650 francs contre 570 francs au début de l'an dernier. Cette action, avec celles de l'*Abeille* et de la *Providence*, ont été tout particulièrement conseillées par nous, et nos clients réalisent sur ces trois titres de très gros bénéfices, s'ils ont suivi nos conseils ; la marge de hausse est encore considérable.

L'*Abeille* augmente son dividende de 2 fr. 50 et s'avance à 780 francs contre 720 francs il y a quelques mois.

La *Providence* porte son dividende de 25 à 30 fr. et ne se négocierait pas à moins de 810 à 820 francs. Ce titre cotait 700 francs au début de l'an dernier.

La *Prévoyance* se tient à 2.500 francs.

Le *Patrimoine* a de nombreuses demandes, qui ne peuvent être servies, aux environs de 100 francs.

Et nous qui pensions que la loi sur les Accidents du Travail était appelée à ruiner les patrons et les Compagnies d'assurances !!!

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PHARMACIENS DU SUD-OUEST ET DU CENTRE

Réglementation de l'annonce-réclame. — M. Gourdou, président de la Fédération des sociétés du Midi, propose la réglementation suivante :

« Article premier. — L'annonce-réclame médico-pharmaceutique, bien que constituée par un droit privatif, étant en fait l'agent de propagande du

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** : Ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** : Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA
Médicament Aliment.

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.



remède secret, par conséquent prohibé, et, de plus, un moyen de concurrence illicite, puisqu'elle détourne ou tente de détourner des clients, en même temps que l'exercice d'un art dont le monopole est exclusif, ne sera licite qu'aux conditions ci-après :

Elle ne devra se borner qu'à vulgariser un produit spécialisé dont la marque aura été déposée et la vente autorisée d'après les prescriptions de la loi en vigueur ; elle contiendra simplement l'indication d'origine, la forme, le nom et la dose de ses composants, ainsi que son prix.

Toutes autres indications d'un caractère anatomique, physiologique, pathologique et de latéralité d'action, fixant ainsi des physionomies médicamenteuses spécialement appropriées à l'ensemble de certains symptômes de maladie, en seront formellement exclues. »

« ART. 2. — La publicité de cette annonce par la voie du journal sera limitée, au choix de l'annonceur, à un par département. »

« ART. 3. — Application de l'article 317 du Code pénal sera faite contre l'auteur de toute annonce ayant un caractère de criminalité et paraissant d'ordinaire à la dernière page de tous les quotidiens sous la rubrique « Retards » ou autres analogues. »

« ART. 4. — Elle sera soumise aux même droits d'impôt que ceux précédemment établis par l'amendement GEORGES GIRARD, session extraordinaire de 1906, sur les affiches, placards, tableaux, enseignes lumineuses. »

« ART. 5. — Aucune attestation pour capter la confiance du malade ne sera publiée, sans que son authenticité ait été préalablement vérifiée. Des poursuites pour faux et usage de faux seront exercées dans le cas où on les reconnaîtrait apocryphes. »

« ART. 6. — Pénalités à établir par le gouvernement. »

A propos du projet de loi de M. Bussières. — M. BOUTES : Une nouvelle tranche de loi paraît à l'horizon. Elle a pour père — putatif — M. BUSSIÈRES, député — qui nous est inconnu.

C'est la suite de celle sur les Fraudes, grâce à laquelle, je le rappelle, MM. les Fabricants de Réclames et de produits médicamenteux ont pu légalement se constituer en syndicat[1].

Ce n'est pas tout. Il y aura bientôt une tranche nouvelle. Elle pourra surgir d'un projet de Réforme de la Loi sur les Brevets d'invention. L'exposé des motifs et le texte comparés sont suggestifs. Lisez-les. Ce projet de Réforme est de M. JEAN CRUPPI, ministre du Commerce, et est annexé au procès-verbal de la Chambre du 14 janvier dernier. M. HENRI MARTIN, qui a publié récemment (dans des journaux que ne peuvent plus lire les prolétaires de la Pharmacie) une étude sur les Brevets d'invention et les découvertes pharmaceutiques, pourrait se livrer à une petite enquête pour savoir si MM. ASTIER et C[ie] rêvent d'ajouter audit projet une toute petite disposition, qui leur permettrait de faire breveter leurs petits « tours de main ». Nous saurions s'il y a anguille sous roche. Je demanderais, en ce cas, qu'elle ne soit pas étouffée,.... comme l'autre.

[1] *Syndicat Général* de la *Réglementation* des Produits pharmaceutiques ou hygiéniques SPÉCIALISÉS par des Marques de Fabrique. *Bulletin* d'octobre 1908, page 340.

RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Frs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES



CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DES BASSES-PYRÉNÉES

Le bureau de la Chambre syndicale est ainsi constitué : MM. A. Cazaux (Pau), président; Soupre (Bayonne), vice-président; L.-A. Mennechet (Pau), secrétaire; Costedoat (Pau), trésorier; Brunet, rue des Basques (Bayonne), conseiller.

BULLETIN DU SUD-EST

De M. Fortuné :

Thérapeutique burlesque. — Jadis, chez nous, on découvrait le chlore, le chloroforme. J'ai signalé la récente découverte de la pornographique *érexine!* Voici une ordonnance médicale prescrivant *une boîte d'anusol*. Cette « huile d'anus » consiste en suppositoires que l'inventeur accompagne d'un ticket... pour que ça entre mieux.

Braves gens! Savants confrères!! Les inventeurs modernes veulent adoucir nos misères par l'anusol et l'érexine...

J'ai tenu à avoir quelques renseignements scientifiques sur le nouvel engin de pénétration pacifique. Grâce au large pourboire de seize sous que laisse la vente d'une boîte de 4 francs, j'ai fait venir *le Bulletin de Pharmacie de Bruxelles* (décembre 1908), qui publie ce qui suit :

Suppositoires d'Anusol

Décidément la firme Gœldecke et Compagnie, de Leipzig, passera à la postérité. Cette firme, qui prépare le pyrénol, l'églatol, l'arhovine, etc., produits du célèbre docteur Horowitz, de Berlin, a introduit dans le commerce les suppositoires d'*Anusol*, remède souverain contre les hémorroïdes.

L'étiquette de cette spécialité mentionne la composition suivante :

Bismuth iode-résorcinsulfon (anusol), 7 gr. 50; zinc oxyde pur, 6 grammes; baume du Pérou, 1 gr. 50; beurre de cacao, 19 grammes; onguent de cire, 2 gr. 50 pour 12 suppositoires.

Actuellement les quantités ne sont plus indiquées.

Le Dr J.-F. Suyver, d'Amsterdam, a soumis les suppositoires d'anusol à l'analyse.

Avant de procéder à cet examen, il avait demandé à la firme Gœldecke et Compagnie de lui envoyer de l'anusol pur. Elle lui fit savoir qu'elle ne pourrait répondre à son désir. Et pour cause!

L'auteur procéda donc à une analyse très détaillée et trouva comme produits non mentionnés sur l'étiquette de minimes quantités de chlore, de nitrate, de calcium, de fer, de manganèse, ainsi qu'une quantité assez notable de sulfure. Ce sulfure doit s'y trouver à l'état de sulfure de zinc.

Le Dr J.-F. Suyver a pu constater la présence de baume du Pérou, d'oxyde de zinc, de bismuth, de traces de résorcine *libre*. Le bismuth s'y trouve très probablement sous forme de composé organique dont la nature n'a pu être déterminée à cause du manque de matière.

Les quantités relatives de bismuth et de zinc sont variables et l'oxyde de zinc n'est pas en poudre fine : les suppositoires sont donc faits avec peu de soin.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut

Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs

Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS

pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.

SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE

de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis

VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE

Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et Co.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE

CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE

DE FRANCE

TRANSMISSION

DES

OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN

21, rue Gay-Lussac, 21

PARIS

TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS

Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL

GROS *10, rue Barbette, 10 — PARIS* DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Mais la constatation la plus importante est l'*absence complète d'iode et d'acide sulfoné.*

L'auteur en conclut naturellement qu'il n'y a pas d'iode-résorcine-sulfate de bismuth, c'est-à-dire que les *suppositoires d'anusol ne renferment pas d'anusol.*

Et dire qu'il y a des médecins qui les prescrivent tout comme ils prescrivent le Puro ! SCAMELHOUT.

Nous insérerions très volontiers la défense, sur le terrain scientifique, de l'hilarant anusol ! H. FORTUNÉ.

SYNDICAT DES PHARMACIENS DU TARN

A la suite des élections du 12 avril, le Bureau reste ainsi constitué :
MM. BALDY, président; ENJALBERT, vice-président; PUECH, trésorier; BERDAULON et ASSIÉ, secrétaires; BLANC, GACHES, BOURNAZEAU, BALZAME, conseillers.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — *Chevaliers du Mérite agricole* : MM. DECOUVELAERE, à Beuvry (Pas-de-Calais); HALLÉ, à Enghien-les-Bains; VERGELOT, à Paris.

Officiers d'Académie : MM. CREUSET, à Rennes; GAGNÈRES, à Clermont-Ferrand; LAURIN, à Paris.

Témoignage officiel de satisfaction du Ministre de la Marine : M. GUEGUEN, pharmacien principal, pour son étude sur le Yoghourd, et son emploi à bord et dans les hôpitaux de la Marine.

Médaille d'honneur des épidémies : M. COULON, interne en pharmacie à l'hôpital des Enfants-Malades.

Décret autorisant les sages-femmes à prescrire des collyres au nitrate d'argent. — Les pharmaciens sont autorisés à délivrer pour l'usage de la médecine, sur prescription émanant d'une sage-femme pourvue d'un diplôme, une solution d'azotate d'argent au cinquantième, préparée d'après la formule suivante :

Azotate d'argent cristallisé.	10 centigr.
Eau distillée.	5 gr.

Cette solution devra être contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri, sur lequel, en outre de l'étiquette rouge réglementaire, sera apposée une autre étiquette portant la suscription suivante :

SOLUTION PRÉVENTIVE (Az. d'argent à 1/50e) contre l'ophtalmie des nouveau-nés. Une goutte dans chaque œil, aussitôt après la naissance.

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS

Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques

ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

Concours de l'Internat des Hôpitaux de Paris (suite). — TROISIÈME ÉPREUVE (Oral) :

1[re] Séance. *Questions* : Préparation de l'ergot de seigle. Sous azotates de bismuth.

2[e] Séance. *Questions* : Pommade mercurielle. Chloroforme.

3[e] Séance. *Questions* : Sirops de sucs de fruits. Glycérine.

4[e] Séance. *Questions* : Les Emulsions. Les Carbonates de soude.

5[e] Séance. *Questions* : Chlorures de mercure. Huile de ricin.

6[e] Séance. *Questions* : Préparations à base de cantharides. Recherche et dosage du glucose dans les urines.

7[e] Séance. *Questions* : Vaseline. Axonge. Ammoniaque et sels ammoniacaux.

8[e] Séance. *Questions* : Savons médicinaux. Oxydes de fer.

Lauréats du Concours Lefranc (Prix décernés par la Pharmacie Centrale de France). — *Prix de* 200 *francs* : M. CHRISTIAENS, pharmacien, à Reims, pour son mémoire : « Le Champagne, roi des vins. »

Prix de 100 *francs* : MM. le D[r] LABORDE, pharmacien en chef des Hospices de Toulouse; DEJEAN, pharmacien, à Boulogne-sur-Gesse; SCHMIDT, pharmacien, à Paris.

Médaille de Bronze : M. ABEL AGUILAR, pharmacien, à Alger.

Mention : M. SICARD, pharmacien, à Lavaur (Tarn).

Nécrologie Pharmaceutique du mois. — MM. FERRAND, GIRARDOT, ESCANDE, à Paris; BALVAY, de Boulogne-sur-Seine; DEGUICHEM, à la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire); ESTRAGNAT, de Tunis; PLISSONNIER, de Monte-Carlo.

Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. — CONCOURS D'AGRÉGATION (*section d'Histoire naturelle et Pharmacie*). — Le concours s'est ouvert le lundi 3 mai. Candidats : MM. HÉRISSEY et JAVILLIER.

1[re] *épreuve*. — Epreuve écrite de pharmacie : *Les incompatibilités pharmaceutiques.*

2[e] *épreuve*. — Leçons après vingt-quatre heures de préparation : M. HÉRISSEY : *Migration de l'Azote dans la nature*; M. JAVILLIER : *Du rôle de l'eau chez les végétaux.*

3[e] *épreuve*. — Leçon après trois heures de préparation : M. HÉRISSEY : *Les extraits aqueux*; M. JAVILLIER : *Les sérums thérapeutiques.*

4[e] *épreuve*. — Thèses : M. HÉRISSEY : *Altération et conservation des médicaments chimiques et galéniques*; M. JAVILLIER : *Des Ferments protéolytiques et des produits pharmaceutiques qui dérivent de leur action.*

École de médecine de Limoges. — M. le D[r] GARRAUD, suppléant des chaires de pharmacie et matière médicale, est nommé professeur de chimie et toxicologie, en remplacement de M. PEYRUSSON.

École de médecine de Nantes. — M. COL, docteur ès sciences naturelles, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est nommé professeur de matière médicale, en remplacement de M. MÉNIER.

École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris. — Un concours s'ouvrira le 10 novembre 1909, devant l'Ecole supérieure de phar-

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . *(Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.)*	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaiacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.) . . . . . . à 0,0[illegible] Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

macie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Un concours s'ouvrira le 15 novembre 1909, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour un emploi de suppléant de chimie (enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles) à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux. — Un concours s'ouvrira le 8 novembre 1909, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges. — Un concours s'ouvrira le 20 octobre 1909, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges, pour l'emploi de chef des travaux de physique et de chimie à ladite Ecole.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

BIBLIOGRAPHIE

Conte d'un fileur de verre, par G. Toraude. — Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. (Librairie Félix Juven, 13, rue de l'Odéon, Paris.) — Notre ami Toraude, homme de lettres, poète, romancier et pharmacien quand même, résout le difficile problème de gérer consciencieusement son officine, de s'occuper activement des intérêts professionnels, puisqu'il est président du Syndicat d'Asnières, et d'écrire des œuvres charmantes, que nous avons eu la bonne fortune de pouvoir donner quelquefois en primeur à nos lecteurs.

Le bagage littéraire de notre érudit confrère est déjà important ; nous connaissons tous son *Etude scientifique, anecdotique et critique des Cadets*, publiée en 1902, et celle de *Demarhy et ses œuvres*, parue en 1902 et complétée en 1906. En 1903, il nous donnait: *Le voyage autour de mon berceau*, et l'année suivante des poèmes mis en musique par F. Chassaigne sous le titre : *Chansons que tout cela.* Aujourd'hui, c'est un Toraude d'une autre manière qui nous apparaît dans le *Conte d'un fileur de verre.*

Ici, plus rien de scientifique, le pharmacien disparaît pour faire place au romancier, qui, avec une simplicité et un charme exquis, avec une émotion sincère qu'il nous communique de suite, nous dit la vie d'un artiste, dont la qualité principale est la bonté. Et c'est l'histoire touchante de cet homme qui supporte stoïquement les déboires que la bonté attire toujours à ceux qui possèdent cette vertu dans ce monde où : « L'homme est un loup pour l'homme », comme l'a dit Plaute.

Le *Conte d'un fileur de verre* a obtenu un légitime succès dans le monde

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

336. — Microscope excellent d'occasion pour recherches histologiques, botaniques et bactériologiques. Faire offres à M. Candau, pharmacien et chirurgien-dentiste, 13, place de la République, Orléans.

337. — On achèterait grande pharmacie commerciale ou autre, laissant de 20 à 30.000 francs de bénéfices nets. Capitaux A. C. D. Bureau du journal.

339. — Pharmacien, établi 15 ans, Paris. Références. Accepterait situation modeste dans spécialité ou industrie pharmaceutique.

340. — On demande à acheter; des vases et vieux pots de pharmacie. S'adresser, à M. Hodecent, pharmacien à Montmirail (Sarthe).

341. — M. Dupray, pharmacien, 26, avenue de Tourville, Paris, achèterait : vases, mortiers, pots de pharmacie en étain ou faïence ancienne, ainsi que curiosités de pharmacie ou de médecine.

346. — On demande à acheter : Saccharimètre-potarimètre à pénombre, étuves, alambic, etc. Inutile faire offres si pas en excellent état. Laboratoire A. Duval, 1, rue des Plantes, Bicêtre (Seine).

347. — Centre de la France. Petite localité agréable, pharmacie bien achalandée en voie de prospérité. Population doublera d'ici peu. Fournisseur mines et P. L. M. Beau logement et grandes dépendances. Excellente affaire d'avenir à saisir de suite. Prix selon comptant. Raisons de famille. Très sérieux.

348. — Pharmacien, au centre de la ville, en face le marché, demande dépôt de spécialités, eaux minérales et accessoires de pharmacie. (Ecrire au numéro de l'annonce.)

349. — Banlieue immédiate. Affaire en pleine prospérité. Installation irréprochable comme pharmacie, comme logement. Maison seule. Jardinet. Recettes : 40.000. Bénéfices nets : 14.000. Prix : 45.000. Comptant : 15.000. Faculté de séjour. Achats : 18.000.

350. — A Paris, centre, bon quartier. Affaire bien connue ayant périclité par suite de maladie. Grand et superbe logement: angle. Recettes (1908) : 35.000. Bénéfices (1908) : 8.700.

A fait antérieurement en moyenne 40 à 45.000 avec 12.000 de bénéfices. Pourrait être relevée facilement.

351. — Dans la Somme, petite ville avec forte agglomération. Pharmacie bien installée dans maison entière. Recettes : 28 à 30.000. Bénéfices nets : 11.000. Prix : 30.000, moitié comptant.

Le titulaire reprend plus important.

352. — Dans une belle sous-préfecture de la Côte-d'Or, pharmacie d'ordonnances et d'analyses. Affaire tout à fait scientifique. Installation d'angle au centre de la ville. Recettes : 20.000. Bénéfices nets : 8.000.

On traiterait avec 8.000 comptant et facilités pour le surplus.

353. — Dans belle sous-préfecture au Nord de Paris. Pharmacie luxueusement installée dans maison très confortable, réalisant 50.000 de recettes (moyenne de cinq années) et laissant 18.000 de bénéfices.

354. — Pour cause de maladie. Pharmacie à céder dans ville de l'Ouest, deux heures de Paris. Pharmacie d'angle située sur place principale de la ville. Appartement très agréable. Recettes : 20.000. Bénéfices : 9.000. Achats : 9.000. Prix : 24.000 à débattre suivant comptant.

355. — A deux heures et demie de Paris, dans grande ville de l'Ouest. Pharmacie d'angle très bien située. Appartement très confortable. Recettes : 20 000, laissant 8.000 de bénéfices. Achats : 11.000.

356. — Dans la banlieue parisienne. Pharmacie à céder dans des conditions avantageuses. Recettes : 29.000. Appartement très confortable. Bénéfices : 9.000. Affaire en progression.

357. — Pharmacien militaire ayant demandé à être mis prématurément à la retraite, désire une place de pharmacien en chef dans un hospice, ou de Directeur d'un laboratoire municipal dans un petit centre. Accepterait de diriger une exploitation agricole ou industrielle. Bonnes références.

littéraire qui ignore que l'auteur est pharmacien! Il plaira sûrement aussi à ceux qui, comme TORAUDE, vivent dans l'horizon borné des bocaux, une vie de sage résigné, mais dont l'esprit plus libre, court parfois vagabonder au delà des nuages bleus du rêve.

Lisez ce conte, chers confrères, il vous consolera et vous vengera de bien des déboires; vous y verrez dépeints de main de maître des arrivistes, et les humbles échelons dédaignés ensuite par les arrivés! C'est un bon et beau roman qui vous donne envie d'être toujours parmi ceux auxquels TORAUDE l'adresse dans sa dédicace :

« Aux naïfs dont je suis, ce « roman naïf » est dédié! — »

H. H.

FORMULAIRE

Pâte pectorale balsamique.

Fleurs pectorales	75 gr.
Gomme arabique	400 gr.
Teinture de Tolu	5 gr.
Sucre	325 gr.
Phosphate de codéine	1 gr.
Eau	Q. S.

Faire infuser les fleurs pectorales dans l'eau. Dissoudre dans l'infusé le phosphate de codéine et faire une pâte avec les autres substances.

(*Form. nat. belge de prép. pharm.*)

Pilules de Rufus.

Aloès	30 gr.
Myrte	20 gr.
Safran	10 gr.
Poudre de guimauve	40 gr.
Sirop	Q. S.

Pour faire 500 pilules.

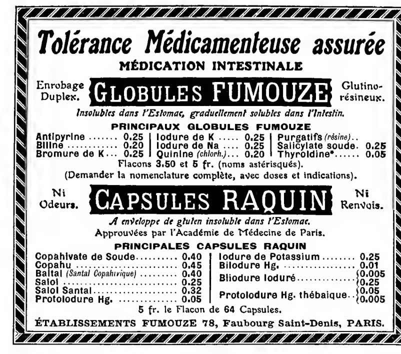
(*Form. nat. belge de prép. pharm.*)

Solution de Donovan.

Iodure d'arsenic pur pulv	1 gr.
Iodure mercurique pulv	1 gr.
Eau	98 cm³.

Dissolvez. Liquide jaune, paille limpide.

(*Form. nat. belge de prép. pharm.*)





SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



Exiger le Flacon d'origine,
la Signature *et* l'Étiquette verte



COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

A. Müntz et H. Gaudechon : **Sur la diffusion des engrais salins dans la terre** (1.2.09 ; **148**, 253). — Quand on répand un engrais sur la terre, il ne se diffuse qu'avec une extrême lenteur et il peut coexister dans le sol, pendant un long temps, des zones de composition différente que les façons culturales finissent par unifier.

O. Boudouard : **Action de l'air et des agents oxydants sur les charbons** (1.2.09 ; **148**, 284). — Les houilles oxydées à 100° par simple action de l'air perdent leur pouvoir cokéfiant, en même temps qu'il se produit de l'acide humique.

Vermorel et Dantony : **De l'emploi de l'arséniate ferreux contre les insectes parasites des plantes** (1.2.09; **148**, 302). — Une bouillie à 100-200 gr. d'arséniate ferreux par hectolitre tue parfaitement les insectes sans nuire aux plantes. Cet insecticide paraît donc pouvoir rendre service aux agriculteurs.

A. Barillé : **Rôle dans la nature de la dissociation des carbono-phosphates** (8.2.09; **148**, 344).

Brocq-Rousseu et Edmond Gain : **Sur la présence de l'amylase dans les vieilles graines** (8.2.09; **148**, 359). — Dans les grains de blé âgés d'environ 50 ans on trouve encore des diastases (dextrinase et amylase), capables de transformer l'amidon en sucre.

J. Courmont et T. Nogier : **Sur la stérilisation de l'eau potable au moyen de la lampe en quartz à vapeurs de mercure** (22.2.09; **148**, 523). — En une à deux minutes, de l'eau entourant la lampe sur une épaisseur de 0m,30 a été stérilisée complètement.

Dans la séance suivante, M. A. Billon-Daguerre a demandé l'ouverture d'un pli cacheté indiquant la stérilisation du lait. Voir encore la note suivante :

V. Henri et G. Stodel : **Stérilisation du lait par les rayons ultraviolets** (1.3.09; **148**, 582). — Un grand nombre d'expériences ont montré d'une façon absolument certaine que l'on obtient une stérilisation complète par l'action directe des rayons ultra-violets sans avoir une notable élévation de température, et d'éviter ainsi les effets redoutés de la stérilisation par la chaleur. Les lampes employées étaient de 1.500 et 2.000 bougies.

A. Müntz et E. Lainé : **Le rôle des fosses septiques dans l'épuration biologique de l'eau d'égout** (8.3.09 ; **148**, 597). — Le rôle utile des fosses septiques précédant l'oxydation sur le lit de tourbe, s'est borné à la décantation des matériaux en suspension. M. D.

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES
PARIS

2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904

EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS
STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE

CONCESSIONNAIRES
DES
PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C. L.
SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Linossier : **Sur l'emploi des composés arsenicaux, en agriculture, considéré au point de vue de l'hygiène publique** (12.1.09; LXI, 61).

A. Gautier, J. Lucas-Championnière, Hanriot, P. Cazeneuve : même sujet (19.1.09; LXI, 09).

Weiss, Linossier, P. Cazeneuve, Gautier, Railliet, Moureu : même sujet (26.1.09; LXI, 140).

Moureu, Pouchet, Hanriot. Weiss, Laveran, A. Gautier, Gariel, Railliet Pinard, Cazeneuve, Roux, Bucquoy : même sujet (2.2.09; LXI, 177).

L.-E. Bertrand : **La fièvre typhoïde à Toulon dans les milieux maritime et militaire : Etiologie et prophylaxie** (12.1.09 ; LXI, 68).

Chantemesse : **Coagulation et décoagulation du sang dans les veines. Prophylaxie de la thrombose et de l'embolie** (12.1.09; LXI, 87).

Ch. Monod : **De quelques nouveaux documents relatifs au traitement de la tuberculose par le sérum de** Marmoreck (19.1.09; LXI, 116). — Un premier point semble hors de doute, à savoir que ce sérum a une action certaine sur les sujets atteints de tuberculose; employé dans de bonnes conditions il peut avoir une action réellement efficace : bien-être éprouvé par les malades, augmentation du poids, diminution de l'expectoration et de la toux, chute de la fièvre, disparition des bacilles dans les crachats, — et pour les tuberculoses chirurgicales, fermeture des fistules, rétrocession des tuméfactions ganglionnaires ou des parties molles, modification d'aspect des plaies, etc. Ces phénomènes favorables peuvent aller jusqu'à constituer, dans certains cas, surtout dans ceux de date récente, une guérison complète.

Armaingaud : **Sur la mortalité par la tuberculose** (2.2.09; LXI, 195).

A. Chantemesse et F. Borel : **Un procédé pratique et économique de sulfuration des navires** (2.2.09; LXI, 197). — Ce procédé consiste dans l'emploi d'un *sulfurateur* que les auteurs ont imaginé.

Rapport de M. Kermorgant sur un mémoire du Dr R. Römer (de Médan) intitulé : **La médecine des Bataks** (9.2.09; LXI, 209).

Lancereaux : **Le traitement des néphrites épithéliales par la teinture de cantharides** (16.2.09; LXI, 228). — L'auteur rappelle sa première communication sur ce sujet (1892, t. XXVII, p. 547 et 561), dans laquelle il relata les bons effets que lui avait procurés l'emploi de la teinture de cantharides dans le traitement des néphrites épithéliales rebelles à l'administration des diurétiques. Il apporte cette fois de nouvelles observations qui démontrent l'efficacité remarquable de la cantharide dans les affections des reins, plus spécialement localisées aux épithéliums canaliculaires, dans les cas où l'anurie provient surtout de l'obstruction des canalicules urinifères. Par conséquent, conclut l'auteur, en présence de ces affections il ne suffit pas de connaître la proportion d'albumine éliminée dans les vingt-quatre heures et de chercher à la diminuer. Il faut encore tenir compte de la densité, de la coloration, de la quantité des urines, de la présence ou de l'absence des cylindres et de cellules épithéliales, etc., il faut, en un mot, demander à l'analyse histologique les indications thérapeutiques.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR

Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX

Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[IE]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40

Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).

Phosphatine Falières, Aliment des enfants.

Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du D[r] L. SOULIGOUX.

Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***

Produits du D[r] Déclat, à l'acide phénique pur.

Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).

Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat)

Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

Rapport de M. François Franck sur un travail de M. A. Castex intitulé : **Méthodes actuelles de phonation et d'audition à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris** (23.2.09 ; LXI, 239).

Rapport de M. François Franck sur un travail de MM. Tuffier et Mauté, intitulé : **Indice de réfraction du sérum sanguin dans les affections chirurgicales** (23.2.09; LXI, 241). — Les expérimentateurs ont employé le réfractomètre de Zeiss. Leurs recherches leur ont montré que l'indice de réfraction est ordinairement abaissé dans les affections bilatérales des reins; ainsi que dans toutes les affections chirurgicales, qu'il s'agisse de cancer confirmé, de suppuration ou de traumatisme. Cette constatation, qui n'a pas d'importance au point de vue séméiologique, prend une véritable valeur au point de vue du pronostic. En effet, le sérum sanguin conservant avec ténacité sa proportion d'albumine, il faut, pour qu'il soit modifié à cet égard, qu'un trouble profond soit survenu dans l'état général. De leurs examens, MM. Tuffier et Mauté tirent les conclusions suivantes :

1° Chez les malades qui n'ont pas d'œdème et dont l'indice de réfraction du sérum est au-dessous de la normale, on ne doit pratiquer que les opérations ayant un caractère de nécessité absolue et autant que possible éviter l'anesthésie générale;

2° L'indice de réfraction s'abaisse légèrement dans les jours qui suivent l'opération pour se relever ensuite;

3° Cet indice peut être élevé dans les états cachectiques quand il y a déshydratation des tissus de l'organisme résultant de vomissements, diarrhée, etc.

L. Landouzy et L. Lortat-Jacob : **Histoire d'un myopathique atrophique (du type scapulo-huméral) suivi pendant près de trente ans** (23.2.09; LXI, 243).

Chantemesse et F. Borel : **Le chemin de fer du Hedjaz au point de vue sanitaire international** (2.3.09; LXI, 271).

F. Raymond : **Atrophie héréditaire de la papille** (2.3.09; LXI, 277).

A. Netter : **Existence d'une épidémie de méningite cérébro-spinale à Paris et dans la banlieue. Efficacité d'un sérum antiméningococcique** (9.3.09; LXI, 300). — On sait aujourd'hui que la contagion de la méningite cérébro-spinale se fait surtout par l'intermédiaire du mucus nasal et pharyngé où l'on a retrouvé des diplocoques de Weichselbaum. On ne les voit pas seulement au cours de la maladie, mais aussi pendant la convalescence et même après la fin de cette dernière. On les trouve encore chez les sujets sains qui ont entouré les malades.

Le sérum antiméningococcique a été presque simultanément employé en Allemagne et en Amérique depuis 1905. Préparé par Flexner à New-York, Kolle et Wassermann, Jochmann, Ruppel en Allemagne, Dopter en France, ce sérum s'obtient par l'inoculation dans les veines du cheval à doses progressivement croissantes de cultures mortes d'abord, vivantes ensuite, de diplocoques de Weichselbaum. L'action immunisante et curative de ce sérum s'est montrée très efficace chez les animaux d'expérience et sa grande valeur thérapeutique n'a pas tardé à être contrôlée sur les malades. On injecte le sérum dans la cavité rachidienne à des doses assez fortes (20 à 30 cm^3 chez les enfants, 30 à 45 chez les adultes); il est nécessaire de répéter les injections plusieurs jours consécutifs, quels que soient les effets constatés. Il faut employer la voie intrarachidienne et retenir au préalable une quantité suffisante de liquide par ponction lombaire.

E. Desesquelle.

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. **11** fr. **50**

Lemoine et Gérard. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. **6 25**

Bouchardat. — **Formulaire magistral.** 1909. **3 50**

Bocquillon-Limousin. — **Médicaments nouveaux pour 1909** **2 75**

Le Corps humain, image en couleurs de 0m45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes **1 50**

Chinon. — **Médicaments nouveaux.** 1909. **3** fr. **50**

Philippe. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** **5 50**

Cerbelaud-Bayard. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . **11 fr.**

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . **1 50**

Gillet. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . **2 75**

Roué. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition **2 50**

Hinard. — **Analyse des laits et produits lactés** **2 25**

Guiard et Grimbert. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique**, 2e éd 1908 . . . . **13 50**

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes **0 30**

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons **0 30**

Bourrey et Marquet. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. **18** fr.

Peyrègne. — **Formules fondamentales de la Chimie organique**. . . . . **1** fr.

Peyrègne. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . **1 50**

Yvon et Michel. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . **8** fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

ÉNÉSOL

(*Salicylarsinate de Mercure*)

AVANTAGES DE L'ÉNÉSOL

1° **Toxicité excessivement faible;**

2° **L'ÉNÉSOL n'est pas douloureux en injections;**

3° **L'activité thérapeutique de l'ÉNÉSOL est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels injectables.**

L'ÉNÉSOL est délivré en **AMPOULES** *de 2 cm³ dosées à 3 cgr. par cm³ (6 cgr. par ampoule).* — La boite de 10 Ampoules, **4** fr.

SOLUROL

(*Acide thyminique pur*)

ÉLIMINATEUR PHYSIOLOGIQUE DE L'ACIDE URIQUE

Le **SOLUROL** est indiqué dans la **Goutte aiguë** et **chronique**, dans la **Lithiase rénale** et les manifestations de l'**Arthritisme.** Il augmente l'excrétion de l'acide urique et diminue l'intensité de la douleur et des crises. On doit surtout l'employer dans les périodes intercalaires.

0 gr. 75 de **SOLUROL** *par jour sous forme de* **COMPRIMÉS au SOLUROL** *dosés à 0 gr. 25.*

LABORATOIRES CLIN, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 26 mars 1909.

M. Justin Müller parle de l'absorption comparative du charbon de sang et des fibres textiles, de la laine en particulier.

M. Nicolardot montre qu'on peut expliquer l'attaque, par le chlorure de soufre, de certains métaux et métalloïdes par la formation préalable d'un sulfure. Quoique la chaleur de formation des chlorures soit supérieure à celle des sulfures, c'est pourtant, dans tous les cas étudiés (fer, mercure, cuivre, argent, etc.), un sulfure qui se forme d'abord. Ce sulfure est attaqué ensuite par le chlorure de soufre non décomposé avec formation de chlorures. Le chlorure le moins chloré prédomine dans le mélange final.

M. Copaux, après avoir terminé ses recherches sur les borotungstates, s'est aperçu que ces corps sont intermédiaires entre les silico- et les métatungstates.

Il propose donc de considérer les métatungstates eux-mêmes comme des tungstates complexes, comme des *hydrotungstates*, et de leur attribuer la formule $[3H^2O,24TuO^3]\ 6M^2O + aq$, plus conforme à leur constitution que la formule $(4TuO^3)\ M^2O + aq$, admise jusqu'à présent.

Il montre que les métatungstates ont, en effet, les mêmes propriétés générales que les boro, les silico et les phosphotungstates, et surtout que l'acide métatungstique et ses sels de K et de Ba sont isomorphes avec les composés boro ou silicotungstiques correspondants.

M. Auger a étudié les composés stanniques halogénés du type SnX^aY^{4-a} et spécialement les trois iodobromures $SnBr^3I$, $SnBr^2I^2$ et $SnBrI^3$. Il résulte de ses recherches que, de $SnBr^4$ à SnI^4 en passant par tous les produits $SnBr^aI^{(4-a)}$, il y a continuité de propriétés physiques et qu'il n'y a pas lieu d'envisager les composés mixtes décrits jusqu'ici comme individus chimiques

M. Tiffeneau expose les résultats de ses recherches sur les alcools vinyliques R.CH=CHOH et RR'.C=CHOH.

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

A. Marie et M. Tiffeneau : **Toxicité de la tuberculine chez les mammifères non tuberculeux** (LXVI, 1909, 206). — Les auteurs montrent que la tuberculine ne possède pas vis-à-vis des animaux non tuberculeux l'innocuité dont on faisait jusqu'alors un de ses principaux caractères.

A. Gautier et O. Monod : **Procédé de recherche des corps du groupe de l'urobiline dans l'urine humaine** (LXVI, 1909, 211). — L'urine acidifiée par l'acide acétique est additionnée de teinture d'iode, puis agitée avec du chloroforme thymolée, on décante le chloroforme et on y ajoute une solution alcoolique d'acétate de zinc, puis un excès d'acide acétique pour éclaircir la solution. Les proportions de chacun de ces réactifs sont minutieusement indiquées par les auteurs. On filtre la solution chloroformique et on examine la fluorescence, en chambre noire, dans un rayon lumineux d'une lampe à incandescence munie d'un dispositif spécial.

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2.** Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50.**
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket-primes)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

C. Gerber : **La présure du Papayer. Son action sur le lait bouilli, aux diverses températures** (LXVI, 1909, 227). — La présure du Papayer est différente de celle retirée des caillettes de veau, et de la parachymosine. Sa résistance aux températures élevées, son action lente sur des laits bouillis, aux températures supérieures à 45°, la rapprochent du ferment protéolytique qui l'accompagne.

Lutz et Oudin : **Etude physiologique des principes constituants des produits de distillation des semences de persil** (LXVI, 1909, 315). — Voir *Bull. Sc. pharmac.*, **16**, 68.

Lutz : **Action sur la pression sanguine des principales substances extraites des semences de persil.** — Les différents produits retirés du persil possèdent en injection intraveineuse, un pouvoir toxique à peu de chose près analogue. Leur administration s'accompagne toujours d'une diminution de la pression artérielle avec ralentissement des contractions cardiaques.

G. Seillière : **Sur une cause fréquente d'erreur dans le dosage des pentosanes** (LXVI, 1909, 310). — Le dosage des pentosanes dans les végétaux par formation de furfurol, sous l'action de l'HCl à 1.090 à l'ébullition, est sujet à certaines causes d'erreur, car les substances tanniques du végétal peuvent fixer une proportion assez importante du furfurol.

Em. Weil et Boyé : **Note sur les extraits desséchés de têtes de sangsues** (LXVI, 1909, 345). — Les auteurs emploient pour leurs expériences des têtes de sangsues préparées comme les extraits d'organes utilisés en thérapeutique. On a ainsi un produit de conservation indéfinie, facile à préparer extemporanément et d'une constance physiologique remarquable.

G. Seillière : **De la composition des concrétions pierreuses de la poire** (LXVI, 1909, 346). — Ces concrétions ne sont pas spécialement riches en chaux ; elles le sont surtout en pentosanes, l'hydrolyse des concrétions par l'HCl à 8 0/0 a donné un mélange de pentoses où dominait le xylose, accompagné d'une certaine quantité d'arabinose. La composition de ces concrétions les rapproche donc des tissus lignéfiés ordinaires ; elles sont toutefois un peu plus riches en arabane.

F. Botelli et L. Stern : **Recherche sur les échanges gazeux produits par le ferment uricolytique** (LXVI, 1909, 411). — Le ferment uricolytique constitue une oxydase animale qui ne produit pas seulement une absorption d'O^2, mais aussi un dégagement de CO^2 et représente ainsi un vrai ferment respiratoire. Nous proposons de lui donner le nom d'uricase. La méthode consistant à doser les quantités d'O^2 absorbé et de Co^2 dégagé est beaucoup plus facile et rapide que les autres méthodes pour évaluer la richesse d'un organe en ferment uricolytique.

H. Bierry et A. Ranc : **Dédoublement du lactose et de ses dérivés par des lactases animales** (LXVI, 1909, 522). — La lactase des mollusques hydrolyse tous les dérivés du lactose (lactosone, acide lactobionique) soumis à son action, la lactase des animaux supérieurs dédouble le lactose et le lactose uréide seulement.

H. Bierry et Portier : **Sur le dosage du sucre dans le sang** (LXVI, 1909, 577). — Les auteurs précisent leur procédé de dosage du sucre dans le sang qu'ils ont décrit en 1902.

H. Bierry et J. Giaja : **Dosage du sucre du sang chez le Poulpe** (LXVI,

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

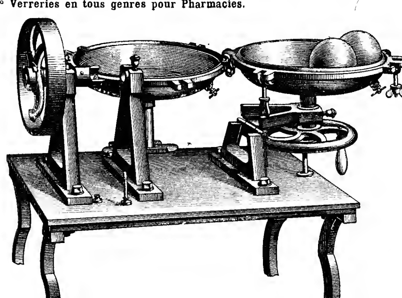
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

1909, 511. — Application de la méthode précédente. Le sang du Poulpe renferme 0 gr. 32 de sucre réducteur évalué en glucose par litre.

M. Lœper et M. Binet : **Recherches expérimentales sur le ferment amylolytique du foie** (LXVI, 1909, 635). — La quantité d'amylase contenue dans le foie est assez variable à l'état normal. Elle est à peu près identique chez le mâle et chez la femelle et ne varie guère qu'avec les substances grasses.

Les purgatifs augmentent l'amylase hépatique, les doses fortes de CO^3NaH agissent de même, mais les doses faibles produisent, au contraire, un abaissement assez marqué. Les produits toxiques peuvent être divisés en trois catégories — ceux qui produisent une élévation constante : pilocarpine, adrénaline — ceux qui produisent un abaissement constant : antipyrine — ceux qui entraînent des modifications variables avec la dose employée.

Les variations du glycogène ne sont pas absolument parallèles aux variations de l'amylase; pourtant il est fréquent qu'une augmentation notable du ferment entraîne une diminution du glycogène.

Ce sont là des résultats intéressants, car parmi les substances qui déterminent un abaissement constant, on y voit l'antipyrine utilisée dans les cas de diabète.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 3 Mars 1909.

M. le Président adresse les félicitations de la Société à M. Jungfleisch, élu membre de l'Académie des sciences, ainsi qu'à M. Meillère, élu membre de l'Académie de médecine.

Il fait part des décès de M. Planchud, de Forcalquier, membre correspondant, et de M. Sonnerat, ancien président de la Société. Il donne lecture du discours prononcé par lui sur la tombe de ce collègue très regretté.

M. Yvon : **Sur le sulfate basique de quinine du Codex de 1908.** — Recommandations relatives au mode d'essai : La première opération consiste à déterminer la proportion d'eau que renferme le sel examiné, afin de faire subir une correction aux prises d'essai, ou mieux d'opérer sur le sel entièrement desséché, étant donné que 0 gr. 8382 correspondent à 1 gr. de sel officinal.

Pour obtenir la dissolution complète du sel dans 30 parties d'eau distillée, il est nécessaire, avec le sulfate lourd, de maintenir l'ébullition pendant cinq à huit minutes et de remplacer l'eau évaporée durant l'opération.

Des analyses faites par l'auteur, il résulte que, dès le commencement de l'année, les divers fabricants de sels de quinine ont pu fournir aux pharmaciens du sulfate de quinine satisfaisant, d'une manière absolue, aux exigences du Codex de 1908.

D'après les renseignements recueillis auprès des fabricants, la majoration de prix, nécessitée par la purification plus grande du sulfate basique, est fixée à 8 francs le kilo, quel que soit le cours.

Candidats au titre de membre résidant : MM. Pellerin, Michel, Tiffeneau, Launoy, Bousquet.

Commission des candidatures : MM. Grimbert, Georges, et Poulenc, rapporteur.

E. C.

ADRIAN & CIE,

9 et 11, rue de la Perle
PARIS

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS* TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).
Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).
Procédé **sans appareil, sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).
Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS
Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 PARIS



Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de PÉTROSELINE MENTHOLÉE

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à l'**Apiol** et **un sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Séance du 7 Avril 1909.

M. le Président exprime les félicitations de la Société à M. Bougault, nommé agrégé près l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, à la suite d'un brillant concours.

M. Patein : **Modifications dans la composition chimique du sérum sanguin de l'homme intoxiqué par l'oxyde de carbone.** — L'analyse du sérum sanguin de trois sujets, asphyxiés par l'oxyde de carbone, témoigne d'une altération profonde de la crase sanguine; les caractères généraux de cette altération se traduisent par une coloration rose des sérums, une augmentation de sérine et une diminution de globuline.

Un des trois sérums, après neutralisation et séparation de l'acétoglobuline, ne présentait pas de coagulation par la chaleur au-dessous de 75°, alors que le sérum normal donne, à 64°, un coagulum abondant. L'acétoglobuline ne fut coagulée qu'au-dessus de 80°, alors que celle du sérum normal donne, à 56°, un léger coagulum, puis après séparation de celui-ci, un très léger louche à 64°, pour devenir de plus en plus opaque à partir de 70°, et être enfin complètement coagulée de 74° à 78°.

L'auteur décrit sa méthode d'analyse : elle consiste à doser l'acétoglobuline soit par précipitation acétique, soit par coagulation à chaud en présence du sulfate de soude.

Dans le premier cas, 100 cm³ de sérum, dilués à 1 litre, sont rendus à peine acide par l'acide acétique, puis centrifugés après vingt-quatre heures : la partie limpide servira aux dosages de la sérine et de la globuline. Quant au dépôt, on le purifie par redissolution dans l'eau additionnée de la quantité minima de carbonate de soude, puis on précipite par l'acide acétique étendu; on jette sur filtre, on lave avec de l'alcool étendu, de l'alcool à 95° et enfin de l'éther; ensuite on sèche à 100° et l'on pèse.

Dans le second cas, le précipité d'acétoglobuline de 100 cm³ de sérum, obtenu comme ci-dessus, est redissous à l'aide de 8 à 10 gouttes d'acide acétique cristallisable, additionné de 100 cm³ d'eau et de 15 gr. de sulfate de soude, puis porté à l'ébullition. Après douze heures de repos le dépôt, reçu sur filtre taré, est lavé à l'eau, à l'alcool à 95° et à l'éther, séché et pesé.

Pour déterminer la somme sérine plus globuline non précipitable à l'acide acétique, on prend 50 cm³ du liquide centrifugé laissé par l'opération précédente, on ajoute 50 cm³ d'eau, 8 gouttes d'acide acétique et 15 gr. de sulfate de soude; on fait bouillir et l'on continue comme plus haut.

Pour évaluer la sérum-globuline, non précipitable par l'acide acétique, on prend 100 cm³ du liquide centrifugé qu'on neutralise ou même qu'on rend légèrement alcalin par quelques gouttes de carbonate de soude; on verse dans une éprouvette graduée de 250 cm³ et on sature avec 80 à 85 gr. de sulfate de soude. Au bout de quelques heures, et après plusieurs agitations, on lit le volume occupé par le liquide de l'éprouvette, soit 147 à 148 cm³; on filtre, on prend la moitié, soit 74 cm³ qui contiennent la sérine de 5 cm³ de sérum. On ajoute 150 cm³ d'eau, 10 gouttes d'acide acétique cristallisable, on porte à l'ébullition et, après refroidissement, on centrifuge : le précipité, lavé par décantation, est enfin jeté sur filtre taré, lavé à l'alcool, à l'éther, séché et pesé; le poids obtenu est multiplié par 200.

Dès lors, il est facile de déduire la teneur en sérum-globuline en retranchant le poids de sérine du chiffre global sérine-globuline obtenu précédemment.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & Cie

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

M. Barillé : **Hydratation des haricots, leur nocivité; modification morphologique des variétés exotiques. Substitution frauduleuse.** — Pour donner aux haricots exotiques, à acide cyanhydrique, l'aspect de l'espèce classique et comestible, les fraudeurs ont recours à la cuisson.

L'auteur étudie l'altération des haricots trempés. Sous l'influence du trempage, les haricots indigènes absorbent de 83 à 86 °/₀ d'eau, en vingt-quatre heures; les haricots toxiques de Java et de Birmanie en absorbent 92 °/₀, dans le même temps. Le trempage n'enlève aux haricots que 3 °/₀, environ, de matières extractives, en vingt-quatre heures. Du liquide de trempage, on a pu isoler un bacille mobile, jaune, liquéfiant la gélatine, l'*Amylomyces* de Roux, le *Penicillium glaucum*, quelques Mucors.

Ce sont les produits de dédoublement des matières albuminoïdes, provenant de la macération, qui sont nocifs.

M. Vicario : **Savons neutres de potasse et pommades de savon.** — Dans une formule primitive, l'huile de coco saponifiée par une solution aqueuse de KOH, puis additionnée de 20 °/₀ de stéarine, fournissait un savon faiblement alcalin (4 °/₀₀ en KOH).

Carles et Boulud, en remplaçant l'huile de coco par l'axonge, ajoutant de l'alcool et substituant la lanoline à la stéarine, obtinrent un savon à alcalinité beaucoup plus marquée (4 °/₀ en KOH).

Pour arriver à la neutralité vis-à-vis de la phtaléine, M. Vicario fait réagir, au bain-marie : alcool à 95° = 100 cm³; KOH = 7 gr.; huile de coco = 43 gr.; il élimine ensuite l'alcool et ajoute 50 gr. d'eau distillée. Après refroidissement, il obtient un savon mousseux, blanc, translucide, fusible à 25°.

50 gr. d'axonge et 11 gr. de KOH fournissent un savon visqueux et mou.

50 gr. d'huile d'amandes ou de noyaux, et 9 gr. KOH donnent un savon liquide.

Les savons surgras s'obtiennent en ajoutant 4 °/₀ d'huile d'olive ou 5 °/₀ d'axonge à du savon neutre.

Enfin, les pommades savonneuses résultent de l'addition, à du savon neutre, d'une plus grande quantité de corps gras — huiles, axonge, beurre de cacao, voire même lanoline ou vaseline. — On y incorpore facilement les substances médicamenteuses les plus diverses.

Quant aux savons alcalins et aux pommades alcalines, il est désormais possible de les obtenir doués d'un pouvoir kératolytique constant, en partant de savon neutre, qu'on additionne de quantité déterminée de KOH, de NaOH ou de carbonates alcalins.

M. Poulenc donne lecture du rapport de la Commission de classement des candidats au titre de membre résidant. Sont présentés :

1° En première ligne, M. Guillaumin;

2° En seconde ligne, et par ordre alphabétique : MM. Bousquet, Feuilloux, Jaboin, Lacroix, Launois, Lemeland, Michel, Pellerin, Roussel, Tiffeneau.

E. C.

Séance du 5 Mai 1909.

M. Guillaumin est élu membre résidant. E. C.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS	LONDRES
26 et 28, Rue du Dragon	**37, Crutched Friars, 37**

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | **Adresse T TRADOB**



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — A propos du projet de loi de M. Bussière (H. HUBAC). — Les Extraits fluides. — Jurisprudence : La vente des drogues dans l'épicerie. — Inspection des pharmacies. — Guide de l'Inspecteur des pharmacies. — Formulaire. — La vie pharmaceutique. — Nouvelles. — Associations et Syndicats. — Pharmacie militaire. — Variétés. — Office pharmaceutique.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***Variations journalières, et suivant le moment de la traite, de la composition du lait,*** par M. E. DESBARRIÈRES.

2° ***Influence des bromures et iodures sur le dosage des nitrates dans les eaux par la méthode de GRANDVAL et LAJOUX,*** par M. L. FARCY.

3° ***Les éditions du Codex,*** par M. P. DORVEAUX.

4° ***Ce qu'on dit du Codex :***

Saccharure de Kola. Tablettes. Pâtes et capsules médicamenteuses. Teinture d'Hamamelis, par L. BOURDET. — Réaction d'identité du sirop de Quinquina, par YDRAC. — Sur les doses maxima des préparations de Digitale, par ED. D.

5° ***Les marques de fabrique en matières pharmaceutiques,*** par M. E. FOURNEAU.

6° ***Instructions relatives au prélèvement des échantillons par les pharmaciens inspecteurs.***

7° ***IIe Congrès pour la répression des fraudes.***

8° ***Médicaments nouveaux.***

A propos du projet de loi de M. Bussière.

La proposition de loi déposée par M. ANDRIEU, au nom de la Commission chargée d'étudier le projet de M. BUSSIÈRE, a un avantage qui n'a échappé à aucun de nous, et qui est d'être très court et très clair. Cette qualité, la seule qu'on puisse y trouver, très appréciée peut-être dans le monde parlementaire, l'est beaucoup moins dans le monde pharmaceutique; si ce phénomène provoque l'étonnement de M. BUSSIÈRE et de ses collègues de la Commission, il ne surprendra certainement aucun des membres du groupe parlementaire pharmaceutique.

En toute honnêteté, nous ne saurions en vouloir à M. BUSSIÈRE qui a bien voulu s'occuper des Pharmaciens et qui est vraisemblablement animé des meilleures intentions à notre égard, mais n'aurait-il pas raison d'être maintenant légèrement indisposé contre les malins collègues qui ne l'ont pas mis en garde contre l'accueil qui attendait son projet de loi ?

Les bancs de la Chambre, bien que mieux rembourrés, rappellent quelquefois ceux du Lycée, nous en avons eu des exemples; mais nous ne saurions trouver cependant la plaisanterie aimable qu'à la condition de n'en pas payer les frais.

Tous les journaux professionnels se sont avec raison élevés contre cette

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-44

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

tentative d'escamotage d'un des plus gros morceaux de notre future, de plus en plus future loi sur l'exercice de la pharmacie. On a ressorti, et c'est ce qu'il y avait de plus simple et de mieux à faire, les arguments condensés dans le projet dit des Ecoles, il y a quelque dix ans ; nous ne les reproduirons pas.

Nous nous permettrons simplement de faire remarquer à MM. ANDRIEU et BUSSIÈRE la contradiction qui existe entre les deux premiers alinéas de leur article de loi.

En quoi consiste l'exploitation d'une officine ? A la fabrication, à la division et à la vente sous cachet, en gros ou en détail, de produits pharmaceutiques ou chimiques.

En quoi consiste l'exploitation d'une spécialité ? A la fabrication, à la division et à la vente sous cachet, en gros ou en détail, de produits pharmaceutiques ou chimiques.

A qui sont faites ces ventes ? Dans les deux cas, au public, car il n'est pas de spécialiste qui ne délivre directement ses produits par la poste, quand ce n'est pas de la main à la main, aux clients ordinaires ou aux médecins non pharmaciens, ou n'ayant pas le droit d'exercer la pharmacie.

On cherche en vain les raisons qui peuvent placer sous deux régimes différents des individus agissant de façons aussi identiques ; légitimez l'existence de la spécialité, soit; nous avions prévu depuis longtemps que l'on serait obligé d'en arriver à cette extrémité et il eût été préférable de faire cette opération douloureuse, il y a dix ans, comme nous le demandions, mais pourquoi lui accorder tout d'abord une faveur injustifiable ?

Vous avez, nous n'en doutons pas, une réponse toute prête qui est d'offrir la commandite à tout le monde, car au fond peu vous importe que les pharmaciens soient ou non propriétaires absolus de leur officine. Ce serait une solution qui certainement aiderait beaucoup de nos confrères peu fortunés et qui leur faciliterait la lutte contre le capital; mais on ne peut être plus royaliste que le roi, et puisque les pharmaciens, presque unanimement, rejettent cette facilité qu'ils pensent être nuisible à la bonne renommée de leur profession, on ne peut que les en féliciter et on doit se garder d'accorder cet immense avantage à des confrères moins scrupuleux, contre lesquels au contraire, la loi, pour être juste, doit nous protéger.

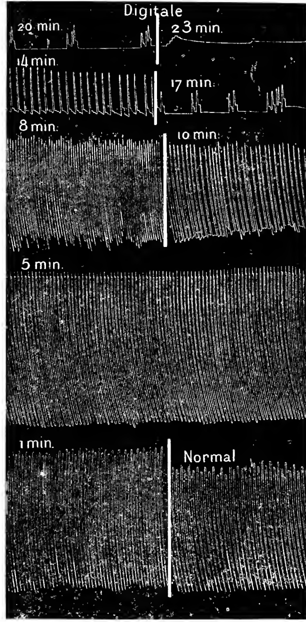
Cette opinion, qui est celle de tous les pharmaciens ayant officine, est d'ailleurs partagée par un grand nombre de spécialistes; et ceux-là sont sages, car ils prévoient le mal que cette disposition de la loi leur ferait bientôt à eux-mêmes.

En 1900, au moment de la discussion de la loi sur la pharmacie, nous engagions les groupements pharmaceutiques à accepter, à subir les spécialités existantes en leur faisant de larges concessions, mais en profitant de l'occasion pour élever une barrière solide contre les spécialités futures. La proportion des spécialités *propres* était encore assez forte à ce moment; elle est bien infime aujourd'hui, car le nombre des produits sérieux nouveaux disparaît à côté des milliers de produits inqualifiables qu'on a jetés en pâture, depuis dix ans, à la bêtise humaine.

Le compérage, faible et caché à l'époque, s'étale maintenant au grand jour, et prend des proportions gigantesques. En 1900, il suffisait d'agir, chose relativement facile; en 1909, il faut réagir, ce qui est plus difficile. Mais il nous semble, et nous sommes heureux de le constater, que l'Union des Pharmaciens a fait de grands progrès dans ces dernières années. Les quelques tiraillements

EXTRAITS DAUSSE

BOULANGER-DAUSSE & Cie, 4, rue Aubriot, PARIS



Extrait fluide de DIGITALE à poids égal de FEUILLES FRAICHES stérilisées.

Cet extrait ne se rend qu'en vrac.

qui subsistent sont peu de chose à côté des anciennes querelles; beaucoup ont compris, et nous sommes de ceux-là, que la perfection n'étant pas de ce monde, il fallait faire abnégation de ses idées les plus chères, et s'incliner, même non convaincu, devant une opinion peut-être moins bonne, mais plus générale.

Cette aventure nous montre que nous ne saurions sans danger rester plus longtemps dans l'attente d'une nouvelle loi; comme le disait très bien notre confrère M. Roché dans le dernier numéro du *B. S. P.*, il appartient à l'Association générale de provoquer une réunion de délégués des Chambres syndicales, des Associations pharmaceutiques et des Ecoles et, après entente irrévocablement faite, de confier un projet à notre groupe parlementaire, ou même à M. Bussière, qui sera certainement enchanté de témoigner plus utilement au corps pharmaceutique l'intérêt qu'il veut bien lui porter.

H. Hubac.

Les extraits fluides

Nous recevons de nombreuses lettres au sujet des extraits fluides servant à préparer les vins et les sirops; les unes nous viennent de pharmaciens soucieux de se mettre à l'abri des reproches des inspecteurs, les autres de fabricants desdits extraits effrayés à juste titre du trouble que la nouvelle organisation semble devoir apporter dans leurs affaires.

Les uns et les autres sont également intéressants, et il nous semble que la commission du Codex eût été sage en prévoyant les ennuis qu'elle allait occasionner à un grand nombre de praticiens très consciencieux.

Cette question a été étudiée dans plusieurs journaux professionnels, et en particulier en dernier lieu dans le *Bulletin des syndicats pharmaceutiques de l'Est*, où sous le titre « *Autre cloche, autre son* », M. Daclin, après avoir cité l'avis de M. Martin, professeur à Grenoble, qui condamne les extraits, conclu dans un autre sens, en disant :

En résumé, sous réserve des garanties préconisées plus haut, je persiste à croire que les extraits fluides ont leur place au soleil pharmaceutique tant le courant qui les y porte est puissant. Des pharmacopées étrangères les adoptent; tôt ou tard, la nôtre les accueillera. Une bonne partie des formules de notre Codex, avant d'avoir reçu la consécration officielle, a eu son éclosion à l'ombre des laboratoires privés où l'initiative est permanente, et journalière l'application. Que si le *dignus intrare* n'a pas été prononcé par la Commission de 1908, il ne s'ensuit pas que cette Compagnie ait prononcé un *veto* formel contre une forme pharmaceutique qui a donné la mesure des services qu'elle peut rendre. C'est pourquoi, en l'espèce, envisager l'application de la loi de 1905 me semble aller au delà de son esprit.

Je rendrai hommage néanmoins, avec beaucoup d'autres, à la tournure donnée à la question par M. Martin, si, le côté un peu outrancier de ses conclusions mis à part, l'entremise de « qui de droit » réussit en organisant le contrôle de la production, en donnant aux extraits fluides le « statut » qu'ils attendent, à nous donner à tous, inspecteurs et inspectés, une commune confiance et une réciproque satisfaction.

Voici, d'autre part, les réflexions d'un de nos correspondants :

Il n'est pas douteux que la suppression de tous les extraits pour sirops et pour vins est une mesure qui va surtout frapper le petit pharmacien, déjà si gêné dans l'exercice de sa profession quand il est consciencieux, et sûrement, il n'y aura que ceux-là de gênés.

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
VIQUERAT
DHOTEL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE
PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR
6, Rue Abel. PARIS (anct R. de Rennes, 83)
ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE—PARIS
Franco de port et d'emballage à partir de 60 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.
VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET
Ticketistes

COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
VICHY
24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.
GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

Il suffit de parcourir un livre d'ordonnances d'une modeste pharmacie de campagne pour voir qu'il est des sirops, dont on a employé quelques grammes seulement dans une année sur prescription d'un médecin guidé en l'occasion bien plus par une fantaisie que nous devons respecter que par les nécessités du traitement.

En l'absence d'extrait fluide, le sirop manquant dans l'officine, il y a deux écoles : la bonne, qui consiste à préparer le sirop, d'où impossibilité quelquefois de servir le client à l'heure, risque de perdre ce client, et toujours dépense supérieure à la somme reçue, et non récupérée par la suite, à cause de la non-conservation ou du manque d'emploi. La mauvaise école, qui satisfait à la fois le client et le pharmacien, sans risque ou presque, consiste à... ne pas mettre le sirop demandé.

Il est toujours dangereux de soumettre une conscience à pareille épreuve.

Nous avons posé à un de nos confrères fabricants d'extraits la question suivante : Les sirops faits avec vos produits répondent-ils aux exigences du Codex ? Pas tous, nous a-t-il été répondu, mais depuis l'apparition du Codex nous ne faisons plus que ceux qui satisfont complètement à ces exigences, et pour ceux-là, nous défions qui que ce soit de différencier les produits faits directement avec ceux obtenus par nos extraits, préparés il est vrai par une méthode spéciale.

La solution du problème ne serait-elle pas là ?

D'une façon générale, les inspecteurs, ne pouvant assister aux manipulations des pharmaciens, devront se contenter d'examiner les produits trouvés dans les officines et de les juger sans s'occuper du mode de fabrication, d'autant plus que beaucoup de ces produits auront été achetés tout faits chez les droguistes.

Qu'il en soit de même pour les sirops, et que le fait de posséder dans ses réserves des extraits fluides ne soit pas une cause suffisante à elle seule pour faire condamner un produit. Evidemment, il est facile de cacher ces extraits aux inspecteurs en les plaçant dans son appartement privé, par exemple ; mais le caractère clandestin de cet acte répugne à un grand nombre de confrères et on ne peut que les approuver.

Ne serait-ce pas favoriser les autres, moins scrupuleux, que de ne pas tranquilliser de braves gens tout disposés à bien faire, mais qui demandent avec raison à ce qu'on ne leur rende cependant pas leur métier tout à fait impossible.

JURISPRUDENCE

La vente des drogues dans l'épicerie.

La direction du service des fraudes a prescrit l'année dernière une enquête pour savoir quels étaient les épiciers qui vendaient certaines drogues : Borax, camphre, crème de tartre, gomme adragante, réglisse (suc ou racine), safran, sel ammoniac, sel de soude, sel d'oseille, sulfate de cuivre, tartre rouge, Verdet.

Cette enquête n'avait qu'un but financier, celui d'imposer aux détenteurs desdits produits, la taxe de 4 francs pour la visite des conseils d'hygiène.

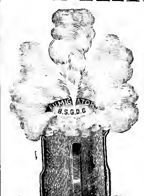
FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

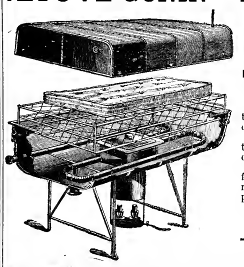
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

La vente des produits ci-dessus est parfaitement licite pour les épiciers, sauf au poids médicinal, pour celles ayant un usage curatif.

Beaucoup de nos confrères nous demandent si les épiciers et confiseurs ont le droit de vendre des pastilles au menthol.

Un jugement du Tribunal correctionnel de Lille, du 13 novembre 1907, confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Douai du 12 août 1908, en condamnant un épicier semble décréter l'interdiction. Mais comme tout jugement qui se respecte, celui qui nous occupe porte en soi-même ce qu'il faut pour ne fixer aucune jurisprudence définitive.

Voici en effet les réflexions inspirées par l'arrêté à Me Xavier de Bornat, avocat à la Cour, qui les expose avec sa maîtrise habituelle, dans le journal *l'Épicier.*

« Si on les lit sans les regarder de près, ces décisions laisseraient supposer que la vente des pastilles au menthol est interdite à toute personne autre qu'un pharmacien.

« Le texte n'est pas si formel. C'est la vente des pastilles *telles* qu'elles étaient *composées et présentées* qui est interdite.

« J'ai souligné en effet, dans le libellé des arrêts, des passages intéressants et décisifs.

« Dans son arrêt d'avant dire droit la Cour a très justement séparé les produits ayant un effet curatif de ceux qui ne peuvent avoir que des propriétés hygiéniques.

« D'autre part, dans l'arrêt définitif, la Cour a relevé la ressemblance intentionnellement voulue des pastilles incriminées avec les pastilles Valda.

« Si l'on va au fond des choses, on voit que la Cour a considéré les pastilles au menthol qui lui étaient déférées comme constituant une préparation pharmaceutique :

« 1° La dose de menthol employée leur donnait une action curative, et non de simples propriétés hygiéniques;

« 2° Leur forme rappelait les pastilles Valda, avec lesquelles elles pouvaient être confondues.

« La conclusion est facile à tirer. Des épiciers ne peuvent pas vendre des pastilles de menthol ayant une composition curative et la forme des pastilles Valda.

« Mais l'arrêt ne leur interdit pas la vente de bonbons hygiéniques contenant une dose de menthol insuffisante pour produire un effet curatif et n'affectant pas la forme adoptée par la préparation pharmaceutique qui constitue la pastille Valda. »

Il resterait à spécifier quelle est la dose de menthol qui classe les pastilles dans l'une ou l'autre des deux catégories.

Dans l'espèce, l'expert indiquait dans les pastilles incriminées une proportion de menthol variant de 72 centigr. à 1 gr. 48 par kilogramme. Nos confrères agiront donc sagement en dosant le menthol avant d'intenter une action, mais ne vaudrait-il pas mieux, même pour nous, une autorisation catégorique que ces demi-mesures, qui semblent n'être adoptées que pour ne pas décourager les plaideurs ?

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCC^R

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

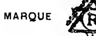
Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine




Mes produits se trouvent **sous mon cachet,** *dans toutes les maisons de Droguerie; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris

(Prix des thèses, sciences chimiques)

décernée à M. **Ferdinand ROQUES**, ph^ien de 1re classe, 1895-1896.

Inspection des Pharmacies.

Une nouvelle circulaire a été adressée aux préfets par le Ministre de l'Agriculture, dans le but de préciser certains points relatifs à l'inspection. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le Préfet,

« Des difficultés se sont élevées, dans plusieurs régions, au sujet de la nomination des inspecteurs des pharmacies, notamment en ce qui concerne le choix des candidats et l'utilité de créer dans chaque département une ou plusieurs circonscriptions d'inspection.

« En conséquence, il me paraît utile de vous indiquer quelques principes de nature à faciliter votre tâche et à servir de base, désormais, à la désignation des inspecteurs.

« Le décret du 5 août 1908, en donnant aux directeurs ou doyens des Ecoles ou Facultés le droit de présenter des candidats, leur a reconnu une compétence exclusive pour apprécier les aptitudes professionnelles et la valeur scientifique de ces derniers.

« Mais si les directeurs ou doyens sont qualifiés pour examiner, en premier lieu, toutes les candidatures et pour ne vous soumettre que celles dont les qualités techniques sont indiscutables, il ne s'ensuit pas que votre rôle doive se borner à enregistrer les propositions qui vous sont faites, et à leur donner, sans vous livrer à un examen d'un autre ordre, la consécration définitive.

« En une matière aussi spéciale, les considérations techniques sont nécessaires à envisager avant toutes les autres, mais elles ne doivent pas suffire à déterminer votre choix. Il est encore indispensable — et ceci vous appartient — de rechercher si les personnes qui, professionnellement, sont aptes à remplir un poste d'inspecteur des pharmacies, présentent avec une honorabilité parfaite l'indépendance politique et commerciale qui seule peut garantir l'impartialité de leur mission.

« J'ajoute que l'impartialité dont il s'agit peut d'autant mieux être présumée que le candidat proposé n'est plus un pharmacien en exercice ou du moins qu'il n'exerce pas dans le voisinage immédiat de la circonscription qui doit lui être attribuée; dans cet ordre d'idées, le fait que le candidat n'appartient pas au département intéressé, loin d'être une cause d'élimination, doit être considéré, au contraire, comme une circonstance particulièrement favorable. Mais, à cet égard, on ne peut poser de règle absolue, et il ne faudrait pas que des présomptions tenant uniquement aux considérations de cette nature puissent, sans autre enquête, faire échec aux propositions qui vous sont adressées.

« Dans le cas où les candidats qui vous sont présentés ne vous donneraient pas complète satisfaction, soit parce qu'ils paraîtraient trop exposés aux influences locales, soit pour des raisons morales dont vous êtes seul juge, il vous appartiendrait de demander aux directeurs ou doyens de nouvelles désignations. Si des difficultés spéciales se produisaient à cet égard, vous voudriez bien me les soumettre.

« D'autre part, en ce qui concerne l'opportunité de créer dans le département une ou plusieurs circonscriptions, il y a là une question qui, en général n'est susceptible de soulever aucune difficulté aux différents points de vue qui vous intéressent; en conséquence, et sauf exceptions difficiles à prévoir, il

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** **(A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)**

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

convient de laisser, de préférence, aux directeurs ou doyens le soin de prendre, à ce sujet, les décisions utiles.

« Dans ces conditions, et sous les réserves ci-dessus indiquées, j'estime que les attributions conférées par le décret du 5 août 1908 aux directeurs ou doyens ne sont nullement en contradiction avec la liberté de décision qui, en définitive, doit vous appartenir, comme étant inséparable des responsabilités qui vous incombent.

« *Le Ministre de l'Agriculture*,

« JOSEPH RUAU. »

"GUIDE DE L'INSPECTEUR DES PHARMACIES"

M. le professeur GUIGNARD, directeur de l'École supérieure de pharmacie, et M. le Dr ROUX, chef du Service de la répression des fraudes au ministère de l'Agriculture, viennent de publier, sous ce titre, un volume de poche de 130 pages, qui sera non seulement le *Guide de l'Inspecteur*, mais aussi celui de l'*Inspecté* qui connaîtra ainsi tous ses devoirs. Le livre sera en vente à la fin de ce mois; nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

EM. P.

FORMULAIRE

Topique du Dr Mantelin contre les verrues.

Chloral	1 gr.
Acide salicylique	4 —
Acide acétique	1 —
Ether	4 —
Collodion	15 —

Toucher tous les jours les verrues avec ce topique. Un délai d'un mois suffit ordinairement pour obtenir la guérison. (*Rép. de Pharm.*)

LA VIE PHARMACEUTIQUE

BULLETIN DE PHARMACIE DE LYON

La lettre que nous reproduisons ci-dessous nous est communiquée par un confrère qui nous en garantit l'authenticité; elle nous autorise à rééditer cette banalité : il n'est rien de nouveau sous le soleil, car elle nous apprend qu'en 1846 la pharmacie à Lyon était déjà dans une situation très précaire et cela pour des causes dont les noms et les auteurs seuls ont changé depuis cette époque éloignée.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES

SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL

Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.

L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE represente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**
pour éviter la substitution de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA

doit porter les Signatures :



Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

RASPAIL a été détrôné par des charlatans nouveau jeu, son manuel submergé par le flot de publicité qui encombre les journaux et les boîtes aux lettres. Le compérage aggravé de la dichotomie est plus prospère que jamais. Enfin, l'évolution des idées politiques et religieuses détourne une partie de la clientèle des bonnes sœurs au seul profit des pharmacies mutualistes et rabaisiennes.

Pauvres pharmaciens honnêtes et scrupuleux, si vous n'avez rien gagné à ces changements, peut-être trouverez-vous quelque soulagement à lire ce qui suit :

Extrait d'une lettre du 8 octobre 1846.

. . . .

« La pharmacie à Lyon est peu de chose à présent :

« 1° Parce que toutes les maisons de santé vendent des médicaments ;

« 2° Parce que toutes les communautés religieuses font et vendent des drogues et ont, de plus, mille et une petites recettes pour les trente-six mille misères ou maladies de tout le monde, et l'on a bien moins confiance aux pharmaciens, qui veulent gagner de l'argent, qu'aux religieuses, qui...

« 3° Parce que tous et toutes les herboristes, jurés ou non, multipliés à l'infini font et vendent des remèdes, les vendent meilleur marché...

« 4° Parce que RASPAIL seul fait les ordonnances, visite presque tous les malades, seul est entre les mains des dames, donneuses de conseils, fournisseurs de remèdes par bonté, par charité...

« 5° Parce que beaucoup de médecins exploitent la crédulité publique en marchant avec leur siècle, en s'associant à des donneuses, à des donneurs qui n'indiquent jamais le nom des pharmaciens...

« Tout ceci est vrai à la lettre. Les somnambules sont extrêmement multipliées ; tout le monde vient en goûter, tout le monde est guéri promptement, radicalement. Quarante mille exemplaires de RASPAIL, répandus dans Lyon et les environs, remplacent les médecins et les pharmaciens...

« En outre, les pharmaciens, quelques-uns du moins, achètent, je ne sais pas comment, les pratiques un peu passables, par exemple, une maison de santé...

. . . .

BULLETIN DE PHARMACIE DU SUD-EST

Procédés de spécialistes. — Vous connaissez la plupart des vocables employés par les spécialistes pour cacher aux regards indiscrets le nom de la purgative phtaléine du phénol : *purgène*, *purgol*, *purgone*, *purgyl*, *purgétyl*, etc. C'est du dernier nommé, dont notre confrère DÉTRY, de Paris, est l'heureux possesseur, que nous voudrions dire un mot.

Il y a un mois environ, une personne offrait à Avignon, à prix réduits (ô élastique règlementation !), des boîtes de cette spécialité. L'un de nous fait remarquer au vendeur, un afficheur avignonais, qu'il commet, en vendant cet article à tout venant, un délit d'exercice illégal de la pharmacie et l'amène chez le commissaire de police. « Je l'ignorais, répond le vendeur, d'autant plus que c'est M. DÉTRY, le fabricant, qui m'a prié d'en placer une centaine de boîtes qu'il m'avait envoyées ; j'en ai déjà vendu une quarantaine. il m'en reste donc encore environ soixante. » Devant les supplications du délinquant, père de plusieurs enfants, notre confrère n'insista pas davantage et le reliquat des invendus fut remis entre les mains de notre confrère.

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques.*

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 50 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

C'est, vous l'avouerez, une des nombreuses formes de lancement des spécialités, lesquelles, pour amorcer, sont offertes au premier venu comme appoint de facture ou paiement de services rendus.

Mais M. Détry n'en serait pas à son premier essai ; il aurait, paraît-il, effectué un marché de ce genre avec les Dufayel, de Paris. M. Toraude, représentant des pharmaciens de détail dans la Commission de réglementation, pourrait, nous a-t-on dit, nous renseigner à ce sujet.

Mais, à part le mode de lancement, que pensez-vous de la sécurité de la réglementation des *purgétyl Détry* ?

C. Agier.

Cours de Déontologie. — A diverses reprises, la Fédération de l'Est a émis le vœu que des cours de *Déontologie* soient faits dans les écoles de pharmacie.

J'ai eu le plaisir d'apprendre que l'Ecole de Montpellier avait décidé la création de ce cours et l'avait confié à un des professeurs de cette Ecole. Nous nous réjouirons tous de ce fait — unique en France, — non seulement parce qu'il est conforme à nos désirs, mais aussi parce que le cours est professé par le rédacteur principal de la partie scientifique de notre *Bulletin*.

B. Lautié.

Sociétés de compérage. — Ce que dit M. le Dr Dibos (Landes) :

Ces sociétés sont immorales, car, les bénéfices procédant du chiffre des affaires, les médecins qui en font partie seront tentés de faire revenir dans leurs ordonnances les produits qui leur procurent ces bénéfices.

Je ne dis pas que tous céderont à la tentation ; j'ai une plus haute idée du corps médical. Mais chacun ne peut répondre que de soi-même ; l'homme est faible, et certainement il y aura des faiblesses. Et on verra des confrères, s'il n'y en a pas déjà, prescrire ces produits avec autant d'à-propos que, dans le grand siècle, on prescrivait le lavement.

Et l'erreur de cette minorité rejaillira sur le corps médical tout entier pour le déconsidérer.

Si, d'ailleurs, les membres de la Société oublient de prescrire, la Société elle-même est là pour se rappeler à leur souvenir.

Au retour du Congrès de Lille, deux confrères du département des Landes se rendirent au siège d'une de ces Sociétés, l'un pour toucher un dividende, l'autre, séduit par les idées fondamentales de cette Société, pour demander à en faire partie.

Dès qu'on connut le nom du confrère qui était déjà membre de la Société, ce fut un déluge de reproches. Il devrait avoir honte, lui dit-on, de venir toucher de l'argent qu'il n'avait pas gagné. Il ferait mieux, s'il ne devait pas rapporter davantage à la Société, de vendre ses titres ; on était disposé à les lui racheter.

Le confrère essaya de se défendre. Il expliqua qu'il exerçait dans une localité perdue dans les Landes, pays sans commerce, sans industrie, que ses clients étaient surtout des ouvriers agricoles peu rémunérés, chez qui il ne pouvait pas prescrire des produits de luxe, et que là où il aurait pu les prescrire, il n'en avait pas eu l'indication.

Les reproches recommencèrent, et le représentant de la Société lui dit textuellement ceci : « Quand l'occasion de prescrire nos produits ne se présente pas, il faut savoir la faire naître » ; et il ajouta que notre confrère ne devrait jamais, avant de prescrire, s'inquiéter de l'état de fortune de ses clients, que ceux-ci trouveraient bien de l'argent pour payer le pharmacien.

LOOCH BLANC DU CODEX
Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE
E. BREMANT, Succr (*Anciennement* **23, rue de Poitou**, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arrt))
Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.
PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5 fr. 50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) || DÉPOTS { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**
Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boites métalliques d'un kilo et de 500 gr.
Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**
Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)
Expédition franco de port et d'emballage
Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5 fr. 50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE
Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels
CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ
Mme Vve GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ
279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)
SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc
Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques
Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)
CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le
Lactagol
Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines**. Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.
Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour
Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : 3 fr. 50

L'Iodovasogène. à 6 %
Iodosol
n'irrite ni ne colore la peau ; rapidement absorbé et éliminé ; effets certains ; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.
Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes. Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60** ; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Produits réglementés — (Prime Lorette 25 o/o)
Pour tous documents, littérature, échantillons,
S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges. Paris** (4e)

Puis, après en avoir terminé avec le premier confrère, il se mit à vanter au second les bienfaits de la Société, qui ne demandait à ses membres que de prescrire ses produits lorsque l'indication s'en présenterait, leur laissant toute liberté et accueillant avec autant de bienveillance ceux qui prescrivaient peu comme ceux qui prescrivaient beaucoup.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le confrère, renseigné sur ce qu'on attendait de lui, ne voulut rien entendre et s'en revint comme il était venu.

BULLETIN DES SYNDICATS DE L'EST

Manifestation en l'honneur de M. Kauffeisen. — Allocution de M. Chappelle :

Monsieur et Maître très honoré,

J'ai la mission de vous remettre cet écrin qu'accompagne la carte de visite de vos confrères présents et absents de cette réunion. L'écrin renferme la médaille de Jean Gutenberg, le grand ancêtre de tous ceux qui s'occupent de faire imprimer, et, sur le plateau d'argent, sont gravés ces mots : « A Léon Kauffeisen, les 1,200 pharmaciens de la Fédération des Syndicats de l'Est ». C'est au rédacteur en chef, à l'administrateur du *Bulletin* fédéral que va ce souvenir.

Aucun homme de cœur ne mettrait la main à ce dur métier d'écrire sans une conviction qui le domine et dont, par conséquent, il dépend dans une certaine mesure. Cette conviction qui vous domine, Monsieur, c'est que, selon la parole de Fourcroy, « la moralité et la probité sévère doivent autant que la science diriger la conduite du pharmacien dans l'exercice de sa profession ».

Vous mettez quelque application à être tout à tous, mais tout naturellement tout à la pharmacie honnête et loyale. Plus qu'aucun chroniqueur, vous vous faites lire; savant spirituel, vous dites tranquillement la vérité. Et, quand des paroles offensantes pour l'oreille du pharmacien digne de ce nom sont proférées, vous savez avec une fermeté assez rare rappeler à la... sérénité scientifique... ceux qui s'en écartent.

D'une chose entre d'autres, Messieurs, nous devrons être reconnaissants à notre administrateur, c'est de sa grande dignité de vie. De visage spirituel, cachant parfois sous de la froideur un cœur très chaud, il est distingué d'esprit et de sentiment, comme il est distingué de style.

Pour encourager notre faiblesse, nous avons besoin devant nous d'hommes plus grands et meilleurs. Vous êtes de ceux-là, Monsieur, et c'est comme expression de leur gratitude que le Conseil de la Fédération, au nom de 1,200 pharmaciens de l'Est, vous donne aujourd'hui ces témoignages, et d'approbation pour votre gestion, et de profonde sympathie pour votre personne.

A propos de la réforme des études pharmaceutiques. — M. Martin ayant remis aux membres du Conseil une brochure dans laquelle il répond aux arguments en faveur du déplacement du stage, M. Merlhe s'exprime ainsi : « Je ne veux pas entrer dans le vif de la question, car il est indiscutable, quel que soit notre sentiment à chacun ici, que les pharmaciens sont en majorité partisans du stage avant l'école. Mais je crois devoir protester contre une affirmation absolument inexacte que je trouve dans les « Remarques sur le rapport de M. Delaunay, par M. H. Martin ». Je lis, en effet, à la page 3 de la petite brochure qui vient de nous être remise : « L'extrême multiplication

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boite de pilules.	4 50	» »	» »
La boite de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine).	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA *Médicament Aliment.*

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME

30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.

102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

des officines s'est produite *dans les villes*; de nombreuses localités rurales souffrent encore du manque de pharmacien »; et l'auteur insiste encore sur ce point aux pages 5 et 10.

« J'affirme que l'assertion de M. MARTIN est de tous points inexacte ; j'affirme qu'il n'y a pas en France, à l'heure actuelle, une seule localité où un pharmacien puisse *seulement vivre*, sans qu'il y ait au moins une officine, quand ce n'est pas deux. La pléthore est aujourd'hui aussi grande à la campagne que dans les villes, et il est à souhaiter, qu'ici comme là, le nombre des officines diminue dans une proportion suffisante pour assurer au pharmacien honnête les moyens de vivre et d'élever sa famille.

« Certains ne trouveront pas, eux ou leurs héritiers, à vendre leur pharmacie. C'est à prévoir, et je m'attends même à être de ce nombre; mais cette considération ne doit pas nous arrêter quand il s'agit d'organiser les études pharmaceutiques de manière à faire des pharmaciens donnant le maximum de garanties au point de vue de l'instruction et de la probité professionnelles. C'est à ce point de vue seul que nous devons nous placer pour résoudre la question de la place et de la durée du stage. »

Commission d'arbitrage des spécialités réglementées. — La vente *prime déduite* par le pharmacien aux sages-femmes et aux vétérinaires constitue une infraction.

L'envoi des catalogues des spécialités à prime et à ticket aux pharmaciens, sera fait prochainement.

D'autre part, le syndicat du Havre a décidé d'élaborer un catalogue spécial de toutes les spécialités réglementées.

S'adresser, pour les inscriptions et l'achat, à M. JANDRIN, trésorier du Syndicat, 112, rue d'Etretat, Le Havre.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES DOCTEURS EN PHARMACIE

Dans une lettre adressée à M. ROUX, chef du service de la répression des fraudes, l'Association des Docteurs en pharmacie exprime les vœux suivants :

1° Que l'inspection des pharmacies ne soit en aucun cas confiée à des pharmaciens de 2e classe ;

2° Que les Docteurs en pharmacie, même non syndiqués, puissent poser d'une manière effective leur candidature à ces fonctions ;

3° Que le titre de Docteur en pharmacie soit pris en considération pour la désignation, la nomination des inspecteurs des pharmacies;

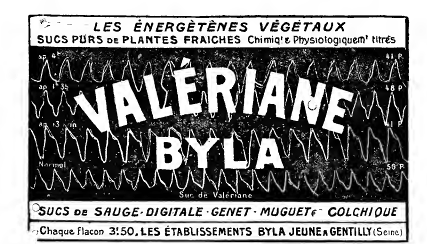
4° Que l'Association des Docteurs des Universités de France (pharmacie), qui représente tous les Docteurs en pharmacie de France, soit appelée, comme les Syndicats pharmaceutiques, à présenter des candidats, pris parmi ses membres.

BULLETIN DE LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

La Cour de Paris, quatrième Chambre, vient, dans son audience du 8 avril 1909, de prononcer un arrêt qui a une grande importance pour les pharmaciens.

Elle décide que lorsqu'un produit fait l'objet d'une marque ou lorsqu'il est connu sous un nom spécial qui le désigne, le pharmacien qui vend une pré-


RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES


LES ÉNERGÈTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiqt & Physiologiquemt titrés
VALÉRIANE
BYLA
41 P
48 P
41 P
Normal
56 P
Suc de Valériane
SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET & COLCHIQUE
Chaque Flacon 3f50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

paration dans la composition de laquelle entre ce produit, n'a pas le droit de rappeler sur son étiquette le nom de ce produit, alors même qu'il s'en est réellement servi dans la préparation.

Ainsi, au cas où le médecin aurait prescrit des cachets ou toute préparation dans laquelle il aurait indiqué de l'antipyrine de Knorr, alors même que le pharmacien a bien en réalité employé l'antipyrine de Knorr, il n'a pas le droit de vendre la préparation en inscrivant ou disant : « Préparation à l'antipyrine de Knorr ».

Le défendeur, dans l'espèce, se défendait en disant : « Il faut bien que j'indique que ma préparation est conforme à ce que demande le client, et, dès lors que je justifie vous avoir acheté le produit en vrac, je ne commets aucune faute en vendant sous son véritable nom le véritable produit que je délivre ».

Le système du défendeur était d'autant plus admissible qu'en 1905, la Cour de Paris avait reconnu pour un commerçant qui avait acheté un fût d'amer Picon, le droit de le vendre au détail sous le nom de Picon, dès lors que c'était bien réellement du véritable amer Picon.

La Cour, aujourd'hui, décide que le détaillant n'a pas le droit de rappeler la marque, dès lors que le produit a subi une *transformation quelconque.*

Cet arrêt n'est pas, il faut le reconnaître, en contradiction avec le précédent, qui constatait que l'amer avait été vendu *sans aucune transformation.*

Observations. — Nous voyons cependant une exception à la règle que formule cet arrêt, ce serait l'hypothèse où le pharmacien reproduirait intégralement la formule de l'ordonnance ; mais il faut avouer que ce mode de faire, qui était assez répandu jadis, devient de plus en plus rare, l'étiquette ne portant le plus souvent que le numéro de référence au livre d'ordonnances.

Paul Bogelot,
Avocat à la Cour d'appel.

NOUVELLES

Souscription en l'honneur du Professeur Jungfleisch. — Un Comité, présidé par M. Caventou, de l'Académie de Médecine, et composé d'amis, de collègues et d'élèves de M. Jungfleisch, s'est proposé de fêter sa nomination au Collège de France et à l'Académie des Sciences, ainsi que sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Un objet d'art lui sera offert dans un banquet, dont la date sera ultérieurement fixée.

Envoyer les souscriptions à M. Guinochet, pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité, 47, rue Jacob, Paris (VIe).

Internat des Hôpitaux. — 3e épreuve : *oral* : 1re *séance* : Des azotates de Bi, préparations de Seigle ergoté ; 2e *séance* : Chloroforme, pommades mercurielles ; 3e *séance* : Glycérine, sirops de sucs de fruits ; 4e *séance* : Carbonates de soude, émulsions ; 5e *séance* : Chlorures de mercure, huile de Ricin ; 6e *séance* : Recherche et dosage des sucres dans l'urine, préparations à base de Cantharides ; 7e *séance* : Ammoniaque et sels ammoniacaux, axonge et vaseline ; 8e *séance* : Oxydes de fer, savons employés en pharmacie.

4e épreuve : *écrit* : *Chimie* : Phosphore et ses composés oxygénés ; *Pharmacie* : Généralités sur les extraits ; *Matière médicale* : Lauracées et produits qu'elles fournissent à la matière médicale.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succ^rs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et C°.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. — Par arrêté en date du 12 juin, M. H. Hérissey est institué agrégé (section d'Histoire naturelle et Pharmacie). Il entrera en exercice le 1er novembre 1909, pour une durée de dix ans.

Les experts du service de la Répression des Fraudes. — *L'Officiel* du 9 mai publiait la liste des experts désignés par le ministre de l'Agriculture. Parmi les quatre cents marchands de vins, épiciers, vétérinaires, commis-voyageurs, etc., qui figurent dans la liste nous avons trouvé deux pharmaciens: MM. Grall, à Brest, et Lequeux, à Rouen.

On ne peut que féliciter ces deux villes du courage qu'elles ont montré en présentant au choix du ministre deux personnes susceptibles d'être au courant des questions dont lesdits experts auront à s'occuper.

Assistance publique. — Une médaille d'argent a été attribuée à M. Le Marié, pharmacien en chef des hospices du Havre, pour services exceptionnels rendus à l'Assistance publique.

Pharmaciens de réserve. — MM. Sévin, Bayard, Cocset, Rolland, Pagel, Lichels, pharmaciens aides-majors de 1re classe; MM. Louillet, Oster, pharmaciens aides-majors de 2e classe, sont portés sur l'état des officiers de réserve qui se sont fait remarquer par le zèle et le dévouement qu'ils ont montré dans le fonctionnement des écoles d'instruction, en 1908.

Les aides en pharmacie. — Le banquet de la Prévoyance pharmaceutique a eu lieu le mois dernier et a été présidé par M. Dufau, président de la Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine. Les étudiants étaient également représentés. Nous n'avons pas eu le plaisir d'assister à cette bonne réunion, mais nous ne nous en félicitons pas moins de voir établie enfin, entre les pharmaciens, les étudiants et leurs collaborateurs dévoués, cette union à laquelle nous n'avons cessé de pousser depuis plus de dix ans.

Quel dommage que, pas plus que leurs patrons, les aides n'aient pu arriver à se grouper en un seul faisceau.

Soirée de gala de l'A. A. — Cette année l'Association donnait, le 11 mai dernier, au profit de sa caisse de secours, la répétition générale du *Prophète* au théâtre lyrique de la Gaîté, aimablement prêté par MM. Isola.

Une foule aussi élégante que nombreuse a été applaudir des artistes comme Mmes Delna, Commes, et le ténor Lucas, dont la présence était une garantie du succès au milieu d'une troupe d'artistes qui encadre très dignement ces étoiles.

En somme, soirée parfaite en tous points et qui peut compter comme un succès de plus à l'actif de l'A. A.

Société coopérative des pharmaciens allemands. — Les résultats de cette Société sont de plus en plus remarquables.

En 1907, le montant de ses ventes était de 9.087.500 francs, procurant à la Société un bénéfice de 684.735 francs; en 1908, les ventes ont atteint la somme de 11.607.500 francs et le bénéfice a été de 874.375 francs. Ce bénéfice de 1908 a permis de verser au capital un intérêt de 5 %, de répartir une ristourne de 6,50 % du montant des achats et de verser 75.000 francs à la réserve. (Du *Bulletin de Pharmacie du Sud-Est.*)

Concours. — Un concours s'ouvrira le 1er décembre 1909, à neuf heures du matin, à l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour l'admission de quatre docteurs en médecine et de deux phar-

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Reunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS

Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques

ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

maciens de 1[re] classe à des emplois de médecin et de pharmacien aides-majors de 2[e] classe des troupes coloniales.

A l'Institut. — Dans sa séance du 7 mai 1909, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une partie du prix BRUNET, destiné à récompenser le meilleur ouvrage de bibliographie savante paru dans les trois dernières années, à M. NARDIN (LÉON-AUGUSTE-LOUIS), ancien pharmacien à Belfort, pour son étude sur : « JACQUES FOILLET, imprimeur, libraire et papetier (1554-1619). »

Remboursement des tickets-primes. — Nous pensons qu'il est utile de signaler aux Pharmaciens la création du *Comptoir général Pharmaceutique* pour le remboursement, au taux modeste de 3 °/₀, des tickets de spécialités réglementées.

Ce nouvel organisme de notre profession, pour ainsi dire « officiel » puisqu'il a été conçu au sein même du Conseil général des Sociétés pharmaceutiques de Paris et de la Seine, est dirigé par notre confrère, M. F. MARI BEAUGOURDON.

En écrivant ici le nom de notre confrère qui a assumé cette lourde tâche avec l'intention généreuse de rendre de grands services à tous les pharmaciens de Paris et de Province, nous avons la pensée de montrer aux pharmaciens que cette œuvre n'a rien de commun avec les entreprises exploitées jusqu'ici, le plus souvent sur leur dos.

Notre confrère, M. F. MARI BEAUGOURDON, est pharmacien à Paris où il possède une importante officine depuis 1900, époque de sa réception ; au surplus, il est vice-président du Conseil général des Sociétés pharmaceutiques de Paris et de la Seine, secrétaire général du Syndicat de la Pharmacie Parisienne. Ce sont là des garanties qui doivent suffire à tous les pharmaciens.

La direction du Comptoir général Pharmaceutique est 43-45, avenue Kléber, Paris (XVI[e]).

Nécrologie pharmaceutique du mois. — MM. COUDURES, maire de Lesparre (Gironde) ; BOIN, à Saint-Révérien (Nièvre) ; NEVEU, honoraire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure) ; RANCHIN, honoraire, à Joyeuse (Ardèche) ; PICARD, honoraire, à Bourg (Ain) ; LEPEC (Georges-Edmond), à Charleval (Eure).

Congrès Pharmaceutique de Nancy. — L'Association générale des pharmaciens de France, invitée par le Syndicat des pharmaciens de Lorraine et l'Association amicale des anciens Élèves des Écoles supérieures de pharmacie de Nancy et de Strasbourg, a bien voulu accepter de tenir son Assemblée générale annuelle à Nancy : c'est donc un véritable Congrès Pharmaceutique qui se tiendra dans cette ville les 27, 28, 29 et 30 juillet prochain, et qui sera ouvert à tous les confrères, syndiqués ou non.

PROGRAMME

Lundi 26 juillet : arrivée des Congressistes. (*Une permanence installée à la Chambre de commerce, rue Gambetta, près de la Gare, se chargera de leur donner tous les renseignements : hôtels, etc.*).

Mardi 27, matinée : visite de la ville, visites officielles, visite au monument BLEICHER.

Mardi 27, soirée : à 1 h. 30. Réunion des Commissions de l'Association.

(Des *visites d'usines* et des *visites de la ville* seront organisées pour les *confrères ne faisant pas partie des Commissions.*)

Mardi 27, 5 h. Visite des brasseries réunies de Maxéville.

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.). . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	0 55	0 70	0 75
			Prix au public	2 25	3 50	4 »
			(*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)			
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	0 60	0 75	0 85
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	0 70	1 05	1 15
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	0 75	1 15	1 25
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.). . . . . . à 0.01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	1 »	1 40	1 60
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins,** assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2 fr.** en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

Mardi 27, 9 h. Punch officiel à l'Hôtel de Ville.

Mercredi 28, matinée et soirée : Réunion du Conseil de l'A. G. *Visite industrielles* (salines, fonderies) pour les confrères qui le désireront.

Soirée libre.

Jeudi 29, matinée : 8 h. à 11 h. *Assemblée générale de l'A. G.*

Jeudi 29, matinée : 11 h. à midi. Assemblée générale de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École supérieure de Pharmacie de Nancy et Strasbourg.

Jeudi 29, soirée : 1 h. 30 à 5 h. Continuation de l'Assemblée générale de l'A. G.

Jeudi 29, soirée : 6 h. Banquet officiel. Prix 12 fr. (Les dames seront admises.)

Vendredi 30 : *Excursion dans les Hautes-Vosges.* Parcours, 250 kilomètres. — Départ de Nancy à 5 h. 50 matin. Remiremont, Gérardmer, La Schlucht, Hohneck, Gérardmer. Retour à Nancy à 10 h. 46 soir.

Prix de l'excursion : 22 fr., *tout compris.* (Les dames sont admises aux mêmes conditions.)

Envoyer les adhésions le plus tôt possible et au plus tard le 5 juillet 1909, à M. Garnier, Secrétaire du Comité d'organisation, 26, faubourg Stanislas, à Nancy.

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

Chambre syndicale de la Seine.

A la suite des élections qui ont eu lieu dans son Assemblée générale, le Conseil d'administration de la Chambre syndicale de la Seine est ainsi composé :

Président, M. Dufau ; Vice-président, M. Albert Beau ; Secrétaire général, M. Postel ; Secrétaire adjoint, M. Laurencin ; Trésorier, M. Labélonye ; Archiviste, M. Crinon ; Conseillers, MM. Renard, H. Martin, Beytout, Longuet, Desnoix, Herbain, Brouant, Artus, Ardely, Cordier, Bonnard, Roidot, Blanchard, Roche, Hemmerlé, Trinquart et Rousseau.

Chambre syndicale des pharmaciens des Basses-Pyrénées.

Le Bureau de la Chambre syndicale a été constitué comme suit :

Président, M. A. Cazaux, à Pau ; Vice-président, M. Soupre, à Bayonne ; Trésorier, M. Costedat, à Pau ; Secrétaire, M. L.-A. Mennechet, à Pau ; Conseiller, M. Brunet, à Pau.

Syndicat de Reims.

Le Bureau pour 1909-1910 a été constitué de la façon suivante :

Président, M. Bancourt ; Vice-président, M. Lambert ; Secrétaire général, M. Laurent ; Secrétaire des séances, M. Monimart ; Trésorier, M. Cougout ; Conseillers, MM. Christiaens et Quirin.

Syndicat de Maine-et-Loire.

Le Syndicat a procédé à l'élection de divers membres de son Conseil d'administration. Ont été élus :

M. Robin, Président ; M. Perrein, Vice-président ; M. Gallais, Assesseur.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

347. — Centre de la France. Petite localité agréable, pharmacie bien achalandée en voie de prospérité. Population doublera d'ici peu. Fournisseur mines et P. L. M. Beau logement et grandes dépendances. Excellente affaire d'avenir à saisir de suite. Prix selon comptant. Raisons de famille. Très sérieux.

348. — Pharmacien, au centre de la ville, en face le marché, demande dépôt de spécialités, eaux minérales et accessoires de pharmacie. (Ecrire au numéro de l'annonce.)

349. — Banlieue immédiate. Affaire en pleine prospérité. Installation irréprochable comme pharmacie, comme logement. Maison seule. Jardinet. Recettes : 40.000. Bénéfices nets : 14.000. Prix : 45.000. Comptant : 15.000. Faculté de séjour. Achats : 15.000.

350. — A Paris, centre, bon quartier. Affaire bien connue ayant périclité par suite de maladie. Grand et superbe logement; angle. Recettes (1908) : 35.000. Bénéfices (1908) : 8.700.

A fait antérieurement en moyenne 40 à 45.000 avec 12.000 de bénéfices. Pourrait être relevée facilement.

351. — Dans la Somme, petite ville avec forte agglomération. Pharmacie bien installée dans maison entière. Recettes : 28 à 30.000. Bénéfices nets : 11.000. Prix : 30.000, moitié comptant.

Le titulaire reprend plus important.

352. — Dans une belle sous-préfecture de la Côte-d'Or, pharmacie d'ordonnances et d'analyses. Affaire tout à fait scientifique. Installation d'angle au centre de la ville. Recettes : 20.000. Bénéfices nets : 8.000.

On traiterait avec 8.000 comptant et facilités pour le surplus.

353. — Dans belle sous-préfecture au Nord de Paris. Pharmacie luxueusement installée dans maison très confortable, réalisant 50.000 de recettes (moyenne de cinq années) et laissant 18.000 de bénéfices.

354. — Pour cause de maladie. Pharmacie à céder dans ville de l'Ouest, deux heures de Paris. Pharmacie d'angle située sur place principale de la ville. Appartement très agréable. Recettes : 20.000. Bénéfices : 9.000. Achats : 9.000. Prix : 24.000 à débattre suivant comptant.

355. — A deux heures et demie de Paris, dans grande ville de l'Ouest. Pharmacie d'angle très bien située. Appartement très confortable. Recettes : 20 000, laissant 8.000 de bénéfices. Achats : 11.000.

356. — Dans la banlieue parisienne. Pharmacie à céder dans des conditions avantageuses. Recettes : 29.000. Appartement très confortable. Bénéfices : 9.000. Affaire en progression.

357. — Pharmacien militaire ayant demandé à être mis prématurément à la retraite, désire une place de pharmacien en chef dans un hospice, ou de Directeur d'un laboratoire municipal dans un petit centre. Accepterait de diriger une exploitation agricole ou industrielle. Bonnes références.

358. — M. Cuzin, pharmacien à *Auxerre* (Yonne), demande un élève de 2 à 3 ans de pratique. Logé, non nourri.

359. — Banlieue parisienne. — Résidence très recherchée. Après fortune. Pharmacie très ancienne. Bénéfices nets justifiés : 20.000 fr. Loyer peu élevé pour une belle installation. Prix : 65.000 fr. avec moitié comptant.

360. — A une 1/2 heure de Paris, petite ville très fréquentée, agréable à habiter, affaire de tout repos à céder pour cause de maladie. Affaires : 50.000 fr. environ, peu de frais généraux. Bénéfices nets : 20.000 fr. Pharmacie bien installée. Beau et vaste laboratoire. Prix demandé, 3 fois les bénéfices nets, avec 30.000 fr. comptant.

361. — A Paris, dans quartier très commerçant, belle pharmacie bien installée formant angle sur rue très passante. Appartement au-dessus. Bénéfices bien nets : 16 à 17.000 fr. On pourrait traiter avec 30.000 fr. comptant et de très grandes facilités pour le surplus.

362. — A Paris, dans quartier très populeux sur boulevard, belle pharmacie d'angle, avec très grand appartement au-dessus. Affaires : 60.000 fr., laissant 16.000 fr. de bénéfices bien justifiés. On peut traiter avec 30.000 fr. environ et de grandes facilités pour le surplus.

PHARMACIE MILITAIRE

Pharmaciens militaires. — Sont désignés : MM. Jégou, pharmacien principal de 1re classe, pour la pharmacie Centrale du service de santé; Puaux, pharmacien-major de 1re classe, pour l'hôpital militaire de Saint-Mandé; Lescaux, pharmacien-major de 2e classe, pour la pharmacie régionale de Limoges; Ravin, pharmacien-major de 2e classe, pour la garde républicaine à Paris.

Corps de santé colonial. — Tableau de concours de 1909, pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. le pharmacien principal de 2e classe Dubois.

Mutations. — M. le pharmacien aide-major de 1re classe Bouyer, hôpital de Bordeaux (détaché à l'hôpital de Barèges); M. le pharmacien-major de 2e classe Garnaud, à la pharmacie principale de Diego-Suarez.

VARIÉTÉS

Médecins et Pharmaciens de la Région de Paris.

D'après la préfecture de police, il y en avait en 1907, dans son ressort :

3.951 docteurs en médecine dont 1.456 à Paris (4.113 et 1.532, en 1908).

1.711 pharmaciens dont 1.294 à Paris (1.739 et 1.314, en 1908).

Si on compare ces chiffres avec ceux des dix dernières années précédentes on obtient la progression suivante :

Pour la Seine, 1.341, 1.411, 1.464, 1.503, 1.548, 1.580, 1.633, 1.637, 1.673, 1.711, 1.739.

Pour Paris, 1.049, 1.104, 1.145, 1.166, 1.197, 1.218, 1.251, 1.275, 1.294, 1.314.

Or, les Ecoles de province ne fournissent plus de diplômés; les Ecoles supérieures beaucoup moins, ce seraient donc les pharmaciens de province qui fermeraient purement et simplement leur officine pour se rapprocher de Paris. Cette raison ne peut s'appliquer qu'à un petit nombre de cas, et il y a là un petit problème intéressant à résoudre, surtout si la prochaine statistique continue la progression ascendante.

Le nombre des stagiaires en pharmacie.

Au 18 février 1909, 485 stagiaires étaient inscrits dans les différentes Ecoles, à savoir : 210 stagiaires de 1re année, 165 de 2e année et 110 de 3e année.

Dans ce nombre ne sont pas compris les étudiants inscrits dans les justices de paix.

Voici la répartition par Ecole :

Paris, 135 dont 5 étrangers; Montpellier, 20; Nancy, 4 (les pharmaciens de Nancy se sont entendus pour ne pas recevoir de stagiaires); Bordeaux, 32; Lille, 25; Lyon, 16; Toulouse, 16; Alger, 21; Marseille, 24; Nantes, 28; Rennes, 25; Amiens, 11; Angers, 10; Besançon, 10; Caen, 14; Clermont, 14; Dijon, 14; Grenoble, 6; Limoges, 10; Poitiers, 1; Reims, 14; Rouen, 26; Tours, 9.

LIGATURES CHIRURGICALES

stérilisées à 120° à l'autoclave par les procédés

J. TRIOLLET

ASEPSIE, SOLIDITÉ ET SOUPLESSE PARFAITES

CATGUTS RESORBABLES parce que stérilisés dans un milieu miscible aux liquides de l'organisme.



SOIES plates (ou rondes) tressées spécialement pour l'usage chirurgical.

CRINS triés stérilisés à 120° dans une solution phéniquée glycérinée.

FILS DE LIN, DE BRONZE D'ALUMINIUM, D'ARGENT, etc.

LABORATOIRE MEDICO-CHIRURG.
J. TRIOLLET
CATGUT
Stérilisé à 120°
N° 2
BLANCARD
40 Rue Bonaparte

CHLOROFORME ANESTHÉSIQUE

en ampoules scellées de 30 et 50 grammes ou en flacons.

Drains, Compresses et tous objets de **Pansement**

Prix spéciaux pour cabinets médicaux, maisons de santé et établissements hospitaliers.

BERTAUT-BLANCARD Frères, Phiens, 40, rue Bonaparte, PARIS. - Téléphone 823-34 / 714-58



SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



DÉPÔT CENTRAL : FUMOUZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.
DÉTAIL : Pharmacie CHAUMEL, 87, Rue Lafayette, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 23 avril 1909.

M. le Président annonce qu'un comité s'est constitué, sous le patronage de S. M. le roi d'Italie, pour célébrer le centenaire de la publication du *Mémoire d'Avogadro sur la constitution moléculaire du gaz*; une souscription est ouverte, afin de permettre la publication des principaux travaux d'Avogadro et l'érection d'un monument destiné à perpétuer son souvenir.

M. Béhal présente à la Société, au nom de M. Douetteau, quelques observations sur l'action de l'acide acétique sur le chlorure de *p*-xylylène. Il se forme le diacétate correspondant avec dégagement d'acide chlorhydrique. La quantité de chlorure décomposée à chaque instant est proportionnelle au nombre de molécules inaltérées qui existent dans la solution. En soixante-dix heures, la quantité décomposée atteint 98 °/₀, et le produit ne renferme que le diacétate qu'on sépare facilement par distillation fractionnée.

Sous la direction de M. Béhal, M. Douetteau continue l'étude des différents dérivés chlorés de cette série.

M. Simon, à propos de la loi des chaleurs spécifiques de Dulong et Petit, insiste sur la variabilité de cette soi-disant constante physique qui, sauf de rares exceptions, est essentiellement dépendante de la température. Il en résulte que la loi de Dulong et Petit, sous sa forme classique, est inexacte. M. Simon émet cependant l'idée qu'il peut y avoir un rapport encore non défini entre la chaleur spécifique et le poids atomique, à condition de tenir compte de la complexité moléculaire.

Séance du 14 mai 1909.

MM. Kling et Roy communiquent à la Société une méthode d'analyse des laits altérés. Cette méthode, basée sur la détermination de l'azote total et de la matière grasse des laits, leur a permis de déceler mouillage et écrémage dans des laits datant de plus d'une année et présentant une altération profonde.

M. Rengade communique les résultats de ses recherches sur les sous-oxydes de cœsium. Le diagramme de fusibilité du système Cs—Cs^2O démontre l'existence de quatre sous-oxydes : Cs^7O, Cs^4O, Cs^7O^2 et Cs^3O, le premier fondant à +3°, les suivants se transformant successivement les uns dans les autres et dans le protoxyde aux températures de +10°, +50° et + 170°.

L'oxyde Cs^7O^2 s'isole facilement des cristaux que dépose sa solution dans un excès de métal par centrifugation dans le vide à la température ordinaire.

M. Bougault revient sur la transformation de l'acide benzoylacrylique C^6H^5. CO. CH : CH.CO^2H en acide diphénacylacétique :

$$\begin{matrix} C^6H^5.CO.CH^2 \\ C^6H^5.CO.CH^2 \end{matrix} \Big> CH - CO^2H$$

sous l'influence des alcalis dilués. Il avait admis antérieuremont que ce dernier

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PARIS

2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904


EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY


USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS
STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE

CONCESSIONNAIRES
DES
PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C. L.
SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

acide provenait de la fixation de l'acétophénone, formée dans une première réaction (par dédoublement de l'acide benzoylacrylique en acide glyoxylique et acétophénone), sur l'acide benzoylacrylique non décomposé. A la suite de nouvelles expériences, il a adopté une hypothèse de M. Béhal qui rapporte la formation d'acide diphénylacétique à la condensation de l'acide glyoxylique et de l'acétophénone.

M. Bougault a constaté, en effet, que cette condensation était aisément réalisable, et il l'a appliquée à plusieurs acétones du type R-CO. CH^3 (R étant C^6H^5 substitué ou non).

M. Bouveault, au nom de M. Levallois et au sien, expose les recherches qui les ont conduits à la synthèse de l'acide dihydrotencholénique racémique.

Séance du 28 *mai* 1909.

M. Grenet montre que, quand on parle des alliages fer-carbone, il n'est pas rationnel de faire une distinction entre les états du fer et les états du carbone.

La transformation du fer pur doit être considérée comme le passage du fer pur en solution solide; au-dessous de la température de transformation, on ne peut passer sans discontinuité du constituant fer pur au constituant fer + C. Au-dessus de la température de transformation, on passe sans discontinuité du constituant par un constituant plus carburé. La notion de solution solide s'étend donc aux corps purs.

M. Rengade présente un nouveau modèle de galvanomètre à enregistrement photographique.

M. Bouveault a préparé des pinacones mixtes :

$$\begin{matrix} R' \\ R \end{matrix}\!\!>\underset{OH}{\overset{}{C}} - \underset{OH}{C}\!\!<\!\!\begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix}$$

en condensant les éthers des acides alcools α

$$\begin{matrix} R \\ R' \end{matrix}\!\!>\underset{OH}{C} - CO^2H$$

avec l'iodure de méthylmagnésium.

Ces pinacones, chauffées avec de l'acide oxalique, fournissent des pinacolines dont la constitution est à l'étude; oxydées par l'acide chromique en solution acétique, elles sont transformées intégralement en diméthylcétone et :

$$\begin{matrix} R \\ R' \end{matrix}\!\!>CO.$$

M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

H. Roger : **Toxicité comparée des peptones et des produits abiurétiques** (LXVI; 682, 1.5.09). — Les produits abiurétiques qui résultent de l'hydrolyse profonde des substances protéiques par les acides, sont beaucoup moins toxiques que les peptones et ne possèdent qu'un faible pouvoir hypotensif.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & CIE

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE $\frac{C}{C}$

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée	20	35
	Pepsine extractive	50	85
	Pepsine en paillettes	50	95

(Titres du Codex français.)

PEPTONES $\frac{C}{C}$

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE $\frac{C}{C}$ Titre 50 Kil. 120

DIASTASE $\frac{C}{C}$ .... Kil. 120

PEPSINES $\frac{C}{C}$ sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières***.
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat)
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

E. Maurel : **Influence de la voie d'administration sur les doses minima mortelles de digitaline cristallisée chez quelques vertébrés** (LXVI; 686, 1.5.09). — Pour tous les animaux expérimentés (grenouille, pigeon, lapin), la voie gastrique a été moins sensible que la voie hypodermique et celle-ci moins que la voie veineuse.

G. Seillère : **Sur la digestion de la xylane chez les mammifères** (LXVI; 691, 1.5.09). — Expériences tendant à montrer que la digestion des pentosanes chez les mammifères est le fait d'une xylanase d'origine microbienne.

A. Sartory : **Caractères biologiques et pouvoir pathogène du** *Pseudo-absidia vulgaris* **Bainier** (LXVI; 705.09).

C. Gerber : **Variations de la teneur en présure d'un membre végétal aux diverses phases de son évolution** (LXVI; 716 *Réunion biologique de Marseille*, 20.4.09). — **Sur la coagulation gastrique des laits citratés et fluorés**, id. 719.

A. Grigaut : **Recherche de l'urobiline dans le sang et les humeurs de l'organisme** (LXVI; 725, 8.5.09). — Technique de recherche dont on verra les détails au mémoire original.

H. Bierry : **Dédoublement diastasique du rhamninose** (LXVI; 738, 8.5.09). Le rhamninose est un triose découvert par C. et G. Tanret dans le dédoublement de la xanthorhamnine. Ce rhamninose est hydrolysable par les acides étendus avec formation de rhamnose (2 mol.) et de galactose (1 mol.). M. Bierry a observé que le suc gastro-intestinal d'*Helix pomatia* hydrolyse le rhamninose, et appelle rhamnino-rhamnase la diastase qui effectue ce dédoublement.

Louis Gaucher et Glausserand : **Sur un bacille chromogène isolé d'une eau minérale** (LXVI; 745, 8.5.09).

L. Grimbert et M. Bagros : **Sur le mécanisme de la dénitrification chez les bactéries dénitrifiantes indirectes** (LXVI; 760, 15.5.09). — Les auteurs rappellent la classification des bactéries dénitrifiantes en *indirectes* et *directes*, indiquée dès 1898 par l'un d'eux et étudient le mécanisme de la dénitrification chez les bactéries dénitrifiantes indirectes. Pour qu'il y ait destruction de nitrate par les bactéries dénitrifiantes indirectes, il faut : 1° qu'il y ait d'abord réduction de nitrate en nitrite ; 2° que le milieu contienne à la fois des substances amidées ou aminées et des aliments carbonés capables d'être attaqués par le microbe en donnant des acides. Ces conditions une fois remplies, le mécanisme de la dénitrification devient des plus simples. La bactérie attaquant l'aliment carboné donne naissance à un acide qui agit sur le nitrite et provoque la réaction immédiate de l'acide nitreux sur le corps aminé, d'où mise en liberté d'azote et de CO^2 pendant que l'acide se combine à l'alcali du nitrate, d'où neutralité de la solution.

Ch. Richet : **Du poison contenu dans la sève de l'***Hura crepitans* **(ou Assaku)** (LXVI; 763, 15.5.09). — Du latex de l'*Hura crepitans*, l'auteur retire par précipitation au moyen de l'alcool une substance toxique qu'il désigne sous le nom de *crépitine*. Cette substance qui représente sans doute un mélange de plusieurs espèces chimiques provoque des accidents analogues à ceux que produisent les « congestines » : dilatation des vaisseaux, abaissement de la pression artérielle, diarrhée, etc.

H. Labbé et G. Vitry : **Influence des ferments lactiques sur l'absorption des albuminoïdes** (LXVI; 765, 15.5.09). — La bactériothérapie lactique a pour effet

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. **11** fr. **50**

LEMOINE et GÉRARD. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. **6 25**

BOUCHARDAT. — **Formulaire magistral**, 1909. **3 50**

BOCQUILLON - LIMOUSIN. — **Médicaments nouveaux pour 1909** **2 75**

Le Corps humain, image en couleurs de 0m 45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes **1 50**

CHINON. — **Médicaments nouveaux.** 1909. **3** fr. **50**

PHILIPPE. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** **5 50**

CERBELAUD-BAYARD. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques. procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . **11** fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . **1 50**

GILLET. — **Formulaire des médications nouvelles.** 1909 . . . . **2 75**

ROLÉ. — **Code des pharmaciens, herboristes. droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition **2 50**

HINARD. — **Analyse des laits et produits lactés** **2 25**

GUIARD et GRIMBERT. — **Diagnostic chimique microscopique et parasitologique**, 2e éd 1908. . . . . **13 50**

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes **0 30**

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons **0 30**

BOURREY et MARQUET. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. **18** fr.

PEYRÈGNE. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . **1** fr.

PEYRÈGNE. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . **1 50**

YVON et MICHEL. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . **8** fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(*Arsenic à l'état organique*)

Gouttes Clin Dosées de 1/5 de centigr. de **Cacodylate de Soude pur** par goutte.

Globules Clin à 1 centigr. de **Cacodylate de soude pur** par globule.

Dose moyenne : 0 gr. 10 de **Cacodylate de Soude** par jour, correspondant en **Arsenic** à 0 gr. 06 d'acide arsénieux ou à 6 gr. 15 de **Liqueur de Fowler.**

ADRÉNALINE CLIN

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{1000^e}$.

COLLYRE d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{5000^e}$.

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate). En tubes stérilisés pour **Injections hypodermiques**. Titrés à 1/2 milligr. par c. c.

ADRENALINE CLIN chimiquement pure. En divisions de 5 centigr.

CLIN ET COMAR — PARIS

de diminuer l'assimilation azotée ; il en résulte une conclusion importante, c'est que la médication par les bactéries lactiques est contre-indiquée dans tous les cas où le médecin cherche à assurer au malade une forte alimentation azotée, en particulier chez les tuberculeux.

A. Brissemoret et J. Mercier : **Sur le rôle biologique de la juglone** (LXVI; 769, 15.6.09). Observations montrant que la juglone ne paraît pas jouer le rôle de défense que l'un des auteurs lui avait auparavant attribué.

E. Maurel : **Comparaison au point de vue des doses minima mortelles entre la voie sous-cutanée et la voie veineuse** (LXVI; 782, 15.5.09). — Comparant des résultats antérieurement obtenus, l'auteur montre qu'il y a des différences marquées pour les divers agents chimiques dans les rapports de toxicité entre la voie veineuse et la voie sous-cutanée, qu'il est indispensable de fixer ce rapport chez les animaux pour passer chez l'homme de l'une de ces deux voies à l'autre. Pour les agents présentant de grands écarts de toxicité entre les deux voies (quinine, bichlorure de mercure), il ne paraît pas y avoir de relation exacte entre le degré de toxicité et l'action thérapeutique.

Ch. Richet : **L'anaphylaxie crée un poison nouveau chez l'animal sensibilisé** (LXVI; 810, 22.5.09). — En injectant à des chiens la crépitine (du latex de l'*Hura crepitans*), on produit divers troubles morbides, mais jamais le prurit; il en est autrement chez les chiens anaphylactisés par la crépitine. M. Richet en déduit qu'il y a formation d'un nouveau poison (apotoxine) résultant de l'action de la crépitine sur une substance génératrice contenue dans le sang des animaux anaphylactisés. Ces faits auraient une portée générale et les apotoxines qui se forment au moment des injections secondes seraient sinon identiques, du moins des variétés peu différenciées d'une seule et unique substance.

A. Fichtenholz : **Remarques sur les composés qui arrêtent ou retardent l'action de l'émulsine sur les glucosides hydrolysables par ce ferment** (LXVI; 730, 22.5.09). — L'hydroquinone retarde l'hydrolyse par l'émulsine des glucosides examinés, mais tandis que cette action retardatrice est énorme pour l'arbutine, c'est-à-dire pour le glucoside qui renferme déjà de l'hydroquinone dans sa molécule, elle est presque insignifiante pour la salicine, la gentiopicrine et l'amygdaline.

E. Maurel : **Comparaison de la voie gastrique avec la voie sous-cutanée au point de vue des doses minima mortelles** (LXVI; 833, 22.5.09). — Les écarts de toxicité entre la voie gastrique et la voie sous-cutanée sont des plus variables avec les divers agents; il est indispensable, par conséquent, de la fixer pour chacun d'eux. La voie gastrique est pour certains agents (les glucosides en particulier) une mauvaise voie d'administration, puisque, selon l'état des liquides digestifs, leur action pour la même dose peut varier beaucoup.

J. Wolff : **Observations sur la spécificité dans les phénomènes oxydasiques. Idées nouvelles qu'elles suggèrent relativement au fonctionnement des diastases** (LXVI; 842, 22.5.09). — Observations montrant que le ferrocyanure de fer colloïdal ou le sulfate de manganèse acquièrent des propriétés oxydantes spécifiques lorsque, après les avoir associés au citrate trisodique, on les fait agir sur tel ou tel diphénol. Les actions diastasiques résulteraient du concours simultané d'un certain nombre de composés chimiques définis, et la spécificité du système due à l'un des composés pourrait être transformée en une spécificité nouvelle par l'introduction à la place de ce composé d'une substance différente.

M. J.

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket-primes)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Catillon : **Sur les préparations de produits opothérapiques** (9.12.08 ; XIII, 457). — Dès 1897, l'auteur a préconisé, pour la glande thyroïde et longtemps auparavant pour d'autres substances, les produits totaux et conseillé le dégraissage à l'éther de pétrole.

F. Vialard : **Imperméabilité rénale et opothérapie** (9.12.08 ; XIII, 458)[1]. — Les quatre observations qui font l'objet de ce travail, observations ayant trait à des affections bien diverses des reins, prouvent que si l'organothérapie rénale n'est pas dans tous les cas *l'agent curateur*, *l'agent spécifique* de la néphrite, elle est toujours un *puissant instrument de diurèse*.

Dans les lésions rénales survenant au cours d'une infection tuberculeuse, à leur première période, l'organothérapie rénale provoque une diurèse qui se maintient plusieurs jours. Les autres cas ont trait à une néphrite chronique dans laquelle les crises aiguës d'insuffisance rénale avortent à la suite d'une abondante diurèse, et l'albumine et les symptômes de toxémie disparaissent momentanément ; à une acidité urinaire exagérée avec périodes de cystalgie et d'insuffisance urinaire, dans laquelle le traitement provoque une débâcle urinaire lorsqu'il est appliqué dès l'apparition des signes précurseurs ; à une néphrite chronique, avec crises d'insuffisance rénale, chez une jeune fille de dix-huit ans, combattue également avec succès par l'opothérapie.

J. Renaut : **Sur un nouveau mode d'administration de la macération de rein dans l'imperméabilité rénale de cause toxémique** (9.12.08 ; XIII, 462)[2]. — Dès que le rein se ferme, qu'il est envahi par un œdème d'origine non pas mécanique seulement, mais surtout toxique, la macération de rein constitue le véritable médicament de choix ; elle provoque une diurèse énorme, avec éliminatiou massive de *l'urée et des chlorures* et disparition consécutive de l'œdème. Cette médication agit en versant dans le sang les produits de sécrétion transformateurs des toxines élaborés par les cellules épithéliales actives d'un rein étranger. Mais il était indiqué d'extraire tous ces produits dans un état aussi voisin que possible de celui où ils se trouvent dans le rein vivant, c'est-à-dire de les présenter à l'absorption en milieu isotonique. On y parvient par l'usage d'un sérum artificiel isotonique et en outre réellement vital, par l'eau salée en solution physiologique. On prend 3 reins de jeune porc et on les hache menu. Le hachis est broyé dans un mortier avec 600 gr. d'eau distillée salée à 6 °/₀₀. On laisse macérer cette pulpe pendant 4 heures à température basse, ou décante le liquide qui surnage, on le passe au linge fin. On jette le reste du hachis sur ce même linge fin, où il fournit encore une petite quantité de liquide qu'on ajoute au reste. Après quoi, on répartit la totalité du liquide de macération en trois lavements. Ces lavements sont parfaitement gardés, à la condition qu'on les porte haut.

Pariset : **Le travail du cœur : le débit sanguin. Leur calcul en clinique d'après la mesure de la pression artérielle variable. Proposition d'une terminologie nouvelle dans l'étude de la dynamique cardio-vasculaire** (9.12.80 : XIII, 473).

1. V. *Soc. thérap.*, 6 novembre 1907.
2. V. *Acad. de méd.*, 22 décembre 1903, et F. Chouppin. Opothérapie rénale. (*Revue de médecine*, p. 64-88 et 131-165, 1905.)

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

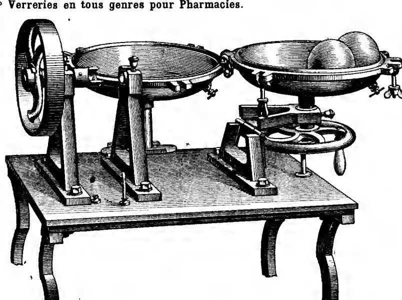
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

L. Rénon et A. Delille : **La médication hypophysaire dans les cardiopathies** (9.12.08; XIII, 485)[1]. — Cette médication reste indiquée dans les myocardites aiguës. Elle est contre-indiquée dans les affections aortiques où l'élévation de la tension artérielle est considérable. Dans les affections mitrales, dans le rétrécissement et dans l'insuffisance, pendant les périodes d'hyposystolie, la tension artérielle s'élève et la diurèse augmente sous l'influence de la prise quotidienne de 0 gr. 20 à 0 gr. 40 de poudre d'hypophyse; mêmes résultats favorables dans les périodes d'hyposystolie de myocardites chroniques, dans un cas de tachycardie paroxystique avec hypertension. En raison de la facilité plus grande de la préparation de la poudre totale d'hypophyse, les auteurs lui donnent la préférence. Les doses les plus utiles leur paraissent osciller entre 0 gr. 20 et 0 gr. 40 de poudre totale, dose qu'ils conseillent rarement de dépasser. Cette médication ne peut détrôner la digitale, mais dans les cas où ce médicament ne réussit pas et dans les intervalles de son emploi, elle paraît avoir autant d'action que beaucoup d'autres médicaments cardiaques secondaires.

A. Lesage et G. Leven : **Les vomissements du nourrisson aérophage. Pathogénie et thérapeutique** (9.12.08; XIII, 407).

E. Schoull (de Nice) : **Sur le chloroforme** (23.12.08; XIII, 483).

C. Fleig : **L'isotonie des liquides médicamenteux mis au contact des surfaces cutanées ou muqueuses lésées ou des tissus** (23.12.08; XIII, 495). — On conçoit tout l'intérêt qu'on a, lorsqu'il faut agir sur des surfaces de tissus où l'on veut favoriser et activer les processus normaux de régénération et de cicatrisation, à imprégner le plus possible ces surfaces avec des liquides de concentration moléculaire identique à celle du sang ou voisine de celle-ci. L'isotonie sera réalisée par une addition de chlorure de sodium convenable. S'il y a incompatibilité chimique entre ce dernier sel et la substance médicamenteuse, on pourra ramener à l'isotonie en se servant d'autres sels que le NaCl, avec le sulfate de soude ou le nitrate de soude, par exemple. On pourra aussi employer les sucres. On obtiendra l'isotonie avec des solutions de 45 gr. de glucose ‰ environ, de 90 de saccharose et de lactose ‰, tout en tenant compte de la quantité de la substance médicamenteuse elle-même. Les lavements et lavages intestinaux auront aussi grand intérêt à être faits, plus souvent qu'on n'en a l'habitude, avec des solutions isotoniques, de même pour les lavages vésicaux, les irrigations des fosses nasales, le lavage de la cavité péritonéale, dans le cas de péritonite tuberculeuse. Cette remarque s'applique à l'eau oxygénée et aux eaux minérales qui devront être rendues isotoniques pour éviter l'osmonocivité.

Sanitignon : **Note sur les propriétés thérapeutiques pharyngo-laryngiennes de deux médicaments méconnus : l'Érysimum et le mucilage de Poireau** (23.12.08; XIII, 499). — On connaît depuis longtemps les effets de l'infusion de feuilles d'Erysimum qui guérit l'enrouement des laryngites simples, aiguës ou chroniques. Ces feuilles présentent également des propriétés expectorantes, émollientes pharyngiennes et laryngiennes et diurétiques. Le mucilage de Poireau contenu dans le suc du Poireau que l'on recueille par expression après une coction prolongée pour volatiliser l'essence irritante possède une propriété émolliente élective sur la muqueuse pharyngienne enflammée et trouve ses

1. V. *Soc. de thérap.*, 22 janvier 1907 et 23 avril 1906, et *Congrès de médec. de Paris*, octobre 1907, p. 364.

ADRIAN & Cie, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1 2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie **15, rue d'Argenteuil, 15** — PARIS —



Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de **PÉTROSELINE MENTHOLÉE**

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et **un sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

indications dans toutes les pharyngites simples, aiguës et chroniques, quelle que soit leur forme clinique. De plus, il est décongestionnant et doué de propriété expectorante, détersive, humidifiante pour la muqueuse pharyngée, émolliente pour le larynx et la trachée, béchique et enfin diurétique.

Guelpa : **Cure du diabète** (23.12.08; XIII, 502).

De Keating-Hart : **Traitement du cancer par la fulguration** (23.12.108; XIII, 516).

F. Cautru : **Action du massage cardio-abdominal sur le « Travail relatif du cœur »** (13.1.09; XIV, 34).

Laquerrière et Loubier : **Un détail de technique dans le traitement des varices par la faradisation** (13.1.09; XIV, 39).

Linossier : **Utilité de la restriction de l'alimentation alimentaire globale chez les diabétiques** (13.1.09; XIV, 69). Ed. D.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 27 mars 1909.

MM. Gastou et Comandon : **L'emploi de l'ultra-microscope en clinique, principalement dans le diagnostic de la siphylis.** — La recherche du *Spirochaete*, grâce à l'ultra-microscope, apporte à la clinique un appui considérable non seulement pour le diagnostic, mais pour la prophylaxie. Cependant il est utile de savoir que la recherche du *Spirochaete* peut être infructueuse si le sujet a suivi déjà un traitement mercuriel.

M. Albert Weill : **Radiothérapie des angiomes et des noevi plans.** — L'auteur rapporte un certain nombre de cas traités avec succès.

MM. E. Fiquet et A. Girault : **Antisepsie gastro-intestinale par le zymphène.** — Ces auteurs présentent de nouvelles observations sur le *zymphène*, dérivé de l'acide cinnamique. C'est un antiseptique très énergique à petites doses vis-à-vis de la plupart des microbes pathogènes.

Il est supérieur à ceux qui sont connus et il n'est pas toxique même à dose très élevée. Au contraire, il est doué d'un pouvoir excito-secrétoire des glandes de l'économie. Il convient aux malades dyspeptiques et hypochlorhydriques. Les auteurs émettent une théorie qui explique comment un composé chimique peut être inoffensif à dose élevée et en même temps un microbicide énergique à petite dose.

M. Guisez : **Corps étrangers enlevés par œsophagoscopie.** — L'auteur présente 18 corps étrangers enlevés par l'œsophagoscopie (os, arêtes, pièces de monnaie, boutons de corozo) parmi lesquels cinq volumineux dentiers.

M. Maurice Bloch : **Un nouvel antispasmodique, principalement pour la coqueluche.** — L'auteur communique les résultats qu'il a obtenus dans la coqueluche normale avec le sérum antitétanique. Ce même sérum, d'après l'auteur, inoculé aux animaux, rend leur lait efficace également contre la coqueluche. Le lait garde son action thérapeutique pendant 3 à 4 semaines.

M. Lafay : **Nouvelle seringue pour toutes injections mercurielles insolubles.** — L'auteur insiste sur la nécessité de l'emploi d'une seringue spé-

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — EXPORTATION

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & CIE

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

ciale pour les injections mercurielles insolubles, et présente un modèle qui répond à tous les desiderata de la technique et aux exigences du nouveau Codex. Cette seringue constitue un perfectionnement de la seringue de Barthélemy par ce fait qu'elle peut être bouillie sans inconvénient aussi souvent qu'on le désire. M. Paul Guillon rappelle que le nettoyage sérieux des aiguilles est indispensable pour éviter les accidents ; il conseille un dispositif simple pour faire passer un courant d'air dans la lumière des aiguilles.

M. Godlewski : **La neurasthénie vraie, pathogénie et traitement.** — L'auteur établit les caractères de la neurasthénie vraie pour la différencier d'autres états névropathiques avec lesquels elle est souvent confondue. Pour lui, la neurasthénie vraie, greffée sur l'arthritisme qui est lui-même un commencement d'intoxication, est toujours due à une intoxication complémentaire, produite soit par la fatigue physique, intellectuelle, surtout morale, ou par des maladies antérieures, de nature infectieuse. Cette intoxication amène des troubles nutritifs des cellules. De là, un traitement rationnel basé sur la désintoxication et la reconstitution des cellules. La psychothérapie : persuasion, rééducation de la volonté, ne peut être que le complément et non la base du traitement.

M. E. Depasse affirme que la neurasthénie n'existe pas, c'est toujours une intoxication.

Séance du 9 avril 1909.

M. G. Rosenthal : **Hypersensibilité d'un tuberculeux pulmonaire à l'exercice physiologique de respiration.** — L'auteur présente l'histoire d'un tuberculeux qui, soumis à la suralimentation rationnelle et au cacodylate de soude, restait à un poids stationnaire ; 25 respirations en 4 séances faites en un mois, donnèrent une augmentation en poids de 4 kos. A cause de la marche progressive de lésions locales, le traitement a dû être interrompu.

M. Dartigues s'associe aux idées exposées par l'auteur et est heureux de constater que les médecins s'intéressent actuellement à ces méthodes.

MM. Dartigues et Mircouche : **Kyste dermoïde de la région sacro-coccygienne.**

M. Lance : **Du lever précoce après les laparotomies et l'accouchement.**

M. G. Reignier de Surgères : **Lithiase biliaire fruste.** — L'auteur remarque que les cas de lithiase biliaire fruste sont innombrables.

Au point de vue du diagnostic, il trouve que la douleur vésiculaire à la pression, sans pylorisme, saus exsudation sanguine dans l'intestin (réaction Weber), est d'une importance colossale.

Quant au traitement, il se compose en dehors de l'hygiène alimentaire et de douches appropriées d'un médicament presque unique, merveilleux dans ses résultats; le cacodylate de soude, en injections sous-cutanées, il le considère comme un spécifique, et lui associe le salicylate de soude et le Boldo.

Dr Dubar.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS	LONDRES
26 et 28, Rue du Dragon	37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse ⊤ TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — La période de transition pharmaceutique (C. BAYARD). — A propos des « Lettres de Province ». — A propos des stagiaires (H. HUBAC). — Guide de l'Inspecteur des Pharmacies. — Formulaire. — Revue analytique des journaux de médecine (Dr G. DORLÉANS). — La vie pharmaceutique. — Nouvelles. — Pharmacie militaire. — Variétés. — Office pharmaceutique.

Voir dans la partie scientifique :

1° ***La stérilisation des plantes médicinales dans ses rapports avec leur activité thérapeutique,*** par MM. EM. PERROT et A. GORIS.

2° ***Considérations sur les causes qui peuvent influencer la teneur en principes actifs des plantes médicinales,*** par M. J. CHEVALIER.

3° ***Composition et fractionnement de l'essence de Criste marine,*** par M. F. BORDE.

4° ***Procédé clinique de la recherche du glucose dans l'urine par l'acide orthonitrophénylpropiolique,*** par M. H. BOTTU.

5° ***Quelques notes sur l'analyse du Safran,*** par M. P. RABET.

6° ***Les grandes lignes de nos conceptions sur la défense de l'organisme. Réaction de WASSERMANN,*** par M. P. MERKLEN.

7° ***Ce qu'on dit du Codex :***
Observations sur certains produits du nouveau Codex par les Etablissements POULENC frères.

8° ***Les marques de fabrique en matières pharmaceutiques*** (*suite*), par M. E. FOURNEAU.

9° ***IIe Congrès pour la répression des fraudes*** (*suite*).

10° ***Médicaments nouveaux.***

La période de transition pharmaceutique [1].

Chaque fois qu'un journal professionnel imprime un article concernant la pharmacie, c'est pour signaler le gâchis et l'incertitude législative dans laquelle nous nous trouvons, c'est pour relater les stériles discussions dans lesquelles se *perdent nos syndicats.* Et le fil conducteur à travers ce nouveau labyrinthe n'est pas prêt d'être trouvé.

A bien examiner les choses pourtant, il semble que l'origine de tous nos conflits vient de ce que le grand principe qui a présidé à l'élaboration des fois organiques de la pharmacie est sans cesse oublié. Il est vrai que des intérêts particuliers et pas des moindres ont *de grandes raisons pour qu'il en soit ainsi.*

1. Conformément à nos traditions d'impartialité, nous reproduisons *in extenso* cette lettre adressée à la Rédaction par un de nos fidèles abonnés et lecteurs. N. D. L. R.

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE F^res & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
N°s 129-22 et 129-41

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

Qu'est-ce que la profession de pharmacien ?

Une profession qui doit être exercée INDIVIDUELLEMENT !

Pourquoi ?

Parce que la responsabilité civile ne saurait justement exister d'une autre manière. A cet égard, les tribunaux sont intraitables et s'ils condamnent durement le pharmacien qui a commis une erreur, ils sont aussi sévères quand la même erreur a été faite par un tiers sous les ordres du diplômé, établissant ainsi *la seule exception* bien dure et bien injuste de la règle admise en droit que « personne *n'est responsable des fautes des autres* ».

Qu'est-ce que la *situation de spécialiste* ?

C'est celle qui consiste à exploiter COLLECTIVEMENT la propriété d'une marque de fabrique.

Pourquoi ?

Parce que la responsabilité civile disparaît en ne pouvant s'exercer contre un capital divisé en actions et qu'ainsi la part la plus belle revient à l'actionnaire directeur ou non qui, abrité derrière la collectivité financière, n'a presque rien à craindre de ses fautes.

Le spécialiste, niant les principes fondamentaux de notre profession, a cessé d'être l'individu isolé, il s'est fait l'auxiliaire des grandes entreprises financières (groupements médicaux ou autres).

Ne connaissant pas d'autre travail que celui qui est *utile à la vie de l'affaire qui l'intéresse*, il méconnaît les intérêts généraux de la profession de pharmacien et ne voit que l'adaptation des statuts qu'il s'est imposés, à la bonne exploitation de son affaire. Tous les règlements, tous les contrôles spéciaux créés par le législateur soucieux de la santé publique sont *lettre morte pour lui.*

N'a-t-il pas *la meilleure part* ?

Aussi, supposons pour un instant que par suite d'un concours de beaucoup de bonnes volontés et de la réunion de gens pleins d'initiative, on soit parvenu à régler les questions les plus épineuses de notre profession, la réglementation, le fonctionnement uniforme des pharmacies en ce qui concerne l'ouverture, la fermeture et l'administration, le tarif rationnel même, etc., et ce que vous voudrez encore. Eh bien ! il restera alors un point litigieux, ce sera celui qui bientôt lancera tous les pharmaciens dans la voie intégrale de la spécialité, où ma foi, les aspirations de chacun chercheront *à trouver corps.*

Ce sera la lutte à rebours. Comme toujours, on fera de nouveaux décrets, de nouvelles lois.

Mais l'idée de liberté, si profondément ancrée dans le sang français, permettra bien vite à un certain nombre de... favorisés, dira-t-on, de passer à travers les mailles du filet.

Cependant, il faut bien que la masse vive et trouve sa place au soleil, si petite soit-elle. Que faut-il conclure en *attendant*? Sous forme de conseils, la seule planche de salut qui s'offre au pharmacien semble plutôt résider dans les courants d'idées générales qu'il faut créer ou développer *s'ils commencent à naître.*

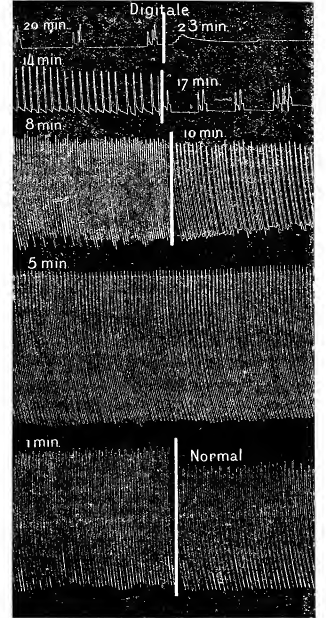
On a parlé et avec juste raison de l'idée de moralisation basée sur la déontologie et surtout sur l'élévation du niveau scientifique des jeunes recrues de l'Ecole. C'est un remède sûr, mais qui ne portera ses fruits qu'à la longue.

Et comme il faut agir de suite sous peine de mourir, cherchons *l'action.*

Voici donc une série d'idées jetées sans enchaînement, et que nous soumettons aux réflexions de nos confrères :

EXTRAITS DAUSSE

BOULANGER-DAUSSE & Cie, 4, rue Aubriot, PARIS



Extrait fluide de DIGITALE à poids égal de FEUILLES FRAICHES stérilisées.

(Cet extrait ne se vend qu'en vrac.)

1° Idée à répandre chez les pharmaciens que tout le monde peut être spécialiste; que rien n'est plus simple et que souvent il suffit de vouloir l'être pour réussir; que de toute façon il est facile de le devenir dans leur sphère à eux;

2° Idée que le refus de vendre une spécialité n'est pas un « crime médical », puisque tous les tribunaux ont toujours sanctionné la possibilité de se procurer (pour le public) un remède souvent égal et même supérieur, à prix moins élevé que la spécialité;

3° Idée que le tort qu'on se fait momentanément en ne vendant pas ou en refusant de vendre un produit spécialisé est bien minime en comparaison de celui qu'on se fait en l'acceptant, c'est-à-dire en lui donnant une sorte de consécration vis-à-vis de l'acheteur;

4° Idée que tout spécialiste peut bien livrer lui-même ses produits à ses clients, que c'est du reste son intérêt, puisque cela le dispense de remise ou de ticket, et que le public doit être directement en communication avec lui;

5° Idée que le pharmacien ne doit cesser de répéter au médecin, qui n'y prend pas assez garde, que la spécialité financière sera bientôt sa ruine;

6° Idée que beaucoup de pharmaciens ont travaillé pour arriver à ne pas gagner d'argent dans les conditions où nous vivons, et que mieux vaut emprunter les théories ouvrières: ne rien faire, plutôt que *d'avoir de la peine sans profit*;

7° Idée que le pharmacien reverra ses clients le jour où ce sera l'intérêt de leur santé ou de leur bourse. Si le public, obligé de modifier ses habitudes, proteste lorsque la difficulté de trouver ce qu'il connaît viendra à se produire, il n'en sera pas moins obligé d'accepter la chose *comme un fait accompli*;

8° Idée qu'il ne s'agit pas de révolutionner l'état de choses actuel, mais d'apprendre à chaque pharmacien à se montrer plus homme, à ne pas manquer d'énergie et à ne pas être le domestique de chacun. Autrefois, on faisait appel à sa compétence; aujourd'hui, les rôles sont changés, ce sont les incompétents qui *commandent* !...

Qu'à côté de ces idées, d'autres nouvelles plus précises et plus justes ne cessent de naître, c'est ce qu'il faut souhaiter. Que chacun de nous travaille, agisse et gagne, bien entendu, le repos dans l'aisance *mérité par son effort.*

C. Bayard.

A propos des « Lettres de Province ».

Nous avons le très grand plaisir d'apprendre que le *Conseil général des Sociétés pharmaceutiques des arrondissements de Paris et du département de la Seine* a, dans sa séance du samedi 3 juillet, voté un crédit extraordinaire pour la réimpression des curieux articles de notre distingué collaborateur et ami, M. L.-G. Toraude, articles publiés ici sous le titre de *Lettres de Province.*

C'est un succès pour notre journal en même temps qu'une preuve nouvelle du désir d'entente qui anime de plus en plus les groupes éclairés du corps pharmaceutique, entente qui aurait pour but un rapprochement et un échange d'idées avec le corps médical. Nous ne pouvons qu'encourager nos confrères dans cette voie.

La question sera d'ailleurs portée par M. L.-G. Toraude au Congrès qui se tiendra ces jours-ci à Nancy. Nous publierons dans notre prochain numéro le





COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines, et Neutralines parfumées aux Fleurs, Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides et liquides tirées directement des Fleurs, Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc. Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher

NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

compte rendu de ces débats ainsi que le projet d'association amicale, élaboré et présenté par notre sympathique confrère.

Nous formons les meilleurs vœux pour la réussite de cette intelligente entreprise.

La Rédaction.

A propos des stagiaires.

Dans notre rubrique *Variétés*, sous le titre « Les Stagiaires en pharmacie », nous avons fait passer dans notre dernier numéro un petit article qui mijotait depuis quelque temps déjà sur le marbre, comme cela arrive dans tous les journaux.

Il y est question du nombre des stagiaires inscrits dans les Écoles, au 18 février 1909, et les chiffres que nous donnons proviennent d'un document absolument officiel qui porte, sans indication de source, la note relative à l'*entente soi-disant établie entre les pharmaciens de Nancy pour ne plus faire de stagiaires*.

Les chiffres que nous avons donnés sont exacts, mais il paraît que l'entente en question n'existe pas, et nous en donnons sans hésiter acte à l'École de Nancy qui en a ressenti, paraît-il, quelque émotion, et à notre confrère Garnier, secrétaire de la Commission d'organisation du Congrès de Nancy, qui nous adresse à ce titre la rectification suivante :

« **Rectification.** — Dans le dernier numéro du *Bulletin des Sciences Pharma-* « *cologiques* nous lisons avec stupéfaction que, *par suite d'une entente entre* « *tous les pharmaciens*, il n'existe actuellement que quatre stagiaires inscrits « dans l'arrondissement de Nancy; les pharmaciens lorrains tiennent à pro- « tester avec énergie contre cette *affirmation toute gratuite et fausse en tous* « *points* : il faut attribuer à d'autres causes l'état de choses que vous signalez. »

Nous souhaitons que cette protestation, que nos confrères de Nancy doivent avoir des raisons particulières de vouloir aussi véhémente, tombe sous les yeux de l'X..., Nancéen, vraisemblablement, qui a fourni un renseignement erroné à l'enquête administrative dont a résulté le rapport qui nous est tombé sous les yeux.

Si cet X... n'a voulu que plaider le faux pour savoir le vrai, il a parfaitement réussi, et la protestation de nos confrères de Nancy est pleinement justifiée, car il est toujours bon de ne pas se laisser attribuer des intentions qu'on n'a pas. Nous sommes heureux, à ce point de vue, d'avoir bien innocemment soulevé ce petit incident de forme plutôt que de fond, mais, en ce qui nous concerne, nous estimons qu'une entente entre pharmaciens faite dans le but de ne plus faire de stagiaires est absolument licite et honorable.

Charbonnier est maître chez lui; ne pas faire d'élèves est un droit, et ce serait presque un devoir si nous voulions être conséquents avec nous-mêmes, puisque nous demandons avec raison la limitation, et que nous n'avons guère de chance de l'obtenir législativement comme nos confrères d'Italie.

Nous n'avons pas, nous pharmaciens établis, à nous occuper des suites que peuvent avoir les réformes qui deviennent de plus en plus indispensables à notre profession, pour ceux, quels qu'ils soient, qui ne la professent pas ou plus.

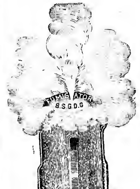
FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**





d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

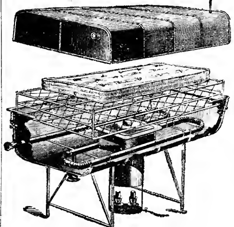
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS : 800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

L'intérêt du malade, celui du praticien qui le soigne, tels sont les deux points qui doivent exclusivement attirer notre attention.

Ces deux objectifs sont intimement liés, nous l'avons souvent montré, et les considérants de la loi de limitation italienne l'exposent d'une façon très nette. Il faut avoir le courage de ses opinions, et quand on croit une cause juste, la défendre sans s'occuper du préjudice qu'on peut porter à ses amis. Il n'y en aurait d'ailleurs pas pour ceux qui ont des droits acquis, et il serait puéril de s'occuper des autres.

En résumé, nous constatons avec plaisir, puisque cela leur est agréable, que nos confrères de Nancy n'ont établi aucune entente pour ne plus faire d'élèves; mais nous tenons à insister sur le droit absolu que nous réclamons pour les pharmaciens de réaliser, s'ils le jugent bon, cette entente ouvertement.

Le maintien du stage avant la scolarité entraînera vraisemblablement une sélection dans les officines susceptibles de recevoir des élèves. Cette mesure, contraire à l'unification du diplôme que nous désirions tous, ne comportera pas, espérons-le, l'obligation pour les élus de prendre des stagiaires, et nous ne saurions trop engager nos confrères à se montrer très réservés à cet égard, et à ne pas sacrifier quelquefois, à leur intérêt immédiat, celui de leurs successeurs, et le leur même, s'ils ont encore de longues années à vivre dans la profession.

H. Hubac.

Guide de l'Inspecteur des Pharmacies.

Nous ne saurions mieux faire que de présenter à nos lecteurs la préface et la table des matières de ce livre précieux, que tout pharmacien soucieux de ses devoirs devra dorénavant posséder à côté du Codex. N. d. l. R.

PRÉFACE

La réorganisation récente de l'inspection des pharmacies, ainsi que des autres établissements où sont fabriqués et mis en vente des produits médicamenteux ou hygiéniques, nous a engagés à publier cet ouvrage, dans le but de mettre entre les mains des inspecteurs les documents qu'ils ont besoin de connaître pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Cette publication nous a paru d'autant plus nécessaire que ces documents ne sont rassemblés dans aucun livre et que, de plus, les lois et règlements récemment mis en vigueur ont complètement changé les conditions de l'inspection instituée par la loi du 21 germinal an XI.

La *première partie* comprend d'abord un aperçu du nouveau régime de l'inspection et des attributions des inspecteurs. Vient ensuite un exposé général des conditions d'exercice de la pharmacie, en même temps que des droits et devoirs des pharmaciens, médecins, vétérinaires, sages-femmes, dentistes, herboristes, épiciers, droguistes, dépositaires d'eaux minérales naturelles ou artificielles. Cet exposé est suivi de la législation spéciale qui s'applique à certaines catégories de produits médicamenteux. Un dernier chapitre renferme des observations pratiques sur la visite des divers établissements soumis à l'inspection.

La *seconde partie* forme un recueil des lois, décrets et règlements relatifs à

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET C[ie]

FERDINAND ROQUES SUCC[R]

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

****

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

****

MARQUE   DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent* sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris

(Prix des thèses, sciences chimiques)

décernée à M. **Ferdinand ROQUES**, ph[ien] de 1[re] classe, 1895-1896.

l'exercice de la pharmacie en général, ainsi que la législation spéciale concernant les substances vénéneuses, les sérums thérapeutiques et produits analogues, les eaux minérales, etc.

Il va sans dire que nous n'avons pas eu la prétention de condenser dans ce petit livre toute la jurisprudence pharmaceutique. Nous espérons pourtant que les renseignements qu'il renferme pourront rendre service, non seulement aux inspecteurs, dont ils faciliteront la tâche, mais encore aux pharmaciens, médecins, vétérinaires, droguistes, en même temps qu'aux fonctionnaires et aux magistrats, qui y trouveront un résumé précis de la législation relative à l'exercice de la pharmacie et au commerce des substances médicamenteuses.

Eugène Roux,
Docteur ès sciences,
Chef du service de la répression
des fraudes au Ministère
de l'Agriculture.

L. Guignard,
Membre de l'Institut
et de l'Académie de Médecine,
Directeur de l'Ecole supérieure
de Pharmacie de Paris.

TABLE ANALYTIQUE DE LA PREMIÈRE PARTIE

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & C[ie], Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

Essence d'absinthe. Vente de l'opium. Préparations médicamenteuses ou vénéneuses vendues par les coiffeurs ou parfumeurs.

§ 2. *Saccharine.* — Saccharine.

§ 3. *Sérums thérapeutiques et produits analogues.* — Sérums thérapeutiques et produits analogues.

§ 4. *Eaux minérales.* — Eaux minérales naturelles. Eaux minérales artificielles.

CHAPITRE III. — *Observations générales sur la pratique des inspections.* — Les assujettis ne peuvent s'opposer à l'inspection. Etablissements à visiter. Utilité de l'assistance d'un commissaire de police; perquisitions. Points sur lesquels doit porter l'inspection. Livre d'ordonnances. Armoire aux poissons. Médecins et vétérinaires. Saccharine. Opium. Essence d'absinthe. Sérums. Prélèvement des échantillons. Prélèvement d'un échantillon unique. Prélèvement par réquisition. Prélèvement de matières alimentaires chez les pharmaciens. Prélèvements hors des officines. Prélèvement des eaux minérales. Contraventions; saisies d'échantillons. Rapports d'inspection.

FORMULAIRE

Préparation extemporanée du Liniment de térébenthine.

D'après KNIGHT, ce médicament de la Pharmacopée anglaise peut se préparer extemporanément de la manière suivante :

Solution de potasse caustique (à 6 gr. 90 par 100 cm³).	85 cm³
Acide oléique.	24 cm³ 85
Essence de térébenthine	370 cm³
Camphre.	28 gr. 32
Eau distillée : Q. S. pour obtenir.	567 cm³

Verser dans un flacon la solution de potasse avec son volume d'eau distillée, puis l'acide oléique additionné de 85 cm³ d'essence de térébenthine, mélanger *doucement* (pour éviter la mousse). Il se forme une émulsion à laquelle on ajoute le reste de l'essence de térébenthine dans lequel on a fait dissoudre le camphre par petites portions successives et finalement on complète le volume avec de l'eau. (*Pharm. Praxis.*)

REVUE ANALYTIQUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE

Le Coaltar en dermatologie, par A. MAZOYER. (*Ann. thérap. derm. et syphiligr.*, 1909, **9**, 203.) — Le coaltar ou goudron de houille brut est employé en dermatologie depuis quelques années. Sa composition varie suivant l'usine dont il provient et suivant le moment où il est recueilli. On doit le laver à l'eau afin de le débarrasser de la potasse, qui rendrait son emploi nuisible.

A propos de la fulguration dans le cancer, par RICARD. (*Bull. Soc. chir. Paris*, 1907, **35**, n° 634.) — Résultat de 37 observations recueillies pendant un semestre. Les résultats globaux sont désastreux. La fulguration aggrave le pronostic.

Sur l'emploi thérapeutique de l'adrénaline, par JOSUÉ. (*Soc. méd. Hôp.*, 1909, **26**, n° 18.) — Pour les injections hypodermiques 1 cm³ de la solution d'adré-

TOILE VÉSICANTE

LE PERDRIEL

Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE
RHUMATISMES

SONT COMBATTUS avec **SUCCÈS** par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS

LE PERDRIEL

Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.

L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente **15** centigr. de **SEL ACTIF.**

***SPÉCIFIEZ et EXIGEZ** le nom* **LE PERDRIEL**
pour **éviter la substitution** de **similaires** inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA

doit porter les Signatures : Ch. Le Perdriel Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

naline à 1/1000 ajouté à 250 à 500 cm^3 de sérum artificiel au moment de l'injection sous la peau.

Des accidents consécutifs à l'emploi du sérum antiméningococcique, par Arnold Netter. (*Soc. méd. Hôp.* 1909, **26**, n° 19.)

L'abus des doctrines microbiennes. Erreurs de pratique de l'antisepsie et de l'asepsie, par Just Lucas-Championnière. (*J. méd. chir. prat.*, 1909, **80**, 321.) — On abuse des antiseptiques. On invoque l'autorité de Lister, mais on oublie qu'il a toujours préconisé une action directe *passagère* sur une région traumatisée ou opératoire, suivie d'une action antiseptique *médiate permanente* pour protéger sans compromettre la région traumatisée.

On s'est imaginé aussi à tort que puisque les antiseptiques avaient une action bienfaisante, leur abus pouvaient être un perfectionnement de la méthode.

Pour stériliser les instruments par flambage à l'alcool, il faut que la quantité d'alcool employée soit assez considérable pour baigner les objets que l'on veut purifier.

Si les antiseptiques sont employés à doses trop faibles, leur action comme antiseptiques est illusoire. M. Lucas-Championnière a décrit même des accidents de gangrène dus aux solutions trop faibles.

Dermatite par application de teinture d'arnica. (*J. méd. chir. prat.*, 1909, **80**, 341.)

Surdités toxiques, par Castex. (*J. méd. chir. prat.*, 1909, **80**, 347.) — Ces surdités, d'origine toxique, sont celles causées par l'emploi de :

Sulfate de quinine, salicylate de soude, ac. salicylique, antipyrine, cocaïne, aconit, nitrite d'amyle, pilocarpine, bromures, iodures, mercure, *Chenopodium*, alcool, tabac, haschisch, opium, anesthésiques et chloroforme, sulfure de carbone, plomb.

Traitement des fistules par les injections au sous-nitrate de bismuth, par Beck. (*J. de méd. et chir. prat.*, 1909, **80**, 351.) — Voici les deux formules les plus usuelles :

1°	Sous-nitrate de bismuth très pur	1 partie
	Vaseline	2 —
2°	Sous-nitrate de bismuth	30 parties
	Eau blanche	5 —
	Paraffine molle	5 —
	Vaseline	60 —

Le mélange doit être fait intimement pendant l'ébullition, et la pâte est stérilisée à l'autoclave. Pour s'en servir on la fait ramollir au bain-marie.

La désinfection des locaux, par C.-H. Lemoine, *professeur au Val-de-Grâce*. (*J. Praticiens*, 1909, **23**, 24,639.)

Sur l'intoxication par le bismuth et sur un succédané non toxique du bismuth pour les examens radioscopiques, par Lewin, (*Sem. méd.*, 1909, **29**, 23,268). — M. Lewin indique pour cet usage le fer sous forme d'oxyde de fer magnétique (oxyde ferroso-ferrique).

Thérapeutique nouvelle de l'iodure de potassium, par L. de Prado. (*Bull. gén. de thérap.*, 1909, **157**, 21,827.) — Formules permettant d'éviter les troubles digestifs dans l'administration de l'iodure de potassium.

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques*.

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** — CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 50 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

Traitement de la coqueluche par les injections de morphine, par J. Comby. *Bull. Soc. Pediatrie*, 1909, 4, 127).

Les liquides modificateurs employés dans les tuberculoses chirurgicales, par Hélouin. (*Recueil médical*, 1909, 8.)

Méthode rapide de traitement de la gale. (*Ann. thérap. derm. et syphiligr.*, 1909, **9**, 10, 218.) — Fumigations soufrées dans des cabines construites à cet effet. La partie supérieure est percée d'un trou pour laisser passer la tête. A l'intérieur se trouve un dispositif en métal pour recevoir une bougie de soufre. Avantages de la méthode : la température élevée distend la peau et les vapeurs sulfureuses entrent en contact plus étroit avec les parasites. Elle est beaucoup plus simple et plus propre que la méthode des pommades soufrées. On peut désinfecter en même temps les vêtements.

Les injections de strophantine, par Ed. Desesquelle. (*Recueil médical*, 1909, **2**, n° 8.) — De récentes communications à la Société médicale des hôpitaux et à la Société de thérapeutique ont appelé l'attention sur ce mode d'administration de la strophantine. L'auteur rappelle d'abord l'origine, les caractères, l'action physiologique et les applications thérapeutiques du médicament. Il étudie ensuite l'action des injections intraveineuses de strophantine et des médicaments cardiotoniques en général.

Dr Gaston Dorléans.

LA VIE PHARMACEUTIQUE

LE DEUXIÈME CONGRÈS DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Ce congrès a eu lieu le 20 mai et jours suivants et a remporté un succès complet.

M. Godfrin, directeur de l'Ecole de Pharmacie de Nancy, a présidé la séance d'ouverture. Le Bureau fut ainsi composé :

MM. Cloris, Président (Nancy) ; Arquevaux, Vice-président (Paris) ; Travaillé, Vice-président (Angers); Godfrin, Secrétaire (Nancy); Bouvin, Secrétaire (Paris) ; Houillez, Trésorier (Lille).

Première séance. — Le camarade Arquevaux demandait la suppression de cette décision, qui veut que tout camarade ayant échoué à un examen soit repoussé de 3 mois la première fois, 6 la seconde, 9 la troisième, et proposait le renvoi à un mois simplement après chaque échec. Il faisait remarquer qu'en réalité seul, le 2, 4, 6 était appliqué, mais néanmoins, cet état de choses étant préjudiciable aux intérêts des Etudiants, en demandait purement et simplement la suppression.

Mise aux voix, cette proposition était naturellement votée à l'unanimité.

Après avoir exposé le tort causé à la Pharmacie par les Herboristes en général, et en particulier par ceux faisant de la Pharmacie pure dans leur arrière-boutique, un camarade de Nancy demande leur suppression. Ce vœu est adopté à l'unanimité et il est décidé que des démarches dans ce sens seront faites près des Pouvoirs publics.

Ensuite, le camarade Hervein, de Nancy, expose la question de la Légalité des Remplacements et des Gérances, demandant qu'à partir de 12 inscrip-

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succ^r *Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arr^t)

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX: Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.)

DÉPOTS: PARIS et PROVINCE — Chez tous les droguistes et commissionnaires.

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boites spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

MME V^VE GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ

279, rue Saint-Jacques, PARIS (V^e)

SERINGUES EN VERRE DE 1^cc A 20^cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau ; rapidement absorbé et éliminé ; effets certains ; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60** ; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Produits réglementés — (Prime Lorette 25 o/o)

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges, Paris** (4e)

tions, l'Etudiant en Pharmacie puisse légalement diriger une pharmacie, au moins pendant un mois, en l'absence du titulaire.

Continuant son exposé, il demande que des démarches soient faites pour la création de postes d'internes en Pharmacie dans les divers Hôpitaux de Nancy. Adopté à l'unanimité.

Samedi 22 mai, 9 h. 1/2 du matin.

Deuxième séance. — Cette séance est consacrée entièrement à la discussion de l'état de choses créé par le service militaire chez les Etudiants en Pharmacie.

Le camarade Chayssac, de Paris, expose la question d'une façon très documentée et conclut en demandant que les Etudiants en Pharmacie soient mis sur le même pied que les Etudiants en Médecine. Cette motion est admise à l'unanimité et il est décidé que la question sera transmise à M. Schmidt, le député-pharmacien des Vosges, avec prière de bien vouloir la soumettre à la Chambre.

Troisième séance du Congrès et clôture. — La parole est donnée au camarade Bazin, de Paris, qui expose les avantages qu'il y a pour tous les Etudiants en Pharmacie à se grouper sous un même titre et propose d'adopter « Association amicale des Etudiants en Pharmacie de France », avec en sous-titre le nom des sections respectives. Il expose que certaines sections de Province ont déjà donné leur adhésion et donne Caen comme exemple, qui s'intitule : Association amicale des Etudiants en Pharmacie de France, section de Caen. Après discussion, ce projet est adopté à l'unanimité et, à dater de ce jour, est fondée l'Association médicale des Etudiants en Pharmacie de France, repoussée au dernier Congrès.

Le Bureau est ainsi contitué pour 1909 : MM. Arquevaux, Président (Paris); Abry, Vice-président (Montpellier); Delluc, Secrétaire (Paris); Cloris, Trésorier (Nancy).

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE LYON

M. Domergue, professeur à l'Ecole de Pharmacie de Marseille, est élu à l'unanimité membre correspondant.

M. Chappelle signale à la Société que certains inspecteurs de pharmacie contestent aux pharmaciens le droit d'employer des extraits fluides fabriqués à l'étranger, dans le corps d'une préparation magistrale ; ces médicaments étrangers dont la vente en France n'est que tolérée, doivent être, selon eux, considérés comme de véritables spécialités et remis sous le cachet du fabricant directement au consommateur.

M. Chappelle demande à la Société quelle doit être l'attitude du praticien à qui l'on présente, pour l'exécuter, une prescription médicale contenant par exemple de l'élixir parégorique de la pharmacopée de Glascow ou d'Edimbourg, ou de la teinture strophantus de Parke, Davis.

Après un échange de vues entre MM. Patel, Guéret, Malleval, M. le Président pense qu'il convient de laisser la question ouverte jusqu'à la prochaine séance.

CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DE LA SEINE

Deux Armoires? — Le pharmacien désireux de suivre les indications du *Codex*, relativement aux substances vénéneuses, éprouve un certain embarras :

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boite de pilules	4 50	» »	» »
La boite de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** : Ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** : Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA
Médicament Aliment.

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

C'est la question qu'étudie la *Société de pharmacie*, saisie d'un intéressant rapport de M. Dumesnil sur ce sujet délicat.

Nous nous empresserons de faire connaître à nos lecteurs, lorsqu'elle aura été exprimée, l'opinion de cette savante compagnie. Mais nous tenions à mettre, dès aujourd'hui, nos confrères en garde contre l'excès de scrupule qui pouvait les pousser à modifier leur installation.

Une seule réforme s'impose immédiatement : enlever de l'armoire aux poisons les substances nullement vénéneuses que certains pharmaciens ont le tort d'y ranger sous prétexte qu'elles sont chères ou employées à dose minime. Le *Codex* condamne cette pratique; donnons-lui satisfaction.

Mais il n'est pas nécessaire d'établir deux armoires pour ranger les substances visées par le *Codex* et par les règlements; celle qui existe suffit. L'organisation de cette armoire donnera lieu, sans doute, à plus d'une controverse, tant que le décret de 1850 restera en vigueur. Nous espérons cependant que les inspecteurs des pharmacies tiendront compte du fait que nous traversons une période exceptionnelle et qu'ils toléreront quelque flottement, pourvu que la sécurité du public soit entièrement sauvegardée.

Dr Henri Martin.

L'*Association des Dames françaises de la Croix-Rouge* demande vingt pharmaciens, *n'ayant plus d'obligations militaires*, pour assurer le service dans leurs hôpitaux en temps de guerre. Six membres du Conseil se font inscrire immédiatement. M. le Secrétaire général est chargé de centraliser les offres que l'on voudra bien lui faire à ce sujet.

SYNDICAT DES PHARMACIES COMMERCIALES

Le 25 avril dernier, les électeurs de la première circonscription de Moulins (Allier) ont eu l'heureuse idée de choisir pour leur représentant à la Chambre des députés notre sympathique président.

Avons-nous besoin de dire que tous les membres de notre syndicat, sans distinction d'opinions politiques, ont été heureux de voir M. Mille entrer au Parlement.

Ils savent en effet que les intérêts de la pharmacie en général et plus particulièrement, ce qui est bien naturel, ceux de la pharmacie d'avant-garde auront en lui un énergique et inlassable défenseur.

Quoi qu'en puissent penser certaines personnalités, qui n'ont jamais trempé leur plume que dans le fiel, ces intérêts ne sont pas toujours et forcément incompatibles et nous n'en voulons pour preuve que les nombreux témoignages de contentement qui sont parvenus au nouveau député de tous les pôles du monde pharmaceutique. (*L'Evolution commerciale.*)

Nous créons volontiers un nouveau pôle pharmaceutique d'où partent des compliments bien sincères à l'adresse du nouveau député. Plus il y aura de pharmaciens à la Chambre et plus nous serons heureux, à la condition qu'aucun d'eux ne *trouve bien naturel* de défendre *plus particulièrement* les intérêts du groupe dont il fait partie, spécialistes, pharmaciens d'avant-garde ou autres.

Il est malheureusement naturel, ou plus exactement humain, qu'on s'occupe avec plus de plaisir de ses intérêts que de ceux des autres, mais il serait plus logique d'essayer de chasser ce naturel et de ne pas le convier à revenir au galop.

RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES



Nous sommes persuadés, d'ailleurs, que tous nos députés pharmaciens, y compris M. Mille, sauront oublier leur situation particulière dans la corporation quand il s'agira des intérêts généraux de la profession; de même qu'ils oublieront leur qualité de pharmacien quand ils s'occuperont des intérêts généraux de la France. Contentons-nous de demander de la justice, sans faveurs; cela vaudra mieux pour les électeurs et pour les élus.

H. H.

NOUVELLES

Concours des prix de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. — Le jury était composé de MM. Grimbert, professeur à l'Ecole de Pharmacie, président ; Guerbet, André et Hérissey, pharmaciens des hôpitaux, et Carette, pharmacien de la ville. Le concours s'est ouvert le vendredi 11 juin.

1re Division. — *Composition écrite* : Méthodes générales de synthèse des alcools. Préparations galéniques mercurielles. Fonction chlorophyllienne.

Les questions restées dans l'urne étaient:

Chimie : Aniline et toluidines. Acides monobasiques à fonction simple de la série aromatique.

Pharmacie : Essai des extraits. Pratique de la stérilisation.

Histoire naturelle : Principes généraux de l'immunité. Reptiles.

MM. Alliot 30, Detœuf 38, Roblin 26.

Dissertation : Peptone.

MM. Detœuf 9, Alliot 13, Roblin 14.

Oral : Recherche de l'acétone dans l'urine; Préparation de ciguë.

MM. Alliot 5, Detœuf 16, Roblin 9.

Reconnaissance de simples :

MM. Alliot 14, Detœuf 18, Roblin 13,75.

La médaille d'or a été attribuée à M. Detœuf.

2e Division. — *Composition écrite* : Caractères analytiques des métaux alcalins et alcalinoterreux. Enrobage des pilules. Fougères.

MM. Mérigon 32, Vouillard 34.

Les questions restées dans l'urne étaient :

Chimie : Emploi de l'iode en chimie analytique. Oxygène et eau oxygénée.

Pharmacie : Gazes et cotons médicamenteux. Généralités sur les teintures, leur essai.

Histoire naturelle : Caractères généraux des monocotylédones. Gymnospermes.

Dissertation : Huile d'olive.

MM. Vouillard 7, Mérigon 15.

Oral : Dosage de l'acide urique. Gaze iodoformée.

MM. Vouillard 12, Mérigon 16.

Reconnaissance de simples.

MM. Mérigon 15, 25, Vouillard 20.

La médaille d'argent a été attribuée à M. Mérigon et un accessit (livres) à M. Vouillard.

Distinctions honorifiques. — *Officiers de l'Instruction publique et d'Académie* :

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs

Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et Co.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Ecoles supérieures de pharmacie. — *Paris.* — O. I. : MM. Goris, chef des travaux pratiques; Demilly, jardinier en chef.

Montpellier. — O. A. : M. Rollet, employé.

Facultés mixtes. — *Bordeaux.* — O. I. : MM. Fieux, agrégé; Sabrazes, chef de travaux. O. A. : MM. Labat, agrégé; Laujac, employé.

Lille. — O. I. : MM. Bué, agrégé; Lambert, chargé de cours. O. A : MM. Breton, Dubois, Raviart, agrégés; Salmon, préparateur; Deleval, employé.

Lyon. — O. I. : MM. Collet, professeur; Regaud, agrégé. O. A. : MM. Cluzet, professeur; Laroyenne, agrégé; Hoffstetter, employé.

Toulouse. — O. I. : MM. Audebert, professeur; Bauby, Soulié, Suis, chargés de cours. O. A. : MM. Sorel, chef de travaux; Gautié, préparateur.

Ecoles de plein exercice. — *Alger.* — O. A. : MM. Cange, professeur; Cabanes, Chapus, Leblanc, suppléants.

Marseille. — O. I. : M. Platon, professeur. O. A. : MM. Bricka, Martin, chefs de travaux.

Ecoles préparatoires. — *Amiens.* — O. I. : M. Boussavit, professeur. O. A. : MM. Pauchet, Pruvost, suppléants.

Caen. — O. A. : M. Charbonnier, suppléant.

Dijon. — O. I. : M. Zipfel, professeur. O. A. : M. Baron, professeur.

Limoges. — O. A. : M. Descazals, professeur.

Poitiers. — O. I. : M. Sauvage, professeur. O. A. : M. Morichan-Beauchart, suppléant.

Rouen. — O. I. : M. Martin, professeur. O. A. : M. Guerbet, suppléant.

Tours. — O. A. : M. Girard, secrétaire.

Congrès pharmaceutique de Nancy (26, 27, 28, 29 et 30 juillet 1909). — Le Comité d'organisation rappelle aux confrères qui ont l'intention de participer au Congrès, que la Permanence chargée de leur donner tous renseignements utiles sera installée à la *Chambre de Commerce*, 40, *rue Gambetta*. Ils sont instamment priés de s'y présenter dès leur arrivée : c'est là que leur seront délivrées leurs cartes de banquet, cartes d'excursion, et tous autres documents relatifs au Congrès. La Permanence sera ouverte de 7 heures du matin à 7 h. 30 du soir.

Congrès international de 1910. — Un Congrès international de pharmacie se tiendra à Bruxelles, en septembre 1910, à l'occasion de l'exposition qui aura lieu dans cette ville l'année prochaine.

Dès à présent, les cotisations sont fixées comme suit :

Membres effectifs : 20 francs ; Membres protecteurs : 50 francs ; Cartes de dame : 10 francs.

Les adhésions, accompagnées du montant de la souscription, doivent être adressées, dans le plus bref délai possible, au confrère Schamelhout, Secrétaire général, 12, rue Malibran, Bruxelles.

Le Comité organisateur : Les *Présidents* : A. Derneville, président de la Chambre syndicale de Pharmacie et de la Société royale de Pharmacie de Bruxelles ; O. Kusnick, président de la Fédération belge des Unions professionnelles de Pharmaciens et de l'Union des Pharmaciens de Bruxelles.

Les *Vice-présidents* : V. Haazen, président de la Nationale pharmaceutique et de la Société de Pharmacie d'Anvers ; A. Martin, président de l'Association générale pharmaceutique de Belgique.

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS
Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques
ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

Le *Secrétaire général* : Dr A. SCHAMELHOUT, secrétaire général de la Société royale de Pharmacie de Bruxelles, président de l'Union des Pharmaciens d'Ixelles.

Le *Trésorier* : C. JONAS, vice-président de la Société royale de Pharmacie de Bruxelles, juge consulaire.

Les *Commissaires* : J. BREUGELMANS, secrétaire général de la Nationale pharmaceutique, président de l'Union des Pharmaciens d'Anderlecht; Dr G. LE MARINEL, vice-président de l'Union des Pharmaciens de Bruxelles, trésorier de la Société royale de Pharmacie de Bruxelles, juge consulaire; F. STAES, délégué permanent du Comité national de la Réglementation.

Les *Membres* : J.-B. CRAPS, secrétaire général de la Chambre syndicale de Pharmacie, membre de la Commission médicale provinciale de Bruxelles; F. DAMINET, trésorier de la Nationale pharmaceutique, de la Fédération belge des Unions professionnelles de Pharmaciens et de l'Union des Pharmaciens de Bruxelles; R. PATTOU, directeur du service pharmaceutique à l'usage des Sociétés de secours mutuels et des Compagnies d'assurances, conseiller communal.

Congrès Espérantiste de Barcelone (5-15 septembre 1909). — Le 5e Congrès d'Espéranto, qui se tiendra cette année à Barcelone, sera certainement le plus brillant qui ait eu lieu jusqu'à ce jour.

Le roi d'Espagne en a accepté la présidence d'honneur. La ville de Barcelone prépare une réception splendide au Dr ZAMENHOFF et à ses disciples; des fêtes merveilleuses auront lieu, dont nous avons déjà le programme provisoire.

Nous pensons que ce Congrès offre à nos confrères une occasion unique de visiter l'Espagne dans des conditions exceptionnelles. Les Compagnies françaises et espagnoles accordent une réduction de 50 °/o.

Voici en résumé un aperçu des dépenses pour un *Parisien* :

Carte de Congrès, voyage, nourriture et logement, théâtres et fêtes, pourboires divers et menus frais : 1re catégorie : 300 francs; 2e catégorie : 200 francs; 3e catégorie : 130 francs.

M. Carlo BOURLET, professeur de mathématiques au Conservatoire des Arts et Manufactures, président du groupe Espérantiste de Paris, nous communique ces renseignements à son retour de Barcelone et ajoute :

« Qu'on ne craigne pas d'adopter la troisième catégorie, car je puis assurer qu'on sera très bien dans les pensions où l'on sera logé pour le prix de cette classe.

« Pour 130 francs faire un voyage superbe de huit jours en Espagne, assister à un Congrès où sera représentée l'élite du monde entier, voir des fêtes admirables, quel est le Parisien qui ne voudra pas s'offrir ce plaisir ?... »

Nous aussi, nous pensons que Provinciaux et Parisiens voudront profiter de ces avantages; or, nos confrères habitant les régions plus rapprochées que Paris de Barcelone auront en moins une somme de dépense proportionnelle à la distance.

Nous nous tenons à la disposition de nos confrères Espérantistes ou non qui seraient désireux de venir à Barcelone, pour leur donner tous les renseignements utiles.

C. ROUSSEAU, *Vice-Président du Syndicat Général*, à Levallois-Perret.
L. BORSON, *Membre du Conseil, ancien Président du Syndicat Général*, à Château-Thierry.

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (avec lime)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . (*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure do Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate do fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïno (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphino (Chl.). . . . . . à 0,01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2 fr.** en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

A propos de l'Impôt sur le revenu et des médecins. — Il est donc absolument indispensable que tous les praticiens de France sachent que, d'après le projet de loi sur l'Impôt sur le revenu présenté au Sénat, ils seront taxés d'après le revenu net et non le revenu brut de leur profession ; qu'ils ne seront pas obligés de faire une déclaration détaillée de leurs revenus, que cette déclaration ne contiendra que les indications respectant le secret professionnel, et qu'*en aucun cas*, ils ne seront obligés de produire leurs livres ou pièces comptables.

Et quoi qu'en disent MM. Janicot et Ducor, il est certain, il ne peut faire de doute pour aucun de ceux qui ont suivi la discussion de cette loi, que ces différents avantages, qui n'existaient pas dans le projet primitif, nous ont été obtenus grâce à l'activité et à l'énergie de nos amis les Drs Dubuisson et Guillemonat, agissant au nom de l'*Union des Syndicats médicaux de France*; que notre devoir est de les en remercier et de leur demander qu'au lieu de se laisser abattre par des critiques injustifiées, ils veuillent bien nous continuer auprès du Sénat le concours très éclairé qu'ils nous ont prêté auprès de la Chambre des Députés.

(*Concours médical.*) Dr Delpeut.

Nécrologie pharmaceutique du mois. — MM. Baudry, à Mauzé (Deux-Sèvres); Grignon (Gustave), honoraire, à Saint-Denis-Hors-Amboise; Jaouen (Ernest-Marie-Hyacinthe), à Petit-Ivry (Seine); Treille, honoraire, à Lyon; Naire (Vincent), à Moutiers (Savoie).

(*Bulletin de la P. C.*)

PHARMACIE MILITAIRE

Par décret du 24 juin 1909, sont promus :

Pharmacien major de 1re classe : M. Lescaux, pharmacien major de 2e classe à la Pharmacie régionale du 12e corps, en remplacement de M. Carabin, retraité.

Pharmacien major de 2e classe : M. Vannier, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire du Camp de Châlons, en remplacement de M. Lescaux.

Nominations. — Par décret du 25 juin 1909 :

M. Lainé, pharmacien major de 2e classe des troupes coloniales à l'hôpital militaire de Marseille, a été nommé pharmacien major de 1re classe, en remplaçant de M. Lhoste, en non-activité.

M. Colin, pharmacien aide-major de 1re classe en activité hors cadres à la Guadeloupe, a été nommé pharmacien major de 2e classe en remplacement de M. Lainé, promu.

VARIÉTÉS

Lettre de Pharmacien.

« Je viens d'obtenir difficilement, je l'avoue, mon diplôme de pharmacien et j'ai l'ambition légitime de créer une pharmacie modèle. Le nouveau Codex vient de paraître; il est critiqué par les uns, approuvé par les autres. Je

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

347. — Centre de la France. Petite localité agréable, pharmacie bien achalandée en voie de prospérité. Population doublera d'ici peu. Fournisseur mines et P. L. M. Beau logement et grandes dépendances. Excellente affaire d'avenir à saisir de suite. Prix selon comptant. Raisons de famille. Très sérieux.

348. — Pharmacien, au centre de la ville, en face le marché, demande dépôt de spécialités, eaux minérales et accessoires de pharmacie. (Ecrire au numéro de l'annonce.)

349. — Banlieue immédiate. Affaire en pleine prospérité. Installation irréprochable comme pharmacie, comme logement. Maison seule. Jardinet. Recettes : 40.000. Bénéfices nets : 14.000. Prix : 45.000. Comptant : 15.000. Faculté de séjour. Achats : 18.000.

350. — A Paris, centre, bon quartier. Affaire bien connue ayant périclité par suite de maladie. Grand et superbe logement; angle. Recettes (1908) : 35.000. Bénéfices (1908) : 8.700.

A fait antérieurement en moyenne 40 à 45.000 avec 12.000 de bénéfices. Pourrait être relevée facilement.

351. — Dans la Somme, petite ville avec forte agglomération. Pharmacie bien installée dans maison entière. Recettes : 28 à 30.000. Bénéfices nets : 11.000. Prix : 30.000, moitié comptant.

Le titulaire reprend plus important.

352. — Dans une belle sous-préfecture de la Côte-d'Or, pharmacie d'ordonnances et d'analyses. Affaire tout à fait scientifique. Installation d'angle au centre de la ville. Recettes : 20.000. Bénéfices nets : 8.000.

On traiterait avec 8.000 comptant et facilités pour le surplus.

353. — Dans belle sous-préfecture au Nord de Paris. Pharmacie luxueusement installée dans maison très confortable, réalisant 50.000 de recettes (moyenne de cinq années) et laissant 18.000 de bénéfices.

354. — Pour cause de maladie. Pharmacie à céder dans ville de l'Ouest. deux heures de Paris. Pharmacie d'angle située sur place principale de la ville, Appartement très agréable. Recettes : 20.000. Bénéfices : 9.000. Achats : 9.000. Prix : 24.000 à débattre suivant comptant.

355. — A deux heures et demie de Paris, dans grande ville de l'Ouest. Pharmacie d'angle très bien située. Appartement très confortable. Recettes : 20 000, laissant 8.000 de bénéfices. Achats : 11.000.

356. — Dans la banlieue parisienne. Pharmacie à céder dans des conditions avantageuses. Recettes : 29.000. Appartement très confortable. Bénéfices : 9.000. Affaire en progression.

357. — Pharmacien militaire ayant demandé à être mis prématurément à la retraite, désire une place de pharmacien en chef dans un hospice, ou de Directeur d'un laboratoire municipal dans un petit centre. Accepterait de diriger une exploitation agricole ou industrielle. Bonnes références.

358. — M. Cuzin, pharmacien à *Auxerre* (Yonne), demande un élève de 2 à 3 ans de pratique. Logé, non nourri.

359. — Banlieue parisienne. — Résidence très recherchée. Après fortune. Pharmacie très ancienne. Bénéfices nets justifiés : 20.000 fr. Loyer peu élevé pour une belle installation. Prix : 65.000 fr. avec moitié comptant.

360. — A une 1/2 heure de Paris, petite ville très fréquentée, agréable à habiter, affaire de tout repos à céder pour cause de maladie. Affaires : 50.000 fr. environ, peu de frais généraux. Bénéfices nets : 20.000 fr. Pharmacie bien installée. Beau et vaste laboratoire. Prix demandé, 3 fois les bénéfices nets, avec 30.000 fr. comptant.

361. — A Paris, dans quartier très commerçant, belle pharmacie bien installée formant angle sur rue très passante. Appartement au-dessus. Bénéfices bien nets : 16 à 17.000 fr. On pourrait traiter avec 30.000 fr. comptant et de très grandes facilités pour le surplus.

362. — A Paris, dans quartier très populeux sur boulevard, belle pharmacie d'angle, avec très grand appartement au-dessus. Affaires : 60.000 fr., laissant 16.000 fr. de bénéfices bien justifiés. On peut traiter avec 30.000 fr. environ et de grandes facilités pour le surplus.

363. — On demande pharmacien diplômé pour la fabrication de spécialités. Excellentes références de toute nécessité (détailler). Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

364. — Grande maison de produits pharmaceutiques cherche représentant (pharmacien diplômé) pour visiter les médecins. On exige d'excellentes références. Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

suis plus modeste, je n'apprécie pas et mon désir est de me conformer simplement à cette pharmacopée officielle.

« J'ai dressé la liste de tous les appareils, instruments et ustensiles servant à la préparation des médicaments inscrits et à l'essai des produits que le commerce peut fournir aux pharmaciens.

« Voici cette liste (peut-être incomplète ?) :

1 Autoclave.
1 Saccharimètre.
1 Alambic complet avec B. M.
1 Etuve Gay-Lussac.
1 Etuve à air chaud.
1 Microscope et accessoires.
1 Spectroscope.
1 Appareil à évaporer dans le vide pour la préparation des extraits d'organes.
Tube pour oxygène comprimé et ballons.
1 Dessiccateur.
1 Capsule platine.
1 Lame de platine.
1 Bain-marie pour évaporation.
3 Thermomètres.
3 Alcoomètres.
1 Presse.
1 Appareil de Marsch.
1 Appareil à hydrogène sulfuré.
Des creusets.
1 Porphyre.
1 Chalumeau.
3 Densimètres.
1 Moule à cigarettes.
1 Appareil pour les cachets azymes.
1 Appareil pour la préparation des capsules gélatineuses.
1 Moule pour ovules.
1 Moule pour suppositoires adultes.
1 Moule pour suppositoires enfants.
11 Tamis de différents numéros. (Pourquoi pas la douzaine ?)
1 Moulin pour ergot de seigle.
1 Moulin pour farines lin et moutarde.
1 Capsule argent.
1 Capsule nickel.
1 Lingotière.
1 Récipient florentin.
1 Siphon pour chlorure d'éthyle.
4 Percolateurs de capacité variable en métal, grès ou porcelaine.
1 Lime.
1 Aimant.
1 Pilulier.
1 Granulier.
1 Sparadrapier.
1 Rouleau de bois pour la fabrication des pastilles.
1 Maillet et un billot de bois.

« Ajoutez à cela les filtres, étamines, spatules, mortiers, ballons matras, cornues, terrines, bassines, cuvettes, burettes, éprouvettes, jussettes, etc., et voyez quelle somme d'argent à immobiliser en matériel !

« C'est cette vision qui n'est pas très nette pour moi. Je sais que les premiers instruments de cette liste sont coûteux. Mais avant d'arriver au billot de bois, après avoir passé par les tamis, les moules et les moulins, il reste une liste assez longue.

« Un praticien consommé pourrait-il dire approximativement à quel prix je pourrais me procurer dans de bonnes conditions tout ce matériel nécessaire à l'exercice de ma profession ?

« Veuillez agréer, etc. »

Nota. — Notre confrère s'est placé ironiquement sur le terrain exclusif du pharmacien devant préparer toutes ses drogues, et il *démontre que* les pharmaciens même les plus « conservateurs » ne sauraient résister à l'évolution professionnelle. Le Codex lui-même, en enregistrant les nécessités de la profession nouvelle, précipite cette évolution ; puissent ceux qui dirigent le mouvement pharmaceutique y bien songer : tout organisme mal adapté à ses fonctions est appelé à disparaître ; c'est une loi naturelle bien connue.

Ch. P.



la Signature *et l'*Étiquette verte





SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES

Tolérance Médicamenteuse assurée

MÉDICATION INTESTINALE

Enrobage Duplex. **GLOBULES FUMOUZE** Glutino-résineux.

Insolubles dans l'Estomac, graduellement solubles dans l'Intestin.

PRINCIPAUX GLOBULES FUMOUZE

Antipyrine	0.25	Iodure de K	0.25	Purgatifs *(résine)*	
Biline	0.20	Iodure de Na	0.25	Salicylate soude	0.25
Bromure de K	0.25	Quinine *(chlorh.)*	0.20	Thyroïdine*	0.05

Flacons 3.50 et 5 fr. (noms astérisqués).

(Demander la nomenclature complète, avec doses et indications).

Ni Odeurs. **CAPSULES RAQUIN** Ni Renvois.

A enveloppe de gluten insoluble dans l'Estomac.

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

PRINCIPALES CAPSULES RAQUIN

Copahivate de Soude	0.40	Iodure de Potassium	0.25
Copahu	0.45	Biiodure Hg.	0.01
Baltal *(Santal Copahivique)*	0.40	Biiodure Ioduré	0.005 / 0.25
Salol	0.25		
Salol Santal	0.32	Protoiodure Hg. thébaique	0.05 / 0.005
Protoiodure Hg.	0.05		

5 fr. le Flacon de 64 Capsules.

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 11 juin 1909.

M. Kohn Abrest a étudié l'action de HCl et de H sur Al entre des limites de température comprises entre 200° et 1.150°. Après avoir décrit les dispositifs qu'il emploie, il donne la composition de l'hydrate d'aluminium qui préexiste dans les poudres. La quantité de l'hydrate que l'on isole par action du gaz chlorhydrique à 300° dans les conditions indiquées par l'auteur concorde tout à fait avec celle qui était prévue lors des analyses par d'autres méthodes dont il a entretenu la Société chimique antérieurement. Le silicium et la silice existant à l'état d'impureté sont entièrement volatilisés dans ces conditions, le fer l'est en grande partie à l'état de perchlorure si l'action du gaz chlorhydrique est prolongée pendant vingt-cinq minutes.

A haute température, l'action du gaz HCl sur l'aluminium est très énergique et rapide; à 300°, elle est très rapide à condition de chauffer au préalable 10′ la substance dans l'hydrogène.

M. Berlemont décrit une modification apportée aux trompes à mercure permettant d'obtenir des vides rapides et de faire des distillations dans le vide sous des pressions absolument constantes à $0^{mm},5$ de mercure.

M. Paterno expose à la Société les résultats de ses recherches sur l'action synthétique de la lumière sur les composés organiques.

Les cétones et les aldéhydes se condensent à la lumière solaire avec les carbures éthyléniques, en donnant naissance à des composés de la forme :

```
         O                            O
R     /     \               R      /  \
  >C-CH-C-R'''       ou      >C-C-CHR'''
R1      |     |             R1     /  \
       R'    R''                  R'   R''
```

Ces composés se scindent sous l'action de la chaleur en régénérant les constituants primitifs. Beaucoup d'entre eux présentent une certaine analogie avec diverses résines naturelles.

Les carbures gras saturés fournissent dans les mêmes conditions avec les cétones les mêmes combinaisons, avec formation simultanée de pinacones :

$$3(C^6H^5)^2CO + C^5H^{12} = [(C^6H^5)^2COH-]^2 + C^{18}H^{20}O.$$

Avec l'ammoniaque, l'acétophénone donne un composé basique dont l'étude n'est pas achevée.

M. Wyrouboff expose ses idées sur la constitution de l'acide chromique en solution. Il conclut, en se basant sur la saturation par les carbonates, que ce acide a la formule $Cr^2O^7H^2$.

Séance du 25 Juin 1909.

M. Rosenthiel étudie le rôle de l'affinité et de la cohésion dans la teinture.

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE
TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C.L.

PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE PARIS

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTITÉTANIQUE
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS **chez les Droguistes.**

M. Fouard présente une étude des précipitations alcooliques d'amidon et de potasse, établissant que la composition du coagulum varie d'une façon continue avec la quantité de potasse totale. Cette fixation de la base dépend en outre de l'état physique des éléments en présence : elle est en effet, pour l'amidon colloïdal, toujours inférieure à celle de la solution parfaite; du côté de l'alcali, elle est d'autant plus faible que celui-ci est moins dissocié en ions : maxima pour la potasse, elle est ainsi presque nulle pour l'ammoniaque et la pipéridine faiblement ionisées.

L'auteur en conclut qu'il n'existe aucune combinaison chimique. Le phénomène observé est une absorption continue qui n'obéit nullement aux lois fondamentales; il suit d'ailleurs la loi de Van Bemmelen, retrouvée dans les cas très nombreux de fixation d'une substance dissoute par une autre insoluble.

M. Maquenne fait observer que les expériences de M. Fouard, contrairement aux conclusions de cet auteur, fournissent une preuve manifeste de l'existence d'un composé défini entre l'amidon et les alcalis ; elles montrent, en effet, qu'il se produit entre ces corps un équilibre conforme à la loi des masses, d'où l'enlèvement progressif de la potasse contenue dans le précipité par lavages à l'alcool, d'où, enfin, la forme hyperbolique de la courbe représentative des résultats. Une seule combinaison potassique de l'amidon suffirait à produire toutes ces particularités, mais il est possible qu'il s'en forme plusieurs simultanément, toutes dissociables dans le milieu où elles prennent naissance, ainsi qu'il arrive avec un grand nombre de pseudosels.

M. Tanret n'a pas à répondre à M. Fouard, puisque M. Maquenne vient de montrer que ses conclusions concernant une ou plusieurs combinaisons de potasse et d'amidon sont inexactes. Il expose seulement ce qu'il a observé en voulant se rendre compte de la nature de l'amidon soluble de Fernbach préparé à 100° et au-dessus. Or, en traitant cet amidon par de l'alcool à divers titres, il a obtenu des corps qui différaient les uns des autres par leur pouvoir rotatoire, leur coloration par l'iode, leur action sur la liqueur de Fehling et leurs solubilités dans l'alcool. Cet amidon soluble, qu'on devrait plutôt appeler amidon solubilisé, n'est donc pas constitué par un corps unique.

M. Baubigny annonce, pour prendre date avant la rédaction de son mémoire, que le sulfite d'argent, par l'action de la chaleur (100°) en présence de l'eau, ne se décompose pas seulement en sulfate d'argent avec dépôt d'argent et mise en liberté de gaz sulfureux ainsi qu'on l'enseigne, mais *principalement* en hyposulfate ou dithionate d'argent avec séparation d'argent.

Dans le cas où l'on opère avec la solution de sulfite double d'argent et d'un métal alcalin (le sodium, par exemple) la formation d'acide sulfurique est sensiblement nulle, et il se produit presque exclusivement du dithionate alcalin et tout l'argent se sépare.

L'action de la lumière (même en dehors de toute insolation directe) est la même que celle de la chaleur. Elle est seulement beaucoup plus lente.

M. D.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[ie]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE $\frac{C}{C}$

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES $\frac{C}{C}$

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE $\frac{C}{C}$ Titre 50 Kil. 120

DIASTASE $\frac{C}{C}$. . . . . Kil. 120

PEPSINES $\frac{C}{C}$ sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du D[r] L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du D[r] Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat)
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

NOEL FIESSINGER et P.-L. MARIE : **Ferment protéolytique des leucocytes dans les exsudats** (LXVI; 864, 29.5.09). — Le ferment protéolytique se retrouve dans tous les éléments de la série médullaire : polynucléaires surtout, myélocytes granuleux ou non ; il fait défaut dans les lymphocytes et les mononucléaires.

P. FAUVEL : **Variations du rapport de l'acide urique aux purines suivant le régime** (LXVI ; 869, 29.5.08). — Chez l'homme sain, le rapport de l'acide urique aux purines est constant pour une alimentation déterminée, mais très différent d'un régime à l'autre. Ce rapport ne peut avoir aucune valeur lorsque l'alimentation n'est pas connue d'une façon très exacte.

C. GERBER : **Méthode générale de préparation des présures végétales** (LXVI; 890, *Réunion biologique de Marseille*, 18 mai 1909). — La technique résumée est celle-ci. Les plantes sont desséchées à l'étuve à 40°, et réduites en poudre demi-fine ou grossière. La poudre est lixiviée à basse température avec une solution de NaCl à 5 p. 100 additionnée de quelques gouttes d'essence de moutarde. Le liquide clair est saturé de sulfate d'ammonium. Il se fait un précipité qui est redissous dans la solution chlorurée; on précipite à nouveau par le sulfate d'ammonium; on dialyse, on recueille sur filtre, on fait sécher dans le vide sulfurique.

C. GERBER : **La présure des Thyméléacées** (LXVI; 892, 18.5.09).

M. J.

SOCIETÉ DE PHARMACIE

Séance du 9 *Juin* 1909.

M. le PRÉSIDENT félicite M. HÉRISSEY qui vient d'être nommé agrégé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, à la suite d'un brillant concours.

Il adresse à MM. BOCQUILLON et MARTY les sincères condoléances de la Société, à l'occasion de leur deuil récent.

MM. GRIMBERT et BAGROS : **Sur le mécanisme de la dénitrification chez les bactéries dénitrifiantes indirectes.** — Les bactéries dénitrifiantes *directes* — bacille pyocyanique, par exemple, — en présence d'une solution de peptone à 1 p. °/o, additionnée de 1°/o de nitrate de potasse, enlèvent au nitrate son oxygène pour brûler le carbone alimentaire, en produisant CO^2 qui se fixe sur la base, tandis que N libre se dégage : Le gaz produit, exclusivement formé de N, correspond exactement au poids de nitrate détruit.

Dans les mêmes conditions, les bactéries dénitrifiantes *indirectes* — colibacille, par exemple, — réduisent partiellement le nitrate en nitrite, sans dégagement gazeux. Mais, ajoute-t-on de l'extrait de viande, on observe un dégagement constitué par un mélange de N et CO^2 et l'on constate que la proportion de N est, au moins, deux fois plus forte que celle qui correspond au nitrate décomposé : Il y a, d'abord, réduction du nitrate en nitrite, puis action de ce dernier sur les produits aminés ou amidés de l'extrait de viande. Ce mécanisme peut s'exprimer ainsi : $CO(NH^2)^2 + 2NO^2H = 4N + CO^2 + 3H^2O$. Les auteurs ont déterminé l'influence de l'aliment carboné sur la solution de peptone nitratée, ensemencée avec le colibacille : le glucose, la glycérine, le

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. 11 fr. 50

Lemoine et Gérard. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. 6 25

Bouchardat. — **Formulaire magistral**, 1909. 3 50

Bocquillon-Limousin. — **Médicaments nouveaux pour 1909** 2 75

Le Corps humain, image en couleurs de 0m45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes 1 50

Chinon. — **Médicaments nouveaux.** 1909. 3 fr. 50

Philippe. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** 5 50

Cerbelaud-Bayard. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . 11 fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . 1 50

Gillet. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . 2 75

Roué. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition 2 50

Hinard. — **Analyse des laits et produits lactés** 2 25

Guiard et Grimbert. — **Diagnostic chimique microscopique et parasitologique**, 2e éd 1908. . . . . 13 50

Les plantes médicinales, 4 planches coloriécs de 48 plantes 0 30

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons. 0 30

Bourrey et Marquet. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. 18 fr

Peyrègne. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . 1 fr.

Peyrègne. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . 1 50

Yvon et Michel. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . 8 fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(*Arsenic à l'état organique*)

Gouttes Clin Dosées de 1/5 de centigr. de **Cacodylate de Soude pur** par goutte.

Globules Clin à 1 centigr. de **Cacodylate de soude pur** par globule.

Dose moyenne : 0 gr. 10 de **Cacodylate de Soude** par jour, correspondant en **Arsenic** à 0 gr. 06 d'acide arsénieux ou à 6 gr. 15 de **Liqueur de Fowler.**

ADRENALINE CLIN

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{1000}$.

COLLYRE d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate) au $\frac{1}{5000}$.

SOLUTION d'ADRENALINE CLIN (Chlorhydrate). En tubes stérilisés pour Injections hypodermiques. Titrés à 1/2 milligr. par c. c.

ADRENALINE CLIN chimiquement pure. En divisions de 5 centigr.

CLIN ET COMAR — PARIS

saccharose, les lactate, citrate, tartrate neutre de soude, ne provoquent pas, même après trente jours, la décomposition du nitrate, et cela malgré l'active fermentation de certains milieux.

Ils font, en outre, remarquer que la seule présence de matériaux amidés ou aminés ne suffit pas à produire la dénitrification; c'est ainsi que la solution de peptone nitratée, avec le colibacille, ne donne pas de dégagement gazeux, au bout de trente jours, par addition de glycocolle, d'urée, d'asparagine, de leucine ou de tyrosine.

Au contraire, l'addition simultanée d'hydrate de carbone et d'acide aminé fournit immédiatement une dénitrification active, à la condition que l'aliment carboné soit attaqué par le colibacille.

M. Grimbert : **Ferments lactiques commerciaux.** — L'auteur ayant trouvé des préparations peu actives, voire même tout à fait inactives, émet le vœu que les fabricants de ferments lactiques destinés à l'usage thérapeutique inscrivent sur chaque flacon la date de fabrication, ainsi que la durée de conservation du ferment.

MM. Bourquelot et Bridel : **Extraction du raffinose des graines de l'*Entada scandens*.** — L'extrait aqueux a été successivement traité par l'invertine et l'émulsine.

Rapport de M. Dumesnil sur la liste des substances vénéneuses du Codex de 1908. — Après discussion, la Société décide le renvoi à la Commission, à laquelle sont adjoints deux nouveaux membres, MM. Richaud et Yvon.

Commission des Candidatures : Sont nommés membres MM. Vigier, François et Guillaumin, rapporteur. E. C.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Stapfer : **A propos de la communication de M. Cautru sur l'action du massage cardio-abdominal** (27.1.09; XIV, 57).

Pariset : Même sujet (27.1.09; XIV, 58).

Vigier : **Présentation d'une seringue spéciale du Dr Barthélemy. Nouveau modèle modifié pour huile grise à 40 °/₀ cm³ du Codex 1908** (27.1.09; XIV, 65). — Le volume de cette seringue a été augmenté de telle façon que, comme auparavant, chacune des quinze divisions corresponde à 0 gr. 01 de mercure métallique.

J. Chevalier : **Deux cas d'intoxication provoquée par la falsification d'un sirop d'ipéca** (27.1.09; XIV, 67). — Ces cas d'intoxication étaient dus à la présence de l'émétique dans le sirop d'ipéca. Pour obvier à cette falsification, M. Chevalier conseille de prescrire de préférence la poudre de racine d'ipéca que l'on mettra facilement en suspension dans un julep gommeux [1].

Maurice Faure : **Evolution contemporaine des stations de cure** (27.1.09; XIV, 69).

Guelpa : **Discussion au sujet de la cure du diabète** (27.1.09; XIV, 78).

1. Ce mode de prescription n'empêchera pas le pharmacien malhonnête de remplacer une partie de la poudre d'ipéca par une poudre inerte quelconque et d'y ajouter de l'émétique pour compléter l'effet thérapeutique. (Ed. D.)

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (**ticket-primes**)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

Palier (de New-York) : **Sur la médication bactério-lactique** (10.2.09 ; XIV, 91)[1]. — Aux objections que lui a faites M. Bize, l'auteur répond que le milieu intestinal au-dessous du duodénum étant normalement alcalin, ou au moins neutre, il est dangereux de le rendre fortement acide au point d'empêcher le développement des microbes nocifs. Il a démontré dans son travail que les ferments lactiques n'avaient aucune influence atténuante sur la virulence des matières fécales par le seul contact : cette virulence dépend beaucoup de la présence des microbes pathogènes ou de leurs toxines, et elle est faible lorsque ceux-ci font défaut. Le traitement bactériolactique n'a, non seulement aucune base scientifique, mais dans les affections intestinales, nous possédons actuellement des procédés plus efficaces et moins dangereux.

L. Lafay : **Nouvelle seringue pour toutes injections mercurielles insolubles titrées à 40 °/₀** (10.2.09 ; XIV, 93). — Cette seringue est d'une grande solidité et d'un volume suffisant pour qu'on l'ait bien en main ; le montage et le démontage sont faciles, grâce au système baïonnette ; le curseur et les crénelures sur lesquelles il se meut ont été supprimés comme obstacle à l'asepsie ; le piston, en nickel pur, n'est pas attaché, et enfin, l'instrument tout entier peut être stérilisé aussi souvent qu'on le désire, sans qu'il en résulte la moindre détérioration.

C. Bardet : **Diète absolue et alimentation restreinte dans le diabète** (10.2.09 ; XIV, 95).

Burlureaux : **La purgation dans la méthode du traitement du diabète préconisée par** M. Guelpa (10.2.09 ; XIV, 104).

R. Laufer : **La ration hydrocarbonée chez les diabétiques arthritiques et leur rééducation nutritive** (10.2.09 ; XIV, 109).

H. Mauban : **De l'acétonurie des diabétiques et de l'examen fractionné des urines des glycosuriques** (24.2.09 ; XIV, 122).

Bize : **Action combinée du régime et des ferments lactiques dans le traitement des entérites** (24.2.09 ; XIV, 137). — Conclusion des expériences de l'auteur : 1° La virulence des cultures des matières fécales varie selon le milieu : si l'on tentait d'établir une échelle de virulence, on pourrait placer en première ligne les cultures dans le bouillon peptoné ordinaire, puis les cultures dans le lait. Se sont montrées beaucoup moins virulentes les cultures dans le babeurre, les milieux lactosés et les décoctions de céréales. 2° L'atténuation de virulence peut être accrue par l'addition aux milieux, de culture de ferments lactiques. 3° L'auteur a expérimenté simultanément le *Streptobacillus* Lebein, le *Bacillus vulgaris* et le symbiote du *B. vulgaris* avec le *B. bifidus*. Il n'a pas observé de différence appréciable dans l'activité de ces ferments. 4° Ces expériences tendent à démontrer l'importance du régime hydro-carboné dans les affections gastro-intestinales.

E. Schoull (de Nice) : **Note sur la photothérapie de la scarlatine** (24.2,09 ; XIV, 147)[2].

R. Dupuy : **L'oléo-brassidate du mercure et son emploi en thérapeutique** (24.2.09 ; XIV, 149). — L'acide érucique $C^{22}H^{42}O^{2}$, tiré de l'huile de navette, se transforme facilement en *acide brassidique*, son isomère. Lorsque l'on combine

1. V. *Soc. thérap* , 14 octobre 1908.
2. V. *Soc. thérap.*, novembre 1902.

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

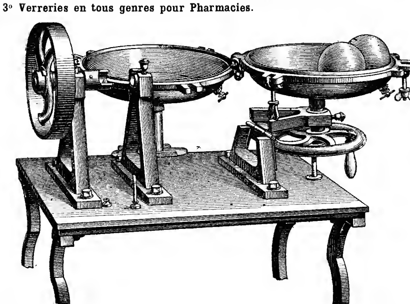
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

à l'oxyde de mercure un mélange d'acide oléique et d'acide érucique, on obtient facilement un mélange d'oléate et de brassidate de mercure renfermant 30 °/₀ de mercure. L'oléo-brassidate de Hg se présente sous forme de gelée jaune, claire, transparente, s'étendant facilement sur les tissus, s'absorbant immédiatement par les téguments et présentant le gros avantage de ne pas donner la sensation de gras que procurent les pommades à base de lanoline ou vaseline. L'oléo-brassidate de Hg est un sel qui, à lui seul, forme pommade; pommade faiblement soluble dans l'eau chaude et complètement dans l'eau tiède savonneuse. Il faut éviter de le chauffer par trop, sous peine de le voir se décomposer avec mise en liberté de mercure métallique. Employé en frictions, ce sel a donné les résultats les plus encourageants dans le traitement de la syphilis. La dose quotidienne est de 18 gr. en frictions, ce qui représente 6 gr. de Hg. On peut faire successivement tous les jours jusqu'à 30 frictions, mais la moyenne est de 10, 15, 20. Dans tous les cas de parasites du pubis, l'oléo-brassidate, en raison de sa propreté et de sa discrétion, doit être préféré à l'onguent mercuriel, qui n'est guère apprécié, à cause des traces qu'il laisse sur le linge.

Pariset : **Mécanisme de la glycosurie et du diabète des arthritiques** (**diabète gras**) **par excès du pouvoir amylolytique du sang** (10.3.09; XIV, 159).

Hirtz : **Deux nouveaux cas de guérison de cirrhose alcoolique par l'opothérapie et la diurèse** (10.3.09, XIV, 163).

Guelpa : **Au sujet de la cure du diabète** (10.3.09, XIV, 171).

A. Mayor : **De l'injection dans la veine des médicaments cardiotoniques** (24.3.09; XIV, 189). — L'injection dans la veine d'un médicament cardiotonique est un procédé dangereux, et qui ne doit aucunement être utilisé de façon banale. Les cas cliniques où se réalisent les conditions qui justifient son emploi sont de deux ordres : 1° les flexions du cœur, brusques ou simplement rapides au cours soit d'affections vasculaires chroniques, soit d'infections aiguës ou d'intoxications massives; et ceci alors que le danger de mort paraît trop pressant pour que les anciennes méthodes puissent agir avec une rapidité suffisante; 2° les états asystoliques devenus absolument rebelles à l'ensemble des moyens classiques. Cependant les individus atteints de néphrite chronique, d'altération grave des vaisseaux du cœur ou de détérioration puissante du myocarde supportent mal ces injections. Il est dangereux de répéter ces injections lorsque la première fois elles n'ont pas modifié l'état du malade.

A. Lumière et Gélibert : **Traitement de la goutte par les ponctions articulaires** (24.3.09; XIV, 201).

L. Pron (d'Alger) : **Les purgatifs dans les états dyspeptiques** (24.3.09; XIV, 206).

Cautru : **De l'emploi de l'acide phosphorique chez les diabétiques** (28.4.09; XIV, 215). — De la lecture de ses observations l'auteur tire les conclusions suivantes : L'acide phosphorique remonte l'acidité sanguine et la phosphatie; il s'attaque aux causes, qui la plupart du temps sont le système nerveux et l'estomac. Il est indiqué dans les cas où les urines à jeun sont alcalines ou peu acides, dans celles où il y a déminéralisation. Il est un adjuvant utile des traitements antidiabétiqnes. Le traitement doit être de longue durée. Il est contre-indiqué chez les diabétiques hypo-acides, constitutionnels, les diabétiques albuminuriques qui présentent une poussée de néphrite en évolution et il est mal supporté par les individus atteints de gastrite.

ADRIAN & Cie,

9 et 11, rue de la Perle
PARIS

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène. soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 PARIS



Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de PÉTROSELINE MENTHOLÉE

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est à la fois un **emménagogue** bien supérieur à l'Apiol et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

P. Dalché : **Tétanie de la ménopause. Opothérapie ovarienne** (28.4.09; XIV, 231).

J. de Rey-Pailhade : **Le philothion et la ration d'hydrogène alimentaire; oxydation et conséquences médicales** (28.4.09; XIV, 234).

Chevalier : **Sur les Strophantines** (12.5.09; XIV, 237). — M. Chevalier fait remarquer qu'il existe plusieurs strophantines cristallisées[1] et que l'on admet que ces différentes strophantines ne diffèrent que par des groupements méthyles surajoutés.

Guelpa : **Nouvelle contribution à l'étude de la purgation** (12.5.09; XIV, 239).

Guérin : **Un cas de guérison d'une endocardite compliquée du péricardite, traitée par l'argent colloïdal électrique** (12.5.09 ; XIV, 257).

P. Vigne et Paris : **Etude expérimentale sur la valeur des réactifs molybdique et phosphomolybdique comme moyen de déceler la cryogénine dans les solutions et dans les urines normales ou pathologiques** (12.5.09 ; XIV, 260).

Dhotel : **Trousse et nouvelles ampoules pour injections hypodermiques** (26.5.09; XIV, 269). — Ces ampoules sont basées sur le principe de l'auto-injection. L'une des pointes de ces ampoules, rodée et collodionnée à laquelle on adapte l'aiguille; l'autre pointe porte un renflement en forme de bouton où l'on place une petite poire en caoutchouc assez semblable à une tétine.

J. Chevalier : **Pains de soja et de gluten pour diabétiques** (26.5.09; XIV, 273).

Maurice Faure : **Education et rééducation motrice, terminologie et technique** (26.5.09; XIV, 275).

R. Gaultier : **Opsonines et thérapeutique opsonisante par les vaccins de** Wright (26.5.09 ; XIV, 282).

A. Mougeot (de Royat) : **Troubles du rythme cardiaque chez les hypertendus et médication hypotensive** (26.5.09 ; XIV, 293).

C. Fleig : **Injections sous-cutanées, intra-musculaires et intra-veineuses chez l'animal et chez l'homme, d'eaux minérales alcalines : Vals, Vichy, Châtel-Guyon, Saint-Nectaire, Royat, le Boulou, Contrexéville, Tarasp-Schuls** (26.5.09 ; XIV, 300).

C. Fleig : **Isotonie des eaux minérales à injecter réalisée par les sucres** (26.5.09 ; XIV, 307).

Discussion : **Sur la purgation** (26.5.09 ; XIV, 308). Ed. D.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 24 *avril* 1909.

M. A. Maute : **Traitement de la furonculose par un vaccin antistaphylococcique.** — L'auteur rapporte les résultats qu'il a obtenus dans la furonculose en injectant un vaccin antistaphylococcique préparé en émulsionnant dans le sérum physiologique le staphylocoque isolé des propres lésions du

1. Voir Rijn. *Die Glycoside*, p. 365-368, 374-376 ; Ed. Dupuy et H. Ribaut, *Cours de pharmacie*, t. IV, p. 34.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques
et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — EXPORTATION

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & Cie

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE
ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle de 1900

malade en traitement, dans la proportion de 250 millions de microbes par centimètre cube, après stérilisation par chauffage discontinu à 53°. La bactériothérapie a non seulement permis d'abréger l'évolution des éléments en activité, mais surtout l'observation de malades présentant des furoncles en série a montré à l'auteur que le vaccin était doué d'un pouvoir empêchant incontestable sur le développement de nouveaux furoncles.

M. Margain : **Considérations sur le mode de transmission des gastro-entérites aiguës infantiles.** — L'auteur insiste sur le rôle d'agents propagateurs que jouent les insectes buveurs de lait, comme les mouches, et y voit une application de l'influence estivale et des différences de morbidité qu'on observe chez les nourrissons, suivant les divers modes d'allaitement. Il discute ensuite les caractères de spécificité qu'on peut exiger d'un microbe pathogène provenant des selles diarrhéiques du nourrisson et conclut en préconisant l'isolement des enfants sous moustiquaire.

M. Maurice Faure : **L'exercice illégal de la kinésithérapie par les Suédois.** — La pratique du massage, de la gymnastique médicale et de toutes les thérapeutiques voisines réunies sous le nom de kinésithérapie, est trop souvent abandonnée à des auxiliaires non médecins, et il en résulte pour les malades des dommages appréciables. Il faut savoir que cette pratique est illégale et que le médecin qui la recommande, peut être taxé de négligence et poursuivi par le malade en cas d'accident et par les syndicats médicaux pour complicité d'exercice illégal.

Séance du 14 mai 1909.

M. Dartigues : **Du lever précoce après les laparotomies et l'accouchement.**

Des albuminuries d'origine génitale. — Discussion par MM. Le Fur et Besson, Boursier, Georges Rosenthal, Lematte, Paul Guillon.

M. Nicaise : **Néphrectomie partielle dans le traitement du kyste hydatique du rein.**

M. Masotti : **Traitement des cicatrices vicieuses et du lupus par la méthode combinée des scarifications et du radium.**

M. Schoull (de Nice) : **Efficacité de la médication créosotée dans la pneumonie et la broncho-pneumonie.** — L'auteur pense que dans la pneumonie et broncho-pneumonie, la créosote combinée à la médication classique est parfois suffisante et permet aux phénomènes morbides de s'amender en général très rapidement.

Grâce à ce traitement, la mortalité est presque nulle.

M. Lematte : **Analyse physique des peptones.** — L'auteur souligne l'imperfection des méthodes de chimie biologique.

Les procédés de la chimie physique respectent le statisme des liquides.

L'auteur désire appliquer la cryoscopie, la réfractométrie et la densimétrie à l'étude du suc gastrique.

Il étudie les constantes physiques des peptones. M. Lematte à établi des tables qui permettent de calculer la teneur en peptone d'une solution dont on connaît l'indice de réfraction N, le point cryoscopique A ou la densité D. Les tables sont réversibles : une constante déterminée permet de trouver les deux autres.

Dr Dubar.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS — **26** et **28, Rue du Dragon**

LONDRES — **37, Crutched Friars, 37**

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse ☎ TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — A propos des Réformes pharmaceutiques. — Revue analytique des journaux de médecine (Dr G. DORLÉANS). — La vie pharmaceutique. — Formulaire. — Nouvelles. — Variétés. — Office pharmaceutique.

Voir dans la partie scientifique :

A propos des réformes pharmaceutiques[1].

I

J'ai lu et fort apprécié les « Lettres de Province » du *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*[2] ; j'ai parcouru les nombreuses réponses au référendum de *La Pharmacie Française* et toute la polémique engagée au sujet de la Réforme des études pharmaceutiques. Il y a là assurément, dans tout l'ensemble, les éléments d'une transformation complète ; mais, au lieu d'apporter, moi aussi, mon appréciation personnelle, je vais essayer d'esquisser cette trans-

1. Malgré l'apparition du Décret réorganisant les Etudes pharmaceutiques, nous croyons devoir publier ce consciencieux travail de notre confrère, remis à la Rédaction le 17 juillet dernier qui renferme, avec de nombreux aperçus originaux, des opinions personnelles qu'il convient de livrer à la discussion. car elles portent non seulement sur la réorganisation scolaire, mais encore sur les moyens de régénérer la profession en en dirigeant l'évolution. Or, comme il est vraisemblable qu'enfin viendra bientôt la discussion d'un projet de loi sur l'exercice de la pharmacie, nous ne doutons pas d'être agréables à nos lecteurs par cette publication toute professionnelle. N. D. L. R.

2. Voir *Bull. Sc. Pharm.*, Annexes, février, p. 28; mars, p. 54; mai, p. 97.

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE F^res & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
N°s 129-22 et 129-41

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

formation telle que je la comprends depuis longtemps, et d'élaborer le programme que la situation actuelle me paraît comporter. Il est bien entendu que, d'ores et déjà, je laisse de côté toute question de clocher, ou même d'amour-propre. Enfin, je ne veux pas, à nouveau, ressasser tous les lieux communs sur notre profession.

Je dirai tout d'abord, qu'en fait de stage, si l'on veut imposer ou obtenir un stage sérieux, il faut avant tout exiger du pharmacien qu'il mette à la disposition de son élève un laboratoire professionnel, c'est-à-dire le laboratoire d'il y a trente-cinq ou quarante ans, qu'on ne rencontre plus que dans les vieilles pharmacies et qu'on utilise de moins en moins.

Je suis pharmacien, j'aime ma profession et je suis fier d'avoir débuté chez des Maîtres tels qu'Ernest Goubaux, de Reims, qui possédait toutes les qualités du vrai pharmacien et qui, simple et consciencieux, était, comme le médecin d'autrefois, l'homme de confiance de la plupart de ses clients.

Fils de médecin, frère du regretté directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, Ernest Goubaux avait à son actif un stage prolongé chez les Bernard-Derosne, les Barral, etc. Qui, des pharmaciens de ma génération, n'a pas entendu parler du laboratoire de Bernard-Derosne?

A mon arrivée à Paris, le hasard m'a conduit chez le légendaire Julliard. Quel est celui qui, encore aujourd'hui, n'a pas entendu parler du « père Julliard » qui, au point de vue professionnel, incarnait le pharmacien consciencieux et compétent? Lui aussi avait été élève, en même temps qu'Ernest Goubaux, chez Bernard-Derosne. Je me suis trouvé chargé, sur ma demande, du laboratoire, et Julliard et moi avons fait ensemble toutes les préparations chimiques et autres qu'on pouvait alors faire dans une pharmacie.

Je ne puis, non plus, passer sous silence le compétent et consciencieux praticien qu'était mon premier maître, M. R. Harlay, d'Epernay, qui, comme toute la famille des Harlay, M. V. Harlay, son oncle, M. Ach. Harlay, son frère, furent ou sont encore de vrais professionnels, connaissant et exerçant la pharmacie d'une façon absolument compétente, loyale et appréciée, grâce à un stage prolongé et complet et à de sérieuses études.

J'ai été moi-même propriétaire d'une importante pharmacie d'ordonnances; je ne nommerai pas, à mon grand regret, en raison de l'anonymat que je veux conserver ici, mon regretté prédécesseur qui était membre de la Société de Pharmacie.

J'ai trouvé dans cette pharmacie un laboratoire permettant d'y faire toutes les préparations qu'un pharmacien consciencieux tient à faire ou peut faire chez lui.

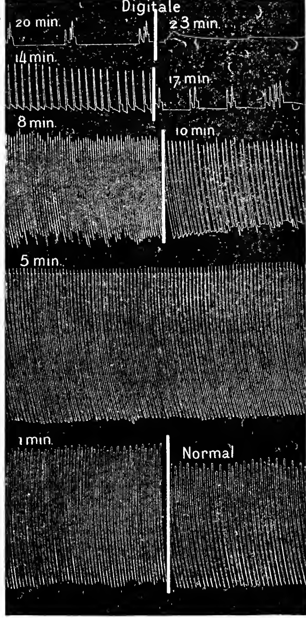
J'ai eu des élèves allemands, italiens et belges. *L'élève allemand* était, au point de vue professionnel, un manipulateur extrêmement compétent et instruit, mais peu démonstratif et peu sympathique à la clientèle. *L'italien*, très actif, alliait à la capacité une aptitude spéciale pour la clientèle; lui aussi avait un stage sérieux. Les *belges*, vrais gentlemen, pharmaciens diplômés, n'ayant pas fait de stage avant leurs études, venaient à Paris, fortement recommandés, pour se mettre au courant de la pharmacie d'ordonnances.

Eh bien! malgré toute ma bonne volonté, malgré leurs connaissances théoriques, je n'ai pu leur maintenir le poste que j'avais cru devoir leur octroyer d'emblée.

Il leur a fallu reprendre la pharmacie de comptoir à son début, et ne faire de préparations magistrales que sous la surveillance d'un élève exercé.

EXTRAITS DAUSSE

BOULANGER-DAUSSE & Cie, 4, rue Aubriot, PARIS



Extrait fluide de **DIGITALE** à poids égal de **FEUILLES FRAICHES** stérilisées.

(Cet extrait ne se vend qu'en vrac.)

Travailler tout en répondant aux mille questions du public est, malgré toute la compétence scientifique, affaire d'habitude ou de pratique, et dans ces conditions, la division ou la pesée des toxiques exige une grande expérience et n'a rien de commun avec les pesées du laboratoire. De plus, au point de vue des rapports directs avec le public, ils se trouvaient, même au bout d'un certain temps, dans une situation bien inférieure à celle de nos élèves français.

* * *

En 1877, j'entendais dire déjà que certains pharmaciens arrivistes faisaient un rabais de 10 °/₀ sur les spécialités — encore peu nombreuses — pour, avec un peu de publicité, s'attirer la clientèle. Ils faisaient en outre une certaine réduction sur les prix des médicaments. Les pharmaciens traitaient ces confrères de charlatans et, ne s'en occupant pas autrement, se drapaient dans leur dignité; mais, peu à peu, ils s'aperçurent que leurs clients attirés pour les spécialités, prenaient en même temps ce dont ils avaient besoin, y trouvant une réelle économie. Puis, ces quelques maisons ayant pris une certaine extension, des imitateurs, d'abord timides, les suivirent. D'autres, véritables arrivistes, augmentèrent les remises; d'autres enfin, s'amenèrent avec un programme nettement commercial.

Que n'a-t-on dit et que n'a-t-on pas écrit? Je n'accuse pas de mauvaise foi ces confrères et ne viens pas insinuer qu'ils ne pouvaient gagner leur vie qu'en vendant des approvisionnements de deuxième et de troisième ordres.

Les derniers venus firent donc commercialement les choses. Ayant de l'argent à leur disposition, ils consacrèrent à leur installation et sacrifièrent pour leurs débuts une certaine somme de publicité en rapport avec leurs visées. Mais, dès que la clientèle eut connu le chemin de leur boutique, ils augmentèrent légèrement leurs prix, leur chiffre d'affaires étant déjà assez important pour qu'avec des prix qui n'étaient pas suffisamment rémunérateurs dans les conditions normales, ils gagnassent de l'argent. Il va sans dire que, dans ces conditions, ils avaient laissé de côté toute question de laboratoire ou de préparations officinales; de plus, ils avaient spécialisé un grand nombre de produits qu'ils vendaient aux prix marqués, mais inférieurs à ceux des spécialités équivalentes.

Aujourd'hui, j'entends dire que, en face de la réglementation à peu près générale des prix des spécialités, les pharmacies commerciales viennent de changer leur fusil d'épaule. Elles abandonnent les spécialités qui leur avaient servi jusqu'alors de tremplin et s'attaquent aux produits de droguerie les plus connus et à tous les produits en général. Par leur syndicat, n'arrivent-elles pas à acheter dans des conditions exceptionnelles de bon marché, en raison des quantités énormes qu'elles traitent, et ne parlent-elles pas, pour se conformer aux exigences du Codex, de créer de grands laboratoires d'essais où les produits seront examinés avant d'être répartis entre elles toutes?

Résultat brutal : il n'y a plus de pharmaciens rabaisiens, plus de pharmacies commerciales, mais des « Grandes Pharmacies » qui, *aujourd'hui subsisteraient à peu près seules*, si le statu quo était maintenu.

De ce fait, la période des bazars et des rabaisiens se trouve reléguée dans le passé; c'est déjà de l'histoire ancienne. — Au reste, ces rabaisiens d'hier ne viennent-ils pas de voir arriver leur Président à la Députation? Ils délaissent leurs drapeaux et s'arborent nettement aujourd'hui « Grandes pharmacies ».



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques

FREYSSINGE

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR

6, Rue Abel, PARIS (anc^t R. de Rennes, 83)

ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE—PARIS

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (*Alpes-Maritimes*)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

**Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.**

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

Le niveau des études a été singulièrement augmenté depuis quarante ans, le souci des Ecoles étant de le tenir en rapport constant avec les progrès de l'Industrie, et on entend répéter de toutes parts et depuis longtemps qu'il n'y a plus de pharmaciens, du moins dans les grandes villes. On ne voit plus que des boutiques de plus en plus luxueuses et spéoialement commerciales avec, en lettres apparentes sur une des portes de la boiserie, le mot *laboratoire*. — Ouvrez la porte et vous constaterez que ce n'est le plus souvent que celle d'une arrière-boutique, quand ce n'est pas celle d'un placard. Tous les produits, même les plus courants, sont pris chez le droguiste.

Que de fois, aux examens de validation de stage, n'a-t-on pas vu, du moins autrefois, un candidat ne pouvoir donner la définition ou la description de l'alambic, ou répondre qu'on ne faisait pas de laboratoire dans sa maison ; ou encore, qu'il y avait bien un laboratoire à vapeur au complet, mais qu'il ne l'avait jamais vu fonctionner.

On en est arrivé à dire qu'il n'y a de salut que dans l'augmentation du niveau, et conséquemment, de la durée des études, pour remédier à la pléthore des pharmaciens. Seulement — il y a un seulement — comment concilier la partie commerciale et la partie scientifique ?

D'aucuns ne sont-ils pas pour la suppression complète du stage ? Ne s'est-on pas rabattu sur la diminution de sa durée et ne s'est-on pas mis d'accord sur son renvoi après les études ? Mais alors, à ce nouveau surcroît de charges et de dépenses, quelles compensations prévoyez-vous pour notre malheureuse profession ?

De là à la limitation des pharmacies qu'on n'a encore que timidement mise en avant, il n'y a qu'un pas qu'on n'arrivera jamais plus ou du moins, de sitôt, à franchir.

Je me souviens qu'en 1872, la question de réforme et de limitation avait été soulevée et soumise à notre regretté professeur Ernest Baudrimont.

« Avec les idées actuelles, nous répondait-il, vous n'arriverez jamais à remonter le courant. C'est là une utopie qu'il vous faut abandonner. Trouvez-nous autre chose ! »

Relisez les « Lettres de Province » et revoyez le jeune pharmacien *tout frais débotté !* Il y a pléthore, dites-vous ; mais oubliez-vous qu'il y a cinquante ans, tous les pharmaciens se portaient vers les villes, notamment vers les grandes villes, d'où abandon des campagnes, création des pharmaciens de deuxième classe qui ne devaient être autorisés *exclusivement* que pour ces campagnes, puis bientôt, la politique aidant, l'envahissement des villes par les pharmaciens de deuxième classe, pour aboutir au gâchis actuel ?

De là, récriminations contre la direction de plus en plus scientifique des études, contre les travaux pratiques de physique, contre les coupes de botanique, contre l'abus du microscope, etc.

Voyez les pharmacies commerciales, disait-on. Pour elles, la partie du laboratoire et la partie scientifique sont choses négligeables. N'ont-elles pas de nombreux employés (souvent même annoncés à grandissime orchestre, comme étant tous diplômés !) auxquels elles abandonnent, sous leur responsabilité, il est vrai, la manipulation de tous les produits, même les plus dangereux ? Se produit-il un accident, l'affaire est immédiatement étouffée ; c'est une question d'indemnité.

L'enseignement dans les Ecoles est réparti en cours et en travaux pratiques. Malheureusement, l'argent a toujours été insuffisant bien que, en général, du

FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

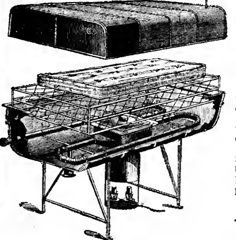
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1 m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

moins à l'Ecole de Paris, les inscriptions aux Travaux pratiques représentent une somme à peu près suffisante pour la fourniture des appareils nécessaires. En est-il de même de leur administration, et celle-ci a-t-elle toujours les coudées franches?

Trop d'appareils classiques ne sont encore que mentionnés ou décrits : « Le postulant ne pourra-t-il pas, quand il sera chez lui, s'approvisionner des appareils nécessaires? Alors, il fera son apprentissage! »

De son côté, celui-ci tient le même langage, tant il en est convaincu.

Mais que les points de vue diffèrent vite, instantanément presque, du candidat d'hier ou du diplômé à peine installé! C'est que, en dernier lieu, tout cela représente du temps et de l'argent.

Le nouveau pharmacien s'adresse bientôt aux chimistes spécialistes et ne devient plus, comme pour la pharmacie en général, qu'un intermédiaire. Alors lui apparaît — brusquement — la lutte pour l'existence :

« Foin des principes ! vous faites du commerce, eh bien, moi aussi, je vais en faire ! »

Nous ne voyons ici, à Paris, que l'Ecole de Paris. Les choses se passent-elles autrement en province ?

Mettons à part si vous le voulez bien, les Ecoles supérieures. Notre confrère Paul Garnal, dans le numéro de juin de *La Pharmacie Française* : « La législation pharmaceutique et la réforme des études pharmaceutiques », nous cite dans telle école, sept professeurs pour six élèves, dans telle autre, huit professeurs pour huit élèves; dans telle autre encore, neuf professeurs pour sept élèves.

Notez bien que la chose n'est pas nouvelle. Je me rappelle le Professeur Bourgoin fulminant contre une Ecole qu'on avait prévenue « qu'elle serait supprimée si ses actes de véritable raccolage étaient de nouveau constatés ».

La politique, les questions de clocher, font que des subventions sont maintenues en pure perte à ces Ecoles alors que, réparties entre les Ecoles supérieures des grands centres, elles faciliteraient une instruction plus complète.

Vient enfin le litige actuel, de plus en plus aigu, du pharmacien et du spécialiste et qui va retenir, à juste titre, toute notre attention.

Autrefois, la spécialité était le privilège d'un petit nombre, puis, après le rabais des pharmacies commerciales, les pharmaciens, pour leur faire échec, s'organisèrent spécialistes. Aujourd'hui, qui n'a pas sa petite spécialité ?

Primitivement, la remise était de 25 °/₀. J'estime qu'elle doit rester à ce taux. Or, 25 °/₀, c'est le quart du prix marqué. Eh bien, partagez ce prix en quatre; — je parle des produits sérieux. — Mettez de côté le montant des matières premières et des emballages, celui de la publicité, celui des frais généraux et vous constaterez que jamais, surtout à son début, la part qui revient à son propriétaire est loin d'être la plus forte et même l'égale de celle du détaillant.

Quelques arrivistes procédèrent plus tard financièrement et alors, à coups de capitaux, aboutirent à cette publicité mondiale, parfois immorale, qui inonde les périodiques politiques ou littéraires, en même temps qu'elle déprécie les pharmaciens.

Les médecins sont-ils plus favorisés que nous? Eh bien, non; la pléthore

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCCR

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

****

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

****

MARQUE 

DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent **sous mon cachet,** *dans toutes les maisons de Droguerie ; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. **Ferdinand ROQUES**, phien de 1re classe, 1895-1896

s'est produite chez eux à peu près dans les mêmes conditions. Aujourd'hui, leurs syndicats s'agitent (voyez le *Journal de médecine de Paris*, du 19 juin 1909, p. 245 : « Relèvement du tarif des honoraires »). Ils font constater qu'en raison de l'augmentation générale progressive des prix de revient, tous les commerçants se sont trouvés forcés de suivre le courant. Or, le médecin praticien (le médecin de quartier) a été incité jusqu'à ce jour, — toujours par philanthropie — à ne pas augmenter les prix de ses honoraires. Et pourtant, lui non plus, comme le dit le vieux dicton, *ne vit pas de l'air du temps*; tout ce qui concourt à l'existence : loyer, vivres, habillement, déplacements, etc., a augmenté; le syndicat demande donc que les prix des honoraires soient augmentés *d'au moins 1/3*.

Cette réclamation ne vous semble-t-elle pas légitime et, en ce qui nous concerne, ne vous paraît-il pas équitable, qu'en raison des nouveaux sacrifices et des nouvelles garanties que le législateur impose au pharmacien pour la protection de la santé publique, il soit accordé officiellement, à ce dernier, une bien légère, mais juste compensation?

On ne peut songer, comme je l'ai dit, à la limitation ; mais alors la loi ne peut-elle pas, et ne doit-elle pas, assurer au pharmacien le moyen de vivre honorablement, en le maintenant à l'abri de la concurrence commerciale outrée provenant des grandes pharmacies, que SEULES, elles peuvent soutenir, comme dans le commerce, *les grands magasins*, et pour ce, lui octroyer *un tarif minimum officiel* ?

Nous retombons dans les lieux communs en rappelant que le pharmacien n'est plus un commerçant ordinaire, qu'il est mis à part par les charges et par la responsabilité qu'on lui impose ; n'est-il pas de toute justice qu'en échange on lui accorde quelques garanties ? Personne, il me semble, ne peut aller à l'encontre de cette vérité.

Toutes les charges imposées, les dépenses faites, ne serviraient-elles donc à ne faire que du commerce, et Dieu sait quel commerce, ou bien au contraire le pharmacien, par son laboratoire professionnel et scientifique, ne peut-il pas vivre de la vie intellectuelle et indépendante, et se livrer sans arrière-pensée à des recherches personnelles, le plus souvent au plus grand profit de la collectivité?

Comme certains pharmaciens, quelques médecins aux abois — toujours la lutte pour l'existence — abandonnèrent les chemins du désintéressement immémorial et se transformèrent en véritables arrivistes, au grand détriment de la profession. Le mal s'étendit de plus en plus rapidement, et si les associations médicales maintiennent très haut et rigoureusement les règles de la pure déontologie, ne voit-on pas se dresser en face d'elles, sous le couvert de la mutualité ou de la philanthropie, des associations de plus en plus formidables, mais nettement commerciales ?

En présence de cette situation, l'entente médico-pharmaceutique est-elle possible? Assurément oui.

Reportez-vous encore à ce sujet aux « Lettres de Province ».

Les deux professions, quoi qu'on dise, doivent aller de pair, sans empiéter l'une sur l'autre, et se compléter. Le dédain de quelques médecins pour les pharmaciens, leurs vis-à-vis, je pourrais dire leurs partenaires, ne s'explique pas. Les études des pharmaciens ne sont-elles pas aussi longues et difficiles que celles des médecins ? Il n'y a là qu'un malentendu qui, nécessairement, doit disparaître, grâce surtout aux dispositions que j'entrevois plus loin.

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

Il est bien entendu que chacun, séparément, doit conserver son indépendance. Le médecin, en prescrivant, doit — c'est son droit et son devoir et c'est le but de la loi — connaître exactement ce qu'il prescrit. Or, les spécialités ne s'y prêtent pas toujours. Que si certains produits tels que les extraits, les granules, les pilules indiquent un dosage bien délimité, ils sont, disent les adversaires du spécialiste, plus ou moins dénaturés ; ils ont subi le tour de main spécial au fabricant[1]. D'autres mentionnent seulement quelques composants ; quant aux doses, on ne les connaît pas toujours exactement, ou toutes. Comment dans ces conditions, le médecin prescrira-t-il aux enfants, aux vieillards, et comment, chez les adultes, pourra-t-il tenir compte des mille et un états pathologiques différents ?

Enfin, la loi de Germinal an XI est devenue rapidement insuffisante ; depuis longtemps, elle est inexécutable ; il n'en est pas moins vrai que, devant les tribunaux, elle est la seule appliquée.

Or, il faut reconnaître qu'il serait difficile d'exiger de tout propriétaire d'une marque de donner la formule intégrale de son produit; ne verrait-on pas, tout aussitôt, surgir d'innombrables autres marques avec une composition identique ?

La difficulté ne paraît pas insurmontable ; ne suffirait-il pas, comme on l'a proposé, d'exiger sur l'étiquette de chaque produit le nom et les doses de ses principes actifs ?

C'est là une des actualités professionnelles les plus brûlantes, que je me propose de remettre au point. Mais pour éviter de fatiguer le lecteur, je clos ici tous préliminaires pour exposer, dans une deuxième partie, mon projet de réorganisation du stage et des études pharmaceutiques, puis de la partie professionnelle qui nous intéresse.

Je renvoie à une troisième partie tous les développements consécutifs à chaque sujet traité. Je ne me dissimule pas que beaucoup de pharmaciens, de prime abord, ne prévoient là que des lieux communs et des rabâchages. A mon point de vue, ces développements sont indispensables ; je ferai de mon mieux pour les émonder.

La mentalité de l'esprit français nous porte instinctivement à la critique immédiate. Je demande une dernière fois à mes confrères d'y faire trêve un instant, en laissant de côté toute allusion et toute personnalité.

(*A suivre.*)

REVUE ANALYTIQUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE

Fragment de balle resté 39 ans dans les tissus et ayant déterminé un abcès au bout de ce temps, par Bazy. (*Soc. Chir. Paris*, XXXV, 1908, 657.) — Cet exemple montre que les corps étrangers qui existent dans les tissus sont susceptibles même après un long, très long temps, de donner lieu à des accidents qui en nécessitent l'extraction ; de sorte qu'il vaut mieux en chirurgie employer des fils résorbables, plutôt que des fils qui restent dans les tissus, à moins que ces derniers soient indispensables à cause de leur solidité plus grande.

1. Ne paraît-il pas excessif, disent certains pharmaciens, d'entendre le propriétaire d'une de ces spécialités proclamer *urbi* et *orbi* que SEUL, son produit représente toutes les qualités; ou bien, le successeur dans la propriété d'une marque se donner comme l'élève de celui qui a déposé la marque ou qui a inventé le produit, quand il y a eu invention?

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL

Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.

L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**

pour éviter la substitution de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA

doit porter les Signatures :



Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL – PARIS

Dixième cas de gangrène de la bouche et du pharynx à la suite d'injections d'huile grise (huitième cas de mort), par Gaucher et Léon Giroux. (*Soc. méd. Hôp.*, XXVI, 1909, 1312.)

Traitement de la syphilis par un nouveau dérivé arsenical ; Benzo-sulfone-para-amino phénylarsinate de soude, par F. Balzer et Mouneyrat. (*Soc. méd. Hôp.*, XXVI, 1909, 1142.)

Atténuation de la tuberculine par l'extrait éthéré de bile, par Gérard et Lemoine (de Lille). (*Soc. méd Hôp.*, XXVI, 1909, 1055.)

Association de l'arsenic avec diverses substances et notamment le fer. (*J. méd. chir. prat.*, LXXX, 1909, 430.)

Le diagnostic précoce de la rougeole par le signe de Koplik, par Brelet (*J. méd. chir. prat.*, LXXX, 1909, 455.) — Le signe de Koplik est constitué par la présence sur la face interne de la muqueuse des joues et des lèvres de taches rouges dont le centre est occupé par un point blanc bleuâtre. Apparaît le plus souvent l'un des trois jours précédant l'éruption. Son absence ne doit pas suffire pour écarter le diagnostic de rougeole.

Régime lacté absolu : manière de le faire supporter, par Albert Robin. (*J. méd. chir. prat.*, LXXX, 1909, 457.)

Augmentation de la sécrétion et de l'acidité du suc gastrique pendant la menstruation, par J. Wolpe. (*Sem. méd.*, 29, 1909, 306.)

La mort par électrocution, par C. Moreau. (*Sem. méd.*, 29, 1909, 312.)

Injections sous-cutanées, intramusculaires et intraveineuses d'eaux minérales alcalines, par C. Fleig. (*Bull. Gén. Thérap.*, CLVII, 1909, 897.)

Un moyen facile d'enrayer l'éternuement, par de Champeaux. (*Quinzaine médicale*, 1909, 226.) — Ce qui réussit le mieux, c'est un léger massage de la région frontale pratiqué avec la face palmaire des doigts de chaque main, en ramenant ces doigts de la tempe à la ligne médiane du front et toujours dans ce sens. Ce petit mouvement doit être pratiqué plusieurs fois de suite jusqu'à ce que le sujet se déclare soulagé. Il vaut mieux que ce soit une personne étrangère qui le fasse.

Des colles en dermatologie, par Carle. (*J. des Praticiens*, XXIII, 1909, 425.) — Pour toutes ces préparations à base de gélatine, glycérine, oxyde de zinc et eau, M. Carle recommande la technique suivante pour la préparation : hydrater d'abord la gélatine bien complètement et la mettre fondre au B. M. Préparer d'autre part le mélange de glycérine et d'oxyde de zinc. Puis la gélatine hydratée est fondue, filtrée sur de la gaze et versée peu à peu dans ce mélange. Le tout durcit et se vend en lames ou en plaques. Au moment de l'emploi faire ramollir au B. M.

Il faut saisir le moment où la préparation est suffisamment liquide sans être trop chaude pour l'étendre sur la surface malade à l'aide d'un pinceau large. Pendant qu'elle sèche on recouvre d'un peu de ouate que l'on enlève ensuite. Des lambeaux de ouate adhèrent aussi à la colle séchée donnant une impression douce au toucher.

On peut laisser la colle plusieurs jours, puis on l'enlève en la détachant par lambeaux avec une faible traction. Elle se laisse tirer d'ailleurs aisément, à condition de n'avoir pas été appliquée sur un épiderme trop irrité ou trop pileux.

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques*.

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour { **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** } CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 50 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

L'anesthésie lombaire à la novocaïne, par Chaput. (*Bull. Soc. Chirurgie*, XXXV, 1909, 819.) — 1° La novocaïne est beaucoup plus bénigne que la stovaïne pour l'anesthésie lombaire;

2° Sa bénignité est absolue si on se cantonne dans les doses de 5 à 7 centigrammes, suffisantes pour les membres inférieurs et les hernies;

3° A anesthésie égale elle est dix ou vingt fois moins toxique que la stovaïne;

4° A l'inverse de la stovaïne, elle ne présente aucune contre-indication, on peut l'employer à tous les âges et chez tous les malades sans tenir compte de leurs tares.

Les solutés officinaux de caféine et leurs dangers, par Lemaire. (*J. de Méd. de Bordeaux*, 9 mai 1909.) — Le soluté n° 2 présente un dosage trop élevé en caféine et aussi une quantité trop considérable de salicylate de soude. Il peut provoquer des accidents (bourdonnements d'oreille, agitation excessive, délire, etc.).

Traitement du goitre par les injections d'iode, par M. Cosimo Urso. (*Il policlinico, section pratique*, 17, 1909, 526.) — Employer la solution de Durante qui est ainsi formulée :

Iode	1 à 2 gr.
Iodure de potassium	2 gr.
Eau distillée	100 cm^3

Cette solution est injectée dans la tumeur. Le traitement dure environ trois mois.

Traitement de l'hydrocèle par les fils de magnésium, par Marcozzi. (*Ann. des mal. des org. gén. urinaires*, 1909, 738-748.) — Les fils de magnésium sont introduits par le trocart en les poussant avec un stylet, ils doivent être préparés de la façon suivante : on prend des fils de magnésium de $1^{mm},5$ de diamètre tels qu'on les trouve dans le commerce. On en coupe des fragments de 2 ou 3 millimètres qu'on lave à l'éther dans un petit flacon et qu'on fait bouillir ensuite dans de l'eau distillée. La quantité à employer pour une hydrocèle est de 3 à 4 grammes, ce qui correspond à une longueur totale de 4 centimètres de fil de magnésium.

Inconvénients et dangers des antipyrétiques chez les phtisiques, par Sabourin. (*J. des Praticiens*, 23, 1909, 305.) — Il est très imprudent de donner des antipyrétiques à des phtisiques à un degré plus ou moins avancé qui ne se sont arrêtés dans leurs occupations quelconques qu'à bout de forces, ce qui est un cas très fréquent.

A la suite de l'administration du médicament, le malade peut mourir en vingt-quatre heures.

On voit combien cette particularité est intéressante à connaître pour le pharmacien.

Préparation du malade et des matériaux pour la confection d'un appareil plâtré, par le Dr Privat. (*J. des Patriciens*, 23, 1909, 457.)

Dr Gaston Dorléans.

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succr *Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arrt)

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) — **DÉPOTS** PARIS et PROVINCE **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

Mme Vve GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ *279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)*

SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les ioduros.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**

Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).

Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).

Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).

Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).

En flacons de **1** *fr* **60** *et de* **4** *fr.*

Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).

En capsules gélatineuses de 3 grammes. Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60**; *de 25 caps.* **4** *fr.*

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Produits réglementés — (Prime Lorette 25 o/o)

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11. place des Vosges. Paris** (4e)

LA VIE PHARMACEUTIQUE

BULLETIN DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE L'EST

A propos des extraits fluides pour sirops. — M. HUCKEL expose le mode de préparation de ses sirops concentrés, qui donnent par addition de sirop de sucre, d'excellents produits qui ne le cèdent en rien à ceux préparés par les méthodes du Codex, et leur sont quelquefois très supérieurs au point de vue arome et teneur en principes actifs.

Ceci n'est pas pour nous étonner, car les extraits auxquels nous faisions allusion dans un de nos derniers numéros et qui sont préparés par notre confrère LOMBARD, de Paris, ne sont pas non plus des extraits, mais bien des sirops concentrés; c'est sous ce nom qu'ils figurent sur les prix courants, du préparateur.

M. KAUFFEISEN me reproche avec raison de ne pas avoir donné de détails sur les produits dont je parlais. J'ai voulu laisser ce soin au préparateur lui-même, et j'espère que cette nouvelle invitation engagera notre ami LOMBARD à nous donner promptement un article sur ce sujet intéressant.

Je suis heureux en ce qui me concerne de constater que M. KAUFFEISEN, dont l'opinion fait autorité, ne condamne pas les extraits pour sirops sans les entendre. Je me rallie tout à fait à la solution que propose notre éminent confrère, qui voudrait qu'on puisse préparer avec des extraits les sirops d'un usage peu courant, et ceux de mauvaise conservation.

Si le pharmacien y gagne en commodité, le malade y trouvera son avantage au point de vue de la bonté du produit qui lui sera délivré. Concilier l'intérêt du malade avec celui du pharmacien, c'est bien là réellement le seul but que nous devons nous proposer, et il y aurait avantage dans bien des cas à nous débarrasser de certaines chinoiseries dont on cherche vainement l'utilité.

Comme je le disais dans l'article que cite M. KAUFFEISEN, il ne faut pas nous rendre notre métier impossible. A trop demander on n'obtiendrait rien.

Il me semble voir une certaine tendance, chez nos inspecteurs, à se laisser éblouir par une mise en scène facile à obtenir dans les officines dont le propriétaire est fortuné. Le tout n'est pas d'avoir de luxueux appareils, mais de s'en servir honnêtement, et nous savons tous que les praticiens habiles et consciencieux peuvent, dans bien des cas, faire plus et mieux que d'autres avec un outillage plus simplifié. Il en est de la pharmacie comme des analyses, et je me souviens de ce que nous disait souvent notre maître à l'Ecole, M. VILLIERS : « Il n'est pas nécessaire d'avoir des outils spéciaux pour chaque opération; il importe surtout de savoir et de vouloir bien employer ceux qu'on possède. »

Je m'écarte un peu de mon sujet, mais tout se tient chez nous et s'il est entendu que l'on doive demander désormais aux pharmaciens d'apporter une scrupuleuse bonne foi dans l'exercice de leur profession, il faut, si l'on veut arriver à un heureux résultat, agir d'une façon progressive et se garder surtout de faire jouer au petit praticien, au profit des lions de la profession, le rôle de l'âne de la fable.

H. HUBAC.

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Gulpsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3·375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** : Ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** : Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA *Médicament Aliment.*

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit également aux personnes agees sujettes aux mouvemts fievreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME

30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.

102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

BULLETIN DE PHARMACIE DE LYON

De M. MALLEVAL :

« Le *Médecin de campagne,* dans son numéro de juillet dernier, émet une idée assez originale. Elle a séduit quelques-uns de nos confrères qui m'ont manifesté leur désir de voir les pharmaciens suivre l'exemple donné par les médecins.

Puisque, disent-ils, il ne faut compter que sur nous pour endiguer la publicité mensongère, combattons-la avec ses propres armes ; à la réclame fallacieuse des mauvais pharmaciens opposons une publicité sensée et persuasive capable de faire réfléchir les gens intelligents qui ont quelque souci de leur santé !

Une contre-publicité bien faite aurait chance d'annuler, du moins dans une certaine mesure, celle des charlatans.

L'idée mérite qu'on y réfléchisse ; il est nécessaire, à mon avis, de bien examiner la question sur toutes ses faces, de peser le pour et le contre avant de préconiser ce mode de défense. Les conditions économiques sont loin d'être identiques pour les médecins et les pharmaciens. Le principe des honoraires, cependant bien légitime, en ce qui nous concerne, n'est pas encore admis par le grand public que frappe surtout l'écart entre le prix d'achat des drogues et leur prix de vente par le pharmacien ; c'est même là une corde dont les rabaisiens commencent à jouer sans vergogne. Méfions-nous des représailles.

J'ai déjà soumis cette objection aux confrères qui me sollicitent pour mener une campagne dans ce sens, elle n'a pas paru les convaincre : peut-être n'a-t-elle pas toute la valeur que je lui attribue ; je serais heureux d'avoir sur ce sujet l'avis de nombreux pharmaciens... »

En ce qui me concerne, je partage entièrement l'opinion de notre confrère, au sujet du danger que peut présenter une pareille manœuvre de défense, aussi légitime qu'elle soit.

L'état d'âme des malades est tel, que le *débinage* est aussi impuissant que le ridicule à tuer une spécialité. Il en existerait bien peu s'il en était autrement. Notez que je ne dis pas comme beaucoup : « *la bêtise humaine* », car il n'y a pas que les sots pour engraisser la caisse des charlatans. Quel est celui d'entre nous qui n'a pas dans sa famille, dans ses amis, des individus que n'ont pas convaincus des conseils dont on ne pouvait suspecter le désintéressement absolu ?

Quel résultat pensez-vous atteindre, lorsque le public pourra, et ce sera le cas, douter de ce désintéressement?

J'ai rarement réussi à empêcher un client d'aller chez le rebouteur, ou chez la somnambule, et quand j'ai refusé d'exécuter l'ordonnance de ces malandrins, j'ai perdu mon client. La preuve en est qu'aujourd'hui ces charlatans trouvent à s'associer avec des médecins et des pharmaciens, qui ont pensé qu'il était plus facile de profiter de cette situation que de la modifier. On peut encore réagir, par la parole, en modifiant, suivant la personne à laquelle on s'adresse, la nature de ses arguments ; mais j'estime que toute action du genre de celle que veut faire le *Médecin de campagne* sera de la publicité profitable à l'ennemi.

Il en sera de cela comme du *chahut* organisé quelquefois par les étudiants à certaines pharmacies : l'assurance a payé les carreaux cassés et les journaux ont fait à ces maisons une excellente réclame gratuite. H. HUBAC.

RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES



DU JOURNAL " L'ÉVOLUTION PHARMACEUTIQUE "

A propos du compérage. — Nous pensons bien que le médecin voudra reconnaître que sa conscience n'est pas d'une valeur supérieure à la nôtre et que, si sa conscience lui conseille de ne pas formuler et d'ordonner à la place une marque qui lui est agréable, au détriment du pharmacien, la conscience de ce dernier a bien le droit de protester contre l'injure qui lui est faite.

Il ne suffit pas pour répondre à la question posée au sujet du compérage, d'établir des distinguo subtils ou de s'en tirer au moyen d'un argument par l'absurde, en disant qu'un groupement pourrait décréter par exemple qu'il ne faut pas faire d'hypnotisme.

Le Docteur Noir scrute lui aussi sa conscience pour savoir s'il fait du compérage en ordonnant un produit, que naturellement il trouve excellent, parce qu'on lui donne des blocs d'ordonnances, des stylographes ou autres petits souvenirs de valeur. Elle lui répond, car elle est bonne fille, qu'il peut accepter et ordonner.

Eh bien, je connais quelques médecins, braves gens moins subtils, qui refusent consciencieusement tous ces petits cadeaux qui entretiennent l'amitié, mais qui aussi engagent la moralité du médecin et le forcent à conseiller un produit qu'il n'aurait jamais prescrit sans cela. — J'avoue que je préfère ces derniers.

Tel médecin se demande s'il fait du compérage en acceptant un vin délicieux, mais néfaste pour son estomac, ou de somptueux albums pour sa salle d'attente. — Je crois bien qu'il en fait du compérage, car s'il ordonne du vin fameux, il ne doit pas avoir la conscience tranquille et s'il n'en ordonne pas il a accepté un cadeau auquel il n'avait pas droit, puisqu'il ne donnait rien en retour.

Un autre médecin a hérité de 50 actions des Eaux de X... (Compliments, si ce sont des actions de la Compagnie de Vichy !) Il prescrit ces eaux de préférence et envoie ses malades faire une saison à la station où se trouvent leurs sources. Est-il compère ? Je vous crois. Il est bien probable, en effet, qu'il enverrait moins de clients et qu'il ferait boire moins d'eau s'il n'y était pas intéressé.

. . . .

. . . .

Aujourd'hui on a changé tout cela : le médecin ne sait plus prendre mesure ou ne veut plus se donner la peine de le faire ; il ordonne de la confection. au petit bonheur, sans s'inquiéter ni de l'âge, ni du sexe, ni du tempérament du patient auquel il la destine, ce qui fait qu'une femme, quand ce n'est pas un enfant, absorbe ce qui conviendrait mieux à un capitaine de cuirassiers.

De ce fait le pharmacien a cessé de travailler de son état, pour devenir un simple agent de transmission, et nos pharmacies tendent de plus en plus à se transformer en véritables magasins de médicaments confectionnés.

Tout le monde en souffre, médecin, malade et pharmacien.

Le malade ne tarde pas à s'apercevoir, en effet, que son médecin lui fait absorber la même pilule, le même sirop qu'à sa femme, qu'à ses voisins petits et grands ; qu'il ne tient plus compte, par conséquent, ni de sa nature spéciale, ni de son âge ; de là à se passer du médecin il n'y a qu'un pas et ce pas est vite franchi, car il n'a qu'à imiter le médecin et à prendre le nom de son remède à la quatrième page des journaux.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

Agents des Balances : **H. L. BECKER Fils et Co.** — Direction : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Le pharmacien, lui, qui ne gagne plus sa vie, débine le médecin, fait de la consultation, en un mot rattrape comme il peut son pain quotidien : c'est le « struggle for life » avec son cortège de heurts inévitables.

Loin de moi la pensée d'accuser le Corps médical d'être, à lui seul, responsable du développement qu'a pris la Spécialité pharmaceutique, dont nous ne sommes pas d'ailleurs les ennemis de principe, sous réserve d'une distinction nécessaire.

On peut, en effet, classer les produits de cette nature en trois catégories :

1° Les Spécialités ayant une valeur scientifique et médicinale réelle ; il ne nous viendra jamais à l'idée de faire grief à un médecin d'ordonner une de ces spécialités là qui ne sont d'ailleurs pas légion ;

2° Les Spécialités lancées à force de réclame dans les journaux. Celles-ci sont aussi nuisibles, sinon plus, au médecin qu'au pharmacien, et nous ne pouvons que regretter de voir des médecins apposer, pour quelques louis, leur signature au bas d'attestations rédigées par des agents de publicité;

3° Les Spécialités dites de compérage, dont l'existence est tout entière aux mains de certains médecins, dout le nombre augmente tous les jours au point d'être devenu pour notre profession un danger réel dont, nous l'avons dit, tout le Corps pharmaceutique s'est ému et qu'il est décidé à combattre par tous les moyens possibles.

Le compérage à ses débuts était considéré un peu comme une passion honteuse par ceux qui s'y livraient et ils se cachaient de leur mieux.

Aujourd'hui, ce même compérage s'affiche au grand jour et jusque dans les comptes rendus financiers de sociétés, dont le nom est sur toutes les lèvres.

C'est un vent de folie qui souffle dans certaines sphères médicales et dont tout le monde souffre. Il n'est que temps d'abandonner ces pratiques malsaines et de revenir aux traditions d'honneur et de bonne harmonie entre malades (les pauvres !), médecins et pharmaciens.

FORMULAIRE

Administration de la Santonine.

Par M. Paul Pélissier, ex-pharmacien des hôpitaux militaires
(Du *Journal de Médecine Interne*).

Après avoir montré que la santonine est plus toxique pour l'homme que pour les ascarides et qu'on cite un cas d'empoisonnement mortel chez un enfant de six mois après l'administration d'une prise de 0,025, l'auteur établit :

— *De là la nécessité impérieuse de prescrire la santonine dans des conditions particulières et dans un véhicule justement approprié qui lui permettront d'arriver au parasite sans être absorbée par le malade.*

Mode d'administration.

I. *Cure préparatoire.* — Faire prendre la veille au coucher et le lendemain matin à jeun la mixture suivante :

Ail coupé en menus morceaux	1 gousse.
Lait	1 petite tasse.

Faire cuire à petit feu pendant dix minutes, passer sur un linge et sucrer à

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS

Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques

ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

volonté (la cuisson fait perdre à l'ail ses propriétés âcres et rend la préparation très acceptable).

Cette cure a pour but de rendre les parasites plus vulnérables en modifiant leurs conditions d'existence et d'introduire dans l'estomac une huile essentielle qui en excitera la sécrétion acide et diminuera sa capacité d'absorption envers le médicament.

II. *Cure éliminatoire.* — La santonine sera donnée quelques minutes après le lait à l'ail et formulée :

Santonine : Dose suivant l'âge (généralement 0.01 centigr. par année d'âge jusqu'à 0.30).
Huile d'amandes douces : 5 gr.

Faire dissoudre et ajouter :

Sirop de gomme	30 gr.
Eau de fleur d'oranger q. s. p.	60 cm³.
F : s. a. looch; agitez.	

A prendre en trois fois à cinq minutes d'intervalle. Dans la matinée citronnades à volonté. Deux heures après la prise de la santonine, purgation par le calomel.

La santonine ainsi dissoute dans l'huile traversera l'estomac sans être touchée par les sucs digestifs ; la dose ingérée tout entière atteindra le parasite, conservant pour lui seul toute son activité toxique.

Enrobage des pilules qui ne doivent agir que dans les intestins.

Benzonaphtol	0 gr. 6
Tannigène	0 gr. 9
Salol	0 gr. 5
Alcool à 90°	27 cm³.
Ether	10 cm³.

D'après L. DANZEL (*Union pharm. des Fl.*, février 1909).

NOUVELLES

Les nouveaux internes en pharmacie. — Les internes dont les noms suivent sont entrés en fonction le 1er juillet :

1. BEAULATON; 2. FABRE; 3. MENSSION; 4. BACH; 5. SOUDAN; 6. GUILLAUME; 7. LENOIR; 8. BOGROS; 9. MINIOT; 10. GÉRARD; 11. MANSAT; 12. VINCENT; 13. DROUILLY; 14. RIÈTHE; 15. MESLIN; 16. AUBRY; 17. CHAMPONNOIS; 18. BUDON; 19. FÉVRIER; 20. BOUSQUET; 21. BONGRAND; 22. MOUCHEL-LAFOSSE; 23. PRESSET; 24. CHICAUD; 25. SÉRON; 26. GUIBAUD; 27. CHAMPION; 28. ROBERT; 29. BOUVOT; 30. GUILLEMINOT; 31. SIMON; 32. DUTHEIL; 33. BARRET; 34. COURTOIS; 35. JOLIVET; 36. THONIER; 37. DOUETTEAU; 38. GAUTHIER; 39. MALLET; 40. ROLLAND; 41. DUPORT.

Les « Annales de jurisprudence pharmaceutique ». — Nous adressons nos souhaits de bienvenue à cette nouvelle publication, dirigée par M. A. CRINON, fils de notre confrère, avocat à la Cour.

Les *Annales de jurisprudence pharmaceutique* sont destinées à signaler aux

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boites conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . *(Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.)*	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**0 75**	**1 15**	**1 25**
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.) . . . . . . à 0,01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2 fr.** en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

pharmaciens toutes les décisions rendues par la Cour de cassation, les cours d'appel, les tribunaux civils, correctionnels et de commerce.

Distinctions honorifiques. — Par décrets en date des 11, 13, 15, 20 juillet 1909, ont été nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Frouin, pharmacien-major de 2e classe; Vachat, pharmacien-major de 2e classe; Porte (Alfred-Antony-César), pharmacien de la Marine de 1re classe; Blarez (Pierre-Marie-Charles), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux; Blanc (Julien), pharmacien à Hanoï, membre et vice-président de la Chambre de commerce, membre du Conseil de protectorat; Estève (Pierre-Alphonse), pharmacien et constructeur à la Réole (Gironde).

Nous sommes heureux d'apprendre la nomination de notre collaborateur M. Bonjean, chef du laboratoire du Comité consultatif d'Hygiène publique de France, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, et nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Officiers de l'Instruction publique : M. Demont, à Levallois-Perret.

Officiers d'Académie : MM. Boissel, à Montélimar; Champagne, à Arcueil; Gineste, à Bordeaux; Kaiser, à Longwy; Lamarre, à Amiens; Marguery, professeur à l'École de Nantes; Ourrerie, à Bordeaux; Perrier, à Pelussin (Loire); Schaedelin, à Boulogne-sur-Seine; Baillet, à la Capelle (Aisne).

Nécrologie pharmaceutique du mois. — MM. Périer, honoraire, à Sardent (Creuse); Partenart (Gustave-Marie), honoraire, à Bagneux (Seine); Micheau (Louis-Alexis), à Mayet (Sarthe); Graziani (Antonio), à Paris; Marengo (Joseph), à Paris; Douillard (Auguste), à La Flèche; Gravier (Alexandre), à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).

Mutation. — M. Rothéa, pharmacien-major de 2e classe, est désigné pour l'hôpital militaire de Grenoble.

Le Guide de l'Inspecteur des Pharmacies. — Nous répondrons à nos lecteurs et abonnés qui ont bien voulu nous demander de leur procurer le *Guide de l'Inspecteur des Pharmacies*, que viennent de publier M. le Professeur Guignard et M. le Dr Roux, que cet ouvrage est édité par la librairie Maloine, 25, rue de l'École-de-Médecine.

Société de Secours des amis des Sciences. — Nous signalons l'existence de cette Société à ceux de nos confrères qui voudront bien s'y intéresser. Il est peu de sociétés qui remplissent une plus noble mission.

La Société de Secours des Amis des Sciences, fondée en 1857 par un illustre chimiste, le baron Thénard, a tenu le 8 de ce mois sa séance annuelle. M. Gaston Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a été réélu président; MM. Aucoc et Picard, membres de l'Institut, vice-présidents; M. Joubin, professeur au Muséum, secrétaire; M. R. Fouret, associé de la librairie Hachette et Cie, trésorier.

Pendant la dernière année, la Société a versé 80 pensions à de vieux savants et à des veuves de savants, professeurs et inventeurs frappés par le malheur. Elle a, en outre, donné des ressources pour l'éducation et l'instruction de 70 enfants, distribué des secours urgents à 35 veuves, et enfin entretenu 20 pensionnaires à la maison de retraite Galignani.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

349. — Banlieue immédiate. Affaire en pleine prospérité. Installation irréprochable comme pharmacie, comme logement. Maison seule. Jardinet. Recettes : 40.000. Bénéfices nets : 14.000. Prix : 45.000. Comptant : 15.000. Faculté de séjour. Achats : 18.000.

350. — A Paris, centre, bon quartier. Affaire bien connue ayant périclité par suite de maladie. Grand et superbe logement: angle. Recettes (1908) : 35.000. Bénéfices (1908) : 8.700.

A fait antérieurement en moyenne 40 à 45.000 avec 12.000 de bénéfices. Pourrait être relevée facilement.

351. — Dans la Somme, petite ville avec forte agglomération. Pharmacie bien installée dans maison entière. Recettes : 28 à 30.000. Bénéfices nets : 11.000. Prix : 30.000, moitié comptant.

Le titulaire reprend plus important.

352. — Dans une belle sous-préfecture de la Côte-d'Or, pharmacie d'ordonnances et d'analyses. Affaire tout à fait scientifique. Installation d'angle au centre de la ville. Recettes : 20.000. Bénéfices nets : 8.000.

On traiterait avec 8.000 comptant et facilités pour le surplus.

353. — Dans belle sous-préfecture au Nord de Paris. Pharmacie luxueusement installée dans maison très confortable, réalisant 50.000 de recettes (moyenne de cinq années) et laissant 18.000 de bénéfices.

354. — Pour cause de maladie. Pharmacie à céder dans ville de l'Ouest. deux heures de Paris. Pharmacie d'angle située sur place principale de la ville, Appartement très agréable. Recettes : 20.000. Bénéfices : 9.000. Achats : 9.000. Prix : 24.000 à débattre suivant comptant.

355. — A deux heures et demie de Paris, dans grande ville de l'Ouest. Pharmacie d'angle très bien située. Appartement très confortable. Recettes : 20 000, laissant 8.000 de bénéfices. Achats : 11.000.

356. — Dans la banlieue parisienne. Pharmacie à céder dans des conditions avantageuses. Recettes : 29.000. Appartement très confortable. Bénéfices : 9.000. Affaire en progression.

357. — Pharmacien militaire ayant demandé à être mis prématurément à la retraite, désire une place de pharmacien en chef dans un hospice, ou de Directeur d'un laboratoire municipal dans un petit centre. Accepterait de diriger une exploitation agricole ou industrielle. Bonnes références.

358. — M. Cuzin, pharmacien à *Auxerre* (Yonne), demande un élève de 2 à 3 ans de pratique. Logé, non nourri.

359. — Banlieue parisienne. — Résidence très recherchée. Après fortune. Pharmacie très ancienne. Bénéfices nets justifiés : 20.000 fr. Loyer peu élevé pour une belle installation. Prix : 65.000 fr. avec moitié comptant.

360. — A une 1/2 heure de Paris, petite ville très fréquentée, agréable à habiter, affaire de tout repos à céder pour cause de maladie. Affaires : 50.000 fr. environ, peu de frais généraux. Bénéfices nets : 20.000 fr. Pharmacie bien installée. Beau et vaste laboratoire. Prix demandé, 3 fois les bénéfices nets, avec 30.000 fr. comptant.

361. — A Paris, dans quartier très commerçant, belle pharmacie bien installée formant angle sur rue très passante. Appartement au-dessus. Bénéfices bien nets : 16 à 17.000 fr. On pourrait traiter avec 30.000 fr. comptant et de très grandes facilités pour le surplus.

362. — A Paris, dans quartier très populeux sur boulevard, belle pharmacie d'angle, avec très grand appartement au-dessus. Affaires : 60.000 fr., laissant 16.000 fr. de bénéfices bien justifiés. On peut traiter avec 30.000 fr. environ et de grandes facilités pour le surplus.

363. — On demande pharmacien diplômé pour la fabrication de spécialités. Excellentes références de toute nécessité (détailler). Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

364. — Grande maison de produits pharmaceutiques cherche représentant (pharmacien diplômé) pour visiter les médecins. On exige d'excellentes références. Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

365. — Un appareil à eaux gazeuses employant le carbonate de chaux et l'acide sulfurique, en bon état, marque François, intermittent n° 1, à vendre ou à échanger contre étuve à cultures; soit du Dr D'Arsonval modèle 5170, soit de Schribaux modèle 5122 du catalogue n° 10 de la maison Adnet, cette dernière avec soulte en espèces. Ecrire Mukor, chez M. Vée, 24, rue Vieille-du-Temple, Paris.

Cette belle et grande œuvre de réparation et de justice sociale fait appel à tous les hommes de cœur et d'intelligence, à toutes les personnes qui s'intéressent aux sciences, notamment aux industriels qui tirent des applications multiples des sciences des profits auxquels les savants qui les ont découvertes n'ont le plus souvent aucune part.

Pour souscrire et pour tous renseignements, prière de s'adresser au siège de la Société, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris. Toutes les sommes sont reçues avec la plus vive reconnaissance.

IIe Congrès de la répression des fraudes. — Ce Congrès, dont l'importance n'échappera pas au corps pharmaceutique, se tiendra à la Faculté de médecine de Paris, du 17 au 24 octobre. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Franche, *secrétaire général*, 16, place Vendôme.

VARIÉTÉS

Un maire peut être fournisseur de l'Assistance publique. — Tout récemment, un de nos confrères du département de la Loire-Inférieure, maire de sa commune, s'est trouvé en butte aux sommations d'un certain nombre de membres de la Commission administrative de l'Assistance médicale, qui prétendaient l'obliger soit à résigner ses fonctions municipales, soit à renoncer à fournir les malades de sa commune secourus par l'Assistance médicale gratuite. Ce confrère nous ayant demandé notre avis, nous lui avons indiqué l'état de la jurisprudence, et nous lui avons fermement conseillé la résistance ; il a suivi notre conseil, et le préfet, saisi de la question, ne crut pas devoir répondre sans avoir demandé l'avis du Ministre de l'Intérieur. A la date du 27 mars 1909, il a adressé au Président du Syndicat des Pharmaciens de la Loire-Inférieure, lequel avait pris devant les pouvoirs publics la défense du pharmacien en question, la lettre suivante, qui a clos l'incident en faveur de notre confrère :

« Nantes, le 27 Mars 1909.

« Monsieur le Président de la Société des Pharmaciens,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, que j'avais consulté, vient de m'informer que rien ne s'oppose à ce qu'un maire exerçant la profession de pharmacien puisse fournir des médicaments aux malades admis aux bénéfices de l'Assistance médicale gratuite.

« Un pharmacien qui remet des médicaments aux indigents assistés en vertu de la loi du 15 juillet 1893 concourt à l'exécution d'un service départemental, et, par suite, les prohibitions de la circulaire ministérielle du 30 septembre 1895 ne sauraient lui être applicables.

« Veuillez agréer, etc... »

Nous publions aujourd'hui cet article et la lettre préfectorale qui précède afin d'éclairer les quelques confrères qui se trouvent dans ce cas et qui sont exposés à subir les mêmes attaques.

(*Répertoire de Pharmacie.*)

LIGATURES CHIRURGICALES

stérilisées à 120° à l'autoclave par les procédés

J. TRIOLLET

ASEPSIE, SOLIDITÉ ET SOUPLESSE PARFAITES



CATGUTS RESORBABLES parce que stérilisés dans un milieu miscible aux liquides de l'organisme.

SOIES plates (ou rondes) tressées spécialement pour l'usage chirurgical.

CRINS triés stérilisés à 120° dans une solution phéniquée glycérinée.

FILS DE LIN, DE BRONZE D'ALUMINIUM, D'ARGENT, etc.

CHLOROFORME ANESTHÉSIQUE

en ampoules scellées de 30 et 50 grammes ou en flacons.



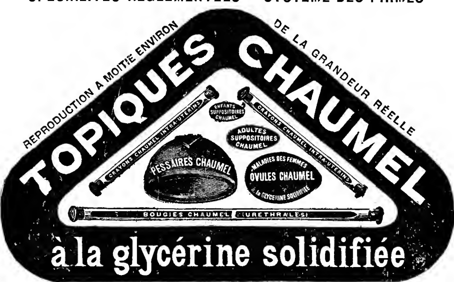
Drains, Compresses et tous objets de **Pansement**

Prix spéciaux pour cabinets médicaux, maisons de santé et établissements hospitaliers.

BERTAUT-BLANCARD Frères, Phiens, 40, rue Bonaparte, PARIS. - Téléphone {823-34 / 714-58}



SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



DÉPÔT CENTRAL : FUMOUZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.
DÉTAIL : Pharmacie CHAUMEL, 87, Rue Lafayette, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

A. Debierne : **Sur la décomposition de l'eau par les sels de radium** (**148**, 703; 15.3.09). — Une solution de radium dans l'eau dégage 13 cm^3. de gaz tonnant ($H^2 + O$) par jour et par gramme de radium; le centième seulement de l'énergie issue du radium est donc employée à la décomposition de l'eau. Si l'on n'utilise que le rayonnement du radium, la décomposition de l'eau est près de cent fois moindre.

R. Dubrisay : **Sur la dissociation hydrolytique du chlorure de bismuth** (**148**, 830; 29.3.09). — La réaction classique

$$BiCl^3 + H^2O = BiOCl + 2HCl$$

est un système bivariant; de plus, le degré de dissociation diminue à mesure que la température s'abaisse.

Ch. Moureu et A. Lepape : **La radioactivité des sources thermales de Bagnères-de-Luchon** (**148**, 834; 29.3.09). — La source Bordeu est très radioactive, le gaz ayant une radioactivité = 18,36 et l'eau, 2.20. Dix autres sources possèdent une eau de radioactivité supérieure à 0,50.

Morancé : **Purification frigorifique arsenicale de l'acide sulfurique hydraté** (**148**, 842; 29.3.09). — En congelant à un froid de — 8 à + 2° de l'acide à 63°5 B., on a obtenu environ poids égaux d'acide congelé et d'acide resté liquide. Les cristaux sont plus concentrés que l'acide primitif et infiniment moins arsenicaux. Il est possible que ce procédé devienne applicable en grand.

A. Wahl et P. Bayard : **Sur un nouvel isomère de l'indigo** (**148**, 716; 15.3.09). — On obtient un isomère de l'indigo ou 3-3-*bis indolindigo* en condensant l'oxindol avec l'isatine en milieu acétique additionné d'un peu d'acide chlorhydrique :

$$C^6H^4\left\langle{CH^2 \atop NH}\right\rangle CO + CO\left\langle{CO \atop NH}\right\rangle C^6H^4 = H^2O + C^6H^4\left\langle{C \atop NH}\right\rangle CO\ CO \left\langle{=C \atop NH}\right\rangle C^6H^4.$$

Oxindol. Isatine. bisindolindigo.

Ce nouvel isomère est brun orangé.

M. Guerbet : **Action de la potasse caustique sur le bornéol, sur le camphre et sur l'isobornéol; acide campholique inactif** (**148**, 720; 15.3.09). — Les points de fusion et les solubilités des acides campholiques actifs et racémique et de leurs dérivés présentent les différences signalées pour les camphres, les bornéols et les acides camphoriques.

H. Pariselle : **Sur l'allylcarbinol; passage à la série du furfurane** (**148**, 849; 29.3.09). L'allylcarbinol s'obtient à partir du magnésien du bromure d'allyle

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE
TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C.L.

PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE PARIS

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTITÉTANIQUE
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS **chez les Droguistes.**

et du trioxyméthylène (?). Il fixe Br^2 en donnant le dibromo 1.2-butanol-4 que la potasse sèche transforme en bromo-tétrahydrofurfurane.

$$BrMg.CH^2.CH : CH^2 + CH^2O = BrMgO.CH^2.CH^2.CH : CH^2$$

$$\underset{\text{Allylcarbinol.}}{HO.CH^2.CH^2.CH : CH^2} + Br^2 = \underset{\text{Dibromo 1.2 — butanol 4.}}{HO.CH^2.CH^2.CHBr.CH^2Br}$$

$$HO.CH^2.CH^2.CHBr.CH^2Br + KOH = H^2O + KBr + \begin{array}{c} CH^2 — CHBr \\ | \quad\quad | \\ CH^2 \diagdown_{O} \diagup CH^2 \end{array}$$

P. Sabatier et A. Mailhe : **Nouvelle méthode générale de préparation des amines alcooliques** (**148**, 898 ; 5.4.09). — Quand on fait réagir sur un alcool primaire de la thorine ou de l'oxyde bleu de tungstène en présence d'ammoniaque ou d'une amine, vers 360°, on n'observe plus qu'un dégagement gazeux minime de carbure éthylénique, mais on constate qu'il y a production d'amines primaires et secondaires et d'une petite quantité d'amine tertiaire, en vertu de réactions telles que :

(I) $$R.CH^2OH + NH^3 = R.CH^2NH^2 + H^2O$$

(II) $$R.CH^2OH + NH^2.CH^2R = RCH^2.NH.CH^2R + H^2O...$$

Si dans l'équation II, les radicaux R diffèrent, c'est-à-dire si on emploie une amine autre que celle qui dériverait de l'alcool, on obtient alors une amine secondaire ou une amine tertiaire mixte.

J. B. Senderens : **Préparation catalytique des cétones** (**148**, 927; 5.4.09). — On fait passer des vapeurs d'acide sur de la thorine anhydre ThO^2 chauffée entre 380 et 480°.

M. Guichard : **Préparation d'anhydride iodique pur** (**148**, 923; 5.4.09). — On oxyde l'iode par l'anhydride azotique. On obtient ainsi l'acide iodique avec un rendement de 40 0/0.

Trillat : **Etude de l'action du fer sur le vin** (**148**, 793 ; 22.3.09). — La présence du fer accélère les oxydations dans le vin au point de le vieillir en fort peu de temps et sans qu'on puisse empêcher le vin de s'abîmer par la suite, les réactions continuant.

H. Leroux : **Sur les tétrahydronaphtylglycols** (cis et trans) **et leur combinaison** (**148**, 931; 5.4.09). — L'auteur a constaté que les deux tétrahydronaphtylglycols cis et trans sont capables de se combiner pour former une combinaison moléculaire qui n'est pas séparable en ses composants par des cristallisations. Il a constaté que divers composés cis et trans présentaient la même propriété.

G. Bonnier : **Le « sens de la direction » chez les abeilles** (19.4.09 ; **148**, 1019). — L'auteur cite un certain nombre d'expériences montrant que les abeilles possèdent un sens particulier, un *sens de la direction* plus ou moins comparable à celui des pigeons voyageurs, et que le siège de ce sens spécial ne parait pas résider dans les antennes, mais probablement dans les ganglions cérébroïdes.

M. D.

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[ie]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(Titres du Codex français.)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable *Poudre laxative de Vichy* du D[r] L. SOULIGOUX.
Sirop et *Bromure de potassium granulé de Falières.*
Produits du D[r] Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

ACADÉMIE DE MÉDECINE

H. VINCENT et BELLOT : **Diagnostic de la méningite cérébro-spinale à méningocoques par la précipito-réaction.** (16.3.09 : LXI, 326.)

KERNOGANT : **L'assistance médicale aux indigènes dans le gouvernement général de l'Afrique occidentale française.** (16.3.09 ; LXI, 335.)

B. PONCET, XAVIER DELORE et R. LERICHE : **Chirurgie de l'estomac. Statistique opératoire de 211 interventions pour cancer et ulcère de l'estomac.** (23.3.09 ; LXI, 362.)

E. KIRMISSON : **Epithélioma kystique végétant de l'ovaire droit chez une petite fille de sept ans.** (23.3.09 ; LXI, 371.)

H. VINCENT : **Rapport sur la déclaration obligatoire de la « fièvre récurrente » dans les colonies** ; au nom de la Commission des épidémies. (30.3.09 ; LXI, 380.)

CH. MOUREU et A. LEPAPE : **La radioactivité des sources thermales de Bagnères-de-Luchon.** (39.3.09 ; LXI, 383.)

BOINET : **Anévrisme de l'aorte.** (30.3.09 ; LXI, 397.)

BOINET : **Cancer pulsatile du sternum et des côtes simulant l'anévrisme extra-thoracique de l'aorte.** (30.3.09 ; LXI, 411.)

YVON : **Rapports sur des demandes d'autorisation pour des sources d'eaux minérales.** (13.4.09 ; LXI, 429.)

CH. PÉRIER : **Rapport sur deux cas de sténose du larynx, traités par la laryngostomie et la dilatation caoutchoutée**, présentée par M. SIEUR, professeur au Val-de-Grâce. (13.4.09 ; LXI, 434.)

Ch. PÉRIER : Rapport sur un travail de MM. GUISEZ et DELHERM intitulé : **Du traitement curatif des spasmes à forme grave de l'œsophage.** (13.4.09 ; LXI, 439.)

KELSCH, CAMUS et TANON : **Des réactions revaccinales et de leur signification.** (20.4.09 ; LXI, 445.)

L. VAILLARD : **Sur la méningite cérébro-spinale.** (27.4.09 ; LXI, 464.)

A. CHANTEMESSE : **Les émigrants et l'ophtalmie granuleuse à Paris.** (27,4.09 ; LXI, 478.)

E. BOINET : **Onze cas d'abcès du cerveau.** (27.4.09 ; LXI, 481.)

A. NETTER : **Sur la méningite cérébro-spinale. Etiologie, prophylaxie, sérothérapie.** (4.5.09 ; LXI, 508.)

MOTAIS (d'Angers) : **De la prévention de la cécité dans le travail.** (4.4.09 ; LXI, 534.)

MOTAIS (d'Angers) : **Traitement de l'ophtalmie des nouveau-nés par le protargol.** (4.4.09 ; LXI, 549.) — De ses observations, l'auteur conclut que le traitement régulièrement appliqué agit immédiatement sur la conjonctivite gonococcique et la supprime rapidement même dans les cas graves, que la cornée même ulcérée ne subit aucune action chimique nocive du protargol au cinquième, que ce traitement est constant dans ses résultats, d'une simplicité extrême dans son emploi. Il pense qu'il serait prudent de substituer au nitrate d'argent le collyre au protargol au cinquième au moins aussi actif et parfaitement inoffensif.

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. 11 fr. 50

Lemoine et Gérard. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. 6 25

Bouchardat. — **Formulaire magistral**, 1909. 3 50

Bocquillon-Limousin. — **Médicaments nouveaux pour 1909** 2 75

Le Corps humain, image en couleurs de 0 m 45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes 1 50

Chinon. — **Médicaments nouveaux**. 1909. 3 fr. 50

Philippe. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** 5 50

Cerbelaud-Bayard. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . 11 fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . 1 50

Gillet. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . 2 75

Roué. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition 2 50

Hinard. — **Analyse des laits et produits lactés** 2 25

Guiard et Grimbert. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique**, 2e éd 1908 . . . . 13 50

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes 0 30

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons 0 30

Bourrey et Marquet. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. 18 fr

Peyrègne. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . 1 fr.

Peyrègne. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . 1 50

Yvon et Michel. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . 8 fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

ÉNÉSOL

(*Salicylarsinate de Mercure*)

AVANTAGES DE L'ÉNESOL

1° **Toxicité excessivement faible;**

2° **L'ÉNÉSOL n'est pas douloureux en injections;**

3° **L'activité thérapeutique de l'ÉNÉSOL est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels injectables.**

L'ÉNÉSOL est délivré en **AMPOULES** *de 2 cm³ dosées à 3 cgr. par cm³ (6 cgr. par ampoule).* — La boîte de 10 Ampoules, **4 fr.**

SOLUROL

(*Acide thyminique pur*)

ÉLIMINATEUR PHYSIOLOGIQUE DE L'ACIDE URIQUE

Le **SOLUROL** est indiqué dans la **Goutte aiguë** et **chronique**, dans la **Lithiase rénale** et les manifestations de l'**Arthritisme**. Il augmente l'excrétion de l'acide urique et diminue l'intensité de la douleur et des crises. On doit surtout l'employer dans les périodes intercalaires.

0 gr. 75 de **SOLUROL** *par jour sous forme de* **COMPRIMÉS** *au* **SOLUROL** *dosés à 0 gr. 25.*

LABORATOIRES CLIN, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Discussion sur ce traitement : LAGRANGE et A. PINARD.

L. G. RICHELOT : **Sur l'appendicite chronique et le cancer de l'appendice.** (11.4.09 ; LXI, 565.)

LÉOPOLD LÉVI et H. DE ROTHSCHILD : **Instabilité thyroïdienne et sa forme paroxystique.** Rapport par M. HUCHARD. (18.4.09 ; LXI, 585.)

J. COURMONT : **La lutte contre les maladies infectieuses en Suède et en Norvège.** (18.4.09 ; LXI, 590.)

DIEULAFOY : **Deux cas de septicémie gonococcique terminés par la guérison et aussitôt suivis de fièvre typhoïde. Essai de traitement de la septicémie gonococcique par le vaccin gonococcique.** (18.4.09 ; LXI, 594.)

D. BOINET : **Méningite cérébro-spinale épidémique.** (18.4.09 ; LXI, 621.)

A. RAILLET : **Sur les avantages de la fabrication mécanique du pain.** (1.6.09 ; LXI, 646.) — M. J. ROUSSEL [1] a démontré qu'au cours de la cuisson, la température de la mie dans les pains de quatre livres dits « boulots » atteignait de 101 à 103°, que celle de la croûte atteignait de 125 à 140°,5. Ces résultats sont du reste conformes à ceux obtenus par M. BALLAND [2] et par M. A. GIRARD. En principe, on pourrait donc considérer que la cuisson courante du pain doit suffire à détruire les microbes pathogènes, non leurs spores. M. ROUSSEL a préféré à cette induction l'expérimentation directe. Il a introduit dans la pâte des cultures très virulentes de bacilles tuberculeux, qu'il a réensemencées en bouillon glycériné après la cuisson. Au bout de trois semaines, les bouillons troublés ont été inoculés à des cobayes, qui sont morts avec des lésions tuberculeuses. Si l'on réfléchit aux conditions du travail auquel doit se livrer le gindre (ouvrier pétrissant la pâte avec les bras et les mains), si l'on sait, d'autre part, que la tuberculose est inscrite au premier rang des maladies qui frappent les boulangers, on voit le danger que fait courir au consommateur la souillure du pain par des microbes pathogènes. C'est pourquoi, depuis longtemps, on a réclamé la substitution du travail mécanique au travail manuel. On s'est livré à des essais avec quatorze machines différentes dans le but de savoir si le travail mécanique pourrait produire dans des conditions économiques un pain de qualité équivalente à celle du pain préparé à bras. Les essais ont établi que toutes les machines fabriquaient *du beau et bon pain*, et effectuaient le pétrissage tout aussi bien que la main de l'homme ; elles le produisent à un prix beaucoup moins élevé ; elles suppriment la fatigue excessive du gindre dommageable pour la santé ; elles donnent enfin complète satisfaction aux exigences de l'hygiène.

Ed. DESESQUELLE.

1. Survivance des bacilles pathogènes dans le pain après cuisson. *Revue de l'Intendance militaire*, t. **20**, 2e liv. 1907. *Annales d'hygiène publique*, 4e série, 1907, p. 443.
2. Sur la température intérieure du pain sortant du four. *C. R. de l'Acad. des Sciences*, t. **117**, 1893, p. 519.

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (**ticket-primes**)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 9 juillet 1909.

MM. Bouveault et Locquin ont préparé une quantité importante de pinacone en réduisant l'acétone par l'amalgame de magnésium (méthode de Couturier et Meunier). Ils ont reconnu qu'il se faisait à côté de la pinacone divers composés qu'ils ont identifiés à des produits déjà connus ou dont ils ont démontré la constitution par des synthèses totales.

Cette réduction qui ne donne pas d'alcool isopropylique a fourni : l'oxyde de mésityle, l'aldol de l'acétone ou alcool acétonique de Heintz $CH^3.CO.CH^2.C(OH)(CH^3)^2$, le glycol correspondant et une glycérine nouvelle tritertiaire :

$$\begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix} \!\!> C(OH) - \underset{\displaystyle CH^3}{C(OH)} - CH^2 - C(OH) <\!\! \begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix}$$

qui est une pinacone mixte de l'acétone et de son aldol. Cette substance perd aisément une molécule d'eau au contact d'une solution d'acide oxalique donnant un alcool tertiaire-éther oxyde cristallisé fusible à 80°. L'acide sulfurique étendu lui enlève deux molécules d'eau et le transforme en un éther-oxyde liquide bouillant à 126°.

MM. Delépine et Bonnet indiquent les conditions dans lesquelles ils pratiquent l'oxydation des aldéhydes par l'oxyde d'argent. Au lieu de préparer séparément l'oxyde et de le laver soigneusement comme on le prescrit ordinairement, ils précipitent progressivement l'oxyde d'argent par addition de soude, de potasse ou de baryte, dans un mélange d'aldéhyde, d'eau et de nitrate d'argent, éventuellement alcoolisé, s'il est nécessaire.

Ce procédé donne d'excellents résultats.

M. Georges Tanret, analysant les sucres de l'asperge, a reconnu qu'ils contiennent, à côté de saccharose et de sucre interverti, deux hydrates de carbone nouveaux qu'il appelle asparagose et pseudo-asparagose. Ce sont des sucres voisins de l'inuline, donnant par hydrolyse un mélange où prédomine le lévulose et contenant un peu de glucose.

MM. Gabriel Bertrand et V. Meyer ont essayé les méthodes cryoscopique et ébullioscopique pour déterminer le poids moléculaire de la pseudo-morphine. Les résultats auxquels ils sont arrivés confirment la formule $C^{34}H^{36}N^2O^6$ proposée par Polstorff et admise, à la suite de ses recherches chimiques, par Vongerichten. Voir ce *Bulletin*, p. 445. M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

C. Gessard : **Contribution à la technique de la préparation des diastases** (LXIV, 913; 5 juin 1909). — Expériences montrant l'avantage qu'il y a à utiliser le sérum pour dissoudre une diastase entraînée dans un précipité de phosphate de chaux.

Noel Fiessinger et Pierre-Louis Marie : **Le ferment protéolytique des leucocytes dans les méningites aiguës à méningocoques** (LXIV, 915, 5 juin 1909). — Le liquide céphalo-rachidien, durant la période d'état de la méningite,

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

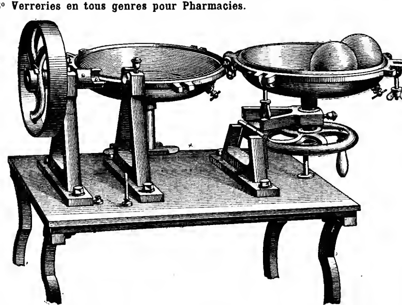
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

n'exerce pas d'action d'arrêt sur le ferment des polynucléaires. Par contre, le sérum antiméningococcique contient un anticorps de la protéase leucocytaire. Ce sérum agit, non seulement par son action antimicrobienne et antitoxique mais encore à titre d'antiferment.

Ch. Achard et A. Ribot : **Passage de l'iodure de potassium dans le liquide céphalo-rachidien normal** (LXIV, 916; 5 juin 1909).

H. Vincent : **Existence d'anticorps précipitants dans le liquide céphalo-rachidien de méningite tuberculeuse** (LXVI, 918, 5 juin 1909).

A. Sartory et J. Maheu : **Durée de survie de quelques bactéries** (LXVI, 968; 12 juin 1909). — Observations portant sur *Bacillus anthracis*, *B. pyocyaneus*, *B. coli* et Bacille d'Eberth montrant que ces bactéries peuvent conserver longtemps leur vitalité, en perdant toutefois en grande partie leur pouvoir pathogène.

H. Bottu : **Procédé clinique de recherche du glucose dans les urines au moyen de l'acide ortho-nitrophénylpropiolique.** V. *Bull. Sc. pharm.*, **16**, p. 399.

Charles Richet : **De la réaction anaphylactique in vitro** (LXVI, 1005; 19 juin 1909). — On peut préparer in vitro le mélange qui provoque l'explosion typique de l'anaphylaxie. L'anaphylaxie est une intoxication; le poison qui la provoque est dû au concours de deux substances; on le produit synthétiquement en mélangeant le sérum d'un animal anaphylactisé avec le liquide primitivement injecté.

Guido Finzi : **Propriétés antitrypsiques du sérum d'animaux domestiques** (LXVI, 1007; 19 juin 1909).

A. Lafont : **Sur la présence d'un parasite de la classe des Flagellés dans le latex de l'Euphorbia pilulifera** (LXVI, 1011; 19 juin 1909).

L. Grimbert et R. Bernier : **Sur la réaction de** Cammidge (LXVI, 1021; 19 juin 1909). — On traite de l'urine à l'ébullition par HCl concentré, on se débarrasse de HCl par le carbonate de plomb; on fait agir la phénylhydrazine en solution acétique. Si l'on obtient par refroidissement une osazone cristallisée, c'est, dit Cammidge, que le malade est atteint d'une lésion du pancréas. Les auteurs montrent que cette réaction peut être obtenue avec toutes les urines et n'a par conséquent aucune signification clinique.

L. Cruveilhier : **De l'existence d'une endotoxine dans le bacille de** Loffler **nettement distincte de la toxine diphtérique** (LXVI, 1029; 19 juin 1909).

F. Guéguen : *Aspergillus Fontoynonti* **nova sp. parasite probable des nodosités juxta-articulaires** (LXVI, 1052; 26 juin 1909). — Caractères biologiques d'une moisissure qui paraît être la cause des « nodosités juxta-articulaires », affection sous-cutanée répandue en Indo-Chine et à Madagascar.

H. Roger et M. Garnier : **Sur le passage de l'invertine intestinale dans la cavité péritonéale du lapin** (LXVI, 1067; 26 juin 1909). M. J.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 29 mai 1909.

Léopold Lévi : **Corps thyroïde et sénilité.** — Parmi les rayons pathogéniques de la sénilité, une part revient au corps thyroïde. La démonstration s'appuie sur l'analyse clinique. 1° En effet, un certain nombre de signes sont

ADRIAN & Cie, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à 2 % en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS —



Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de **PÉTROSELINE MENTHOLÉE**

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées ; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

communs au myxœdème et à la sénilité ; par contre, on trouve des phénomènes inverses dans l'hyperthyroïdie ; 2° le traitement thyroïdien, en transformant l'hypothyroïdie en hyperthyroïdie, contribue à atténuer ou à faire disparaître un certain nombre des symptômes communs à la sénilité et au myxœdème.

Paul Ferrier et Mme Sidler : **Traitement des tuberculeux pauvres par la recalcification.** — Ces auteurs communiquent les résultats de leurs recherches sur la cure des tuberculeux par la méthode de *recalcification.*

Leur statistique recueillie au Dispensaire du Dr Ferrier porte sur deux années d'observations méthodiques.

Georges Rosenthal : **Pleuro-tuberculose secondaire et exercices physiologiques de respiration.** — L'auteur relate l'histoire clinique de deux bacillaires atteints de pleurésie séro-fibreuse. Malgré la persistance de l'hyperthermie, l'exercice de respiration a déclanché au commandement la reprise du poids qui a été considérable, bien que les malades fussent soignés dans la salle commune de l'hôpital. Aucune modification n'avait été apportée dans le régime de ces malades.

Séance du 11 juin 1909.

M. Le Fur : **Des albuminuries d'origine génitale** (*Suite*). — L'auteur confirme l'opinion de M. Castaigne, à savoir que les albuminuries d'origine génitale étant le plus souvent minimes et intermittentes, ne sauraient être confondues d'ordinaire avec les cas de néphrite chronique albumineuse simple. Il rejette pour les cas qu'il a décrits le nom de fausses albuminuries, accepte avec réserves le terme de pseudo-albuminuries; il a surtout voulu démontrer dans sa communication que dans les cas d'albuminuries petites et intermittentes, à côté de l'origine rénale, il fallait penser à l'origine génitale.

M. Mouchet : **Mammite suppurée et cancer du sein.** — L'auteur relate l'observation curieuse d'une mastite carcinomateuse suppurée du sein, à évolution subaiguë, survenue chez une femme de cinquante-deux ans, avec les allures d'une mammite suppurée simple, ayant nécessité des incisions multiples, puis ayant récidivé rapidement après l'intervention chirurgicale avec survie d'un an. Ce n'est pas la forme de cancer aigu de Völkmann parce que celui-ci ne suppure pas, évolue très rapidement en quelques mois vers la cachexie cancéreuse et ne s'observe guère que chez des femmes jeunes, enceintes ou puerpérales.

M. Durey : **Emploi de l'air chaud dans les affections chirurgicales.** — L'auteur étudie les applications thérapeutiques de l'air chaud, et montre qu'on peut l'employer de trois façons différentes, l'une comprenant les températures de 37 à 60° en applications prolongées de six à vingt heures, celles de 30 à 150° pendant une demi-heure ou une heure, ce sont celles qui conviennent le mieux dans les affections douloureuses. Enfin au delà de 300°, on obtient une carbonisation des tissus qui permet de détruire *in situ* des productions pathologiques dont le type est la gangrène diabétique.

MM. Le Filliatre et Georges Rosenthal : **Drainage lombaire du liquide céphalo-rachidien. Technique et indications générales.** — Les auteurs substituent à la ponction lombaire le drainage lombaire du liquide céphalo-rachidien.

Par un dispositif ingénieux et parfaitement toléré par l'organisme, ils

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques
et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & C[ie]

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1[RE] CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & C[IE]

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE
ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle de 1900

laissent en place une petite canule fermée par un obturateur métallique, le tout couvert par un pansement vigoureux grâce au *protecteur ceinture*.

En cas d'hypertension continue (hydrocéphalie, tumeurs cérébrales), en cas de suppurations intrarachidiennes (méningites suppurées spécifiques à méningocoques ou dues à des infections banales), en cas de rachicocaïnisation, la canule lombaire permanente permet l'évacuation répétée des solutions colloïdales, des solutions médicamenteuses ou des sérums.

Séance du 26 *juin* 1909.

M. Lacapère : **Maux perforants plantaires. Traitement.**

M. Minet : **Néoplasme épithélial de la vessie traité par le radium.** (Méthode de Dominici.)

MM. Laquerrière et Delherm : **Actions comparées de l'électricité et des autres agents physiques dans le traitement des atrophies musculaires.**

M. Cathelin : **Néphrectomie primitive pour rein calculeux. Guérison.**

M. Maurice Bloch : **Greffe antisénile.** — Sous le nom de greffe antisénile, l'auteur décrit un procédé qui a pour but d'inoculer aux vieillards précoces des cellules jeunes de nature indéterminée qui leur permettent de récupérer une certaine partie de leurs forces.

M. Dartigues : **A propos de cinq nouvelles observations du traitement chirurgical des rétro-déviations par le procédé de ligamentopexie rétro-utérine et sous tubo-ovarienne de Dartigues.**

MM. Gastou et Girauld : **Séro-diagnostic de la syphilis.** — Les auteurs attirent l'attention sur l'utilité du séro-diagnostic dans le diagnostic de la syphilis, dans les cas où cette maladie présente des syptômes anormaux ou lorsqu'elle est à l'état latent. Il y a un très grand intérêt à être fixé sur l'existence de la syphilis dans les cas de mariage ou d'allaitement. Quoique la méthode ne soit pas d'application facile, il y a lieu actuellement de faire le séro-diagnostic dans tous les cas où la clinique ne peut donner de renseignements.

M. Pédebidou : **Sur les injections intra-veineuses de strophantine.** — Nos expériences nous montrent que la strophantine cristallisée est vingt fois plus toxique chez le lapin par la voie musculaire que par la voie gastrique, et de 40 à 80 fois plus par la voie intra-veineuse.

Dans la pratique, par conséquent, il faut réserver les voies veineuses ou musculaires pour les cas d'extrême urgence, et s'adresser plutôt à la voie gastrique par les granules d'extrait titré de *Strophanthus* qui produisent le même résultat aux doses massives.

M. Filassier : **Hallucinations terrifiantes. Vertiges accompagnés d'actes violents inconscients, secousses musculaires. Attaques convulsives à cycle épileptique.**

Dr Dubar.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS	LONDRES
26 et 28, Rue du Dragon	**37, Crutched Friars, 37**

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse T **TRADOB**



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

LETTRES DE PROVINCE

Le Congrès pharmaceutique de Nancy.

I. — Aperçu général.

A l'occasion du Congrès pharmaceutique, tenu à Nancy, où avait lieu cette année l'Exposition internationale de l'Est, le Provincial que vous savez avait quitté...

Les bords, jadis fleuris,
Qu'empoisonne la Seine...

Pour cette circonstance, il avait changé de province mais il n'avait pas changé d'idées. L'amour professionnel souffle où il veut ; c'est son droit et c'est aussi ce qui le rend bien moderne, puisqu'il représente à lui seul *l'amour libre* dans sa plus large expression.

Ce Congrès fut d'ailleurs un beau Congrès. Il méritait le voyage.

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(*Anciennement rue Simon-le-Franc, 21*)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-41

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

Arrivé triomphale à la gare. La délégation d'étudiants qui y devait saluer les congressistes y figurait aussi peu nombreuse que choisie; du moins elle y aurait pu figurer telle, si elle n'avait été composée d'étudiants aussi libres que l'essence même de l'amour énoncé ci-dessus et si chacun d'eux n'avait pas jugé plus sage de prendre la liberté de s'abstenir.

Nous ne les en blâmerons pas.

Ne faut-il pas que jeunesse se passe et se passe surtout ailleurs qu'aux portes des gares?... D'autant que notre arrivée fut triomphale,... quand même!

Grâce à un comité permanent admirablement organisé et confié aux soins des apothicaires dévoués de notre chère Lorraine, l'accueil fut cordial, chaleureux, empressé, véritablement confraternel.

Avant d'entrer dans le détail des nombreux travaux des nombreuses commissions, nous donnerons ici un aperçu général du Congrès lui-même. Mais qu'il nous soit permis d'abord d'adresser à tous nos confrères de Nancy nos plus sincères remerciements, pour l'exquise urbanité avec laquelle ils nous ont fait les honneurs de leur belle ville et de leur beau pays.

* * *

Le physionomie de l'Assemblée générale, invitée par l'Association générale des Pharmaciens de France à se réunir, le 29 juillet 1909, dans le grand hall de la Chambre de commerce de Nancy, fut inoubliable. Nous avons compris, en y assistant, toute la valeur morale de notre union. Nous avons vu aussi quelles pouvaient être la force et la puissance d'une organisation disciplinée et agissante. Nous y avons entendu enfin des paroles réconfortantes et dignes.

Dans ces temps malheureux pour notre profession, un tel spectacle est un encouragement et une consolation. L'avenir qui, comme tous les avenirs dignes de ce nom, est gros de nuages, nous est apparu là sous un jour favorable. Nous pouvons beaucoup, à la condition de vouloir beaucoup. Chacun comprend aujourd'hui que l'indifférence serait criminelle. L'heure de la lutte est arrivée et tout fait prévoir que cette lutte sera chaude. Mais rassurez-vous, nous sommes prêts.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir écouté nos leaders professionnels. Nul ne doit ignorer désormais la valeur d'un Loisel, dont la parole précise, exacte, très française, fait honneur à notre tribune. Peu de réquisitoires se pourraient comparer à celui que prononça d'une voix enflammée, prophétique et menaçante, notre dévoué Collard. Ce fut un instant solennel. Des bravos frénétiques saluèrent l'orateur courageux quand il stigmatisa, avec une âpreté hardie, l'œuvre néfaste de la Prévoyance médicale. Il était en terre lorraine et, à cause de cela, sans doute, il chargea l'ennemi avec l'enthousiasme d'un lorrain. Ce n'était plus le lamentable *Væ victis*! que nous avons coutume de murmurer. Grâce à lui, grâce à l'union commune, ce signe des temps nouveaux, nous avons le droit d'escompter la victoire prochaine. L'union, tout est là : *Hoc signo vinces*, par ce signe tu vaincras! Telle doit être la nouvelle devise.

Dans un autre ordre d'idées, notre confrère Fortuné, avec un talent fait de mesure et de logique, nous exposa son projet d'annexe commerciale. Ce projet, plein de bonnes choses, touchait à trop d'intérêts pour qu'il pût être adopté sans récriminations. Il demande, en effet, à être examiné avec le plus grand

EXTRAITS DAUSSE

(1834-)

BOULANGER-DAUSSE & Cie

PHARMACIENS

4 et 6, Rue Aubriot, PARIS

"INTRAITS" DAUSSE

ou

Extraits **physiologiques complets**

de Plantes **fraîches stérilisées**

= d'après le procédé breveté =

PERROT-GORIS

"INTRAIT" de Digitale :

Cet extrait, qui a l'apparence d'une poudre de belle couleur jaune, est très hygrométrique et doit être conservé dans des flacons dessicateurs, à couvercle creux rempli de chaux vive : c'est ainsi que nous le délivrons. Cette poudre est **soluble en toutes proportions dans l'eau** en donnant une solution peu colorée, brun-rougeâtre, ayant l'odeur caractéristique de la plante fraîche.

Nous préparons, avec cet "*Intrait*", des granules d'*intrait* de digitale; des ampoules d'*intrait* de digitale, pour injections hypodermiques; des comprimés d'*intrait* de digitale, avec lesquels on peut préparer la macération, le sirop de digitale, etc.

NOTA. — Toutes les préparations d'"**INTRAITS**" **Dausse**, selon le procédé breveté **Perrot-Goris**, se vendent **EXCLUSIVEMENT EN VRAC**, par toutes divisions.

Nous nous mettons, de plus, à l'entière disposition de nos confrères pour la mise à l'étude de toutes préparations de **Plantes fraîches stérilisées** selon le procédé **PERROT-GORIS**.

soin. Sa prise en considération est la première étape qu'il lui fallait parcourir. Il l'a franchie. C'est un succès.

Une grande part en revient à l'éloquence d'un autre de nos orateurs, celle de notre confrère SCHMIDT, le jeune député de Saint-Dié, qui a entrepris, comme chacun sait, la louable mission de combattre l'alcoolisme. Sa parole enflammée et élégante a conquis l'auditoire et déterminé le vote des plus hésitants.

Une autre prise en considération, adoptée à l'unanimité, nous a comblé de joie. C'est celle du projet d'Association amicale médico-pharmaceutique. S'il est, dans les deux professions, des esprits néfastes, il y existe, par contre, des esprits bienveillants. C'est à ceux-là que ce projet s'adresse. Grâce à lui, nous formerons le Syndicat des braves gens. Utopie aujourd'hui ; réalité demain. Les trois lettres fatidiques C. G. T. signifieront Confiance, Générosité, Travail. Confiance vis-à-vis les uns des autres, générosité dans le sens moral, travail loyalement rétribué. Voilà un petit problème peu banal. Pour le résoudre, il sera nécessaire de résister longuement. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Nous pourrons dédaigner la gloire, mais nous ne reculerons pas devant le péril.

Nous ne saurions oublier le concours précieux que nous a donné le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, en publiant nos « Lettres de Province », rédigées dans un esprit de conciliation et de sincérité. De plus, grâce à la générosité du Conseil général des Sociétés pharmaceutiques des arrondissements de Paris et du département de la Seine, chaque assistant avait reçu, à son entrée, un exemplaire, tiré à part, des « Lettres » en question, auxquelles était joint le projet d'Association amicale qui en découle. L'Association des étudiants en pharmacie de France avait, de son côté, fait distribuer à tous le numéro spécial qu'elle avait élaboré à l'occasion de l'Exposition de Nancy : C'est à cet ensemble de bonnes volontés et de généreuses initiatives que nous avons dû l'accueil sympathique qui nous a été réservé. Notre gratitude va donc vers tous ces divers collaborateurs auxquels nous adressons ici l'expression de notre vive reconnaissance.

* * *

N'allez pas croire cependant que nous ayons passé tout notre temps à rompre des lances. Un tel excès de combativité nous eût anéantis ! Il aurait fallu trop de *Pilules Peintes Pour Paladins Pourfendus*. Les piluliers d'Amérique n'auraient pas suffi aux commandes, et nous aurions dû prendre des Bols d'Arménie !

S'il y eut des moments tragiques, il y eut aussi des moments joyeux. Tandis que les VAUDIN, les CRINON, les HENRI MARTIN, les DUFAU, les CHEVRET et tant d'autres travaillaient à l'envie, d'aucuns s'amusaient. Question d'équilibre. Sage posologie. Les acides d'un côté, les alcalis de l'autre : et la folâtre réaction s'opéra sans danger.

Les industriels nancéiens nous avaient réservé leur temps et leurs aménités. Ce fut d'abord la curieuse verrerie DAUM qui nous ouvrit ses portes : Charme des yeux ! Pour un peu, nous nous serions crus à Murano. Les salines de Varangéville nous accueillirent à leur tour. Visite délicieuse dans les mines de sel gemme. Admiration des congressistes à la vue des feux de Bengale, incendiant tout à coup des cavernes cyclopéennes. Petits effrois des dames... et de quelques messieurs, descendant dans les bennes à des profondeurs



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques

FREYSSINGE

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR

6, Rue Abel, PARIS (anct R. de Rennes, 83)

ADRESSE TÉLÉGR. : **FREYSSINGE—PARIS**

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.

VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET

Ticketistes

COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

**Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.**

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

inconnues au Métropolitain. Le lendemain, visite des grandes brasseries de Maxéville. Notre cher ami, THÉOPHILE BETTING, nous fit les honneurs de sa cité ouvrière. Sous sa conduite personnelle et sous celle de ses chefs techniques, nous parcourûmes les innombrables chantiers de son entreprise. Nous admirâmes cet immense domaine où se fabrique l'excellente bière, dont nous eûmes, pour conclure, le plaisir de goûter largement. Notre aimable président VAUDIN, signa le livre d'or de la maison, témoignage écrit (après boire!) de notre passage en Lorraine. Nous recommandons cet agréable procédé aux futurs inspecteurs des produits alimentaires.

Après les industriels, la municipalité de Nancy nous reçut solennellement dans son merveilleux Hôtel de Ville. Punch cordial et accueillant; banquet somptueux et — péroraison inattendue autant que méritée — remise des palmes d'officier d'Académie à l'inlassable et courtois CAMET, notre confrère dévoué, successeur du fameux MANDEL, célèbre *Urbi et Orbi*, pour sa découverte inoubliable de l'inoubliable Boule d'acier!

Tel est, en un bref résumé, l'aspect général du dernier Congrès. Pour le terminer en beauté, un grand nombre d'entre nous firent la curieuse excursion des Vosges, excursion trop sommaire malheureusement, mais faite en si gaie compagnie, qu'elle restera pour les privilégiés un agréable souvenir.

Il nous reste, à nous, le soin de résumer les travaux de cette importante réunion. Nous essaierons d'en retracer les meilleures phases dans un prochain article.

L.-G. TORAUDE.

Août 1909.

A propos des réformes pharmaceutiques[1].

(*Deuxième article*[2].)

II. — PROJET DE RÉORGANISATION DU STAGE ET DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES.

Avant-Propos. — J'étais convaincu que le P. C. N. (Etudes des Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles), qui a été institué en 1899, répondait à tous les besoins de la médecine en émondant des sciences accessoires toutes les parties qui ne lui étaient pas strictement utiles; de plus, l'assiduité exigée et constatée me paraissait un sûr garant de l'importance des connaissances enseignées et acquises.

Eh bien! de l'avis de médecins dont on ne saurait mettre en doute l'honorabilité et la compétence, l'expérience de dix années (1899-1909), qui vient d'être faite du P. C. N., démontre qu'il ne répond aucunement à son but; il ne doit pas être uniquement le complément du baccalauréat, il doit être en même temps le premier échelon de l'enseignement médical.

En raison des connaissances accessoires de plus en plus nombreuses qui lui sont nécessaires et du temps de plus en plus restreint qu'il peut consacrer à l'enseignement médical, l'étudiant n'a plus le temps de passer lui-même des généralités aux applications qui lui sont nécessaires.

(1) Nous rappelons à nos lecteurs que, si la publication du Décret officiel de réorganisation a enlevé à ce chapitre une partie de son intérêt, ils pourront néanmoins y trouver des observations et des propositions judicieuses qui ne sont pas sans intérêt pour l'avenir. (N. D. L. R.)

(2) Voir *Bull. Sc. Pharm.*, annexes Août, p. 169.

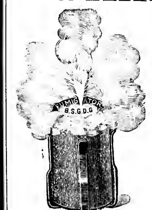
FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

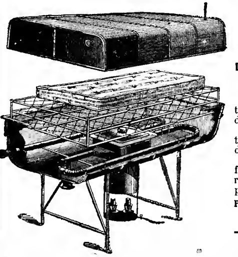
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

Il faut donc que ce complément de généralités indispensables lui soit donné au point de vue spécial de la médecine, *et par des médecins*. Aussi demande-t-on qu'on enlève l'enseignement du P.C.N. aux Facultés des sciences pour le reporter aux Ecoles de médecine.

L'expérience acquise pour la Médecine doit évidemment, dans ces conditions, être mise en pratique pour la Pharmacie.

Le P.C.N. devra être remplacé par une année d'*Etudes préliminaires supérieures* (ou E.P.S.) enseignées *en commun* dans les Ecoles de médecine et de pharmacie, aux étudiants en médecine et en pharmacie, avec les mêmes garanties d'assiduité que le P.C.N. C'est ainsi qu'une de ses premières applications, aujourd'hui d'une importance capitale, la *pharmacodynamie*, est la résultante de l'enseignement de la chimie, de la botanique et de la zoologie (physiologie); l'électricité, pour la physique, en dehors des généralités, sera étudiée plus spécialement au point de vue des applications médicales et pharmaceutiques; il en sera de même de la lumière, de même de la climatologie, etc.

D'autre part, si l'on se reporte au tableau de Paul Garnal, on le trouve plus éloquent que toutes les dissertations qu'on pourrait faire; il est même, me dit-on, encore au-dessus de la réalité en ce qui concerne les étudiants en pharmacie de quelques écoles.

Dans ces conditions, et il est bien entendu que je n'envisage ici que l'intérêt général, ne semble-t-il pas nécessaire de supprimer les Ecoles supérieures?

Celle de Paris serait érigée en Faculté ou en Ecole d'Application; celles de Montpellier, de Nancy et les autres, seraient transformées en Ecoles préparatoires[1]. Ce serait, du reste, pour l'école de Montpellier, le seul moyen, dans les conditions qui vont être indiquées, de revenir à son antique renommée. Que si, au contraire, on voulait maintenir l'état de choses actuel, cette Faculté perdrait de plus en plus, alors que d'autres, telles que Bordeaux, Lille, Lyon, la supplanteraient d'une façon définitive.

Il parait également indispensable de supprimer celles des Écoles secondaires — et elles sont nombreuses — qui, en ce qui concerne la Pharmacie, ne répondent plus, *depuis longtemps*, aux sacrifices qu'elles nécessitent et qui, reportés sur les budgets des autres Écoles, les soulageraient d'autant.

Cette réorganisation entraîne une répartition nouvelle du nombre et de la délimitation des sièges des Écoles préparatoires *mixtes*, en ce que le E.P.S. est affecté, à la fois, aux études médicales et aux études pharmaceutiques.

Mais, d'autre part, elle nécessite des travaux tout particuliers qui ne peuvent être confiés qu'à une Commission spéciale, *independante*, autant que faire se peut, de toute question politique ou de clocher.

PROJET

Les Études pharmaceutiques comprendront successivement, après l'année d' « Etudes préliminaires supérieures » ou E.P.S., faite en commun avec les aspirants à la Médecine dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie :

1° *Une année* de conférences et de travaux pratiques généraux (Première

1. Nous croyons savoir que ce vœu a d'ailleurs été adopté par la Commission des Réformes pharmaceutiques qui s'est réunie l'année dernière, et que, sans la présence des Directeurs intéressés, il aurait réuni la presque unanimité des autres membres.

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCCR

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine



Mes produits se trouvent **sous mon cachet,** *dans toutes les maisons de Droguerie; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. **Ferdinand ROQUES**, phien de 1re classe, 1895-1896.

année d'Etudes pharmaceutiques); *deux années* de stage; et *deux années* d'Ecole d'Application qui pourront être suivies, à la volonté du diplômé, d'une troisième année soit de stage, soit d'École d'Application.

2° Les Facultés mixtes, les Ecoles de plein exercice et secondaires seront toutes confondues en Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie; elles seront entièrement transformées en ce qui concerne les Etudes pharmaceutiques.

Le E.P.S. sera commun avec les étudiants en médecine; il sera enseigné avec toute la rigueur apportée jusqu'ici à l'enseignement du P.C.N. La physique devra comprendre le complément de mathématiques indispensable, quoique suffisant, pour les travaux et les recherches de chimie ou de physique qui sont demandés au pharmacien.

La *Pharmacodynamie*, qui intéresse le médecin et le pharmacieu, devra faire partie de l'E. P. S., dont l'élaboration du programme (troisième partie) en garantit à l'avance l'application aussi sérieuse que pratique.

L'année qui suivra le E.P.S. ne concernera plus que l'Etudiant en pharmacie, comme il vient d'être dit, et comprendra des Travaux pratiques de chimie générale, de chimie organique, de botanique, de cryptogamie, de physique appliquée et de zoologie se rapportant à la pharmacie.

Les Conférences comprendront, en dehors de la météorologie, de la climatologie, de la cosmographie, de la géologie, de la minéralogie et de quelques généralités sur leurs applications aux Colonies, la déontologie, la législation pharmaceutique, l'hygiène et la sociologie. On pourrait y ajouter quelques autres, très succinctes, de pansements, d'Esperanto et d'examen pratique des viandes de boucherie abattues ou sur pied[1].

Il est admis dans le public que le pharmacien possède des connaissances universelles; si, par des conférences spéciales, il acquiert, sans perte de temps dans les digressions, des connaissances générales et toujours exactes des choses, il récupérera, de ce fait, dans la Société, la situation morale et la place prépondérante que quelques-uns de ses devanciers occupaient à juste titre et auxquelles il a droit.

Mais exiger du candidat l'ensemble de ces connaissances, si résumées que soient les conférences, serait demander l'impossible et fausser notre but. Aussi, il devra être établi, au siège de chaque Ecole, une série de conférences sur l'histoire générale et sur les ressources commerciales, industrielles et autres de son rayon ou de sa contrée, sur la partie de l'hygiène ou de la sociologie qui s'y rattache, notamment au point de vue de l'alcoolisme, de la dépopulation, de la tuberculose, etc. Nous allons voir plus loin les conséquences à en déduire.

3° Les Ecoles supérieures seront supprimées. Celle de Paris, *seule*, sera transformée en *Faculté* ou *Ecole d'Application*[2]; celles de Montpellier, de Nancy et les autres, en *Ecoles préparatoires mixtes de médecine et de pharmacie.*

Les cours et les travaux pratiques professionnels, ainsi que la délivrance des Diplômes, seront exclusivement réservés à l'Ecole d'Application. Un règlement d'administration publique établira la répartition des cours, travaux pratiques, conférences et examens, qui seront *obligatoires*.

1. Il y aurait lieu de voir si ces deux dernières ne devraient pas être enseignées dans le E.P.S.

2. La distinction entre les deux titres ne présentant pour moi aucune importance, je ne citerai désormais, pour éviter les redites, que le deuxième, — Ecole d'Application, — qui me paraît le plus expressif.

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & C[ie], Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

Annuellement, une allocation ou subvention complétera, s'il y a lieu, les ressources provenant des inscriptions scolaires, de façon que les laboratoires soient pourvus de tous les instruments nécessaires.

4° Tout pharmacien exerçant doit avoir non seulement les appareils d'essais et de dosages prévus au Codex, mais encore un laboratoire professionnel, *dont les appareils seront désignés*, pour toutes les préparations officinales [1]; il lui sera remis, en outre, la nomenclature de *celles de ces préparations* qui devront être faites chez lui.

5° L'Elève devra, immédiatement après l'examen de sortie des Travaux pratiques généraux qui suivent le E.P.S., faire deux années de stage effectif, avec le droit, au bout de la première année seulement, de changer d'officine.

Pendant son stage, l'Elève devra être initié aux préparations magistrales et aux préparations officinales ou de laboratoire.

Ne seront autorisés à prendre des stagiaires, à raison d'un stagiaire par trois élèves [2], que les pharmaciens ayant pris l'engagement de remplir, à l'égard de leur élève, leurs devoirs professionnels et moraux.

Cet engagement sera adressé par le pharmacien, en un texte uniforme, au Directeur de l'Ecole de son ressort.

Le stage sera terminé par l'examen de validation du stage.

L'Elève sera admis, alors, à l'Ecole d'Application.

6° Tout stage fictif est formellement interdit; Pharmacien et Elève seraient passibles, dans ce cas, d'une amende prévue par la loi.

7° Aucun postulant ne sera admis au E.P.S. sans le certificat de bachelier ou d'Enseignement secondaire établi par les Règlements, ni au *Stage*, sans celui du E.P.S., ni à *l'Ecole d'Application*, sans celui de validation du Stage.

8° La durée des Etudes d'Application sera de deux années comprenant l'Enseignement complémentaire, et consistera surtout en cours spéciaux et en travaux pratiques de chimie analytique, de chimie biologique, d'hydrologie, de botanique appliquée, de physique appliquée, de pharmacodynamie, d'analyses de denrées alimentaires, de toxicologie, etc., ainsi qu'en conférences ou en cours complémentaires d'hygiène et autres.

Il sera complété par la confection de Rapports d'expertises légales devant es Tribunaux.

Le dernier examen pour la délivrance du Diplôme sera sanctionné par la soutenance d'une thèse qui devra reposer sur un travail original préalablement soumis à l'autorisation du professeur intéressé. Dans tout autre cas, synthèse et thèse seront supprimées.

Le candidat sera autorisé à faire soit avant, soit après son service militaire, selon les circonstances, une troisième année de stage ou une troisième année d'Ecole d'Application, en payant les frais d'inscription correspondant aux travaux pratiques effectués.

9° Le diplôme de pharmacien sera *unique* et comprendra le titre de Pharmacien ou, si l'on préfère, celui de Docteur en pharmacie, puisque l'Ecole de Paris sera érigée en Faculté ou en Ecole d'Application.

Les titres anciens seront supprimés; leurs titulaires pourront faire suivre leur titre de Pharmacien ou de Docteur en pharmacie de leur ancien titre,

1. Ce laboratoire doit retrouver rapidement son ancienne importance et toute sa splendeur en raison de l'évolution complète qui va résulter, pour le pharmacien, de la « Stérilisation des plantes » et des « Extraits physiologiques végétaux », conséquences des récents travaux de MM. Perrot et Goris (voir *B. S. P.*, juillet 1909).

2. Voir § 25°, p. 202.

TOILE VÉSICANTE

LE PERDRIEL

Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES

SONT COMBATTUS avec SUCCÈS par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS

LE PERDRIEL

Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.

L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente 15 centigr. de SEL ACTIF.

SPÉCIFIEZ et EXIGEZ le nom **LE PERDRIEL**

pour **éviter la substitution** de **similaires** inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA

doit porter les Signatures :



Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL – PARIS

placé entre parenthèse, avec le nom de l'Ecole et la date de réception. Ex.: X..., pharmacien, ou docteur en pharmacie (pharmacien supérieur, Paris-1903).

10° Tout pharmacien ne pourra être titulaire que d'une pharmacie, et *seulement* après avoir fait préalablement un stage d'un à deux mois, soit à l'Ecole d'Application, soit à l'Ecole préparatoire, dans le ressort de laquelle se trouvera sa pharmacie, pour y suivre obligatoirement les conférences locales spéciales à la contrée.

Il ne pourra exercer sans avoir fait, *préalablement*, la déclaration ou le dépôt de son diplôme, conformément à la loi.

Pour les Colonies, tout pharmacien, avant de s'établir, sera astreint aux mêmes obligations, soit au siège de la Colonie, soit au chef-lieu — s'il est organisé en conséquence — du département, du district ou de la contrée où il veut s'établir.

11° COMMISSION DES ÉCOLES PRÉPARATOIRES MIXTES. — En ce qui concerne la réorganisation des ECOLES PRÉPARATOIRES MIXTES *de médecine et de pharmacie* et leur délimitation au point de vue de l'E. P. S., il sera nommé une Commission qui sera composée, sous la *Présidence* du Ministre de l'Instruction publique: d'un ou de deux chefs de bureau du Ministère de l'Instruction publique, *Secrétaires*; du Directeur de l'Enseignement supérieur; d'un délégué du Ministère de l'Intérieur; d'un délégué du Ministère des Colonies; d'un délégué du Ministère de la Justice; de 3 Sénateurs; de 3 Députés; de 3 Conseillers généraux; de 3 Conseillers d'arrondissement; du Doyen et de 2 délégués de la Faculté de Médecine; de 6 délégués des syndicats médicaux, dont 3 du syndicat des médecins de la Seine et 3 du syndicat général; du Directeur et de 2 délégués de l'Ecole d'Application de Pharmacie; de 6 délégués des syndicats des Pharmaciens, choisis comme il vient d'être dit pour les médecins, et sans qu'il y ait plus de 2 pharmaciens honoraires.

Cette Commission entendra, à sa convenance, les Préfets, Sous-Préfets, Conseillers généraux et Conseillers d'arrondissement des départements intéressés; les Maires, Adjoints ou délégués des Conseils municipaux des villes dont dépendent ou dépendront les Ecoles préparatoires mixtes, les Directeurs et, si elle le juge nécessaire, deux délégués de chacune des Ecoles supérieures, mixtes, de plein exercice et secondaires actuelles. *La Commission devra se réunir dans les trois mois qui suivront le décret de réorganisation.*

12° COMMISSION DU CODEX. — Il sera adjoint à la *Commission du Codex* actuelle, et en nombre proportionnel, des pharmaciens honoraires et des pharmaciens titulaires.

Cette Commission, sous la Présidence du Directeur de l'Enseignement supérieur, devra comprendre :

Un chef de bureau du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire; le Directeur ainsi que les Professeurs de Pharmacie chimique, de Pharmacie galénique, de Matière médicale, de Chimie analytique, de Chimie biologique, d'Hygiène, de Toxicologie, de Zoologie, de Minéralogie et de Géologie, de l'Ecole d'Application;

Le Doyen et les Professeurs de Pharmacologie et de Thérapeutique de la Faculté de Médecine; le Directeur et les Professeurs de Pharmacologie et de Thérapeutique de l'École vétérinaire d'Alfort; 2 délégués des Pharmaciens des Hôpitaux, dont le Directeur de la Pharmacie Centrale; 2 délégués de l'Académie de Médecine; 2 délégués de la Société de Pharmacie; 4 délégués de l'Industrie des Produits chimiques et de la Droguerie pharmaceutique et 7 délégués des pharmaciens, soit honoraires, soit en exercice, mais ces derniers en constituant au moins la moitié.

Les Pharmaciens délégués seront désignés: 2 par la Société de Prévoyance

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

HUILES MÉDICINALES

et

EXTRAITS CONCENTRÉS

pour leur préparation extemporanée.

Ces extraits gras, préparés *aseptiquement* et à *froid*, puis concentrés à basse température, renferment la *totalité* des principes actifs, *non altérés* des végétaux utilisés (formules strictement Codex).

Ils donnent par simple dilution, dans le véhicule prescrit, des préparations *absolument irréprochables* comme *activité* et *caractères organoleptiques.*

A titre d'essai, j'adresse contre 0 fr. 60, au choix :

Un Echantillon d'extrait pour — **BAUME TRANQUILLE** / **ONGUENT POPULÉUM** — CODEX 1908

HUILE D'OLIVES (*garantie pure, lavée à l'alcool.*)

FLACONS AUTOCLAVÉS 50 cc. — 125 cc. — 250 cc. — 50 cc.

Demander prix-courant et renseignements Laboratoire CH. EDET, Alençon.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

des pharmaciens de la Seine et un par le Syndicat général des pharmaciens de France, pour l'École de Paris ; par le Syndicat général, pour les quatre autres, et ne seront pas confondus avec les délégués de l'Académie de médecine ou avec ceux des Hôpitaux ou de la Société de Pharmacie.

13° Il devra être ajouté au Codex un *supplément* comprenant, avec les lois et règlements sur la Pharmacie, les modes opératoires des procédés adoptés dans les laboratoires officiels pour les analyses alimentaires, industrielles, légales et autres.

Ces modes opératoires seront modifiés, s'il y a lieu, par la Commission permanente du Codex ci-dessous mentionnée; ils faciliteront ainsi, singulièrement, les recherches des pharmaciens et l'établissement des Rapports des experts devant les tribunaux.

14° Il sera nommé une Commission, dite « COMMISSION PERMANENTE DU CODEX », qui se tiendra en rapports constants avec les Commissions des Codex des autres pays. Cette Commission devra faire un Rapport soit annuel, soit bi-annuel, sur les produits nouveaux et sur l'opportunité d'une addition ou d'une suppression au Codex.

15° RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE D'APPLICATION. — *La Commission du Codex* sera chargée du projet de *réorganisation de la Faculté ou École d'Application de pharmacie* et de sa *revision*, quand elle en reconnaîtra la nécessité.

A cet effet, elle devra s'adjoindre : le complément des Professeurs et 3 agrégés de l'École d'Application; 10 délégués des Écoles préparatoires *pour la pharmacie*; 6 délégués des syndicats des pharmaciens, dont 2 pour le Syndicat du département de la Seine et 4 pour le Syndicat général des pharmaciens de France.

16° PROGRAMME D'ETUDES PRÉLIMINAIRES SUPÉRIEURES. — Pour éviter le renouvellement des critiques justifiées faites au P.C.N., la *Commission du Codex* sera chargée d'établir le Programme d'*Études préliminaires supérieures*, ou *E.P.S.*, qui remplacera le P.C.N., et de sa *Revision* quand, d'après les docu- de sa *Commission permanente*, elle en jugera le besoin, mais au moins tous les cinq ans.

Pour ce, elle devra s'adjoindre : *Pour l'École d'Application de pharmacie* : le Professeur de physique; 3 délégués des professeurs agrégés ; 10 délégués des Écoles préparatoires *pour la pharmacie* ; 6 délégués des syndicats pharmaceutiques, dont 2 pour le Syndicat du département de la Seine et 4 pour le Syndicat général des pharmaciens de France.

Pour la Faculté de médecine : les professeurs de chimie, de physique, d'anatomie, de physiologie ; 3 délégués des professeurs agrégés, 2 des professeurs libres ; 10 délégués des Écoles préparatoires *pour la médecine* ; 6 délégués des syndicats médicaux, dont 2 du Syndicat du département de la Seine et 4 du Syndicat général des médecins de France.

Pour l'École Vétérinaire d'Alfort : le professeur d'anatomie et celui de physiologie.

Enfin, un professeur d'*Esperanto*, actuellement, celui des pharmaciens auxiliaires du corps de santé militaire.

17° PROGRAMME DE LA 1re ANNÉE D'ETUDES PHARMACEUTIQUES. — La *Commission du Codex* sera également chargée, dans les mêmes conditions que ci-dessus, de l'*Établissement*, puis de la *Revision* du Programme des Travaux pratiques généraux et des Conférences (Première année d'études pharmaceutiques). Elle devra alors s'adjoindre :

Le complément des professeurs et 3 délégués des agrégés de l'École

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succr (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arrt))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) || **DÉPOTS** { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

Mme Vve GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ *279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)*

SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boîte pour un traitement de 12 jours : **3** *fr.* **50**

(Ticket-prime : 1 franc.)

L'Iodovasogène, à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les ioduros.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60**; *de 25 caps.* **4** *fr.*

(Tickets-prime : 0 fr. 40 et 1 franc.)

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges, Paris** (4e)

d'Application; 2 délégués de chacune des Écoles préparatoires. *Ces délégués présenteront et développeront les Rapports de chaque département du ressort de leur École*, ainsi qu'il est expliqué plus loin[1]; 6 délégués des syndicats des pharmaciens; 4 délégués de l'Industrie des Produits chimiques et de la Droguerie pharmaceutique; le Doyen de la Faculté de médecine et le Directeur de l'École d'Alfort, ou leurs délégués; le Président ou un délégué de la Chambre de Commerce; le Président du Club alpin; le Directeur de l'École d'Agriculture, celui de l'École des Mines et celui de l'École des Ponts et Chaussées; le Président de la Société d'Horticulture; le Professeur d'Économie sociale de l'École de Droit, ou tout autre professeur compétent; 4 délégués des Chambres syndicales.

18° Tarif minimum obligatoire. — Aux obligations imposées pour l'obtention du diplôme de pharmacien et qui sont autant de garanties pour la protection de la Santé publique, il sera adjoint un *Tarif minimum obligatoire* pour tous les Pharmaciens. Ce tarif constituera une dernière garantie contre toute concurrence entre eux.

19° Le tarif minimum obligatoire sera établi par une *Commission spéciale* ainsi composée, *sous la Présidence du Directeur de l'Enseignement supérieur*:

Un chef du Bureau du Ministère de l'Instruction publique ou du Ministère de l'Agriculture, Secrétaire; un délégué du Ministère de l'Intérieur; le Directeur et les Professeurs de Pharmacie galénique, de Pharmacie chimique et de Matière médicale de l'École d'Application de Pharmacie; les Professeurs de Pharmacologie et de Thérapeutique de la Faculté de médecine; un délégué de l'École vétérinaire d'Alfort; le Directeur de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux; un délégué de l'Académie de Médecine; deux délégués de la Société de Pharmacie; quatre délégués de l'Industrie des Produits chimiques et de la Droguerie médicinale, et un pharmacien, honoraire ou exerçant, délégué par chacune des Ecoles préparatoires. Il ne pourra y avoir qu'un pharmacien honoraire pour trois titulaires.

20° La Commission du tarif minimum se répartira en sous-commissions qui devront s'adjoindre ou entendre, *à titre consultatif seul*: *Des délégués des Syndicats des fournisseurs et des fabricants de produits pharmaceutiques, des produits pharmaceutiques spéciaux, des fabricants d'appareils de chirurgie et d'orthopédie, des fabricants d'appareils en caoutchouc, des fabricants d'objets de pansements, des fabricants de produits photographiques, des entrepositaires et fabricants d'Eaux minérales, du Syndicat général des Sociétés de secours mutuels, de mutualité ou de bienfaisance, du Syndicat des Compagnies d'assurance contre les accidents, de l'Assistance publique.*

21° Les spécialités pharmaceutiques seront rangées dans une catégorie spéciale. Il en sera de même pour les produits photographiques et leurs spécialités.

22° Le commerce au détail des produits industriels ou destinés à la destruction des insectes dans l'agriculture, l'arboriculture, l'horticulture et la viticulture, est interdite aux épiciers vendant au détail. Il est autorisé seulement pour les pharmaciens, les droguistes vendant au détail, les épiciers vendant en gros et les marchands de couleurs. Ces deux derniers sont tenus d'avoir les produits dans un endroit spécial.

23° Tout pharmacien doit être titulaire et seul propriétaire de sa pharmacie.

Il est astreint à la diriger personnellement et à y faire régulièrement acte de présence.

Il doit habiter le même immeuble ou, à Paris notamment et seulement en

1. Voir troisième partie, dans le prochain *Bulletin*.

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules.	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA *Médicament Aliment.*

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME

30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.

102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

raison de la cherté des loyers, un immeuble autre, dans un périmètre ne dépassant pas 1.000 mètres.

Il ne pourra exercer simultanément une autre profession, mais il pourra avoir au dehors un laboratoire pour les besoins de sa pharmacie ou de ses produits spéciaux, sans pour cela avoir deux sièges sociaux.

24° Il lui est interdit d'exercer simultanément la médecine et la pharmacie.

25° Tout pharmacien de détail devra s'adjoindre, sous le nom d'ASSISTANT, un pharmacien diplômé lorsque son personnel du comptoir des préparations magistrales atteindra trois élèves. Il aura ainsi autant d'assistants que de fois trois élèves ou fraction de trois élèves affectés à la préparation des prescriptions médicales.

Seront considérés comme Élèves, les employés chargés de l'exécution des prescriptions magistrales, à l'exclusion, s'il en existait, des chefs des compartiments des spécialités, de l'herboristerie ou des produits et appareils photographiques, *ne prêtant la main, en aucune façon*, à l'exécution des prescriptions magistrales.

Sera compris comme Élève, tout employé qui est chargé, soit pour une partie de la journée ou de la semaine, soit d'une façon continue, de la direction du laboratoire, c'est-à-dire des préparations officinales.

L'assistant ou l'un des assistants s'occupera plus spécialement de l'instruction du ou de l'un des stagiaires. Il sera chargé, dans les mêmes conditions, du laboratoire d'analyses.

Dans aucun cas, les pharmaciens diplômés, titulaire et assistants, ne pourront s'absenter à la fois.

26° En cas de maladie ou d'absence dépassant 10 à 15 jours, le titulaire devra se faire suppléer par un pharmacien diplômé ou par un élève ayant terminé sa scolarité.

27° L'Inspection annuelle des pharmaciens, etc., se fera sous le régime de la loi du 25 juin 1908.

28° Tout pharmacien indiquant sur ses cartes de visite, enseigne, en-têtes de lettres, factures, annonces et sur tous imprimés quelconques les titres d'Interne, d'Élève, de Préparateur, de Lauréat, etc., devra en compléter la mention par les noms de l'École d'Application ou de l'École préparatoire à laquelle se rattachent ces titres ou distinctions.

S'il s'agit d'une récompense à une Exposition quelconque, il devra en faire suivre la mention du numéro de la Section.

S'il s'agit de la qualification de Membre du Jury d'une Exposition, il devra également en faire suivre la mention, du numéro de la Section.

Tout exposant, membre du Jury dans une section autre que la sienne, ne pourra, en aucune façon, se servir pour celle-ci de sa qualité de membre du Jury.

29° Toute entente commerciale, de quelque nature qu'elle soit, entre pharmacien et médecin ou syndicat de médecins, est interdite.

30° Les laboratoires officiels d'agriculture, de viticulture, de laiterie et autres, ne peuvent faire, pour le public, d'analyses autres que les analyses industrielles de leur ressort, c'est-à-dire dépendant de la nature de leurs fonctions, et dans des conditions déterminées. Les prix des analyses devront être soumis à un tarif minimum, applicable aux pharmaciens.

31° L'association entre pharmaciens, *en nom collectif*, est la seule autorisée.

32° L'association entre pharmacien et non pharmaciens est autorisée, en *nom collectif seulement*, pour les commissionnaires en spécialités pharmaceutiques; ou *en commandite*, exclusivement pour le commerce de droguerie ou


RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES


LES ÉNERGÈTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiq't & Physiologiquem' titrés
41 P.
48 P.
41 P.
50 P.
Normal
VALÉRIANE
BYLA
Suc de Valériane
SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET & COLCHIQUE
Chaque flacon 3f.50, LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

de produits chimiques vendant en gros aux pharmaciens; mais il est interdit à ces associations de vendre directement au public, même sous le couvert de vente en demi-gros. La raison sociale est X... (pharmacien) et Cie.

Il en est de même pour les Sociétés *par actions* entre pharmacien et non pharmaciens, à la condition que le pharmacien, *copropriétaire*, soit directeur responsable et qu'il ne s'agisse que du commerce en gros de droguerie, de produits chimiques ou de produits pharmaceutiques officinaux, vendant aux pharmaciens, et jamais en demi-gros ou au détail. Dans ce cas, le pharmacien doit être en titre dans la raison sociale, qui sera libellée : X... (pharmacien) et Cie.

33° Pour les commerçants en gros de produits pharmaceutiques préparés pour être vendus au détail par les pharmaciens, autrement dit, les Fabricants de spécialités pharmaceutiques, l'association ne sera autorisée qu'entre pharmaciens et *en nom collectif*. De plus, chaque produit portera imprimés sur son étiquette et sur son enveloppe le nom et les doses des principes actifs.

34° Toute publicité dans les revues, journaux, brochures, catalogues, prix-courants ou publications quelconques, toute publicité quelconque, contraires aux mœurs ou mensongères, c'est-à-dire vantant ou laissant supposer des propriétés inexistantes, seront interdites.

35° Ne seront autorisées comme annonces au public, que celles indiquant le nom et les propriétés du produit, à l'exclusion de toutes attestations, dessins ou gravures.

36° *Toute réclame au public* d'un non médecin ou d'un non pharmacien pour un appareil ou un produit, sous le couvert de propriétés médicinales ou pharmaceutiques, ne pourra être faite qu'avec une autorisation spéciale.

37° Il serait désirable, et tous les efforts des pharmaciens devront tendre à ce but, que les syndicats médicaux demandassent, de leur côté, la revision de la législation concernant la publicité vraiment scandaleuse qui, sous le couvert de la médecine et de la chirurgie, s'étale au grand jour dans les journaux; et, d'autre part, que les indications sur les cartes de visite, en-têtes de lettres, factures, réclames et tous imprimés quelconques, de mentions ou de titres universitaires ou professionnels, fussent complétées par les noms des Facultés ou Ecoles dont ces mentions ou titres relèvent.

Je termine en souhaitant que ce programme soit examiné, discuté et mis au point pour être soumis au Gouvernement et aux Chambres, dans le plus court délai possible.

Je ne puis que regretter de ne l'avoir pas terminé assez tôt pour le soumettre au Congrès de Nancy[1] où il aurait pu être discuté, soit immédiate-

1. Je suis informé, au dernier moment, que j'aurais dû, avant tout, commencer par me pénétrer de la fable de notre bon La Fontaine « Le Coche et la Mouche », attendu que je donne là, bien inutilement, un coup d'épée dans l'eau.

Tout est décidé, arrêté, et si les publications officielles ne sont pas faites, c'est qu'en dehors des événements derniers, il a été déposé un amendement aux propositions du Rapporteur devant la Chambre des Députés.

Dans ces conditions et malgré tout, qu'il me soit permis d'insister auprès de ceux qui liront ce mémoire, sur ce que les additions réclamées au sujet de la Commission du Codex ne témoignent aucunement de suspicion à l'égard du Comité. Telle n'a jamais été ma pensée.

L'expérience ne nous prouve-t-elle pas journellement que les administrations, si bien documentées qu'elles soient, feraient œuvre utile et généralement économique, en prenant, au moment de l'établissement et de l'adoption des projets, l'avis des intéressés.

Telle administration, par exemple, s'il s'agit de constructions, a fait élever des locaux, le plus souvent merveilleux, et n'a songé à en aviser les intéressés qu'au

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT—CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succ^rs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et Co.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

ment, soit après examen dans une réunion ultérieure, pour être renvoyé à l'Ecole de Pharmacie, d'autant plus que nous arrivons à la période des vacances.

Voulant écarter toute question de personnalité, *je désire conserver l'anonymat*, au moins jusqu'au jour où la divulgation de mon nom serait jugée indispensable, ce dont je ne prévois pas l'utilité.

Je demande seulement à nos mandataires de faire également, en ce qui les concerne, abandon de toute personnalité et de *n'envisager* que l'intérêt, et l'intérêt seul de la profession.

(*A suivre.*)

REVUE ANALYTIQUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE

La légende de Bonvouloir, par Pel (*La Chronique Médicale*, 1909, XVI, 458). — A quelques kilomètres de Bagnoles-de-l'Orne, se dresse une tourelle dont l'étrange silhouette éveille la curiosité des passants. La légende veut que cette construction soit un ex-voto bâti en granit pour rappeler la toute-puissante propriété de la source voisine.

Messire Eschirard, seigneur du voisinage, époux fatigué d'une jeune et jolie femme, vint demander à la précieuse fontaine le complément de vigueur qui manquait à son bonheur.

Pendant vingt et un jours, habitant près de la source une hutte de feuillages, il ne fit que bien manger, boire de l'eau de Bagnoles et dormir. L'effet fut prodigieux : à son retour, la châtelaine trouva en lui l'époux valeureux qu'elle avait rêvé, et un héritier vint quelques mois plus tard mettre le comble aux vœux de cet intéressant ménage.

En souvenir de cet heureux événement, messire Eschirard fit construire la tour de Bonvouloir en forme de colonne cylindrique que coiffe à son extrémité un capuchon renflé en forme de cloche...

..... *Mieulx est de ris que de larmes escripre!.....*

La diététique dans la paresse des enfants, par H. Blanchon (*Corresp. Méd.*, 1909, XVI, 353). — La paresse des enfants est caractérisée par une altération des fonctions digestives et notamment des fonctions hépatiques, par une diminution de la tonicité musculaire et nerveuse, la mollesse des battements du cœur, une diminution plus ou moins marquée de la sensibilité cutanée, de l'acuité visuelle et auditive, etc.

L'origine de cet état morbide doit être cherchée dans l'hérédo-arthritisme.

moment de les leur livrer; on s'était contenté de leur demander à l'avance de formuler leurs desiderata. « Mais, sapristi! exclament ceux-ci, l'administration aurait bien pu nous consulter au moment de l'adoption des devis des architectes; telle disposition est absolument mauvaise, et en voici les raisons ». — « Nous allons, leur répond-on, faire, dans la limite du possible, les changements que vous demandez; quant à modifier la disposition des locaux, vous comprenez de vous-mêmes qu'il n'est plus possible de démolir et de reconstruire. »

Tel autre aménagement, à la suite de nombreuses et urgentes réclamations, a été décidé et opéré, mais il fut déclaré inacceptable par l'intéressé mis en présence des faits accomplis, non sans avoir fourni les raisons de sa protestation et prouvé que, dans ces conditions, l'état primitif était encore préférable.

L'état primitif fut rétabli et les modifications ou réparations indispensables furent faites.

Je me suis imposé de ne faire aucune personnalité; je m'arrête, en souhaitant que, pour les modifications importantes, les administrations s'adjoignent, à titre consultatif, au moment opportun, les intéressés ou leurs délégués.

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS
Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques
ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

S'inspirant de cette pathogénie, M. Laumonnier propose de traiter la paresse, non comme on l'a fait jusqu'ici par des punitions inutiles ou dangereuses, ou par des gâteries inopportunes, mais au moyen du repos physique et psychique.

De plus, en mettant les jeunes paresseux au régime des farines de céréales, des fruits, des œufs et des laitages qui repose l'appareil digestif, et en y ajoutant les ferments digestifs artificiels, le bain de soleil et la psychothérapie, on obtiendra des guérisons rapides.

Symptômes d'empoisonnement par les œufs de Barbillon (*Conc. Méd.* 1909, XXXI, 580). — Une famille, composée du père, de la mère, d'une jeune fille de vingt-huit ans et d'un garçon de quatorze, mange du Barbillon à son déjeuner.

Ce poisson, vivant quand on l'a apporté le matin, bien préparé, contenait beaucoup d'œufs de la grosseur d'une tête d'épingle.

Le père et la mère mangèrent la plus grande partie des œufs, la jeune fille en mangea moins et le jeune garçon pas du tout.

Cela se passait vers une heure.

La mère éprouva de véritables symptômes d'empoisonnement (vomissements, diarrhée, prostration, sueurs, etc.), le père également, mais plus tardivement. La jeune fille éprouva les mêmes malaises, mais plus atténués. Le jeune garçon ne fut pas du tout malade.

Technique du bain de mer, par Lavergne (*J. de Méd. de Paris,* 1909, XXIX, 317). — Ne commencer les bains que dans de bonnes conditions atmosphériques et quand toute fatigue du voyage d'arrivée a disparu.

Le bain à jeun, le matin, au saut du lit, produit une impression brutale et doit être interdit aux enfants et à tous les débiles.

La très grande majorité des baigneurs devra attendre que le soleil ait réchauffé l'eau et l'atmosphère.

Le moment de la marée est un moment très favorable.

Un exercice modéré avant le bain est à recommander.

Entrer dans l'eau vivement, d'un seul coup, rester complètement immergé.

La durée du bain est variable.

Les débiles, les nerveux, devront se contenter souvent de quelques rapides immersions.

Le baigneur doit sortir de l'eau avant la fin de la période de réaction, avant l'apparition du frisson secondaire.

Un bon moyen de savoir si le bain a assez duré consiste à sortir les mains de l'eau et à rester au bain tant que les mains de nouveau immergées constatent que l'eau ne paraît ni chaude ni froide.

Une fois sorti de l'eau, le baigneur doit s'essuyer rapidement et légèrement pour ne pas détacher de la peau les particules salines qui se sont déposées pendant le bain.

Les affusions après le bain sont au moins inutiles.

Il est préférable de ne prendre qu'un bain par jour.

Bouillies maltées. Nouveau procédé de préparation rapide, par A. Thépénier (*La Clinique*, 1909, IV, 488). — Une fois la bouillie ordinaire faite, laisser descendre la température, ajouter une cuillerée à café de sirop d'amylodiastase; en quelques secondes, la bouillie est liquifiée. Ce procédé permet de remplacer, par un produit au moins équivalent, les préparations spécialisées habituellement prescrites.

Etat actuel de la question du cancer, par Lematte et Gagey. (*Gaz. Méd.*, Paris, 1909, LXXX, 40).

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boites conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	0 55	0 70	0 75
			Prix au public . . . . (*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	0 60	0 75	0 85
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0,02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	0 70	1 05	1 15
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	0 75	1 15	1 25
			Prix au public.	3 »	4 26	5 »
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.). . . . . . à 0,01 Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou hrom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	1 »	1 40	1 60
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins,** assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille** : **vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

La vieillesse n'est pas une maladie, quelques conseils aux vieillards, par Manny (*Bull. gén. thérap.*, 1909). — L'homme qui vieillit ne doit pas s'imaginer qu'en se nourrissant surabondamment, il augmentera ses forces.

Un homme âgé, en règle générale, ne doit pas boire plus qu'il en faut pour éliminer chaque jour un litre et demi d'urine.

Le vin exerce souvent une influence favorable sur la digestion. Il vaut mieux en prendre de temps à autre, une fois par semaine par exemple, et même alors deux petits verres au plus, de préférence avant le repas.

Une personne âgée doit prendre un repas assez substantiel le matin. Le repas du soir sera léger, et le principal repas sera au milieu de la journée. Un repos d'une heure doit suivre ce repas, mais non un long sommeil.

Avant de se mettre à table, il faut rester tranquille pendant quelque temps, éviter la discussion de sujets sérieux et surtout les disputes.

Comment se transmet la scarlatine, par Comby (*J. Méd. Chir. pratiques*, LXXX, 1909, p. 630). — D'après M. Comby, la désinfection des meubles et des appartements est inutile. L'infection ne se trouve que dans le malade et surtout dans ses sécrétions bucco-nasales ou dans les objets qui ont pu être contaminés par les sécrétions. De nombreux faits montrent que la desquamation elle-même, toujours incriminée dans la scarlatine, n'est probablement contagieuse que lorsqu'elle sert de véhicule à ces sécrétions.

A propos d'un cas d'empoisonnement par la santonine à dose médicale, par Paul Privey. (*La Clinique*, IV, 1909, p. 556). — S'il est un médicament employé sans méfiance par les mères de famille et presque toujours délivré sans ordonnance, c'est bien la santonine.

Elle n'est pas cependant sans danger et, comme tout médicament actif, devrait être employée avec grande prudence.

A ce propos, le Dr Vou-Soury-Bions rapporte un cas d'empoisonnement survenu chez un enfant de trois ans qui prit en quarante-huit heures une douzaine de pastilles de santonine, soit environ 9 centigrammes de substance active. Il est à remarquer que cette quantité est inférieure à la dose maxima de 0,15 de santonine que l'on est autorisé à donner en vingt-quatre heures à un enfant de deux ans.

L'enfant ne tarda pas à être agité, puis sa face se tuméfia, les muqueuses se décolorèrent et l'examen des urines montra que l'on était en présence d'une néphrite aiguë. L'enfant mourut trois jours après; à l'autopsie, le diagnostic fut confirmé.

Il faut donc, avant d'administrer des doses élevées de santonine, rechercher en quelque sorte la susceptibilité de l'enfant pour ce médicament.

L'extrait de Malt, par Desesquelle. (*Recueil médical*, 1909, II, 1). — L'auteur, après avoir étudié la préparation du malt ou maltage, le maltose et les dextrines qui prennent naissance dans cette préparation, ainsi que la maltine, dont l'action sur l'amidon donne naissance à tous ces produits, donne sur l'emploi thérapeutique de l'extrait de malt de précieuses indications.

Quelques formules pratiques et les doses habituelles accompagnent ce travail qui vient bien à son heure au moment où les médicaments-aliments prennent une place de plus en plus prépondérante en thérapeutique.

Dr Gaston Dorléans.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

357. — Pharmacien militaire ayant demandé à être mis prématurément à la retraite, désire une place de pharmacien en chef dans un hospice, ou de Directeur d'un laboratoire municipal dans un petit centre. Accepterait de diriger une exploitation agricole ou industrielle. Bonnes références.

358. — M. Cuzin, pharmacien à *Auxerre* (Yonne), demande un élève de 2 à 3 ans de pratique. Logé, non nourri.

359. — Banlieue parisienne. — Résidence très recherchée. Après fortune. Pharmacie très ancienne. Bénéfices nets justifiés : 20.000 fr. Loyer peu élevé pour une belle installation. Prix : 65.000 fr. avec moitié comptant.

360. — A une 1/2 heure de Paris, petite ville très fréquentée, agréable à habiter, affaire de tout repos à céder pour cause de maladie. Affaires : 50.000 fr. environ, peu de frais généraux. Bénéfices nets : 20.000 fr. Pharmacie bien installée. Beau et vaste laboratoire. Prix demandé, 3 fois les bénéfices nets, avec 30.000 fr. comptant.

361. — A Paris, dans quartier très commerçant, belle pharmacie bien installée formant angle sur rue très passante. Appartement au-dessus. Bénéfices bien nets : 16 à 17.000 fr. On pourrait traiter avec 30.000 fr. comptant et de très grandes facilités pour le surplus.

362. — A Paris, dans quartier très populeux sur boulevard, belle pharmacie d'angle, avec très grand appartement au-dessus. Affaires : 60.000 fr., laissant 16.000 fr. de bénéfices bien justifiés. On peut traiter avec 30.000 fr. environ et de grandes facilités pour le surplus.

363. — On demande pharmacien diplômé pour la fabrication de spécialités. Excellentes références de toute nécessité (détailler). Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

364. — Grande maison de produits pharmaceutiques cherche représentant (pharmacien diplômé) pour visiter les médecins. On exige d'excellentes références. Ecrire Armanoy, 7, rue Feydeau, Paris.

365. — Un appareil à eaux gazeuses employant le carbonate de chaux et l'acide sulfurique, en bon état, marque François, intermittent n° 1, à vendre ou à échanger contre étuve à cultures ; soit du Dr D'Arsonval modèle 5170, soit de Schribaux modèle 5122 du catalogue n° 10 de la maison Aonet, cette dernière avec soulte en espèces. Ecrire Mukor, chez M. Vée, 24, rue Vieille-du-Temple, Paris.

366. — Angle superbe dans quartier riche. Recettes : 75.000, faciles à augmenter. Affaire négligée qui a fait beaucoup plus. Prix raisonnable. Urgent.

367. — Jolie pharmacie d'angle. Quartier vivant, animé. Recettes 65.000. Loyer 4.000. Prix peu élevé. On peut y rester avant de traiter.

368. — Grande et belle pharmacie à un carrefour commandant tout un quartier. 300 fr. par jour. Augmentation continue. Affaire ancienne. Appartement superbe. Bénéfices supérieurs à 20.000. Prix à débattre. Comptant 40 à 45.000.

369. — Pharmacie et spécialité laissant ensemble 25 000 nets. Prix total 80.000, moitié comptant.

370. — Par suite de maladie grave. Recettes 35.000. Bénéfices 8.000. Prix très peu élevé. Affaire à relever. Angle. Ancienne maison très connue.

371. — Bel angle sur carrefour. Recettes 65.000. Loyer 4.300. Bénéfices 16.000. Prix à débattre. Titulaire souvent absent.

372. — Association avec un très petit apport et promesse de vente après un ou deux ans. Belle pharmacie. Installation luxueuse. Bénéfices 18.000. Prix calculé sur les bénéfices.

373. — Jolie banlieue de Paris. Pharmacie seule, 17.000 en ordonnances. Beaux bénéfices. Pas de frais. Maison agréable. Jardin, chasse, pêche.

374. — Dans belle ville de province à 2 h. 1/2 de Paris. Pharmacie tenue depuis 20 ans par le titulaire actuel faisant 43.000 de recettes et 13.000 de bénéfices nets. Maison entière.

375. — A la porte de Paris. Pharmacie faisant 36.000 de recettes avec un loyer de 1.800. Bénéfices 14.000. Prix à discuter.

376. — Chimiste, possédant très bonnes références, demande situation stable dans industrie chimique ou droguerie.

377. — Pharmacien de 1re classe, ex-interne Hôpitaux, demande gérance grande pharmacie ou place stable dans industrie chimique. Très hautes références.

378. — J. Warin, Villiers-sur-Marne, près Paris, demande élève en pharmacie, spécialement pour visiter pharmaciens et pour écritures.

NOUVELLES

Congrès pour la répression des fraudes. — L'Académie des Sciences, sur la demande du Gouvernement, a désigné MM. Schlœsing, Maquenne, Müntz, Roux, Guignard, Prillieux, Armand Gautier, Haller et Jungfleisch pour la représenter au prochain Congrès pour la répression des fraudes, qui aura lieu à Paris, du 17 au 24 octobre prochain.

Etudiants en pharmacie de Paris. — L'Association des Etudiants en pharmacie a renouvelé ainsi son bureau : Président, M. Bazin ; 1er vice-président, M. Chayssac ; 2e vice-président, M. Bouvin ; secrétaire, M. Delluc ; trésorier, M. Quesdon ; secrétaire adjoint, M. Morel (J.) ; trésorier adjoint, M. Aquevaux ; bibliothécaires, MM. Régerat et Desmonts ; archivistes, Mlle Quentin et M. Vincent.

Bourses de pharmacien de 1re classe. — Art. 1er. — L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de pharmacien de 1re classe aura lieu au siège des écoles supérieures de pharmacie et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie le jeudi 28 octobre.

Art. 2. — Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'académie dans laquelle ils résident. Les registres d'inscription seront clos le samedi 16 octobre, à quatre heures.

Art. 3. — Sont admis à concourir :

1° Les candidats pourvus de 4, 8 ou 12 inscriptions qui ont subi avec la note « bien » les examens de fin de 1re et 2e année et l'examen semestriel ;

2° Les pharmaciens de 1re classe aspirant au diplôme supérieur.

Art. 4. — En exécution des prescriptions de l'arrêté du 24 décembre 1891, les épreuves du concours consistent en compositions écrites portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Elèves à 4 inscriptions. — 1° Physique et chimie ; 2° Botanique.

Elèves à 8 inscriptions. — 1° Chimie organique ; 2° Matière médicale et pharmacie.

Elèves à 12 inscriptions. — 1° Pharmacie galénique ; 2° Chimie analytique et toxicologie.

Candidats au diplôme supérieur. — Section des sciences physico-chimiques : 1° Physique ; 2° Chimie.

Section des sciences naturelles : 1° Botanique ; 2° Zoologie.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Art. 5. — Les candidats qui justifient soit de la mention « bien » au baccalauréat de l'enseignement secondaire et de la mention « assez bien » à l'examen de validation de stage, soit de la mention « assez bien » au baccalauréat et de la mention « bien » à l'examen de validation, pourront obtenir sans concours une bourse de 1re année.

Concours pour l'Internat en Pharmacie. — Le concours pour l'Internat en Pharmacie aura lieu à Montpellier, le 22 novembre.

Nécrologie pharmaceutique du mois. — MM. Perret (Alfred), à Dôle (Jura) ; Capmartin, à Blaye (Gironde) ; Fayet, à Lyon ; Poisson (Léon), à La Garenne-Colombes (Seine) ; Christophe (Félix), à Roanne (Loire) ; Fallot (Charles-Louis), à Monbéliard (Doubs) ; Bourrillet (Gabriel), à Asnières (Seine).



Exiger le Flacon d'origine
la Signature *et l'*Étiquette verte





SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

P. Becquerel : **Sur la suspension momentanée de la vie chez certaines graines** (19.4.09 ; **148**, 1052). — On a soumis des graines de luzerne, de moutarde blanche et de blé, après avoir perforé leur tégument, à un vide de un demi-millième de millimètre de mercure, puis on a placé les tubes les contenant dans l'air liquide pendant trois semaines et ensuite dans l'hydrogène liquide pendant soixante-dix-sept heures. On les a ensuite fait germer. Toutes les graines de moutarde et de luzerne ont levé après quelques jours ; quatre grains de blé sur cinq germèrent. Comme il est certain que les graines ne vivaient pas dans les conditions où elles furent placées, on peut affirmer que la vie a été momentanément suspendue.

La vie arrêtée n'est donc pas nécessairement la mort.

A. Recoura : **Sur le snlfate cuivreux** (26.4.09; **148**, 1105). — On obtient le sulfate cuivreux en chauffant l'oxyde cuivreux dans le sulfate de méthyle à 160° :

$$Cu^2O + SO^4(CH^3)^2 = Cu^2SO^4 + (CH^3)^2O.$$

C'est une poudre blanc grisâtre qui est absolument inaltérable à l'air, mais que l'eau décompose, avec dégagement de chaleur, instantanément en cuivre métallique et sulfate cuivrique :

$$Cu^2SO^4 \text{ sol.} + Aq = CuSO^4_{diss.} + Cu_{ppté.} \ldots + 21^{cal.}$$

P. Carré : **Recherches sur les dérivés magnésiens des bromures de xylyles** (26.4.09 ; **148**, 1108).

J. Kunckel d'Herculaïs : **Mécanisme de la capture des insectes par les fleurs des Asclépiadées** (3.5.09 ; **148**, 1208). — Les insectes sont pris par la trompe dans la coulisse interstaminale de la plante et même dans la fente du rétinacle ; ils ne peuvent se dégager et meurent d'épuisement et de faim devant une table bien servie.

L. Leger : **La Costiase et son traitement chez les jeunes alevins de truite** (10.5.09 ; **148**, 1284). — Le *Costia necatrix*, flagellé ectoparasite, pullule tellement sur les alevins à certaines périodes qu'il les fait périr rapidement. L'auteur a réussi à en débarrasser les alevins en ajoutant 35 à 45 cm³ de solution officinale de formol à 100 litres d'eau ; le bain doit être de 15 minutes.

Ce traitement réussit aussi à détruire d'autres parasites, Gyrodactyles, Chilodons, Ichthyophtirius, qui causent des maladies graves dans les bassins d'élevage des poissons.

J. Sehnal : **Sur la solubilité du sulfate de plomb** (24.5.09 ; **148**, 1394). — Le sulfate de plomb se dissout à 19° et à 100° dans 12.135 parties d'eau ; une petite quantité d'acide sulfurique change énormément la solubilité, ainsi 1/2000 de SO^4H^2, l'abaisse au quinzième de la valeur précédente : 1/1000 l'annule.

L'hydrate de plomb est soluble dans 5.000 parties d'eau.

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES P PARIS

2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE
TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C.L.

PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE PARIS

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTITÉTANIQUE
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS **chez les Droguistes.**

E.-E. Blaise et A. Kœhler : **Sur la cyclisation des acides cétoniques** (24.5.09; **148**, 1401). — Un éther cétonique est théoriquement capable de se cycliser de plusieurs façons par perte d'une molécule d'alcool :

$$(CH^2)^n\left\langle\begin{matrix}CH^2.CO.CH^2.R\\CO.OC^2H^5\end{matrix}\right. \quad \begin{matrix}\nearrow & (CH^2)^n\left\langle\begin{matrix}CH.CO.CH^2.R\\ |\\ CO\end{matrix}\right.\\ \searrow & (CH^2)^n\left\langle\begin{matrix}CH^2.CO.CH.R\\CO\diagup\end{matrix}\right.\end{matrix}$$

Dans le premier cas, on a une cyclanone acidylée; dans le second, une cycladione.

L'examen de divers cas où n variait progressivement a montré que la cyclisation s'effectuait de façon à former toujours un anneau en C^5 ou en C^6; ainsi quand les schèmes ci-dessus permettent une fermeture en C^4 ou C^6, C^6 se forme; si C^5 ou C^7 sont possibles, C^5 se forme; si C^6 ou C^8 sont possibles, C^6 se forme ; au delà, il n'y a plus fermeture. Ces résultats sont remarquablement en accord avec nos idées sur le carbone tétraédrique et son enchaînement.

E.-E. Blaise et A. Koehler : **Sur la lactonisation des acides alcools** (28.6.09; **148**, 1772). — L'octanol-6-oïque-1 et le nonanol-7-oïque-1 :

$$C^2H^5.(CHOH).(CH^2)^4.CO^2H \quad \text{et} \quad C^2H^5.CHOH.(CH^2)^5.CO^2H,$$

ont été préparés pour être soumis à la cyclisation. Le premier se cyclise par distillation dans le vide et donne l'ε-octolactone; le second ne se déshydrate pas. Il y a donc une limite à la cyclisation; la chaîne comporte alors 7 éléments dont un d'oxygène; on peut donc dire que les chaînes hétérocycliques peuvent renfermer un atome de plus que les chaînes purement carbonées.

G. Claude : **Sur la compositiou de l'air atmosphérique** (1.6.09; **148**, 1454). La distillation de l'air permet d'évaluer qu'un million de parties d'air contient : 15 parties de néon, 5 d'hélium et moins de 1 d'hydrogène.

H. Leroux : **Sur les naphtane-diols-β** (14.6.09; **148**, 1614). L'auteur appelle *naphtane* le décahydrure de naphtaline. Les naphtane-diols-β existent sous les deux formes stéréoisomériques prévues, cis fusible à 160°, et trans fusible à 141°. Leur mélange à poids égaux donne, en outre, un troisième isomère fusible à 125°, non dédoublable par la cristallisation fractionnée.

Em. Perrot : **Sur une écorce médicinale nouvelle de la Côte d'Ivoire et son alcaloïde** (1.6.09; **148**, 1465).

Ern. Fourneau : **Sur un nouvel alcaloïde retiré de l'écorce du *Pseudo-cinchona africana* (Rubiacées)** (28.6.09; **148**, 1770).

Foveau de Courmelles : **Traitement des nœvi par l'électrolyse et le radium combinés** (7.6.09; **148**, 1546). — Il y a intérêt à adjoindre à l'action du radium l'électrolyse par aiguilles multiples; on peut alors employer du radium en vernis à 100.000 activités. On diminue ainsi de moitié la durée du traitement.

L. Barthe et A. Minet : **Action des acides cacodylique et méthylarsinique sur le trichlorure d'antimoine** (14.6.09; **148**, 1609). — En mêlant à froid l'acide cacodylique et le trichlorure d'antimoine on obtient le cacodylate d'antimoine dichloré :

$$O:As(CH^3)^2OH + SbCl^3 = HCl + O:As(CH^3)^2.O.SbCl^2.$$

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR

Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX

Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & C[IE]

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40

Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du D[r] L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du D[r] Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

C'est un composé cristallisé insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool à 95°, surtout en présence d'un peu d'HCl.

L'action du trichlorure d'antimoine sur le méthylarsinate disodique dans l'eau, donne un méthylarsinate d'antimoine :

$$O : As(CH^3)(ONa)^2 + 2SbCl^3 + 2H^2O = 2NaCl + 4HCl + O : As(CH^3)(O.SbO)^2.$$

C'est un composé cristallin, insoluble dans l'eau, dissociable par l'eau bouillante.

P. Sabatier et A. Mailhe : **Action des oxydes métalliques sur l'alcool méthylique** (28.6.09; **148**, 1734).

H. Gaudechon : **Sur le bromure de dimercurammonium** (28.6.00; **148**, 1763). — L'auteur a obtenu les composés NHg^2Br,H^2O; $N^4Hg^9Br^6$, et NHg^2Br.

Ed. Bonjean : **Formation de composés oxygénés de l'azote et de leurs combinaisons métalliques (fer et plomb) dans la production d'ozone pour la stérilisation des eaux** (28.6.09, **148**, 1765). — L'examen d'installations d'ozone a montré que les métaux étaient fortement attaqués et qu'il y avait le plus grand intérêt à isoler ces métaux du contact de l'ozone. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Pozzi : **Nouvelles expériences de suture des vaisseaux de transplantation des organes et des greffes des membres du Dr Alexis Carrel** (8.6.09; **61**, 656).

Rapports sur les travaux des stagiaires aux eaux minérales (fondation Gerdy) **et sur les demandes en autorisation pour des eaux minérales** par M. F. Balzer (22.6.09 ; **61**, 682) et (29.6.09; **61**, 694).

F. Widal : A propos d'un travail de M. Serge de Poggenpohl (de Saint-Pétersbourg) **sur le pouvoir antitryptique du sérum sanguin et de sa valeur diagnostique** (29.6.09 ; **61**, 699).

E. Boinet : **Abcès du foie dysentérique nostras** (29.6.09; **61**, 705).

Rapport sur un travail de MM. les Drs Billard et Ferreyrolles, intitulé : **Etude expérimentale et clinique des Eaux de La Bourboule en injections hypodermiques**, par M. Gilbert (6.7,09; **62**, 12).

Kelsch, Teissier, Camus, Tanon et Duvoir : **De la variole-vaccine. Recherches expérimentales** (6.7.09 ; **62**, 13).

A. Chauffard : **Le signe du « flot transthoracique » dans les kystes hydatiques de la convexité du foie** (6.7.09; **62**, 23).

Piot-Bey : **Nouvelle note sur la prophylaxie de la peste bovine par l'isolement individuel des contaminés** (6.7.09; **62**, 29).

F. Lagrange (de Bordeaux) : **De l'hétéroplastie orbitaire dans le but d'améliorer la prothèse** (6.7.09 : **62**, 32).

M. Nestor Gréhant : **Nouvelles recherches comparatives sur la toxicité de l'acétylène et de l'oxyde de carbone** (13,7.09 ; **62**, 51). Les expériences de l'auteur lui ont démontré que l'acétylène est toxique à très hautes doses et que les animaux d'espèces différentes ne se comportent pas de la même manière, quand on les soumet à l'action d'un même poison, réactif physiologique.

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. 11 fr. 50

LEMOINE et GÉRARD. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909. cart 6 25

BOUCHARDAT. — **Formulaire magistral.** 1909. 3 50

BOCQUILLON-LIMOUSIN. — **Médicaments nouveaux pour 1909** 2 75

Le Corps humain. image en couleurs de 0m 45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes 1 50

CHINON. — **Médicaments nouveaux.** 1909. 3 fr. 50

PHILIPPE. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** 5 50

CERBELAUD-BAYARD. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . 11 fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . 1 50

GILLET — **Formulaire des médications nouvelles.** 1909 . . . . 2 75

ROUÉ. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires,** 2e édition 2 50

HINARD. — **Analyse des laits et produits lactés** 2 25

GUIARD et GRIMBERT. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique,** 2e éd 1908 . . . . 13 50

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes 0 30

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons 0 30

BOURREY et MARQUET. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. 18 fr

PEYREGNE. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . 1 fr.

PEYRÈGNE. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . 1 50

YVON et MICHEL. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . 8 fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

ÉNÉSOL

(Salicylarsinate de Mercure)

AVANTAGES DE L'ÉNESOL

1° **Toxicité excessivement faible;**
2° **L'ÉNÉSOL n'est pas douloureux en injections;**
3° **L'activité thérapeutique de l'ÉNÉSOL est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels injectables.**

*L'**ÉNÉSOL** est délivré en **AMPOULES** de 2 cm³ dosées à 3 cgr. par cm³ (6 cgr. par ampoule).* — La boîte de 10 Ampoules, **4** fr.

SOLUROL

(Acide thyminique pur)

ÉLIMINATEUR PHYSIOLOGIQUE DE L'ACIDE URIQUE

Le **SOLUROL** est indiqué dans la **Goutte aiguë** et **chronique**, dans la **Lithiase rénale** et les manifestations de l'**Arthritisme**. Il augmente l'excrétion de l'acide urique et diminue l'intensité de la douleur et des crises. On doit surtout l'employer dans les périodes intercalaires.

*0 gr. 75 de **SOLUROL** par jour sous forme de **COMPRIMÉS** au **SOLUROL** dosés à 0 gr. 25.*

LABORATOIRES CLIN, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

H. DE BRUN (de Beyrouth) : **Etude sur la peste pneumonique observée à Beyrouth en janvier 1907.** (20.7.09; **62**, 61.)

Rapports sur des demandes en autorisation pour des sources d'eaux minérales, par M. BALZER. (27.7.09; **62**, 85.)

Rapports sur des demandes d'autorisation pour des sérums thérapeutiques, par M. NETTER. (27.7.09 ; **62**, 92.)

Rapports de M. NETTER **sur une demande en autorisation pour des produits injectables d'origine organique,** de M. DAUMY, sur une demande identique de M. VADAM. (27.7.09; **62**, 97.)

Rapport de M. GUIGNARD sur un travail de MM. PERROT et GORIS, relatif à la **Stérilisation des plantes médicinales et leur activité thérapeutique.** (27.7.09; **62**, 97.)

P. REYNIER et MASSON : **Sténose pylorique due à un lobule pancréatique aberrant.** (27.7.09; **62**, 100.)

A. NETTER : I **Septicémie méningococcique sans méningite. Efficacité du sérum anti-méningococcique.**)

II. **Résultats du traitement sérothérapique dans soixante-huit cas de méningite cérébro-spinale. Un cas de méningite ayant nécessité vingt-deux injections de sérum.** (27.7.09; **62**, 106.)

ED. DESESQUELLE.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

W. MESTREZAT et E. GAUJOUX : **Analyses du liquide céphalo-rachidien dans la méningite tuberculeuse** (**66**, 1809, 26 juin 1909). — Il existe une « véritable formule type » du liquide céphalo-rachidien dans la méningite tuberculeuse : l'albumine y est en proportion forte, mais non exagérée (1 à 2 gr.): le sucre y présente un taux bas (0 gr. 15 à 0 gr. 30); les chlorures ont une valeur très faible (5 à 6 gr.); l'extrait est normal ou hypo; les points Δ sont généralement diminués (0°,45 à 0°,50); enfin la perméabilité au nitrate est très forte (70 à 90 milligr. par litre).

H. LABBÉ, G. VITRY et M. TOUYÉRAS : **L'indosé organique urinaire : sa grandeur et sa détermination** (**66**, 1903, 26 juin 1909). — Dans les analyses des auteurs l'indosé organique urinaire a varié de 7 gr. 08 à 21 gr. 5 par 24 heures; les chiffres sont du même ordre de grandeur que ceux indiqués antérieurement par MM. DOUZÉ et LAMBLING. Les auteurs ayant observé que le rapport des substances organiques *dosées* à l'azote total est voisin de 2, proposent de déterminer approximativement l'indosé organique en appliquant la formule suivante : Indosé organique = Ext. organique total — (Azote total < 2) Cette méthode pourrait rendre des services en clinique.

C. GERBER : **Action comparée des présures végétales sur la peptone et la caséine.** (**66**, 1122. Marseille, 15 juin 1909). — L'auteur constate que ces diastases, lorsqu'elles sont très actives sur le lait agissent également sur la peptone, et que les coagulations peptoniques se groupent autour de deux types bien distincts: Composées, Algues brunes. D'autre part, la présure des Algues brunes se comporte vis-à-vis du lait d'une autre façon que les présures ordinaires : elle coagule instantanément la caséine et résiste à la température de 100°.

M. J.

PROCÉDÉS ET APPAREILS
DE
DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50**.
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (**ticket-primes**)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15. RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 7 juillet 1909.

M. Grimbert : **Pseudo-calculs intestinaux.** — Ces calculs se présentaient sous la forme de petites masses irrégulières, rosées ou jaunâtres; leur grosseur variait de celle du grain de millet à celle du pois. Ces masses friables, plus denses que l'eau, étaient solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et l'acide acétique; elles donnaient les réactions de l'urobiline et de l'indol, mais pas celles de la cholestérine, ni des pigments biliaires, ni de la murexide.

L'analyse démontre que les pseudo-calculs étaient constitués par du salol et par de petites masses, plus rares, de benzonaphtol : le malade absorbait, depuis plusieurs jours, des cachets de salol et de benzonaphtol.

M. Buisson : **Les produits magnésiens et leurs essais d'après le Codex de 1908.** — En raison de la difficulté, sinon de l'impossibilité de répondre, dans la pratique industrielle, aux nouvelles exigences du Codex, l'auteur propose de modifier ainsi les caractères et les contrôles de pureté :

1° *Carbonate de magnésie.* — Le résidu de la calcination, blanc, ne doit pas être notablement inférieur à 43 °/₀. Un gramme doit se dissoudre complètement, avec effervescence, dans 20 cm^3 d'acide acétique à 1/10 et donner une solution très limpide. Le soluté acétique ne doit pas se troubler sensiblement par l'acide oxalique. Sursaturé par l'ammoniaque, le même soluté ne doit pas présenter de trouble notable. Un gramme, en solution dans 10 cm^3 d'acide azotique, ne doit pas fournir de précipité notable par le chlorure de baryum ni par le nitrate d'argent.

2° *Magnésie calcinée.* — Ne perd pas de poids à la calcination. Un gramme se dissout, sans effervescence appréciable, dans 40 cm^3 d'acide acétique à 1/10; la solution est limpide. Le soluté acétique ne se trouble pas sensiblement par l'acide oxalique. La solution nitrique ne précipite pas par le chlorure de baryum ni par le nitrate d'argent.

3° *Sulfate de magnésie.* — Ne doit pas contenir plus de 2 pour 1000 de chlorures, exprimés en chlorure de magnésium. Cinq grammes de sel, en solution dans l'eau bouillante, sont additionnés d'eau de baryte en excès; après filtration, pour séparer la magnésie et le sulfate de baryte, le liquide, neutralisé par l'acide sulfurique, puis filtré et enfin évaporé, ne doit pas laisser de résidu de sels alcalins supérieur à 0 gr. 01.

M. Dumesnil donne lecture du **Rapport de la Commission chargée d'étudier l'application des ordonnances et décrets relatifs aux substances vénéneuses.** — En adoptant les conclusions de ce rapport, la Société conseille aux pharmaciens, durant la période transitoire qui s'étendra jusqu'à la mise en vigueur du prochain décret concernant le commerce des substances vénéneuses, de tenir dans un endroit sûr et fermé à clef, outre les produits vénéneux inscrits à l'édition du Codex de 1908, les corps suivants : acide cyanhydrique, valérianate d'atropine, brucine, bromhydrate et sulfate d'ésérine, bromhydrate et sulfate de morphine, narcéine, azotate de strychnine, homatropine et son bromhydrate, digitaline amorphe, sulfures d'arsenic, cacodylate de soude, méthylarsinate de soude, atoxyl, arsacétine, teinture de belladone, cantharides puis poudre et extrait, chloroforme, ciguë puis extraits et teinture, cyanure et oxycyanure de mercure, cyanure de potassium, digitale et extrait puis teinture, émétique, jusquiame puis extrait et teinture, nicotiane, nitrates

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

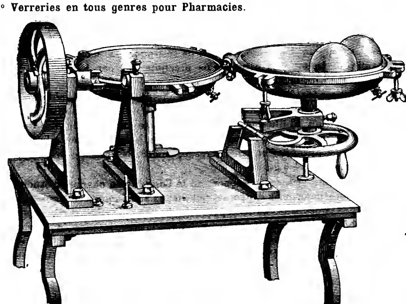
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc.;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

de mercure, opium puis extrait et teinture, laudanum de Sydenham, laudanum de Rousseau, gouttes noires anglaises, phosphore et pâte phosphorée, seigle ergoté, stramoine puis extrait et teinture, sublimé, essence d'absinthe, coque du Levant, poudres titrées et granules d'alcaloïdes ou de glucosides toxiques, solutions concentrées d'extraits vénéneux, solutions titrées d'alcaloïdes, dionine, héroïne, stovaïne.

Commission de Revision. — Comme suite à une discussion relative à l'apiol cristallisé, substance insérée dans le Codex de 1908, bien qu'introuvable actuellement, M. Bourquelot propose de nommer une Commission chargée d'examiner les questions analogues et de préparer les éléments d'une adresse au Ministre, visant l'institution d'une Commission officielle de revision du Codex.

Sont désignés : MM. Patein, Thibault (P. E.), Bourquelot, Grimbert, Moureu, Breteau, Poulenc et H. Martin.

Classement des Candidatures. — M. Guillaumin donne lecture du rapport. Sont présentés, pour le titre de membre résidant, en première ligne, M. Tiffeneau ; en seconde ligne et par ordre alphabétique, MM. Bousquet, Feuilloux, Jaboin, Lacroix, Launoy, Lemeland, Michel, Pellerin, Roussel. E. C.

Séance du 28 juillet 1909.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Reimers, membre correspondant danois de la Société, qui assiste à la séance.

M. Grimbert : **Recherche du lait de vache dans le lait d'ânesse.** — Procédé basé sur ce fait que le lait d'ânesse ne contient pas d'anaéroxydase : 10 cm.^{3} de lait sont additionnés de 4 à 5 cm.^{3} d'eau gaïacolée et de XX gouttes d'eau oxygénée ; le mélange se colore en rouge-saumon s'il contient même 5 °/₀ seulement de lait de vache.

MM. Perrot et Goris : **La stérilisation des plantes médicinales dans ses rapports avec leur activité thérapeutique.** — (Voir *Bull. Sc. Pharm.*, **16**, p. 381, juillet 1909.)

M. Barillé : **Présence des carbonophosphates dans le lait.** — L'auteur dose l'acide carbonique, puis l'acide phosphorique successivement dans un lait naturel, dans le même lait présuré et filtré, dans le lait présuré et porté à l'ébullition, puis filtré : ces dosages lui donnent les phosphates solubles et insolubles, ainsi que les carbonophosphates. Ceux-ci sont dissociés par la pasteurisation, qui détermine une perte d'acide phosphorique pouvant atteindre le cinquième de l'acide phosphorique total ; cette perte correspond à une précipitation de 0 gr. 73 de phosphate bicalcique et de 0 gr. 22 de carbonate de chaux par litre.

La teneur en acide carbonique des laits pasteurisés est plus faible que celle des laits non pasteurisés. La pasteurisation amène une décalcification partielle du lait et une déminéralisation phosphatée, modifications qui ne sont pas sans importance pour l'alimentation des enfants. Aussi l'auteur préfère-t-il, à la pasteurisation, le procédé de stérilisation par les rayons ultra-violets, procédé qui respecte les carbonophosphates.

M. Linarix : **Sur quelques nouveaux periodures de bases organiques.** — Les periodures étudiés dérivent de bases appartenant à divers groupes; ils ont été obtenus en dissolvant préalablement la base dans une solution do HI, puis en ajoutant quantité voulue d'iode en dissolution dans KI. Il se forme,

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie — 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de **PÉTROSELINE MENTHOLÉE**

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées ; il est **à la fois** un **emménagogue** bien supérieur à l'**Apiol** et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Tailleur
HÉMAGÈNE
TAILLEUR
Maladies des Femmes
(Douleurs, Irrégularités des Menstrues)
Prix 2f 25

dans ces conditions, un précipité qu'on redissout, à 50°, dans suffisante quantité de solution de KI : le composé cristallise par refroidissement.

1° *Tétraiodure d'iodhydrate d'éthylène-diamine* : Cristaux d'un gris métallique, fusibles à 218°, répondant à la formule $NH^2CH^2CH^2NH^2 2HI.I^4$.

2° *Tétraiodure d'iodhydrate de pipérazine* : Cristaux d'un bleu d'acier, fusibles à 280°, de formule $C^4H^{10}N^2.2HI.I^4$.

Ce composé anhydre, dissous à chaud dans KI, donne par refroidissement lent, des cristaux hydratés, contenant $3H^2O$, fusibles à 283°.

3° *Tetraiodure d'iodhydrate de benzidine* : Cristaux noirs, à reflets métalliques, fusibles à 298°, solubles surtout dans KI en solution hydro-alcoolique, de formule $C^{12}H^{12}N^2.2HI.I^4$.

4° *Triiodure d'iodhydrate de pipéridine* : Il importe ici de refroidir par un mélange de glace et de sel marin avant d'ajouter la solution d'iode. Cristaux verts, à reflets métalliques, fusibles à 45°, solubles dans l'alcool, l'éther, la benzine, le chloroforme, se transformant en masse goudronneuse au contact de l'eau, répondant à la formule $C^5H^{11}N.HI.I^2$.

5° *Tétraiodure d'iodhydrate de pipéridine* : On opère à froid, comme précédemment. Cristaux verts, à reflets métalliques, fusibles à 35°, donnant avec l'eau une masse goudronneuse, répondant à la formule $C^5H^{11}N.HI.I^4$.

6° *Diiodure d'iodhydrate de pilocarpine* : Cristaux rouges, à reflets métalliques, fusibles à 148°, de formule $C^{11}H^{16}N^2O^2.HI.I^2$.

7° *Tétraiodure d'iodhydrate de pilocarpine* : Cristaux d'un noir verdâtre, fusibles à 135°, de formule $C^{11}H^{16}N^2O^2.HI.I^4$.

8° *Diiodure d'iodhydrate d'éthylmorphine* : Cristaux rouge-rubis, fusibles à 150°, de formule $C^{19}H^{23}NO^3.HI.I^2$.

9° *Triiodure d'iodhydrate de xanthine* : Cristaux verts, de formule $C^5H^4N^4O^2.HI.I^2$.

M. André : **Sur la teneur en alcaloïdes de divers extraits de belladone.** — L'auteur a dosé, selon les prescriptions du Codex de 1908, les alcaloïdes dans des extraits de suc épuré, repris ou non par l'eau, ainsi que dans des extraits aqueux de feuilles sèches.

Pour les premiers, la belladone provenait d'une culture d'Aubervilliers; pour les seconds, les feuilles, prises dans le commerce, étaient d'origine indéterminée.

Les teneurs alcaloïdiques, rapportées aux extraits secs, étaient de 2.70 °/₀ (suc épuré); 2.51 °/₀ (suc épuré repris); 1.55 °/₀ (feuilles sèches). Ces divers extraits, repris par l'alcool à 70°, ont fourni des extraits hydro-alcooliques dont les richesses alcaloïdiques, exprimées comme ci-dessus, étaient respectivement de 3.22 °/₀, 2.96 °/₀ et 1.95 °/₀.

D'autre part, des titrages effectués d'abord sur un extrait préparé selon les indications du Codex de 1908, ensuite sur deux extraits de belladone commerciaux, obtenus de la même façon, accusaient 2.28 °/₀, 2.14 °/₀ et 2.37 °/₀ des extraits supposés secs.

Etant donné que le Codex de 1908 ne fixe pas le titre alcaloïdique de l'extrait de belladone, l'auteur pense qu'il serait possible d'obtenir 2 p. 100, en mélangeant au besoin l'extrait de belladone de titre plus élevé avec un extrait à faible titre, comme en fournit la belladone d'Italie.

Election d'un membre résidant : M. Tiffeneau est élu.

E. C.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — EXPORTATION

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & Cie

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

DUREY : **Ecrans colorés pour photothérapie.** (9.6.09; **14**, 318).

L. RABINOVICH : **Actions et indications thérapeutiques des applications électriques dans les diverses gastropathies** (9.6.09; XIV, 319).

A. ROBIN et A. COYON : **De l'emploi du *Casimiroa edulis* ou Lapoté blanco comme hypnotique** (9.6.09; **14**, 323). — Cette plante mexicaine (Rutacées) est employée avec succès depuis longtemps dans l'Amérique du Sud comme analgésique, anticonvulsivante et hypnotique. L'extrait fluide, essayé par ces auteurs, procure deux ou trois heures après son ingestion, un sommeil calme, sans cauchemar, rappelant le sommeil normal et auquel succède un réveil sans céphalalgie, sans fatigue, sans nausée; l'effet dure de cinq à six heures.

On ne doit pas dépasser la dose de deux cuillerées à café. Son emploi est contre-indiqué au cours des affections où le myocarde est lésé.

G. ROSENTHAL et P. CHAZARAIN-WETZEL : **Essais de bactériothérapie clinique. De l'emploi des ferments lactiques (bacille bulgare et streptocoque lactique) dans le traitement des infections chirurgicales des voies urinaires et de la vessie en particulier** (9.6.09; **14**, 324).

G. LEVEN : **L'aérophagie méconnue, ses formes rares et graves** (9.6.09; **14**, 326).

C. FLEIG : **Sur les sérums artificiels achlorurés diurétiques réalisés par les solutions isotoniques ou paraisotoniques de sucre (glucose, lactose, saccharose, mannite)** (9.6.09; **14**, 336) (1).

C. FLEIG : **Diurèse par injections intra-veineuses hypertoniques de sucre chez l'homme et chez l'animal (glucose, lactose, mannite)** (9.6.09; **14**, 344). — Cette diurèse a été abondante avec des injections intra-veineuses de 25 °/₀ et même 30 °/₀ de ces sucres.

L'auteur a injecté jusqu'à 1.100 cm^3 de ces solutions en 24 heures. La quantité d'urine éliminée a atteint jusqu'à plus de 4 litres. On peut répéter souvent l'injection, étant donné que ces injections agissent avant tout en provoquant, par suite d'une action osmotique régulatrice, l'attraction de l'eau des tissus dans le sang et en conséquence une augmentation de la masse sanguine et une hausse de pression artérielle; elles paraissent indiquées dans les œdèmes, l'hyposystolie ou l'asystolie. La glucose et la mannite sont supérieures au lactose (et à plus forte raison au saccharose).

Les solutions isotoniques, ou paraisotoniques, seront employées surtout dans les cas où l'on cherche un lavage du sang sans viser spécialement à une soustraction d'eau aux tissus eux-mêmes ; les solutions hypertoniques, dans le cas où il y a indication urgente à rétablir rapidement la diurèse et à soumettre les tissus à une déshydratation importante.

J. CHEVALIER : **A propos de l'apiol** (23.6.09; **14**, 357). — Certaines capsules d'apiol renferment des beurres de persil qui contiennent de l'apiine qui possède un pouvoir diurétique intense et toxique et détermine des hématuries et de l'irritation gastro-intestinale. ED. DESESQUELLE.

(1) V. *C. R. Soc. de biologie*, 20 juillet 1907, 27 juillet 1907, 19 octobre 1907.

Le Gérant : L. PACTAT.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS
26 et 28, Rue du Dragon

LONDRES
37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse ⊤ TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

SOMMAIRE DES ANNEXES. — Lettres de province : Le Congrès pharmaceutique de Nancy (*deuxième article*) (L.-G. Toraude), p. 217. — A propos des Réformes pharmaceutiques (*troisième article*), p. 220. — Le récent projet italien de la loi sur l'exercice de la pharmacie avec limitation (F. Guéguen), p. 228. — La bonne foi et la fraude (A. B.), p. 231. — Revue analytique des journaux de médecine (Dr G. Dorléans), p. 233. — Conversion du diplôme de deuxième classe en première, p. 236. — A propos du titre de Docteur en Pharmacie, p. 237. — Nouvelles, p. 238. — Pharmacie militaire, p. 240. — *Office pharmaceutique.*

Voir dans la partie scientifique :

1° ***Les Cannelliers d'Indo-Chine. Etude botanique et économique***, par MM. Em. Perrot et Ph. Eberhardt.

2° ***Identification des eaux minérales. Aquamétrie***, par M. Ed. Bonjean.

3° ***Stérilisation de l'eau par l'ozone***, par M. Ed. Bonjean.

4° ***Sur l'essence extraite du* Rhus cotinus *ou Sumac Fustet***, par MM. G. Perrier et A. Fouchet.

5° ***Recherches expérimentales sur la radioactivité biologique***, par MM. A. Lancien et L. Thomas.

6° ***Revue annuelle de chimie analytique*** (*suite*), par M. L. Barthe.

7° ***Vanille et Vanilline***, par M. M. Tiffeneau.

8° ***Médicaments nouveaux, Variétés, Analyses, etc.***

LETTRES DE PROVINCE

Le Congrès Pharmaceutique de Nancy[1].

II. — Quelques réflexions au sujet des travaux du Congrès.

Depuis l'apparition de notre dernière lettre, le Bulletin de l'Association générale des Pharmaciens de France, celui de la Chambre syndicale des Pharmaciens de la Seine et le journal *la Pharmacie française* ont publié comptes rendus et documents sur le Congrès de Nancy.

Le Bulletin de l'Association générale, sous la signature de son dévoué secrétaire, E. Collard, a donné *in extenso* le rapport des travaux de l'Assemblée générale. Il serait donc superflu de les rééditer. Nous nous contenterons de glaner dans ces publications et, tout en passant en revue la plupart des travaux signalés, nous insisterons seulement sur quelques détails.

L'un des premiers a trait à l'admission ou, pour être plus exact, à la

1. Voir *Bull. Sc. Pharm.*, annexes Septembre, p. 193.

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvége; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

(Anciennement rue Simon-le-Franc, 21)

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
Nos 129-22 et 129-41

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

rentrée dans nos rangs de la *Société pharmaceutique de Lorraine*. Cette Société, reconstituée par les soins de notre confrère Lafontaine, avec les débris de l'ancienne Amicale de Nancy, nous arrive avec une nouvelle organisation, basée sur l'union des anciens élèves de l'Ecole de Pharmacie, auxquels se sont adjoints, en grand nombre, les pharmaciens lorrains. Nous pouvons attendre beaucoup de ce groupement et de son action et nous avons lieu de croire que nos espérances ne seront pas déçues.

De même le *Congrès international* qui doit se réunir à Bruxelles, en 1910, promet de nous apporter un élément nouveau. Il est question de réunir, dans un seul faisceau international, les organismes professionnels de divers pays. Or, la *Nationale Pharmaceutique Belge* a déjà créé une réglementation de la spécialité. C'est un apport sérieux. Cette réglementation, étudiée aussi chez nous, y a fait éclore de nombreux projets, mais sans conclusion. Le dernier en date, dit projet Chevret, n'a pas donné, comme vous le savez, les résultats auxquels nous nous attendions. Il est vrai que, loin de se laisser abattre, le courageux promoteur du nouveau règlement se remet à la besogne. Nous devons avoir foi dans sa réussite, car elle répond à un besoin urgent. Nul doute, par conséquent, que sous l'égide des Sociétés étrangères, apportant à nos recherches leurs lumières et leur appui, un heureux résultat ne soit bientôt acquis.

Cette année peut compter, d'ailleurs, parmi les plus fructueuses pour notre profession. La *Réorganisation de l'inspection des pharmacies*, la *Réforme des études pharmaceutiques*, l'*apparition du nouveau Codex*, voilà trois importantes décisions enfin obtenues.

Le sont-elles totalement? Cela dépend de nous. Il importe, en effet, de ne pas s'endormir sur le champ de bataille. La loi sur la vente de l'opium est si tracassière que nous ne pourrions du reste pas compter sur ce précieux soporifique. Il faudrait ajouter trop d'écritures sur le fameux carnet et sa comptabilité est déjà si complexe que ce serait folie d'en compliquer davantage l'application. Réveillons-nous donc, mes frères!

Pour que l'Association générale puisse indiquer au ministre de l'Instruction publique les inspecteurs à choisir, il importe que les syndicats s'en préoccupent. Pour que la réforme des études pharmaceutiques s'accomplisse, il faut lui accorder quelque crédit et surtout, sous prétexte de ne pas s'endormir, il ne faut pas s'enflammer à l'excès. Le Temps est un maître suprême; comptons sur lui pour aplanir les aspérités et nous donner les leçons de l'expérience.

Dans cette *Réforme des études*, par exemple, il est dit que le stagiaire subira son stage chez des praticiens désignés — *agréés* — par les écoles. Attendons-nous à voir surgir des mécontents : ceux qui seront oubliés. Mais il y en aura davantage si les confrères agréés abusent de cet agrément pour s'en faire un motif de réclame. Aussi, demandons-nous dès maintenant qu'un règlement très net les empêche d'en tirer parti en ce sens, ainsi qu'il en aurait été décidé pour les inspecteurs (?). Il est défendu à ceux-ci de mentionner leur titre sur leurs étiquettes, prospectus ou devantures; il serait sage d'obliger les agréés à la même réserve. Sinon, gare la casse! Casse sans séné, cette fois! Et vous ne pouvez vous imaginer à quelles rigueurs cette absence de séné pourrait nous conduire! Les colères des constipés sont paradoxales : elles n'ont aucune retenue!

Quant au *nouveau Codex*, son apparition tant attendue soulève aussi quelques réclamations. Le moyen de les satisfaire est si simple que nous craignons de

EXTRAITS DAUSSE

(1834–)

BOULANGER-DAUSSE & Cie

PHARMACIENS

4 et 6, Rue Aubriot, PARIS

"INTRAITS" DAUSSE

ou

Extraits **physiologiques complets**

de Plantes **fraîches stérilisées**

= d'après le procédé breveté =



PERROT-GORIS

"INTRAIT" de Digitale :

Cet extrait, qui a l'apparence d'une poudre de belle couleur jaune, est très hygrométrique et doit être conservé dans des flacons dessicateurs, à couvercle creux rempli de chaux vive : c'est ainsi que nous le délivrons. Cette poudre est **soluble en toutes proportions dans l'eau** en donnant une solution peu colorée, brun-rougeâtre, ayant l'odeur caractéristique de la plante fraîche.

Nous préparons, avec cet "*Intrait*", des granules d'*intrait* de digitale; des ampoules d'*intrait* de digitale, pour injections hypodermiques; des comprimés d'*intrait* de digitale, avec lesquels on peut préparer la macération, le sirop de digitale, etc.

NOTA. — Toutes les préparations d'"**INTRAITS**" **Dausse**, selon le procédé breveté **Perrot-Goris**, se vendent **EXCLUSIVEMENT EN VRAC**, par toutes divisions.

Nous nous mettons, de plus, à l'entière disposition de nos confrères pour la mise à l'étude de toutes préparations de **Plantes fraîches stérilisées** selon le procédé **PERROT-GORIS**.

le voir écarté. Rien n'est plus compliqué que le simple! Et pourtant si une Commission permanente du Codex était instituée, — comptant dans son sein des professionnels éclairés, — la solution serait trouvée... « Couvrez ce sein que je ne saurais voir », mais couvrez-le, non d'un voile à la manière de Messire TARTUFE, mais d'un essaim de potards aguerris et vous m'en direz des nouvelles!

... Et comme les seins vont par paires, suivant une vieille habitude qu'il serait inhumain et inesthétique d'abandonner, organisez, pendant que vous y serez, une *Commission permanente de revision des tarifs.* — Il est une cause de multiples ennuis dans notre profession : c'est la lutte constante entre les mutualités, les Compagnies d'assurances et les pharmaciens. Les Compagnies d'assurances sont riches et les pharmaciens ne le sont pas; aussi les unes abusent de la situation souvent besogneuse des autres, en leur imposant des tarifs insuffisants, arbitraires, et par suite, *dangereux pour les malades.* On oublie toujours les malades! Ce sont pourtant eux les plus intéressants. Ils n'ont pas sollicité leurs maladies, tandis que les compagnies ont sollicité leur clientèle et les pharmaciens leur fourniture.

On m'a dit qu'il existait en France un ministère du Commerce. Je veux bien le croire. Je crois tout ce qu'on me dit; cela m'évite d'y aller voir. Eh bien! s'il existe un ministère du Commerce, il doit s'intéresser au sort des commerçants. — C'est là une logique d'école primaire. — Pourquoi ne s'occuperait-il pas des pharmaciens? Ces braves gens paient patente; ils trouvent même qu'ils en paient trop. — Alors?

Donc, un bon Codex, voilà pour la loi; et de bons tarifs, voilà pour les commerçants. — ... Faites-moi un bon Codex et donnez-moi de bonnes finances, — voilà le rêve du bon potard!

L'Association générale s'est occupée du tarif, comme elle s'est occupée du Codex. Tout ce qui intéresse la profession l'intéresse. Mais elle ne peut obtenir que si elle se sent soutenue. Nos provinciales missives ont ce but : réveiller, stimuler, enflammer les indécis. Parlez aux ministres, mes frères!

Je suis, d'ailleurs, autorisé à vous annoncer une bonne nouvelle : c'est que, sous l'impulsion même de l'Association générale, il vient de se fonder un *Comité national pharmaceutico-mutualiste*, dont M. LOUBET, ancien président de la République, a bien voulu accepter la présidence. Nous aurons donc désormais un arbitrage convenable entre pharmaciens et mutualistes. C'est une première satisfaction. « Jamais un sans deux; jamais deux sans trois », dit le proverbe : à quand les deux autres?

En attendant, je dois vous annoncer une nouvelle encore : la décision des poursuites à intenter contre la *Prévoyance médicale.* Cette grave question faisait également partie des travaux du Congrès. Je ne vous donne pas ici un compte rendu régulier de ces travaux. Je passe en revue, « en amateur », les discussions portées à l'ordre du jour. Ainsi que je vous l'ai dit plus haut, je glane. Nous causons entre nous. C'est pourquoi je me permets toutes les digressions que vous voyez. D'ailleurs, un provincial comme moi n'est pas soumis aux exigences d'un reporter. Dans mon coin de campagne, on n'a pas l'habitude des longues discussions des messieurs de Paris. On parle; on dit ce qu'on pense. On le dit plus ou moins bien, mais on le dit tout de même. J'ai un voisin qui suit sur son quotidien les menées espagnoles au Maroc. Il a acheté une carte du pays. Eh bien! si vous l'entendiez discuter la marche des armées et critiquer ou admirer les plans des états-majors, vous auriez

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
VIQUERAT
DHOTEL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques

FREYSSINGE

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR

6, Rue Abel, PARIS (anct R. de Rennes, 83)

ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE—PARIS

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.

VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.
GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

beau être convaincus qu'il n'y connaît rien, que vous l'écouteriez quand même!

Des poursuites contre la *Prévoyance médicale* ont donc été décidées. Je ne serai pas indiscret au point de vous dire en quel sens l'action sera dirigée. Pour dire vrai, je l'ignore. Excellente raison pour se taire; excellente raison aussi pour en parler. J'étais, d'ailleurs, personnellement d'un avis opposé. J'aurais voulu qu'une démarche préparatoire fût tentée officiellement et avec énergie. Peut-être l'a-t-elle été? Peut-être pas? Je ne saurais dire.

Ce que je puis affirmer par contre, c'est que notre profession est cruellement lésée par l'action de cette Association. Je souhaite vivement qu'une entente et qu'une détente aient lieu. Je voudrais seulement qu'il n'y fût pas commis d'irréparable et que les deux professions finissent par se comprendre, s'estimer et s'accorder. Et, cette fois encore, *dans l'intérêt du malade*. Que va-t-il devenir, pris entre ces deux feux? Ne se trouvera-t-il pas aussi quelque ministre, suffisamment clairvoyant pour apporter de saines paroles dans ce conflit? S'il est un ministère du Commerce, n'y a-t-il pas aussi un ministère de l'Instruction publique? Quand tous les diplômes de deuxième classe auront été convertis en diplôme de première, le ministre intéressé ne pourrait-il pas, pour se reposer de tant de signatures apposées sur tant de parchemins, aller prendre un peu l'air sous le chêne de Vincennes, où s'asseyait jadis le roi saint Louis avant de donner son nom à l'hôpital de la rue Bichat? Il ferait un petit discours, donnerait des palmes aux uns et aux autres; les assurerait, comme d'usage, de sa bienveillante sollicitude, lèverait les punitions et ferait donner aux grincheux une perception par son collègue des Finances! Mais, hélas! Je n'ai que des idées simples! Oh! la province! la province! L.-G. TORAUDE.

Octobre 1909.

A propos des réformes pharmaceutiques.

(*Troisième article*[1].)

III. — E. P. S. OU ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SUPÉRIEURES. ÉVOLUTION DE LA PHARMACIE.

E. P. S. ou ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SUPÉRIEURES. — La transformation des Écoles supérieures de pharmacie, celle de l'enseignement de la pharmacie dans les Facultés mixtes, dans les Écoles de plein exercice et dans les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, présentent une réelle importance puisque, n'entraînant point leur suppression, elle écarte, au point de vue politique, toute question de clocher et de personnalités; mais l'intérêt en devient surtout évident lorsqu'on se rend compte qu'elle va contribuer au rapprochement progressif et continu de la médecine et de la pharmacie, et qu'elle doit ramener cette dernière dans sa voie primitive, celle du Progrès.

Les aspirants à la Médecine et à la Pharmacie débuteront ensemble par le E. P. S. ou Etudes préliminaires supérieures, à la même École, avec les mêmes professeurs, et cette première année préparatoire, à la sortie des bancs du lycée, doit contribuer certainement à faire disparaître toute question de défiance et de malentendus entre les professions sœurs.

Mais il est nécessaire, — ce qui, aujourd'hui, sera facilité par la dispari-

1. Voir *Bull. Sc. Pharm.*, annexes Août, p. 169 et Septembre. p. 196.

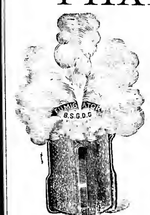
FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France. — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

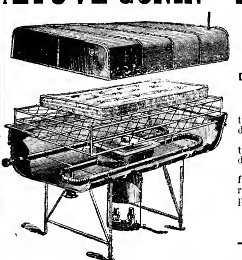
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRES ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE

MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de $1^m/^m$, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

X, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :

800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

tion de toute appréhension du lendemain, — que les Ecoles soient pourvues de tout le matériel indispensable, qu'elles professent le E.P.S. avec la même rigueur que le P.C.N. l'a été jusqu'à ce jour et donnent, avant tout, le complément de mathématiques qui, bien que de peu d'importance, est indispensable pour les travaux et les recherches de chimie ou de physique auxquels les pharmaciens sont désormais assujettis dans leur clientèle.

Personne n'ignore que le cours de Physique à l'Ecole de Pharmacie de Paris, bien que professé par des hommes consciencieux et compétents tels que, autrefois, les BUIGNET et les BOURBOUZE, n'a jamais été qu'un cours hybride, les connaissances mathématiques des Elèves étant absolument insuffisantes. Les Etudiants traitaient d'inutiles ces cours qui n'avaient évidemment pas, pour eux, la même importance qu'aujourd'hui.

*
* *

D'autre part, l'année de conférences et de travaux pratiques généraux (1re année d'Etudes pharmaceutiques) permettra de décharger d'autant l'Ecole d'application de Pharmacie de Paris[1] où les Etudiants ne recevront plus que l'enseignement pratique de chimie et de physique appliquées : chimie analytique, chimie biologique, chimie industrielle, auxquelles ils auront journellement recours pour leurs essais ou analyses de matières alimentaires et autres, pour la toxicologie, pour les expertises légales, etc., et que, jusqu'à ce jour, il leur était impossible d'approfondir.

Hier encore, la Zoologie, bien que professée par des hommes tels que MILNE-EDWARDS, était considérée, à l'Ecole de Pharmacie, comme un enseignement de luxe; mais aujourd'hui, notamment dans les contrées d'Elevage, le pharmacien doit avoir des connaissances suffisantes sur l'anatomie générale des animaux de trait ou de boucherie, sur ceux de basse-cour, etc.

Que si on lui avait parlé, il y a à peine quelques années, de travaux pratiques de zoologie, c'eût été, dans toute l'Ecole, des « A la Sorbonne! » au milieu de l'hilarité générale, sans compter les cris d'animaux les plus divers et les gestes plus acadabrants les uns que les autres.

Tout le monde n'est-il pas d'accord actuellement sur l'importance que présente la *pharmacodynamie*? Le pharmacien ou le chimiste qui étudie les végétaux est amené à en isoler ou à en caractériser le principe actif et tout aussitôt, à en définir l'action générale sur nos principaux organes.

On ne manquera pas de dire qu'il existe dans les Facultés des Sciences des cours et des travaux pratiques de physiologie pour les certificats de licence, à la disposition des amateurs; la question n'est pas là. Le chimiste doit faire l'étude complète du principe actif qu'il découvre; il en donne les principaux caractères, dont l'action sur l'organisme; au médecin à en faire l'application.

Il semble donc indispensable qu'au début, avant tout stage et tout travail d'application, le futur pharmacien ait des connaissances élémentaires, mais justes, de nos organes.

*
* *

Quelques conférences sur les *pansements* relativement aux accidents sur la voie publique lui permettront, étant donnée leur fréquence, aujourd'hui

1. La distinction entre les deux titres ne présente pour moi aucune importance; mais pour éviter toute redite, je ne citerai que le premier, qui me paraît plus expressif.

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCC^R

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur ; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine



Mes produits se trouvent sous mon cachet, *dans toutes les maisons de Droguerie ; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. Ferdinand ROQUES, ph^ien de 1re classe, 1895-1896.

générale par suite de l'augmentation si rapide et si extraordinaire des transports, de se rendre plus utile et de supprimer, avec toutes les causes d'infection et de souffrances, l'encombrement si nuisible dans les pharmacies; il pourra ainsi ne plus faire que l'indispensable pour faire évacuer par la Police les blessés sur l'Hôpital, l'intervention du médecin ne se produisant pas toujours à point.

Quelques autres d'*Esperanto*, dont l'enseignement doit être provoqué chez toutes les puissances, seront d'un grand secours en cas de guerre. N'est-il pas reconnu qu'il suffit de quelques conférences (10) pour mettre à même les infirmiers de tous les pays de se comprendre? Il ne s'agit pas là d'un langage universel et toute question de chauvinisme y serait déplacée.

Quelques autres, enfin, sur l'examen de la viande de boucherie abattue ou sur pied[1], sur les inconvénients et les dangers des viandes des animaux surmenés, etc., lui seront utiles.

Il doit être organisé, par des vétérinaires militaires, des conférences obligatoires pour les lieutenants et les capitaines affectés à la réception de la viande, abattue ou sur pied. Ces vétérinaires devront indiquer la façon sommaire de reconnaître dans quels cas les affections banales comme la diarrhée, les abcès, les arthrites, etc., peuvent être dangereuses pour la consommation, et les caractères évidents des maladies contagieuses que présente la viande de boucherie, ou de cheval, ou de porc, abattue ou sur pied.

Ces connaissances sommaires me paraissent indispensables pour les expertises aussi bien que pour les soins d'urgence, c'est-à-dire en cas d'absence du médecin, à donner aux intoxiqués par les substances alimentaires.

* * *

Conférences de la première année d'études pharmaceutiques. — Nos devanciers, certainement, s'étaient taillé une place prépondérante par les connaissances, alors exceptionnelles, qu'ils avaient trouvées à l'aurore de la chimie et de l'histoire naturelle raisonnée.

Si vous allez dans un village ou dans le bourg avoisinant, vous entendrez souvent : « Mais, au reste, entrons chez le pharmacien ; pour sûr, il nous renseignera ».

Peu à peu, la diffusion de l'instruction, la facilité des voyages et des transports, la multiplicité des connaissances, puis, disons le mot, l'apathie du pharmacien et le marasme de plus en plus grand de sa profession, ont amoindri constamment cette prédominance, ont nivelé cette suprématie intellectuelle.

Aujourd'hui que le pharmacien va pouvoir sortir des grandes inquiétudes commerciales dans lesquelles il se débattait, la nécessité s'impose pour lui de reprendre le plus rapidement possible cette suprématie, mais *il est forcé de reconnaître que le temps lui manquerait* s'il voulait seulement extraire des ouvrages spéciaux les connaissances les plus indispensables. C'est alors qu'il va mettre à contribution les Ecoles de pharmacie, et que les anciennes Ecoles secondaires vont enfin mettre en évidence une, sinon la principale, de leurs raisons d'être.

1. Je crois devoir signaler, précisément, l'apparition d'un livre (Librairie Dunod et Pinat) de M. H. Martel, chef du service vétérinaire de la Ville de Paris : *l'Examen des viandes, à l'usage des personnes qui ont à reconnaître et à apprécier les viandes.*

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

Chaque Ecole devra faire une série de conférences succinctes, mais documentées, sur l'histoire physique et générale de sa contrée, sur son sol, ses mines, ses productions, son industrie, son commerce, etc., etc.

Tout Pharmacien, avant de s'installer, sera astreint à un stage d'un à deux mois à l'Ecole de son ressort.

Pour les Colonies, le E. P. S., suivi des travaux pratiques généraux et des conférences, lui aura déjà fourni les connaissances préalables de météorologie, de climatologie, de botanique, de minéralogie, de géologie et d'hygiène générale. Il sera assuré de trouver aux conférences du siège de la colonie ou de l'Ecole de son ressort, si elle existe, tous les documents importants et indispensables. Enfin, l'ensemble de ces conférences ne sera pas seulement un des moindres attraits de la *bibliothèque du pharmacien*, mais surtout le complément indispensable pour les expertises des substances alimentaires et pour toutes les expertises légales, en général.

*
* *

Je pourrais borner là les indications dont je viens de tracer un aperçu, mais malgré les longueurs inévitables, je ne résiste pas au désir d'entrer dans des détails complémentaires, tant me paraît grand, bien que normal, le rôle d'un à-côté si important et si nécessaire.

S'agit-il, en effet, *d'une contrée agricole ou d'élevage*, qui sera pour le pharmacien compétent la source de nombreux essais ou analyses d'engrais, de produits divers : blé, graines, œufs, lait, beurre, fromage, laines, peaux, etc.? Il devra avoir quelques notions exactes sur les assolements, sur les divers terrains, sur ceux favorables à un élevage plutôt qu'à un autre, sur les engrais, sur le bétail, sur les animaux de trait, sur ceux de boucherie, sur la viande de boucherie abattue ou sur pied, sur l'importance des frigorifiques pour sa conservation à l'abattoir, à l'usine ou dans les transports, sur la ferme, sur la basse-cour, sur la laiterie, sur le commerce du lait et sur les soins qu'il nécessite, sur la fabrication du beurre et des fromages, sur l'hygiène générale, de même que sur la culture du chanvre, du lin, de l'alfa, sur leur industrie, etc., etc.

S'agit-il d'une contrée viticole, il lui faudra des connaissances générales sur la viticulture et sur la viniculture, sur les maladies de la vigne, sur celles du raisin, sur sa récolte, sur la fabrication du vin, sur les soins à lui donner, sur ses maladies, son commerce, sa conservation, sur la fabrication des vins mousseux, sur celle des eaux-de-vie, etc., etc., toutes questions qu'il aura journellement l'oocasion de traiter par les essais et les analyses qui lui seront demandés.

N'en sera-t-il pas de même pour les soins à donner aux arbres à fruits, pour leur sélection, leurs terrains de prédilection, pour la fabrication du cidre, du poiré, des cidres mousseux, des eaux-de-vie; de même *pour les pays de fabrication de la bière, des kirschs*, etc.?

Dans les pays boisés, il lui faudra des connaissances de sylviculture, sur les principales essences d'arbres, sur leurs terrains de prédilection, sur leurs maladies, sur leurs coupes, sur leurs destinations, sur leur commerce, et enfin sur la question si importante du déboisement et du reboisement.

Dans les pays de mines et de hauts fourneaux, sur l'extraction des pierres, du charbon, des minerais et de leur traitement; sur l'hygiène des ouvriers dans la mine, dans leurs agglomérations.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL

Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL — **Paris.**



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES

SONT COMBATTUS avec **SUCCÈS** par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL

Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.
L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente **15** centigr. de **SEL ACTIF.**

***SPÉCIFIEZ** et **EXIGEZ** le nom* **LE PERDRIEL**
pour **éviter** la **substitution** de **similaires** inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA

doit porter les Signatures :



Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

Ou bien encore, selon les pays, sur l'élevage des vers à soie, sur la filature et l'industrie de la soie ; sur la fabrication et sur la teinture des draps, des laines, des étoffes, sur la culture et l'industrie du chanvre, du lin, de même qu'aux Colonies, sur celles de l'alfa.

Dans les pays de montagne, il lui faudra se renseigner sur les sites et se procurer les mille et un détails susceptibles d'intéresser les touristes, les alpinistes; de même, dans les pays où la géologie, l'anthropologie, la spéléologie, par leurs trouvailles et leurs découvertes, permettent à nos savants d'exercer leur sagacité.

Dans les pays maritimes, les grandes et importantes découvertes de l'océanographie, qui date d'hier, lui fourniront les moyens de combattre la routine si néfaste parmi nos pêcheurs. Il lui faudra exposer scientifiquement, bien que sommairement, les progrès et les bénéfices qu'on peut réaliser avec un outillage approprié, parfois élémentaire, mais plutôt, aujourd'hui, grâce à l'*association*, en rapport avec les exigences du progrès et de la concurrence. Là, peut-être plus qu'ailleurs, les questions d'hygiène publique ou privée, de sociologie, présentent une importance toute particulière.

Dans tous les pays, il lui faudra faire preuve de quelque compétence sur l'intérêt et les ressources que présentent *la pêche et la chasse*; sur l'importance de la distinction des animaux, des oiseaux et des insectes utiles de ceux qui sont nuisibles; sur celle de la conservation, de la préservation et de la reproduction des premiers, sur celle des moyens les plus appropriés de destruction pour les seconds, notamment au point de vue de la protection du gibier, en se servant, au besoin, de l'appui des municipalités.

Enfin, pour toutes les contrées du territoire métropolitain et colonial, sur l'importance et la nécessité des syndicats et des associations pour l'exploitation, les transports, etc.

Dans toutes, le pharmacien aura à se refaire la place qui lui revient dans les assemblées communales[1], départementales et autres où les questions d'hygiène sociale présentent tant d'intérêt, surtout si on les envisage dans leurs plus terribles conséquences, l'alcoolisme, la dépopulation et la tuberculose.

Là encore, il aura à lutter avec tout l'avantage et la prédominance que lui assureront ses connaissances spéciales et son indépendance (*qui doit toujours être aussi complète que possible*) contre l'action, parfois abominable, de la politique de clocher, qui mérite d'autant plus d'être traquée et combattue qu'elle s'étale au grand jour, avec la presque certitude d'impunité.

1. Notamment comme *délégué cantonal*. C'est assurément une des fonctions publiques les plus importantes et qui rentre absolument dans la compétence du pharmacien. Malheureusement, sa destination a été faussée dès le début et elle n'a jamais rendu les services qu'était en droit d'en attendre le législateur.

Elle est briguée trop souvent par des gens n'ayant pas la moindre compétence, parfois même sans instruction, et ne sort pas, le plus généralement, des attributions politiques.

Si l'on se reporte au nombre d'illettrés qui sont encore reconnus au moment des conseils de revision, quels services peut et doit rendre par ses indications et ses conseils le délégué cantonal auprès de la jeune génération des Ecoles, surtout dans les campagnes : diffusion des connaissances techniques propres à chaque contrée, notions élémentaires de sociologie, d'hygiène, renseignements précis sur la météorologie, sur les êtres utiles et sur ceux qui sont nuisibles, etc., etc.

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

*
* *

Evolution de la Pharmacie. — J'arrive enfin à la grosse question du jour, à *l'Evolution de la Pharmacie*, c'est-à-dire *à sa transformation complète* par la prépondérance absolue que viennent de s'assurer les *Grandes Pharmacies au moyen des spécialités, comme tremplin.*

Ainsi que je l'ai établi dans les préliminaires, les rabaisiens, les pharmacies commerciales ont conquis l'indépendance; ils ont fait peau neuve. Il n'y a plus aujourd'hui que les « Grandes Pharmacies » qui viennent de prendre dans nos Commissions une petite place qui deviendra bientôt de plus en plus prépondérante. Elles seront rapidement et inéluctablement, chez nous, ce que sont les Grands Magasins, dans le commerce de détail.

« *Nous demandons*, disent nos intransigeants, *que chaque spécialité porte sur l'étiquette sa formule intégrale.* Nous créerons tant de spécialités, nous mettrons tant d'obstacles à l'évolution de celles qu'il ne nous est plus possible de supprimer, que nous les ferons crouler; nous croulerons peut-être avec elles, mais nous aurons eu raison d'elles! »

N'est-ce pas là une des principales raisons de tout le gâchis dans lequel s'est débattue jusqu'aujourd'hui notre malheureuse profession?

Hélas! il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Tous, tant que nous sommes, n'avons-nous pas relevé, non sans quelque complaisance, la naïveté de nos ancêtres ou de nos devanciers? Mais n'est-on pas déjà en droit de dire que nous ne faisons que répéter ce qu'ils ont fait?

Le bandeau de la spécialité que nous ont appliqué sur les yeux les rabaisiens l'a été si bien, qu'ils ont pu opérer leur transformation, en quelque sorte, à notre insu. C'est aujourd'hui un fait accompli. Mais, la spécialité vient de perdre, par cette évolution, toute son importance dans notre conflit. Aujourd'hui, en effet, la réglementation est à peu près complète, et elle va enfin avoir droit de cité, grâce aux quelques modifications très justes qui sont acceptées presque universellement, dont « *la désignation sur l'étiquette du nom et des doses des principes actifs* ».

A l'étranger déjà, un certain nombre de pays ont imposé cette formalité; d'autres suivent et bientôt la mesure sera générale. Les pharmaciens sont portés à s'en congratuler, mais n'est-ce pas plutôt aux Grandes Pharmacies de le faire en voyant, dans leur victoire si complète, tout le chemin parcouru malgré toutes les avanies supportées?

Pour elles, toute concurrence des pharmacies de détail est devenue pratiquement impossible. Aussi renchérissent-elles déjà sur les restrictions que vous, pharmaciens, vous songez encore à forger contre la spécialité. Elles vont créer, elles aussi, des spécialités. Mais, rassurez-vous, elles se conformeront à tous vos désirs!

Créer des spécialités à grand lancement! A quoi bon, grand Dieu, tant de dépenses, tant de risques, tant de soucis; n'ont-elles pas aujourd'hui le nerf de la guerre, qui, ici, n'est pas seulement l'argent, mais l'affluence du bon public assurée; n'ont-elles pas la vogue?

Elles vont continuer à mettre des prix inférieurs à ceux des produits qu'elles auront visés, et elles vendront aux prix marqués. Et ainsi, ô bons confrères, elles opéreront loyalement, au grand jour. Il est vrai que ces spécialités ne seront pas vendues chez vous! Mais, nous n'avons pas à les en empêcher, dites-vous, le soleil ne luit-il pas pour tout le monde et ne sont-elles pas libres chez elles, du moment qu'elles observent la légalité? — Ah

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succ^{r} (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arr^{t}))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement développer le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) } **DÉPOTS** { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boites métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN** }

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

MME V^{VE} GRISEL

SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ

279, rue Saint-Jacques, PARIS (V^{e})

SERINGUES EN VERRE DE 1^{cc} A 20^{cc}

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

Dose : 3 à 4 cuillerées à café par jour

Prix de la boîte pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

(**Ticket-prime : 1 franc.**)

L'Iodovasogène. a 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr.* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boîte de 10 capsules : **1** *fr.* **60**; *de 25 caps.* **4** *fr.*

(**Tickets-prime : 0 fr. 40 et 1 franc.**)

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges. Paris (4e)

bah! le bon billet que vous nous émettez-là! N'est-il pas vrai que si le public s'en trouve bien, ce sera autant de produits qu'il économisera dans vos fournitures!

Reportez-vous à la dernière page de ce mémoire et vous reconnaîtrez que les *Grandes Pharmacies* ne peuvent vivre exclusivement du rabais qu'elles font sur tous les produits, mais qu'elles se servent de ce rabais comme tremplin, comme elles l'ont fait jusqu'à ce jour avec les spécialités, et qu'elles ne vivent et ne prospèrent que par leurs produits spécialisés dont la vente — au prix marqué — dépend de leur *publicité outrée, illégale*, et de la grande vogue provenant de cette publicité.

La spécialité, il faut en convenir, a pris place au soleil. Son chiffre d'exportation est aujourd'hui considérable et elle contribue à maintenir haut et ferme le drapeau français à l'étranger, par son renom de loyauté. Jadis, il est vrai, si nous mettons à part les vraies spécialités, elle consistait, pour un assez grand nombre, dans la publicité et souvent dans l'exercice illégal plus ou moins déguisé de la médecine. Il s'agissait, c'était alors l'âge d'or. d'exposer au bon public, et de l'en convaincre, que l'ours si bien habillé qu'on lui présentait allait, pareil aux exorcismes du vieux temps, faire disparaître tous les maux de chez les, désormais heureux, humains.

Les pouvoirs publics durent même s'en émouvoir. L'Académie de médecine nomma une Commission permanente qui devait déclarer illégaux et remèdes secrets tous ceux des produits qui lui étaient soumis, ne répondant pas à leurs promesses. Ne dit-on pas, sous le manteau de la cheminée, que bientôt, à son tour, elle fut la victime de ces spécialités qui exploitèrent ses autorisations et que, depuis lors, elles les refuse toutes?

Mais la science a progressé, et ici, grâce à la synthèse, la spécialité l'a suivie et s'est peu à peu transformée; aujourd'hui, ses représentants tiennent une place prépondérante.

L'analyse a démontré que si les végétaux doivent leurs propriétés à certains principes essentiels qui les caractérisent, l'emploi de ces principes isolés, quelles qu'en soient la dose ou les proportions d'association, ne sauraient reproduire d'une façon identique les effets de la plante qui les a fournis. Il y a dans l'original des principes, souvent sans action directe apparente, disposés de telle façon et en telles proportions, qu'ils amendent, corrigent, ce que le principe actif isolé a de trop brutal sur notre économie. Parfois même, des principes qui, pris isolément, sont nettement antagonistes, viennent pondérer l'action des premiers. N'est-ce pas aujourd'hui un fait prouvé que certains serpents sont absolument réfractaires au venin, souvent foudroyant, d'autres serpents, non pas parce que leur propre venin est un antidote du premier, mais parce qu'il agit d'une façon différente, quoique aussi terrible, et que l'action mortelle s'en trouve ainsi annihilée?

Eh bien! n'est-il pas démontré, le témoignage de nos savants professeurs de physiologie et de thérapeutique pourraient l'établir, que par l'association en doses infinitésimales on est arrivé, non pas à reconstituer certains principes, mais à produire sur nos organes malades des effets qu'on n'a encore pu obtenir si complètement et si régulièrement par leur association quelconque? Si donc, après de nombreuses observations qui lui ont été fournies par les physiologistes et par les cliniciens, le pharmacien en arrête la composition, il ne pourra donner utilement pour le praticien que le nom qu'il aura attribué au produit, et que les doses des principes les plus importants pour les effets obtenus sur nos différents organes. Dans ces conditions, le praticien

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules.	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine).	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA
Médicament Aliment.

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes âgées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

aura la certitude d'avoir sous ce même nom un produit toujours identique, puisque la composition, dépendant du pharmacien, ne variera plus et sera toujours la même. Toute autre formule plus complète ne servirait qu'aux détracteurs qui ne manqueraient pas de dire que ce complément n'avait été ajouté que pour mieux dépister les curieux.

Est-ce que le médecin, dira-t-on encore, ne publie pas les résultats de ses recherches pour en faire bénéficier l'humanité?

Mais, que si l'on arrive à reconnaître chez certains produits naturels ou artificiels des propriétés médicales différentes de celles connues à ce jour, ne donne-t-on pas, avec le nom attribué à ce produit, les doses auxquelles on doit l'employer? Pourquoi donc en serait-il autrement des produits nouveaux dont il est question?

Il ne peut s'agir ici des produits naturels ou associés dans des proportions simples, bien établies; ce sera l'affaire des Commissions dont il va être parlé.

Dans ces conditions, que si, comme nos devanciers l'ont également compris, un nouveau produit spécialisé peut rendre des services, pourquoi les pouvoirs publics n'en feraient-ils pas vérifier tout d'abord, par des Commissions spéciales, les effets annoncés; ne pourraient-ils pas ainsi décider, en toute connaissance, comme il est déjà fait dans beaucoup de pays, s'il y a lieu, ou non, d'en autoriser la vente, *mais alors seulement*, sous la condition que l'étiquette porterait le nom et les proportions des principes actifs? Il serait bien entendu, d'autre part, *que l'autorisation ne comporterait absolument que le droit de vente en France, sans aucune autre prérogative.*

Que si, enfin, on réglemente la publicité auprès du public en lui imposant les restrictions indiquées, on aura certainement fait œuvre utile.

Pour conclure, il me reste à démontrer que si le *tarif minimum* que j'ai proposé apporte un dernier appoint, en somme, nécessaire aux garanties données par l'État à la protection de la Santé publique, il va contribuer de cette façon, mais *de cette façon seule*, à rétablir l'équilibre dans notre profession si belle quoique, actuellement, si décriée et si malmenée.

Le pharmacien de détail ou de quartier aura ainsi la garantie que les grandes pharmacies n'attireront plus la clientèle par l'appât du bon marché qui lui sert de tremplin. A lui, alors, de mettre en œuvre, pour son rayon ou son quartier, tout le bagage professionnel et scientifique, toutes les connaissances, dont il aura fait une ample provision.

Quant à la protection de la Santé publique, la composition de la Commission permet d'affirmer, à l'avance, qu'aucun des intérêts généraux ne sera sacrifié.

D'autre part, si, obligatoirement, les grandes pharmacies sont tenues d'avoir un *assistant*, c'est-à-dire un pharmacien diplômé par trois élèves ou employés préposés au service des ordonnances, et si cet assistant est chargé de l'instruction du stagiaire et, en même temps, du laboratoire d'analyses, les diplômés non encore pourvus d'un poste trouveront ainsi un débouché honorable et rémunérateur, jusqu'à ce que le *tassement* se soit définitivement établi.

L'exploitation des stagiaires, si les mesures administratives projetées étaient insuffisantes, sera rendue impossible, puisque le pharmacien se trouvera également limité à un stagiaire par trois élèves.

Enfin, la situation de l'employé préparateur n'en sera que mieux garantie.

(*A suivre.*)


RIGOUREUSEMENT EXEMPT DE TOUS GERMES NOCIFS
SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN
MUSCULOSINE
BYLA
LE FLACON
500 cm3
8 FRANCS
LE ½ FLACON
250 cm3
4 Fcs 50
PLASMA MUSCULAIRE
AU MAXIMUM DE PURETÉ
& D'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE
CONTROLÉES
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)
AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ORGANIQUES


LES ÉNERGÈTÈNES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiq'ᵗ & Physiologiquemᵗ titrés
VALÉRIANE
BYLA
41 P.
48 P
41 P.
Normal
50 P
Suc de Valériane
SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET & COLCHIQUE
Chaque flacon 3.50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE A GENTILLY (Seine)

Le récent projet italien de la loi sur l'exercice de la pharmacie avec limitation.

Au cours de la session parlementaire de 1909, la Chambre des députés d'Italie fut saisie d'un projet de loi sur l'exercice de la pharmacie, présenté par M. GIOLITTI, ministre de l'Intérieur [1]. L'exposé des motifs porte que l'article 3 de la loi du 24 février 1904, n° 57, en imposant aux communes l'assistance médicale et obstétricale, a rendu implicitement obligatoire l'existence de pharmacies dans ces mêmes communes; or, de nombreuses agglomérations rurales sont actuellement dépourvues d'officines. De plus, il est urgent d'unifier, au point de vue de l'exercice de la pharmacie, les législations disparates des provinces qui étaient autonomes avant l'unité italienne.

La pharmacie doit-elle être libre ou assujettie à la limitation?

La première solution, adoptée jusqu'ici (loi de 1888), ne semble pas, dit le rapporteur, avoir donné de bons résultats. Le nombre des pharmacies de grandes villes s'est démesurément accru, au détriment des petits centres et des campagnes. C'est ainsi que le nombre des communes dépourvues d'officines s'est élevé en vingt ans (1887-1907) de 3.587 à 3.722, tandis que les pharmacies des douze plus grandes villes d'Italie ont vu passer leur nombre de 724 à 1.317.

Si de plus l'on examine ce qui se passe dans les divers Etats, on remarque que la pharmacie n'est libre que dans cinq d'entre eux (France, Angleterre, Belgique, Hollande, Espagne), dix ayant adopté le système limitatif (Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, Danemark, Suède, Norvège, Suisse, Roumanie, Bulgarie, Grèce). Or, les pays à limitation, bien loin d'abandonner ce régime, travaillent à le perfectionner; il doit donc offrir de réels avantages.

Le ministre en propose l'adoption en Italie, faisant remarquer que l'exercice de la profession pharmaceutique, s'il comporte de graves obligations, exige aussi des garanties. Pour donner les meilleurs résultats, la limitation devra, dit-il, 1°) être proportionnée aux besoins de l'assistance pharmaceutique dans les diverses localités, *de manière à garantir au pharmacien le minimum de recettes nécessaires à lui assurer une existence honorable et aisée*; 2°) être basée sur la délivrance de concessions *strictement personnelles et à vie, conférées après concours public* offrant le maximum de garanties; 3°) comporter, avant toute ouverture d'une pharmacie nouvelle, une *enquête sur l'opportunité* de cette création; 4°) entraîner une réorganisation des services sanitaires correspondants; 5°) *refréner les abus d'assistance gratuite*; 6°) imposer aux bénéficiaires des taxes de concession et d'inspection *dont le produit sera exclusivement réservé* à l'amélioration des services compétents; 7°) prévoir la liquidation de la situation actuelle, et notamment l'abolition de certains privilèges et tolérances.

Voici l'exposé très succinct de l'ensemble du projet de loi, qui comporte 31 articles groupés en trois chapitres.

1. Atti parlamentari. — Camera dei Deputati, legisl. XXIII, sess. 1909. Documenti, disegni di legge e relazioni. — N° 142.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et Co.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrètre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Chap. I. — AUTORISATIONS D'OUVERTURE, EXERCICE DE LA PHARMACIE.

ARTICLE PREMIER. — L'exercice de la pharmacie est subordonné à l'observation de la présente loi.

ART. 2. — Autorisation donnée par arrêté préfectoral, le Conseil provincial de Santé entendu. Une pharmacie sera autorisée par 5.000 habitants, toute ouverture illégale entraînant une peine de 500 lire d'amende.

ART. 3. — Concession délivrée après dépôt de titres soumis à l'examen de la Commission technique (un médecin de la province, un médecin légiste, un pharmacien, un chimiste, nommés *tous les ans* par le Conseil de Santé).

ART. 4. — Conditions d'admission au concours. (Majorité légale, possession des droits civils et politiques, production d'un diplôme prévu par l'article 53 de la loi sanitaire du 1er août 1907, n° 636, enfin preuve que l'impétrant possède les qualités requises pour l'exercice de la profession.)

ART. 5. — A parité de titres, préférence donnée au fils du précédent titulaire.

ART. 6. — Exemption de la taxe pour les pharmaciens mentionnés à l'article 14.

ART. 7. — Nécessité de faire approuver par le préfet, le Conseil provincial entendu, *toute translation d'officine.*

ART. 8. — Obligation d'acquitter toutes charges ou dettes envers le prédécesseur ou ses héritiers. En cas de contestation, la Commission prévue par l'article 3 prononcera sans appel.

ART. 9. — Inspection préalable avant l'ouverture au public, et pouvant entraîner, s'il y a lieu, le retrait de la concession.

ART. 10. — *Incessibilité de la concession. Interdiction du cumul d'officines.*

ART. 11. — Cas de caducité des concessions : *a*) mort ; *b*) faillite ; *c*) refus de se conformer aux prescriptions de l'article 8 ; *d*) renonciation volontaire ; *e*) cessation d'exercice dépassant quinze jours, et non notifiée au préfet ; *f*) négligence ou irrégularité habituelles ; *g*) condamnation entraînant plus d'un mois de suspension ; *h*) perte de la nationalité italienne. — La caducité par suite de décès sera prononcée par le préfet, sur avis du Conseil de Santé.

ART. 12. — Autorisations accordées aux associations locales de bienfaisance, et dont le retrait peut être prononcé pour les motifs suivants : *a*) dissolution de l'association ; *b*) renonciation ; *c*) cessation d'exercice dépassant quinze jours ; *d*) négligence ou irrégularité habituelles.

ART. 13. — Interdiction aux pharmacies des hôpitaux de vendre au public sans autorisation spéciale, *subordonnée à la nécessité éventuelle et provisoire d'assurer un service local.* Ces pharmacies sont soumises également aux prescriptions des articles 7, 9 et 10.

ART. 14. — Possibilité d'autoriser les communes rurales privées de pharmacie à en ouvrir une isolément ou à frais communs, pour tout groupement de 5.000 habitants, mais *toujours avec la direction d'un pharmacien.* Des nécessités locales (difficulté des communications, etc.) pourront rendre *obligatoire* la création de ces officines.

Chap. II. — DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PHARMACIE.

ART. 15. — Responsabilité personnelle du titulaire. *Heures d'ouverture* fixées par le Conseil de Santé. *Obligation, pour le pharmacien cessant d'exercer, de prévenir le Conseil un mois à l'avance,* à peine de 200 lire d'amende.

ART. 16. — Obligation de faire agréer le titulaire d'une pharmacie d'hôpital

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS
Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques
ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

qui est *astreint à la résidence* pendant les heures d'ouverture. Dispositions applicables *même aux officines ne vendant pas au public, et aux pharmacies militaires* ; sanction, 200 lire d'amende.

Art. 17. — Paiement de la taxe annuelle d'inspection.

Art. 18. — Publication *quinquennale* d'une édition de la Pharmacopée officielle par le ministère de l'Intérieur.

Publication *biennale* des documents suivants : *a*) tarif de vente au public ; *b*) tarif de vente à l'administration (lois sanit. du 1er août 1907, n° 636) ; *c*) liste des produits dont la vente publique est autorisée, avec *poids minimum*. Sanction, 100 lire d'amende pour non-observation des prescriptions de cette liste.

Art. 19. — Vente au poids médicinal permise au seul pharmacien sous sa responsabilité, *en y comprenant les spécialités pharmaceutiques, qui doivent porter sur l'étiquette la composition et les doses, sans formules chimiques*. Sanction, 500 lire d'amende et confiscation.

Art. 20. — Extension de ce régime à toutes les pharmacies existantes.

Art. 21. — Création de deux Inspecteurs près la Direction générale de la santé publique.

Art. 22. — Prévisions touchant *l'emploi des fonds* provenant des taxes.

Art. 23. — Autorisation donnée aux préfets de pourvoir aux fermetures inopinées d'officines, et de faire procéder à la fermeture des pharmacies illégalement ouvertes.

Art. 24. — Droit, pour un titulaire d'officine, *de se pourvoir devant le ministre et le conseil de santé* du royaume *dans les trente jours* à partir de celui où la fermeture aura été prononcée.

Chap. III. — Dispositions générales et transitoires.

Art. 25. — Obligation, pour les pharmacies existant au 1er décembre 1908, d'indiquer aux autorités le nom de leur titulaire responsable, et de payer la taxe dans les six mois à dater de la promulgation de cette loi.

Art. 26. — Fermeture immédiate des officines contre lesquelles une action judiciaire existera au 1er décembre 1908.

Art. 27. — Droit pour les propriétaires des pharmacies de l'ancien royaume de Sardaigne et de la Lombardie de conserver leur privilège pendant *trente ans*, sur présentation de leur titre et en faisant gérer l'officine par un pharmacien approuvé.

Art. 28. — Abrogation de toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Art. 29. — Interdiction de réouverture des pharmacies désignées aux art. 25 et 27, lorsque ces pharmacies auront cessé de fonctionner. Exemption de la taxe pour les pharmacies des établissements de bienfaisance, *et pour les pharmaciens qui, exerçant dans les centres de plus de 40.000 habitants, iraient s'installer dans les communes rurales.*

Art. 30. — Maintien des dispositions antérieures concernant la malaria et la vente de la quinine. Suppression, dans les cinq ans, des dispensaires communaux n'ayant pas satisfait à l'art. 14 de la présente loi.

Art. 31. — Possibilité pour le gouvernement et le roi de réunir toutes les dispositions législatives antérieures et actuelles en un règlement d'administration publique, comprenant aussi les conditions de nomination, d'avancement et de répartition du personnel dépendant de la Direction générale de la santé publique.

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur

8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3

(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (avec lime)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . *(Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.)*	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de atrychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0.02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0,20 et . . . . . à 0,40	**75**	**15**	**1 25**
			Prix au public	»	26	»
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.) . . . Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou hrom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**

(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.

(3) Ampoules **forme bouteille** : **vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

*
* *

Le projet de loi dont nous venons de résumer les articles est suivi de tableaux très détaillés, indiquant la répartition actuelle des pharmacies, celle qui résultera de l'application de la nouvelle loi, et aussi la population des communes classées en cinq catégories (recensement de 1901) :

1° Communes de plus de 40.000 habitants ;
2° — de 40.000 à 15.000 ;
3° — de 15.000 à 10.000 ;
4° — de moins de 10.000 ;
5° — sans pharmacie.

F. Guéguen.

La bonne foi et la fraude.

M. Toubeau[1], dans le *Bulletin international de la répression des fraudes*, discute une question qui intéresse au plus haut point tous les commerçants et industriels. Les pharmaciens eux-mêmes trouveront intérêt à y suivre la situation spéciale que leur crée la législation nouvelle, et nous pensons qu'il est utile de leur détailler certaines conclusions de cet article et d'en résumer les autres. Beaucoup de nos confrères, trop confiants, estiment, en effet, que simples commerçants, la garantie de leurs fournisseurs suffit à impliquer leur bonne foi au cas de difficultés venues de l'inspection; d'autres, plus timorés, croient, au contraire, que malgré toute leur vigilauce professionnelle, ils ne sauraient toujours être à l'abri des surprises désagréables. Aussi, l'opinion de M. Toubeau, bien que ne solutionnant pas la question à ce point de vue spécial, y pose, néanmoins, plusieurs jalons importants à signaler.

Pour aider à la clarté de cette rapide analyse, essayons d'en rapporter les considérations générales à trois cas[2] de pratique professionnelle : 1° le produit incriminé a été préparé par le pharmacien d'après des *usages* particuliers; 2° le produit incriminé provient d'un *fournisseur* déterminé et a été livré tel au pharmacien; 3° le produit incriminé est un produit altéré du fait de *négligences* professionnelles.

Ceci posé, nous pouvons rapporter au premier cas les généralités du premier paragraphe de l'article en question.

Dans l'étendue des responsabilités commerciales, il y a lieu, nous dit l'auteur, de distinguer l'*abus*, que tous s'accordent à combattre, de l'*usage*, tantôt loyal, tantôt résultant d'abus primitifs perpétués ou généralisés. D'où de nombreuses variations de responsabilités que le législateur, rendu de plus en plus sévère, se voit dans l'impossibilité de codifier; aussi se borne-t-il à énumérer les principaux types de tromperies punissables, laissant aux tribunaux le soin de décider si tel cas spécial entre ou non dans les prévisions de la loi.

Ajoutons que les hésitations et les différences sont concevables, à plus forte raison lorsqu'il s'agit non plus de fautes conscientes, mais de fautes involontaires, de négligences ou d'imprudences, excluant tout soupçon

1. Maxime Toubeau, *Annales des falsifications*, 1909, n° 7, p. 140.
2. M. Toubeau ne parle nullement de ces trois cas. Si nous les indiquons ici, c'est uniquement, nous le répétons, pour donner plus d'intérêt pratique aux opinions de l'auteur.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

359. — Banlieue parisienne. — Résidence très recherchée. Après fortune. Pharmacie très ancienne. Bénéfices nets justifiés : 20.000 fr. Loyer peu élevé pour une belle installation. Prix : 65.000 fr. avec moitié comptant.

360. — A une 1/2 beure de Paris, petite ville très fréquentée, agréable à habiter, affaire de tout repos à céder pour cause de maladie. Affaires : 50.000 fr. environ, peu de frais généraux. Bénéfices nets : 20.000 fr. Pharmacie bien installee. Beau et vaste laboratoire. Prix demandé, 3 fois les bénéfices nets, avec 30.000 fr. comptant.

361. — A Paris, dans quartier très commerçant, belle pharmacie bien installée formant angle sur rue très passante. Appartement au-dessus. Bénéfices hien uets : 16 à 17.000 fr. On pourrait traiter avec 30.000 fr. comptant et de très grandes facilités pour le surplus.

362. — A Paris, dans quartier très populeux sur boulevard, belle pharmacie d'angle, avec très grand appartement au-dessus. Affaires : 60.000 fr., laissant 16.000 fr. de bénéfices bieu justifiés. On peut traiter avec 30.000 fr. environ et de grandes facilités pour le surplus.

363. — On demande pharmacien diplômé pour la fabrication de spécialités. Excellentes références de toute nécessité (détailler). Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

364. — Grande maison de produits pharmaceutiques cherche représentant (pharmacien diplômé) pour visiter les médecins. On exige d'excellentes références. Ecrire Armandy, 7, rue Feydeau, Paris.

365. — Un appareil à eaux gazeuses employant le carbonate de chaux et l'acide sulfurique, en bon état, marque François, intermittent n° 1, à vendre ou à échanger contre étuve à cultures ; soit du Dr D'Arsonval modèle 5170, soit de Schribaux modèle 5122 du catalogue n° 10 de la maison Adnet, cette dernière avec soulte en espèces. Ecrire Mukor, chez M. Vée, 24, rue Vieille-du-Temple, Paris.

366. — Angle superbe dans quartier riche. Recettes : 75.000, faciles à augmenter. Affaire négligée qui a fait beaucoup plus. Prix raisonnable. Urgent.

367. — Jolie pharmacie d'angle. Quartier vivant, animé. Recettes 65.000. Loyer 4.000. Prix peu élevé. On peut y rester avant de traiter.

368. — Grande et belle pharmacie à un carrefour commandant tout un quartier. 300 fr. par jour. Augmentation continue. Affaire ancienne. Appartement superbe. Bénéfices supérieurs à 20.000. Prix à débattre. Comptant 40 à 45.000.

369. — Pharmacie et spécialité laissant ensemhle 25 000 nets. Prix total 80.000, moitié comptant.

370. — Par suite de maladie grave. Recettes 35.000. Bénéfices 8.000. Prix très peu élevé. Affaire à relever. Angle. Ancienne maison très connue.

371. — Bel angle sur carrefour. Recettes 65.000. Loyer 4.300. Bénéfices 16.000. Prix à débattre. Titulaire souvent absent.

372. — Association avec un très petit apport et promesse de vente après un ou deux ans. Belle pharmacie. Installation luxueuse. Bénéfices 18.000. Prix calculé sur les bénéfices.

373. — Jolie banlieue de Paris. Pharmacie seule, 17.000 en ordonnances. Beaux bénéfices. Pas de frais. Maison agréable. Jardin, chasse, pêche.

374. — Dans belle ville de province à 2 h. 1/2 de Paris. Pharmacie tenue depuis 20 ans par le titulaire actuel faisant 43.000 de recettes et 13.000 de bénéfices nets. Maison entière.

375. — A la porte de Paris. Pharmacie faisant 36.000 de recettes avec un loyer de 1.800. Bénéfices 14.000. Prix à discuter.

376. — Chimiste, possédant très bonnes références, demande situation stable dans industrie chimique ou droguerie.

377. — Pharmacien de 1re classe, ex-interne Hôpitaux, demande gérance grande pharmacie ou place stable dans industrie chimique. Très hautes références.

378. — J. Warin, Villiers-sur-Marne, près Paris, demande élève en pharmacie, spécialement pour visiter pharmaciens et pour écritures.

379. — On achèterait d'occasion une étuve à culture Roux. S'adresser pharmacie Manuel, 25, cours Pierre-Puget, Marseille.

380. — Pharmacien, possédant important laboratoire à vapeur dans les environs de Paris, accepterait les fabrications de spécialités ou produits pharmaceutiques nécessitant matériel industriel.

d'intention frauduleuse. Ici, les solutions changent d'une législation à l'autre : dans certains Etats, la mauvaise foi est seule condamnable ; ailleurs, la négligence constatée peut donner lieu à des sanctions ; ailleurs, enfin, l'excuse de la bonne foi n'est pas admise, ceci comme stimulant de la vigilance professionnelle et comme sauvegarde pour le public.

Nous ne nous attacherons pas à suivre M. Toubeau dans son intéressante étude de législation comparée ; nous nous limiterons à nos seules lois françaises que l'auteur, dans son paragraphe II, résume ainsi : « La législation française, exception faite pour les règlements d'administration publique, ne punit que la *mauvaise foi constatée* ; sous le régime antérieur des anciennes contraventions, il n'en était pas ainsi. »

Au surplus, voici quelques détails : Lors de la discussion de la loi du 1er août 1905, M. Berry, puis M. Vaillant, ayant demandé que le mot « sciemment » figurât à l'article 1er, et cela pour mettre la bonne foi hors de cause, le Ministre déclara que la faute *consciente* était seule visée. Il est évident qu'aucun doute ne peut se poser sur ce point, puisque la falsification est par définition (Dalloz) une altération *volontaire, en vue d'une tromperie*, et que dès 1851 le ministre de la Justice d'alors disait qu'au moment de la condamnation le juge devra toujours rechercher l'*intention*. Dès que la bonne foi est établie, le délit de falsification disparaît.

Venons à notre deuxième cas. Les dispositions légales relatives à la vente et à la détention de produits falsifiés vont nous fournir des aperçus intéressants, et à cet égard l'auteur nous fait immédiatement opérer une distinction entre le commerce des denrées, boissons, produits agricoles ou naturels, et le commerce des substances médicamenteuses. La loi de 1905, lorsqu'il s'agit d'invoquer l'ignorance du commerçant, offre, en effet, dans la rédaction des paragraphes se rapportant à ces deux catégories de produits, un contraste très net.

A quoi donc tient cette différence inscrite dans la loi ?

> Simplement à ceci, que le pharmacien est un spécialiste diplômé, un technicien qui, en principe, ne peut arguer de son ignorance à l'égard des produits qu'il vend et que, dans l'intérêt de la santé publique, il est tenu de contrôler.
>
> Voilà comment s'exprimait, à ce sujet, M. Cazeneuve, dans la séance de la Chambre du 23 mars 1908 :
>
> « Le pharmacien n'est pas un simple débitant ou un simple épicier ignorant la composition des substances alimentaires ou des boissons qu'il met en vente ; c'est un homme instruit, qui a fait des études spéciales très approfondies. Pendant trois ans de stage, il s'est familiarisé avec la pratique pharmaceutique... Il a le devoir impérieux de contrôler toutes les drogues, toutes les matières premières qu'il reçoit pour exécuter les prescriptions médicales. Il a les moyens de la science pour analyser les substances qu'il achète et qu'il reçoit. Il n'est pas en droit, en principe, d'accuser son fournisseur, si on trouve chez lui un médicament falsifié... » (*Journal officiel*, 24 mars 1908, p. 719.)
>
> Ainsi on peut admettre (et le législateur l'a admis) qu'un pharmacien doit toujours connaître la nature et les qualités réelles des médicaments qu'il possède dans son officine.
>
> Est-ce à dire qu'il y ait là une présomption que rien ne puisse ren-



Exiger le Flacon d'origine
la Signature *et* l'Étiquette verte



TOUX RHUME CORYZA

Dans toutes les bonnes Pharmacies ou contre mandat de 3 fr *à* BLANCARD Pharmacien 40, Rue Bonaparte PARIS (6e)

GRAINS DE KIPSOL AUX TANIN ET CACAO ACTIFS
SPÉCIFIQUE DU CORYZA
BERTAUT-BLANCARD Fres PHARMACIENS 40 Rue Bonaparte PARIS
LA BOITE 3 Frs

KIPSOL
en pilules facile à avaler.
Arrête en quelques heures
RHUME de CERVEAU
2 à 7 par jour 1 toutes les 2 heures.

SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES

Tolérance Médicamenteuse assurée

MÉDICATION INTESTINALE

Enrobage Duplex. **GLOBULES FUMOUZE** Glutino-résineux.

Insolubles dans l'Estomac, graduellement solubles dans l'Intestin.

PRINCIPAUX GLOBULES FUMOUZE

Antipyrine	0.25	Iodure de K	0.25	Purgatifs *(résine)*	
Biline	0.20	Iodure de Na	0.25	Salicylate soude	0.25
Bromure de K	0.25	Quinine *(chlorh.)*	0.20	Thyroïdine*	0.05

Flacons 3.50 et 5 fr. (noms astérisqués).
(Demander la nomenclature complète, avec doses et indications).

Ni Odeurs. **CAPSULES RAQUIN** Ni Renvois.

A enveloppe de gluten insoluble dans l'Estomac.
Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

PRINCIPALES CAPSULES RAQUIN

Copahivate de Soude	0.40	Iodure de Potassium	0.25
Copahu	0.45	Biiodure Hg.	0.01
Baltal *(Santal Copahivique)*	0.40	Biiodure Ioduré	0.005 / 0.25
Salol	0.25		
Salol Santal	0.32	Protoiodure Hg. thébaïque	0.05 / 0.005
Protoiodure Hg.	0.05		

5 fr. le Flacon de 64 Capsules.

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.

verser?... Sans doute, les excuses de l'inculpé ne seront considérées comme valables que dans des circonstances exceptionnelles, mais enfin, si l'intéressé donne des preuves évidentes de sa bonne foi, de sa vigilance professionnelle, les sanctions de la loi ne lui seront pas appliquées.

Enfin, relativement à notre troisième cas, nous pouvons citer le paragraphe suivant où se résume l'opinion de M. Toubeau :

> Le principe général qui domine notre législation actuelle sur la répression des fraudes, c'est que la mauvaise foi (l'intention délictueuse constatée) est seule soumise à des sanctions. Sans doute, l'inobservance des règlements spéciaux d'administration publique, pris pour l'application de la loi de 1905, est condamnable, sans impliquer la volonté de frauder, mais, dans leur ensemble, les négligences professionnelles de toute nature qui aboutissent à la mise en vente de produits falsifiés, corrompus ou nuisibles, ne sont susceptibles d'aucune pénalité, quels que soient les risques que ces négligences puissent faire courir au consommateur éventuel.

Et l'auteur, après avoir discuté la réforme proposée au Parlement par M. Chavoix touchant les négligences professionnelles, termine en disant :

> En dehors de la fraude proprement dite, il y a des faits de négligence, d'imprudence, d'inaptitude, qui actuellement échappent à toute sanction et qui, cependant, devraient être punis, si légèrement que ce fût.
>
> Sans doute, les relations commerciales sont aujourd'hui très complexes et il est de plus en plus difficile au client de savoir ce qu'il achète, à l'intermédiaire de savoir ce qu'il vend. Mais ce dernier a des obligations spéciales que lui impose sa profession même : ce n'est pas la faute du consommateur si *le commerce tend à devenir un art*, exigeant des aptitudes, des connaissances et un soin toujours plus étendus.

A. B.

REVUE ANALYTIQUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE

Le cancer de l'estomac et l'épreuve de Salomon (*J. méd. chir. pratiques*, 1909, t. XXX, 665). — L'épreuve de Salomon est basée sur ce fait que les surfaces des muqueuses ulcéreuses sécrètent toujours une certaine quantité de liquide chargé d'albumine dont on peut constater la présence par une recherche particulière.

Pour l'estomac, après une sorte de repas d'épreuve le matin, on fait un grand lavage d'estomac le soir et le lendemain matin on recueille à la sonde une certaine quantité de liquide stomacal. Dans ce liquide on retrouve de l'albumine en plus ou moins grande quantité. Voici les conclusions de M. le Dr André Mathieu sur la valeur de cette méthode :

a) L'apparition instantanée d'un précipité abondant et floconneux d'albumine dans le liquide de lavage de l'estomac est un signe presque certain de cancer de cet organe;

b) Toutefois, l'absence de réaction albumineuse ne permet pas d'écarter

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE
TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C.L.

PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE PARIS

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTITÉTANIQUE
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les ***produits*** *similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.*

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

absolument le diagnostic de cancer, l'existence de cette réaction n'autorise pas davantage le diagnostic *ferme* de néoplasme;

c) En comparant les différents cas dans lesquels la présence de l'albumine a été constatée, on pouvait affirmer que sa production est fonction non pas d'une tumeur cancéreuse, mais d'une ulcération gastrique.

Danger de l'emploi de fétus de paille comme compte-gouttes dans le traitement de diverses ophtalmies (*J. méd. chir. pratiques*, 1909, t. XXX, 668).

Désinfection des excreta, des linges et des vêtements des malades atteints de maladies contagieuses, par C. H. Lemoine, professeur au Val-de-Grâce (*J. des Praticiens*, 1909, XXXIII, 577).

Inconvénient des instillations huileuses dans le conduit auditif, par Courtade (*Recueil médical*, 1909, II). — L'introduction dans le méat d'un tampon d'ouate imbibé de baume tranquille, d'huile de camomille, etc., ne calme pas en général les douleurs dues à l'otite moyenne aiguë; dans ce cas, la médication est donc au moins inutile, elle présente d'autre part l'inconvénient de modifier l'apparence de l'épiderme du conduit auditif et de la membrane du tympan; ce qui peut contribuer à égarer le diagnostic lors de l'examen de l'oreille par le spécialiste.

M. Desesquelle remplace avec avantage les préparations huileuses par l'eau chaude additionnée de Laudanum et versée dans l'oreille avec une cuiller à café.

Traitement de la coqueluche par l'ozone, par D. Labbé (*Rev. de thérap. méd. chirg.* 1909, XXVI, 645). — Sous l'influence de ce traitement, la coqueluche a guéri dans tous les cas cités dans un laps de temps sensiblement inférieur à la moyenne de durée d'une coqueluche bénigne.

Pour produire artificiellement l'ozone, on emploie généralement l'effluve des appareils électriques, machines électro-statiques, appareils de haute tension et haute fréquence et surtout de haute tension à basse fréquence.

Un condensateur à décharges continues par effluves et actionné par une bobine de Rhumkorf de 3 cm. d'étincelle, constitue un appareil à production d'ozone suffisant pour toutes les applications thérapeutiques.

De l'utilité des marques de quinine, par le médecin principal Schneider (*Le Caducée*, 1909, IX, 249). — A Téhéran, l'auteur ayant eu des insuccès, s'est aperçu qu'il y avait, suivant son expression, « de la quinine chère, « quinine pour riches, quinine efficace et de la quinine à bon marché, « quinine pour pauvres, quinine inefficace ».

Empoisonnement mortel par les vapeurs de benzine, par Descœudres et Baccharach (*La Clinique*, IV, 1909, 606). — Il s'agit d'un ouvrier descendu dans une fosse pour soutirer de la benzine qui perdit connaissance presque immédiatement, tomba à terre en proférant quelques paroles incohérentes, le corps en proie à des mouvements désordonnés et convulsifs et mourut quelques minutes plus tard malgré les essais prolongés de respiration artificielle.

L'analyse du sang montra que celui-ci présentait toutes les modifications caractéristiques de l'asphyxie.

Des farines de céréales et de légumineuses diastasées chez les malades et les convalescents, par A. Imbert (*Journ. du Praticien*, XXIII, 1909, 622). — La tisane de céréales possède une action diurétique et tonique que l'on peut utiliser au cours des maladies aiguës et surtout durant les périodes de convalescence. Le professeur Weil de Lyon a songé à associer à ces farines de

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR
Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX
Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

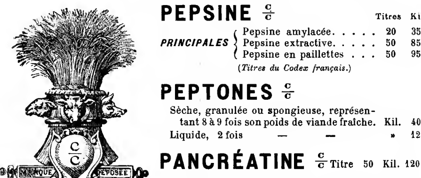
CHASSAING & Cie

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Ki
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C. . . . . Kil. 120

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

céréales de la farine de Malt, de façon à réaliser une hydrolyse des substances amylacées.

Dans des recherches entreprises dans un but analogue, A. Imbert a préféré à la farine de Malt, dont la teneur en diastase n'a rien de constant, la diastase ou maltine du nouveau codex.

Après l'adjonction de maltine aux farines employées, une partie de l'amidon est saccharifiée par la diastase, tandis qu'une partie reste inattaquée. Les essais de A. Imbert ont été faits à l'aide des farines suivantes : avoine douce, blé vert, froment, maïs blanc, maïs rouge, orge, riz, gruau, blé entier, fèves de marais, haricots verts, lentilles vertes, pois chiches, pois verts, tapioca, pomme de terre.

On peut utiliser en clinique deux formes d'administration de ces farines diastasées : *la tisane de céréales diastasées* et le *potage de céréales et de légumineuses diastasées*. A. Imbert indique dans tous ses détails la façon d'obtenir ces deux préparations qui sont liquides, d'une saveur tout à fait agréable, faciles à absorber à cause de leur consistance fluide qui permet de les boire.

La digestion en est facile et la diurèse se maintient.

Pour un adulte, trois potages par jour sont une bonne alimentation de convalescence. En ajoutant un œuf dans le potage chaud au moment de servir, on a une crème savoureuse, véritable aliment parfait.

Fumigations sèches antiseptiques de résorcine, par Chalmet (*Journ. Méd. et Chir. prat.*, LXXX, 1909, 712). — Procédé antiseptique pour les chambres de malades. M. Chalmet a choisi la résorcine indiquée par M. Meillère comme étant la plus maniable des substances qui subissent la distillation sèche.

Il n'y a pas, dit-il, de procédé :

I. Plus commode. — Comme appareil il suffit d'une petite casserole, où on met la résorcine en poudre, et d'une lampe à alcool.

II. Moins coûteux. — 2 à 3 gr. de résorcine suffisent pour une chambre ordinaire.

III. Plus efficace. — Tandis que la vapeur humide ne dépasse pas l'isthme glottique (Laborde), les vapeurs sèches arrivent jusque dans les alvéoles pulmonaires ainsi que le démontre leur passage dans l'urine après l'absorption dans le torrent circulatoire (Meillère).

Les vapeurs sèches de résorcine sont *respirables*. Au lieu de ne désinfecter que les déjections et les linges, en cours de maladie, on est en mesure de désinfecter constamment et à la fois le local et le malade, qui de plus est traité par les fumigations s'il a une affection des voies respiratoires.

Dr Gaston Dorléans.

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. 11 fr. 50

Lemoine et Gérard. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. 6 25

Bouchardat. — **Formulaire magistral.** 1909. 3 50

Bocquillon - Limousin. — **Médicaments nouveaux pour 1909** 2 75

Le Corps humain, image en couleurs de 0m45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes 1 50

Chinon. — **Médicaments nouveaux.** 1909. 3 fr. 50

Philippe. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** 5 50

Cerbelaud-Bayard. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . 11 fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . 1 50

Gillet. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . 2 75

Roué. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition 2 50

Hinard. — **Analyse des laits et produits lactés** 2 25

Guiard et Grimbert. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique**, 2e éd 1908 . . . . 13 50

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes 0 30

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons 0 30

Bourrey et Marquet. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. 18 fr

Peyrègne. — **Formules fondamentales de la Chimie organique.** . . . . 1 fr.

Peyrègne. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . 1 50

Yvon et Michel. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . 8 fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

ÉNÉSOL

(*Salicylarsinate de Mercure*)

AVANTAGES DE L'ÉNESOL

1° **Toxicité excessivement faible;**

2° **L'ÉNÉSOL n'est pas douloureux en injections;**

3° **L'activité thérapeutique de l'ÉNÉSOL est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels injectables.**

L'ÉNÉSOL est délivré en **AMPOULES** *de 2 cm³ dosées à 3 cgr. par cm³ (6 cgr. par ampoule).* — La boîte de 10 Ampoules, **4** fr.

SOLUROL

(*Acide thyminique pur*)

ÉLIMINATEUR PHYSIOLOGIQUE DE L'ACIDE URIQUE

Le **SOLUROL** est indiqué dans la **Goutte aiguë** et **chronique**, dans la **Lithiase rénale** et les manifestations de l'**Arthritisme**. Il augmente l'excrétion de l'acide urique et diminue l'intensité de la douleur et des crises. On doit surtout l'employer dans les périodes intercalaires.

0 gr. 75 de **SOLUROL** *par jour sous forme de* **COMPRIMÉS au SOLUROL** *dosés à 0 gr. 25.*

LABORATOIRES CLIN, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Conversion du diplôme de deuxième classe en première.

Beaucoup de nos confrères nous demandent dans quelles conditions se fera la conversion du diplôme de deuxième en première classe. Voici les renseignements communiqués par le secrétariat de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris :

Le décret publié à l'*Officiel* du 26 juillet 1909 stipule que « pendant un délai de six années, les pharmaciens de 2e classe qui voudront obtenir le diplôme de 1re classe devront subir le troisième examen probatoire ».

D'après les instructions ministérielles, avant de s'inscrire à cet examen, le postulant devra préalablement acquitter les droits de dispense afférents au *grade* de bachelier (s'il y a lieu), soit 140 francs.

Et aux *actes* ci-après :

12 Inscriptions à 57 fr. 50 l'une	690 fr.
2 Examens de fin d'anoée et 1 examen semestriel à 50 fr.	150 »
1er Examen probatoire.	130 »
2e Examen probatoire	120 »
Total.	1.090 »

Formalités à remplir. — 1° L'intéressé fait part à l'Ecole de son intention de convertir son diplôme, en indiquant l'époque approximative à laquelle il sera prêt pour l'examen. En même temps, il dépose son *acte de naissance* et son *diplôme*.

Il reçoit alors un certificat du secrétaire, destiné à être produit à la Faculté des Sciences pour retirer le bulletin de versement des droits afférents à la dispense du baccalauréat;

2° Après avoir acquitté ce droit, il demande à l'Ecole, *sa quittance de* 140 francs à l'appui, le bulletin de versement des droits afférents à la scolarité de 1re classe.

Le *récépissé de* 1.090 francs devra être adressé à l'Ecole pour compléter le dossier.

N. B. — Les demandes de bulletin de versement peuvent se faire par lettre, et les versements être effectués dans les départements, à un *chef-lieu de préfecture* (trésorerie générale) ou *de sous-préfecture* (recette particulière).

D'après le nombre des candidats, l'Ecole fixera la date des mises en série, et en avisera en temps utile ceux qui auront accompli les formalités indiquées ci-dessus.

PROGRAMME DU TROISIÈME EXAMEN PROBATOIRE.

Première partie : *Sciences pharmacologiques proprement dites.*

Epreuve pratique : essai ou dosage d'un médicament. — Reconnaissance de médicaments simples et composés.

Epreuve orale : Pharmacie chimique et galénique. — Matière médicale.

L'épreuve pratique n'est pas éliminatoire; elle est jugée avec l'épreuve orale. Dans le cas d'ajournement pour l'ensemble des deux épreuves, le jury déclare si le candidat doit, ou non, refaire la première.

Deuxième partie : *Synthèse*. — Préparation de huit médicaments chimiques ou galéniques.

Oral : interrogations sur ces préparations.

PROCÉDÉS ET APPAREILS
DE
DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur,** soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2.** Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m^3.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m^3, **3** fr. — 15 m^3, **2** fr. **50.**
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (**ticket-primes**)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

A propos du titre de Docteur en Pharmacie.

Le professeur Landouzy, recevant la lettre suivante, communique à *La Presse Médicale* sa réponse que nous reproduisons ci-dessous *in-extenso* :

8 octobre 1909.

« Mon cher Maître,

« Une controverse se discutant actuellement ici, je me permets de solliciter de votre haute autorité la solution du problème.

« Quelqu'un qui est docteur en Pharmacie peut-il signer couramment ainsi : *Dr X...,* sans faire suivre cette signature du mot (en pharmacie)?

« Les uns disent *oui*, les autres, *non*.

« Ceux qui disent *oui* objectent qu'en Allemagne, on dit toujours *Herr Doctor*.

« D'autre part, en matière d'état civil, la simple appellation *Dr X...* n'estelle pas discutable, comme au point de vue procédure, par exemple ?

« Merci d'avance, mon cher Maître, de cette menue consultation et recevez l'assurance de mes sentiments très dévoués. »

Paris, 12 octobre 1909.

« Monsieur,

« A votre demande, je fais réponse qui n'engage que moi. Cette réponse, je vous la fais telle que la perçoivent le bon sens et la conscience, laissant de côté les arguties possibles d'avocats.

« Il m'apparaît que le docteur en Pharmacie qui se dit, ou signe simplement Dr X..., n'est pas fâché qu'on le prenne pour docteur en Médecine.

« Il m'apparaît que si la signature Dr X... est mise au bas d'un papier, avec l'idée que la signature doctorale (laissant sous-entendre la qualité médicale) prête audit papier une valeur de consultation, d'ordonnance ou de certificat vis-à-vis de la personne à qui on le remet ; vis-à-vis d'une officine qui le reçoit ; vis-à-vis d'un tiers à qui on le communique... ; m'est avis, qu'il y a, sinon tromperie, certainement *occasion* de tromperie.

« Le Droit et l'Usage, chez nous (les comparaisons, certaines analogies avec telles ou telles pratiques étrangères n'ont rien à voir dans le débat, puisqu'il s'agit de la France), veulent, qu'alors qu'on signe docteur..., sans plus, cela signifie, pour tout le monde, *docteur en Médecine*, et non docteur en Droit, ès Sciences, ès Lettres, etc. La preuve en est que, pour tous les doctorats, hormis pour la Médecine, on ajoute toujours la mention d'*espèce*.

« La Pharmacie saurait d'autant moins échapper à la règle, que supprimer « en Pharmacie » prête a autant de suspicions et d'inconvénients, que ajouter « en Pharmacie » met toutes choses en leur état.

» Il m'étonnerait que la question fût justiciable d'une autre réponse, car la réticence de la signature, en pareille matière, fait mine de chercher à abriter certains intérêts du signataire, plutôt que de servir les intérêts du client. Cela étant, j'espère en la Jurisprudence et dans le Droit, pour se trouver d'accord avec le sens commun et la conscience professionnelle.

« J'ajoute que ma manière de voir est corroborée par l'opinion d'un homme bien placé pour être excellent juge en la matière ; par l'opinion du professeur Guignard, directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie. N'a-t-il pas écrit [1] :
« En dehors des grades établis par l'Etat, les Universités ont institué un « diplôme de doctorat en Pharmacie qui peut être postulé aussi bien par les « étrangers que par les Français ; il ne confère aucun droit à l'exercice pro- « fessionnel en France.

« Remarquons, à ce propos, qu'il importe que les pharmaciens pourvus du « titre universitaire de docteur évitent tout ce qui pourrait prêter à confu- « sion, auprès du public, avec le grade de docteur en Médecine. »

« Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de mes sentiments distingués.

« Professeur L. Landouzy. »

1. Roux et Guignard. — *Guide de l'Inspecteur des pharmacies*, 1909, p. 11. Paris, Maloine, Editeur.

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

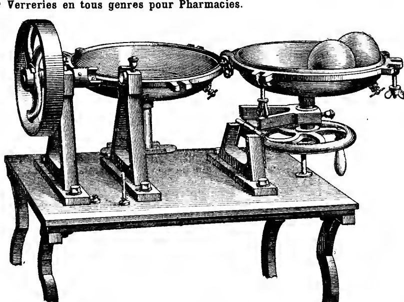
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

NOUVELLES

Fondation Van Eden. — Deux médailles viennent d'être attribuées sur le fonds VAN EDEN, — dont le but est de développer les études botaniques pures et appliquées sur la Guyane néerlandaise, — à M. le Professeur PERROT et à M. le Dr MARTIN-LAVIGNE, pour leurs études micrographiques sur les bois de la Guyane.

Distinctions honorifiques. — Nous adressons nos très vives félicitations à nos confrères qui ont reçu les distinctions suivantes :

Officier de l'Instruction publique : M. PEYROT-DESGACHONS, au Blanc (Indre).

Officiers d'Académie : MM. ALLAIN, pharmacien-major, au ministère de la Guerre ; ANDRÉ, à Lyon ; PESQUI, au Bouscat (Gironde) ; QUÉRON, à Blois.

Officier du Mérite Agricole : M. DESMOLINS, à Angerville (Seine-et-Oise).

Chevaliers du Mérite Agricole : MM. BARBERO, à Lyon ; DANZEL, à Rouen ; GARNAL, à Cahors ; GEOFFROY, à Verdun ; MARION, à Chatou ; MOULIN, à Thorigné-sur-Vire (Manche) ; PAGES, à Magalas (Hérault) ; RAVIN, pharmacien-major, à Limoges ; ROUTIER, à Sartrouville (Seine-et-Oise) ; SCHMIT, à Châlons-sur-Marne.

Médaille de bronze de la Mutualité : M. BARBERO, à Lyon.

Suppression de la dispense du P. C. N. pour les pharmaciens de 1re classe aspirant au doctorat en médecine. — Une circulaire du 2 juin 1909, interprétant le décret du 12 mai 1909, relatif aux aspirants aux grades et titres établis par l'Etat, contient la disposition suivante :

« Jusqu'ici, un régime de faveur avait été adopté à l'égard des pharmaciens de 1re classe désireux d'entreprendre les études médicales. La dispense du P. C. N. (certificat d'études physiques, chimiques et naturelles) leur était accordée ; ce régime cesse dès à présent d'être en vigueur. Ces praticiens, s'ils postulent le doctorat en médecine, devront ajouter à leur baccalauréat le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. »

Nous déplorons comme tous nos confrères cette suppression de dispense que rien ne justifie.

Tous les gens compétents sont bien convaincus que les connaissances étendues sur la chimie, la physique et les sciences naturelles acquises à l'Ecole de pharmacie sont bien supérieures aux notions élémentaires exigées des étudiants du P. C. N. à la suite d'une seule année d'école. (*L'Union pharmaceutique.*)

Ecoles de Médecine et de Pharmacie d'Amiens et de Grenoble. — M. PANCIER, pharmacien supérieur de 1re classe, ancien suppléant, est nommé professeur de chimie et toxicologie à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Amiens. — M. LÉON MARTIN, pharmacien supérieur de 1re classe, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, est nommé professeur de chimie et toxicologie à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Grenoble.

Concours à cinq places d'élèves internes en pharmacie des hôpitaux civils de Marseille. — Ce concours sera ouvert le lundi 22 novembre 1909, à trois heures de l'après-midi, dans l'amphithéâtre des concours de l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Les élèves qui voudront concourir devront se faire inscrire au Secrétariat

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton** (**Eau de mer isotonique**), en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS — Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1 2**. Dépense **2 fr. 50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu**. — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50**. — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner**. — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie — 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS —

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches**, etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de PÉTROSELINE MENTHOLÉE

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et **un sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Tailleur — HÉMAGÈNE TAILLEUR — Maladies des Femmes — (Douleurs, Irrégularités des Menstrues) — Prix 2f25

de l'Administration des hospices, à l'Hôtel-Dieu, de neuf heures à midi et de trois heures à cinq heures du soir, jusqu'au 15 novembre inclusivement.

Syndicat des Pharmaciens de l'Indre. Bureau. — Président : M. H. Peyrot-Desgachons, au Blanc ; Vice-Président : M. Maillet, à Châteauroux ; Secrétaire général : M. Berthon, à Châtillon ; Secrétaire adjoint : M. Plaut, à Châteauroux ; Trésorier : M. David, à Châteauroux ; Conseillers : MM. Auclair, à Aigurande ; Léonardon, au Blanc ; Pradeau, à Valençay.

Chambre syndicale des Pharmaciens de la Seine. Conseil d'Administration pour l'année 1909-1910 : *Bureau.* — MM. Dufau, président, 55, rue du Cherche-Midi (6e). Le samedi, de 2 heures à 4 heures, au siège social.

Albert Beau, vice-président, 31, rue Verneuil (7e). Le lundi.

Postel, secrétaire général, 4, rue de la Butte-aux-Cailles (13e). Le mercredi, de 3 heures à 5 heures.

Laurencin, secrétaire adjoint, 41, rue de Clignancourt (18e). Le mardi matin.

Labélonye, trésorier, 99, rue d'Aboukir (2e).

Crinon, archiviste, 45, rue de Turenne (3e).

Conseillers à titre d'anciens présidents : MM. Renard, H. Martin, Beytout.

A titre de délégués: 1re circonscription (1er et 2e arrondissements), M. Longuet.

2e circonscription (3e et 4e arrondissements), M. Desnoix.

3e circonscription (5e et 6e arrondissements), M. Herbain.

4e circonscription (7e et 16e arrondissements), M. Brouant.

5e circonscription (8e et 17e arrondissements), M. Artus.

6e circonscription (9e et 18e arrondissements), M. Ardely.

7e circonscription (10e et 19e arrondissements), M. Cordier.

8e circonscription (11e et 20e arrondissements), M. Bonnard.

9e circonscription (12e et 13e arrondissements), M. Roidot.

10e circonscripion (14e et 15e arrondissements), M. Blanchard.

11e circonscription (cantons de Saint-Maur, Nogent, Vincennes, Montreuil), M. Roche.

12e circonscription (cantons de Vanves, Sceaux, Villejuif, Ivry), M. Hemmerlé.

13e circonscription (cantons d'Asnières, Clichy, Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Noisy-le-Sec), M. Trinquart.

14e circonscription (cantons de Boulogne, Puteaux, Neuilly, Courbevoie, Levallois), M. Rousseau.

Comité disciplinaire. — Président : M. Dufau ; Vice-Président : M. Albert Beau ; Secrétaire : M. Postel.

Membres : MM. Billon, Bocquillon, Bousquet, Desvignes, Dumouthiers, Jaboin, Lafay, Renard, Weil.

Membres adjoints : MM. Brissonnet, Lacroix, Feuilloux.

Nécrologie pharmaceutique du mois. — MM. Gautriaud (Georges-Benjamin), à Royau ; Le Gastelois (Adolphe), honoraire à Paris ; Pineau (Marie-Fortuné-Abel), honoraire à Melle ; Saunion, à Paris ; Huet, à Landrecies (Nord) ; Pollet, à Chambéry (Savoie).

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & Cie

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

PHARMACIE MILITAIRE

Corps de santé de la Marine. — M. le pharmacien de 2e classe Petiot (P.), du port de Rochefort, est désigné pour servir à l'établissement d'Indret.

Promotions. — Au grade de pharmacien de 2e classe, les pharmaciens de 3e classe :

MM. Vallery (Léon-Pierre-Lucien) ; Constans (Henri-Joseph-Marie); Petiot (Pierre); Bouic (Marc-Pierre-Fernand).

Service de santé militaire. — Les pharmaciens aides-majors de 2e classe, élèves sortis de l'Ecole d'application du Service de santé militaire dans l'ordre ci-dessous, ont reçu les affectations suivantes :

M. Leulier, pharmacie centrale du Service de santé à Paris; Debucquet, hôpital Bégin, à Saint-Mandé; Daruty, hôpitaux de la division de Constantine; Loiseau, hôpital Desgenettes, à Lyon.

Par décision du ministre de la Guerre en date du 31 août 1909, sont nommés élèves en pharmacie du Service de santé militaire, à dater du 1er octobre 1909, et attachés aux établissements hospitaliers ci-après :

M. Hugues (à 4 inscriptions), à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.
M. Ronvel (sans inscriptions), à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.
M. Le Mitouard (sans inscriptions), à l'hôpital militaire de Bordeaux.
M. Cartier (sans inscriptions), à l'hôpital militaire Saint-Martin, à Paris.
Avant de prendre possession de son emploi, M. Le Mitouard devra accomplir une année de service militaire dans l'un des corps de troupes d'infanterie désignés dans le décret du 23 juin 1909 (inséré au *Journal officiel* du 26 juin 1909).

Promotions. — Sont promus au grade de pharmacien aide-major de 1re classe : MM. Muret-Labarthe, Remy, Belair, Languepin, Savary, Bathias.

Concours. — Un concours s'ouvrira le 6 décembre 1909, à 9 heures du matin, à l'Ecole d'application du Service de santé militaire, pour l'admission à un emploi de pharmacien aide-major de 2e classe, élève à ladite Ecole.

Le programme arrêté le 10 juin 1909, donnant les conditions de ce concours, est inséré au *Bulletin officiel* du Ministère de la Guerre.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS	LONDRES
26 et **28, Rue du Dragon**	**37, Crutched Friars, 37**

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | **Adresse** ⊤ **TRADOB**



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

BULLETIN DE NOVEMBRE

Du Compérage.

Il suffit aujourd'hui d'ouvrir un journal professionnel pour y trouver de suite le mot « *Compérage* » ou, plus explicitement, les mots : *Compérage médico-pharmaceutique*. Dans nos conversations entre confrères, nous avons aussi, — et trop souvent, hélas ! — l'occasion de nous servir de ces expressions. Il serait donc bon de les préciser d'abord ou, tout au moins, de leur attribuer un sens bien déterminé, pour examiner ensuite ce qu'est le compérage et, — s'il n'est pas légal, — quels moyens employer pour le combattre.

Le mot *compérage* est pris ici au sens figuré. En réalité, le compère désigne le parrain d'un enfant considéré par rapport à la marraine. Le parrain *offre* des dragées à l'occasion de cette fête de famille qu'est le baptême... tandis qu'aujourd'hui le compère *exploite* et *vend* des dragées (laxatives ou autres),

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux : Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

TÉLÉPHONE
Nos 1021-00 et 1021-01

PARIS (4e)

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

au profit d'un commerce à nom collectif et pour le plus grand bénéfice de cette collectivité.

Dans certains cas, le dictionnaire définit ainsi le compère : « Celui qui est de complicité avec un fourbe, le fourbe étant celui qui trompe par des mesures odieuses... » Cette dernière définition permet de dire que tout compérage de telle nature est méprisable, fût-il pratiqué par un rusé compère comme le Renard de la fable. Il devient plus méprisable encore lorsqu'il est pratiqué entre un médecin et un pharmacien dont les situations sociales augmentent les responsabilités.

Le compérage peut s'exercer pécuniairement dans les deux sens. Le médecin peut intéresser le pharmacien à lui adresser les clients. Il le provoque par des visites affables, par des cartes, des lettres envoyées périodiquement où le docteur, après avoir énuméré ses nombreux titres, termine par un doux euphémisme en promettant de donner des preuves de sa bonne confraternité si l'on veut bien s'adresser à lui.

Ceci c'est du rabattage, du raccolage ou de la dichotomie.

Nous ne nous arrêterons pas aujourd'hui à ce mode de compérage, nous réservant de nous occuper plus spécialement du cas des médecins retirant un bénéfice, immédiat ou différé, sur les produits pharmaceutiques, hygiéniques ou diététiques qu'ils prescrivent.

Le législateur, en séparant les professions médicale et pharmaceutique, a certainement eu l'idée des abus considérables qui se seraient produits si le médecin était intéressé à prescrire, pour les vendre, le plus de médicaments possible et qui seraient pour lui une source de revenu. Ces abus existent bien et il ne serait pas difficile de citer de nombreux cas d'exploitation du public, le docteur étant pharmacien, ou le pharmacien étant devenu docteur. (Rappelez-vous MOLIÈRE : Est-ce à votre cocher ou à votre cuisinier que vous voulez parler, car je suis l'un et l'autre ?) Le docteur est éminemment philanthrope; il a fondé un institut; ses consultations sont gratuites, mais ses médicaments ne le sont pas; ils sont nombreux et leur prix surpasse de beaucoup les légendaires notes d'apothicaire. Du total de la facture, n'en parlons pas. Ce serait de l'escroquerie si la justice n'était aujourd'hui encore plus boiteuse qu'autrefois.

Dans l'intérêt des malades et pour sauvegarder la santé publique, il est donc nécessaire que le médecin appelé auprès d'un client n'ait aucun intérêt pécuniaire à prescrire un médicament plutôt qu'un autre; il doit le choisir le plus approprié à la maladie ou à l'affection qu'il traite. S'il en était autrement, le praticien pourrait être soupçonné de n'avoir pas son entière « liberté de prescrire ». C'est du reste sous ce titre que le Dr J. NOIR publiait, dans le *Bulletin officiel de l'Union des Syndicats médicaux de France*, un article tendant à faire dévoyer la question qui fut remise au point par le Dr H. MARTIN. Il n'y a évidemment pas compérage dans le fait de recevoir des buvards, ou autres objets de réclame rappelant certains produits au souvenir des médecins... *Le compérage consiste en une convention* IGNORÉE DU MALADE *par laquelle le médecin, en prescrivant le produit délivré par le pharmacien, se procure un bénéfice quelconque.*

Cette définition est très nette et très précise; elle peut s'adapter même à des produits qui ne seraient pas exclusivement pharmaceutiques. Par exemple : les docteurs peuvent conseiller sans utilité un suc de viande X..., un bain tonique S... Si cela ne fait pas de bien, cela ne fait pas de mal ; la bourse du client seule en souffre, tandis que celle du docteur en profite. Au prix de

EXTRAITS DAUSSE

(1834-)

BOULANGER-DAUSSE & C[ie]

PHARMACIENS

4 et 6, Rue Aubriot, PARIS

"INTRAITS" DAUSSE

ou

Extraits **physiologiques complets**

de Plantes **fraîches stérilisées**

= d'après le procédé breveté =

PERROT-GORIS

"INTRAIT" de Digitale :

Cet extrait, qui a l'apparence d'une poudre de belle couleur jaune, est très hygrométrique et doit être conservé dans des flacons dessiccateurs, à couvercle creux rempli de chaux vive : c'est ainsi que nous le délivrons. Cette poudre est **soluble en toutes proportions dans l'eau** en donnant une solution peu colorée, brun-rougeâtre, ayant l'odeur caractéristique de la plante fraîche.

Nous préparons, avec cet "*Intrait*", des granules d'*intrait* de digitale; des ampoules d'*intrait* de digitale, pour injections hypodermiques; des comprimés d'*intrait* de digitale, avec lesquels on peut préparer la macération, le sirop de digitale, etc.

NOTA. — Toutes les préparations d'"**INTRAITS**" **Dausse**, selon le procédé breveté **Perrot-Goris**, se vendent **EXCLUSIVEMENT EN VRAC**, par toutes divisions.

Nous nous mettons, de plus, à l'entière disposition de nos confrères pour la mise à l'étude de toutes préparations de **Plantes fraîches stérilisées** selon le procédé **PERROT-GORIS**.

sa consultation, il ajoute une rétribution sur un produit qu'il n'aurait peut-être pas prescrit s'il n'y avait trouvé un bénéfice. On citait dernièrement un médecin de province qui, faisant ses visites du matin, ordonnait à tous ses malades un suc fortifiant (signalé comme étant à compérage). Est-ce que vraiment tous ces malades avaient besoin, le même jour, du même produit? Le lendemain et les jours suivants, le même fait se renouvelait.

Comment alors les médecins sont-ils rémunérés en proportion de leurs prescriptions? Comment se fait le contrôle? Les méthodes employées sont diverses. Elles peuvent être divisées en deux catégories : il y a le compérage sous forme collective, et le compérage venant de l'initiative d'un seul fabricant.

Dans le cas du compérage individuel, les méthodes sont variées. La plus employée est celle à ticket. Voulez-vous un modèle du genre? Le flacon, contenant un médicament d'une efficacité merveilleuse et facile à prescrire, est pourvu d'un ticket-prime, gain (combien modeste!) du pharmacien. Or, celui-ci, pour toucher sa prime, doit rendre tous les tickets revêtus du timbre de sa pharmacie, avec indication de la date de la délivrance et apposition de sa signature. Un seul médecin ayant donné son adhésion pour une région déterminée, il profite non seulement des produits ordonnés par lui, mais de tous ceux vendus dans cette région.

D'autres procédés sont plus simples : les honnêtes gens s'honorent d'une confiance réciproque. Il suffit de noter au jour le jour, sur un bordereau spécial, le nom et le nombre des produits prescrits. Le bordereau est ensuite retourné et quelque temps après, le mandat de recevoir arrive. — Qui donc le remplacera par un mandat... d'amener?

Dans toutes les combinaisons, et *c'est une preuve de leur illégalité*, une discrétion absolue est promise, et quelquefois, pour donner son adhésion, il suffit au docteur d'adresser sa carte au fabricant pour être sacré « Compère »...

Sacré Compère, va!

Le compérage à forme collective est beaucoup plus important. Il s'est développé grâce à la fondation de plusieurs sociétés actuellement très prospères. *La Prévoyance Médicale* est une des plus importantes. Elle dispose de produits variés que les actionnaires prescrivent activement dans l'espoir de toucher des dividendes élevés et de se procurer une retraite pour leurs vieux jours. Les retraites actuellement atteignent environ 1.400 francs, ce qui n'a rien de surprenant quand on trouve dans le rapport publié au Bulletin mensuel de la *Prévoyance Médicale*, Société française des Eaux minérales (mai 1907), les lignes suivantes : « Nous vous remercions d'avoir maintenu énergiquement votre patronage aux « Grains de Vals »; grâce à vos efforts et à une publicité bien comprise, les « Grains de Vals » ont permis à eux seuls de verser dans nos caisses une somme très élevée ; n'est-ce pas un beau résultat? »

Il serait facile de fournir d'autres documents et de multiplier les exemples.

Ces pratiques, peu conformes à la déontologie médicale et pharmaceutique, ont ému les grandes associations chargées de la défense des intérêts moraux de ces deux professions. A l'Assemblée générale de l'Association générale des Médecins de France, le Dr Lepage, dans un rapport documenté[1], signalait à ses confrères les graves dangers qu'il y aurait pour les médecins à persister dans cette voie. Il ne craignait pas de les avertir de la déconsidération

1. *Bulletin Médical*, 28 avril 1909.



PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
VIQUERAT
DHOTEL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR

6, Rue Abel, PARIS (anct R. de Rennes, 83)
ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE–PARIS

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.

VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET



COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

qui en résulterait et, à la suite de ce rapport, une grande majorité, presque l'unanimité, de l'Assemblée approuvait un vœu du Syndicat des Landes signalant le danger moral que court le corps médical et décidait de le prendre en considération pour être discuté en 1910.

De son côté, l'Association générale des Pharmaciens de France avait déjà, depuis quelque temps, pris des mesures pour empêcher l'aggravation de ce mal, qui se propageait rapidement sur toute la France. A sa dernière Assemblée générale, tenue à Nancy, elle a décidé d'introduire le plus tôt possible une instance judiciaire contre la *Prévoyance Médicale*. Il est superflu d'expliquer ici le préjudice matériel et moral qui est causé à tout le corps pharmaceutique par cette société dont l'existence légale peut être contestable.

Nous ne nous dissimulons pas toutes les difficultés des procès, mais celui-ci est devenu inévitable, car quels moyens employer pour lutter contre de pareils abus ?

Nous sommes persuadés que le plus grand nombre des Médecins et des Pharmaciens les réprouvent. Ils ont cru pouvoir sans inconvénient adhérer à ces combinaisons, sans se rendre compte des conséquences graves qui en résulteraient. Ils ont seulement vu miroiter devant eurs yeux les brillants résultats que d'habiles et industrieux confrères savaient souvent exploiter à leur profit. Il est de toute évidence que professionnellement le compérage est immoral. Il est né, dit-on, de la trop grande concurrence; mais ceci est un raisonnement; ce n'est pas une raison et encore moins une excuse, car une immoralité n'est pas excusable. Ce qu'il faut ardemment souhaiter, c'est de le voir promptement disparaître.

J'ai lu avec intérêt, dans ce journal, les « Lettres de Province », par un Provincial. Ce charmant confrère, je le suppose charmant, tout en fumant des pipes avec un docteur de la même province, avait trouvé le moyen d'arriver à une entente cordiale médico-pharmaceutique. J'en ai été ravi, et j'ai même pensé à aller habiter dans cette province-là. Mais, hélas! je ne suis qu'à Paris et si ces ententes peuvent se faire en province pour la plus grande satisfaction du public, des Médecins et des Pharmaciens, ici, dans notre infortunée capitale, elles ne peuvent s'établir que par quartier. Tout en félicitant ce provincial de son initiative, je préférerais l'application des lois existantes, délimitant l'exercice de la Médecine et de la Pharmacie et n'autorisant pas des associations dissimulées. Si cependant les textes de loi étaient incomplets, le Parlement aurait l'occasion de se rendre utile en les complétant au plus tôt, car le public lui-même demande à être protégé. Sans quoi le compérage grandira. Il deviendra une lèpre s'étendant sur toute la France, compromettant l'honneur de deux professions sœurs, la Médecine et la Pharmacie, qui toutes deux se recommandent d'un passé glorieux, fait d'honneur et de dévouement.

A. Beau.

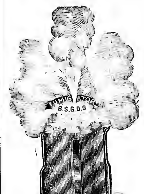
FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

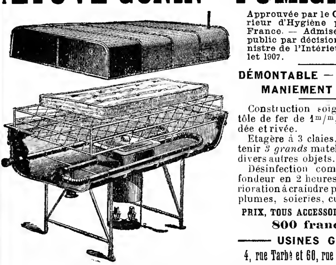
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE
MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de $1^{m}/^{m}$, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :
800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

En Marge.

(*I. A propos des Grains de Vals. — II. Réponses à deux lettres.*)

I.— L'article de notre confrère M. Beau, souligne au passage les résultats financiers de l'exploitation médico-pharmaceutique des « Grains de Vals ». — Nous sera-t-il permis de demander depuis quand les eaux de Vals sont laxatives? Nous sera-t-il permis de nous élever, avec la plus violente indignation, contre ce procédé qui consiste à donner à un produit de composition personnelle et fantaisiste l'estampille d'un nom connu, à l'abri duquel l'exploitation du public s'opère avec une stupéfiante audace? Les eaux de Vals, de Vichy, de Vittel, de Contrexéville, d'Evian, ont des propriétés thérapeutiques connues et définies. Offrir au public, par exemple, le résultat de l'évaporation de ces eaux; lui remettre, sous un volume réduit, les composants eux-mêmes et leur donner alors le nom des sources dont ils sont issus, voilà qui serait à la fois logique et honnête. Mais employer les mêmes termes pour désigner des produits quelconques, de toute autre origine et à toute autre destination, voilà qui l'est moins.

C'est ce que la Commission des fraudes s'applique à rechercher, stigmatiser et défendre. Nous remettons entre ses mains tout le soin de protéger les intérêts des plus intéressants, c'est-à-dire de ceux qui achètent et non de ceux qui exploitent......

Exploiteurs! Tel est le mot qui retentit aux oreilles de ceux qui écoutent et veulent entendre. Les difficultés de l'heure présente font, à l'instar d'une pluie d'orage, lever ces champignons. Il en est de toute sorte, des dangereux, des moindres et des pires. A nous de distinguer les vénéneux des... comestibles.

Contre les « vénéneux », nous aurons la loi et l'action brutale.

Contre les « comestibles », je veux dire contre les moindres seigneurs, nous aurons la grande voix de la presse et l'appui des œuvres syndicales.

Et voici précisément une petite exploitation qui nous est signalée. Faisons-la rentrer dans la catégorie des moindres, car elle est facile à divulguer et, par suite, à combattre. Il faut même lui accorder quelques privilèges.

II. — Un groupe de pharmaciens de Paris et de la banlieue nous expose — (dans une lettre un peu trop anonyme, ce que nous déplorons) — que certains acquéreurs de pharmacies connues, successeurs de pharmaciens titrés (docteurs de l'Université, lauréats, anciens internes, etc.), mais n'ayant eux-mêmes aucun de ces titres, rédigent leurs étiquettes, papiers commerciaux, et même devantures, de façon à créer dans l'esprit du public une facile confusion.

Ceci est blâmable : il n'est pas permis de voler les pommes du voisin.

Néanmoins, le problème posé est intéressant.

Il n'est pas contestable que l'acquéreur d'une officine portant un nom célèbre dans l'histoire de la Pharmacie, a payé sa maison un prix d'autant plus élevé que le nom en question était plus connu. Ce nom, il ne peut l'enlever de ses étiquettes, papiers ou devanture, car il constitue une marque qu'il a régulièrement acquise. Les récompenses et médailles lui appartiennent au même titre. Leur suppression lui serait préjudiciable, en supposant qu'on voulût ou qu'on pût l'y contraindre.

Mais si ce point est indiscutable, il en va tout autrement quand il s'agit de titres. L'usurpation d'un titre est illégale. Un titre n'est plus une enseigne,

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES Succr

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures

Iode bi-sublimé en larges paillettes

Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

MARQUE  DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent **sous mon cachet,** *dans toutes les maisons de Droguerie; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris
(Prix des thèses, sciences chimiques)
décernée à M. Ferdinand ROQUES, phien de 1re classe, 1895-1896.

destinée à désigner une maison, mais bien une qualité, une distinction personnelles.

Et voilà, réveillé une fois de plus, le côté hybride de la situation pharmaceutique. Un pharmacien est à la fois un commerçant et un diplômé. En tant que commerçant, il peut revendiquer le nom de son prédécesseur et les distinctions ou récompenses accordées à sa maison de commerce. En tant que diplômé, il n'a pas le droit d'orner sa boutonnière ou de blasonner son parchemin avec des titres universitaires ou personnels qu'il n'a pas conquis.

Nous proposerions donc qu'un article de règlement fût ainsi conçu :

« Le titulaire d'une officine a le droit de faire figurer sur ses imprimés et devanture les titres et qualités de son prédécesseur, ainsi que les récompenses accordées à la maison elle-même, mais en les énonçant avant son nom et titres personnels et non en les plaçant à leur suite, de telle sorte qu'aucune ambiguïté ne puisse en résulter à la lecture. On dirait ainsi : Pharmacie de X, membre de l'Institut, médaille d'or des hôpitaux, etc., etc..., Dupont, *successeur*. Et non : Dupont *successeur* de X, membre de l'Institut, médaille d'or des hôpitaux, etc., etc. »

C'est une simple *question de rédaction*.

En même temps que cette lettre, nous en recevions une autre, signée cette fois, et dans laquelle un de nos aimables confrères de province nous demande quelle est sa responsabilité devant une spécialité, vendue sous cachet, et reconnue en mauvais état au moment de son emploi.

Notre réponse est des plus simples.

La valeur capitale d'une spécialité est son *authenticité*. Pour la garantir, les spécialistes revêtent leur produit d'étiquettes, de cachets, de bandes portant leur signature; les enferment dans des boîtes soigneusement closes; collent et enrubannent leurs fioles et paquets, en ayant soin d'indiquer que tout produit, pour être valable, ne doit avoir été ni ouvert, ni décacheté.

En toute conscience, on ne peut incriminer le détaillant qui a respecté ces obligations. Si donc, au moment de son emploi, la spécialité apparaît avariée ou inutilisable, le spécialiste seul est responsable.

Cette tacite convention a été si bien comprise que beaucoup de fabricants échangent leurs produits au bout d'un certain laps de temps. D'autres ne l'entendent pas ainsi et, vendeurs peu achalandés, refusent de reprendre ou d'échanger leur marchandise.

C'est donc au pharmacien, averti par l'expérience, qu'il appartient de décider s'il doit prendre, *à l'avance*, les spécialités de ces derniers ou se contenter de ne les acheter qu'au fur et à mesure des demandes de sa clientèle.

Mais, en aucun cas, il ne peut être inquiété si les cachets de garantie n'ont pas été altérés ou brisés par lui.

La loi, dit-on, n'est pas d'accord sur ce point et le pharmacien risque d'être poursuivi, en cas d'accident. Il le serait même qu'il ne faudrait pas croire sa cause perdue : le tribunal accepterait une défense présentée dans les conditions que nous venons d'indiquer.

Ici, comme en tout, il ne s'agit que de s'entendre. Tant pis pour les spécialistes coupables qui feraient les récalcitrants. A ceux-là, il serait facile, le cas échéant, de demander, par voie reconventionnelle, quelques dommages-intérêts...

Cadet X.

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

A propos des réformes pharmaceutiques.

(*Quatrième article*, fin[1].)

IV[2]. — NOTES COMPLÉMENTAIRES. — APPLICATIONS DES RÉFORMES PROPOSÉES. — LEURS SANCTIONS. — CONCLUSIONS.

Il ne me reste plus qu'à ajouter quelques mots d'explication à certaines parties de mon projet de réorganisation[3].

4° L'expérience est vraiment déconcertante et nous fait découvrir parfois le mal beaucoup plus grand que nous le supposions.

On m'affirme qu'une grande, très grande partie des pharmaciens ne connaît plus de la pharmacie que le côté purement commercial. Outre qu'ils n'ont pas de laboratoire, ces pharmaciens ne s'inquiètent plus que du *meilleur marché*. On va jusqu'à dire que tous ceux de cette catégorie ne méritent plus aucune considération. J'estime que, tout en laissant à l'exagération ce que

1. Voir *Bull. Sc. Pharm.*, annexes Août, p. 169, Septembre, p. 196 et Octobre, p. 220.

2. Par suite d'une erreur de mise en pages, le texte qui devait figurer entre les deux derniers alinéas de la page 224 du troisième article a été omis. En raison de l'importance du rôle du pharmacien, *surtout en tant que délégué cantonal*, et du peu de moyens effectifs dont il dispose pour la lutte contre l'alcoolisme, j'ai cru devoir le rétablir ici :

« Pratiquement, la question est évidemment très ardue, le DÉLÉGUÉ CANTONAL n'ayant, en général, d'autres moyens à sa disposition que les conférences, les conversations et la publicité.

« En ce qui concerne l'*alcoolisme*, il a pourtant un auxiliaire effectif important dans le MATÉ (*Maté du Brésit*, V. *Journal d'Hygiène*, n°s 1360 et 1361), dont l'infusion essentiellement tonique, d'un prix de revient très faible, peut être consommée par toutes quantités, chaude, tiède ou froide, sucrée ou non, pure ou additionnée d'un peu de vin.

« Le MATÉ remplace très avantageusement le *Café* et le *Thé* dont il jouit de tous les avantages sans en avoir les inconvénients. Sa teneur en *alcaloïdes* est de 4 gr. 90 à 4 gr. 95 par kilogramme (soit, approximativement, 5 milligrammes par gramme de feuille), et celle en *essence*, qui rend le Café et le Thé *excitants* (avec une proportion de 0 gr. 41 pour le premier et de 6 à 7 gr. 90 pour le deuxième), atteint à peine *dix centigrammes par kilogramme* ».

Le MATÉ aura vite acquis ses lettres de naturalisation, soit dans la *Maison du soldat* et dans tous les établissements de *patronage* et de *tempérance*, soit partout, pour la *Ligue nationale contre l'alcoolisme*. Mais où le rôle du pharmacien — ET ENCORE PLUS — du *Syndicat médico-pharmaceutique* doit être le plus important, soit à la Commission d'hygiène, soit à la délégation cantonale, c'est AVANT ET PENDANT *les périodes d'élections* ou de *renouvellement des mandats législatifs, sénatoriaux, des conseillers départementaux, d'arrondissement ou communaux*.

Il s'agit de faire inscrire dans les programmes des listes ou des candidats les questions les plus urgentes et d'autant plus souvent ajournées qu'elles sont plus ardues : DÉBOISEMENT ET REBOISEMENT ; IMPOSITIONS NÉFASTES DES PROPRIÉTÉS NON BATIES, au point de vue de la disparition des jardins dans les villes ; RENVOI DANS LES FAMILLES, comme suffisamment améliorés, des ALIÉNÉS, des DÉSÉQUILIBRÉS, des TARÉS ; LÉGISLATION NE PERMETTANT PAS DE SIGNALER PUBLIQUEMENT, sans être exposé aux rigueurs du Code pénal, INDIFFÉRENCE CRIMINELLE DE CERTAINES STATIONS BALNÉAIRES, ESTIVALES, HIVERNALES, OSTRÉICOLES, *au point de vue de la pollution des eaux potables et des huîtres, de la destruction ou de l'évacuation des* excreta *et des eaux résiduaires* ; SUPPRESSION DE LA CANTINE OBLIGATOIRE, POUR LES OUVRIERS, DE L'AUTORISATION DE DÉBITANT AU MAREYEUR, POUR LES PÊCHEURS ; ALLÉGEMENT POUR LES FAMILLES NOMBREUSES, etc., etc.

N'est-ce pas là, surtout, qu'il peut soutenir le plus utilement la lutte contre l'ALCOOLISME, la DÉPOPULATION et la TUBERCULOSE ?

3. Se reporter aux paragraphes correspondants de la deuxième partie, p. 199 et suivantes.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE
La Seule admise dans les Hôpitaux Civils
EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec **SUCCÈS** par les
SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL
Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.
L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente **15** centigr. de **SEL ACTIF**.

***SPÉCIFIEZ* et *EXIGEZ* le nom LE PERDRIEL**
pour **éviter** la **substitution** de **similaires** inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, PARIS, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA
doit porter les Signatures :



Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

cette note a de trop triste, il ne suffit plus, dans ces conditions, d'exiger du pharmacien les appareils nécessités par son laboratoire professionnel, et qu'il est nécessaire de lui imposer de faire un certain nombre de préparations dont la nomenclature lui sera donnée.

— Mais, allez-vous me dire, vous attentez à la liberté du pharmacien ?

Laissons de côté, si vous le voulez bien, les grandes phrases. Les pharmaciens inspecteurs devront se montrer d'une grande sévérité, ce qui entraînera la fermeture d'un certain nombre d'officines, mais il arrivera néanmoins que la loi sera encore tournée fréquemment.

Je connais quelques pharmaciens, aujourd'hui des vétérans, qui ont repris des pharmacies de quartier très honorables. Par suite des créations nouvelles et de la réclame des rabaisiens (et c'est cette réclame qui est le plus gros obstacle à la cession des pharmacies), ils joignent à peine les deux bouts. Ils m'affirment très nettement ne plus être dans la possibilité de trouver un successeur. Ils ont dû renoncer à avoir un élève pour n'avoir plus qu'un remplaçant hebdomadaire ; ils savent à l'avance qu'à leur mort, leurs héritiers ne trouveront pas d'acquéreur.

Ces pharmaciens pourraient espérer encore, en présence de la réforme de la pharmacie et de l'obligation d'avoir un laboratoire professionnel, que la sélection se ferait plus normalement ; mais actuellement, que peut faire le pharmacien consciencieux, s'il n'a pas un achalandage suffisant pour vivre, *malgré* cette concurrence de plus en plus folle et dangereuse ?

6° Le stage ainsi établi, le pharmacien et son employé ou son élève y trouveront chacun leur compte. Le postulant sans fortune ou prolétaire, ne pourra-t-il pas, comme par le passé, prétendre à arriver à la situation exceptionnelle de ses précurseurs dont s'honore à juste titre la pharmacie?

De son côté, le pharmacien ne l'aura-t-il pas vite apprécié ? Des conventions seront établies ; le patron avancera à son employé l'argent nécessaire pour le E. P. S., pour les Travaux pratiques généraux, puis, pour l'Ecole d'Application, contre la garantie d'un séjour stagiaire déterminé, d'une assurance sur la vie, etc.

Je sais bien que, parfois, il y a maldonne et je pourrais citer tel confrère qui, sur trois opérations semblables, n'a pas eu la satisfaction d'en voir une seule donner les résultats heureux complets qu'il était en droit d'escompter. Et pourtant, en y réfléchissant bien, il n'y avait là rien que de normal : « Beaucoup d'appelés pour peu d'élus ».

D'autre part, n'est-il pas démontré que certains hommes font des employés parfaits, alors que travaillant pour leur compte et astreints à une responsabilité complète, ils ne sont plus capables de mener leur barque à bon port ou sans défaillance?

9° Si j'ai mentionné une troisième année d'études facultative, c'est pour faire ressortir les bénéfices que peut retirer le diplômé d'une partie du complément d'une troisième année de stage, soit à la campagne, soit dans une grande pharmacie, avec les avantages qui y sont afférents, ou bien, d'une partie ou du complément d'une troisième année d'études. Il peut se faire, en effet, qu'après avoir été fixé sur le milieu dans lequel il aura à évoluer, il veuille se perfectionner dans la branche qui lui sera le plus utile, et dans ce cas, les travaux pratiques lui seront encore ouverts, sous le paiement, ce qui est juste, des inscriptions correspondantes.

10° Le choix entre le titre de pharmacien ou celui de docteur en pharmacie me laisse aujourd'hui indifférent. L'année que le diplômé aura passée au

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

AVIS

*L'administration du **B. S. P.** informe ses lecteurs que les numéros de* janvier 1907 *sont épuisés; elle les rachèterait volontiers à qui les aurait en double ou voudrait s'en défaire pour une raison quelconque.*

E.P.S. en collaboration avec le futur médecin n'aura-t-elle pas enlevé, outre les mille nuances de froissement, toute son importance au titre de docteur en pharmacie?

Je dirai pourtant que, si ce titre était préféré, on devrait demander aux pouvoirs publics d'exiger que le mot « Docteur » fût suivi des deux mots : « en médecine » ou « en pharmacie ».

Ne dit-on pas déjà : docteur ès sciences, docteur en droit, en théologie?

Comme par le passé, les Étudiants en pharmacie, diplômés ou non, sont libres de prendre dans une Faculté des sciences des inscriptions pour les certificats de licence.

12° Je n'ai rien à ajouter à ma proposition d'adjonction de pharmaciens à la Commission du Codex. Les imperfections inévitables et les critiques fondées de la dernière édition la justifient suffisamment.

18° Il ne me paraît pas utile d'insister sur l'importance de la COMMISSION DU TARIF MINIMUM OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PHARMACIENS.

J'entends dire que l'établissement d'un tarif minimum va à l'encontre des tendances actuelles : *la liberté de la pharmacie, sous le régime de droit commun.*

La LIBERTÉ DE LA PHARMACIE! Mais *on l'a déjà eue et l'on s'est empressé de la supprimer*, en raison des abus qui se sont produits immédiatement.

Je répète que les garanties que l'État impose aux pharmaciens pour la protection de la Santé publique constituent une charge effrayante, sans aucune compensation.

L'État n'a-t-il pas édicté des pénalités pour augmenter cette protection, précisément contre l'empiètement de la pharmacie par des non pharmaciens?

17° Les délégués des Écoles préparatoires présenteront les rapports administratifs des *enquêtes* faites dans chaque département du ressort de l'École.

Ces enquêtes, dont *seront exclues* toutes questions confessionnelles ou politiques, dépendront d'une *Commission départementale* dont le Préfet sera le *Président* et dont le ou les *Secrétaires* seront un ou des Chefs de division, désignés par le Préfet; il y aura une *Sous-Commission* par arrondissement, avec le Sous-Préfet comme *Président*, et un des chefs de service, désigné par lui, comme *Secretaire.*

Les fonctions de membre de la Commission seront gratuites; les frais de voyage et de séjour occasionnés seront remboursés.

Seuls, les fonctionnaires ou employés de l'État recevront une indemnité convenable, lors de la remise des documents qui les concerneront.

Le montant de cette allocation sera fixé par le Conseil général et sera porté au débit du département [1].

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ENQUÊTE comprendra, outre le Président et les Secrétaires : 2 Chefs de division, désignés par le Préfet; 4 Conseillers

1. Il se crée constamment des œuvres les plus diverses nécessitant des enquêtes. Les employés des administrations intéressées en sont chargés ou sont adjoints à des Commissions dont les membres leur laissent toute la besogne, les sachant plus compétents qu'eux. De plus, ces enquêtes faites le plus souvent sous le couvert de la Philanthropie ou de l'Hygiène, sont absolument gratuites.

Mais, les employés de l'Etat, dira-t-on, n'ont pas à se plaindre; ne sont-ils pas déjà appointés? On oublie qu'on impose à ces employés un travail supplémentaire d'autant plus grand, qu'étant souvent seuls compétents, on se décharge sur eux, comme je viens de le dire, de toute la besogne. Ne semble-t-il pas de toute justice d'indemniser ces modestes fonctionnaires? Le travail, du reste, n'en sera souvent que plus rapidement et mieux fait.

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succ[r] (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (V[e] Arr[t]))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement developper le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) }

DÉPOTS { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boites métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN** }

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos contrères, des boites spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédées au prix de **5** fr. **50** par kilo).

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

M[me] V[ve] GRISEL SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ

279, rue Saint-Jacques, PARIS (V[e])

SERINGUES EN VERRE DE 1[cc] A 20[cc]

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposés*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

DOSE : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boite pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**

(Ticket-prime : 1 franc.)

L'Iodovasogène. à 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau : rapidement absorbé et éliminé ; effets certains ; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**

Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).

Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).

Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).

Salicylosol (Salicylovasogène, **10** %).

En flacons de **1** *fr* **60** *et de* **4** *fr.*

Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).

En capsules gélatineuses de 3 grammes.

Boite de 10 capsules : **1** *fr.* **60** ; *de 25 caps.* **4** *fr.*

(Tickets-prime : 0 fr. 40 et 1 franc.)

— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges. Paris** (4[e])

généraux; 4 membres de la *Commission départementale d'Hygiène*, dont un médecin, un pharmacien, le vétérinaire départemental et un architecte; le *Maire* et 2 *Conseillers municipaux* du chef-lieu; son ou ses Juges de paix; le Président de la *Chambre de Commerce*; le Président de la Chambre agricole; les Présidents des succursales de la Banque de France et du Crédit foncier; les Présidents des Syndicats d'industries locales; les Chefs des principales maisons ou Sociétés industrielles du département; un des inspecteurs départementaux du travail; le Directeur départemental de l'Enseignement; le Directeur de l'École normale (hommes); la Directrice de l'École normale (femmes) et la Directrice du Lycée de filles; le Proviseur du Lycée; le Président de la Commission des Beaux-Arts et des Monuments historiques; le Conservateur des musées et des bibliothèques; l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; l'Ingénieur en chef des mines; l'Ingénieur en chef des eaux et forêts; le Directeur des Contributions directes; le Directeur des Contributions indirectes; le Conservateur des hypothèques; un administrateur de la Caisse d'épargne et un de chacun des Etablissements similaires; un médecin et un pharmacien de la Ville.

La Commission départementale réglera ses ordres du jour et répartira son travail, comme elle le jugera convenable, c'est-à-dire l'établissement des documents, au point de vue qui nous intéresse et concernant : les Écoles professionnelles, les Écoles d'Arts et métiers, les Chambres consultatives, les Syndicats manufacturiers, les Syndicats maritimes, les Consulats; les Services hospitaliers, les Crèches, les Établissements thermaux; les Services de recrutement de la Guerre et de la Marine, le Service de Santé; les Comices agricoles, les Syndicats horticoles, les Écoles et les Laboratoires agronomiques; les Haras, les Éleveurs, les Fermiers et les Cultivateurs; les Syndicats vinicoles, ceux des vins et liqueurs; les Écoles forestière et d'hydrographie, la louveterie, le déboisement et le reboisement; la chasse, la pêche, le braconnage; la Douane et la contrebande; les Musées, les Bibliothèques, les Sociétés savantes, les Sociétés scientifiques; les Sociétés de sport, le Club alpin, le Touring-Club, les Sociétés d'initiative.

Les Commissions d'arrondissement comprendront, outre le Président et le Secrétaire : 1 Chef du bureau de la Sous-Préfecture, si le Président le demande; son ou ses Juges de paix; 2 Conseillers d'arrondissement; 2 Délégués cantonaux; le Maire et 2 Conseillers municipaux du chef-lieu; 4 membres du Conseil d'Hygiène de l'arrondissement : 1 médecin, 1 pharmacien, 1 vétérinaire et 1 architecte; 2 médecins et 2 pharmaciens de l'*arrondissement*; les Présidents du Syndicat agricole et des divers Syndicats industriels ou commerciaux; les Chefs des principales maisons ou Sociétés industrielles, commerciales, agricoles, vinicoles ou autres de l'arrondissement; 1 Inspecteur et une Inspectrice du travail; le Capitaine de louveterie; le Capitaine de gendarmerie; les Directeurs des succursales de la Banque de France, du Crédit Foncier, ou, s'ils n'existent pas, du Comptoir d'Escompte; un Administrateur de la Caisse d'épargne et un de chacun des Etablissements similaires.

Pourquoi l'État ne compléterait-il pas ces garanties en empêchant — *par un tarif minimum* — toute concurrence déloyale entre les pharmaciens et en leur enlevant ainsi, je ne dis pas toute excuse — on ne peut être excusé de mal faire et de nuire sciemment — mais toute raison de nuire à la Santé publique par la tendance à donner des produits de qualité inférieure?

Cette compensation si juste est-elle de nature à nuire aux finances

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT

	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boîte de pilules	4 50	» »	» »
La boîte de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** — Ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** — Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique
DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD
VIANDE QUINA *Médicament Aliment.*

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE
EXIBARD
Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

publiques? Absolument non. Empiète-t-elle sur la Liberté — Liberté, Égalité, Fraternité? Elle la protège, au contraire!...

Enfin, comme je viens de le dire, la composition de la Commission ne permet pas de douter que les intérêts généraux, c'est-à-dire ceux du public, ne seront pas perdus de vue.

21° J'ai cru devoir comprendre les produits et les appareils photographiques dans le tarif minimum; ces fournitures sont courantes dans un assez grand nombre de pharmacies, mais notre législation ne peut-elle s'y opposer?

22° Si je demande l'exclusion des épiciers au détail pour la vente de certains produits industriels, c'est qu'en raison du peu de leur importance commerciale beaucoup sont d'une ignorance absolue et telle, que les produits dangereux voisinent chez eux avec les produits alimentaires. Dans ces conditions, l'autorisation ne peut servir que les fraudeurs qui, ne trouvant pas des ressources suffisantes dans leur commerce, exploitent la confusion qui leur est ainsi facilitée et vendent en cachette certains produits pharmaceutiques comme médicaments. En cas de poursuites, ils allèguent que la présence chez eux de ces produits pharmaceutiques est toute naturelle, puisqu'ils sont autorisés à les vendre en gros.

Mais, comme le fisc ne voit dans toutes ces questions que les droits à percevoir, les contributions afférentes ne pourraient-elles pas, de ce chef, être reversées sur les pharmaciens, sur les droguistes au détail, sur les épiciers en gros et sur les marchands de couleurs? L'importance en serait insignifiante[1].

23° La loi de Germinal an XI est tacitement tombée en désuétude. L'Exercice illégal de la Pharmacie n'est guère refréné, puisqu'il est en quelque sorte toléré ou encouragé, la remise de l'amende étant presque la règle aujourd'hui.

Ne devrait-il pas être établi des graduations basées sur la récidivité du délinquant[2]?

28° En ce qui concerne les « membres du Jury hors concours », on a pu voir certains exposants, qui étaient arrivés à se faire nommer membres du Jury dans des Sections des Colonies où ils n'avaient aucun droit, afficher dans leur propre Section la qualité de « membre du Jury hors concours », ce qu'ils proclament aujourd'hui dans leurs annonces, alors qu'ils n'y pouvaient aspirer à aucune distinction quelconque.

1. Le maintien du diplôme d'Herboriste, dont le législateur de l'An XI avait cru reconnaître l'utilité, ne paraît-il pas contestable depuis longtemps?

2. Les transformations successives de la vie économique, surtout au point de vue des transports et de la concurrence, rendent complètement archaïques les dispositions du législateur de Germinal an XI, en ce qui concerne les *médecins propharmaciens* et celles qui, plus tard, ont autorisé le *vétérinaire* à préparer et à fournir ses remèdes.

Le médecin n'a-t-il pas aujourd'hui, — pour *les cas d'urgence* — la médication sous-cutanée; le vétérinaire peut-il, *aujourd'hui*, préparer un *remède urgent* sans transgresser la loi sur les toxiques et, lui aussi, n'a-t-il pas à sa disposition, pour les cas d'urgence, la médication sous-cutanée?

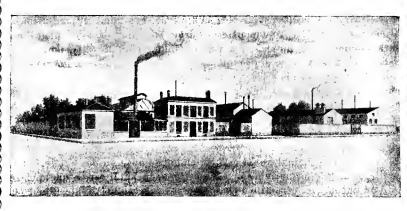
Je laisse de côté, à dessein, toutes les considérations professionnelles, et j'estime que ces deux questions doivent être soumises à l'étude de la Commission des Écoles préparatoires mixtes (V. p. 200, 11°), à laquelle il serait adjoint :

1 *délégué du ministère de l'agriculture*, 1 de l'*École de Droit*, 1 de *chacune des trois Écoles vétérinaires*, 1 de l'*Institut agronomique*, 1 de *chacune des trois Écoles d'agriculture*, 2 de la *Société centrale de médecine vétérinaire* et 2 de la *Société de médecine vétérinaire pratique*.

Le rapport serait transmis à la Commission des Réformes pharmaceutiques (V. p. 253) de laquelle le président et le rapporteur seraient membres de droit.

Hors Concours, membre du Jury, Nancy 1909
Trois Grands Prix, Londres 1908
Deux Grands Prix, Milan 1906 — Grand Prix, Bruxelles 1904
Deux Diplômes d'Honneur, Lille et Liège 1902, 1905
Médaille d'Or, Saint-Louis 1904

LES ÉTABLISSEMENTS **BYLA JEUNE** A GENTILLY (Seine)



PRODUITS BIOLOGIQUES DE HAUTE GARANTIE

FERMENTS MÉDICINAUX SECS ET FLUIDES A TOUS TITRES

Envoi franco par toute quantité

SPÉCIALITÉS A FORTES PRIMES

	Public	Minim.	Pharm.	Ticket.
Musculosine BYLA	8 »	7 »	5 »	2 »
Musculosine —	4 50	3 75	2 50	1 25
Peptone —	4 »	4 »	2 20	1 55
Sirop et Vin d'Hémoglobine BYLA	4 »	4 »	2 50	1 50
Paralactine —	3 50	3 50	2 »	1 50
Ferment Raisin ou Figue —	4 »	4 »	2 »	2 »

Plasma de Bœuf, le litre. . **8 fr.** | **Plasma de Cheval**, le litre . **7 fr.**

Laboratoires autorisés par décret présidentiel pour la préparation des Médicaments organiques.

29° Ne voit-on pas tourner la loi par des Sociétés exclusivement financières ayant un médecin commerçant ou débrouillard comme directeur, avec un pharmacien domicilié et fabricant dans un autre immeuble? Sous le couvert de mutualité ou de retraites, ces Sociétés exploitent auprès du monde médical un organe de publicité savamment rédigé pour vanter l'excellence des produits qu'elles vendent.

30° N'est-il pas réellement abusif que des laboratoires officiels fassent pour le public toutes espèces d'analyses payantes, voire même au rabais? Leurs employés sont appointés par le Gouvernement, alors qu'appareils et produits sont fournis par le laboratoire. Dans ces conditions, le préjudice causé aux pharmaciens est réel et plus ou moins important, selon les contrées. Un tarif minimum obligatoire viendrait déjà pallier ces abus. Il y a donc lieu de retenir cette question pour un examen complet.

33° Doit-on considérer comme légale la spécialité que ses propriétaires-pharmaciens confient à une maison de droguerie pour la fabrication et le conditionnement, s'en réservant exclusivement l'exploitation?

*
* *

En résumé, j'arrive comme les carabiniers, c'est entendu. Mais je crois avoir établi surabondamment que tous les éléments de discorde, si préjudiciables jusqu'à ce jour à notre malheureuse profession, peuvent ne plus être, et qu'actuellement, *rabaisiens, spécialistes et pharmaciens ne doivent plus faire qu'une seule et même famille* et doivent se tendre la main.

Les rabaisiens et les pharmacies commerciales ont fait place aux *grandes pharmacies* contre lesquelles le tarif minimum, avec la réglementation de la publicité, est la meilleure sauvegarde.

Les spécialistes, ne servant plus de tremplin et assurant au pharmacien une remise de 25 °/₀, voient dans les restrictions légales et justes apportées à leur existence et s'étendant à tous les pays, la meilleure garantie d'entente avec les pharmaciens.

Dans ces conditions, les pharmaciens n'ont plus de concurrence néfaste à redouter. L'obligation d'avoir un laboratoire professionnel, la possibilité d'avoir un stagiaire et celle de trouver dans celui-ci un collaborateur dévoué, la facilité pour le diplômé d'attendre dans la situation normale et honorable d'ASSISTANT, doivent rendre au pharmacien courage et confiance.

A lui de faire prévaloir dans son entourage ses connaissances professionnelles et scientifiques ainsi que ses aptitudes pour une concurrence loyale et légale.

Comme je l'ai dit, les employés ou préparateurs en pharmacie trouveront là, à tous les points de vue, la sécurité dont ils cherchaient la formule.

APPLICATIONS DES RÉFORMES PROPOSÉES. — LEURS SANCTIONS.

Pourquoi, jusqu'à ce jour, malgré la réunion de tant de bonnes volontés, après tant d'agitations, les essais de *Réformes pharmaceutiques* n'ont-ils jamais abouti?

N'est-ce pas que les Commissions médicales et pharmaceutiques des deux Chambres sont essentiellement politiques et que les Elus n'ont, la plupart du temps, qu'une compétence, soit théorique, soit pratique, insuffisante et presque uniquement commerciale de la pharmacie; et que, en outre, représentant généralement un parti, ils se font les porte-paroles de personnalités

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succrs
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

AGENTS DES BALANCES : **H. L. BECKER Fils et Co.** — DIRECTION : Engeline L. DE REEDE
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrèthre, etc.

Importation — Commission — Consignation

ou de fractions dont les intérêts, le plus souvent éloignés des vrais besoins de la profession, sont complètement opposés les uns aux autres?

N'y aurait-il pas un rattachement politique à établir avec la regrettable décision du Conseil d'État, prise dernièrement au sujet des pharmaciens mutualistes ?

Ne semble-t-il pas de toute nécessité que, comme pour la réorganisation des Écoles préparatoires mixtes de médecine et de pharmacie, il soit nommé, pour l'*examen* et la *codification* des RÉFORMES PHARMACEUTIQUES, une COMMISSION présentant toutes garanties de compétence et autres, choisie en dehors de toute considération politique ?

D'autre part, TOUTE RÉFORME PROPOSÉE peut être considérée comme *sans portée* et comme *mort-née, destinée fatalement à être délaissée et oubliée,* SI ELLE N'EST PAS ÉTAYÉE PAR DES SANCTIONS SÉRIEUSES.

C'est ce que je vais m'efforcer d'établir.

Mais qu'on ne vienne pas clamer que ces sanctions sont hors de proportion avec les délits! — Comment, ici, il est question de prison, me dira-t-on? Mais pourquoi pas, tout de suite des travaux forcés !

Eh bien, de deux choses l'une ! Ou les actes répréhensibles ne doivent pas être tolérés, et, dans ce cas, personne ne doit trouver la répression hors de proportion, tout le monde comprenant qu'une discipline est indispensable; ou bien les réformes proposées sont destinées, à l'avance, comme elles l'ont été jusqu'à ce jour, à ne jamais aboutir.

Le pharmacien, moins que tout autre délinquant, ne peut invoquer l'ignorance, la distraction, que sais-je encore? S'il commet un délit, il sait pertinemment, de lui-même et à l'avance, à quoi il s'expose ; il se trouve donc, sauf de rares exceptions, sans excuse valable.

COMMISSION DES RÉFORMES DE LA LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE.

Cette Commission se composera : du Ministre de l'Instruction publique, *Président*; d'un ou de deux chefs de bureau du ministère de l'Instruction publique ou du ministère de l'Intérieur, *Secrétaires*; du Directeur de l'Enseignement supérieur; d'un délégué du ministère de l'Intérieur; d'un délégué du ministère des Travaux publics; d'un délégué du ministère des Colonies; d'un délégué du ministère du Travail; d'un délégué du ministère de la Justice; d'un délégué de la Préfecture de la Seine; d'un délégué de la Préfecture de Police; d'un délégué du Conseil supérieur d'Hygiène publique; d'un délégué du Conseil supérieur de l'Assistance publique; d'un délégué du Conseil d'État; de quatre Sénateurs, dont un seul de la Commission médicale et un de la Commission pharmaceutique; de quatre Députés, dont un seul de la Commission médicale et un de la Commission pharmaceutique; du Pharmacien en chef de l'Armée; du Pharmacien en chef de la Marine; du Pharmacien en chef des Colonies; de 2 délégués de l'Académie de médecine; de 2 délégués de la Société de pharmacie; de 2 délégués des Pharmaciens des Hôpitaux, dont le Directeur de la *Pharmacie Centrale*; du Doyen et de 2 délégués de la Faculté de médecine; du Directeur et de 4 délégués de l'*École d'Application* de pharmacie; du Directeur et d'un délégué de chacune des six *Écoles préparatoires* de médecine et de pharmacie désignées par le Ministre de l'Instruction publique; de 3 délégués du Syndicat des médecins de la Seine et de 3 autres du Syndicat général; de 3 délégués du Syndicat des pharmaciens de la Seine et de 3 autres du Syndicat

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS

Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques

ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

général; sur ces six derniers délégués, ne pourront être désignés que 2 pharmaciens honoraires.

La Commission *devra se réunir dans les trois mois qui suivront le décret de son organisation*; elle pourra se répartir en autant de *Sous-Commissions* qu'elle le jugera nécessaire.

Sanctions ou Pénalités.

Chaque contravention correspond au paragraphe désigné du Projet de la deuxième partie (deuxième article, v. p. 199).

§ 4. Laboratoire professionnel. Appareils d'essais et d'analyses. Préparations officielles. — Sur le Rapport de l'Inspecteur des Pharmacies, le délinquant sera passible d'une amende de 100 à 300 francs ; *en cas de récidive*, de 300 à 500 francs. Cette récidive pourra entraîner la suspension de l'exercice de la profession, de un à trois ans, et une amende double.

§ 5. Pharmacien et stagiaire. — Sur le Rapport de l'Inspecteur des Pharmacies, le stagiaire sera passible du *Conseil académique* et devra recommencer son stage, alors que le pharmacien sera privé du droit d'avoir un stagiaire. Ils pourront, en outre, être passibles, l'un et l'autre, d'une amende de 100 à 250 francs.

§ 6. Stage fictif. — Outre la pénalité ressortissant du *Conseil académique* pour le stagiaire et qui comportera d'office l'exclusion des Etudes pharmaceutiques ou l'obligation de recommencer son stage, le pharmacien et le stagiaire seront passibles d'une amende individuelle de 500 à 1.000 francs; de plus, l'autorisation de prendre un stagiaire sera retirée au pharmacien.

§ 7. Équivalences. Production de diplôme faux ou obtenu par un autre. — La question des *Équivalences des grades universitaires étrangers* sera réglée par le Conseil académique. En cas de fraudes, outre les pénalités du Conseil académique qui pourront aller jusqu'à l'*exclusion à perpétuité de toutes les Universités*, le postulant, ainsi que son complice, sera passible d'une amende de 500 à 1.000 francs et, *en cas de récidive*, d'un emprisonnement de un à trois mois.

§ 9. Titres faux, incomplets ou inexacts. — Toute fausse déclaration sera passible d'une amende de 100 à 500 francs ; toute récidive, de 500 à 1.000 francs.

§ 10. Ouverture d'une pharmacie. — Le dépôt du diplôme devra être contrôlé officiellement, *avant l'ouverture de la pharmacie*, soit par les gendarmes, soit par le commissaire de police, à qui le *reçu de dépôt* devra être représenté.

Si le pharmacien n'est pas en règle, l'ouverture sera différée. En cas d'ouverture, *la fermeture en sera immédiate* et le titulaire passible d'une amende de 250 à 500 francs.

S'il est reconnu qu'il y a *prête-nom*, outre la fermeture immédiate, *toute cession préalable à un diplômé* invoquée sera annulée. S'il s'agit d'un récidiviste, celui-ci pourra être mis en état d'arrestation immédiate, sans préjudice des poursuites qui lui seront intentées ainsi qu'au prête-nom; l'emprisonnement pour lui, sera de un à six mois et, *pour le prête-nom*, de quinze jours à trois mois.

Jadis, le professeur Bourgoin, était la terreur des prête-noms. *Un fondeur de boîtes*, non diplômé, beau parleur, déjà traqué par l'École de pharmacie et venant de purger un emprisonnement, était réinstallé par un de ses anciens entrepreneurs, qui espérait retrouver là une partie, sinon la totalité, de ce qui lui était dû. Les poursuites commencèrent dès que la chose fut possible. « Je m'en f...,

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05	0 55	0 70	0 75
			Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01			
			Méthylarsinate de soude . . . à 0,05			
			Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02			
			Fermiate de soude . . . . 0,02 et 0,05			
			Prix au public	2 25	3 50	4 »
			(Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande speciale.)			
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02	0 60	0 75	0 85
			Bi-iodure de Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004			
			Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01			
			Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05			
			— de soude . . . . . à 0,10			
			— de strychine . . . à 0,002			
			Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02			
			Ether à 66°.			
			Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06			
			— de fer . . . . . . à 0,05			
			— de soude . . . . . à 0,20			
			Strychine à 0,001 et à 0,002			
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme.	0 70	1 05	1 15
			Bi iodure do Hg (aqueux) à 0.02 et à 0,03			
			Caféine. . . . . à 0,25			
			Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02			
			Calomel (huile) . . . . à 0,05			
			Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20			
			Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01			
			Huile grise. . . . . à 0,08			
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01	75	15	1 25
			Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10			
			Huile grise à 0.20 et . . . . . à 0,40			
			Prix au public.	•	26	[illegible]
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	**Apomorphine (Chl.)**. . .	1 »	1 40	1 60
			Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq).			
			Créosote 0,10 et iodeforme 0,01 (huile).			
			Digitaline crist. à 1/2 milligramme.			
			Ergotine selon Yvon.			
			Ergotinine crist. . . . . à 0,001			
			Lécithine (huile) . . . . à 0,05			
			Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30			
			Etc., etc.			
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties en non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.), **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

avait dit le délinquant, je sais que je ne suis pas en règle, mais quand la fermeture me sera signifiée, mon affaire sera faite. »

Les formalités étaient en effet nombreuses et alors que le professeur Bourgoin en entrevoyait l'issue, il tomba malade. Quand l'affaire put être reprise et qu'enfin l'officier ministériel se présenta pour faire procéder à la fermeture immédiate, il se trouva en présence d'un ancien interne des hôpitaux qui, son diplôme à la main, lui fournit toutes les preuves qu'il était, par un acte bien en règle passé avec le prête-nom, devenu propriétaire de l'officine qu'il avait achetée effectivement *quarante mille francs*.

§ 11. Prête-nom. — Tout pharmacien trafiquant de son diplôme, dans n'importe quelles conditions, sera suspendu pendant trois ans de tout droit d'ouvrir, de gérer ou d'acquérir une pharmacie. Il sera passible, ainsi que son ou chacun de ses complices, ou l'administrateur délégué et le fondé de pouvoir de toute société délinquante, d'une amende de 1.000 francs. En cas de récidive, la suspension sera de 10 ans et ne pourra se confondre avec la première.

L'Amende sera, pour chaque délinquant, de 1.000 à 3.000 francs et l'emprisonnement, de 1 à 3 mois, sauf dans le cas prévu au § 10, pour le récidiviste ; tout contrat résultant de la combinaison sera également nul.

§ 18. Tarif minimum obligatoire. — Toute infraction sera passible d'une amende de 100 à 250 francs. En cas de récidive, l'amende sera doublée.

Une nouvelle récidive entraînerait la suspension d'exercice de 3 à 5 ans et, en outre, s'il y avait lieu, un emprisonnement de 1 à 3 mois.

§ 23. Pharmacien seul propriétaire du bail et seul titulaire de son officine. — Toute contravention sera passible d'une amende de 500 francs. En cas de récidive, l'amende sera doublée.

§ 24. Exercice simultané de la médecine et de la pharmacie. — Toute contravention sera passible d'une amende de 500 francs, qui sera doublée en cas de récidive.

§ 25. Assistant et ses attributions. — Toute contravention sera passible d'une amende de 250 francs, et de 500 francs, en cas de récidive ; de plus, en ce qui concerne le ou les stagiaires, le pharmacien pourra se voir retirer sa licence.

§ 28. Usurpation de titres. — Toute infraction sera passible d'une amende de 100 à 300 francs ; toute récidive, de 300 à 500 francs.

§ 29 Entente médico-pharmaceutique. — Toute infraction sera passible pour chaque délinquant — *pharmacien, médecin ou membre individuel d'un syndicat* — d'une amende de 1.000 francs. Pour toute récidive, l'amende sera doublée avec emprisonnement de 1 à 3 mois et pourra entraîner, en outre, pour chaque délinquant, une suspension de l'exercice de la profession.

§ 30. Laboratoires officiels d'agriculture, de laiterie, etc. — Toute infraction sera passible d'une amende de 50 à 100 francs. En cas de récidive, elle sera doublée.

§§ 31, 32 et 33. Associations délictueuses. — Toute infraction sera passible d'une amende de 500 francs; tout acte en résultant sera déclaré nul. La récidive entraînera une amende double et, s'il y a lieu, de 1 à 3 mois d'emprisonnement avec suspension du droit d'exercice de la profession, de 3 à 5 ans.

§ 34. Publicité mensongère ou contraire aux mœurs. — Toute infraction sera passible d'une amende de 200 à 500 francs. En cas de récidive, le propriétaire du produit, l'administrateur délégué et le gérant du journal seront passibles d'une amende de 500 à 1.000 francs et, en outre, s'il y a lieu, d'un emprisonnement de 10 à 30 jours.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

363. — On demande pharmacien diplômé pour la fabrication de spécialités. Excellentes références de toute nécessité (détailler). Ecrire ARMANDY, 7, rue Feydeau, Paris.

364. — Grande maison de produits pharmaceutiques cherche représentant (pharmacien diplômé) pour visiter les médecins. On exige d'excellentes références. Ecrire ARMANDY, 7, rue Feydeau, Paris.

365. — Un appareil à eaux gazeuses employant le carbonate de chaux et l'acide sulfurique, en bon état, marque FRANÇOIS, intermittent nº 1, à vendre ou à échanger contre étuve à cultures ; soit du Dr D'ARSONVAL modèle 5170, soit de SCHRIBAUX modèle 5122 du catalogue nº 10 de la maison ADNET, cette dernière avec soulte en espèces. Ecrire MUKOR, chez M. VÉE, 24, rue Vieille-du-Temple, Paris.

366. — Angle superbe dans quartier riche. Recettes : 75.000, faciles à augmenter. Affaire négligée qui a fait beaucoup plus. Prix raisonnable. Urgent.

367. — Jolie pharmacie d'angle. Quartier vivant, animé. Recettes 65.000. Loyer 4.000. Prix peu élevé. On peut y rester avant de traiter.

368. — Grande et belle pharmacie à un carrefour commandant tout un quartier. 300 fr. par jour. Augmentation continue. Affaire ancienne. Appartement superbe. Bénéfices supérieurs à 20 000. Prix à débattre. Comptant 40 à 45.000.

369. — Pharmacie et spécialité laissant ensemble 25 000 nets. Prix total 80.000, moitié comptant.

370. — Par suite de maladie grave. Recettes 35.000. Bénéfices 8.000. Prix très peu élevé. Affaire à relever. Angle. Ancienne maison très connue.

371. — Bel angle sur carrefour. Recettes 65.000. Loyer 4.300. Bénéfices 16.000. Prix à débattre. Titulaire souvent absent.

372. — Association avec un très petit apport et promesse de vente après un ou deux ans. Belle pharmacie. Installation luxueuse. Bénéfices 18.000. Prix calculé sur les bénéfices.

373. — Jolie banlieue de Paris. Pharmacie seule, 17.000 en ordonnances. Beaux bénéfices. Pas de frais. Maison agréable. Jardin, chasse, pêche.

374. — Dans belle ville de province à 2 h. 1/2 de Paris. Pharmacie tenue depuis 20 ans par le titulaire actuel, faisant 43.000 de recettes et 13.000 de bénéfices nets. Maison entière.

375. — A la porte de Paris. Pharmacie faisant 36 000 de recettes avec un loyer de 1.800. Bénéfices 14.000. Prix à discuter.

376. — Chimiste, possédant très bonnes références, demande situation stable dans industrie chimique ou droguerie.

377. — Pharmacien de 1re classe, ex-interne Hôpitaux, demande gérance grande pharmacie ou place stable dans industrie chimique. Très hautes références.

378. — J. WARIN, Villiers-sur-Marne, près Paris, demande élève en pharmacie, spécialement pour visiter pharmaciens et pour écritures.

379. — On achèterait d'occasion une étuve à culture ROUX. S'adresser pharmacie MANUEL, 25, cours Pierre-Puget, Marseille.

380. — Pharmacien, possédant important laboratoire à vapeur dans les environs de Paris, accepterait les fabrications de spécialités ou produits pharmaceutiques nécessitant matériel industriel.

381. — A céder, pharmacie seule, centre de la France, grand embranchement de chemin de fer ; situation d'avenir en voie de prospérité constante, à saisir de suite. Raisons de santé. Peu de comptant exigé, si garanties pour le reste.
Ecrire au numéro de l'annonce.

382. — Pharmacien, 104, boulevard de Courcelles, Paris, demande élève suivant les cours, assuré de trouver dans l'officine le matériel et le temps nécessaires à ses études. Écrire 104, boul. de Courcelles.

383. — Pharmacien portugais, actif et sérieux, offre ses services professionnels et de propagande. Les plus hautes références. Actuellement il est à Lisbonne, mais il peut aller aux pays étrangers.

384. — A céder de suite bonne pharmacie dans pays agréable (Loiret), chasse, pêche. Affaires 17.000 fr. Loyer 800 fr. Bénéfices rigoureusement nets plus de 7.000 fr. Peut faire beaucoup plus avec pharmacien actif. Prix 22.000 ou 20.000 fr. comptant. Très long bail.

385. — On demande, Paris, laboratoire d'analyses bien outillé. Installation centrale nécessaire.

§§ 35 et 36. ANNONCES DÉLICTUEUSES DANS LES JOURNAUX OU REVUES NON PROFESSIONNELS. — ANNONCES DANS LES JOURNAUX OU REVUES NON PROFESSIONNELS PAR DES NON MÉDECINS OU PAR DES NON PHARMACIENS. — Toute infraction sera passible d'une amende de 100 à 500 francs; en cas de récidive, de 500 à 1.000 francs.

*
* *

CONCLUSIONS. — J'ai l'intime conviction de n'avoir tracé, dans ce qui précède, rien que de normal sur le rôle du pharmacien qui va toujours s'agrandissant et lui nécessite des études plus étendues. Témoin l'HYGIÈNE, qui embrasse aujourd'hui toutes les connaissances humaines et dans toutes les commissions de laquelle il a sa place réservée.

De par ses études spéciales, n'est-il pas l'auxiliaire attitré, officiel, de la magistrature pour toutes les expertises légales, et en particulier pour celles des substances alimentaires?

La législation dont ces expertises dépendent n'entraîne-t-elle pas insensiblement une véritable, mais pacifique révolution économique universelle?

Le pharmacien n'est-il pas consulté journellement, ne le sera-t-il pas de plus en plus et directement, par les intéressés (cultivateurs, viticulteurs, éleveurs, propriétaires, industriels, commerçants) sur les questions les plus disparates et les plus complexes?

Eh bien! quoi qu'on dise — qu'on me traite d'illuminé ou de fou — je ne me lasserai pas de répéter avec l'auteur des « Lettres Bourguignonnes[1] », que la médecine et la pharmacie sont « deux corps inséparables » et de plus, que l'exercice loyal de ces deux professions est certainement un des plus beaux apostolats, sinon le plus beau, de l'humanité.

J'ajouterai que le principal objectif de l'homme, — celui qu'il ne doit jamais perdre de vue, *surtout au moment où il va s'abandonner à son idéal*, — est l'INDÉPENDANCE.

Nos législateurs imposent au pharmacien, au nom de la protection de la Santé publique, des études considérables, des charges excessivement lourdes par les entraves qui sont apportées à sa liberté. Toujours dans le même but, ils le protègent contre les empiétements et la concurrence des non pharmaciens et des empiriques. *Qu'ils complètent donc la mesure par la protection contre toute concurrence intestine* (entre pharmaciens), ET CE SERA LA GARANTIE DE SON INDÉPENDANCE INDISPENSABLE!

Aujourd'hui, cette concurrence fait fi de toutes les mesures déjà adoptées, et, s'appuyant précisément sur les garanties existantes, elle délaisse tout le reste pour n'envisager que la partie absolument commerciale dont, c'est triste à dire, mais c'est absolument exact, tous les échelons ont été rapidement gravis[2].

1. Voir page 257.
2. Que les Commissions pharmaceutiques des deux Chambres, pour en vérifier la véracité, convoquent au hasard quelques Inspecteurs des pharmacies; elles constateront, peut-être même avec *plus que* de l'étonnement, que la situation actuelle de la pharmacie est bien au-dessous encore de ce que j'ai signalé.

D'autre part, pour ne citer qu'un exemple entre mille, on trouve non plus sur la feuille volante, non plus sur le vulgaire prospectus, mais sur un journal mensuel envoyé par milliers d'exemplaires à domicile et avec une abondance de développements qui en nécessite la répartition sur plusieurs numéros, l'annonce, *mêlée à beaucoup d'autres*, d'un dépuratif qui, en purifiant le sang, *guérit* les maladies de la peau, la goutte, les rhumatismes, les maladies du système nerveux, de l'intestin,



Exiger le Flacon d'origine

la Signature *et* l'Étiquette verte



TOUX RHUME CORYZA

Dans toutes les bonnes Pharmacies ou contre mandat de 3 fr. *à* BLANCARD Pharmacien 40, Rue Bonaparte PARIS (6e)

GRAINS DE KIPSOL AUX TANIN ET CACAO ACTIFS — SPÉCIFIQUE du CORYZA — BERTAUT-BLANCARD Frès PHARMACIENS 40 Rue Bonaparte PARIS — LA BOITE 3 Frs

KIPSOL

en pilules facile à avaler.

Arrête en quelques heures

RHUME de CERVEAU

2 à 7 par jour. 1 toutes les 2 heures.

SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES

Tolérance Médicamenteuse assurée

MÉDICATION INTESTINALE

Enrobage Duplex. **GLOBULES FUMOUZE** Glutino-résineux.

Insolubles dans l'Estomac, graduellement solubles dans l'Intestin.

PRINCIPAUX GLOBULES FUMOUZE

Antipyrine	0.25	Iodure de K	0.25	Purgatifs *(résine)*	
Biline	0.20	Iodure de Na	0.25	Salicylate soude	0.25
Bromure de K	0.25	Quinine *(chlorh.)*	0.20	Thyroïdine*	0.05

Flacons 3.50 et 5 fr. (noms astérisqués).

(Demander la nomenclature complète, avec doses et indications).

Ni Odeurs. **CAPSULES RAQUIN** Ni Renvois.

A enveloppe de gluten insoluble dans l'Estomac.

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

PRINCIPALES CAPSULES RAQUIN

Copahivate de Soude	0.40	Iodure de Potassium	0.25
Copahu	0.45	Biiodure Hg.	0.01
Baltal *(Santal Copahivique)*	0.40	Biiodure Ioduré	0.005 / 0.25
Salol	0.25		
Salol Santal	0.32	Protoiodure Hg. thébaïque	0.05 / 0.005
Protoiodure Hg.	0.05		

5 fr. le Flacon de 64 Capsules.

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.

En somme, *cette spéculation n'est pas du commerce*, mais elle se sert du commerce comme tremplin, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, de la spécialité. La situation du pharmacien, je ne me lasserai pas de le répéter, n'est pas celle du commerçant ordinaire.

Encore une fois, que le législateur, *par l'établissement d'un tarif minimum*, complète son œuvre en supprimant cette lutte commerciale fratricide qui est la négation et la ruine de la profession ; et alors, *la collectivité. la Nation tout entière*, en récupérera les bénéfices au centuple, sous la forme de travaux personnels du pharmacien et sous l'impulsion générale que ne peut manquer de donner, dans les conditions que j'ai développées, l'influence de ses connaissances nombreuses et de sa haute culture au point de vue économique, hygiénique et social. X. X. X.

* * *

ADDENDUM. — A la dernière heure, le hasard me fait ouvrir un livre intitulé : *Lettres Bourguignonnes*, par M. NAVILLE[1], *Paris*-1822, dans lequel l'auteur, s'adressant à un ami, père d'un futur médecin, passe en revue tous les abus relevés contre la médecine et la pharmacie dans les campagnes et les petites villes de la Bourgogne. — *Nihil novi sub sole* !

La dépréciation de ces deux professions qui, y est-il dit, sont DEUX CORPS INSÉPARABLES : *toucher à l'un, c'est porter atteinte à l'autre*, est vraiment navrante. Aux causes, qui sont toutes les mêmes aujourd'hui, viennent s'ajouter celles résultant de la délivrance de diplômes, sans presque de préparation, aux officiers de santé et aux herboristes, qui constituent alors autant de vampires pour les gogos des campagnes. A ces maux, s'ajoute encore, outre le colportage, l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, sous le couvert de la charité et de la philanthropie, par des dames dont le véritable but est l'intérêt de leurs maisons.

Il cite, à propos du Codex de 1818, une centaine de critiques relatées dans les numéros de mars et de mai 1819 du *Journal de Pharmacie*. La loi qui a ordonné la rédaction du nouveau Codex, y est-il dit, est du 11 avril 1803; le Codex a paru à la fin de 1818. Les causes sont les mêmes que celles que j'ai signalées; le remède est évidemment le même.

En parcourant le *Journal de Pharmacie* de 1819, je trouve (p. 129 à 137) la critique par M. C. L. C. (C. L. CADET, membre de la Société de Pharmacie) d'un traité élémentaire de PHARMACIE THÉORIQUE, *d'après l'état actuel de la chimie*, à l'usage des étudiants en pharmacie, etc., par M. J.-B. CAVENTOU, pharmacien des Hôpitaux civils de Paris, etc.

Cette critique rappelle, par une singulière analogie, la polémique récente sur le stage et sur l'emplacement du stage dans la réforme des études pharmaceutiques.

En voici la conclusion :

« En matière de sciences, comme en matière de religion, la tolérance est le meilleur moyen de persuasion. La pharmacie a créé la chimie et la chimie,

du foie, des reins, de la vessie, de l'âge critique, *et cela pour une bagatelle* : « IL SUFFIT DE SIX FLACONS PAR AN ! »

N'est-ce pas là la preuve que cette commercialisation de mauvais aloi de la pharmacie n'est pas du commerce, *qu'en outre, elle est absolument illégale*, et qu'elle doit être signalée, non pas seulement à la réprobation universelle, mais impitoyablement à la rigueur des lois ? X. X. X.

1. Docteur-médecin.

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904



EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY



USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE
TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C.L.

PRODUITS DE L'INSTITUT PASTEUR DE PARIS

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE — SÉRUM ANTIVENIMEUX
SÉRUM ANTITÉTANIQUE
SÉRUM ANTIPESTEUX — VACCIN HAFFKINE
VACCIN JENNÉRIEN, etc., etc.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS **chez les Droguistes.**

à son tour, éclaire la pharmacie. Elles sont inséparables et ne peuvent s'exclure. L'une est une science, l'autre est un art, *mais l'art doit précéder la science pour que le savant ne méprise pas l'artiste.* AGE QUOD AGIS. »

X. X. X.

Paris, le 22 novembre 1909.

Je ne saurais trop remercier le *B. S. P.* et son aimable Directeur de la si large hospitalité qui m'a été véritablement... *profusée.* Je devrais n'avoir plus qu'à me congratuler si j'ai pu contribuer quelque peu à préparer la voie à des réformes profitables à notre chère profession — mais... voilà ! Le hasard, les circonstances m'obligent encore, mon cher Directeur, à vous demander d'ajouter... oh! quelques lignes seulement, à cet *addendum.* Ce sera court.

Je viens d'apprendre, comme un fait bientôt acquis, le procès qu'intente le SYNDICAT DES PHARMACIENS DE LA SEINE à la *Prévoyance médicale, pour compérage médico-pharmaceutique.* Ce procès est appelé, vraisemblablement, à un retentissement aussi grand que profondément regrettable [1].

N'est-ce pas là la confirmation que *la* VÉRITÉ *n'a pas d'âge*, et que ce qui était vrai en 1822, l'est tout autant aujourd'hui? « Nos deux professions, écrivait le Dr NAVILLE, sont deux corps inséparables : *toucher à l'un, c'est porter atteinte à l'autre.*

Il me semble que, devant d'aussi graves événements, aujourd'hui inévitables, dit-on, jamais affirmation n'a été de plus d'actualité.

Mais, tout d'abord, a-t-on bien réfléchi aux conséquences, irréparables peut-être, qui vont en résulter, surtout pour la médecine?

Toute conscience est-elle donc assez — je ne dirai pas abolie, ou étouffée — mais *émoussée* chez quelques médecins, pour ne voir dans ces discussions jusqu'ici intestines, que leur intérêt propre, personnel, sans se préoccuper en quoi que ce soit *du malade, c'est-à-dire du bon public*, qui émet de plus en plus la prétention *d'en recevoir pour son argent* et *qui le dit* déjà très nettement? Et qui donc, aujourd'hui se croirait en droit de lui donner tort?

Quelque voix autorisée ne va-t-elle pas chercher à *dessiller les yeux* aux plus acharnés ?

Qu'on se reporte au *Journal des Praticiens* du 2 octobre dernier, à l'article *Questions professionnelles* (p. DCXXIX); il y est dit, notamment au sujet de *la Prévoyance médicale* : « Que mes confrères y prennent garde. Les spécialités, pour certains rémèdes de préparation difficile, sont une nécessité dans la thérapeutique; moi-même, j'en prescris journellement; seulement, une mesure est à garder, sinon, le public, toujours méfiant, se révolte. Et pour la perspective d'un avenir lointain qui est la *retraite promise*, les médecins risquent de perdre la position immédiate qui est *la clientèle.* »

⁂

Il n'est plus nécessaire aujourd'hui, Dieu merci, de recourir à l'apologue pour exposer la situation. Les bases de la déontologie sont immuables, mais ses applications ont dû suivre dans ses transformations la médecine, qui,

1. Il est bon de rappeler que la CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DE LA SEINE est entièrement d'accord avec le SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS sur toutes les règles de la déontologie et qu'elle ne peut qu'approuver les poursuites du Syndicat général contre l'exercice illégal de la médecine par des pharmaciens.

GRANDS PRIX

Exposition Universelle, PARIS 1900 | Exposition Universelle, LIÉGE 1905
Exposition Internationale, St-Louis 1904 | Exposition Internationale, MILAN 1906
Exposition franco-britannique, LONDRES 1908

CHASSAING & Cie

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Kil.
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	40	60
	Pepsine extractive.	100	140
	Pepsine en paillettes . . .	100	140

(*Titres du Codex français.*)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 fois son poids de viande fraiche de bœuf. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Titre 100 Kil. 250

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulé), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

pendant bien longtemps, a été l'apanage presque exclusif de quelques familles, puis s'est *démocratisée*, mais aussi et presque en même temps, *commercialisée*.

Or, si les deux professions sont sœurs, leurs malaises ou leurs tares actuelles ne sont-ils pas respectivement les mêmes? Dans ces conditions, le remède ne doit-il pas être le même? et alors, *la Caisse mutuelle pharmaceutique de retraites*, *l'association confraternelle des pharmaciens français*, *les organisations médicales similaires*, *l'entente cordiale médico-pharmaceutique* préconisée par M. L.-G. Toraude et qui fonctionne à Liége, à la satisfaction réciproque des médecins et des pharmaciens, *demandent à être étudiées et approfondies. On y doit trouver*, bien certainement, *le remède nécessaire et complet*, sans qu'il soit besoin de laisser, ce qui se produirait inévitablement, le public s'immiscer dans ce très grave dissentiment[1].

Cela me remet en mémoire un fait qui eût pu tourner au tragique et dont un des acteurs — *à son insu* — (il ne m'a jamais parlé depuis lors, il y a de cela plus de trente-cinq ans, et il doit être resté convaincu que je m'étais conduit, à son égard, en véritable malotru), est aujourd'hui professeur honoraire de la Faculté, membre de l'Institut, et reste le seul survivant, avec moi. Mais voilà! raconter le fait aujourd'hui (soyez bien convaincu, mon cher Maître, qu'il n'y a là-dedans rien de désobligeant pour vous), c'est m'astreindre à renoncer à l'anonymat que je me suis imposé. D'autre part, l'un et l'autre, je ne l'oublie pas, nous ne sommes plus jeunes, et voilà l'hiver! J'ai bien, Dieu merci, en ce qui me concerne, le privilège d'être de beaucoup le cadet, mais alors est-il bien prudent de faire grand fond de cet avantage?

Ah bah! j'attendrai que les événements viennent me délier et si les graves éventualités qu'on nous fait entrevoir et qui, je l'espère toujours, ne se produiront pas, disparaissent, je m'exécuterai avec le plus grand plaisir.

XXX.

REVUE ANALYTIQUE DES JOURNAUX DE MÉDECINE

Traitement de la douleur. — Après avoir passé en revue les *moyens physiques* : mise en bonne posture, immobilisation, saignée, méthode de Bier, froid et chaud, révulsion etc., ainsi que les divers procédés de *psychothérapie*. Legendre (*J. de Praticiens*, XXIII, 1909, 643) donne au sujet des agents médicamenteux employés pour combattre la douleur des indications intéressantes.

De ces agents, les uns atteignent la sensibilité générale, ce sont les anesthésiques, chloroforme, éther, bromure et chlorure d'éthyle. Ils sont utiles quand une action sédative immédiate s'impose.

On utilise les douches d'acide carbonique comme anesthésique local (eau de Seltz, potion de Rivière). Les anesthésiques locaux proprement dits sont :

La cocaïne et les corps analogues. Le gaïacol et la créosote sont aussi des anesthésiques locaux fort utiles. Il ne faut pas oublier que le gaïacol est toxique; les badigeonnages ne devront pas être trop étendus de crainte d'accidents de collapsus. En général, il convient de ne pas dépasser une surface de 15 à 20 centimètres carrés, et le gaïacol sera dilué avec de la glycérine ou de la teinture d'iode.

Certains médicaments agissent à cause d'une action thérapeutique spécifique qu'ils possèdent contre la maladie, cause de la douleur ; par exemple, le

1. V. dans *le Journal* du 21 novembre 1909 : « Requête aux médecins ».

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. **11 fr. 50**

Lemoine et Gérard. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. **6 25**

Bouchardat. — **Formulaire magistral**, 1909. **3 50**

Bocquillon - Limousin. — **Médicaments nouveaux pour 1909** **2 75**

Le Corps humain, image en couleurs de 0m 45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes **1 50**

Crinon. — **Médicaments nouveaux**. 1909. **3 fr. 50**

Philippe. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** **5 50**

Cerbelaud-Bayard. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . **11 fr.**

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . **1 50**

Gillet. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . **2 75**

Roué. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition **2 50**

Hinard. — **Analyse des laits et produits lactés** **2 25**

Guiard et Grimbert. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique**, 2e éd. 1908. . . . . **13 50**

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes **0 30**

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons **0 30**

Bourrey et Marquet. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. **18 fr.**

Peyregne. — **Formules fondamentales de la Chimie organique**. . . . . **1 fr.**

Peyrègne. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . **1 50**

Yvon et Michel. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . **8 fr.**

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

CACODYLATE DE SOUDE CLIN

(*Arsenic à l'état organique*)

Gouttes Clin Dosées à 1/5 de centigr. de **Cacodylate de Soude pur** par goutte.

Globules Clin Dosés à 1 centigr. de **Cacodylate de soude pur** par globule.

Tubes stérilisés Clin pour injections hypodermiques, dosés à 5 centigr. ou à 10 centigr. par c. c.

Dose moyenne : 0 gr. 05 de **Cacodylate de Soude** par jour, correspondant en **Arsenic** à 0 gr. 03 d'acide arsénieux ou à 3 gr. 08 de **Liqueur de Fowler.**

ADRÉNALINE CLIN

Solution d'ADRÉNALINE CLIN, titrée à 1/1000 en flac. de 5 et 30 c.c.

Collyres d'ADRÉNALINE CLIN, au 1/5000 et au 1/1000.

Granules d'ADRÉNALINE CLIN, dosés à 1/4 de milligr.

Suppositoires d'ADRÉNALINE CLIN, dosés à 1/2 milligr.

Tubes stérilisés d'ADRÉNALINE CLIN, pour injections hypodermiques, titrés à 1/2 ou à 1/10 de milligramme par c. c.

LABORATOIRES CLIN — PARIS

mercure contre les douleurs céphalalgiques, ostéocopes, etc., des syphilitiques; la quinine, contre les névralgies de nature paludéenne; le colchique, contre les névralgies des goutteux (notamment la douleur au talon); le salicylate de soude contre les douleurs rhumatismales.

Les analgésiants généraux sont d'abord l'opium et ses dérivés, notamment la morphine, l'héroïne, la péronine.

La dose habituelle de la morphine étant un centigramme, celle de l'héroïne doit être de cinq milligrammes, celle de la péronine de deux ou trois centigrammes. La dionine s'emploie aux mêmes doses que la morphine. La codéine agit surtout sur la douleur causée par la toux. Considérés sous le rapport de leur activité analgésiante, ces alcaloïdes peuvent se ranger dans l'ordre suivant en partant du plus actif : morphine, dionine, héroïne, péronine.

Les antithermiques : antipyrine, pyramidon, etc., soulagent un grand nombre de douleurs. L'antipyrine doit être maniée avec discrétion, parce qu'elle diminue la sécrétion rénale. Le pyramidon donne aux urines une couleur rouge orangé. La phénacétine, la lactophénine, sont des analgésiants avantageux si l'on a peur d'agir sur le rein. L'acétanilide et l'exalgine, utilisées contre les névralgies, doivent être administrées avec certaines précautions. L'acétanilide a le gros inconvénient de détruire les globules sanguins; quant à l'exalgine, c'est un corps très toxique.

Lorsqu'il y a lieu de croire que la douleur tient en grande partie à une surexcitation nerveuse, les analgésiques antispasmodiques rendent de signalés services. Tels sont : la belladone et son alcaloïde l'atropine; la jusquiame et l'hyosciamine, la solanine, le Chanvre indien et le haschich; l'aconit et l'aconitine; la vératrine, la Ciguë et la cicutine; le jasmin, la *piscidia erythrina*, l'acide cyanhydrique sous forme d'eau de Laurier-cerise.

Le chloral calme la douleur, mais c'est un hypnotique qu'il ne faut pas employer si on veut éviter le sommeil.

Lorsqu'on pense que la névralgie est sous la dépendance d'un état congestif, comme par exemple chez la femme à l'époque de la ménopause, l'association de ces deux médicaments vaso-constricteurs, quinine et ergot de Seigle, est des plus heureuses et produit l'action la plus salutaire.

Effets des injections de lécithine chez les animaux narcotisés ou rachianesthésiés. — Des expériences récentes font entrevoir la possibilité de combattre, au moyen de la lécithine, l'action secondaire fâcheuse que tous les procédés d'anesthésie générale sont susceptibles de produire dans certaines conditions (J. Nerking, *Munch. med. Woch.*, 20 juillet 1909).

Le point de départ est l'hypothèse que l'état de narcose déterminé par les anesthésiques généraux résulte d'une combinaison temporaire de la substance narcotisante avec les lipoïdes du cerveau. M. Nerking s'est demandé si en administrant de la lécithine, qui est un lipoïde, à un animal narcotisé on ne pourrait pas déterminer le réveil et le rétablissement de la sensibilité, la lécithine devant se combiner avec la substance anesthésiante et libérer ainsi les lipoïdes du cerveau accaparés par celle-ci. Cette hypothèse fut pleinement confirmée par l'expérience.

Au début de ces recherches, l'auteur fut gêné par ce fait que les lécithines de provenance allemande qu'il essaya à tour de rôle, se trouvèrent être impures, ce qui l'obligea d'abord à préparer lui-même sa lécithine.

Cette préparation lui causant une grande perte de temps, il essaya d'autres

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER (*Désinfection en surface*)

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit à **l'intérieur,** soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2.** Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (*Désinfection en surface*)

Procédé **sans appareil et sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50.**
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (*Désinfection en profondeur*)

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné, sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket-primes)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

produits et donna facilement la préférence à ce qu'il appelle la lécithine Poulenc. Ce produit lui donna toute satisfaction.

Il étudia les effets de la lécithine sur la narcose déterminée (chez le Rat, le Chien et le Lapin) par nombre de substances telles que l'éther, le chloroforme, la morphine, la morphine-scopolamine, l'uréthane et l'hydrate de chloral uréthane, ainsi que sur la marche de la rachianesthésie par divers anesthésiques locaux. Les résultats furent toujours les mêmes. La lécithine exerçait sur la narcose générale et sur la rachianesthésie une action antagoniste des plus nettes.

Les préparations glycéro-boratées dans le traitement du muguet. — La dissolution du borax dans la glycérine ne se limite pas à une simple action physique, elle constitue une véritable combinaison chimique d'où résulte un composé à fonction acide. Il est donc nécessaire, dit le Dr Lafay (*La Clinique*, IV, 1909, 645) d'ajouter du bicarbonate de soude. Il faut en ajouter en quantité suffisante pour neutraliser et ne pas boucher le flacon avant que la réaction soit terminée.

A la suite d'une chute sur la tête, un blessé n'ayant qu'une large ecchymose et faisant parfaitement mouvoir les deux yeux peut rester borgne. — La connaissance de cette particularité est très importante pour le pharmacien. A la suite d'une chute violente sur la tête, un blessé peut n'avoir éprouvé qu'une brève perte de connaissance et un saignement de nez. La mobilité des yeux étant normale, il semble qu'il ne doive se produire de ce côté aucune complication, mais il faut se souvenir qu'il peut y avoir fracture du toit de l'orbite avec déchirure ou écrasement du nerf optique dans son canal osseux. Dans ce cas, il n'y a pas de paralysie motrice et rien ne semble permettre de prévoir la cécité unilatérale immédiate, définitive et le plus souvent totale qui sera la conséquence de l'accident.

Origine végétale de certaines dermatites. — Couper et nettoyer des Asperges pour la cuisson d'une façon habituelle peut amener des poussées érythémateuses. La cueillette en grand des Pêches amène une irritation de la muqueuse nasale et de la peau avec élévation de température. M. Bertin (thèse de Lyon) signale encore les Haricots, dont certaines personnes ne peuvent faire la cueillette sans avoir de l'érythème et du prurit. Enfin, la grande Marguerite (*Chrysanthemum Leucanthemum*), peut être la cause d'éruptions papuleuses et vésiculeuses chez certains sujets.

L'élimination mammaire des médicaments minéraux et organiques, par Viel (*J. méd. chir. pratiques*, L XXX, 1909, 742).

L'origine ostréaire de la fièvre typhoïde. — Cette origine est une chose bien démontrée. M. le Dr Sautreaux vient de faire à ce sujet une revue d'ensemble dans laquelle il montre bien quel est l'état de la question. (*J. méd. chir. pratique*, L XXX, 1909, 749). Epidémique, la fièvre typhoïde produite par les Huîtres est limitée à certains groupements : familles, convives d'un même banquet qui ont mangé des Huîtres de même provenance. Dans chaque groupement, il y a d'ailleurs une contre-épreuve, les personnes qui au même repas n'ont pas mangé d'Huîtres sont indemnes, etc.

Au point de vue du traitement, M. Sautreaux fait une remarque importante ; il est intéressant de noter, dit-il, combien dans les accidents gastro-intestinaux

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

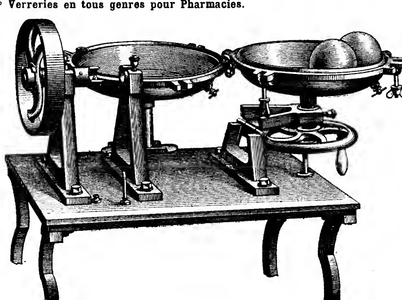
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure
de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur
et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc. ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

du début l'opium paraît avoir une action fâcheuse. Dans une observation personnelle, par exemple, on voit une malade traiter sa diarrhée par l'élixir parégorique. Les évacuations sont diminuées par ce médicament, mais reprennent plus tard et sont suivies d'une fièvre typhoïde très grave qui entraîne la mort. Sa fille, au contraire, après une purgation et quelques jours de diète est entièrement rétablie. On peut rapprocher de ce fait l'expérience suivante bien connue : des Cobayes à qui l'on fait absorber de l'opium meurent bien plus rapidement après ingestion de vibrions cholériques que ceux dont l'intestin n'a pas été soumis à l'action du médicament. Dr GASTON DORLÉANS.

NOUVELLES

Sessions du troisième examen probatoire. — Les sessions du 3e examen probatoire, spécialement destinées aux pharmaciens de 2e classe postulant le diplôme de 1re classe dans les conditions prescrites par le décret du 26 juillet 1909, auront lieu à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, à partir *du 22 novembre* 1909 *jusqu'à fin mai* 1910, *toutes les semaines où le nombre des candidats inscrits la semaine précédente permettra de constituer une série.*

Le registre d'inscription est ouvert les *lundis* et *mercredis*, de 2 h. à 4 h., à partir du 15 novembre.

Epreuve pratique : lundi, à 8 h. 1/2 du matin.

Epreuve orale : mardi, à 1 h. 1/2 du soir.

Première série : lundi 22 et mardi 23 novembre.

Avant d'être admis à s'inscrire et à retirer le bulletin de versement de la consignation de 340 fr., les candidats devront préalablement :

1° Avoir déposé *acte de naissance* et *diplôme de 2e classe*;

2° Justifier des versements des droits afférents aux dispenses : *a*) de grade ; *b*) de scolarité.

Faculté des Sciences. — M. BLAISE, pharmacien, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur de chimie organique à la Faculté des Sciences de Nancy, est nommé maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

Appel aux pharmaciens de réserve et de territoriale. — L'Association corporative des pharmaciens de réserve et de territoriale, dont le siège social est à Paris, 29, rue des Francs-Bourgeois, fait un vibrant appel à tous les pharmaciens de réserve et de territoriale qui n'ont pas encore adhéré à l'Association. Au moment où toutes les corporations essayent de s'unir pour la défense de leurs intérêts, l'Association manquerait aux devoirs qu'elle s'est tracés dès sa fondation, en ne sollicitant pas l'union de tous les membres de la grande famille pharmaceutique militaire. Les résultats considérables qu'elle a déjà obtenus, si l'on songe qu'elle a été fondée en 1906, sont un sûr garant de sa vitalité. Elle pourrait toutefois faire bien plus si tous les pharmaciens de réserve et de territoriale, comprenant leur réel intérêt, répondaient à son appel.

L'Assemblée générale de ses membres, *réunis en Congrès des pharmaciens de réserve et de territoriale*, aura lieu au Cercle militaire, le 11 décembre prochain, à 2 h. 1/2. L'Association espère qu'un grand nombre de confrères auront à

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2 %** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton (Eau de mer isotonique)**, en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).
Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2**. Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).
Procédé **sans appareil, sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50.** — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).
Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxymethylène, soit par le **Lingner.** — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS —

HÉMAGÈNE
TAILLEUR
Maladies des Femmes
(Douleurs, Irrégularités des Menstrues)
PRIX 2f 25

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches,** etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de PÉTROSELINE MENTHOLÉE

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées ; il est **à la fois un emménagogue** bien supérieur à l'**Apiol** et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

cœur d'envoyer leur adhésion avant cette date, afin de participer aux travaux qui doivent clôturer l'année 1909.

Des démarches vont être entreprises pour faire bénéficier d'une réduction sur les chemins de fer les membres de province de l'A. C. P. R. T.

Les adhésions doivent être adressées à M. Rolland Henri, secrétaire adjoint de l'A. C. P. R. T., 65, avenue Victor-Hugo, Paris. La cotisation est de 5 fr. par an et restera valable pour l'année 1910.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès à Malzéville, de M. Eug. Jacquemin, Directeur honoraire de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Nancy.

Dans le prochain numéro, nous publierons une notice biographique sur l'œuvre du savant professeur.

PHARMACIE MILITAIRE

Service de santé militaire. — Sont nommés au grade de *pharmacien aide-major de deuxième classe de réserve* :

MM. Toupet, Vasseur, Eysseric, Hauras, Bertrand, Creté, Bernier, Darles, Douris, Geoffroy, Robinet, Buffet, Lemet, Riet, Langlois, Loison, Delforge, Pelletier, Laire, Abry, Hubourque, Simon, Bouchez, Gérard.

Au grade de *pharmacien aide-major de deuxième classe de l'armée territoriale* :

M. Dehais.

Sont promus au grade de *pharmacien-major de deuxième classe de réserve* :

MM. Soullié, Chauvet, Jaboin, Soulard.

Au grade de *pharmacien-major de deuxième classe de l'armee territoriale* :

MM. Weinmann, Gascard, Duphil, Favrel, Lafay.

Au grade de *pharmacien aide-major de première classe de reserve* :

MM. Guerlorget, Fages, Bourdin, Tixier, George, Audigé, Falières, Martin, Lafont, Martin (C.A.), Perrugier, Desanti, Cabanes, Monplot, Dreulle, Rohais, Steverin, Solle, Boutry, Héritier, Hérissey, Bernard, Ossedat, Goyon, Rigaut, Riché, Dyon, Patre, Doussot, Fruquière, Pachot, Bloch, Cattaert, Sallé, Ronceray, Martin, Bergevin, Baillard, Girardot, Attali, Sebaoun, Amelot, Rebillard, Bobin, David, Baudouin, Béranger, Philippe, Vincent, Hollaude, Donnat, Landon, Beauchef, Deval.

Au grade de *pharmacien aide-major de l'armée territoriale* :

MM. Baetzner, Meige, Benoit, Thellier, Lauxerrois, Delassalle, Bossard, Dauruy, Lurton, Philbert, Emmanuel, Thoral, Nouveau, Farge, Duffour, Parvenin, Beyègue, Roger, Lancelot, Martin, Giselard, Blouin, Serboux, Osmont, Augrand, Tronion, Besse, Hyronimus, Hodencq, Mabille, Voisin, Marsaudon, Pajaud, Fayet, Lefevre, Dumesnil, Bernard, Poli, Pelisse, Dumas, Guerbet, Huart, Vallée, Lécuyer, Divai, Marguery.

SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristérie, Produits chimiques
et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & Cie

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1RE CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — **EXPORTATION**

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159·46, 286·23, 307·02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & Cie

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE
ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

Troupes coloniales. — Par décision ministérielle du 26 octobre :

M. le pharmacien-major de 1[re] classe LAINÉ, de l'Hôpital militaire de Marseille, est désigné pour la Cochinchine.

Approbations de mutations faites par l'autorité militaire aux colonies :

M. le pharmacien aide-major de 1[re] classe AUTHIER est désigné pour l'hôpital de Quang-Yen.

M. le pharmacien aide-major de 2[e] classe OLIVIER est mis à la disposition du sous-directeur du service de santé du Sénégal.

M. le pharmacien-major de 1[re] classe PLUCHON est désigné pour la pharmacie principale de Tananarive.

Promulgation de séjour :

M. le pharmacien aide-major CÉSARI est autorisé à prolonger son séjour à l'ambulance de Tamatave.

VARIÉTÉS

Traitement des « verrues vulgaires » par l'injection locale de teinture de thuya, par MM. J.-A. SICARD, agrégé, médecin des hôpitaux, et P. LARUE, externe des hôpitaux.

Parmi les traitements multiples dirigés contre les « verrues vulgaires », les uns, *médicaments internes* : magnésie, eau de chaux, arsenic, ne donnent que des insuccès et sont délaissés à juste titre; les autres, *médicaments externes*, sont, au contraire, d'un emploi courant : râclage à la curette, cautérisations par le feu, l'acide nitrique, le nitrate acide de mercure, l'acide chromique, etc.

Ces méthodes externes comptent à leur actif de nombreuses guérisons, et si nous préconisons aujourd'hui un traitement nouveau, c'est que celui-ci nous a semblé présenter sur ses devanciers certains avantages, tels qu'application facile, réaction peu douloureuse, efficacité certaine.

Voici comment nous instituons le traitement. On donne au malade un bain local chaud, suffisamment prolongé pour ramollir les régions verruqueuses, puis, après asepsie des petites tumeurs, on pratique à l'aide de la seringue de PRAVAZ et d'une fine aiguille *à court biseau*, l'injection de quelques gouttes de teinture, au-dessous même de la saillie papillaire. L'injection doit être répétée en sens opposés, de façon à circonscrire la lésion et par sa distension à assurer globablement la pénétration du liquide.

Dès les jours suivants, la masse verruqueuse prend une coloration brun noirâtre, se flétrit, et ne tarde pas à tomber.

La chute des papillomes, pour ceux de grosseur moyenne, se fait en une semaine environ. Les papillomes de très grande taille nécessitent des injections répétées, deux à six fois environ, à cinq jours d'intervalle.

Après l'opération peu douloureuse, ou même rendue indolore par l'injection préalable d'un peu de cocastovaïne, il y aura lieu ou non d'appliquer un pansement sec, suivant le nombre des points traités et la quantité de thuya injectée.

Les services pratiques que nous a rendus cette technique d'un maniement facile, sans danger et d'une efficacité incontestable, nous ont paru intéressants à signaler. (Du *Bulletin de la Pharmacie centrale de France.*)

Le Gérant : L. PACTAT.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS
26 et 28, Rue du Dragon

LONDRES
37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX
POUR
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone **702-39** | Adresse T TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent

Lire dans la partie scientifique :

1° ***Recherches chimiques et biologiques sur les Primulacées et en particulier sur la racine de*** *Primula officinalis* Jacq., par MM. A. GORIS et M. MASCRÉ.

2° ***Le diagnostic de la syphilis par l'examen du sang. La Méthode de*** WASSERMANN ***; ses modifications pratiques***, par M. P. VADAM.

3° ***Étude physico-chimique de quelques incompatibilités pharmaceutiques***, par M. E. CAILLE.

4° ***Cachets ou étuis en gluten, pour enrobage extemporané des médicaments,*** par M. P. DUPONT.

5° ***Ce qu'on dit du Codex*** : Sur l'iodure de potassium iodé inscrit sur la liste des réactifs du Codex 1908, par M. RIBON.

6° ***Médicaments nouveaux, Analyses, etc.***

CHOSES DE CHEZ NOUS

Le premier Banquet décennal du B. S. P.

Le jeudi 18 novembre 1909, les fondateurs, les collaborateurs et les amis du B.S.P. se réunissaient dans un banquet où, seule, l'amitié présidait. Ce banquet, donné dans les luxueux salons du buffet de la gare de Lyon, avait pour but de fêter la dixième année d'existence de notre vaillante revue. Les convives, aussi nombreux que choisis, étaient accourus avec empressement à l'appel de notre dévoué et sympathique rédacteur en chef, M. PERROT.

Il y avait de la joie dans l'air. Chacun était heureux de retrouver là l'ami ou le collaborateur que les soucis quotidiens éloignent inévitablement.

Afin de donner à cette réunion son caractère intime et familial, M. PERROT, au début même du repas, eut l'heureuse idée de présenter, avec un mot aimable à leur adresse, chacun des convives, le nommant, sans protocole et sans préambule inutile, suivant l'ordre de la place qu'il occupait, c'est-à-dire,

ANCIENNE MAISON

FAURE & DARRASSE, J. DARRASSE & Cie et DARRASSE Fres & LANDRIN

Fondée en 1836

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'OR
Exposition Universelle Paris 1878

DIPLOME D'HONNEUR
Exposit. Universelle Vienne 187



MARQUE DÉPOSÉE

GRAND PRIX
Exposition Universelle Paris 1900

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1889

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Paris 1867

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Universelle Sydney

DARRASSE FRÈRES

PHARMACIENS DE 1re CLASSE

DROGUERIE

Produits Chimiques et Pharmaceutiques

HERBORISTERIE

Spécialités et Eaux minérales

RAFFINERIE DE CAMPHRE

Principaux produits de notre Usine de Vincennes :

Extraits pharmaceutiques préparés dans le vide; Extrait de Vrij; Ampoules stérilisées pour injections hypodermiques; Confiserie pharmaceutique : capsules, dragées, granules, pastilles, pilules; Sucs et Sirops de fruits; Cachets azymes et Appareil cacheteur; Cotons et tous objets de pansement antiseptique; Biscuits et Chocolats médicinaux; Poudres pharmaceutiques; Iodure et bromure de potassium purifiés en petits cristaux; Iode sublimé; Iodoforme; Huiles d'amandes douces; Essence d'amandes amères; Sulfate de quinine et Sels de quinine; Sous-nitrate de bismuth; Alcaloïdes; Produits spécialisés avec ou sans nom du pharmacien; Poudre insecticide pure D. F.

Principaux produits de Droguerie d'importation directe :

Quinquinas triés et en sorte de toutes provenances; Gommes du Sénégal; Opium de Smyrne; Scammonée d'Alep; Baume de tolu; Baume de copahu fluide et solidifiable; Cubèbes; Benjoins de Siam et de Sumatra; Huiles de foie de morue de Norvège; Huile d'olives; Thé vert et Thé noir importés directement de Chine, sous notre marque, en paquets de 250 grammes.

Laboratoire de Chimie et Usine à VINCENNES, 106, rue de Paris

13, rue Pavée, 13

PARIS (4e)

TÉLÉPHONE
Nos 1021-00 et 1021-01

Adresse télégraphique
DARRASDROG — PARIS

pardonnez l'expression qui est la bonne, « au hasard de la fourchette ». Aussi les conversations furent-elles vite engagées. Nous étions entre nous; nous nous connaissions tous. La grande famille intellectuelle saluait ses parentés et ce salut était aussi cordial que spontané.

Au dessert, point de discours officiel, point de toast pompeux. Mais une improvisation charmante, dans laquelle notre directeur et ami nous conta, avec un humour plein d'à-propos, les origines et la genèse de notre association :

« Il y a dix ans, dit-il, un trio (qui était peut-être un quatuor), tenant ses modestes assises au café de la Rotonde, boulevard Saint-Michel, à deux pas de l'Ecole de pharmacie, émit un jour l'idée de fonder un journal, une revue, où les collaborateurs seraient des collègues et des camarades. On était jeune. On avait de l'enthousiasme. On avait la foi. On avait des ailes; mais, détail qui a son importance dans toute tentative, on n'avait pas le sou ! — Eh bien! cette jeunesse enthousiaste et vaillante vida ses poches et, prodige inattendu, en les retournant et en les secouant, elle finit par en faire tomber un pécule, modeste mais suffisant. Alors, cœur battant, tête haute, plume aux doigts, esprit en éveil, cette jeunesse se dressa, prête au combat, prête au travail : Le B. S. P. était fondé !

« Il vécut, car il avait en lui toute la sève vivace de ses créateurs. L'œuvre était bonne et utile et les bonnes œuvres, comme les bonnes causes, ne périclitent jamais. Depuis dix ans, avec une exactitude loyale, chaque numéro a paru. Les actionnaires se sont groupés. Les abonnés sont venus et viendront de plus en plus, devant l'intérêt scientifique et moral qui est l'objet et le but de cette intéressante publication.

« Aujourd'hui, le projet du café de la Rotonde est une active entreprise qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue et à ceux qui la soutiennent de leur constant effort. Chaque jour, chaque année, amènent dans nos rangs de nouvelles recrues et de nouveaux lecteurs. Il est bon de dire que chaque jour et chaque année nous nous efforçons d'apporter dans notre œuvre telle modification, tel accroissement, tel embellissement que nous jugeons profitables et nécessaires.

« Ayons donc foi en nous, en notre cordiale amitié et considérons avec sérénité l'avenir qui s'ouvre à nos yeux, maintenant éprouvés et aguerris, avec toutes les promesses qu'il nous doit. L'avenir est le résultat du passé. Nous avons un passé respectable ; nous aurons un avenir respecté... »

— Puis, levant son verre, notre aimable speaker but à l'aimable assemblée.

Une petite fête nous retint longtemps encore après le repas. Notre inlassable confrère, M. Faure, dont le dévouement artistique et dont le talent précieux sont la coquette parure de toutes nos réunions, recueillit, à plusieurs reprises, les applaudissements que sa parfaite maîtrise musicale mérite au plus haut point. Des bravos nourris l'acclamèrent et lui témoignèrent une fois de plus du parfait plaisir qu'il sait nous procurer avec un tact toujours rempli de nuances et de délicatesse.

. . . .

Modeste convive parmi tous les convives distingués de ce banquet, je pensais, en écoutant l'à-propos de notre rédacteur en chef, au délicieux discours de Dumas fils, recevant Leconte de Lisle à l'Académie française. Parlant de la jeunesse studieuse de V. Hugo, auquel Leconte de Lisle succédait, Dumas faisait allusion à la mansarde qu'habitait, en 1820, le jeune poète, dont la voix allait emplir le monde de ses titanesques accents. Cette mansarde de la rue du Dragon, où l'on voyait tous les soirs briller la lampe de l'enfant poète,

EXTRAITS DAUSSE

(1834)

BOULANGER-DAUSSE & Cie

PHARMACIENS

4 et 6, Rue Aubriot, PARIS

"INTRAITS" DAUSSE

ou

Extraits **physiologiques complets**

de Plantes **fraîches stérilisées**

= d'après le procédé breveté =

PERROT-GORIS

"INTRAIT" de Digitale :

Cet extrait, qui a l'apparence d'une poudre de belle couleur jaune, est très hygrométrique et doit être conservé dans des flacons dessiccateurs, à couvercle creux rempli de chaux vive : c'est ainsi que nous le délivrons. Cette poudre est **soluble en toutes proportions dans l'eau** en donnant une solution peu colorée, brun-rougeâtre, ayant l'odeur caractéristique de la plante fraîche.

Nous préparons, avec cet "*Intrait*", des granules d'*intrait* de digitale; des ampoules d'*intrait* de digitale, pour injections hypodermiques; des comprimés d'*intrait* de digitale, avec lesquels on peut préparer la macération, le sirop de digitale, etc.

NOTA. — Toutes les préparations d'"**INTRAITS**" **Dausse**, selon le procédé breveté **Perrot-Goris**, se vendent **EXCLUSIVEMENT EN VRAC**, par toutes divisions.

Nous nous mettons, de plus, à l'entière disposition de nos confrères pour la mise à l'étude de toutes préparations de **Plantes fraîches stérilisées** selon le procédé **PERROT-GORIS**.

solitaire, infatigable, épris d'idéal, — par un rapprochement naturel, — je la comparais à ce modeste trio, — (qui était peut-être un quatuor), — et qui se réunissait chaque soir, au café de la Rotonde, là-bas, au bout du quartier Latin, où, pendant que passaient les jeunes fêtards se dirigeant vers Bullier, solitaire, infatigable, épris, lui aussi, d'idéal, ce trio-quatuor parlait de l'œuvre à accomplir, et fondait le B. S. P. !

Dix ans de succès ont couronné la noble pensée de ces créateurs téméraires et résolus. Dix ans encore et une nouvelle série d'efforts et de conquêtes donnera, à leur rêve d'antan, la sécurité et la gloire. Pour y atteindre, il suffit de vouloir : toute volonté est une force.

Cependant, il faut diriger cette force. C'est pourquoi, répondant à la question d'un des nôtres, me demandant la raison qui avait déterminé le choix du P. L. M. pour lieu de notre réunion, je lui dis : « Mais, mon ami, parce que ces trois lettres sont un symbole pour nous; parce qu'elles disent, ces trois lettres, ce qui est, en trois mots, notre programme... P. L. M. : POUR LE MIEUX !

Un Convive.

Voici les noms des collaborateurs et amis du B. S. P. qui ont honoré de leur aimable présence le banquet du 18 novembre 1909 :

MM. ANDRÉ, BRUNEAU, BERTAUT, EM. BOULANGER, BLOTTIÈRE, BOUSQUET, BILLON, Dr BARTHELAT, G. BERTRAND, Dr BOUTRON, CARTERET, Dr CHEVALIER, COMAR (LÉON), COMAR (CHARLES), CRUET (ROBERT), CHOAY, DESGREZ, DELÉPINE, Dr DESESQUELLE, C. DAVID, DUMESNIL, DELAUNAY, DUPONT, EURY, E. FAURE, FOURNEAU, FRICK, FOVEAU DE COURMELLES, FAYOLLE, FERRÉ, FUMOUZE, FREYSSINGE, GILLET, JAVILLIER, Dr JOANIN, HUBAC, HYRONIMUS, KLOBB, GUÉGUEN, LE PERDRIEL, LUTZ, LEPRINCE fils, MICHEL (ALPHONSE), Dr CH. MICHEL, Dr PH. MERKLEN, E. MAX, PERROT, PACTAT, ROQUES, RAGOUCY, SOUÈGES, SOMMELET, TASSILLY, L.-G. TORAUDE, VALEUR, E. VOGT, G. WEIL, VADAM, VIRON.

S'étaient excusés : MM. ANTHOINE, BÉHAL, BONJEAN, L. DARASSE, DOMERGUE, GAUTIER, GUÉRIN, GUIART, LEBEAU, MERVEAU, C. POULENC, ROCHÉ, STIASSNIE, TIFFENEAU.

BULLETIN DE DÉCEMBRE

Le repos hebdomadaire et la fermeture des pharmacies à Laval.

Voici bientôt trois ans que la loi sur le repos hebdomadaire existe, trois ans que des flots d'encre ont été répandus sur ce sujet; aussi n'est-ce pas sans une certaine appréhension, et avec la crainte de passer pour un radoteur, que j'entreprends d'écrire ces quelques lignes.

Mais les enseignements fournis par l'application de cette loi ont été si multiples, et les bénéfices que les pharmaciens de France peuvent en retirer si nombreux, que je n'hésite pas à revenir sur ce chapitre, surtout à l'heure actuelle où une tentative des plus réussies va pouvoir me permettre de placer sous les yeux de tous mes confrères les résultats merveilleux, tant pratiques que moraux, qui ont découlé de l'application de cette loi dans la ville de Laval.

Tout d'abord, la loi de 1907 a eu pour effet de faire cesser une ambiguïté réelle, en classant d'office les pharmaciens parmi les commerçants. Que ce soit une bonne ou une mauvaise chose, ceci est discutable, mais nous ne



LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques

FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a l'École de Pharmacie de Paris, ancien Élève de l'Institut Pasteur

6, Rue Abel, PARIS (anct R. de Rennes, 83)

ADRESSE TÉLÉGR. : FREYSSINGE—PARIS

Franco de port et d'emballage à partir de 50 francs.
Conditions spéciales pour l'Exportation.
Prospectus en toutes langues.



VENTE RÉGLEMENTÉE par TICKET

COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

VICHY

24, boulevard des Capucines, PARIS

Vichy Célestins : Vichy Grande-Grille : Vichy Hôpital

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (Alpes-Maritimes)

MAISON FONDÉE EN 1820

Hors concours, Membre du Jury. { Nice 1883 — Barcelone 1888. Paris 1889 — St-Louis 1904 — Milan 1906.

GRANDS PRIX : Paris 1900 — Liége 1905.

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE, la SAVONNERIE et la DROGUERIE

Huiles essentielles, Pommades, Huiles, Paraffines,
et Neutralines parfumées aux Fleurs,
Essences concrètes tirées directement des Fleurs, Essences solides
et liquides tirées directement des Fleurs,
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, de Jasmin, etc.
Essences de Fruits.

Dépôts à PARIS : 58 bis, rue du Rocher
NEW-YORK : 18 Cedar-Street.

pouvons que nous incliner devant le fait, et puisque la loi nous fait commerçants, rester commerçants.

Les pharmaciens auraient donc pu fermer simplement leurs officines, et le dimanche aller se promener en famille, sans que personne pût les forcer à ouvrir.

Mais la question d'humanité fit qu'ils cherchèrent des combinaisons, susceptibles de satisfaire à la fois leur conscience et la loi. Car, pour l'ouverture, avec sortie du personnel par roulement, autorisée par la loi, elle était illusoire dans cette profession, où bien peu de pharmaciens ont un nombre suffisant d'élèves pour le permettre : il faudrait alors que le pharmacien-patron se dévouât complètement et restât toujours de garde.

Dans les villes où existent plusieurs pharmacies, deux modes de fermeture ont été tentés, après entente entre tous les pharmaciens :

1° *La fermeture par roulement*;

2° *La création d'une pharmacie du dimanche.*

A Laval, ces deux modes d'application de la loi de 1907 ont été essayés et ce sont les résultats obtenus que je vais indiquer.

Le premier système consiste dans la fermeture de toutes les pharmacies d'une ville, à l'exception d'une ou plusieurs, suivant l'importance de la localité (dans le cas de Laval, 30.000 habitants, de deux), les officines fermées portant ostensiblement un écriteau renseignant le public sur les pharmacies qui sont ouvertes.

Ce mode de fermeture a de grands inconvénients et ne fonctionne jamais longtemps sans à-coups. Il exige, en effet, une entente absolue entre tous les pharmaciens, entente qui menace journellement de se rompre. En effet, les clients de l'un sont envoyés chez un concurrent qui, parfois, peut profiter de cette visite pour tâcher de soustraire, par des procédés plus ou moins loyaux, cette clientèle. De plus, lors de la cession des officines, le nouvel acquéreur peut refuser de faire partie du roulement et amener ainsi une perturbation plus ou moins grave.

A Mayenne, cependant, ce système fonctionne avec exactitude depuis une trentaine d'années, grâce à une splendide entente confraternelle, et à l'adoption par tous d'un tarif unique appliqué le dimanche; le prix des préparations étant inscrit en lettres chiffrées sur l'ordonnance.

A Laval, pendant cinq ans, ce système fut employé vaille que vaille; mais quand arriva la loi de 1907, il ne battait plus que d'une aile, plusieurs pharmaciens fermant toujours sans vouloir assurer le service, d'autres se refusant à fermer pour ne pas mettre en évidence le nom d'un concurrent sur leur devanture.

C'est alors que nous songeâmes au second mode de fermeture : la création d'une pharmacie n'ouvrant que le dimanche, et le service assuré par tous les pharmaciens à tour de rôle.

Après combien de délibérations, de tâtonnements, de tiraillements, notre pharmacie dominicale prit jour, je ne saurais le dire; toujours est-il qu'au premier dimanche d'août 1907 elle ouvrait sous le nom de *Pharmacie syndicale* (P. S.).

Nous avons choisi un local central, simplement aménagé, mais suffisant pour répondre à tous les besoins.

Des annonces sont faites dans les journaux de la localité, et de plus chaque pharmacie porte un écriteau indiquant l'adresse de la Pharmacie syndicale et du pharmacien de garde.

FUMIGATOR GONIN

APPAREIL DE DÉSINFECTION A L'ALDÉHYDE FORMIQUE

AUTORISÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

Par décision ministérielle des 9 février 1904 et 21 juin 1907. Approuvé par le Conseil supérieur d'Hygiène de France, — **Permet à Messieurs les**

PHARMACIENS



d'annexer à leur officine sans première mise de fonds

UN SERVICE DE DÉSINFECTION

Le FUMIGATOR est le plus simple et le plus discret des appareils, il n'exige aucun accessoire pour fonctionner.

Le FUMIGATOR n° 4 pour 20 mètres cubes

PRIX AU PUBLIC : **3 francs.**

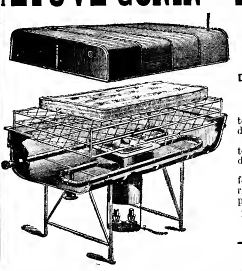
Remise aux Pharmaciens : 0 fr. 75

Le franco de port et d'emballage est accordé pour toute commande de **30 francs** net, adressée directement à Messieurs GONIN.

FOURNITURE GÉNÉRALE DE TOUS ACCESSOIRS ET PRODUITS POUR LA DESINFECTION

Désinfection en Profondeur à l'Aldéhyde formique par

l'ETUVE GONIN AU FUMIGATOR



Approuvée par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France. — Admise au service public par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1907.

DÉMONTABLE — PORTATIVE

MANIEMENT SIMPLE

Construction soignée toute en tôle de fer de 1 m/m, cerclée, bandée et rivée.

Etagère à 3 claies, pouvant contenir *3 grands* matelas à plat avec divers autres objets.

Désinfection complète en profondeur en 2 heures. Aucune détérioration à craindre pour fourrures, plumes, soieries, cuirs.

PRIX, TOUS ACCESSOIRES COMPRIS :

800 francs *net.*

USINES GONIN

4, rue Tarbé et 60, rue Saussure, PARIS

MAGASIN D'EXPOSITION et VENTE : 60, rue Saussure, PARIS — Tél. : 517-23.

Voici d'ailleurs quel en est le fonctionnement :

Les pharmacies de Laval sont fermées du samedi soir au lundi matin. Le service est assuré, du samedi soir au dimanche matin 8 heures et du dimanche soir 7 heures au lundi matin, par le pharmacien de garde à son propre domicile; de 8 heures du matin à 7 heures du soir, le dimanche, par la Pharmacie syndicale.

Toutes les dépenses sont mises en commun, ainsi que les recettes. En fin d'année, les bénéfices sont répartis entre tous les pharmaciens signataires.

En cas de vente d'une pharmacie, l'acquéreur achète en même temps sa part dans la Pharmacie syndicale.

Un bureau composé d'un président, un trésorier et un intendant assurent le service de la P. S.

Le président préside les réunions et veille au bon fonctionnement de tous les rouages.

Le trésorier encaisse les recettes et règle les dépenses.

L'intendant est chargé du réassortiment de la pharmacie.

Enfin, les pharmaciens de Laval se réunissent une fois par mois pour discuter les intérêts de la P. S.

Voici la troisième année d'existence de notre Pharmacie syndicale, et à l'heure actuelle le fonctionnement en est parfait. Au début, quelques petites difficultés, inhérentes à toute œuvre nouvelle, ont été élucidées. Le public a fort bien compris la chose et, le samedi, les clients font leurs provisions pour le lendemain, ou attendent au lundi pour chercher ce dont ils ont besoin le dimanche, réservant les ordonnances urgentes pour la Pharmacie syndicale.

Si l'on veut maintenant réfléchir et envisager les avantages de notre P. S. on voit qu'on peut les classer en deux groupes :

1° Avantages matériels;

2° Avantages moraux.

I. Avantages matériels. — Le premier de tous les avantages matériels est la liberté absolue, du samedi soir au lundi matin. On peut s'absenter sans crainte, sachant qu'un client subitement malade aura tous les secours désirables. Je ne m'appesantirai pas sur cet avantage si grand d'une liberté absolue, sans cette crainte perpétuelle de l'accident bête ou de l'erreur d'un remplaçant; ceci a été trop de fois décrit.

Un autre avantage, pécuniaire celui-là, est que, bien que votre officine soit fermée, vous n'en gagnez pas moins, les bénéfices de la P. S. étant partagés en fin d'année.

Enfin, comme je le disais plus haut, nous nous réunissons tous les mois. Dans ces réunions, l'entente s'est affirmée de plus en plus cordiale et a permis d'envisager l'achat en commun d'un grand nombre d'articles, d'où économie notable pour tous.

II. Avantages moraux. — Si les avantages matériels sont considérables, les avantages moraux l'ont été encore plus.

La création de cette pharmacie commune a, tout d'abord, amené les pharmaciens à se voir, à se connaître, à s'apprécier les uns les autres; l'entente s'est faite, et le premier acte de cette entente a été la création du *Syndicat des pharmaciens de la Mayenne*, dont la Pharmacie syndicale n'a été qu'une filiale.

Cette diffusion de l'idée syndicaliste, si difficile chez nous autres, trop souvent imbus d'idées étroites et mesquines, où chacun ne voit et ne cherche à voir que son petit intérêt particulier, sans rechercher les idées générales grandes et belles, pouvant amener un mieux général des intérêts profes-

USINE DE SAINT-OUEN (Seine)

ADOLPHE ROQUES ; FERDINAND ROQUES ET Cie

FERDINAND ROQUES SUCCR

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS

Bromures, Iodures
Iode bi-sublimé en larges paillettes
Iodoforme, Sels de Bismuth

Bromoforme, — Iodothymol, — etc., etc.

Camphre raffiné

En petits ou gros pains, en poudre, en tablettes de toutes dimensions

Chlorhydrate de Cocaïne

chimiquement pur ; rigoureusement exempt de Cinnamyl- et d'isatropylcocaïne

Pilocarpine

MARQUE  DÉPOSÉE

Mes produits se trouvent **sous mon cachet,** *dans toutes les maisons de Droguerie ; chaque étiquette porte un numéro d'ordre et la date de sortie de mes Magasins. Pour être sûrs d'avoir un produit irréprochable, MM. les Pharmaciens exigeront la marque ROQUES.*

MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889 ET 1900

MÉDAILLE D'OR de la Société de Pharmacie de Paris

(Prix des thèses, sciences chimiques)

décernée à M. Ferdinand ROQUES, phien de 1re classe, 1895-1896

sionnaux, s'est répandue progressivement et a fait certes, ici, de notables progrès par suite de nos rapports plus fréquents, et ce n'est pas là le moindre des résultats obtenus par notre Pharmacie syndicale.

Au point de vue extérieur même, les pharmaciens de Laval ont gagné vis-à-vis du public : la cohésion dont ils ont fait preuve a haussé dans l'esprit de celui-ci une profession, qu'il était habitué à voir dans la discorde et la division.

Aussi, en terminant cette courte étude, ne puis-je faire qu'une chose : c'est d'engager très vivement tous les pharmaciens de France à imiter l'exemple de leurs confrères de Laval, et je suis persuadé que, comme eux, ils y trouveront des avantages tels qu'ils ne regretteront jamais les ennuis occasionnés par la loi de 1907.

E. Labbé,
Docteur en pharmacie.

En Marge.

Le repos hebdomadaire des pharmaciens. — Les pharmacies mutualistes.

L'exemple que nos confrères de Laval viennent de donner, en interprétant au mieux des intérêts communs les dispositions de la loi sur le repos hebdomadaire, est à méditer. Il est à méditer, mais un peu dangereux peut-être à imiter.

Il existe, dit M. Labbé, deux moyens d'assurer le service pharmaceutique dominical : le premier consiste en un roulement établi entre deux ou plusieurs pharmacies, suivant l'importance de la localité; le second, dans la création d'une pharmacie spéciale à ce service. Pour que le premier système réussisse, l'entente commune est nécessaire... Nous ajouterons qu'elle l'est également pour la réussite du second. Les récalcitrants pourront aussi bien s'opposer à l'un comme à l'autre et leur opposition sera aussi délicate à surmonter dans les deux cas.

A Laval, l'institution de la pharmacie dominicale a très heureusement incité les pharmaciens à se grouper et à former un Syndicat. Dans d'autres villes, au contraire, le Syndicat a d'abord été constitué et c'est sous sa direction que le service du dimanche a été établi. Il l'a été par roulement, suivant le premier terme de la proposition. Dans les débuts, quelques réfractaires se sont obstinés à garder leur officine ouverte, mais bientôt ils se sont rangés à l'avis de la majorité.

Le procédé employé a été très spirituel : tous les pharmaciens partisans de la fermeture ont vu, à tour de rôle, leurs noms inscrits sur les affiches et dans les journaux locaux. Les autres étaient oubliés volontairement, supprimés, effacés, inconnus. Le public a porté ses pas et son argent chez ceux dont les noms leur étaient répétés à chaque occasion et il s'est détourné des autres.

Le succès de nos confrères de la Mayenne n'en est pas moins intéressant à noter et nous leur adressons ici toutes nos félicitations.

Le seul point sur lequel nous voudrions attirer leur attention réside précisément dans le danger d'une pharmacie, fondée dans un but nettement défini. C'est ouvrir la porte aux réflexions des mutualités et des municipalités. La pharmacie mutualiste et la pharmacie municipale sont deux dangers qui menacent à chaque instant notre profession. Comment nos confrères se défendraient-ils s'il s'élevait, par exemple, une question difficile à résoudre entre

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison L. FRÈRE (A. CHAMPIGNY & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRERE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition.

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie, par la raison que nous évitons toujours avec le plus grand soin d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

NOTA. — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française*

eux et leur municipalité? Qu'un tarif absurde leur soit imposé pour les fournitures des bureaux de bienfaisance ou des dispensaires, pour des sociétés de secours mutuels, voire même pour de grandes industries tributaires de Compagnies d'assurances, combien la création d'une pharmacie spéciale leur serait alors préjudiciable! Ceux-là comprendraient vite tout le bénéfice qu'une telle institution leur pourrait rapporter et le seul obstacle qu'un syndicat pourrait présenter à de telles prétentions, c'est-à-dire l'entente dans la résistance, échapperait à nos confrères dont l'union et la cohésion seraient devenues inutiles.

Ah! les pharmacies mutualistes! Nous ne pouvons ouvrir aucun journal, aucune revue, aucun bulletin professionnel sans y trouver des doléances à ce sujet. Et, il faut bien le dire, ces doléances sont justifiées. Bien plus, — et voici où nous rentrons à notre tour dans la discussion, — bien plus, nous affirmons que ces créations peuvent être utilement combattues parce qu'elles sont une faute, une injustice, et, — lâchons le mot, — une mauvaise action, commise avec l'autorisation de l'Etat. Qu'il existe des épiceries, des merceries, des commerces de vins, des chapelleries, des librairies, réunis en « coopératives », nous n'y pouvons rien dire. Mais des pharmacies, cela ne se doit pas. L'Etat exige des pharmaciens des diplômes, des études et les dépenses qui en résultent et dont l'Etat est bénéficiaire lui créent l'obligation de défendre ceux auxquels il a vendu les charges qu'ils occupent. Avant d'acheter un commerce de pharmacie, le pharmacien a dû, avant toute chose, en acquérir le droit. C'est une charge, je répète le mot, semblable à une charge de notaire ou d'huissier. Existe-t-il des coopératives de notaires? Existe-t-il des coopératives d'huissiers? C'est là le point capital de la question et sur ce point on n'a pas assez insisté. Qu'on y revienne.

La lutte sera terrible. Il vient d'être jugé devant le Conseil d'Etat un cas qui mérite toute notre attention. C'est celui de la patente de la pharmacie mutualiste de Limoges. Cette pharmacie refusait d'en payer les frais, sous le prétexte qu'elle fournissait gratuitement aux membres des sociétés adhérentes, à l'exclusion de tous étrangers, les médicaments régulièrement prescrits par les médecins. Sous le couvert de la loi de 1905, le Conseil d'Etat a maintenu l'imposition à la patente, prétextant qu'une coopérative de consommation est imposable dès qu'elle possède une boutique ou un magasin pour la vente ou la livraison des denrées, alors même que cette vente est réservée aux associés.

Cette décision est grave. Voilà les pharmacies mutualistes reconnues dignes de la patente. Or, la patente, tout est là pour l'Etat. Nous ne sachons pas que personne se soit élevé sur ce point. Nous invitons donc tous nos juristes professionnels à étudier la question et à dire avec nous : « Vous avez, par voie de diplômes et de droits universitaires, concédé à des citoyens le droit d'exercer une profession. Vous commettez un vol manifeste en leur annihilant ce droit. Votre procédé est infâme. Il est indigne qu'un Etat commette un délit, pour ce seul fait qu'il est le plus fort. » A moins que... — Mais ceci serait de la politique et la politique n'a rien à voir avec l'honnêteté...

Cadet X.

TOILE VÉSICANTE
LE PERDRIEL
Action Prompte et Certaine

LA PLUS ANCIENNE

La Seule admise dans les Hôpitaux Civils

EXIGER LA COULEUR ROUGE

LE PERDRIEL - Paris.



GOUTTE, GRAVELLE RHUMATISMES
SONT COMBATTUS avec **SUCCÈS** par les

SELS DE LITHINE EFFERVESCENTS
LE PERDRIEL
Carbonate, Benzoate, Salicylate, Citrate, Glycérophosphate, Bromhydrate

Supérieurs à tous les autres dissolvants de l'acide urique par leur action curative sur la diathèse arthritique même.
L'acide carbonique **naissant** qui s'en dégage assure l'efficacité de la Lithine.

UN BOUCHON-MESURE représente **15** centigr. de **SEL ACTIF.**

***SPÉCIFIEZ** et **EXIGEZ** le nom* **LE PERDRIEL**
pour **éviter la substitution** de similaires inactifs, impurs ou mal dosés.

ALB. LE PERDRIEL, 11, Rue Milton, **PARIS**, et toutes Pharmacies.

LE VÉRITABLE THAPSIA
doit porter les Signatures : Ch Le Perdriel — Reboulleau

Veuillez les exiger pour éviter les accidents reprochés aux imitations.

LE PERDRIEL — PARIS

VARIÉTÉS

I. L'ultramicroscope et la cinématographie.
II. Les souris cancéreuses de MM. CUÉNOT et MERCIER
III. Lavons nos fruits!

Nous n'exposerons pas ici les différences qui existent entre les applications du microscope et celles que l'on a désignées sous le nom d'ultra-microscopiques. Chacun sait que ces différences reposent uniquement sur les modifications apportées dans le mode d'éclairage. Dans l'examen des objets au microscope, la lumière arrive en dessous; dans l'examen à l'ultra-microscope, la lumière, très intense, concentrée, éclaire, au contraire, grâce à l'emploi d'un miroir parabolique, la surface de l'objet à examiner.

Le Dr COMANDON, utilisant les moyens puissants fournis par l'emploi du cinématographe, unis à ceux de l'ultra-microscope, a réussi à photographier ces images ultra-microscopiques sur des bandes de cinématographe.

Le vendredi 19 novembre, à l'hôtel des Sociétés savantes, le jeune et savant docteur a donné une conférence, accompagnée de vues cinématographiques des plus suggestives.

Après avoir fait défiler sous les yeux d'un auditoire émerveillé la circulation du sang dans une patte de salamandre, il nous a montré l'inconcevable habitat d'un intestin de souris. Passant ensuite en revue les phénomènes bactériologiques de maladies connues, il nous a vivement intéressé par la vue des parasites de l'angine de VINCENT et ceux de la balanite érosive.

Mais le grand succès de ses démonstrations a été son incomparable défilé des spirochètes et des trypanosomes, avec, en conclusion, le remarquable exposé qui est son œuvre personnelle : le transport électrique des microbes et des globules sanguins.

Il a prouvé quelles étaient les affinités spéciales à chaque élément. Les uns, ceux qui se portent vers l'anode, telles les hématies, ont montré leurs préférences pour l'électro-négatif; les autres, ceux qui se portent vers la cathode, tels les trypanosomes, ont montré leurs goûts électro-négatifs. Les bacilles typhiques sont cathodiques; certains colibacilles sont anodiques. Mélangés, ils se dispersent chacun vers son pôle préféré.

Nous avons eu là une démonstration de la vie chez les invisibles, démonstration supérieure et remarquable.

Pour étudier en détail une conférence aussi captivante, il nous faudrait disposer de nombreuses pages. Il est d'ailleurs impossible de définir l'impression que nous avons ressentie. Il faut avoir vu vivre tous ces micro-organismes, les avoir vus sauter, s'allonger, se rétracter, paraître, disparaître, pour se faire une image de leur prodigieuse activité. Les spirochètes, surtout, avec l'allongement de leurs spires, leurs gestes de reptiles, sont effrayants à contempler. Et à leur vue, nous remontait à la mémoire la fameuse exclamation :

Coulez! coulez! coulez, pleurs des syphilitiques!

Ce qu'il faut retenir d'un semblable spectacle, c'est le champ immense que de tels procédés ouvrent à la science de la parasitologie. Soyez assurés qu'un jour viendra où le bacille de la rage sera trouvé, ainsi d'ailleurs qu'un autre bacille, celui de la coqueluche, cette terrible maladie de nos tout-petits que

LABORATOIRE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

C. DAVID-RABOT

Docteur en Pharmacie, ancien interne des Hôpitaux.

49, rue de Bitche, à COURBEVOIE (près Paris)

TÉLÉPHONE : 141

Perles, Capsules, Granulés, Pilules dragéifiées et imprimées, Comprimés

FABRICATION DE TOUS PRODUITS A FAÇON ET SUR FORMULE

DESNOIX & DEBUCHY

17, rue Vieille-du-Temple, PARIS

OBJETS DE PANSEMENTS ◆ PRODUITS STÉRILISÉS

Sparadraps — Toiles Vésicantes — Thapsia

— PAPIERS MÉDICINAUX — TAFFETAS — EMPLATRES — ONGUENTS — POMMADES, etc.

FARINE LACTÉE



FRANÇAISE ▪ ▪ ▪ ▪ ▪

du Dr Autefage

Vente obligatoire au prix marqué
1 fr. 60

PRIX au Pharmacien. { **1** fr. par 20 boites ; **0.95** par 100 boites.

Franco dans toute la France.

ADRESSER LES COMMANDES A MM.

EURY & Cie

à ANGOULINS-sur-MER (CHARENTE-INFÉRIEURE)

terrassent si douloureusement les infiniment petits qui pullulent dans le vaste univers.

* * *

Tandis qu'à l'hôtel des Sociétés savantes retentissaient les applaudissements unanimes qui saluaient la péroraison du Dr Comandon, le professeur Dastre présentait à l'Académie des Sciences une curieuse expérience due à deux jeunes savants lorrains, MM. Cuénot et Mercier.

Il s'agit de faits vraiment étranges relevés par eux sur des souris cancéreuses. En voici le résumé :

Après avoir inoculé des tumeurs néoplasiques à des souris femelles, prêtes à mettre bas, les deux collaborateurs les placèrent en observation. La maladie suivit son cours habituel et bientôt les lésions apparurent, caractéristiques. Les choses étaient en cet état, quand, à partir du moment où les souris observées entrèrent dans le période de lactation, ces messieurs constatèrent une régression rapide du cancer et même, chez quelques-unes, la disparition totale. La guérison était obtenue.

De plus, ces souris étaient non seulement guéries, mais elles étaient encore vaccinées, immunisées contre toute nouvelle affection cancéreuse, car MM. Cuénot et Mercier ne purent réussir à inoculer le cancer à trois de ces animaux dont les tumeurs, d'abord diminuées, avaient disparu pendant la période d'allaitement.

Cette curieuse expérience serait-elle décisive ? Le moyen de guérir le cancer à l'aide d'un sérum, obtenu sur des animaux ayant parcouru les phases que nous venons d'indiquer, serait-il applicable? Tel est le problème qui se pose aujourd'hui.

Dans le *Bulletin mensuel de l'Association des Docteurs en pharmacie*[1], M. L. Lematte donnait dernièrement un aperçu très documenté sur l'état actuel de la question du cancer. Il ne concluait pas, aucun procédé n'étant encore nettement établi et les multiples essais tentés jusqu'alors n'ayant donné aucune solution définitive. L'auteur, envisageant l'action spécifique du mercure sur le spirochète de la syphilis, conseille bien aux praticiens de chercher, par analogie, si quelque métal ne pourrait pas combattre aussi victorieusement la diathèse cancéreuse. Il cite, à cette occasion, les résultats que des injections interstitielles de chlorure d'or ont amenés dans le traitement de cancers utérins inopérables; mais il ne les indique qu'avec une prudente réserve.

L'expérience de MM. Cuénot et Mercier arrive donc à son heure. Elle mérite d'attirer la plus vive attention. Qui sait? Les souris, rongeuses de nos manuscrits et de nos livres, rongeront peut-être, par réciprocité, les malencontreux néoplasmes qui rongent eux-mêmes nos fragiles organes. Pourquoi pas?

Je sais bien que l'origine bactérienne du cancer a été savamment combattue. Dans la cellule cancéreuse, l'élément figuré, vivant en symbiose avec le phagocyte, n'est pas connu. S'ensuit-il que l'on doive abandonner de nouvelles recherches, basées sur les faits que nous venons d'exposer? Ne serait-il pas plus sage d'en faire, au contraire, l'objet de tentatives menées avec méthode? *Nil desesperandum*, telle est la devise de la ville de Lunéville, voisine de celle de Nancy, où MM. Cuénot et Mercier viennent de nous signaler ces

1. Octobre 1909, no 10, page 235.

MAISONS
CHAVAS & CANTOR, L. TRUELLE, F. FABRE, SERRES & CRUET & L. CRUET
Réunies

L. CRUET & CRUET FRÈRES

Docteurs en Médecine, Pharmaciens de 1re classe.

PARIS — 4, Rue Payenne, 4 — PARIS

Adresse télégraphique : SERRERUET-PARIS — TÉLÉPHONE : 1003-33.

COMMISSION — EXPORTATION

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Pharmaceutiques

ACCESSOIRES DE PHARMACIE EN GÉNÉRAL, ETC.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

INSTRUMENTS DE PRÉCISION EN VERRE

Verrerie pour Laboratoires scientifiques et industriels

CHIMIE — BACTÉRIOLOGIE — PHYSIQUE — ÉLECTRICITÉ

Mme Vve GRISEL

SOUFFLEUR DE VERRE — CONSTRUCTEUR BREVETÉ

279, rue Saint-Jacques, PARIS (Ve)

SERINGUES EN VERRE DE 1cc A 20cc

Ampoules à sérum — Ampoules de toutes formes pour Solutions hypodermiques

Flacons-ampoules et ampoules moulées à capacité fixe (*modèles déposes*)

CONSTRUCTION DE TUBES ET APPAREILS SUR MODÈLES OU DESSINS

L'extrait de Graines du Cotonnier, le

Lactagol

Poudre spécifique galactogène, approuvée par les plus hautes autorités médicales, augmente et améliore la sécrétion lactée et **la rétablit, même après une interruption de plusieurs semaines.** Son usage fortifie la mère et protège l'enfant contre les dangers mortels de l'allaitement artificiel.

DOSE : 3 à 4 cuillerées à café par jour.

Prix de la boite pour un traitement de de 12 jours : **3** *fr.* **50**
(**Ticket-prime : 1 franc.**)

L'Iodovasogène, a 6 %

Iodosol

n'irrite ni ne colore la peau; rapidement absorbé et éliminé; effets certains; plus efficace que la teinture d'iode et les iodures.

Camphrosol (Vasogène, camphre, chloroforme au 1/3), **analgésique puissant et sûr.**
Créosotosol (Créosotovasogène, 20 %).
Iodoformosol (Iodoformovasogène, 3 %).
Ichthyosol (Ichthyolovasogène, 10 %).
Salicylosol (Salicylovasogène, 10 %).
En flacons de **1** *fr* **60** *et de* **4** *fr.*
Vasogène Hg (33 1/3 et 50 %).
En capsules gélatineuses de 3 grammes.
Boite de 10 capsules : **1** *fr* **60**; *de 25 caps.* **4** *fr.*
(**Tickets-prime : 0 fr. 40 et 1 franc.**)

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pour tous documents, littérature, échantillons,

S'adresser aux **Usines PEARSON. Bureaux, 11, place des Vosges. Paris** (4e)

particularités curieuses. Il ne faut désespérer de rien : espérons donc malgré tout.

En attendant, lavons nos fruits!

Telle est la recommandation que MM. A. Filassier, docteur en médecine, et A. Sartory, docteur ès sciences, préparateur à l'Ecole de Pharmacie de Paris, nous donnent dans un travail d'un grand intérêt scientifique qu'ils viennent de présenter à la dernière séance de la Société de Biologie.

Lavons nos fruits! Qu'ils proviennent, en effet, des grands magasins de comestibles, des étalages des marchés ou des devantures de nos fruitiers parisiens, ils sont pourvus de tant de milliers de bactéries que leur ingestion apporte dans notre économie de véritables colonies pathogènes.

Les deux auteurs ont porté leur attention sur des raisins, des groseilles, des fraises. Sur tous, ils ont récolté une moisson, auprès de laquelle la pêche miraculeuse de la légende n'est qu'une infime friture! Réglementer la vente de ces produits est chose difficile. Il faut cependant en examiner les moyens et, en attendant un règlement sévère, les nettoyer, les laver avec une scrupuleuse attention.

Le porc nous donne la trichine; le bœuf nous inocule le ver solitaire; les huîtres, la typhoïde; la furonculose et l'érysipèle sont les primes offertes par l'aimable Pomone. Combien nos bébés ont raison de se contenter de sucer leur pouce! L.-G. T.

LE BIEN D'AUTRUI

Le peu de place dont nous disposons ne nous permet pas de donner un compte rendu suffisant des revues ou bulletins professionnels parus depuis deux mois. Nous nous appliquerons, dans l'avenir, à remplir plus abondamment notre devoir en ce sens.

Contentons-nous aujourd'hui de signaler l'abondance des articles publiés sur le fonctionnement des mutualités et surtout sur le nouveau décret permettant la transformation du diplôme de deuxième classe en diplôme de première. Les observations, aussi nombreuses que bien fondées, sur le taux élevé réclamé par l'Etat, ont eu leur écho dans toute la presse professionnelle. Le parchemin universitaire est à la hausse. Tandis que les libraires et les éditeurs luttent à outrance pour lancer sur le marché des romans entiers depuis vingt sous jusqu'à dix centimes, l'Etat prévoyant, — qui l'eût cru? — vend sa peau d'âne au prix uniforme de mille francs les quelques centimètres carrés. Un diplôme coûte en surface presque, sinon plus, qu'une action du canal de Suez. L'autographe ministériel vaut une signature de milliardaire. Vous voulez des titres? Payez-les.

Au fond, rien n'est plus juste. Nous vivons sous le règne et sous la domination de l'argent. Les titres ont une valeur incontestable; il est logique qu'ils coûtent d'autant plus cher qu'ils ont une importance plus élevée. L'orgueil est le maître du monde.

Dans le *Bulletin mensuel de la Fédération pharmaceutique de l'Est*, une polémique assez ardente s'est élevée sur la question. Il y a été dit des choses très justes et très exactes; il y a été dit aussi des choses plutôt dures. Avec son bon sens habituel, notre distingué confrère, M. Kauffeisen, a remis tout au point. Son avis sera le nôtre : « La valeur d'un individu, écrit-il, dépend plus de ses qualités

Produits pharmaceutiques spécialisés

MAURICE LEPRINCE

DOCTEUR EN MÉDECINE, PHARMACIEN DE 1re CLASSE
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

62, Rue de la Tour, PARIS (16e)

GRAND PRIX : Exposition Universelle de St-Louis (U.-S.) 1904

PRIX-COURANT	Prix marqué	Par 25	Par 100
Cascarine, pilules	3 »	2 05	2 »
— élixir	5 »	3 40	» »
Guipsine, nouvel hypotenseur végétal. La boite de pilules.	4 50	» »	» »
La boite de 12 ampoules	4 50	» »	» »
Rhomnol, pilules et saccharure	4 50	3 60	3 375
— ampoules pour injections hypodermiques	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferricodile** : Ampoules pour injections hypodermiques.	6 »	4 80	4 50
Arsycodile, **Néo-Arsycodile**, **Ferrocodile** : Pilules ou solutions en flacons compte-gouttes	4 50	3 60	3 40
Pilules Séjournet (à base de santonine)	4 »	3 »	2 80

Fabriques de Produits de Chimie Organique

DE LAIRE

47, quai des Moulineaux, ISSY et 1, rue d'Amérique, à CALAIS (P.-de-C.)

GRANDS PRIX : PARIS, 1889, 1900; MILAN, 1906

Ferments Métalliques purs. — HÉLIUM

MAX FRÈRES, dépositaires, 31, rue des Petites-Ecuries, PARIS

VIN AROUD

VIANDE QUINA *Médicament Aliment.*

Indispensable aux Convalescts, aux persnes délicates, jnes femmes, jnes filles. Prescrit égalemt aux personnes agées sujettes aux mouvemts fiévreux. *Goût exquis.* Ttes Phies.

REMÈDE D'ABYSSINIE

EXIBARD

Souverain contre l'ASTHME

30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.

102, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

morales que de ses diplômes. A mesure que les personnalités s'affirment, le coefficient individuel annule les titres et ôte toute valeur à un essai de classification basée uniquement sur ceux-ci. »

Voilà qui est vrai. Et, si nous osions nous citer nous-même, nous rappellerions ce que nous avons écrit autre part. « Les prix, disions-nous, les diplômes, tout ça, c'est très bien, mais ça ne compte pas. C'est comme qui dirait du décor. Ce qu'il faut, c'est le second travail, celui qui est dû aux seuls efforts de l'individu. C'est cette espèce de contre-éducation que nous nous faisons quand nous sommes livré à nous-même et de laquelle sortira plus tard le « quelque chose » que nous avons en nous, ou le « quelqu'un » que nous pouvons devenir...

« Voilà ce qui vaut! Le reste, c'est de la blague!... »

... Et nous sommes assuré que si quelque « seconde classe » apportait à l'École, en plus de ses deniers, un beau travail, quelque grande découverte, une œuvre intéressante ou utile, l'Ecole l'accueillerait avec joie et lui décernerait, non seulement des titres mais des encouragements nombreux et supérieurs.

La question ainsi posée prend une tout autre allure. Elle ajoute de la *dignité* aux dignités. Elle sanctionne noblement les intentions du législateur et répond aux vœux intimes de nos maîtres.

Mais ceci touche au superflu. Descendons des cimes et considérons les points moléculaires de notre vie quotidienne. Le Directeur du *Bulletin de la Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine* a reçu la lettre suivante que nous publions à notre tour. Elle concerne la responsabilité des pharmaciens, au cas où ils délivrent au public une teinture pour les cheveux. Voici cette lettre :

« Monsieur et honoré confrère,

« Je tiens, pendant que l'affaire est toute récente, à porter à votre connaissance un fait qui m'est personnel, mais qui intéresse toute notre malheureuse corporation.

« Dépositaire, comme beaucoup de collègues, d'une spécialité de teintures pour cheveux, je sors à l'instant du cabinet du juge de paix où un de mes clients m'avait cité, concurremment avec le fabricant de cette teinture. On me réclamait 300 francs de dommages-intérêts pour maladie occasionnée par cette teinture. Heureusement que la Société mise en cause a mis les pouces et a consenti à payer la somme demandée. Autrement, je me demande comment la chose aurait tourné.

« Mais je crois que nous aurions été condamnés solidairement. En tout cas c'eût été pour moi un procès à intenter au fabricant, chose toujours coûteuse et l'occasion de tracas et d'ennuis en plus de ceux si nombreux inhérents à notre misérable profession.

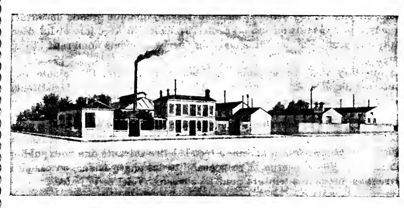
« Inutile de vous dire que je renonce dès aujourd'hui à la vente de ce genre de produit. Mais ce qui est arrivé à moi peut arriver à d'autres et il serait bon, je crois, que par la voie de votre journal, tous les pharmaciens en soient informés.

« La morale de l'histoire est qu'il faut se méfier de tous les produits fabriqués par des non-pharmaciens, qui nous sont à chaque instant offerts en dépôt.

« Car si la loi nous condamnait pour accidents dus à une spécialité pharmaceutique, contre toute justice d'ailleurs, à plus forte raison nous condam-

Hors Concours, membre du Jury, Nancy 1909
Trois Grands Prix, Londres 1908
Deux Grands Prix, Milan 1906 — Grand Prix, Bruxelles 1904
Deux Diplômes d'Honneur, Lille et Liège 1902, 1905
Médaille d'Or, Saint-Louis 1904

LES ÉTABLISSEMENTS **BYLA JEUNE** A GENTILLY (Seine)



PRODUITS BIOLOGIQUES DE HAUTE GARANTIE

FERMENTS MÉDICINAUX SECS ET FLUIDES A TOUS TITRES

Envoi franco par toute quantité

SPÉCIALITÉS A FORTES PRIMES

	Public	Minim.	Pharm.	Ticket.
Musculosine BYLA	8 »	7 »	5 »	2 »
Musculosine —	4 50	3 75	2 50	1 25
Peptone —	4 »	4 »	2 20	1 55
Sirop et Vin d'Hémoglobine BYLA	4 »	4 »	2 50	1 50
Paralactine —	3 50	3 50	2 »	1 50
Ferment Raisin ou Figue —	4 »	4 »	2 »	2 »

Plasma de Bœuf, le litre. . **8** fr. **Plasma de Cheval**, le litre **7** fr.

Laboratoires autorisés par décret présidentiel pour la préparation des Médicaments organiques.

nerait-elle pour un accident provenant d'un produit sous cachet non pharmaceutique.

« Je crois donc faire œuvre de bon confrère en vous avisant de ce qui vient de m'arriver, vous confiant le soin de faire de ma lettre l'usage qui vous semblera utile. Je ne vous ai pas donné le nom de la spécialité en cause, mais vous l'aurez sûrement deviné.

« Du reste, peu importe le nom. C'est le fait en général qui est intéressant. Car tous les jours, en vendant les innombrables spécialités qui encombrent nos officines, nous sommes sous le coup de pareilles mésaventures.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes dévoués sentiments et mes civilités empressées.

« X...
« Pharmacien à Paris. »

— Nous publions d'autant plus volontiers la lettre de notre confrère qu'elle soulève une fois encore la question dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros : « Dans quelles limites un pharmacien est-il responsable d'une spécialité vendue sous cachet, puisqu'il lui est notoirement « interdit de briser ce cachet, seule garantie pour l'acheteur de l'authenticité « du produit? »

— Nous y reviendrons.

Un pharmacien de vingt et unième classe.

A TRAVERS LES JOURNAUX DE MÉDECINE

Les savons chirurgicaux.

Le savon possède par lui-même un pouvoir antiseptique assez élevé. Les savons antiseptiques n'ont pas tous une égale valeur. Il faut bien savoir, dit le Dr Lemaire, de Dunkerque (*J. des Praticiens*, XXIII, 1909, 710), que le savon au sublimé est un leurre, l'alcali du savon formant au contact du sel métallique un composé insoluble qui se précipite.

Le procédé de Tarnier, qui conseillait comme premier temps de la désinfection des mains le savonnage et le brossage sous le robinet d'un barillet contenant une solution de sublimé à 0,40 °/₀₀, ne saurait plus être admis.

On doit donc renoncer à incorporer dans le savon des sels métalliques antiseptiques, mais les antiseptiques organiques peuvent être utilisés avec avantage. Cependant le naphtol B est trop peu soluble dans l'eau pour exercer une action efficace. Le formol permet d'obtenir un excellent savon antiseptique dont M. Lemaire donne la formule et le mode de préparation.

Comme lubréfiant, pour le toucher rectal par exemple, on se sert de savons mous. Voici la formule de Guyon :

Poudre de savon	1.000
Acide phénique pur	10
Chl. de cocaïne	2
Glycérine	ââ Q. S.
Eau	

pour faire une pâte demi-fluide, le savon ayant tendance à la longue à durcir.

Ancienne Maison FONTAINE *, PELLETIER et ROBIQUET, Membres de l'Institut
Exposition Universelle 1900 : GRAND PRIX

BILLAULT — CHENAL *, DOUILHET & Cie, Succ^rs^
Pharmaciens de 1re classe.
PARIS — 22, Rue de la Sorbonne — PARIS

USINES à BILLANCOURT et à MALAKOFF (Seine)
PRODUITS CHIMIQUES PURS
pour la Pharmacie, les Arts, l'Industrie et la Photographie.
SIPHONS A CHLORURE DE MÉTHYLE
de M. le Professeur VINCENT

Produits physiologiques
Titres rigoureusement garantis
VERRERIE ET APPAREILS DE LABORATOIRE
Tous nos produits sont garantis chimiquement purs et fabriqués sous les contrôles les plus sévères dans nos deux usines.

Agents des Balances : **H. L. BECKER Fils et Co.** — Direction : **Engeline L. DE REEDE**
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE — BRUXELLES

L'INTERMÉDIAIRE PHARMACEUTIQUE
DE FRANCE

TRANSMISSION
DES
OFFICINES DE PHARMACIENS, DROGUERIES, SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES SE RATTACHANT A LA PHARMACIE

23e Année

RÉFÉRENCES DE PREMIER ORDRE

ANTHOINE & BERTIN
21, rue Gay-Lussac, 21
PARIS
TÉLÉPHONE 810-14

RENSEIGNEMENTS GRATUITS A MM. LES ACQUÉREURS
Placement gratuit des Élèves et Remplaçants

DROGUERIE — HERBORISTERIE
PRODUITS CHIMIQUES

L. SOSSLER & MOREL
GROS — *10, rue Barbette, 10 — PARIS* — DÉTAIL

Quinquinas, Noix de Kola, Feuilles de Coca, Rhubarbes,
Safrans, Opiums, Scammonées, Musc, Fleurs et Poudres de Pyrèthre, etc.

Importation — Commission — Consignation

Les fonctions du foie.

Le foie est un des organes les plus importants de l'organisme. Ses fonctions ont été particulièrement étudiées ces dernières années. M. le prof. Roger (*Presse médicale*, 90, 1909, 801) expose longuement le résultat de ces recherches qui montrent que le foie est une glande digestive agissant par la bile sur certains aliments, que c'est une glande nutritive capable d'achever l'élaboration des matériaux utiles destinés à l'assimilation et de transformer les substances inutiles ou nuisibles provenant de la désassimilation.

En accumulant certains produits d'origine alimentaire le foie remplit le rôle d'un magasin ou d'un grenier, qui tient en réserve les substances nécessaires à la vie des cellules. En arrêtant les produits toniques introduits accidentellement ou formés dans le tube digestif, il remplit le rôle d'une usine où viennent s'épurer les résidus malsains.

Enfin il peut encore accumuler dans son réseau vasculaire des quantités considérables de sang. Il se comporte ainsi comme un barrage, ou plutôt comme un réservoir qui régularise la circulation.

La syphilis exotique.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur les causes exactes de la gravité des manifestations spécifiques dans la syphilis exotique.

Le Dr Paul de Molènes (*J. de Méd. et de Chirurgie pratiques*, LXXX, 1909,849), avec la haute compétence d'un syphiligraphe distingué, apporte à l'étude de cette intéressante question quelques faits nouveaux. La plupart des auteurs incriminent le terrain ; « bien plus intéressante, dit-il, et digne de discussion, est la question de la graine ». Le spirochète peut en effet n'être pas toujours identique à lui-même, et la toxine spécifique peut dépasser la zone d'action du microbe virulent. L'auteur s'arrête un instant à la théorie de Gency, d'Alger, qui fait de la non-mercurialisation de la source une des causes de la gravité et termine par une observation aussi intéressante que minutieusement détaillée d'un cas de syphilis exotique qu'il a traité avec succès.

Traitement local des hémorragies par les applications de gélatine.

En applications locales, la gélatine est un merveilleux hémostatique. Il suffit de porter sur la région qui saigne un tampon imbibé d'une solution concentrée de gélatine pour assister rapidement à la formation d'un caillot.

M. Rauzier (*Archives de médecine du Poitou*) indique la formule suivante :

Gélatine blanche	5 à 10 gr.
Chlorure de sodium.	0 gr. 70
Eau.	100 gr. »

La méthode recalcifiante de Ferrier dans la tuberculose.

Cette méthode a été l'objet d'appréciations diverses très optimistes du Dr Letulle dans la *Presse médicale*. Le *Concours médical* (XXXI, 1909, 897) rappelle les grandes lignes de la méthode, qui consiste surtout à éviter les aliments gras et les acides en général, à boire le matin de bonne heure et une demi-heure avant chaque repas une eau minérale bicarbonatée calcique et à prendre par jour trois cachets ainsi composés :

Carb. de chaux	0,50
Phosph. tricalcique	0,20
Magnésie calcinée.	0,05

Pour un cachet.

LOOCH BLANC DU CODEX

Préparé instantanément avec la POUDRE AMYGDALINE de ROCHE

E. BREMANT, Succr (*Anciennement* 23, rue de Poitou, *et actuellement* **45, rue Monge, PARIS** (Ve Arrt))

Avec cette poudre, il n'est pas nécessaire de passer et on n'a pas besoin de rien ajouter. Simplement developper le mucilage et aromatiser. Cette poudre se conserve indéfiniment.

PRIX { Le flacon pour **24** loochs : **5** fr. **50** (plus 50 cent. pour le flacon). Le 1/2 flacon : **3 25** (pl. 25 c. p. le fl.) || **DÉPOTS** { PARIS et PROVINCE } **Chez tous les droguistes et commissionnaires.**

Mêmes prix et conditions pour la poudre Roche délivrée en boîtes métalliques d'un kilo et de 500 gr.

Spécialités de la maison { **Sirop et pâte de limaçons de QUELQUEJEU** / **Poudre et pommade de WATRIN**

Poudre d'orgeat Bremant, le flacon pour préparer 5 litres de sirop, **4** fr. **50** (pl. 50 c. p. le fl.)

Expédition franco de port et d'emballage

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos confrères, des boîtes spéciales de 5, 10, 15 kilos seront expédiées au prix de **5** fr. **50** par kilo.



Drogueries — **PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES** — **Herboristerie**

— Maison fondée en 1850 —

PRIOU, MÉNETRIER & Cie

Bureaux et Magasins : **34-38, Rue des Francs-Bourgeois, PARIS**

USINE et LABORATOIRE DE CHIMIE : 108, Avenue de Paris, **PLAINE-SAINT-DENIS**

Tous les produits sont fabriqués sous le contrôle rigoureux de

M. BATAILLE, Pharmacien de 1re classe

Téléphone : Nos 107.30 et 429.35 — Adresse Télégraphique : PRIMEN-PARIS

et enfin, particularité intéressante, à *travailler suivant ses forces* et à dormir le mieux possible.

Le calomel administré par la voie gastrique.

On ne doit pas redouter l'absorption simultanée de calomel et de chlorures alcalins. Le Dr André LOMBARD (*Concours méd.*, XXXI, 1909, 899) fait remarquer que le contact prolongé de calomel et de chlorure de sodium n'a pas donné naissance à du sublimé. En revanche, il faut se garder de l'administration simultanée des iodures et des bromures. Il faut surtout ne pas les prescrire en même temps que de l'eau de laurier-cerise, de l'acide cyanhydrique ou des loochs qui provoqueraient la formation d'acide cyanhydrique ou de cyanure de mercure.

Administré par la voie gastrique, le calomel est éliminé par l'intestin ; les fèces sont colorées en vert.

La raison de cette coloration et le mécanisme de l'action du calomel ne sont pas encore bien connus.

Les enfants ont à son égard une tolérance remarquable. Chez les adultes il faut toujours se défier des accidents d'intolérance qui se traduisent d'abord par de la salivation, et se produisent surtout avec l'emploi des doses réfractées ; enfin il importe de veiller aux soins de la bouche chez les sujets qui absorbent du calomel. Dr GASTON DORLÉANS.

NOUVELLES

Dernière heure.

Les Pharmaciens et le P. C. N.

La suppression de la dispense du P. C. N. aux pharmaciens désireux d'obtenir le doctorat en médecine a soulevé de nombreuses protestations dans le corps pharmaceutique.

Hâtons-nous d'apprendre aux intéressés que « sur un avis tout récent du Comité consultatif de l'Instruction supérieure, le Ministère a décidé que les pharmaciens seraient dispensés de la *scolarité* du P. C. N., mais qu'ils devraient subir L'EXAMEN ».

Cette décision n'a encore été ni notifiée, ni publiée. A notre Journal était réservé cet honneur. Dont acte.

Ecole supérieure de pharmacie. Palmarès 1909. — I. PRIX DE L'ECOLE. — 1re année : *1er Prix* (Médaille d'argent, 30 francs de livres et dispense, pour l'année suivante, des droits d'inscription et d'examen de fin d'année) : M. PELTIER (Maurice). — *2e Prix* (Médaille de bronze et 25 francs de livres) : M. CORBASSON (Paul). — *Citation honorable* : MM. BUGNIOT (René), ORSO (Pierre), VILLENEUVE (Charles).

2e année : *1er Prix* (Médaille d'argent, 75 francs de livres et dispense, pour l'année suivante, des droits d'inscription et d'examen semestriel) : M. LUCE (Emile). — *2e Prix* (Médaille de bronze et 25 francs de livres) : Non décerné.

3e année : *1er Prix* (Médaille d'or de 300 francs et dispense de la totalité des droits des deux premiers examens probatoires) : M. MÉRIGON (Pierre). — *2e Prix* (Médaille de bronze et 25 francs de livres) : M. DUFRAISSE (Charles).

Laboratoires PAILLARD-DUCATTE, F. DUCATTE, Successeur
8, place de la Madeleine, PARIS, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Fabrique)

NOUVEAU TARIF (1) DES AMPOULES

« LAVOISIER » ou sans nom ou au nom du Pharmacien (2)

PRODUITS COURANTS

AMPOULES TITRÉES stérilisées d'un centimètre cube 1/3
(Forme cylindrique à 2 pointes.)

Le cent				Boîtes conditionnées (AVEC LIME)		
Par 25 ou 50	Par 100	Par 1000		6 Amp.	10 Amp.	12 Amp.
			1re SÉRIE			
4 50	4 »	3 50	Cacodylate de soude 0,01, 0,02 et 0,05 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,01 Méthylarsinate de soude . . . à 0,05 Morphine (Chl.) . . . . . 0,01 et 0,02 Formiate de soude . . . . 0,02 et 0,05	**0 55**	**0 70**	**0 75**
			Prix au public . . . . (*Ce prix n'est mis sur l'étiquette que sur demande spéciale.*)	2 25	3 50	4 »
			2e SÉRIE			
5 50	4 80	4 30	Benzoate de Hg à 0,01 et. . . à 0,02 Bi-ioduro do Hg. (Huile Panas-Dieulafoy) . . . . à 0,004 Bi-iodure de Hg (aqueux). . . à 0,01 Cacodylate de fer. . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,10 — de strychine . . . à 0,002 Cocaïne (Chl.) . . . . à 0,02 Ether à 66°. Glycéroph. de chaux . . . . . à 0,06 — de fer . . . . . . à 0,05 — de soude . . . . . à 0,20 Strychine à 0,001 et à 0,002	**0 60**	**0 75**	**0 85**
			Prix au public.	2 60	3 75	4 50
			3e SÉRIE			
7 50	6 60	6 »	Atropine (sulf.), 1/4 milligramme. Bi-iodure de Hg (aqueux) à 0.02 et à 0,03 Caféine. . . . . à 0,25 Cacodylate gaïacol . . . . . . à 0,02 Calomel (huile) . . . . à 0,05 Camphre (huile), à 0,10 et. . . à 0,20 Héroïne (Chl.) . . . . à 0,01 Huile grise. . . . . à 0,08	**0 70**	**1 05**	**1 15**
			Prix au public.	2 50	3 75	4 50
			4e SÉRIE			
8 »	7 20	6 50	Cacodylate de Hg. . . . . . . à 0,01 Créosote (huile), à 0.05 et. . . à 0,10 Huile grise à 0.20 et . . . . . à 0,40	**75**	**15**	**1 25**
			Prix au public.	»	26	»
			5e SÉRIE			
9 »	8 10	7 30	Apomorphine (Chl.) . . . Cacodylate iodo-hydrargyrique (Brocq). Créosote 0,10 et iodoforme 0,01 (huile). Digitaline crist. à 1/2 milligramme. Ergotine selon Yvon. Ergotinine crist. . . . . à 0,001 Lécithine (huile) . . . . à 0,05 Quinine (chl. ou brom.) à 0,24 et à 0,30 *Etc., etc.*	**1 »**	**1 40**	**1 60**
			Prix au public	3 »	4 25	5 »

(1) Ce Tarif ne mentionne que les produits les plus courants, mais **nous avons toujours prêtes à être livrées, toutes les solutions injectables susceptibles d'être prescrites.**
(2) Les boîtes d'ampoules ne sont délivrées avec étiquettes au nom du pharmacien que pour une commande de **20 boîtes au moins**, assorties ou non.
(3) Ampoules **forme bouteille : vrac, 2** fr. en plus par 100 (amp. de 1 c.c.); **conditionnées, 0 15** boîtes de 6; **0 20** boîtes de 10 et **0 25** boîtes de 12.

(Le lauréat qui a obtenu successivement les premiers prix de 1re, 2e et 3e années aura la gratuité de tous les droits qui lui restent à acquitter pour l'obtention du diplôme de pharmacien).

II. Prix des travaux pratiques. — 1re année : *Chimie générale*. — *Médailles d'argent* : MM. Cluzeau (Alexandre), Pointet (Frédéric). — *Citations honorables* : MM. Bugniot (René), déjà nommé ; Bouillat (Lucien) ; Berthelin (André) ; Peltier (Maurice), déjà nommé.

2e année : *Physique*. — *Médaille d'argent* : *Ex æquo* : MM Morel (Pierre), Lantenois (Marcel).

3e année : *Chimie analytique*. — *Médailles d'argent* : 1re médaille : M. Gouzène (François) ; 2e médaille, *ex æquo* : M. Gallet (François), Mlle Quentin (Jeanne). — *Citations honorables* : MM. Girard (René), Bailly (Octave), Scheidel (Adolphe), Martin-Rosset (Albert).

2e et 3e années : *Micrographie*. — *Médailles d'argent* : 1re médaille : M. Chayssac (Roger) ; 2e médaille, *ex æquo* : MM. Gallet (F.), déjà nommé ; Girard (R.), déjà nommé. — *Citations honorables* : MM. Beaulaton (Edouard), Chossec (Eugène), Mascré (Marcel), Séron (Louis), Carrière (André).

3e année : *Microbiologie*. — *Médailles d'argent* : MM. Gouzène (François), déjà nommé ; Royer (André). — *Citations honorables* : M. Martin-Rosset (Albert), déjà nommé ; Mlle Quentin (Jeanne), déjà nommée ; M. Séron (Louis), déjà nommé ; Mlle Cazals (Noémie).

Prix de fondation. — *Prix Menier* (750 francs et une médaille d'argent). — Non décerné.

Prix Laroze (800 francs). — M. Desmoulière (Emile).

Prix Laillet (500 francs). — M. Mascré (Marcel), déjà nommé.

Prix Lebeault (600 francs). — M. Séron (Louis), 3e nomination.

Prix Desportes (525 francs). — M. Mascré (Marcel), 3e nomination.

Prix Henri Buignet. — *1er Prix* : M. Delsart (Pierre). — *2e Prix* : M. Moissan (Louis).

Prix Flon (600 francs). — M. Guillaumin (Charles).

Prix Gobley (2.500 francs) (*biennal*). — M. Leroux (Henri).

Nominations. — M. M. Javillier, docteur ès sciences, pharmacien supérieur, est nommé *chef du Laboratoire des examens pratiques* à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, en remplacement de M. Valeur, nommé agrégé.

Sont nommés *suppléants* : M. Labbé, docteur ès sciences, à l'Ecole de plein exercice de Nantes; M. Arragon, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, à l'Ecole préparatoire de Limoges. M. Fauconnier, pharmacien de 1re classe, est nommé chef des travaux de physique et chimie à cette dernière Ecole.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon. Vacance de chaire. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 8 décembre 1909, la chaire de chimie organique et toxicologie de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Université de Nancy. — M. Grignard a été désigné pour occuper la chaire de chimie organique que laisse M. Blaise, appelé à Paris.

OFFICE PHARMACEUTIQUE

INSERTIONS : La ligne, 1 fr. 50 (gratuites pour nos Abonnés).

Sauf avis renouvelé, les annonces ne paraîtront que pendant deux mois.

365. — Un appareil à eaux gazeuses employant le carbonate de chaux et l'acide sulfurique, en bon état, marque François, intermittent nº 1, à vendre ou à échanger contre étuve à cultures ; soit du Dr D'Arsonval modèle 5170, soit de Schribaux modèle 5122 du catalogue nº 10 de la maison Adnet, cette dernière avec soulte en espèces. Ecrire Mukor, chez M. Vée, 24, rue Vieille-du-Temple, Paris.

366. — Angle superbe dans quartier riche. Recettes : 75.000, faciles à augmenter. Affaire négligée qui a fait beaucoup plus. Prix raisonnable. Urgent.

367. — Jolie pharmacie d'angle. Quartier vivant, animé. Recettes 63 000. Loyer 4.000. Prix peu élevé. On peut y rester avant de traiter.

368. — Grande et belle pharmacie à un carrefour commandant tout un quartier. 300 fr. par jour. Augmentation continue. Affaire ancienne. Appartement superbe. Bénéfices supérieurs à 20 000. Prix à débattre. Comptant 40 à 45.000.

369. — Pharmacie et spécialité laissant ensemble 25 000 nets. Prix total 80.000, moitié comptant.

370. — Par suite de maladie grave. Recettes 35 000. Bénéfices 8.000. Prix très peu élevé. Affaire à relever. Angle. Ancienne maison très connue.

371. — Bel angle sur carrefour. Recettes 65.000. Loyer 4.300. Bénéfices 16.000. Prix à débattre. Titulaire souvent absent.

372. — Association avec un très petit apport et promesse de vente après un ou deux ans. Belle pharmacie. Installation luxueuse. Bénéfices 18.000. Prix calculé sur les bénéfices.

373. — Jolie banlieue de Paris. Pharmacie seule, 17.000 en ordonnances. Beaux bénéfices. Pas de frais. Maison agréable. Jardin, chasse, pêche.

374. — Dans belle ville de province à 2 h. 1/2 de Paris. Pharmacie tenue depuis 20 ans par le titulaire actuel, faisant 43.000 de recettes et 13.000 de bénéfices nets. Maison entière.

375. — A la porte de Paris. Pharmacie faisant 36 000 de recettes avec un loyer de 1.800. Bénéfices 14.000. Prix à discuter.

376. — Chimiste, possédant très bonnes références, demande situation stable dans industrie chimique ou droguerie.

377. — Pharmacien de 1re classe, ex-interne Hôpitaux, demande gérance grande pharmacie ou place stable dans industrie chimique. Très hautes références.

378. — J. Warin, Villiers-sur-Marne, près Paris, demande élève en pharmacie, spécialement pour visiter pharmaciens et pour écritures.

379. — On achèterait d'occasion une étuve à culture Roux. S'adresser pharmacie Manuel, 25, cours Pierre-Puget, Marseille.

380. — Pharmacien, possédant important laboratoire à vapeur dans les environs de Paris, accepterait les fabrications de spécialités ou produits pharmaceutiques nécessitant matériel industriel.

381. — A céder, pharmacie seule, centre de la France, grand embranchement de chemin de fer ; situation d'avenir en voie de prospérité constante, à saisir de suite. Raisons de santé. Peu de comptant exigé, si garanties pour le reste.
Ecrire au numéro de l'annonce.

382. — Pharmacien, 104, boulevard de Courcelles, Paris, demande élève suivant les cours, assuré de trouver dans l'officine le matériel et le temps nécessaires à ses études. Écrire 104, boul. de Courcelles.

383. — Pharmacien portugais, actif et sérieux, offre ses services professionnels et de propagande. Les plus hautes références. Actuellement il est à Lisbonne, mais il peut aller aux pays étrangers.

384. — A céder de suite bonne pharmacie dans pays agréable (Loiret), chasse, pêche. Affaires 17.000 fr. Loyer 800 fr. Bénéfices rigoureusement nets plus de 7.000 fr. Peut faire beaucoup plus avec pharmacien actif. Prix 22.000 ou 20.000 fr. comptant. Très long bail.

385. — On demande, Paris, laboratoire d'analyses bien outillé. Installation centrale nécessaire.

386. — M. Hodocent, pharmacien à Montmirail (Sarthe), demande à acheter des vieux pots de pharmacie en faïence

---

AVIS

L'administration du B. S. P. informe ses lecteurs que les numéros de janvier 1907 *sont épuisés; elle les rachèterait volontiers à qui les aurait en double ou voudrait s'en défaire pour une raison quelconque.*

Distinctions honorifiques. — Dans la promotion violette publiée à l'*Officiel* du 5 décembre, nous sommes heureux de relever les noms suivants : *Officiers de l'Instruction publique* : MM. les pharmaciens BRUNEAU, à Tourcoing; COMBAUD, à Mâcon; FORTUNÉ, à Béziers; LECOMTE, à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

Officiers d'Académie : MM. les pharmaciens ABRY, à Audincourt (Doubs); ANDRÉ, à Lyon; BARBE, à Marseille; BOURDELLES, à Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron); CHANTREAU, à Lens (Pas-de-Calais); CODOL, à Marseille; MICHEL, à Houres-Barousse (Hautes-Pyrénées); PIQUET, à Clécy (Calvados); QUÉRON, à Blois; RENAUX, à Vincennes (Seine); VENDRELY, à Champigny (Haute-Saône); VIALA, à Narbonne.

Société mycologique de France. — M. GUÉGUEN, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, vient d'être élu président de la Société mycologique de France.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de M. Clodomir WALLET, pharmacien honoraire, ancien professeur à l'École de médecine et de pharmacie d'Amiens.

PHARMACIE MILITAIRE

Pharmaciens militaires. — M. PAULEAU, pharmacien principal de 2e classe, est désigné pour l'hôpital militaire de Belfort.

M. MILLANT, pharmacien-major de 2e classe, est désigné pour l'hôpital militaire de Rennes.

M. MINET, pharmacien-major de 2e classe, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division d'Alger.

M. MOREAU, pharmacien-major de 2e classe, est désigné pour l'hôpital militaire de Bordeaux.

Pharmaciens des Colonies. — Par décision ministérielle du 25 novembre 1909, sont affectés :

Au Tonkin, M. MASSION, pharmacien-major de 2e classe, de l'hôpital militaire de Bordeaux;

En Afrique occidentale, M. RÉLAND, pharmacien-major de 1re classe, en résidence libre;

A la Guyane, M. BOISSIÈRE, pharmacien-major de 2e classe, en résidence libre.

Affectations approuvées en Indo-Chine : M. DUREIGNE, pharmacien-major de 2e classe, pharmacie principale Annam-Tonkin;

M. LAURENT, pharmacien aide-major de 1re classe, hôpital de Quang-Yen;

M. AUTHIER, pharmacien aide-major de 1re classe, hôpital d'Haïphong.

Prolongation de séjour. — M. LIOT, pharmacien aide-major de 1re classe, hôpital militaire de Tananarive (3e année);

M. BONNAFOUS, pharmacien aide-major de 1re classe, hôpital militaire de Majunga (maintenu jusqu'au mois de mai 1910).



Exiger le Flacon d'origine
la Signature *et l'*Étiquette verte





SPÉCIALITÉS RÉGLEMENTÉES — SYSTÈME DES PRIMES



DÉPÔT CENTRAL : FUMOUZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.
DÉTAIL : Pharmacie CHAUMEL, 87, Rue Lafayette, PARIS.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

L. Guignard : **Influence de l'anesthésie et du gel sur le dédoublement de certains glucosides chez les plantes** (149, 91 ; 12.7.09). — Le gel (aussi bien que l'anesthésie) produit une exosmose des produits cellulaires qui peuvent réagir après réchauffement ; ce phénomène détermine aussi nettement que le broiement le dédoublement des glucosides par les ferments.

M. Mirande : **Influence exercée par certaines vapeurs sur la cyanogenèse. Procédé rapide pour la recherche des plantes à acide cyanhydrique** (149, 140 ; 12.7.09).—C'est une application de l'exosmose que produisent les anesthésiques. Ainsi, pour chercher l'acide cyanhydrique, il suffit de placer un peu d'éther ou de chloroforme au fond d'un tube à essai étranglé, puis un fragment de plante, en évitant le contact avec le liquide ; vers le sommet on place le papier picro-sodé de M. Guignard et on bouche. Au bout de très peu de temps, le papier rougit s'il y a un glucoside cyanhydrique dans la plante.

J.-B. Senderens : **Catalyse des acides forméniques** (149, 213, 19.7.09). — De l'examen de l'action de divers catalyseurs sur les vapeurs d'acides gras, il résulte que c'est la thorine ThO^2 qui l'emporte. Les facteurs de la catalyse paraissent être la formation d'un sel avec le catalyseur, puis sa destruction.

M. Guerbet : **Condensation de l'alcool isopropylique avec son dérivé sodé ; formation du méthylisobutylcarbinol et du diméthyl-2.4-heptanol-6** (149, 129 ; 12.7.09). — Conformément aux réactions déjà étudiées, l'alcool isopropylique réagit sur son dérivé sodé pour former le méthylisobutylcarbinol déjà connu.

$$(CH^3)^2{:}CHONa + CH^3.CH(OH).CH^3 = (CH^3)^2{:}CH.CH^2.CH(OH).CH^3 + NaOH.$$

Ce carbinol se sode dans la réaction et le dérivé sodé engendré agit à son tour sur l'alcool isopropylique pour donner le diméthyl-2.4 heptanol-6 encore inconnu.

$$(CH^3)^2{:}CH.CH^2.\underset{\underset{CH^3}{|}}{CH}.ONa + CH^3.CH(OH).CH^3 = CH^3.\underset{\underset{CH^3}{|}}{CH}.CH^2.\underset{\underset{CH^3}{|}}{CH}.CH^2.CHOH.CH^3.$$

Ce nouvel alcool bout à 194-195°, a une odeur de rose et une densité à 0° = 0,8787. Son éther acétique, d'odeur agréable, bout à 201-202°.

G. Bertrand : **Sur la constitution du perséulose** (149, 225 ; 19.7.09). — Le produit d'oxydation de la perséite par la bactérie du sorbose est bien un sucre cétonique en C^7. Ce perséulose, en effet, donne deux heptites par hydrogénation au moyen de l'amalgame de sodium ; l'une est identique au perséulose primitif ; l'autre est nouvelle, lévogyre, c'est la perséulite.

Pariselle : **Sur quelques dérivés du butanetriol 1.2.4** (149, 295 ; 26.7.09). — Le bromure $CH^2Br.CHBr.CH^2.CH^2OCH^3$ bouilli avec l'eau donne deux corps :

LES ÉTABLISSEMENTS

POULENC FRÈRES

Fabrique de Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS

PARIS — RUE VIEILLE-DU-TEMPLE, 92 — PARIS

2 Grands Prix
PARIS
Exposition Universelle 1900



2 Grands Prix
St-LOUIS
(U.S.A.)
Exposition Universelle 1904

EXPOSITION DE LONDRES 1908
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

USINES à IVRY-PORT - MONTREUIL - THIAIS (Seine)

PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

SELS de BISMUTH — SELS de LITHINE — SELS de CHAUX
BROME et ses DÉRIVÉS — IODE et ses DÉRIVÉS
ACIDE NUCLÉINIQUE — GLYCOGÈNE — THIOSINNAMINE
CACODYLATES — MÉTHYLARSINATES
ALCALOIDES et LEURS SELS

STOVAINE - ATOXYL - ASQUIRROL - QUIÉTOL - LÉCITHINE
TUBERCULIN-TEST — TUBERCULINE C.L.

Les engagements que nous avons contractés vis-à-vis des Droguistes ne nous permettant pas de vendre directement à la Clientèle pharmaceutique, nous recommandons instamment à MM. les Pharmaciens d'exiger absolument notre cachet sur les produits qui leur sont livrés, en refusant formellement tous les produits similaires qui pourraient leur être présentés comme étant de même valeur. Aucun produit n'étant livré sans être soumis au contrôle rigoureux de nos laboratoires d'analyses, notre cachet offre une indiscutable garantie de sécurité.

Nos Produits existent EN TOUTES DIVISIONS chez les Droguistes.

1° la monométhyline du butane triol-1.2.4 $CH^2OH.CHOH.CH^2.CH^2OCH^3$ et l'oxyhydrofurfurane qui en dérive par départ d'alcool méthylique :

$$\begin{array}{llcll} CHOH - & CH^2 & & CHOH - & CH^2 \\ | & | & & | & | \\ CH^2.OH & CH^2 & = & CH^2 & CH^2 + HO.CH^3. \\ & / & & \diagdown & \diagup \\ & O - CH^3 & & & O \end{array}$$

Le premier bout à 121° sous 12 mm. ; le second à 81-82° sous 13 mm. et 181° sous la pression ordinaire.

On voit avec quelle facilité se ferme la chaîne en C^4.

A. Barillé : **De l'existence des carbonophosphates dans le lait. Leur précipitation par la pasteurisation (149**, 356 ; **2.8.09).** — L'auteur démontre par de nombreuses analyses l'existence dans le lait du carbonophosphate de calcium et sa dissociation par la pasteurisation, avec précipitation de ses constituants insolubles. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Rapport de M. Kelsch **sur le service vaccinal en France, pour l'année 1906** (5.10.09; LXII, 144).

P. Yvon : **Sur quelques instruments destinés à l'étude de la vision entoptique** (5.10.09; LXII, 145). — A propos de la note de M. Fortin, présentée en février dernier, l'auteur de cette communication rappelle les inventions d'instruments faites dans le même ordre d'idée par Robert Houdin et dont la description succincte se trouve en partie dans les C. R. de l'Académie des sciences et ceux du Congrès périodique international d'ophtalmologie de 1867. Leur description complète se trouve dans des brochures publiées de 1867 à 1869. M. Yvon passe aussi en revue l'*iridoscope*, le *dioscope*, le *pupilloscope*, le *pupillomètre*, le *diopsimètre*, l'*optomètre*, le *rétinoscope*.

E. Boinet : **Opothérapie surrénale dans la maladie d'Addison** (5.10.09; LXII, 154). — L'auteur cite un cas de guérison durant depuis dix ans, trois cas d'amélioration considérable, plusieurs cas d'insuccès dont une observation personnelle a trait à une maladie d'Addison due à une tuberculose capsulaire et terminée par le syndrome aigu de l'insuffisance surrénale à la suite d'une fatigue intense et d'une injection sous-cutanée d'adrénaline, deux autres observations analogues. D'après l'auteur, l'opothérapie est d'autant mieux indiquée dans les cas de surrénalité scléreuse qu'ils sont plus nombreux et plus curables que la maladie d'Addison due à la tuberculose caséeuse primitive ou au cancer des capsules.

Th. Jonnesco (de Bucharest) : **La rachianesthésie générale** (12.10.09; LXII, 170). — Les faits que l'auteur expose prouvent combien la condamnation prononcée par Bier de Berlin et Rehn de Francfort contre sa méthode de rachianesthésie générale est mal fondée. Cette méthode a deux points essentiels et nouveaux : 1° La *ponction* pratiquée à tous les niveaux du rachis, et 2° l'emploi d'une *solution anesthésiante* tolérée par les centres nerveux supérieurs, grâce à l'adjonction de la strychnine à l'anesthésique. L'auteur emploie de préférence la *stovaïne*; mais on peut employer aussi la *tropocaïne*, ou la *novocaïne*. La ponction du rachis à n'importe quel niveau est bénigne; la crainte de la piqûre de la moelle n'est pas fondée. Peut-être la produit-on, mais

GRANDS PRIX

Exposition Universelle, PARIS 1900 | Exposition Universelle, LIÉGE 1905
Exposition Internationale, St-Louis 1904 | Exposition Internationale, MILAN 1906
Exposition franco-britannique, LONDRES 1908

CHASSAING & CIE

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE C/C

		Titres	Kil.
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	40	60
	Pepsine extractive.	100	140
	Pepsine en paillettes . . .	100	140

(Titres du Codex français.)

PEPTONES C/C

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 fois son poids de viande fraîche de bœuf. Kil. 40
Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE C/C Titre 50 Kil. 120

DIASTASE C/C . . . . Titre 100 Kil. 250

PEPSINES C/C sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).
Phosphatine Falières, Aliment des enfants.
Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.
Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***
Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.
Neurosine Prunier *(Phospho-Glycérate de Chaux pur), Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).
Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).
Eugéine Prunier *(Phospho-Mannitate de fer).*

elle est tout à fait innocente. La ponction médio-cervicale est inutile et même nocive, la ponction dorsale moyenne difficile et inutile. Les ponctions dorsale supérieure (entre la 1re et la 2e vertèbre dorsale) et dorso-lombaire (entre la 1re vertèbre dorsale et la 1re vertèbre lombaire) sont faciles et suffisantes pour obtenir l'anesthésie de toutes les régions du corps. Le sulfate neutre de strychnine ajouté à la solution anesthésiante lui conserve toute sa puissance analgésique tout en lui enlevant son action nocive sur le bulbe. C'est grâce à elle que l'anesthésie supérieure est possible sans danger. La strychnine et l'anesthésique ne doivent pas être stérilisés, la stérilisation leur enlevant en partie leur qualité. La préparation de la solution anesthésiante doit être faite au moment de l'emploi, car elle s'altère assez vite et perd ses propriétés. On doit employer l'eau non distillée, mais préalablement stérilisée. L'injection sera faite avec 1 cm^3 de la solution dont les substances actives seront en quantités variables suivant le siège de l'injection, l'âge du malade et son état général. Pour l'injection dorsale supérieure, chez les enfants d'un à six ans, l'auteur emploie un tiers de milligr. par cm^3. Chez les enfants au-dessus de cinq ans, les adolescents, les adultes et les vieillards, la solution comprend 1/2 milligr. de sulfate neutre de strychnine par cm^3. Pour l'injection dorso-lombaire, chez les enfants d'un à dix ans, il emploie 1/2 milligr. de strychnine par cm^3; au-dessus de cet âge, 1 milligr. par cm^3. Pour l'injection dorsale supérieure on emploie 1 centigr. de stovaïne chez les enfants d'un à cinq ans, 2 centigr. chez les enfants de cinq à quinze ans, 3 centigr. chez les adolescents, adultes ou vieillards. Pour l'injection dorso-lombaire, 2 à 3 centigr. chez les enfants d'un à cinq ans, 4 à 6 centigr. chez les enfants de cinq à quinze ans, 6 à 8 centigr. chez les adolescents de quinze à vingt ans, 10 centigr. chez les adultes et les vieillards. La densité des liquides injectés doit varier aussi suivant le siège de l'injection, par rapport à la densité du liquide céphalo-rachidien. La technique est simple : la seringue de Pravaz, l'aiguille ordinaire à ponction lombaire constituent l'instrumentation nécessaire. La rachianesthésie générale ne connaît aucune contre-indication. Elle doit réussir toujours si le liquide a pénétré dans l'espace arachnoïdien et si la dose d'anesthésique employée a été suffisante. Elle est absolument bénigne, n'a jamais causé la mort ni donné lieu à des accidents de quelque importance, immédiats ou tardifs. Elle est infiniment supérieure à l'anesthésie par inhalation. Par sa simplicité, elle est à la portée de tous ; par son manque de contre-indication elle peut être employée chez tous les malades et pour toutes les opérations. Pouvant être pratiquée par le chirurgien lui-même, elle supprime un aide, souvent insuffisant et toujours irresponsable. Dans les opérations sur la face et sur le cou, où l'anesthésie par inhalation est difficile et souvent incomplète, elle sera d'une grande ressource. Dans la laparotomie, par le silence abdominal qu'elle détermine, elle est de beaucoup supérieure à l'anesthésie par inhalation. A l'appui de ses conclusions, l'auteur signale 625 opérations pratiquées avec sa méthode de juillet 1908 à juillet 1909.

A la demande de M. Landouzy, M. Jonnesco répond que l'état général des malades et l'état général de leur cœur ou de leur poumon n'ont jamais été une contre-indication.

Rapport de M. H. Hallopeau sur un travail de M. A. Nepveu intitulé: **Photothérapie de la tuberculose laryngée** (19.10.09; LXII, 197). — L'auteur se sert d'une lampe à arc, la plus riche en rayons chimiques, dont il concentre les

BIBLIOGRAPHIE TRIMESTRIELLE DES NOUVEAUTÉS PHARMACEUTIQUES

En Vente

à la **LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE Em. LE FRANÇOIS**

PARIS — 9 et 10, rue Casimir-Delavigne (place de l'Odéon) — PARIS

(PRÈS LE LUXEMBOURG)

Codex Medicamentarius 1908, relié. **11** fr. **50**

LEMOINE et GÉRARD. — **Formulaire et Consultations médicales.** 4e éd., 1909, cart. **6 25**

BOUCHARDAT. — **Formulaire magistral**, 1909. **3 50**

BOCQUILLON - LIMOUSIN. — **Médicaments nouveaux pour 1909** **2 75**

Le Corps humain, image en couleurs de 0 m 45, s'ouvrant 16 fois et donnant la description de tous les organes **1 50**

CRINON. — **Médicaments nouveaux**. 1909. **3** fr. **50**

PHILIPPE. — **Les premiers soins aux victimes d'accidents à l'usage des pharmaciens** **5 50**

GERBELAUD-BAYARD. — **Manuel clinique d'analyses bactériologiques, procédés pratiques à la portée des petits laboratoires.** In-12 cartonné, avec de nombreux dessins et planches coloriées. . . . . **11** fr.

Annuaire de l'Internat en Pharmacie, liste de toutes les questions posées aux concours 1908. . . . . **1 50**

GILLET. — **Formulaire des médications nouvelles**, 1909 . . . . **2 75**

ROMÉ. — **Code des pharmaciens, herboristes, droguistes, marchands d'accessoires**, 2e édition **2 50**

HINARD. — **Analyse des laits et produits lactés** **2 25**

GUIARD et GRIMBERT. — **Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique**, 2e éd. 1908. . . . . **13 50**

Les plantes médicinales, 4 planches coloriées de 48 plantes **0 30**

Les Champignons, 4 planches coloriées de 33 champignons. **0 30**

BOURREY et MARQUET. — **Traité d'analyse chimique, industrielle, commerciale et agricole.** 1 vol. gr. in-8 de 1000 p., cart. **18** fr.

PEYRÈGNE. — **Formules fondamentales de la Chimie organique**. . . . . **1** fr.

PEYRÈGNE. — **Tableaux synoptiques d'analyses chimiques qualitatives** . . **1 50**

YVON et MICHEL. — **Analyses des urines et séméiologie urinaire.** 7e édition, 1909, cartonné . . . . **8** fr.

Tous ces ouvrages sont expédiés franco de port et d'emballage en France et à l'étranger.

ÉNÉSOL

(Salicylarsinate de Mercure)

AVANTAGES DE L'ÉNESOL

1° **Toxicité excessivement faible;**

2° **L'ÉNÉSOL n'est pas douloureux en injections;**

3° **L'activité thérapeutique de l'ÉNÉSOL est comparable à celle des meilleurs sels mercuriels injectables.**

*L'**ÉNÉSOL** est délivré en **AMPOULES** de 2 cm³ dosées à 3 cgr. par cm³ (6 cgr. par ampoule).* — La boîte de **10** Ampoules, **4** fr.

SOLUROL

(Acide thyminique pur)

ÉLIMINATEUR PHYSIOLOGIQUE DE L'ACIDE URIQUE

Le **SOLUROL** est indiqué dans la **Goutte aiguë** et **chronique**, dans la **Lithiase rénale** et les manifestations de l'**Arthritisme**. Il augmente l'excrétion de l'acide urique et diminue l'intensité de la douleur et des crises. On doit surtout l'employer dans les périodes intercalaires.

*0 gr. 75 de **SOLUROL** par jour sous forme de **COMPRIMÉS** au **SOLUROL** dosés à 0 gr. 25.*

LABORATOIRES CLIN, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

rayons lumineux par une lentille à large ouverture en les refroidissant par une circulation d'eau ; de plus, il fait usage de miroirs laryngoscopiques spéciaux en quartz, qui ont la propriété de réfléchir les rayons chimiques. Une pulvérisation d'une solution de cocaïne et d'adrénaline diminue les réflexes, décongestionne les tissus et rend ainsi l'action actinique plus intense. Ce procédé permet de réduire considérablement la durée de l'irradiation. Les malades ainsi traités ont été presque tous très notablement améliorés.

E. Kirmisson : **Du coloboma facial à propos de deux observations personnelles** (19.10.09 ; LXX, 198).

M. Vincent donne lecture, au nom de la Commission permanente des épidémies, **du Rapport général sur les épidémies observées en France en 1907** (26.10.09 ; LXII, 207).

A. Robin : **L'accélération des échanges respiratoires et la déminéralisation organique chez les prétuberculeux et chez les phtisiques** (2.11.09 ; LXII, 217).

Weiss : **La production de la chaleur par les êtres vivants et la théorie de l'isodynamie alimentaire** (2.11.09 ; LXII, 232).

E. Boinet : **Opothérapie surrénale** (2.11.09 ; LXII, 240). — Cette médication paraît agir en déterminant une suractivité fonctionnelle rétablissant la double action hypertensive et antitoxique des portions de capsules restées suffisamment saines. On s'explique ainsi ses faibles résultats dans la maladie d'Addison classique aux destructions étendues, parfois massives, des surrénales, dans la tuberculose capsulaire souvent primitive ; son action est plus favorable dans le syndrome addisonien lent, fruste, dissocié, atténué, souvent secondaire à la tuberculose pulmonaire ou à toute infection antérieure, et dans l'insuffisance surrénale chronique dépendant de la sclérose surrénale, de la surrénalite scléreuse dans lesquelles les cellules sont atrophiées, mais non complètement détruites.

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

Séance du 23 juillet 1909.

M. Ch. Tanret communique ses recherches sur l'ergothionéine (Voir à la Bibliographie).

M. Delépine communique les siennes sur la présence d'un isomère de l'apiol dans l'essence de criste-marine (voir *Ibid.*).

M. Delépine présente une nacelle à compartiments dont il se sert pour les combustions en tube ouvert.

MM. Haller et Ed. Bauer en faisant agir l'amidure de sodium sur la pinacoline en solution éthérée ont observé la formation d'un dérivé sodé que l'iodure de méthyle change en monométhylpinacoline (ou tétraméthylacétone dissym). On peut répéter la réaction sur la cétone nouvelle et passer à la diméthyl-, la triméthylpinacoline (penta et hexaméthyl- acétone). Les réactions sont :

$$(CH^3)^3C.CO.CH^3 + NaNH^2 = (CH^3)^3C.CO.CH^2Na + NH^3$$

Pinacoline.

$$(CH^3)^3C.CO^2CH^2Na + ICH^3 = (CH^3)^3C.CO.CH^2.CH^3 + NaI. \text{ etc.}$$

Tetraméthylacétone

PROCÉDÉS ET APPAREILS DE DÉSINFECTION

Autorisés conformément à la loi du 15 février 1902

Appareil LINGNER *(Désinfection en surface)*

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100
Soit a **l'intérieur,** soit de **l'extérieur** du local à désinfecter.
Minimum de temps de contact : **3 h. 1/2.** Dépense **2** fr. **50** env. pour 100 m³.
Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage.
Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE *(Désinfection en surface)*

Procédé **sans appareil et sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique.
Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr. — 15 m³, **2** fr. **50.**
Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. *(Désinfection en profondeur)*

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative.
Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le « Lingner ».
Durée de l'opération : 2 h. 1/2. — Dépense : **1** fr. **75** par étuvage.
Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, Renseignements et Brochures FRANCO sur demande.

LUSOFORME (ANTISEPTIQUE-DÉSINFECTANT)

Formol saponiné. sans odeur et non toxique.

LUSOFORME MÉDICAL en flacons de 100, 250, 500 et 1000 gr. (ticket-primes)
LUSOFORME BRUT pour la médecine vétérinaire ou la grosse désinfection.
En bidons de 1, 2, 5 et 10 kilos.

COMPRIMÉS PIGNET & HUE

Pour Analyse chimique et rapide de l'eau.

Société générale parisienne d'Antisepsie

15, RUE D'ARGENTEUIL, A PARIS

M. E. André a préparé à partir du phénylacétylène une série de cinq acétones acétyléniques, dont le valéryl- et le caproylphénylacétylène non encore décrits. Ces acétones acétyléniques se combinent avec les amines primaires et secondaires; quelques-unes de ces combinaisons sont cristallisées ; elles s'hydrolysent facilement par les acides en donnant des dicétones β dont les sels de cuivre cristallisent.

MM. Ch. Moureu et Bongrand, à titre de prise de date, signalent l'existence d'un composé, le *sous-azoture de carbone*, C^4N, ou un polymère, obtenu en déshydratant la diamide $NH^2.CO.C \vdots C.CO.NH^2$. Le sous-azoture en question bout à 76°, fond à 20° et a une odeur très irritante.

M. Kohn-Abrest a perfectionné l'emploi du gaz chlorhydrique pour l'analyse de l'aluminium. M. D.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

F. Guéguen : **Formes évolutives et caractères spécifiques de l'*Aspergillus Fontoynonti*** (LXVII, 10, 3 juillet 1909).

L. Morel et E. Terroine : **Variations de l'alcalinité et du pouvoir lipolytique du suc pancréatique, au cours de sécrétions provoquées par des injections répétées de sécrétine** (LXVII. 36, 3 juillet 1909). — Le pouvoir lipolytique du suc de sécrétine diminue considérablement lorsque la sécrétion est prolongée longtemps. Le pouvoir lipolytique du suc de sécrétine chez le chien varie considérablement d'un animal à un autre dans des conditions d'expérimentation analogue.

H. Labbé, G. Vitry et M. Touyéras : **L'indosé organique urinaire : ses variations à l'état normal suivant le régime alimentaire** (LXVII, 38, 3 juillet 1909). — L'augmentation, même considérable, d'aliments hydrocarbonés n'est pas accompagnée d'une augmentation parallèle de l'indosé urinaire; l'accroissement de l'azote alimentaire s'accompagne au contraire de l'accroissement de l'indosé ; il semble donc que l'albumine alimentaire est la véritable origine de l'indosé.

J. Parisot : **Recherches sur la toxicité de l'extrait d'hypophyse** (LXVII, 71). — Réunion biologique de Nancy, 15 juin 1909. — Expériences montrant la toxicité de l'extrait d'hypophyse lorsque cette substance est directement introduite dans le sang.

A. Sicre. **Sur la recherche de l'indol dans les cultures microbiennes à l'aide des nouveaux réactifs** (LXVII, 76, 10 juillet 1909).— On sait qu'il existe des réactifs de l'indol d'une très grande sensibilité, tels ceux qui ont été récemment préconisés par Denigès (voir *Bull. Sc. pharm.*, **15**, p. **140**, annexes 1908).

Or leur emploi avec les habituelles cultures microbiennes en eau peptonée à 3 % peut donner lieu à des erreurs dans la diagnose des espèces bactériennes productrices ou non productrices d'indol. Certaines peptones, en effet, contiennent de l'indol. Pour se prémunir contre cette cause d'erreur, l'auteur opère ainsi : le microbe à étudier est ensemencé dans 10 cm^3 d'eau peptonée (Chaix, Witte ou Poulenc) à 1 % en présence et à l'abri de l'air. Les cultures en anaérobiose donnent des quantités d'indol plus élevées que les cultures en milieu aérobie (Péré). Après quarante-huit heures d'étuve à

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

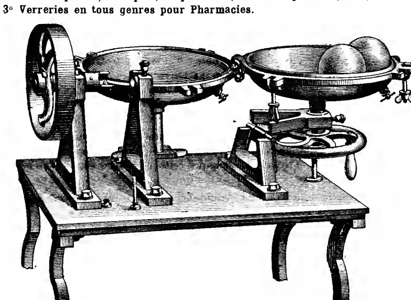
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc ;
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
3° Verreries en tous genres pour Pharmacies.



APPAREIL DE M. E. DUMESNIL

Pour la préparation de l'Huile grise.

ENVOI DE LA NOTICE SUR DEMANDE

37°, la culture est additionnée du réactif révélateur de l'indol; une quantité égale de la même eau peptonée stérile est traitée par le réactif dans les mêmes conditions, elle est destinée à servir de témoin. Les deux tubes sont ensuite soumis à une épreuve colorimétrique en présence d'une échelle préparée extemporanément à l'aide d'une solution titrée d'indol pur et du même réactif indicateur.

G. Billard : **Immunité naturelle du lérot commun contre le venin de la vipère** (LXVII, 90, 10 juillet 1909).

H. Labbé, G. Vitry et Touyéras : **L'indosé organique urinaire à l'état pathologique** (LXVII, 105, 10 juillet 1909).— Les auteurs déterminent l'indosé chez des tuberculeux et chez un obèse. Chez les premiers, l'indosé urinaire est proportionnellement plus élevé que chez l'individu sain; pour une même dose d'azote ingéré le tuberculeux fournit en général plus d'indosé que le sujet normal. Chez l'obèse, l'indosé s'est montré en valeur absolue nettement plus faible qu'à l'état normal; le rapport entre l'azote urinaire et l'indosé est beaucoup plus élevé que chez le sujet sain (140 au lieu de 102), le rapport de l'indosé à l'extrait total est notablement plus faible.

Noel Fiessinger et Pierre Marie : **La lipase des leucocytes dans les organes hématopoiétiques** (LXVII, 107, 10 juillet 1909). — Il existe une lipase commune à tout l'appareil lymphoïde; elle est surtout abondante dans les ganglions, elle se retrouve en moins grande concentration dans la rate, tandis qu'elle fait défaut dans les tissus médullaires.

Louis Gaucher et R. Abry : **Etude bactériologique des gélatines commerciales. Présence du vibrion septique** (LXVII, 109, 10 juillet 1909). — Au cours de l'étude bactériologique des gélatines commerciales les auteurs ont isolé un microbe possédant les caractères morphologiques et biologiques du vibrion septique.

Nicole Girard-Mangin : **Nature des poisons cancéreux** (LXVII, 117, 10 juillet 1909). — Les poisons cancéreux agissent à petites doses; ils sont coagulés en totalité par l'alcool et par la chaleur; ils ne dialysent pas; ce sont là des caractères généraux des substances colloïdales.

L. Launoy : **Action antitryptique du sérum des chiens cancéreux** (LXVII, 118, 10 juillet 1909). — Le sérum des chiens atteints de lymphosarcome spontané ou d'inoculation ne possède pas de pouvoir antitryptique supérieur à celui des chiens normaux. L'étude du pouvoir antitryptique a été faite avec la gélatine et avec l'ovalbumine; les résultats ont été de même sens. Chez le chien porteur de lymphosarcome il ne paraît pas qu'il y ait lieu de parler de diagnostic humoral du cancer basé sur la mesure de l'action antitryptique du sérum sanguin.

S. Proca : **Sur une coloration différentielle des bactéries mortes** (LXVII, 148, Réunion biologique de Bucarest, 18 juin 1909). — On colore les préparations fixées à une chaleur modérée avec le mélange suivant : fuchsine Ziehl concentrée 8 cm³, eau distillée 100 cm³, bleu Löffler 100 cm³. Le mélange colorant doit rester au moins vingt-quatre heures exposé à l'air avant d'être employé. Il suffit de colorer pendant 1 minute et de laver simplement à l'eau pour faire apparaître la coloration différentielle : bleu pour les bactéries vivantes et rouge pour celles qui sont mortes.

G. Kimpflin : **Formation d'amidon dans les plantes à partir de l'acroléine**

ADRIAN & CIE, 9 et 11, rue de la Perle — PARIS —

LABORATOIRE SPÉCIAL POUR LA PRÉPARATION DES

AMPOULES ET SOLUTIONS TITRÉES, STÉRILISÉES

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

En boîtes de 6 à 12, avec ou sans nom et sans indication de prix. — Prix spéciaux par quantités et pour ampoules en vrac. — **Ampoules sur formules spéciales.**

SÉRUMS ARTIFICIELS

Formules CHÉRON et TRUNECEK, en ampoules de 1, 2 et 5 cent. cubes.
Sérums PHYSIOLOGIQUES, HAYEM, CHIRURGICAL, GÉLATINÉ à **2%** en ampoules de 50, 100, 250 et 500 cent. cubes. — **Sérum d'après Quinton** (**Eau de mer isotonique**), en ampoules de 20, 50 et 100 cent. cubes.

AMPOULES POUR INHALATIONS Iodure d'Amyle, Iodure d'Ethyle, Nitrite d'Amyle, Pyridine.

PROCÉDÉS ET APPAREILS

DE DÉSINFECTION

Conformes à la loi du 15 février 1902

APPAREIL LINGNER (Désinfection en surface).

Fonctionne **automatiquement** sans pression avec le formol à 40 p. 100, soit à **l'intérieur**, soit de **l'extérieur** du local à désinfecter. — Minimum de temps de contact . **3 h. 1 2.** Dépense **2** fr. **50** environ pour 100 m³. Prix : **200** fr. avec accessoires, franco de port et emballage. — Adopté dans quantité de villes et de départements.

ALDOGÈNE (Désinfection en surface).

Procédé **sans appareil, sans feu.** — Simple réaction thermo-chimique. — Temps de contact : 7 heures. — Pour 20 m³, **3** fr.; 15 m³, **2** fr. **50.** — Discret, simple et sans aucun danger.

ÉTUVE S. G. P. A. (Désinfection en profondeur).

Démontable, en panneaux de toile, légère et portative. — Production d'aldéhyde soit par le trioxyméthylène, soit par le **Lingner.** — Durée de l'opération : 2 h. 1/2. Dépense : **1** fr. **75** par étuvage. — Prix : **750** fr., franco de port. Emballage de gré à gré.

REMISES ET CONDITIONS SPÉCIALES AUX MÉDECINS, PHARMACIENS ET ADMINISTRATIONS

Devis, renseignements et brochures franco sur demande

Société générale Parisienne d'Antisepsie 15, rue d'Argenteuil, 15 — PARIS —

Nouveau Traitement des Maladies des Femmes

Principalement : **Dysménorrhée, Aménorrhées diverses, Ménopause, Accouchements difficiles, Tranchées utérines après les couches,** etc.

PAR

L'HÉMAGÈNE TAILLEUR

à base de **PÉTROSELINE MENTHOLÉE**

Ce nouveau médicament, adopté dans les Hôpitaux de Paris, de la Province et de l'Etranger, se présente sous forme de dragées; il est à la fois un **emménagogue** bien supérieur à **l'Apiol** et un **sédatif** sans rival dans les Tranchées utérines qui suivent les couches.

Envoi GRATUIT à MM. les DOCTEURS des NOTICES et d'un FLACON d'ESSAI

Fabrique à Fontainebleau : 37, Grande-Rue

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Hémagène Tailleur — Maladies des Femmes (Douleurs, Irrégularités des Menstrues) — Prix 2f 25

(LXVII, 176, 17 juillet 1909). — Les cellules vertes sont capables d'élaborer, dans l'obscurité, des hydrates de carbone à partir de l'acroléine, et cette élaboration se fait aussi bien, que les chloroplastides aient été, ou n'aient pas été, préalablement étiolés.

Noel Fiessinger et P.-L. Marie : **La lipase des leucocytes dans les exsudats** (LXVII, 177, 17 juillet 1909). — La lipase paraît élaborée surtout par les éléments de la série lymphatique, tandis que ceux de sa série myéloïde n'en contiennent que des traces. C'est peut-être à cause de cette propriété physiologique si spéciale que les éléments lymphatiques (lymphocytes, grands et moyens mononucléaires) constituent les cellules de réaction contre l'infection tuberculeuse. Le bacille de Koch possède en effet une enveloppe cireuse qui lui constitue une véritable couche de protection. Pour se défendre contre le bacille, l'organisme doit d'abord dissoudre son enveloppe et c'est pourquoi il utilise les leucocytes à fonction lipolytique.

H. Bierry et A. Ranc : **Sur l'hydrolyse des cyamines et des uréides** (LXVII, 182, 17 juillet 1909). — L'existence d'une diastase, l'arginase, dédoublant l'arginine en ornithine et urée, a conduit les auteurs à rechercher si d'autres composés renfermant le groupement

$$HN-C\begin{matrix}\diagup NH^2 \\ \diagdown N - CH^2,...,CO^2H \\ \quad | \\ \quad R\end{matrix}$$

peuvent libérer de l'urée par action diastasique.

Les résultats obtenus sont négatifs. Négatifs aussi les résultats quand on essaie d'obtenir de l'urée par voie diastasique en partant d'uréides tels que l'oxalylurée. M. J.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

Séance du 6 octobre 1909.

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Vogl, professeur à l'Université de Vienne, membre correspondant.

M. Bourquelot : **Sur la présence d'un glucoside cyanhydrique dans la Linaire striée.** — L'auteur fait remarquer que cette plante est respectée par les bestiaux. Traitée par l'alcool à 90° bouillant, elle fournit un extrait sec qui est repris par de l'eau thymolée. Une partie de la solution sert à mesurer la rotation et à doser le sucre réducteur; une autre, additionnée d'invertine, permet de déterminer la proportion de sucre de canne que contient la plante. Enfin, après chauffage en vase clos, pendant vingt minutes, à la température de l'eau bouillante, refroidissement et addition d'émulsine, le liquide manifeste un retour à droite de la rotation et la formation nouvelle de sucre réducteur, ce qui démontre la présence de glucosides hydrolysables par l'émulsine.

Après action de l'émulsine, la liqueur, soumise à la distillation, donne CNH : la teneur trouvée est de 0 gr. 1478 par kilogramme de plante fraîche. L'acide cyanhydrique a été caractérisé par la formation de bleu de Prusse. L'aldéhyde benzoïque, mise en évidence par NH^3, donne avec le réactif de Hérissey, à la phénylhydrazine, une hydrazone qui fond à la même température que l'hydrazone de l'aldéhyde benzoïque.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Droguerie, Herboristerie, Produits chimiques et Accessoires de Pharmacie.

ANCIENNE MAISON MONNOT-BARTHOLIN & C[ie]

SIMON & MERVEAU

PHARMACIENS DE 1[RE] CLASSE

Successeurs.

COMMISSION — Maison fondée en 1855 — EXPORTATION

Adresse télégraphique : PHARMACEUTIQUE-PARIS

TÉLÉPHONES : 159-46, 286-23, 307-02

PARIS, 21, rue Michel-le-Comte.

DROGUERIE, HERBORISTERIE

et Produits chimiques en gros

H. SALLE & C[IE]

F. LAURENT, Pharmacien

4, rue Elzévir, Paris

FOURNISSEURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES COLONIES

Spécialités : *QUINQUINAS, Opiums de toutes provenances, Coca, Ipéca, Kolas, Scammonée, Camphre, Quinine et Alcaloïdes.*

IMPORTATION DIRECTE DES PAYS DE PRODUCTION

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle de 1900

M. Choay : **Sur les extraits d'organes autolysés.**

M. Lesure : **Stérilisation des solutions de chlorhydrate de morphine.** — Le Codex de 1908 laisse le choix entre un chauffage de dix minutes à 110°, à l'autoclave, et un chauffage de quinze minutes au bain-marie bouillant. Le plus souvent, la stérilisation se pratique à 120°, à l'autoclave, après addition d'une petite quantité d'acide à la solution de morphine.

La précipitation de la morphine, dans les solutions stérilisées, s'explique par ce fait que certains verres cèdent à l'eau une grande quantité d'alcali; l'apparition d'oxymorphine est indépendante de la nature du verre. Quant à la coloration des solutions, elle n'a pas pour cause initiale la lumière; leur altération par la chaleur augmente avec la température, ce qui tient à ce que la proportion d'alcali cédée au liquide, par le verre, va elle-même en croissant. L'alcalinité des verres exerce donc une influence très notable; toutefois, l'auteur fait remarquer que, même dans des verres rigoureusement neutres, même dans des tubes de silice fondue, la solution jaunit à 120°, ce qui prouve qu'un milieu neutre ne suffit pas pour l'obtention d'une solution incolore et inaltérable. Conséquemment, la dose d'acide à ajouter, non seulement variera avec l'alcalinité du verre employé, mais devra encore dépasser celle qui serait nécessaire à la neutralisation des alcalis passés en dissolution.

Dans une ampoule en verre neutre ou en verre ordinaire, complètement remplie de liquide privé d'air, il ne se produit aucune coloration à 120°. Lorsque se manifeste une altération, celle-ci est due à une oxydation qui s'exerce difficilement en milieu neutre, facilement en milieu alcalin, l'action étant nulle en milieu acide.

Il importe, pour ne pas rendre les injections douloureuses, que la dose d'acide libre ne soit pas trop élevée. Pour fixer cette dose, on mesurera d'abord l'alcalinité du verre en présence d'alizarine sulfoconjuguée, puis on ajoutera à la solution une quantité de HCl pur correspondant à cette alcalinité, plus un excès de 8 à 10 centigr. par litre; on obtiendra ainsi la conservation illimitée. Pour une conservation limitée, le milieu neutre suffit à la rigueur, surtout si l'on opère selon les prescriptions de la pharmacopée suisse, en récipients scellés et remplis.

M. Piault : **Sur la présence du stachyose dans les parties souterraines de quelques Labiées.** — Ce sucre, rencontré antérieurement par l'auteur dans les racines de *Lamium album*, a été trouvé dans les espèces suivantes : *Stachys lanata*, *S. sylvatica*, *Origanum vulgare*, *Clinopodium vulgare*, *Ballota fœtida*. Le sucre a été obtenu à l'état cristallisé, puis caractérisé.

Commission des prix de thèses. — 1° Section des sciences physico-chimiques : MM. Georges, Léger et Tiffeneau.

2° Section des sciences naturelles : MM. Cousin, Thibault (P.-E.) et Meillère.

Commission du prix Vigier : MM. Vigier, Hérissey et Breteau.

E. C.

Le Gérant : L. Pactat.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1795

BOUTEILLES ÉDARD BOUCHONS

Charles BARREZ, Successeur

PARIS	LONDRES
26 et 28, Rue du Dragon	37, Crutched Friars, 37

FOURNISSEUR DE L'INSTITUT PASTEUR

SEUL DÉPOT DES VERRERIES

de VAUXROT (Aisne), LOURCHES (Nord), ARQUES (Pas-de-Calais)

CRÉATION DE TYPES ORIGINAUX

POUR

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

CAPSULES MÉTALLIQUES

Téléphone 702-39 | Adresse T TRADOB



Exposition Universelle de 1900 : Médaille d'Argent